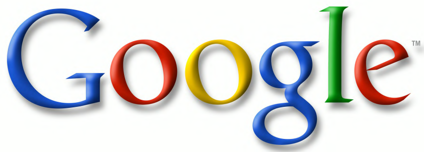
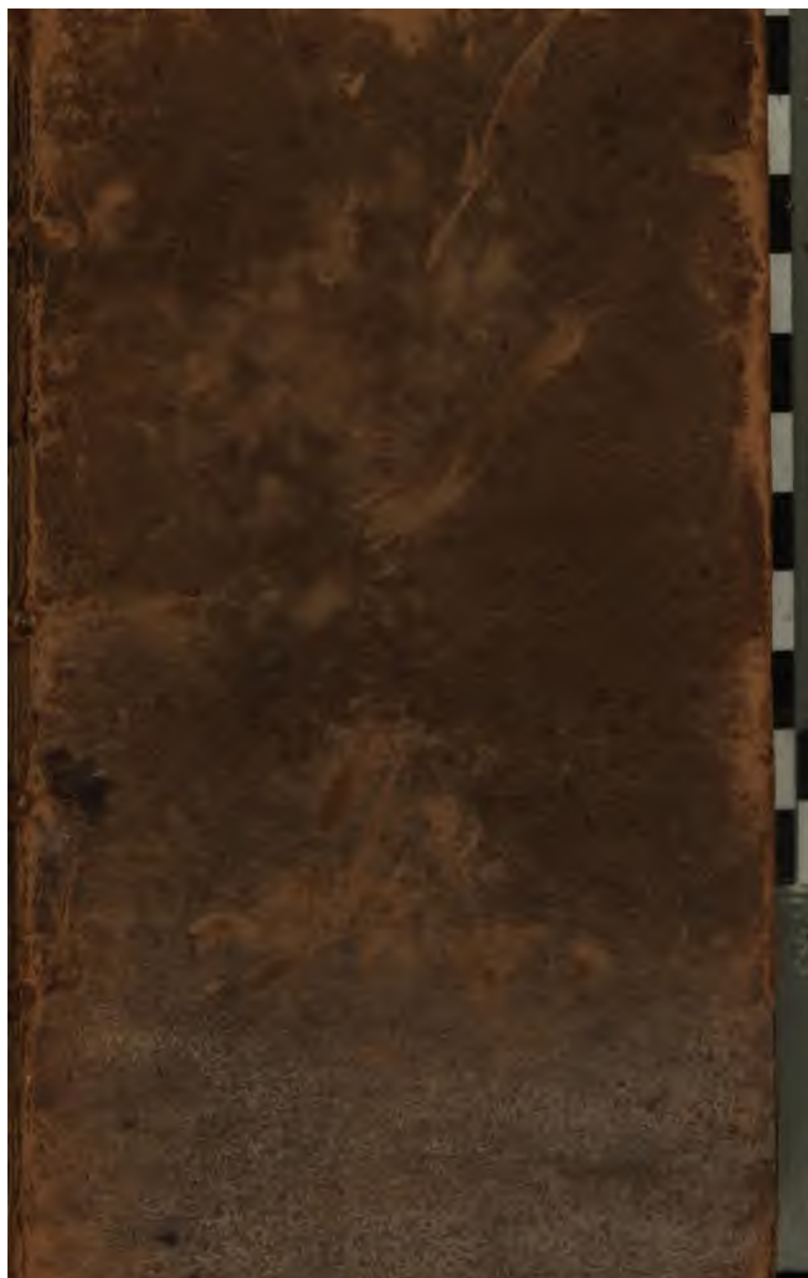










JUGEMENS
DES
SAVANS
SUR LES
PRINCIPAUX OUVRAGES
DES AUTEURS,

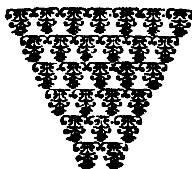
PAR ADRIEN BAILLET;

Revûs, corrigez, & augmentez par
Mr. DE LA MONNOYE.

NOUVELLE EDITION.

TOME PREMIER,

PREMIERE PARTIE.



A AMSTERDAM,
AUX DEPENS DE LA COMPAGNIE.
M DCC. XXV.

AVERTISSEMENT
SUR CETTE EDITION.

ON n'en vient guère à une nouvelle Edition d'un Ouvrage un peu considerable, sans l'accompagner de quelque amélioration, qui la distingue & qui la mette au-dessus de la précedente. C'est ce que l'on trouvera dans celle-ci, soit à l'égard de l'ordre, soit à l'égard des Additions.

Par exemple, dans l'Edition de *Paris*, les Notes de Mr. DE LA MONNOYE sur le I. Tome se trouvent à la fin de ce Volume, au lieu que, dans celle-ci, on les a placées sous les pages aux endroits où elles correspondent, ce qui est infiniment plus commode pour les Lecteurs. On y a mis aussi dans leur rang les Corrections & Additions qui étoient à la fin de chaque Tome.

Ce n'eſt pas tout ; on y a ajouté deux Volumes entiers, qui font le VII. & le VIII., dont le premier, diviſé en deux Parties, contient 1. l'ANTI-BAILLET, qui étoit devenu fort rare, avec des Obſervations de Mr. *de la Monnoye*, qui n'avoient jamais été imprimées ; 2. les *Reflexions ſur les Jugemens des Savans*, qui étoient encore plus rares, & qui avoient été imprimées en cachete à *Paris* en 1691, quoi qu'on eût mis ſur le Titre, *à la Haye chez Arnoult Leers* ; 3. les *Reflexions ſur la Vie de Deſcartes*, publiées la même année à *Paris*, avec la même ſupoſition à l'égard du Lieu & du nom du Libraire.

On ne connoit pas trop bien l'Auteur de ces deux Pièces, quoique le P. *le Long*, dans ſa *Bibliotheque des Hiſtoriens*, attri-

bue

bue la derniere à Mr. l'Abbé *Gallois*. Mr. *Bayle* dit * „ qu'il „ est aisé de connoître qu'elles „ viennent des Jesuïtes, fâchez „ au dernier point contre Mr. „ *Baillet*, de ce qu'il a témoi- „ gné quelque partialité pour „ le Port Royal & qu'il a parlé „ peu obligeamment de quel- „ ques-uns de leurs Auteurs. „ On le tourne, *ajoute-t-il*, „ cruellement en ridicule sur sa „ *Vie de Descartes*. L'autre E- „ crit contre lui n'est ni si vif, „ ni si agréablement tourné ". Mr. *Marchand* met dans sa Note que ces deux Ecrits sont en effet des Jesuïtes, qu'ils ont été imprimez à *Rouën*, & qu'on les attribue communément au P. *Michel Le Tellier*, Confesseur de *Louïs* XIV. Cependant il y en a d'autres qui prétendent que c'étoit un Jesuïte, mort fort jeune à *la Flêche*, qui avoit beaucoup d'esprit & de vivacité.

* Voy. Let. CXI pag. 423.

Pour le VIII. Tome, divisé aussi en deux Parties, il contient les *Jugemens sur les Maîtres de l'Eloquence*, par Mr. *Gibert* Professeur de Rhetorique à Paris. Cet Ouvrage a été imprimé à *Paris* en trois Volumes *in*-12. Le I. parut en 1713, le II. en 1716. & le III. en 1719. L'Auteur a dessein de continuer son Projet, & de donner les *Jugemens sur les Orateurs*.

C'est là tout ce dont on a cru devoir instruire le Public sur cette nouvelle Edition.

AVIS AU RELIEUR

Dans la premiere Partie du Tome II. on a mis par abus à la signature des feuilles N, O, P, Q. *Part. II*, au lieu de *Part. I.*

AVER-

AVERTISSEMENT

SUR L'ORDRE ET L'ARRANGEMENT des huit Volumes des *Jugemens des Savans*. &c.

POUR LE PREMIER TOME, *divisé en deux Parties*.

PARTIE I. L'Epître dédicatoire à Monsieur de Lagnon.

Préface de l'Auteur des Notes.

Avertissement de l'édition de 1685.

Les Jugemens & Préjugés sur les Livres en général.

PARTIE II. L'Abregé de la Vie de Mr. Baillet & le Plan général de l'Ouvrage des Jugemens des Savans imprimé séparément en 1694.

Præfatio prioris Indicis Bibliothecæ Lamonianæ.

Jugemens sur les principaux Imprimeurs qui ont excellé dans leur profession.

La Table générale des Auteurs des Ouvrages sur lesquels on a rapporté les Jugemens des Savans dans les Recueils des Imprimeurs, des Critiques, des Grammairiens & des Traducteurs.

AVERTISSEMENT.

POUR LE SECOND TOME,

divisé en trois Parties.

PARTIE I. Jugemens ſur les Critiques, contenant les Examinateurs de Livres, les Bibliothécaires, les Catalogues, & ſur les Critiques Grammairiens en général. Cette premiere Partie s'étend juſqu'à l'Article 338.

PARTIE II. Elle commence par l'Article 339. & finit aux Critiques Grammairiens.

PARTIE III. Jugemens ſur les principaux Grammairiens Artiſtes. Les Grammairiens Latins, Grecs, Hébreux, François, Italiens & Eſpagnols.

Jugemens des principaux Traducteurs.

POUR LE TROISIEME TOME,

diviſé en deux Parties.

PARTIE I. Diſcours pour ſervir d'éclairciſſement aux premiers Volumes de cet Ouvrage, & de Préface au Recueil ſuivant des Poëtes.

Jugemens des principaux Auteurs qui ont traité de l'Art Poëtique.

Ju-

Jugemens sur les principaux Poëtes Hébreux & Grecs. La Liste des Poëtes tant Grecs que Latins, qui se trouvent dans le *Corpus Poëtarum Græcorum*, & dans les deux *Corpus Poëtarum Latinorum*.

PARTIE II. Jugemens sur les principaux Poëtes Latins depuis les Guerres Puniques, & quelques-uns des Grecs, jusqu'à la renaissance des Lettres.

POUR LE QUATRIEME TOME, *divisé en deux Parties.*

PARTIE I. Jugemens sur les Poëtes Modernes depuis la renaissance des Lettres jusqu'à l'Article 1410.

PARTIE II. Suite des Poëtes Modernes, commençant par l'Article 1411. jusqu'à present.

Table générale pour les Poëtes & les Auteurs qui ont traité de l'Art Poëtique.

POUR LE CINQUIEME TOME, *divisé en deux Parties.*

PARTIE I. Les Enfans célèbres par leurs Etudes, & la Table.

PARTIE II. Les Auteurs déguisés, & la Liste des Auteurs déguisés.

AVERTISSEMENT.

POUR LE SIXIEME TOME,
divisé en deux Parties.

PARTIE I. Les Satires Personnelles, Traité Historique & Critique de celles qui portent le titre d'*Anti*. Les 3 premiers Entretiens.

PARTIE II. Le IV. & dernier Entretien.

Table générale des *Anti*, & celle des Auteurs de ces *Anti*.

Table générale des Matiéres des six Volumes.

POUR LE SEPTIEME TOME,
divisé en deux Parties.

PARTIE I. L'Anti-Baillet de Mr. Ménage avec des Observations de Mr. de la Monnoye.

PARTIE II. Suite de l'Anti-Baillet.

Reflexions sur les Jugemens des Savans.

Reflexions sur la Vie de Des Cartes.

Table des Matieres de ce Volume.

POUR LE HUITIEME TOME,
divisé en deux Parties.

PARTIE I. Les Jugemens des Savans sur les Auteurs qui ont traité de la Rhetorique avec un Précis de

de leur Doctrine, par Mr. Gibert Professeur de Rhetorique. Cette premiere Partie finit par l'Article MELANCHTHON.

PARTIE II. qui commence par CORNEILLE VALERE & finit par Mr. FENELON Archevêque de Cambrai.

Table des Matieres de ce Volume.

APPROBATION.

J'AI lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux les Oeuvres imprimées de feu Mr. Adrien Baillet en 1685. 1688. 1689. & intitulées: *Les Jugemens des Savans sur les principaux Auteurs. Des Enfans devenus célèbres par leurs Etudes. Des Auteurs déguisés. Et des Satires personnelles, Traité historique de celles qui portent le titre d'Anti.* L'utilité que l'on retire de la lecture de ces divers Traités qui sont devenus très-rares, & qui renferment beaucoup d'érudition & une infinité de recherches, n'est pas moins grande que la réputation que l'Auteur s'est

s'eſt acquiſe dans la Republique des Lettres, ayant puiſé dans les ſources d'une riche & ample Bibliothéque appartenante à l'un des plus illuſtres & des plus doctes Magiſtrats du Royaume qui l'honoroit de ſa protection. Ainſi j'ai cru qu'une nouvelle édition de ces mêmes Traités ſeroit très-profitable pour le Public & pour tous les Savans. Ce 13. Novembre 1719. *Signé* MOREAU DE MAUTOUR.

Approbation du Cenſeur Royal.

J'Ai lû, par ordre de Monſeigneur le Chancelier, les *nouvelles Notes Critiques* ſur *les Jugemens des Savans de Baillet*; & elles m'ont paru d'autant plus dignes de voir le jour, qu'en corrigeant quantité de mépriſes dans le texte de cet Auteur ſouvent peu éxact, elles en rendront la lecture beaucoup plus utile au Public.

J'ai lû auſſi la *Preface de l'Auteur des Notes*, & l'*Abregé de la Vie de Mr. Baillet*, où je n'ai rien trouvé qui puiſſe en empêcher l'impreſſion.

Fait à Paris, ce 15. Fevrier 1722. Signé, BURETTE.



A MONSEIGNEUR L'AVOCAT GENERAL DE LAMOIGNON.



ONSEIGNEUR,

La liberté que je prens de mettre votre Nom à la tête de cet Ouvrage ne doit point donner au Public la pensée que c'est un présent que j'aye voulu Vous faire. Comme il n'y a rien dans votre maison qui ne soit à Vous, je n'aurois pû prétendre me faire un mérite de Vous présenter une chose qui Vous appartient.

C'est un Recueil de Jugemens sur les Auteurs, & sur les Livres de votre Bibliothéque. Il a été fait chés Vous, pour

Vous, & par une personne qui a l'honneur & l'avantage d'être à Vous. Ainsi l'on n'aura point sujet de croire qu'en prenant cette liberté, j'aie eu d'autre ambition que celle de faire connoître à tout le monde quel est le Protecteur de cet Ouvrage.

En effet, MONSEIGNEUR, quelle Protection n'ai-je point lieu d'espérer de celui qui en a donné une si puissante à tant d'Auteurs, depuis plusieurs années, & pour des Ouvrages qui ne le touchoient pas de si près que celui-ci? Et que ne dois-je point attendre de l'autorité d'un Nom, qui depuis trente ans a été l'objet du respect & de l'amour des Peuples de ce Royaume, & des Gens de Lettres qui sont répandus par tout ce qu'on appelle le Monde Savant.

La France & la République des Lettres n'ont-elles pas également ressenti les effets de cette Protection en la Personne de feu Monsieur le Premier Président, qui a rendu des services immortels à l'une & à l'autre? Et y a-t-il quelqu'un parmi les gens de bien de ce Royaume, & les Savans de l'Europe, qui s'étant vû enlever le Pere, n'ait senti relever ses espérances dans le Fils, en le voyant le suivre de si près dans toutes ses démarches?

C'est le langage que les uns & les autres ont tenu, lorsque se voyant privés d'un Protecteur si puissant & si plein de bontés, ils ont protesté parmi leurs cris & leurs gémissemens, qu'ils ne trouveroient de consolation & de ressource, que dans l'appui que Vous deviés continuer de donner en sa

place

place à la Justice & aux Lettres. Ils ont eu raison d'attendre ces bons effets de votre reconnoissance, puisqu'ils Vous ont donné dans leurs cœurs & dans leurs esprits la place que Monsieur le Premier Président y possedoit si universellement, ou plutôt, qu'ils Vous l'ont conservée, comme à l'héritier naturel, & au successeur légitime de ses vertus.

Comme la confiance que j'ai en votre Protection, n'est pas moindre que la leur, il semble que je devrois à leur éxemple me mettre en devoir de publier quelques-unes de ces excellentes qualités, qui Vous ont acquis leur estime, pour faire voir que mon espérance n'est pas vaine; & qu'il ne suffit pas d'être distingué des autres par la grandeur de la naissance ou des emplois, pour pouvoir proteger les Loix & les Lettres au point que Vous le faites.

Mais ce qui fait ma peine parmi tous les autres avantages que je reçois chés Vous, c'est de me voir privé de celui de pouvoir m'acquitter de ce devoir par les obligations où ma condition m'engage de Vous suivre dans les sentimens de votre modestie.

Puis donc que je n'ai point cette liberté, je ne puis faire autre chose pour la satisfaction de ceux qui pourroient se plaindre de mon silence, que de les renvoyer à ce qu'en ont publié les Etrangers, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas été les témoins domestiques de vos actions, & qui n'en ont connu que cette partie que Vous n'avés pas pû Vous dispenser jusqu'ici de rendre publique.

Au moins, MONSEIGNEUR, ne pourrés-Vous pas les empêcher de se souve-

nir de ce qu'ils ont lû dans les Livres de divers Auteurs, qui depuis plus de vingt-cinq ans ont entrepris de faire passer à la Postérité les sentimens glorieux, que le Public conservera toujours pour votre mérite.

C'est par le grand nombre de ces Auteurs, & par la diversité de leurs professions, que les Siécles à venir pourront juger de l'élévation & de l'étenduë de ce mérite, que les qualités de votre ame, & celles de votre esprit Vous ont si légitimement acquis. Ils ne seront pas surpris de le voir louer par une foule de Jurisconsultes de l'un & de l'autre Droit (1), *parce que leur profession leur donne lieu de Vous approcher, & de le connoître de plus près que le reste des Savans. Mais que n'en croiront-ils pas, lorsqu'ils verront de concert les Théologiens* (2), *les Philosophes* (3), *les Historiens ou les Géographes* (4), *les Antiquaires* (5), *les Critiques* (6), *les Orateurs* (7), *les Poëtes* (8), *& particuliérement ceux d'entre eux qui ont été les plus ennemis de la flaterie & de la bassesse* (9), *les Grammairiens mêmes* (10), *& ceux qui se sont le plus distingués par leur litérature universelle* (11), *lors, dis-je, qu'ils verront tous ces Auteurs célèbres conspirer à publier vos éloges, quoique par des*

1. Doujat. Aubery. Des Maisons. De Loy. Mirbel. Coloncques. &c.
2. De Launoy. Testelette. Rubé. &c.
3. Marmet. Channevelle. &c.
4. Du Val Labbe. Cluv. &c.
5. Patin. &c.

6. Tann.

des routes fort différentes, & sans communication? Et ne se trouveront-ils pas confirmés dans ces grands sentimens, lorsqu'ils verront ces témoignages de tant de personnes différentes appuyés par ceux des Nations étrangéres, qui ont eu l'avantage de Vous connoître par elles-mêmes dans vos voyages (12)?

Après tous ces témoignages, MONSEIGNEUR, *il est aisé de juger, si les Ecrivains ont eu raison de rechercher avec tant d'empressement l'honneur de votre Protection, pour les Ouvrages qu'ils ont exposés au Public; & si j'en ai moins qu'eux de Vous la demander pour des milliers d'Auteurs de presque tous les siécles, de toutes sortes de conditions, & de différent mérite.*

Comme ils sont exposés de nouveau aux yeux & à la censure des vivans, ceux d'entre eux qui sont représentés dans ce Recueil comme des Critiques & des Juges équitables des autres, aussi-bien que ceux qui y paroissent jugés & censurés injustement, ont besoin d'un nouvel appui; les uns pour se maintenir dans leur autorité, les autres pour mettre leur innocence à couvert. J'espére qu'ils le trouveront en Vous, puisque jamais le vrai mérite n'a

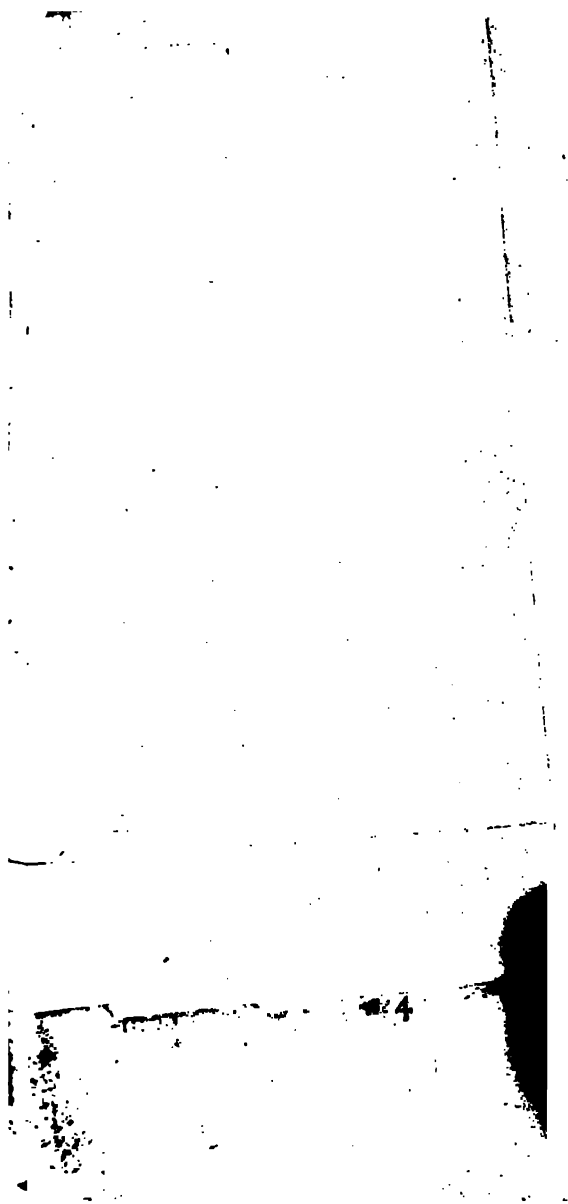
6. Tann. Le Févre. &c.
7. Rapin. de la Baune. Richesource. &c.
8. Du Perier. &c.
9. Despreaux. Villiers &c.
10. Jos. de Luques. Pajot.
11. Du Cange.
12. Elzevier. Univ. d'Oxford.

n'a manqué de Protection dans votre Maison.

Pour moi, je ne puis douter que Vous ne m'honoriés toujours de votre bien-veillance, après les marques que Vous m'en avés données, en me confiant ce que Vous avés de plus cher au monde, ainsi que Vous me l'avés dit souvent. C'est le soin de votre Bibliothéque, & l'instruction de Monsieur votre Fils, qui commence déja, quoique dans un âge peu avancé, de donner des espérances, qu'il pourra un jour soutenir dignement votre illustre Nom. Je suis avec un respect profond,

MONSEIGNEUR,

Vôtre très-humble, & très-
obéissant serviteur,
A. B.







PRE'FACE
DE L'AUTEUR
DES NOTES.

Quoique sans éxercer une critique trop sévère, je prétende avoir corrigé un très-grand nombre de fautes dans ces premiéres Oeuvres de Monsieur Baillet nouvellement réimprimées en sept volumes, je ne laisse pas de reconnoître que c'étoit un homme d'un mérite singulier, né pour l'étude, laborieux jusqu'à paroître infatigable, qui avoit une lecture d'une prodigieuse étenduë, &, chose surprenante, nonobstant l'air peu naturel de sa diction, une extraordinaire facilité à écrire. Nous avons de lui, dans un autre genre, des compositions très-chatiées, & je ne fais pas difficulté d'avouer que s'il

avoit apporté dans ses recherches touchant les *Jugemens des Savans*, *les Anti*, *les Enfans célèbres*, *& les Auteurs déguisés*, autant d'éxactitude, qu'on en remarque dans ses Vies des Saints, je n'aurois pas eu grande occasion de le critiquer.

A la vérité son Recueil des Jugemens des Savans sur les Auteurs étoit un dessein bien imaginé. Mr. Baillet avoit raison de croire que rien ne pouvoit tout ensemble être plus utile, ni plus agréable aux amateurs de la litérature qu'une instruction touchant le fort & le foible des Livres les plus connus. Il savoit que si le nombre des Auteurs est grand, celui des Juges des Auteurs est infini, puisqu'autant de Lecteurs, autant de Juges. Il n'ignoroit pas les railleries que Perse parmi les Latins, le Caporal parmi les Italiens, Régnier & Despréaux parmi les François, ont faites de ces gens qui n'ayant qu'une teinture superficielle des Lettres, osent s'ériger en Censeurs des anciens, & des modernes.

Pour apprendre donc à ces Juges téméraires à se défier de leur goût, il com-

commença par traiter à fond de tous les préjugés, contre lesquels on doit être en garde dans la lecture de quelque Livre que ce soit. Comme il vouloit éviter tout reproche de présomption, il préféra les lumiéres d'autrui aux siennes. Il crut que l'introduction la plus sure à la connoissance des Auteurs étoit de s'en rapporter aux Auteurs eux-mêmes. Il s'étoit, dans cette vuë, proposé de ramasser leurs témoignages touchant les Ecrivains qui se sont acquis quelque distinction par leurs Ouvrages tant sur les Sciences en général, que sur les Arts libéraux.

Ce plan, comme on voit, étoit extrêmement vaste. Pour le rendre plus intéressant, il ne jugea pas à propos de débuter par des recueils sur les Jurisconsultes, les Médecins, ou les Mathématiciens; il aima mieux ne produire d'abord que ce qui lui parut un peu plus à la portée du public. Après avoir donné une notice suffisante des plus célébres Imprimeurs, il y joignit en plusieurs volumes, celle des Critiques, des Grammairiens, des Traducteurs, & des Poëtes.

Nul Ouvrage de cette eſpéce n'avoit encore été vu dans le Royaume. C'étoit un tiſſu à la Moſaïque, compoſé de diverſes piéces taillées par diverſes mains, & raſſemblées artiſtement par une ſeule. Colomiés, qu'on croiroit peut-être lui avoir ſervi de modèle dans ſa France Orientale, n'y avoit pas lié ſes extraits avec le même art. Il les y avoit répandus ſans ordre, les laiſſant François, ou Latins, en un mot bruts, tels qu'ils étoient lorsque, pour ainſi dire, il les avoit tirés de la mine. Notre Auteur n'en a pas uſé de même. Il a donné plus de juſteſſe, & de dignité à ſon Ouvrage. Tous les Ecrivains qu'il y a cités, il les a fait parler François, voulant bien, pour fuir le mélange des citations Grecques, Latines, Italiennes, Eſpagnoles, s'expoſer à tous les inconvéniens attachés aux traductions, ſoit quand on retranche quelque choſe d'eſſentiel de l'original, ſoit quand on y ajoute quelque choſe d'étranger, ſoit enfin quand, de quelque maniére que ce puiſſe être, on corrompt le véritable ſens par une interprétation vicieuſe. Difficilement à la longue un

Traducteur peut-il se garantir de ces trois sortes de fautes. Mr. Baillet ne les ayant pas toujours évitées, on a dû s'appliquer d'autant plus à les corriger, que sur son autorité un Lecteur de bonne foi s'étoit en danger de les copier. Pope Blount, Morhof, les Continuateurs de Moréri ne les ont déja que trop copiées, & l'on auroit lieu de craindre que de main en main elles ne se transmissent jusqu'à la derniére postérité, si on ne prenoit soin d'en interrompre la prescription.

De ses fautes les unes sont anciennes, qui régnent il y a long-tems dans les Livres; les autres nouvelles. Les premiéres n'appartiennent à Mr. Baillet que par adoption, mais on peut le regarder comme le pére des secondes. Je ne me suis guére arrêté à celles du langage, si ce n'est où l'expression étant trop équivoque rendoit la pensée obscure. Son style qui par rapport au sujet devoit être simple, clair, net, correct plûtôt qu'élégant, est enflé, guindé, alambiqué, rempli de mauvaises phrases, & sur tout d'idiotismes. De fois à autre cependant on est surpris de trouver cer-

taines tirades d'éloquence, même fort belles, comme lorsqu'il s'étend sur les louanges de la noble & ancienne Maison dans le sein de laquelle il a vécu; du grand homme ayeul de l'Illustre Eleve, dont l'éducation lui fut confiée, & quelques autres endroits où, différent de lui-même, il s'exprime avec assés de pureté; ce qui bien loin de réparer les défauts remarqués dans sa diction, les rend au contraire plus sensibles, en sorte que pour la réformer il faudroit presque entiérement la réfondre, & c'est ce que je n'ai pas entrepris.

Mon but, dans l'éxamen de son Livre, a été de préférer les choses aux paroles, & de m'attacher principalement à son dessein. Il m'a paru qu'originairement son intention, en recueillant les jugemens d'autrui, étoit de n'y pas mêler le sien. Lui-même s'étoit imposé cette loi. Faute de l'avoir observée, il s'est attiré des querelles, dont il n'est pas sorti à son avantage, & qui ont servi à faire voir que son Livre, pour être utile, avoit besoin d'une éxacte révision. Je l'ai donc revu, & sans toucher à la let-

tre du texte, à l'ordre, ni au nombre des chapitres, ni des articles, je me suis fixé à marquer par des notes, au bas des pages, les fautes qu'il a commises dans les noms, dans les époques, dans l'intelligence des passages, & dans les faits, à quoi j'ai ajouté l'éclaircissement de quelques endroits qui sembloient en avoir besoin.

Ce sont les limites où je me suis resserré. J'ai cru devoir éviter les digressions infinies que m'offroient les Ecrivains dont il a parlé. Si au lieu, par éxemple, d'éclaircir un mot mal entendu, je m'étois de gaieté de cœur occupé à rechercher les particularités de la vie d'un Critique, d'un Grammairien, d'un Poëte ; qu'aurois-je fait autre chose qu'imiter ces Commentateurs, qui ne touchant ni près, ni loin les endroits difficiles de leur Auteur, se jettent à quartier, pour débiter une érudition hors d'œuvre. Il seroit à souhaiter que ceux qui composent, n'écrivissent que des singularités, & que ces singularités fussent vraies. Ce seroient des Ouvrages inestimables. On a même lieu de

croire que s'il n'y avoit dans les Livres que des choſes ſinguliéres, des choſes une fois dites, la vie ordinaire d'un homme ſeroit aſſés longue pour les lire, ſinon tous, du moins la plus grande partie.

On m'objectera peut-être que je ne me ſuis guére ſouvenu de cette idée, lorſque j'ai groſſi de deux aſſés longues additions l'article 313. & l'article 932. de cet Ouvrage; l'un à l'occaſion de Pomponius Lætus, l'autre de Nicandre. A quoi je répondrai que ces deux morceaux, préparés dans une aûtre vuë, n'ont été transportés là que par rencontre, & que je ne voudrois pas en avoir inſéré pluſieurs de cette eſpéce dans ma réviſion, parce que tout curieux qu'ils ſont, ils pourroient, n'y étant pas abſolument néceſſaires, y être regardés comme étrangers. Ma qualité de Réviſeur m'oblige à ne point excéder ma fonction. Je dois ſuivre mon Auteur pas à pas, HOC AGE. Je dois compter ſes chutes, lui prêter la main pour le redreſſer, prêt à le défendre contre ceux de ſes Adverſaires qui m'ont paru s'être trompés

dans

dans leur Critique, contre Ménage en quelques endroits, contre l'Auteur anonyme des Réflexions imprimées en quatre Lettres, contre l'Abbé Fontanini, contre moi-même, si je viens à m'appercevoir que je l'aie injustement repris.

Une des plus foles chicanes qu'on lui ait faites, c'est de lui avoir reproché l'inutilité de son Ouvrage, sur ce que les Jugemens qu'il contient étant, dit-on, la plupart contraires, ils se détruisent l'un l'autre. Les Censeurs qui ont opiné de la sorte, ont-ils pu ne pas voir que Mr. Baillet ayant intitulé son Livre *Jugemens*, & non pas *Examen des Jugemens*, n'étoit par conséquent obligé qu'à les rapporter fidèlement, sans entreprendre de les réformer, ou de les concilier? Qui ne sait d'ailleurs combien grande est la différence des goûts. Ne reconnoissons-nous pas tous les jours que les Savans qui ont jugé si diversement des Auteurs, ont eu raison, puisqu'à proportion des fautes qui se trouvent en chaque Ouvrage, le meilleur, à le bien prendre, n'est d'ordinaire que le moins mauvais.

Je

Je reviens à mes Notes. Ce n'est point un esprit d'ostentation qui me les a dictées. C'est l'envie seule de contribuer à rendre meilleur un Livre qui méritoit de le devenir. Persuadé qu'on ne fait rien qu'autant que ce qu'on fait est vrai, j'ai tâché de mettre en divers endroits des sept volumes, que j'ai éxaminés, la principale chose qui me paroissoit y manquer, j'entens l'éxacte vérité. Mr. Baillet, qu'on dit se l'être toujours proposée dans ses Ecrits, y étoit particuliérement obligé dans un Ouvrage, tel que celui-ci, purement critique, & tant de citations, dont il l'a rempli, ne permettent pas de douter qu'il ne l'ait cherchée avec soin. J'espére pourtant faire voir qu'il n'a pas creusé par tout autant qu'il faloit pour la déterrer. S'il l'a cherchée, oserai-je le dire? plus heureux que lui je me flate de l'avoir trouvée, non pas en vertu d'une plus grande habileté, mais d'une plus grande diligence. On verra là-dessus, presque à chaque page, des preuves de mon attention. J'invite les Lecteurs à y recourir, dans la confiance où je suis,

qu'à

qu'à l'aide de la pierre de touche que je leur offre, ils pourront ſurement ici, d'un bout à l'autre, démêler le vrai d'avec le faux.

Je me crois au reſte obligé d'avertir que les Libraires qui procurent cette édition, l'ayant commencée trois ou quatre mois avant que d'avoir mes Notes, le premier volume a été achevé d'imprimer ſans qu'elles ayent pu y être rangées dans la place qui leur convenoit (1). C'a été une néceſſité de les renvoyer à la fin avec des chiffres rélatifs aux endroits qu'elles éclairciſſent.

Celles des volumes ſuivans ont été réguliérement placées au bas des articles qu'elles concernent, & pour être plus reconnoiſſables, ont été diſtinguées par cette marque ¶.

J'avois pris ſoin, en travaillant à mes Notes, de corriger éxactement toutes les fautes d'impreſſion de mon éxemplaire *in*-12. des Oeuvres de Mr. Baillet, en ſorte que le texte des ſix der-

1. Cela regarde l'Edition de Paris, car dans celle-ci on a eu ſoin de placer toutes ces Notes dans leur ordre.

derniers volumes *in*-4. ayant été imprimé sur le texte de mon éxemplaire, devroit être, ce semble, très-correct; cependant comme je n'ai point voulu me charger de voir les épreuves, je ne puis répondre de rien, les Libraires, suivant les régles de leur prudence, ayant seuls conduit cette édition, à laquelle je n'ai absolument nulle autre part que celle que m'y donnent mes Notes au bas de chaque article, & la révision de ces mêmes Notes à la fin de chaque volume (1).

Les mêmes Libraires ayant dessein de rendre cette seconde édition plus utile, & plus commode que la premiére, ont observé ce qui suit.

I. Ils ont mis à la tête du Livre le portrait de Mr. Baillet, avec l'Histoire de sa Vie, & de ses Ouvrages (2).

II. Leur intention étant de mettre au bas du portrait une Inscription qu'ils me demandérent, je leur en offris deux, dont l'une étoit rélati-

ve

1. On a eu soin aussi dans cette Edition, de corriger toutes les fautes indiquées par Mr. de la Monnoye.

2. On

ve à ma Critique, l'autre un Eloge pur & simple. Voici la premiere.

Puisque, dans mes Ecrits, sans craindre la Satire,
Plein d'une noble liberté,
J'eus pour objet la Verité:
Un Critique sincère a bien pu me la dire.

Voici la seconde.

Amateur de la Vérité
J'ai pour la découvrir écrit, lu, médité,
Brûlant de satisfaire une si noble envie.
Mes veilles, je l'avouë, ont abrégé mes jours,
Mais elles m'ont acquis une plus belle vie
Dont les Parques jamais ne trancheront le cours,

J'avois laissé à leur choix d'employer de ces deux Inscriptions celle qu'ils croiroient convenir le mieux; mais comme depuis on leur en a présen-

2. On a été obligé de mettre cette Vie à la tête de la seconde Partie de ce Volume, parce que celle-ci auroit été trop grosse.

ſenté une qu'ils ont témoigné agréer, j'ai conſenti volontiers qu'ils la préféraſſent, ce qu'ils ont fait.

III. A la ſuite de l'Avertiſſement qui eſt au devant du premier volume, ils ont fait imprimer tout au long le PLAN GENERAL de l'Ouvrage (1), Piéce auparavant ſéparée du corps des volumes, & dont, parce qu'elle étoit extremement rare, il importoit de renouveller l'édition, pour donner une juſte idée de l'étenduë que devoit avoir le Recueil entier des Jugemens des Savans.

IV. Pour empêcher que l'attention du Lecteur ne ſoit détournée par la peine de chercher les citations à la fin d'un volume, ou d'un chapitre, ils les ont placées au bas de chaque page avec des chiffres de renvoi. Ils ont gardé le même ordre pour les Additions & Corrections que Mr. Baillet n'avoit pu inſérer en leur place.

V. Ils ont rapporté entre deux étoiles à la fin des Articles, & quelque-

1. On l'a placé ici après la Vie de l'Auteur dans la Seconde Partie.

2. On

quefois dans les Articles-mêmes entre deux crochets, les éditions des Auteurs dont parle Mr. Baillet, celui-ci ne les ayant pas toujours éxactement rapportées.

VI. Outre les Tables des Chapitres, les Liſtes des Auteurs, & autres dreſſées avec éxactitude par le Reviſeur des épreuves, ils ſe ſont chargés de mettre à la fin du dernier volume une Table alphabétique des matiéres répanduës dans le cours de l'Ouvrage.

VII. Quant au deſſein qu'ils avoient d'extraire incidemment de l'Anti-Baillet (2) les corrections des fautes prétendues commiſes par Mr. Baillet, ayant ſu que l'Auteur des Notes s'étoit acquitté de ce ſoin, ils s'en ſont entiérement remis à ſa diligence.

Voila ce que j'ai cru devoir ajouter à ma Préface, afin que le Public fût pleinement informé de l'état de cette édition. Il me reſte ſeulement à dire touchant Mr. Baillet, que ſi je l'appelle ici *Monſieur*, au lieu que dans mes

2. On a imprimé dans cette Edition l'Anti-Baillet tout entier avec des Notes de Mr. de la Monnoye qui n'avoient jamais été imprimées.

mes Notes je ne dis par tout que Baillet, c'eſt que ma Préface eſt un diſcours de cérémonie, & que mes Notes ſont une Critique, outre que du moment qu'un Auteur eſt mort, on eſt à ſon égard diſpenſé du cérémonial.



AVER-



AVERTISSEMENT
DE L'AUTEUR (1).

I.

ON a ſujet d'appréhender que la multitude des Livres qui augmentent tous les jours d'une maniére prodigieuſe, ne faſſe tomber les ſiécles ſuivans dans un état auſſi fâcheux qu'étoit celui où la barbarie avoit jetté les précédens depuis la décadence de l'Empire Romain, ſi l'on ne tâche de prévenir ce danger par le diſcernement de ceux qu'il faut rejetter ou laiſſer dans l'oubli, d'avec ceux que l'on peut retenir, & ſi l'on ne fait encore dans ceux-ci le choix de ce qui peut être utile d'avec qui ne l'eſt pas.

La néceſſité de ce choix & de ce diſcernement ſe fait ſentir de plus en plus à ceux qui ſavent de quelle importance il eſt d'être bien conduit dans ſes études & dans la lecture de tant de Livres en un auſſi petit intervalle qu'eſt celui que Dieu

1. Cet *Avertiſſement* étoit au commencement de l'édition in-12. de 1685.

a prescrit à la vie de l'homme. Ce discernement seroit sans doute la plus courte & la plus sure de toutes les méthodes que l'on pourroit souhaiter pour toutes sortes d'études, & dans toutes sortes de personnes. Il seroit non seulement comme le flambeau de l'entendement, mais il lui tiendroit aussi lieu d'un conducteur fidèle, qui lui épargneroit la longueur & les difficultés des chemins, & qui lui feroit trouver en peu de tems & immanquablement ce qu'il cherche dans les Livres.

Mais avant que de pouvoir faire ce discernement par soi-même, la vie s'écoule, & on ne se trouve presque en état de bien étudier, que lorsqu'on est à sa fin. Avant que la Raison se développe d'elle-même, les hommes errent longtems, s'ils n'ont point de guide. Ils n'ouvrent les yeux pour entrer dans le bon chemin, que lorsque la nuit s'approche, c'est-à-dire, lorsqu'ils sont près de la mort. Les affaires différentes & les occupations étrangéres jointes aux maladies qui traversent la vie, abrégent encore ce tems, & troublent ce loisir nécessaire à acquerir ce discernement.

Entret. sur les Sciences.

Quelque bien intentionné & quelque laborieux que l'on ait été, on a le déplaisir de voir qu'après plusieurs années d'études on n'en sait guéres plus que lorsqu'on a commencé, & que l'on sait quelquefois si mal ce que l'on croit avoir appris, que l'ignorance de ce qu'on sait est souvent plus tolérable que cette maniére de le savoir. Les Savans mêmes, qui après avoir

avoir essuyé des travaux immenses, & avoir blanchi sur les Livres, semblent être arrivés à ce discernement, ne laissent pas de se plaindre à la fin de leur course, qu'ils seroient allé plus loin, s'ils avoient d'abord connu le véritable chemin. Ils témoignent qu'en marchant dans cette longue carriére, ils ont découvert des sentiers, qui leur auroient épargné beaucoup de peines. Que seroit-ce donc si dès le commencement de nos études nous savions le chemin le plus droit & le plus aisé? Quel avantage n'aurions-nous pas de connoître d'abord ce qu'il faut embrasser & ce qu'il faut fuir dans les Livres?

Nous aurions sans doute cet avantage, si quelque savant homme s'étoit voulu donner la peine de nous faire ce discernement dans une Critique judicieuse qui fût universelle, & qui s'étendant sur toutes sortes de Livres & d'Auteurs, comprit tous les Arts & toutes les Sciences, qui font les occupations des hommes. Mais comme il n'y a point lieu d'esperer si-tôt une faveur si importante de la bonté divine, j'ai crû que, jusqu'à ce que le Ciel fasse naître ce Censeur général, il ne seroit pas entierement inutile de recueillir les Jugemens & les Censures que divers Critiques particuliers ont faites *sur les principaux Ouvrages des Auteurs les plus connus.*

Je ne me serois pas crû obligé de rendre raison de ma conduite au Public, si j'étois demeuré dans ma premiére résolution, qui étoit de ne faire que des No-

tes Critiques au Catalogue de la Bibliothèque de Monſieur l'Avocat Général de Lamoignon, & de ne travailler uniquement que pour l'uſage particulier de Monſieur ſon Fils. Mais puiſque la choſe a pris un autre cours, il faut au moins informer le Lecteur de ce qu'il peut eſperer de ce Recueil, & de ce qu'il n'en doit pas attendre.

II.

Ce Recueil n'eſt donc qu'une compilation aſſés ſimple des ſentimens de quelques perſonnes ſur les Ouvrages de leurs ſemblables, & pour lui donner quelque ordre & quelque ſuite, j'ai cru le pouvoir partager en ſix parties différentes.

La premiére qui eſt celle qui paroît préſentement, comprend (outre le Diſcours ou le Traité ſur les Jugemens des Livres en général, & ſur les Préjugés dans leſquels on les lit) les Jugemens particuliers ſur les principaux Imprimeurs, ſur les Critiques, ſur les Grammairiens & ſur les Traducteurs (1). Si l'on s'apperçoit, par la maniére dont cette premiére épreuve ſera reçuë, que le deſſein de l'Ouvrage ne déplaiſe point entiérement au Public, & qu'il puiſſe avoir ſon utilité, on eſpére don-

1. Cette premiére Partie eſt contenuë dans le premier, & le ſecond volume de la preſente édition. Le I. volume eſt diviſé en deux Parties, & le II. en trois.

2. Ces

donner les autres Parties inceſſamment.

La ſeconde contient les Jugemens ſur les Poëtes (2), ſur les Romans & les autres fictions en Proſe, ſur les Orateurs, & ſur les Epiſtolaires.

La troiſiéme contient les Jugemens ſur les Géographes, ſur les Chronologiſtes, ſur les Hiſtoriens & ſur les Antiquaires; auſquels j'ai joint ceux que l'on fait des Blaſoniſtes, quoiqu'ils faſſent plûtôt partie des Hiſtoriens Généalogiques.

La quatriéme contient les Jugemens ſur les Philoſophes, ſur les Mathématiciens, ſur les Naturaliſtes, & ſur les Médecins.

La cinquiéme contient les Jugemens ſur les Juriſconſultes, ſur les Canoniſtes, ſur les Politiques, & ſur les Moraliſtes, c'eſt-à-dire ſur ceux qui ont traité de la Morale purement humaine ſans rapport à la Théologie.

La ſixiéme contient les Jugemens ſur les Théologiens, c'eſt-à-dire, les Interprétes de la Bible, les Peres & Auteurs Eccléſiaſtiques, juſqu'au XII. Siecle, les Théologiens Scholaſtiques, les Ecrivains Aſcétiques, Liturgiques, &c. les Hétérodoxes ou Théologiens Hérétiques qui ont écrit contre l'Egliſe depuis le xv. ſiécle.

III.

2. Ces *Jugemens ſur les Poëtes* ſont contenus dans le troiſiéme volume & dans le quatriéme. Ces deux Volumes ſont diviſez chacun en deux Parties, Baillet n'a point fait imprimer le reſte de cette ſeconde Partie, ni les quatre ſuivantes.

III.

Comme je fais profeſſion de ne rien dire de moi-même, je n'ai pas ſujet d'appréhender qu'on m'oblige de répondre de la ſolidité & de la vérité de tous ces Jugemens. Je ne me crois reſponſable que de la fidélité avec laquelle je les repréſente, & pour donner plus de lieu de voir ſi j'impoſe à quelqu'un, j'ai eu ſoin de mettre à la fin de chaque article les citations éxactes de ces témoignages, comme j'ai fait auſſi à la fin du Diſcours général, qui eſt à la tête de la premiére Partie, & qui fait le premier Tome (1), pour m'accommoder au goût de ceux qui n'aiment point à voir un diſcours rompu & chargé de citations ennuyeuſes.

Ainſi mes Auteurs pourront parler pour eux-mêmes, ſans que je me trouve engagé à prendre le parti & les intérêts d'aucun d'eux, ni à ſoutenir leurs ſentimens. De ſorte qu'il ſera libre à chacun des Lecteurs en particulier de ſe faire impunément le Cenſeur de ces Critiques avec autant d'autorité que ceux-ci en ont pris pour cenſurer les autres, ou de ſe mettre de leur nombre ajoutant ſon ſentiment au leur.

D'ailleurs on peut juger que la plupart de ces Cenſeurs que j'ai pris pour mes ga-

1. Ce ſont les *Préjugés* : Dans cette édition on en a placé les citations au bas de chaque page.

2. Avant-

garans, n'ont point prétendu que leurs jugemens fussent des arrêts, mais qu'on les devoit considérer comme de simples propositions qu'ils ont faites de leurs sentimens, dont l'autorité & la force dépendent de l'approbation des Savans. C'est ainsi que Mr. de la Mothe le Vayer dit (2), *qu'il explique ses sentimens de telle sorte que sans donner un jugement précis, ni qui vienne absolument de lui, il laisse éxemt de toute partialité, la liberté à chacun de contredire les opinions qu'il rapporte. Et il ne veut pas qu'on prenne pour des résolutions ce qu'il n'expose que comme des doutes appuyés de quelque vraisemblance.* Nous ne devons pas douter que les autres n'aient été dans une disposition semblable.

IV.

Je serois fâché de donner lieu de croire qu'en citant mes garans, je voulusse les louer ou les approuver. Le P. Bouhours dans la Préface de ses Remarques sur la Langue Françoise, dit que *le nom seul de ceux qu'il cite, est un éloge, & qu'il seroit aussi inutile de les louer en les citant, que d'avertir lorsqu'on cite Ciceron & Virgile, que ce sont de bons Auteurs & de beaux Esprits.* Cela est bon pour ceux qui n'employent que les témoignages des bons

2. Avant-propos des Historiens Grecs & Latins vers la fin.

bons Auteurs. Mais comme tous les Jugemens que je rapporte ſur une même perſonne, ne ſont pas toujours uniformes, il eſt viſible que dans une contrarieté d'opinions, il faut qu'il y en ait quelques-uns qui s'écartent de la vérité & de la juſtice. Dans cette diverſité qui paroît particuliérement dans les Jugemens des Auteurs de la premiére claſſe, on auroit ſouhaité peut-être que j'euſſe fait un choix de ceux qui ſont juſtes, ſolides & véritables, & que j'euſſe rejetté les autres. Mais ce diſcernement eſt au deſſus de mes forces, & je n'aurois pû éviter de déplaire à la moitié de mes Lecteurs, qui auroient pû ſe déclarer en faveur de ceux qu'on auroit rebutés, parce qu'il n'eſt preſque pas poſſible que les hommes ayent tous le même goût & le même ſens; & que ce qui paroît mauvais à l'un, s'eſt quelquefois trouvé bon au jugement d'un autre. Il vaut donc mieux laiſſer au Lecteur le plaiſir de faire ce diſcernement lui-même.

Néanmoins j'ai crû pouvoir inſinuer de tems en tems ce que je penſois du plus ou du moins d'autorité de ces garans, & j'ai été quelquefois bien-aiſe de faire connoître la diſtinction, que je mets, par éxemple, entre le jugement de Photius & celui du jeune du Verdier, entre ceux de Ciceron, de Denys d'Halicarnaſſe, de Quintilien, de Longin, & ceux de Sigonius, de Keckerman, de Bodin, de Poſſevin, &c.

V.

Mais quoique je m'intéresse aussi peu dans l'autorité de ces Juges ou Critiques, que dans la réputation de ceux qui sont jugés ou censurés, il n'est peut-être pas hors de propos de parler ici pour la justification de quelques-uns de mes garans d'entre les Catholiques, qui paroîtront avoir usé peut-être de trop de liberté dans leurs Jugemens sur quelques Ouvrages de Religion, & qui pourroient blesser la tendresse scrupuleuse de ceux qui ne pénétreroient pas assés l'innocence de leurs intentions.

S'il arrive donc que l'on voye dans la suite de ce Recueil quelques Hérétiques loués, & quelques Catholiques blâmés par ces Critiques, même dans les Ouvrages sur l'Ecriture Sainte, sur la Théologie, & sur le Droit Ecclésiastique, on doit supposer que ni ces Critiques, ni moi en rapportant leur opinion, ne sommes pas assés malheureux pour prétendre toucher à la pureté & à la vérité de la Religion Catholique, dont le centre est & sera toujours le Siége Apostolique des Successeurs de S. Pierre. Mais dans ces occasions qui sont assés rares, on n'a point eu d'autre intention que de rendre une justice égale à tout le monde, de louer Dieu comme l'Auteur de ce qui sort de bon de la plume des Hérétiques mêmes, qui peuvent ne pas faire toujours un mauvais usage des talens naturels & acquis

que la bonté divine leur communique; & de blâmer ou plaindre la misére de l'homme, c'est à-dire l'ignorance & la présomption humaine dont les Ecrivains Catholiques ne sont pas toujours exemts; quelques priviléges qu'ils ayent dans la Communion des Saints.

Et pour finir ce qui regarde mes garans, j'aurois rapporté en cet endroit ce que l'on pense de leur habileté, & du poids de leur autorité, si je n'avois cru qu'il étoit plus à propos d'en faire la premiére partie du Recueil des Critiques que l'on peut consulter.

VI.

Je n'ai pas toujours traduit à la lettre les témoignages des Critiques, mais je me suis contenté de prendre leur pensée, hormis dans les endroits où cette éxactitude m'a semblé nécessaire pour mieux appuyer ce qui auroit paru plus douteux & plus difficile à croire.

S'il arrive que je cite quelquefois un Auteur sur la foi d'un autre, quoique cela soit assés rare, je suis assés scrupuleux pour les citer tous deux, & pour marquer le ruisseau aussi-bien que la source. J'en ai usé de la sorte en deux rencontres, premiérement lorsque je n'ai point eu la commodité de lire dans l'original, & de puiser dans la source les choses que j'avance; & en second lieu lorsque j'ai cru qu'un passage cité par un autre, auroit plus de poids & de crédit,

que

que s'il étoit cité par moi seul. Le pis qu'il en peut arriver, est de s'en tenir à l'autorité de celui que j'allégue & que je prens pour mon garant, & de ne le considérer que comme une copie.

Je n'ai point rapporté les Jugemens que les Anciens ont portés sur les Ouvrages que nous n'avons point, & qui sont censés être perdus pour le Public, parce que cela ne paroît pas nécessaire au dessein que j'ai eu de rendre quelque service à ceux qui veulent lire les Livres avec fruit, les Ouvrages perdus n'étant pas du nombre de ceux qu'on peut lire. J'en ai usé souvent de même à l'égard de la plûpart de ceux qui ne sont encore que Manuscrits, quelque esperance que l'on ait de les voir au jour.

VII.

On s'étonnera peut-être du peu d'uniformité que l'on trouvera dans ces Jugemens, voyant des Auteurs du second & du dernier rang remporter quelquefois des témoignages avantageux, sans être censurés & notés pour leurs défauts; & d'autres au contraire, qui, quoique de la premiére classe, ne laissent point d'être chargés de reproches & accusés d'un grand nombre de fautes. C'est ce qui paroîtra, par éxemple, dans ce que nous rapporterons d'Hérodote, de Tacite, de Joseph, de Dion, de Seneque, d'Aristote, de Platon, d'Homere, & de plusieurs autres des Anciens, & de quelques-

uns même d'entre les Modernes de la premiére réputation, comme d'Erasme, de Lipse, de Baronius, de Scaliger, de Mr. de Thou, de Vossius, de Mr. de Saumaise, de Mr. de Launoy, &c.

Mais on ne doit point tirer avantage de cette inégalité pour les Ecrivains médiocres, de qui on ne s'est pas tant soucié de rechercher les défauts, leurs Livres n'étant pas d'un aussi grand usage que ceux des autres. On ne peut pas dire non plus que cette conduite puisse porter préjudice à ces grands hommes, ni que cette sévére censure soit capable de leur faire perdre le rang qu'ils ont acquis dans le Monde savant, puisqu'au contraire le grand nombre de leurs Censeurs & la peine qu'on a prise de les éxaminer de si près, est une marque de l'estime qu'on en fait, & du besoin que l'on en a pour l'utilité publique.

VIII.

J'ai tâché de me tenir toujours dans une grande reserve à l'égard des Eloges qu'on a faits des Auteurs, & je me suis attaché à n'en employer aucun, qu'il ne fût accompagné & soutenu d'un jugement de l'Auteur même. C'est ce qui m'a obligé de retrancher les Eloges que la plûpart des Poëtes ont faits sur les Livres & les Auteurs, & de ne point employer les Epigrammes ni les Epitaphes. J'ai même considéré comme suspects plusieurs de ces Ecrivains qui ont recueilli en prose les

Elo-

e reconnoiſſance envers ceux dont on
oſité, que comme un jugement de
perſonne ou de leur Ouvrage. J'en
ourtant excepté les Eloges ou plûtôt
témoignages avantageux rendus aux
eurs par leurs Adverſaires, & par
qui humainement parlant, ſem-
ent n'avoir ni ſujet ni inclination
dire du bien. parce que ces ſortes
émoignages ſont d'un grand poids,
ue ce n'eſt ordinairement que la force
a vérité qui les leur a enlevés.

IX.

ai douté long-tems ſi je devois parler
vivans, d'autant plus qu'il eſt diffici-
'en rien dire de juſte, & que ſelon
rcule (1), c'eſt une eſpéce de badine-
e compter & de dépeindre ceux que
avons préſens devant les yeux, n'é-
pas d'ailleurs auſſi aiſé de les cenſu-
que de les admirer. Je ſavois de plus
y a beaucoup de meſures à garder

& des précautions à prendre ſur ce ſujet. Je me remettois dans la mémoire divers éxemples de deux eſpéces d'Ecrivains toutes oppoſées, la premiére de ceux dont les Ouvrages ayant été mépriſés & comme réprouvés de leur vivant, ont été & ſont encore recherchés avec eſtime & avec empreſſement après leur mort; la ſeconde de ceux qui ayant fait de l'éclat dans le monde, & qui ayant mandié l'approbation de leurs flateurs pour leurs écrits, n'ont pû les empêcher après leur mort de tomber ſous la cenſure & dans le mépris de la Poſterité. Enfin je n'ignorois pas que les Livres ne ſont parvenus à leur maturité, & que leur bonne ou mauvaiſe cauſe ne s'éclaircit qu'à la mort de leurs Auteurs, & de ceux-mêmes qui ont interêt à leur réputation, auſſi bien que de leurs envieux.

Mais je me ſuis déterminé à le faire par l'éxemple des Bibliothécaires, des Ecrivains d'Hommes Illuſtres, des Auteurs de Journaux, & par l'avis de quelques perſonnes, qui m'ont voulu perſuader que notre curioſité cherche encore plus à ſe ſatisfaire ſur les vivans que ſur les morts.

Et quoique les effets de la louange ne ſoient peut-être pas moins à craindre pour les perſonnes qui en ſont le ſujet, que ceux du blâme & de la cenſure; j'ai affecté néanmoins de ne publier que les vérités qui ſont glorieuſes & avantageuſes à la réputation des vivans, & de ne point dire celles qui pourroient être choquan-
tes,

tes, à moins qu'elles n'ayent déja été écrites & reçuës du Public avec approbation. Car lorſque je n'ai pas d'autre garant de ce que j'ai à dire des vivans que la voix publique; j'ai cru que ce témoignage pouvoit être ſuffiſant pour les choſes qui ſont avantageuſes aux Auteurs, mais non pas pour celles qui paroiſſent déſobligeantes.

Il y a donc cette différence entre les jugemens qu'on fait des morts, & ceux que l'on rapporte ſur les vivans dans ce Recueil, que les premiers renferment les deux ſortes de vérités, c'eſt-à-dire ce qui s'eſt dit également pour & contre les Auteurs, au lieu que les derniers n'en renferment ordinairement qu'une ſorte, laiſſant à ceux qui viendront après nous le ſoin de dire le reſte. En quoi l'on ne trouvera ſans doute pas moins d'équité que de prudence, puiſqu'il n'y a rien de plus inconſtant ni de plus ſuſpect que ces ſortes de jugemens qui ſe font verbalement, & ſouvent ſans méditation, & ſans déſintereſſement.

X.

Je me ſuis réduit uniquement à remplir mon Titre, qui ne promet que des *Jugemens*, quoiqu'il eût été peut-être plus modeſte de les appeller des *Sentimens* ou des *Opinions*, mais il en auroit été moins juſte & moins conforme à l'humeur des Critiques, qui ſe conſidérent comme les Juges des Livres. Il eſt vrai que je les ap-

pelle *Savans* plûtôt que *Critiques*, parce que j'ai voulu marquer l'honneur & le respect que je porte à tous les gens de Lettres; & que le terme de Critique semble avoir encore quelque chose d'odieux dans l'esprit de ceux qui ne sont pas entiérement guéris de leur prévention. Mais je n'ai pas prétendu qu'ils fussent tous véritablement savans, & ce terme dans mon Titre n'insinuë autre chose, sinon ceux qui ont fait profession de savoir quelque chose, & de dire leur avis sur ce qu'ils croyoient savoir.

Quoique je n'aie entrepris de parler que des *Principaux Ouvrages des Auteurs les plus connus*, j'espére néanmoins en rapporter plus qu'il ne sera possible d'en lire à chaque particulier; étant d'ailleurs inutile & impossible même de parler de tous. Et j'ose faire croire à la plûpart des Lecteurs que je leur donnerai plus que le Titre ne leur promet sur le nombre des Auteurs, sans leur donner sujet de se plaindre de cette conduite, ni encore moins de la fausseté ou du peu de justesse de mon Titre.

XI.

Comme je ne suis engagé suivant mon Titre qu'à donner des Jugemens, je ne me suis pas arrêté à faire la liste des Ouvra-

1. Cette raison est une des principales de celles qui ont déterminé Mr. Moette à donner les bonnes édi-

vrages de chaque Auteur, mais je me ſuis reſtraint ſeulement à ceux dont il eſt queſtion.

Je n'ai pas rapporté non plus les différentes Editions de ceux dont je donne les Jugemens. Ce n'eſt pas que je n'aie crû que cela fût fort utile & quelquefois néceſſaire même (1), mais comme ce Recueil devoit faire partie d'un Catalogue de Bibliothèque, j'avois déja marqué ces Editions dans la premiére partie de ce Catalogue, qui contient l'ordre des Matiéres traitées dans les Livres. Ainſi ç'auroit été faire deux fois une même choſe dans un même Ouvrage.

Je n'ai rien dit auſſi des actions ni des emplois des Auteurs durant leur vie, parce que cela auroit prodigieuſement groſſi ce Recueil, & que j'avois envie de le faire à part dans la troiſiéme Partie de ce Catalogue dont on vient de parler.

Je ne doute pas que pluſieurs ne trouvent mauvais que je me ſois réduit dans ces retranchemens : mais pour tâcher de les appaiſer, & pour ſuppléer en quelque façon à ce prétendu défaut, je les avertis qu'ils trouveront ce qu'ils ſouhaitent dans les Bibliothèques, & dans les Recueils d'Hommes Illuſtres, que je cite ordinairement pour mes garans avec les autres Critiques ; & que ſachant de quel Païs, ou de quel Ordre de Religion, ou même de

éditions des Auteurs dans la préſente édition. Il a ſuivi en cela l'avis de pluſieurs Savans qui l'en ont jugé très capable.

de quelle profeſſion étoit l'Auteur, dont ils demandent la Vie & les Ecrits, ils pourront voir dans la premiére Partie du Recueil des Critiques ceux qui en ont traité, & conſulter leurs Livres.

Si l'on voit que pluſieurs ne ſoient pas ſatisfaits de cet expédient, on pourra dans une nouvelle Edition ſe réſoudre à ce ſecond travail.

Je me ſuis donc contenté de marquer en titre le tems auquel les Auteurs ont vécu, ou l'année de leur mort autant que je l'ai pû trouver, parce que c'eſt une époque fixe & aſſurée pour ſavoir au plus juſte quand ils ont pû écrire, & quand ils ont été en état de faire quelque figure dans le monde.

XII.

Après tout il ne faut pas eſperer que cette ſorte de Recueil puiſſe plaire à tout le monde. Quelques-uns trouveront mauvais qu'on ne parle point aſſés avantageuſement de ceux à la réputation deſquels ils s'intereſſent. Pluſieurs autres jugeront que l'on eſt trop indulgent, ou même prodigue d'Eloges.

Mais ſi les ſentimens des Critiques que je rapporte dans tout cet Ouvrage, ne ſont pas ſouvent d'accord les uns avec les autres, à combien plus forte raiſon les Lecteurs auront-ils de goûts différens? Si les premiers ne ſont point ſans paſſion & ſans foibleſſe, on ne doit pas prétendre que les ſeconds en ſoient exemts. Tant

que l'on ne s'accordera point dans le monde, & que la différence des humeurs & des goûts suivra celle des esprits, il n'y a point lieu de croire que l'on trouve beaucoup d'uniformité de sentimens, sur tout dans les choses dont Dieu a laissé à l'homme la liberté de discourir & de juger.

Ainsi puisque les dispositions des esprits sont si différentes, je ne doute presque pas qu'il ne se trouve aussi des Lecteurs, qui dans cette grande diversité de Jugemens qui sont rapportés dans ce Recueil, n'en rencontrent enfin quelques-uns qui leur reviennent, & qui ne se voyent quelquefois d'accord avec quelques-uns de ces Critiques, soit par une sympathie d'humeur, soit pour être éclairés des mêmes lumiéres, soit enfin pour être dans les mêmes Préjugés ou dans les mêmes engagemens.

Mais s'il se trouve des endroits par hazard qui soient capables de déplaire à quelques-uns, je puis assûrer du moins que je n'ai jamais eu la moindre envie de choquer personne, & je déclare avec sincérité, que si cette liberté apparente dont je me suis crû obligé d'user pour exprimer la vérité, produisoit quelques effets fâcheux contre la simplicité de mes intentions, je suis dans la résolution de supprimer tout ce qui pourroit causer cet inconvénient.

Je souhaite aussi que ceux de l'autre Communion me fassent la grace de croire que je n'ai jamais eu dessein de les désobliger, loin d'avoir voulu leur insulter, lors-

lorſque j'ai dit quelque choſe contre quelques-uns de leurs Membres; & c'eſt dans cette penſée que j'ai voulu me ſervir presque par tout du nom de Proteſtant, pour marquer même les Huguenots de France, & les autres Calviniſtes des Païs-bas & d'Angleterre, quoi qu'il leur convienne moins qu'aux Hérétiques d'Allemagne, parce qu'ils ſont perſuadés que ce terme ne les dès-honore pas.

XIII.

Comme les fautes ſont inévitables dans toutes ſortes de compilations, & comme je ne doute nullement qu'il ne s'en ſoit gliſſé un grand nombre dans celle-ci: je ſouhaiterois au moins que l'on eût la bonté de vouloir contribuer à me faire réparer celles que j'aurois pû faire principalement en parlant des Auteurs Modernes, pour n'en avoir pas été aſſés informé, ou pour l'avoir mal été.

Auſſi oſerois-je eſpérer que ceux qui pourront y avoir quelque interêt ou pour leurs proches, pour leurs amis, ou pour eux-mêmes, me feront le plaiſir de me communiquer leurs corrections pour reformer ce qui eſt déja imprimé, & leurs instructions pour les cinq autres Parties de ce Recueil, qui ne le ſont pas encore. J'aurai pour eux toute la reconnoiſſance poſſible, & j'en rendrai des témoignages publics, en les citant fidellement, & en les mettant au nombre de mes Garans & de mes Maîtres, à moins qu'ils ne me donnent avis d'en uſer autrement.

Car

Car je ne considére ce Recueil que comme une premiére ébauche, & comme un essai assés léger & superficiel, ou comme une épreuve encore toute brute & fort imparfaite, de ce qu'on pourroit faire dans la suite sur un sujet si important & si nécessaire. La matiére est capable de la plus belle forme du monde, si jamais elle a le bonheur de tomber dans d'habiles mains, qui puissent la polir & lui donner ses ornemens & ses accroissemens nécessaires. Le Calepin n'étoit rien dans son origine, c'étoit un Ouvrage pitoyable quand il sortit des mains d'Ambroise Calepio. Néanmoins il s'est trouvé d'habiles gens, qui voyant que l'on pourroit faire quelque chose de bon de son dessein, ont pris la peine de le purger, de le mettre en ordre, & de l'augmenter jusqu'au point où nous le voyons aujourd'hui. De sorte qu'il n'y a presque plus que le nom & le titre du Livre qui soit de Calepin. Il pourroit peut-être bien arriver quelque chose de semblable à ce Recueil; & quoique je n'aie pas, ce me semble, la présomption de croire qu'il peut être fort utile à quiconque auroit assés de résolution & de forces pour entreprendre un Ouvrage de cette importance; je m'imagine pourtant que je le considére avec assés d'indifférence pour renoncer à sa proprieté, & le lui abandonner, sans lui donner lieu de craindre que je voulusse jamais l'accuser d'être plagiaire.

XIV.

XIV.

Quoiqu'un Auteur ne ſoit pas toujours le Maître de la matiére qu'il traite, on ne peut pas dire qu'il ne le ſoit pas de la maniére dont il la traite. Si la fidélité & la ſoumiſſion qu'il doit à ſa matiére ne lui permet pas d'avoir toujours égard à la diſpoſition différente des eſprits de ceux entre les mains deſquels il pourra tomber, le reſpect qu'il doit à tous ſes Lecteurs, l'oblige d'uſer de toutes ſortes de précautions, pour ne pas le choquer ou le diſtraire par des maniéres qui ne ſont pas d'un uſage commun, & pour s'accommoder au goût de ſon ſiécle qui paroît le plus univerſel. Ainſi comme ces maniéres d'écrire conſiſtent particuliérement dans le ſtyle, il faut éviter ſur toutes choſes tout ce qui y a l'air d'affectation, s'éloigner également des extrémités de l'élévation & de la baſſeſſe, & fuir les excès de la contrainte & du relâchement, de l'afféterie & de la négligence, du ſcrupule & de la licence.

Je ſouhaiterois que cette maxime ſe trouvât tellement pratiquée dans mon Recueil, qu'on ne fît aucune réfléxion à ma maniére d'écrire, qu'on ne s'apperçût pas même de la moindre ſingularité dans mon ſtyle, & qu'on ne ſongeât qu'aux choſes qui y ſont rapportées

C'eſt pourquoi je ne puis diſſimuler

que

is au singulier. J'avouë que je n'y
int songé en écrivant, & que cela
arrivé sans affectation, soit que
été l'effet de quelques distractions,
ın défaut d'application à mon tra-
soit qu'on veuille croire que je pen-
lus à la chose que je voulois écrire
la maniére de le faire. J'avois entre-
le corriger ce défaut, & de me ré-
à l'uniformité. Mais j'y ai trouvé
de contrainte dans la suite. Je me
imaginé qu'il y a des endroits où je
ois pas pû parler au singulier, sans
endre suspect de quelque vanité basse
ivole; & qu'il y en a d'autres où il
le que j'aurois inconsidérément at-
é à plusieurs ou à d'autres qu'à moi
isions & les défauts où je pourrois
tombé, si j'avois parlé au plurier.
u reste s'il est permis de se défendre
l'éxemple des autres, on peut croire
cette inégalité n'a rien d'irrégulier ni
de nouveau, puisque dans presque
les siécles il s'est trouvé de célèbres

lui-même en l'un & en l'autre nombre, je ne dis pas seulement dans un même Traité, mais quelquefois aussi dans une même phrase (1).

XV.

Enfin il ne seroit peut-être pas impossible de retirer de ce Recueil une utilité à laquelle je n'ai point songé en y travaillant. Car j'ose croire qu'on pourra trouver dans ce que je dirai en rapportant les Jugemens des Critiques, des Grammairiens, des Traducteurs, des Poëtes, des Orateurs, des Historiens, &c. les Régles & les Maximes de la bonne Critique, de la Grammaire, de la Traduction, de la Poësie, de l'Eloquence, de l'Histoire, &c. Ainsi ce sera une espéce d'Art, dont les préceptes consisteront dans les éxemples qui pourront n'être pas moins utiles qu'agréables.

Mais à dire le vrai, je n'ai eu que deux choses en vuë, lorsque j'ai entrepris ce travail, la premiére est le divertissement honnête d'un Magistrat (2), qui prend plaisir à se délasser des fonctions pénibles de sa Charge parmi les délices innocentes de sa Bibliothéque; la seconde est l'utilité de Monsieur son Fils dans l'ordre de ses études, dont les fondemens pourront

1. Officior. l. 1. n. 77. ac deinceps.

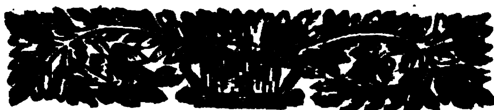
2. Chrétien François de Lamoignon né le 26. de Juin 1644. mort Président à mortier le 7. d'Aout 1709.

nt devenir plus ſolides par l'amour & connoiſſance des Livres. De ſorte que d'autres en tirent quelque avantage, je conſidérerai comme un ſurcroît de ſatiſfaction pour moi; s'il leur eſt inutile, ne ſerai pas ſurpris, ni par conſéquent ni de mon attente.

Fin de l'Avertiſſement.



DES



DES JUGEMENS SUR LES LIVRES EN GENERAL.

DANS la pensée que j'ai euë de dire quelque chose des jugemens que l'on fait des Livres en général, & des préjugés avec lesquels on les lit, j'ai crû pouvoir laisser à ceux qui traitent de la Morale le soin de nous dire si la passion de faire des Livres est moins déréglée que celle d'en juger ; & si pour être moins universelle & de moindre étenduë, elle en est moins violente dans ceux qui en sont possedés.

Ainsi j'ai lieu d'esperer qu'on ne trouvera point mauvais que je me renferme dans les bornes d'une simple exposition de fait, pour tâcher de rendre ce Discours plus conforme au Recueil des jugemens particuliers que j'entreprens de publier; & que je m'applique à ne le former, autant qu'il me se-

ra possible, que des pensées & des reflexions d'autrui, pour ne me point départir de la résolution que j'ai prise de ne rien dire de ma tête, & de m'appuyer en toute rencontre de l'autorité des autres en leur marquant ma reconnoissance.

C'est pourquoi je me contenterai de parler dans la premiére Partie de ce Discours de la liberté qu'on s'est toûjours donnée de porter son jugement sur les Auteurs & sur leurs Ouvrages, & de rapporter dans la seconde quelques-uns des principaux préjugés qui préviennent cette liberté.

I. PART. CH. I.

PREMIERE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

I. De la liberté de juger.

COmme il n'y a point de Loix civiles qui défendent à personne de se faire Auteur, & d'écrire pour le Public: il semble qu'il n'y en ait pas aussi pour retrancher ou réformer la licence que chacun prend de se rendre le Censeur ou le Juge de ces sortes de persones.

Il paroît au contraire que les Puissances dans

1. T. Livius, lib. 7. n. 17.

2. Entretien II. Page 197. 198. Edition d'Hollande, ou pag. 643 du Tom. II. *in fol.*

3. Despreaux. Satire IX. 231. 233.
En vain contre le Cid un Ministre se ligue...,
L'Academie en corps a beau le censurer...

4. J'ai ouï critiquer ces deux Vers à Mr. Robbe: *En*

dans les Etats les plus florissans & les mieux policés ont jugé à propos de conserver au Public, c'est-à-dire, à tous les Particuliers, le droit d'opiner sur les paroles & les pensées des Hommes dès le moment qu'on les met au jour ; & que si le commerce des Lettres est une veritable Republique comme il en porte le nom, il semble que son veritable caractere doit être la liberté „ *Populo libera sunto suffra-* „ *gia.* (1).

C'est pourquoi Monsieur de Balzac avoit raison de dire (2) que le champ est ouvert à quiconque y veut entrer, & qu'il est exposé au pillage du premier venu : Que les Loix nous laissent faire en matiere d'esprit & des Livres, & qu'elles nous abandonnent les uns aux autres.

L'experience d'une longue suite de siécles nous persuade assés qu'il n'y a peut-être pas même de Puissance qui soit capable d'arrêter cette liberté, & on a remarqué (3) que le plus puissant Ministre du Royaume avec tout son crédit, & que tout le corps entier d'une illustre Assemblée avec toute sa sagesse & toutes ses raisons n'ont pas pû effacer les impressions du Peuple, ni reformer les jugemens que les Particuliers ont faits d'une simple piece de Théatre.

CHA-

En vain contre le Cid un Ministre se ligue,
Tout Paris pour Chimène a les yeux de Rodrigue.
Il prétendoit que pour raisonner conséquemment le Poëte devoit dire:
En vain contre le Cid Richelieu se déchaine
Tout Paris pour Rodrigue a les yeux de Chimène.

CHAPITRE II.

Usage de cette liberté.

MAis si les Particuliers font gloire de se maintenir dans la possession de cette liberté, rien ne leur est plus agréable que d'user, sur les productions d'esprit, d'un droit dont ils sont si jaloux; & sans examiner s'il leur est naturel ou s'il est usurpé, ils l'exercent hautement & toûjours impunément tant que la Religion & l'Etat n'y sont pas offensés.

Un Lecteur ne trouve rien de si doux & de si conforme à son amour propre, que de se voir le Juge & le Censeur d'un Auteur, qui se soumet à son jugement; & il est très-rare d'en rencontrer quelqu'un qui soit assés indifferent pour laisser aller un Auteur, quel qu'il puisse être, pourvû qu'il l'entende, sans lui prononcer sa sentence.

Cette conduite n'est peut-être pas si injuste qu'elle parroîtroit d'abord à ceux qui la considérent comme un effet de la corruption du cœur de l'Homme, & qui la mettent au rang des mauvaises inclinations que le peché a formé en nous. Car dès le moment qu'un Ecrivain donne un Ou-

1 Sentimens de l'Academie Françoise, sur la Tragi-Comedie du Cid. Page 4. 5. ou pag. 75. de l'Edition d'Amst. 1722. inserée dans les Oeuvres de P. Corneille.

¶ Mr. l'Abbé de Saint Pierre a fait une longue critique de ce passage, dans un Discours qu'il fit imprimer

Ouvrage au Public, il le doit regarder avec la même indifference qu'il feroit des Ouvrages étrangers; il ne doit pas trouver étrange que le Public s'en fasse le juge: Et il auroit grand tort de vouloir se soustraire à la jurisdiction du moindre de ses Lecteurs depuis qu'il s'est abandonné à tout le monde. I. PART. CH. II.

Messieurs de l'Academie disent (1) que comme le present que les faiseurs de Livres font au Public ne procéde pas pour l'ordinaire d'une volonté tout-à-fait desinteressée, & qu'il n'est pas tant un effet de leur liberalité que de leur ambition, il n'est pas aussi de ceux que la bienséance veut qu'on reçoive sans en considerer le prix. Que puisqu'ils font une espéce de commerce de leur travail, il est bien raisonnable que ceux ausquels ils l'exposent ayent la liberté de le prendre ou de le rebuter selon qu'ils le reconnoissent bon ou mauvais. Ils se dépouillent de toute proprieté en le rendant public (2), & c'est ce qui a fait dire à Monsieur Despreaux (3) que

Dès que l'impression fait éclore un Poëte,
Il est esclave né de quiconque l'achete:
Il se soumet lui-même aux caprices d'autrui,
Et ses Ecrits tous seuls doivent parler pour lui.

Ainsi

mer in-4. l'an 1713. touchant le sujet des Conférences de l'Académie.

2. ¶ Cum semel à te carmen profectum est, jus omne perdidisti. Oratio publicata, res libera est. *Symmach. ad Auson. lib.* 1. *Epist.* 31. Edit. Genev. in-8 vel Epist. 25. Lib. 1. Paris. Edit. in-4.

3. Satire IX. 183. &c.

I. PART. CH. II.

Ainsi comme le reconnoît Monsieur de Balzac (1) rien n'empêche les Particuliers pour passer le tems & pour fuir l'oisiveté, d'exercer chez eux une Inquisition privée, & d'y faire en toute sureté les Maîtres du sacré Palais: de déchirer les Auteurs en maniant leurs Livres, d'effacer, s'ils veulent, tout Virgile de leur main, comme Malherbe fit tout Ronsard (2), & rien n'est capable de réprimer cette licence que la sagesse, la modestie, la discretion, le bon sens, les lumieres & les autres bonnes qualités que pourroient avoir ces Juges volontaires.

CHAPITRE III.

Difference de cette liberté dans les Lecteurs & dans les Auteurs.

CH. III.

CEtte liberté appartient toute entiere aux Lecteurs de Livres, sans que les Auteurs y puissent avoir la moindre part; & ces derniers n'ont que celle d'écrire ou de ne pas écrire, laquelle ne subsiste que jusqu'à leur détermination, au lieu que celle des premiers passe de génération en génération & de siécle en siécle, & qu'elle doit durer

1. Entretien 11. page 198. ou pag. 643. du Tom. 2. de l'Ed. *in-fol.*

2. ¶. Balzac pag. 643. du tom. 2. de ses Oeuvres. Racan pag. 24. de ses Mémoires pour la vie de Malherbe. Ménage pag. 547. de ses Observ. sur les Poësies de Malherbe 2. édit.

3. ¶. L'Auteur ayant depuis reconnu qu'il s'étoit ici trompé, s'est corrigé en ces termes: *Je ne suis pas fortement persuadé qu'il faille distinguer le célébre Aristarque, d'avec le Grammairien à qui Suidas donne plus de huit*

durer tant que dureront les Ecrits & la Mémoire des Auteurs.

On peut dire que plus la condition des premiers paroît glorieuse & charmante, plus celle des derniers est-elle humiliante & misérable, & c'est ce que le célébre Aristarque (3) de l'antiquité s'étoit bien persuadé, lorsqu'il érigea chés lui un Bureau pour censurer les Ecrits des autres, sans vouloir jamais rien écrire lui-même, pour ne point laisser de matiere de censure aux autres.

Mais si ce fâcheux état où les Auteurs se trouvent reduits est un mal necessaire & sans reméde, il est constant qu'il ne leur étoit point inévitable, puisqu'ils n'avoient qu'à ne point écrire. C'est ce qui fait voir le tort qu'ils ont de se plaindre de leur mauvais sort qu'ils veulent nous faire passer pour une necessité malheureuse, plûtôt que de le considerer comme une servitude dans laquelle ils se sont jettés volontairement.

C'est pourquoi Caton avoit grande raison, ce semble, de railler un Consul Romain [*A. Posthumius Albinus Consul l'an de la Ville 602. que Plutarque apelle Labienus* (4) *dans la Vie de Caton*,] sur ce qu'il demandan-

huit cens volumes de compositions, comme je l'ai marqué plus bas n. 518. *C'est pourquoi j'abandonnerois volontiers l'autorité des garans sur la foi desquels j'ai dit que ce Critique s'étoit contenté de censurer les Ecrits des autres, sans vouloir rien écrire lui-même.* Voyez le Tom. I. de l'Anti-Baillet Chap. 25.

4. ¶. Il se trompe. Plutarque l'appelle *Albinus* dans la Vie de Caton. C'est dans les Apophthegmes des Romains qu'il l'appelle *Labienus*. Baillet a en cela copié la faute de Vossius le pére l. 1. des Hist. Grecs c. 20.

PART. II. III. mandoit excuſe au Public des fautes de *locution* qu'il avoit faites dans ſon Hiſtoire Romaine, prétendant qu'elles étoient d'autant plus pardonables, qu'il l'avoit écrite en Grec, c'eſt-à-dire en une Langue fort differente de celle de ſon pays, & qui par conſequent lui étoit moins connuë. Car qui eſt-ce qui l'avoit obligé d'ecrire en quelque maniere que ce fût? & ſuppoſant qu'il y eût eu quelque engagement, qui eſt-ce qui l'avoit contraint d'écrire plûtôt en Grec qu'en ſa Langue naturelle? (1) Il étoit de ces Gens qui ſe ſoucient moins d'éviter les fautes que de les commettre pour avoir le plaiſir d'en demander le pardon, & ce Cenſeur crut devoir le rendre d'autant plus ridicule qu'il avoit voulu prévenir même ſon Lecteur par ſa Préface, & le diſpoſer par avance à lui pardonner les fautes qu'il pourroit faire plûtôt que d'attendre qu'il les eût faites. (2) Oui Albinus auroit merité le pardon qu'il demande, diſoit-il, ſi ç'avoit été par un Arrêt des Amphictyons qu'il eût été obligé d'écrire, & s'il n'avoit point pû en obtenir diſpenſe. (3)

Ceux qui en ont uſé de la même maniere que ce Romain juſqu'aujourd'hui, n'ont preſque jamais été traités plus favorablement, & il ſemble que les Lecteurs ayent toû-

1. *Na tu, Aule, nimium nugator es, cum maluiſti culpam deprecari quàm culpâ vacare. Nam petere veniam ſolemus aut cùm imprudentes erravimus, aut cùm noxam compulſi peccavimus. Tibi, inquit, te oro, quis perpulit ut id committeres, quod priuſquam faceres, peteres ut ignoſceretur?* Aul. Gell. *Noct. Attic. L.* 11. *cap.* 8.

2. Macrob. Saturnal. proœm.

toûjours pris ces plaisantes précautions dans des Préfaces pour une insulte qu'on a voulu faire à leur facilité & à leur indulgence, & qu'elles leur ayent donné occasion d'exercer leur empire sur ces sortes d'ouvrages avec une rigueur encore plus inéxorable. Je pense que c'est aussi ce que le Poëte a voulu nous faire connoître par ces vers. (4)

Un Auteur à genoux dans une humble Préface
Au Lecteur qu'il ennuie, a beau demander grace:
Il ne gagnera rien sur ce Juge irrité,
Qui lui fait son procès de pleine autorité.

En effet, quelque injustice que l'on commette dans les jugemens qu'on fait d'un Livre, cela n'en excite pas davantage la compassion pour son Auteur, & on n'est guéres d'humeur à plaindre un Ecrivain maltraité qui veut bien se plaindre lui-même de ce que „ bien ou mal, vrai ou faux, „ c'est presqu'aujourd'hui la même chose, „ & que tout le monde se mêle de juger, „ quoi qu'il n'y ait rien de si rare que le „ jugement. „ Une periode, dira-t-il au milieu de ses ressentimens, ” nous aura „ coûté

3. Plutarque dans la Vie de Caton le Censeur & dans les Apophthegmes des Romains. Vossius le pere l. 1. des Hist. Grecs. c. 20. Filesac 2. Select. c. 11. p. 375.

4. Despreaux Sat. IX. 187. & suiv. Cervantes dans la Preface de son Dom Quichote.

I. PART. CH. III.

„ coûté une journée; nous aurons distillé „ tout nôtre esprit dans un discours qui „ sera peut-être un chef-d'œuvre de l'Art: „ Et on croira nous faire grace de dire qu'il „ y a de *jolies choses* dedans, & que le lan- „ gage n'en est pas mauvais. (1) Car loin d'entrer dans les ressentimens de ces sortes de mécontens, on est presque toûjours porté à s'en divertir, & quoi-qu'on puisse faire pour s'abstenir de les railler, on croit être en droit de leur demander; Pourquoi ils se mêlent d'écrire; Pourquoi ils entreprenent de traiter une matiere qu'ils n'ont pas assés étudiée; Pourquoi ils le font d'une maniere qui ne leur est point naturelle, & pour laquelle ils n'ont ni talens ni habitudes; Pourquoi enfin étant capables d'autre chose, ils se donnent la torture pour faire parade de ce que la Nature & l'Art semblent leur refuser. C'est ce qui a fait dire à Pline le jeune (2) que ceux qui étant remplis de savoir & de merite se tiennent neanmoins dans le silence, temoignent plus de force d'esprit que beaucoup d'autres qui ne sauroient s'empêcher de publier ce qu'ils savent.

CHA-

1 Balzac. Lettre 6. du Livre 4. à Chapelain, de l'an 1639. ou pag. 786. de l'Edit. in-fol. Tom. I.

7. *Illi qui tacent hoc amplius præstant quod maximum opus silentio reverentur.* Plin. junior. *Epist.* 25.

CHAPITRE IV.

I. PARTIE CH. IV.

Des engagemens contraires à cette liberté, & si l'on y a égard.

CE que je viens de dire de la liberté des Auteurs & du choix qu'ils ont d'écrire u de ne pas écrire, & par consequent de ıbir ou d'éviter les jugemens du Public, 'est peut-être pas toûjours sans restriction. peut sans doute se rencontrer des Gens ui par leur ministere ou par leur vocation trouvent dans des engagemens indispenbles d'écrire. Mais le Public n'est pas oûjours assés raisonnable pour entrer dans s considérations; ou s'il y entre, il ne oit pas qu'elles soient capables de donr à ces personnes le privilege de n'être oint jugées par lui, ni qu'elles doivent s dispenser de bien écrire.

Comme le Monde est persuadé d'ailleurs ıe ces sortes de considerations sont assés ıjettes à l'illusion, & qu'il y a peu d'Ecriins (hors ceux qui ne travaillent que pour vertir les Peuples, pour corrompre les œurs, pour faire perdre le tems, ou pour cher de troubler l'Etat ou la Religion) squels ne puissent couvrir leur ambition ı leur interêt de ce beau prétexte: on se ucie fort peu d'être informé de ces oblitions prétenduës d'écrire, l'on ne prend in-

L. 7. cité par François de la Mothe le Vayer, éface du jugement sur quelques Historiens, parlant Messieurs Dupuy.

interêt qu'à l'ouvrage même; on en juge par son prix interieur & veritable, & non par ces circonstances étrangeres. (1)

Le Lecteur ne s'arrête presque jamais qu'à la qualité du Livre, & se moque ordinairement des éclaircissemens qu'on veut lui donner sur les motifs qu'on a eus de le rendre public: laissant à l'Auteur le soin de consulter devant Dieu, s'il a eu un juste sujet de publier son Ouvrage. (2)

On a vû neanmoins dans ces derniers tems quelques Auteurs très-sensés & de ceux même du premier ordre, lesquels bien que convaincus de cette disposition du Public, n'ont pas laissé de croire que c'étoit une justice qu'ils se devoient à eux-mêmes, de faire voir qu'ils avoient eu quelque engagement à publier leurs Livres. Parce que comme il est toûjours ridicule, au sentiment de Ciceron même, (3) de parler quand il n'y en a point de necessité, ils apprehendoient d'être traités comme des Gens qui s'ingerent de dire leurs sentimens lorsque personne ne les leur demande. Mais loin de vouloir recuser leurs Juges par cette conduite, ils les engageoient encore davantage à les examiner avec plus de soin & de sévérité pour voir s'il étoit vrai qu'ils ne fussent pas du nombre des grands Parleurs.

Comme cette adresse a réüssi à la gloire & à la réputation de ces Ecrivains, & que le Public semble avoir eu assés d'égard à leurs

1 Nicole, Avertissement du 1. Volume des Essais de Morale.

2 Nicole, Avis au Lecteur du 2. Vol. des Essais de

leurs remontrances ; il s'eſt élevé dans la Republique des Lettres une nuée de nouveaux Auteurs qui ont voulu recourir aux mêmes artifices, dans la penſée qu'ils seroient conſiderés du Public comme ces premiers, & qu'en ſauvant les intentions qu'ils ont eûës de ſe faire mettre en lumiere, ils en auroient meilleur marché de leurs Cenſeurs pour le reſte.

Les uns nous ont voulu perſuader qu'ils ont été ſurpris par des rencontres imprévûës, les autres, qu'ils ont été forcés par la multiplication des mauvaiſes Copies de leur Original ; ceux-ci qu'ils ont été trahis par l'infidelité d'un ami indiſcret ; ceux-là qu'ils ont été obligés de déférer aux avis & à l'autorité d'une perſonne grave & de céder à des ordres ſuperieurs ; d'autres qu'ils ont été prévenus par l'avarice d'un Libraire intereſſé qu'ils ont feint avoir mis précipitamment ſous la Preſſe quelque Exemplaire ſubreptice, mutilé & défectueux ; & d'autres enfin qu'ils ne ſe ſont laiſſés vaincre qu'à la neceſſité preſſante ou d'obvier à quelque inconvénient fâcheux, ou de pourvoir à quelque beſoin important.

Mais cette méthode de commencer les Préfaces & de préoccuper ſes Lecteurs étant devenuë commune à tous ceux qui vouloient écrire à la mode, a paſſé bien-tôt pour une affectation groſſiére & quelquefois ridicule ; & n'a ſervi qu'à rendre généralement tous ces Ecrivains ſuſpects de déguiſement &

de Morale de la ſeconde Edition.

3. Préface des Traités de l'Education du Prince, de la premiere Edition.

PART. I. CH. IV. & de mensonge, & à confondre ceux qui pouvoient avoir de veritables raisons, avec ceux qui n'en avoient que de fausses. (1) De sorte que le Public a mieux aimé n'écouter aucunes de ces excuses, & supposer que toute production qui sort de la Presse n'est pas moins libre & volontaire à l'égard de son Auteur que lorsqu'elle est sortie de sa cervelle & de sa plume, sans s'amuser à faire la discussion de ceux qui parlent avec sincerité, d'avec ceux qui voudroient lui imposer dans un point qui lui paroit de nulle consequence, par raport au droit qu'il a de le juger.

CHAPITRE V.

Persone n'est exemt de la censure.

CH. V. ON ne doit donc pas trouver étrange que dans la supposition qu'on fait qu'il n'y a presque personne de ceux qui se mêlent d'écrire qui ne s'y soient portés volontairement & par leur propre choix, on n'ait point d'indulgence pour eux quand ils se sont livrés une fois entre les mains du Public, & qu'on les traite tous indifferemment, sans avoir égard à leur mérite ni à leur qualité.

Mais on peut dire que cette égalité de conduite qui n'épargne personne ne sert pas peu pour consoler la plûpart des Ecrivains de cette rigueur si entiere & si uniforme que le

1. Avis au Lecteur du 2. Vol. des Essais de Morale.
2 Horace vers 357. de son Art Poëtique.
3 ¶ Baillet entend le Carme Baptiste de Mantouë à

le Public exerce sur eux. Car de toutes les differentes especes d'Auteurs qui composent la République des Lettres il me semble qu'il n'y a gueres que ceux qui font profession de n'écrire que pour leur gloire, & pour acquerir une vaine réputation lesquels puissent être inconsolables, lorsqu'ils se voyent généralement condamnés par leurs Juges, parce qu'ils sont censés avoir tout perdu pour le tems présent & pour la postérité, & qu'ils n'ont pour l'autre vie que la ressource qu'ils peuvent trouver dans le bon usage qu'ils doivent faire de la confusion salutaire, qu'ils ont d'avoir écrit si mal à propos.

Mais il est difficile que les autres Ecrivains ne trouvent toûjours quelque consolation dans cette nécessité commune d'être jugés & censurés par le Public & tous les Particuliers qui en auront la fantaisie. Les Petits se consolent aisément de se voir considerés & traités comme les Grands. Il n'y a pas d'Ecrivain du second rang qui ne regarde comme une espece de faveur de se voir confondu en cette occasion avec ceux du premier ordre.

Choerile ne se soucie plus de passer pour un médiocre Poëte (2) voyant qu'Homere a été si rudement traité, en tant de differentes manieres & par tant de divers Censeurs.

Le Mantouan (3) ne se sent presque pas de sa disgrace, voyant que les Critiques n'ont

à qui ses compatriotes ont, de même qu'à Virgile, érigé une statuë, *pia Herele*, dit Paul Jove, *si non ridenda comparatione.*

n'ont pas épargné Virgile non plus que lui; & ne se croit pas deshonoré d'avoir part à ses humiliations, se voyant honoré d'ailleurs d'une statuë aussi bien que lui.

Chapelain se console de sa froideur & de sa langueur voyant Malherbe accusé de simplicité. (1)

Libanius soufre plus patiemment qu'on le fasse passer pour un Déclamateur foible & languissant, quand il entend dire que Demosthene n'est ni pompeux, ni agréable, ni propre à peindre les mœurs.

Longolius ne doit pas trouver mauvais qu'on le fasse passer pour un Orateur géné & contre-fait, & pour un singe ridicule de l'ancienne Eloquence Romaine, voyant que dès le siécle d'Auguste même Ciceron étoit si mal traité par les Censeurs qui trouvoient son éloquence fade & sans force, & qui le faisoient passer pour un Asiatique, c'est-à-dire, pour un grand conteur de paroles & de pensées superfluës.

Enfin la Populace des Philosophes & des Historiens peut trouver aussi de quoi se consoler de la sévérité des Critiques dans le peu d'égard qu'ils ont eu pour le mérite de Platon & d'Aristote, de Seneque, & de Plutarque, de Descartes & de Gassendi; & pour celui d'Herodote, de Thucydide, de Ti-

1. ¶ Ménage ch. 102. de son Anti-Baillet nie que Malherbe soit accusé de simplicité de style, sa diction étant très-figurée, & ajoute que ce n'est pas tant la froideur & la langueur qu'on blâme dans Chapelain que la dureté & le manque de politesse, quoique la politesse soit plutôt la qualité d'un Sonnet, d'un Madrigal, d'une Ode, d'une Elégie ou de tel autre petit Poëme que du Poëme Epique.

Tite-Live, de Tacite, de Josephe, de Dion, d'Ammien, de Baronius, de Monsieur de Thou & de tout ce qu'il y a de plus grand dans toute l'Antiquité & depuis la renaissance des Lettres.

On peut dire aussi que cette foule d'Ecrivains médiocres qui ont eu intention de rendre quelque service à la Religion, quoique l'Eglise n'ait point exigé cela d'eux, auroit grand tort de se plaindre des mauvais traitemens des Censeurs Publics & Particuliers, sachant que les plus grands Ecrivains de l'Eglise n'en ont pas été exemts.

Je ne parle pas de Saint Justin, de Saint Irenée, de Tertullien, de Saint Clement d'Alexandrie, d'Origene, d'Arnobe, de Lactance & de tous ceux qui ont donné plus de lieu à la censure par quelques défauts d'exactitude dans leurs sentimens. Mais quelles libertés n'a-t-on point prises contre les Docteurs de l'Eglise les plus autorisés & les moins faillibles? Quels exercices certains Censeurs particuliers n'ont-ils point donnés à l'humilité, à la patience, & à la générosité de Saint Jerôme & de Saint Augustin? (2) Et qui peut ignorer de quelle maniere on a traité les Ecrits & la mémoire de Saint Gregoire le Grand (3) & de Saint Thomas (4).

Ce

2. S. Hieronym. initio Vit. S. Hilarionis. Item. Epist. ad Pammach. pro Libris suis contra Jovinian. &c.
S. Prosper Epist. ad Augustin. Augustinus ipse passim in Epist. & Lib. contra Semipelag. &c.

3. Joan. Diac. Lib. 4. Vitæ S. Gregor. cap 69. & 70. Sigebert. Gemblac. de Vir. illustr. cap. 41. & 43. Baronius ad Ann. 664. &c.

4. Theoph. Raynaud. Erotem. de bonis & malis Li-

I. PART. CH. V.

Ce sont-là sans doute, humainement parlant, de grands sujets de consolation pour les petits & médiocres Ecrivains qui ont au moins la satisfaction de ressembler par cet endroit à ces glorieux Modéles.

D'un autre côté les Grands Hommes, c'est-à-dire les Auteurs du premier ordre ne témoignent point avoir beaucoup de chagrin de se voir exposés aux jugemens bisares d'un aussi grand nombre de Censeurs qu'ils ont de Lecteurs. Ils ont au contraire grand interêt qu'on ne fasse grace à personne, & qu'on banisse également la faveur & l'indulgence, afin que cette rigueur inflexible contribue encore à les distinguer davantage & à relever l'éclat de leur mérite, de même que l'épreuve du feu semble donner un nouveau lustre à la pureté de l'or.

Il est vrai que ceux d'entr'eux qui ont paru dans la Gentilité semblent n'avoir eu que du mépris pour tous les jugemens qui leur étoient peu favorables, mais cette hauteur avec laquelle ils traitoient le Public ne les empêchoit pas de reconnoître sa jurisdiction sur leurs Ecrits.

Et ceux qui ont eu le bonheur d'écrire dans l'esprit du Christianisme, loin de prendre le parti du mépris pour toutes les censures même déraisonables, ont sû en tirer des avantages considerables autant pour eux-mêmes que pour leurs Censeurs. Car cette conduite leur a donné lieu de reconnoître encore mieux qu'ils ne faisoient auparavant,

Libris num. 579. & seqq. in *Clausula Operis* ubi dat *fiteram marentibus &c.*

vant, la foibleſſe de l'homme dans les uns I. PART.
auſſi bien que dans les autres ; de corriger CH. V.
avec humilité ce qui méritoit de l'être ; d'inſtruire ou d'adoucir avec charité ceux que l'ignorance ou la paſſion avoient mis au rang de leurs Cenſeurs ; de repouſſer avec vigueur l'inſolence ſans bleſſer l'inſolent ; & enfin d'aimer & d'honorer avec reconnoiſſance ceux même qui les avoient cenſurés avec aigreur & malignité. (1)

CHAPITRE VI.

Il y a peu de Livres entierement exemts de fautes.

IL n'eſt pas difficile, ce ſemble, de dire CH. VI.
pourquoi tout le monde eſt ſoûmis à la cenſure, & pourquoi de tous les Ouvrages qui ont été publiés, il n'y a que ceux auſquels l'Eſprit de Dieu a travaillé, qui en doivent être exemts. C'eſt parce que comme il y a aſſés peu de Livres qui ſoient généralement mauvais en toutes leurs parties, il y en a encore moins qui ſoient univerſellement bons.

On juge ordinairement de la bonté ou des defauts d'un Livre par la matiere que ſon Auteur y traite & par la forme qu'il lui donne. Il ſemble qu'il y ait peu de difficulté à bien choiſir ſa matiere, & à moins qu'un Ecrivain n'ait le cœur & l'entendement entierement corrompus, il ſauve ordinairement

1. S. Hieron. Præfat. in Chronic. Euſebian. Idem in Epiſt. 97. & alibi.
S. Auguſt. Epiſt. 79. & alibi non ſemel.

I. PART. CH. VI.

ment à ses Censeurs la peine de l'examiner en la leur faisant suposer bonne & utile. Car il ne s'agit pas ici de ces matieres frivoles & criminelles qui font le sujet des mauvais Livres qui portent avec eux leur condamnation, & qui trouvent ou qui rendent souvent leurs Lecteurs aussi vicieux & aussi malhonêtes gens que leurs Auteurs.

Ce n'est donc pour l'ordinaire que dans la forme & dans les manieres d'écrire que péchent la plûpart des Livres qui ne sont pas faits exprès pour être mauvais, & c'est aussi en quoi les Critiques se plaisent le plus à faire voir leur industrie & leur habileté à censurer.

Mais ils ne s'accordent pas entierement dans les qualités qu'ils exigent pour faire qu'un Livre puisse passer pour bon & pour bien fait. Les uns semblent ne demander que le bon sens avec l'intelligence de la matiere qu'on y traite. Les autres nous specifient quatre qualités qu'ils prétendent sufire pour faire un bon Livre, (1) savoir, la prudence ou le discernement, la solidité, la netteté ou l'ordre, & la (2) breveté. D'autres croyent que c'est assés de la science, de l'exactitude, & de la justesse qui fait l'harmonie & les proportions. Il y en a d'autres qui soûtiennent qu'il n'y doit manquer aucune des qualités qui contribuent à la perfection l'esprit de l'homme.

doute

1 Christian. Liberius, de scribendis & legendis Libris pag. 26.

Brié-

Ces derniers Critiques composent sans doute le parti le plus nombreux & le plus puissant de la République des Lettres, parce que leur sentiment est plus favorable au caprice & à la malignité de l'homme qui est naturellement porté à la censure de son semblable, & qui est bien aise de trouver, ou de feindre même des défauts dans les ouvrages les plus accomplis. Ainsi puisque leur voix l'emporte, il faut conclure qu'il n'y a peut-être pas de Livres parfaitement bien faits en toutes leurs parties, parce qu'il ne s'en trouve peut-être pas en qui on puisse rencontrer tout à la fois toutes les conditions avantageuses. I. PART. CH. VI.

Personne que je sache ne resiste à ce sentiment, d'autant moins qu'il est plus conforme à la maxime commune qu'il n'y a rien de parfait dans le Monde, c'est-à-dire, dans tout ce qui vient de la part de l'homme. Mais on est convenu néanmoins qu'on appeleroit un bon Livre non pas celui qui devroit être tel à toute rigueur, mais celui qui auroit moins de défauts.

Optimus ille est
Qui minimis urgetur. Horat. L. I. Sat. III. 68.

Ce ne peut donc pas être celui „ qui fait „ plaisir à notre malignité naturelle & qui „ flate l'injustice que nous avons de ne „ vouloir jamais donner à ceux qui excel„ lent en quelque talent naturel toute la „ gloi-

a ¶ Briéveté a toujours été le mot d'usage.

I. PART. CH. VI.

„ gloire qu'ils méritent, comme a prétendu vainement un Ecrivain moderne (1) qui soûtient qu'un Livre de cette nature est bon parce que nous sommes méchans; que nous le recevons avec aplaudissement, parce qu'il favorise la malignité de notre cœur en la secondant; & qu'il n'y a que les Livres qui supposent que le Lecteur est foible ou malin qui ont aujourd'hui beaucoup de succès. Car loin de nous persuader que ce soit-là le caractére d'un bon Livre, nous ne voudrions presque pas d'autre description d'un méchant Livre que celle-là, (2) dans ce genre de composition.

Nous en sommes donc presque toûjours reduits à appeller un bon Livre celui où il se trouve quelque chose de bon, & à confesser qu'il n'est pas nécessaire que tout y soit bon pour lui accorder cette qualité. Mais il faut au moins que le bon l'emporte sur

1. L'Abbé de Villars Traité de la délicatesse. pag. 18. 19.

2. Cleant. Tom. 2. de ses Sentimens. p. 43. 44. Horatius Satyr. III. L. I. v. 68.

3. Ap. Delect. Epigramm. L. 1. p. 6. & not. Th. Farnab. in Martial. p. 21.

4. *Tamen æquus judex compenset vitiis bona: Pluribus hisce (si modo plura, illi bona sunt) inclinet.* Horat. ¶. Ces paroles que Baillet cite comme d'Horace ne sont pas absolument de lui, elles sont de Th. Farnabius sur l'Epigramme 17. du Liv. 1. de Martial. Voici les vers d'Horace, Sat. 3. lib. 1. v. 68.

Nam vitiis nemo sine nascitur: optimus ille est,
Qui minimis urgetur. Amicus dulcis, ut æquum est,
Cum mea compenset vitiis bona; pluribus hisce
(Si modò plura mihi bona sunt) inclinet amari,
Si volet; &c. Horat. L. I. Sat. III. 68. & seqq.

Sunt bona, sunt quædam mediocria, sunt mala plura,
Quæ

sur le médiocre & le mauvais, (3) & l'on croit faire grace à un Ouvrage de ne le point traiter de méchant Livre quand le médiocre y fait la partie dominante (4) & que le bon & le mauvais y ont l'alternative. (5) I. PART. CH. VI.

C'est pourquoi si Martial est un bon garant de son siécle, & s'il est vrai comme il le dit qu'il faille juger de la bonté des Ecrits des autres par l'idée qu'il nous donne de ses propres Ouvrages, on peut dire que dès son tems il ne se faisoit presque plus de bons Livres, puisqu'il nous assure qu'il ne s'en publioit pas dans lesquels le mauvais n'occupât la plus grande place, où le genre médiocre ne remplît aussi fort-bien la sienne, & où par conséquent il en restoit assés peu pour les bonnes choses.

CHA-

Quæ legis, hic aliter non fit, Avite, liber. Mart. Lib. I. Epig. XVII.

c'est-à-dire:

Ce Recueil que tu vois paraitre
A du bon, du passable, & du méchant aussi.
Le méchant excéde peut-être,
C'est le sort de ces livres-ci.

5. Symmach. L 4. Epist. 189.

¶. Cette citation de Symmaque marquée *L. 4. Epist. 189. ou 185.* est fausse. Baillet l'a copiée d'après son Christianus Liberius, qui n'est autre que Guillaume Salden *de scribendis Libris* pag. 190. Ils devoient l'un & l'autre citer Symmaque ou L. 5. Epitre 83. de l'édition de Genève 1598. *in-8.* ou L. 5. Epitre 85. de l'édition *in-4.* de Paris 1604. On trouve en effet dans cette Epitre adressée à Helpidius les mots suivans: *Nam mediocribus scriptis amicorum benignitas scit favere.*

CHAPITRE. VII.

Des bons Livres par raport à leur matiere.

MAis si la forme des bons Livres semble être perie de si bonne heure, soit pour la disposition, soit pour le langage, on peut assurer que la matiere en a du moins toûjours subsisté jusqu'à notre tems, même au milieu des siécles les plus barbares & les plus ténebreux ; & qu'on ne laisse pas de considerer les productions de ces tems-là qui n'ont que cette partie de bon.

La plûpart de tous ces Ecrivains venus depuis la décadence de la Latinité n'ont point aspiré à la gloire de bien écrire, mais seulement à celle de dire de bonnes choses, & lorsqu'ils ont réussi en ce dernier point, les Critiques n'ont eu rien à prendre sur eux. C'est pourquoi les plus séveres même & les plus judicieux n'ont pas jugé qu'un Livre fût mauvais lorsqu'il étoit heureusement conduit à la fin que l'Auteur s'étoit proposée, quelques choses qu'ils y trouvassent à redire d'ailleurs ; & ils sont convenus qu'un Ouvrage qui n'a point été fait pour le stile ne laisse pas de pouvoir être bon quoique le stile n'en vaille rien. Comme, par exemple, lorsqu'un Historien est

1 Possevin. Bibl. sel. L. 1. de cult. ing. cap. 49. &c.
2 Claud. Clemens de Musæi instruct.
3 Theoph. Rayn. Erotem. de bon. & mal. libb.
4 Joan. Filesac. Selector. tom. 2. Tract. qui inscrib. *Varro.*

(5) Christian.

eſt fidéle, judicieux, & bien inſtruit; lorſqu'un Philoſophe eſt juſte dans ſes raiſonnemens, & qu'il bâtit ſur de bons principes; lorſqu'un Théologien eſt conforme à la Foi, & qu'il ne s'écarte ni de l'Ecriture ni de la Tradition: ils paſſent parmi les gens de bon goût pour un bon Hiſtorien, un bon Philoſophe, & un bon Théologien. C'eſt ce qu'ont remarqué les Peres Antoine Poſſevin (1), Claude Clement (2), Theophile Raynaud (3): c'eſt ce qu'ont remarqué auſſi Monſieur de Fileſac (4), le prétendu Liberius (5), Monſieur du Cange (6), & tous ceux des Critiques qui en ont jugé le plus ſainement.

Les ſiécles differens ont leur génie & leur goût particuliers, & comme aujourd'hui ce feroit s'attirer ſur les bras l'Armée entiere des Critiques ſi on affectoit de mal parler même en écrivant ſur les matieres qui dépendent le moins de la beauté du langage; de même, depuis principalement que l'Empire a été renfermé dans l'Egliſe, il ſemble que c'étoit s'expoſer à la cenſure que d'affecter le beau Langage ſur tout parmi les Latins, parce qu'il paroiſſoit que l'éloquence & les autres ornemens du diſcours n'étoient plus alors à l'uſage des Peuples, auſquels il faut toûjours avoir égard quand on écrit en leur Langue.

C'eſt

(5) Chriſtian. Liberius Germ. de leg. & ſcrib. Libb. Germanopol.

(6) Carol. Dufr. du Cange Præfat. ad Gloſſar. Latino-barbar. &c.

I. PART. CH. VII.

C'est particulierement cette considér qui a porté les plus judicieux Ecrivai l'Eglise & qui pouvoient écrire & parl mieux de leur siécle, à mépriser toute vaines beautés du langage qu'ils juge indignes de leur caractére & de la gr Chrétienne, & propres seulement à des tes & à des Orateurs Païens qui n'av rien de solide à débiter.

Saint Jerôme les considerant comm puerilités, témoigne souvent qu'il y renoncé pour embrasser un genre d'é plus proportioné à la majesté de notre ligion, & à la capacité des personnes m les plus simples. (1)

Saint Augustin qui avoit autrefois e gné l'Art de parler, & qui savoit parf ment celui d'ecrire, s'est abaissé ex dans son stile & dans ses manieres pour re voir par son exemple ce qu'il en f juger, & pour nous faire connoître qu maniere de parler selon le vulgaire, qui est sans bassesse, est beaucoup plus le que le genre sublime des doctes, & la politesse étudiée du langage de ce q apelle le beau Monde, pour l'expressio l'intelligence des choses qu'on veut e gner aux autres. (2)

Saint Salvien de Marseille entrant

C

(1) S. Hieronym. Epist. 34. cap. 1. Item Epi Lætam. Item Epistola 139.

Idem Epistola 21 ad Paulum Concordiens. U vitæ Pauli Monachi stylo. ¶. Au lieu de *Pauli Mo* Baillet avoit mis *S. Paula*, parce que ne citan de la seconde main, & ayant trouvé par abbr tion *S. Paul.* pour *S. Pauli*, il avoit cru que c' *S. Paula.*

dans les mêmes considérations censure ces Ecrivains affectés de son tems qui alloient rechercher les mignardises & les enjouemens du stile dont la mode étoit passée, disant que pour lui il aimoit mieux écrire des choses utiles que des bagatelles simplement plausibles. (3)

Saint Gregoire le Grand semble aller encore plus loin, prétendant avoir eu raison de ne point éviter les *Metacismes*, c'est-à-dire, le concours de l'M finale avec la voyéle initiale que les Grammairiens de ces tems-là ne pouvoient soufrir, ni même les Barbarismes, parce qu'il jugeoit que c'étoit une chose tout-à-fait indigne de vouloir assujetir la Parole de Dieu aux régles de Donat. (4)

Des raisons aussi importantes & aussi justes que celles de ces célébres Auteurs ont pleinement satisfait les Critiques qui se sont relâchez de leurs maximes en faveur des Auteurs Ecclesiastiques. Mais cette dispense ne regarde pas les Ecrivains profanes ni même ceux d'entre les Chrétiens qui semblent n'avoir écrit que pour parler, pour faire parade de leur esprit, & pour occuper leurs Lecteurs par des discours étudiés. Et c'est avec raison que les Critiques n'ont pas mis leurs Ouvrages

2. S. August. enarrat. in Psalm. 38.
Idem. Lib. 2. contra Cresconium Grammat. c. 1.
3. S. Salvianus Massil. præf. ad Lib. 1. de Provid.
4. S. Gregor. Epist. ad Leandr. Hispal. Episc. præfix. Comment. in Lib. Job. ¶. Sur quoi il faut voir ce que Scioppius lui répond pag. 2. de son *Infamia Famiani*.

I. PART. CH. VII. ges au rang des bons Livres à moins qu'ils n'ayent été tels autant dans la forme que dans la matiere.

CHAPITRE VIII.

De l'importance & de la necessité, d'être jugé ou examiné.

CH. VIII. ON doit juger de l'importance & de la néceſſité même qu'il y a de faire le jugement & la cenſure des Livres pour l'avantage de ceux qui en voudront tirer du fruit, par la condition miſérable de ceux qui entreprennent d'écrire, & par les engagemens fâcheux où ſe trouvent généralement tous les Ouvrages des Hommes de porter toûjours quelque marque de la corruption de notre Nature.

Outre ce que nous avons dit des obſtacles qui empêchent qu'il puiſſe y avoir des Livres univerſellement bons; „ Il y a encore, dit l'Auteur des Eſſais de Morale, „ (1) des poiſons dans les Livres qui ſont „ viſibles & groſſiers, & il y en a auſſi „ d'inviſibles & de cachés. Il y a des Livres tout empeſtés, & d'autres qui ne „ ſont corrompus qu'en certaines parties: „ & il y en a peu qui ne le ſoient en cette „ maniere.

„ Car les Livres ſont les Ouvrages des „ hommes, & la corruption de l'homme „ ſe mêle dans la plûpart de ſes actions. „ Et comme elle conſiſte dans l'ignorance „ &

1. M. Nicole, Traité de la maniere d'étudier chrêtien-

& la concupiſcence, les Livres ſe reſ- I. PART. ſentent preſque tous de ces deux défauts. CH. VIII. Ils ſe reſſentent de ſon ignorance par les maximes qui y ſont ſemées. Ils ſe reſ-ſentent de la concupiſcence, parce que les paſſions qui nous poſſedent s'impriment dans nos Livres, & portent enſuite cette impreſſion inſenſible juſques dans l'eſprit de ceux qui les liſent. L'homme ſe mêle par tout. Ainſi en liſant les Livres des Hommes, nous nous rempliſſons inſenſiblement des vices des hommes.

Cela fait voir de quelle conſequence il qu'il y ait dans le monde des Critiques lement ſages & habiles qui ſachent nous ntrer au doit les défauts des Livres, & cifier les remédes qui y ſont néceſſaires; puiſſent nous faire diſtinguer les vérita-s beautés d'avec les fauſſes, & nous rquer préciſément ce qu'il y a à recher-r ou à fuir dans la lecture de ces Ou-ges. Et parce qu'outre la corruption vient des Livres-mêmes, il y en a en-e une autre qui vient de nous, & qui e les meilleures choſes que nous trou-ns dans les Livres: parce que ſelon les ités de notre Religion notre cœur eſt vaſe infecté qui peut corrompre tout ce il reçoit: parce qu'enfin les choſes les s utiles que nous liſons dans les Livres ns peuvent être un ſujet d'erreur par la ſſe aplication que nous en pouvons fai-il eſt néceſſaire que nous ayions recours aux

nement. Tom. 2, num. 9. & 10. pag. 407. 408. de Edit.

I. PART. CH. VIII. aux jugemens que les Perſonnes ſavantes & judicieuſes font de toutes ces choſes, afin que nous en puiſſions faire le diſcernement, & qu'ayant rejetté ce qui nous peut nuire, nous puiſſions avec toute aſſurance apliquer le reſte à notre uſage.

Ces conſiderations ont porté les Puiſſances Eccleſiaſtiques & Séculieres à établir des Cenſeurs publics pour l'avantage des Peuples ſoûmis à leur conduite, & même pour conſerver l'ordre & la paix dans l'Egliſe & dans l'Etat politique.

C'eſt dans la vûë du bien des Fidéles, que le Pape Gelaſe & les ſoixante & dix Evêques du Synode de Rome de l'an 494. après avoir déclaré quels ſont les Livres Canoniques, mirent au rang des Apocryphes ceux des Heretiques & de quelques Catholiques-mêmes dans leſquels ils croyoient avoir trouvé quelque choſe qui étoit capable de préjudicier à la pureté de ſa Foi ou des Mœurs de ceux qui pourroient les lire. (1)

C'eſt dans la même vûë que les Peres du Concile de Trente nommerent des Commiſſaires de diverſes Nations pour examiner l'*Index* Romain des Livres défendus, & le mettre en état de pouvoir être auto-

Du P. Paul IV.

1. Concil. Rom. ann. 494. in Editionib. Conc. & alibi paſſim. *Item* apud Baron. ad hunc ann. &c.
2. Conc. Trident. Seſſion. 18. ſeu 2. ſub Pio IV. initio.
Item Seſſion. 25. cap. 2.
Item Bulla Pii IV. Pontif. præfix. Indici Tridentino.
Item Franc. Forerius præfat. in Ind. Lib. proh.
Item

autorisé par toute la Chrétienté, & que sur leur raport ils remirent cette affaire entre les mains du S. Pere à cause que la multitude des Livres demandoit une discussion trop longue & trop difficile. (2) I. PART. CH. VIII. Pie IV.

Les autres *Indices* qu'on a tant multiplié depuis ce tems-là, & la multitude des Decrets de la sacrée Congregation semblent avoir encore beaucoup étendu ces vûes, mais seulement dans les Pays d'Inquisition où ils ont eu une bonne partie de leurs effets conformément aux intentions de leurs Auteurs.

On n'a point été moins persuadé en France de la nécessité d'examiner les Livres. Mais le droit de le faire au moins pour les Livres concernant la Religion & la Police Ecclesiastique semble être toûjours demeuré attaché à l'autorité Episcopale, parce que les Evêques sont les Juges naturels de la Doctrine de l'Eglise, & que la décision des points de la Foi & de la Discipline Ecclesiastique leur appartient de plein droit, & par l'autorité qu'ils ont reçûë immédiatement de J. Christ. (3)

Ils ont toûjours exercé ce droit & l'exercent actuellement autant qu'ils le jugent à propos. Mais il semble que depuis l'établisse-

Item Petrus Suavis Histor. Concil. Trid. Lib. 6. ad an. 1562. & Lib. 8. ad ann. 1563. ad finem.

3. Actes divers de la Faculté de Théologie & de l'Université de Paris.

Raisons d'oppositions contre les Censeurs prétendus &c. article 9. pag. 18. de la troisiéme piece du Vol. des Differens de la Faculté de Théologie.

bliſſement de la Faculté de Théologie, ils ayent bien voulu ſe décharger de cette partie de leurs fonctions ſur les Docteurs, ſans néanmoins rien diminuer de leur autorité en ce point.

On doit dire la même choſe de tous les Paſteurs du ſecond ordre, puiſque dans les obligations qu'ils ont d'inſtruire les Peuples qui leur ſont ſoumis, la néceſſité de faire le diſcernement du vrai d'avec le faux & du bon d'avec le mauvais dans les Livres de Doctrine eſt d'ailleurs inſéparable de leur miniſtere, & fait une des principales & des plus néceſſaires de leurs fonctions. (1)

Depuis ce tems-là Meſſieurs de la Faculté de Théologie de Paris ont conſideré „ le droit d'examiner les Livres qui ſe pu„ blient, & de porter ſon jugement ſur la „ qualité de la doctrine, comme une des „ principales prérogatives de leur celébre „ Corps. (2) Quelques-uns d'entr'eux ont publié même (3) que „ comme les Papes „ lui ont donné ce pouvoir par l'autorité „ de leurs Bulles, nos Rois très-Chrétiens „ par leurs Ordonnances & par leurs Let„ tres Patentes, & le Parlement par la jus„ tice de ſes Arrêts, elle s'y eſt maintenuë „ par une poſſeſſion immémoriale. Que „ les

1. Theoph. Rayn. Erotem. de bon. & mal. Lib. num. 468. 470. pag. 272.

2. Voyez amplement Gerſon Tom. 1. Traité de l'examen de la doctrine part. 1. conſiderat. 1. 2. 3. 4.

3. Conſiderations ſur l'entrepriſe de Cl. M. & de M. Gr. & ſur la prétention d'être commis ſeuls à la cen-

„ les Docteurs ayant reçu ce Privilége I. PART.
„ comme un apanage qui eſt attaché à CH. VIII.
„ leurs dégrés, ils en ont toûjours joui
„ paiſiblement ſous l'autorité de la Fa-
„ culté.

Ces Meſſieurs fixent néanmoins ailleurs cette poſſeſſion qu'ils appellent immémoriale au quatorziéme ſiécle, & dans les Raiſons d'opoſition qu'ils vouloient former à la nomination de quelques Cenſeurs publics l'an 1650. „ Ils diſent (4) qu'il y a plus „ de deux cens ans que les Docteurs de „ Paris ſont en poſſeſſion d'aprouver les „ Livres ſans être aſſujetis qu'à leur ſeu- „ le Faculté à laquelle ſeule ils prétendent „ être reſponſables de leurs approbations.

Le Pere Theophile Raynaud Jeſuite s'eſt bien donné de la peine pour faire voir que ce privilége que les Docteurs en Théologie s'attribuent n'eſt nullement un droit qu'ils ayent acquis, & qu'il ne leur apartient pas en vertu de leur chaperon. Il ajoûte que des trois qualités que Gerſon leur donne, les deux premieres qu'il apelle *autoritative*, & *authentique* appartiennent proprement aux Curés & aux autres Paſteurs chargés des ames; & qu'il ne reſte pour les véritables Docteurs que la troiſiéme qu'il apelle *Doctrinale*. (5)

Quoiqu'il

cenſure des Liv. pag. 2. [¶. Cl. M. & M. Gr. ſignifient *Claude Morel* & *Martin Grandin.*]

4. Raiſons d'oppoſitions contre les Cenſeurs prétendus. art. 13. pag. 22.

5. Rayn. ut ſuprà partition 3. Erotem. 2 num. 470. 472, 473. pag. 273, 274.

I. PART. CH. VIII.

Quoiqu'il en soit, les Docteurs se sont acquités de cet emploi avec assés d'exactitude & de fidelité, jusqu'à ce que pour obvier à quelques désordres arrivés dans l'impression des Livres durant les troubles du „ Royaume, on vit établir en 1624. quatre Docteurs de la Faculté par des Lettres Patentes du Roi du 22. Mars pour „ être Censeurs & Approbateurs de tous „ les Livres nouveaux qui s'imprimeroient, & pour en être responsables en leurs noms, avec défenses aux Libraires d'imprimer aucun Livre qui n'eût été examiné par deux de ces Approbateurs. (1)

Cette commission qui subsiste encore aujourd'hui, quoique le nombre ait été changé, donna quelque chagrin au reste des Docteurs qui crurent qu'on les vouloit priver du droit d'examiner & juger les Livres par cette conduite. Mais Monsieur le Chancelier les remit dans le calme par la réponse qu'il fit le 2. Janvier de l'an 1625. au Syndic de la Faculté; „ Qu'il „ n'avoit jamais prétendu faire aucun pré„ judice au moindre Docteur, ni déro„ ger aucunement à leurs droits & à leurs „ anciens Priviléges. (2)

En effet ils n'ont pas laissé de continuer depuis ce tems-là jusqu'à present dans l'exercice de la censure, & on voit dans les Editions, des Approbations publiques de toutes sortes de Docteurs indifferemment, nonob-

1. Extrait abregé des Regiftres de la Faculté de Théol. sur ce qui s'est passé l'année 1624. & les suivantes, pag. 4.

2. Considerations sur l'entreprise de deux Docteurs commis

nonobstant la commission qui en est donnée à quelques Particuliers. I. PART. CH. VIII.

Cet établissement donne encore beaucoup moins d'atteinte au droit irrévocable des Evêques, & les Prélats en ont été si bien persuadés, que lorsqu'en l'Assemblée générale du Clergé de l'an 1645. il fut proposé qu'aucun Livre concernant la Doctrine de Théologie & des mœurs ne fût imprimé ni publié sans l'Approbation & l'autorité de l'Evêque Diocesain, ils ne jugerent pas à propos de rien changer dans l'état présent des choses. (3)

La précaution que l'on a apportée en France pour tous les autres Livres qui ne regardent pas la Religion n'a peut-être pas été moins grande ni moins sage. Il semble qu'on avoit autrefois donné la commission de les examiner aux Maîtres des Requêtes qui paroissent avoir gardé cet emploi jusqu'au tems d'Henri IV. Mais il y a apparence que cette commission étoit personelle plûtôt qu'attachée à la dignité des Maîtres des Requêtes, & que d'ailleurs ils n'étoient chargés que de lire les Livres de Droit & d'Histoire où l'on a coûtume de traiter des Questions politiques & de rapporter des faits qui peuvent regarder les droits du Roi, les interêts de l'Etat, & les Loix du Royaume. C'est pour cette raison que les Docteurs de la Faculté de Théologie de Paris ne trouvoient pas bon que

commis à la censure des Livres, pag. 6.

3. Raisons d'opposit. art. 7. pag. 10, comme devant.

que Monſieur Morel, qui avoit été commis avec Monſieur Grandin pour être les Cenſeurs des Livres concernant la Religion, ſe vantât de tenir la place des Maîtres des Requêtes dans cette fonction. (1)

Les Heretiques mêmes du Royaume ont crû que cette inſtitution étoit de ſi bon ordre & d'une telle néceſſité, qu'ils ſe ſont conformés à nos uſages en ce point ſans ſonger qu'ils avoient fait Schiſme d'avec nous. Dans la Diſcipline de leurs Egliſes (2) il leur eſt ordonné de députer des commis de chaque Province *pour avoir le ſoin de prendre garde à ce qui ſera écrit & publié:* Et il y eſt dit en un autre endroit que *les Miniſtres ni autres de leurs Egliſes ne pourront faire imprimer de Livres compoſés par eux ou par qui que ce ſoit touchant la Religion ni autrement pour les publier, ſans les communiquer aux Colloques, ou s'il eſt beſoin, au Synode Provincial, & en cas que la choſe preſſe, aux Academies & aux Paſteurs prochains.* Ces articles ont été confirmés enſuite par les Synodes Nationaux de Montauban en 1594. de la Rochelle en 1607. d'Alez en 1620. de Charenton en 1623. d'Alençon en 1637. &c. Celui de Montauban dit: *Et quant à ceux qui s'ingerent de faire imprimer des Livres ſans les avoir communiquez aux Colloques ou aux Synodes, ſuivant la Diſcipline, ils ſeront griévement cenſurés & leurs Ecrits ſuprimés.*

C'eſt

2. Ibid. artic. 13. num. 3. & initio pag. 22.

C'eſt ce qui a donné lieu au Synode d'Anjou de dépoſer un Miniſtre de Saumur nommé d'Huiſſeau, accuſé d'avoir fait imprimer ſans approbation le Livre de *la Réunion du Chriſtianiſme.* C'eſt auſſi ſous le même prétexte qu'ils ont ſi mal traité le Miniſtre Dyſſe ou Diſe de Die en Dauphiné pour avoir laiſſé imprimer depuis trois ans le Livre des *Moyens & Propoſitions de Paix pour la Réunion des deux Religions en France* ſans l'avoir ſoumis à leur cenſure. I. PART. CH. VII

Leur Synode National de Caſtres tenu en 1626. leur fait les mêmes défenſes, ſous les mêmes peines ſoit pour les Livres de ſimple méditation, ſoit pour ceux de controverſe. Celui de Charenton tenu en 1631. ordonne, ſur la réquiſition du Commiſſaire de Sa Majeſté, *que deux de leurs Paſteurs atteſteront de l'examen qu'ils auront fait des Ecrits.* Celui de Loudun en 1659. veut que *ces Réglemens ſoient étendus même aux Sermons & à toute ſorte d'Ecrits de Religion.*

Suivant ce Réglement le Synode de leur Province de l'Iſle de France, a nommé les Miniſtres de Charenton pour examiner les Livres de Religion qui ſeroient mis au jour dans leur reſſort, & ils ſe ſont mis en poſſeſſion de cette pratique depuis pluſieurs années, comme il paroît par pluſieurs Livres de leurs Miniſtres imprimés avec leur approbation à la tête, comme ceux d'Edme Aubertin, de Jean Meſtrezat, de Jean

2. Diſcipl. des Egliſes Ref. chap. 1. art. 15. Item chap. 14. art. 16.

I. PART. CH. VIII.

Jean Daillé, de Moïse Amyraut, de Mr. Claude, &c.

Sa Majesté elle-même a bien voulu leur faire l'honneur d'en vouloir connoître par un Arrêt de son Conseil donné le 9. Novembre 1670. lequel défend sous de griéves peines de débiter aucuns Livres de leur Religion, qui n'ayent été certifiés & attestés par des Ministres approuvés. (1)

Si l'examen & la censure des Livres concernant la Religion sont du ressort de la Jurisdiction Ecclesiastique, on ne peut pas nier que leur condamnation, leur supression & leur anéantissement, comme de tous les autres Livres, n'appartiennent à la Puissance séculiére qui a été dans la possession de cette pratique dès qu'elle est devenuë Chrétienne.

Nous voyons que dans les premiers siécles d'après la Persecution, les Livres qui étoient censurés par les Conciles, étoient souvent défendus & supprimés par l'autorité du Prince, non pas seulement comme étant le Protecteur des Canons, mais comme agissant par raison d'Etat. (2)

Le Concile de Nicée condamna les dogmes d'Arius: Et l'Empereur Constantin en défendit les Livres par Edit, & il les condam-

1. Ut supra.
2. Fra Paolo, Trattato dell'Inquisit. cap. 29.
3. Socrat. Hist. Eccles. L. 1 cap. 9.
Item Sozomen. L. 1. cap. 21.
Item Baron. Spond. &c. ad ann. 325. n. 28.
4. L. 34. Cod. Theod de Hæret.
5. L. ult. Cod. Theod. de Hæret.
Item in act. Concil. Ephes. &c.

condamna au feu avec des peines afflictives pour ceux qui seroient surpris en les cachant & les retenant. (3) L'an 398. Arcadius publia un Edit contre les Livres d'Eunomius & de ceux de son opinion, des Manichéens & de quelques autres Sectaires à la sollicitation de Saint Chrysostome, comme l'on croit, après lui avoir representé que l'Eglise les avoit déja censurés, & il les condamna au feu. (4)

Theodose le jeune, après que le Concile d'Ephese eût condamné les Livres de Nestorius, fit un Edit pour les faire rechercher & les faire brûler. (5) L'an 452. l'Empereur Marcien autorisa par ses Ordonnances la censure que le Concile de Calcedoine avoit faite des Livres des Eutychiens & les fit périr par le feu. (6) Et ce fut à la priére du Pape Saint Leon que deux ans après ce Prince fit un autre Edit adressé à ceux d'Alexandrie & d'Egypte, par lequel il condamne au feu les Livres des mêmes Heretiques & des Apollinaristes. (7) L'Empereur Justinien fit une Ordonnance le 6. Août de l'an 536. par laquelle il défendoit & condamnoit au feu les Livres de Severe d'Antioche & des autres Heretiques censurés au Concile de Constantinople sous le Patriarche Mennas. (8)

Les

6. In act. Conc. Chalcedon. Act. 3.
Item in Cod. Justinian. L. Quoniam 23. C. de Episcop., & Cler.
7 Baron. ad. ann. 454.
Item Spond. ex eo ad hunc ann. num. 2.
8. Novell. 42. Justinian.
Item ap. Baron. ad ann. 536. n. 109.

I. PART. CH. VIII.

Les Livres que Photius avoit écrits contre le Pape Nicolas & le Patriarche Saint Ignace condamnés par le VIII. Concile Oecumenique dans la huitiéme Session, furent brûlés par l'ordre & en présence de l'Empereur Basile qui étoit au Concile. (1)

Il s'est trouvé aussi en Occident des exemples de cette conduite des Princes avant le tems de Charlemagne, & un de nos Historiens raporte (2) que Récaréde Roi d'Espagne suprima les Livres des Ariens sur les instructions de Saint Leandre de Seville, & d'autres disent que ce fut ensuite de leur condamnation faite au troisiéme Concile de Tolède l'an 593. (3)

Le P. Paul prétend que cette pratique a subsisté jusqu'à la fin du huitiéme siécle; que jusqu'alors il suffisoit aux Conciles & aux Evêques d'indiquer & de noter les Livres qui contenoient une Doctrine condamnée: „ Mais qu'après l'an 800. comme les Papes commencerent de se mêler du gouvernement politique, ils défendirent aussi & firent brûler les Livres „ dont ils condamnoient les Auteurs. (4) Mais cet Ecrivain ne s'est peut-être pas souvenu que les Papes Saint Leon dès l'an 444. Gelase dès l'an 492. & Symmaque en

1. Act. Conc. oecum. 8. action 8.
Item Baron. ad ann. 869. num. 6.
2. Aimoin. L 3. de reb. Francor. cap. 77.
3. Baron. & ex eo Spond. ad ann. 593. num. 7.
4. Hist. du Concile de Trente L. 6. pag. 451. de la version de M. de Jossèval, (c'est à dire Amelot de la Houssaie.)

Item

II. qui fit le même traitement aux
s de Photius l'an 868. ensuite de la
de son Concile de Rome, (6) ni de
d'Innocent II. qui condamna pareil-
it au feu les Livres de Pierre Abailard
Arnaud de Bresse l'an 1140. après
avoient déja été condamnés au Con-
e Sens par les soins de Saint Bernard,
i enfin de celle de tous les autres Pa-
ui ont jugé à propos d'en user de la
à l'égard des Ecrits de ceux qui n'é-
t pas soumis à leur puissance tem-
le.

CHAPITRE IX.

l'obligation de se soumettre au jugement des Censeurs.

est visible par le petit nombre de faits Ch. IX.
e je viens de rapporter que la necess-
l'examiner & censurer les Livres dans
l'Etat

l'Etat Ecclesiastique & Politique a toûjours été considerée comme une chose très-importante pour l'un & l'autre Gouvernement: Mais il n'est pas si facile de dire si cette necessité a toûjours été autant active que passive (s'il m'est permis de me servir de ces expressions) c'est-à-dire si elle tomboit également sur les Auteurs aussi-bien que sur les Censeurs; & si un Ecrivain a toûjours été obligé de faire voir ses Ecrits & de les soumettre au jugement de ceux qui avoient droit de les censurer avant que de les mettre au jour.

Il est vrai que de tems en tems on a vû des exemples d'Auteurs qui ont eu soin de demander l'aprobation de leurs Ouvrages soit au Pape, soit aux Evêques, les reconnoissant pour les Juges & les dépositaires de la Foi de l'Eglise, & qui se sont particuliérement attachés à faire valoir l'autorité singuliere du saint Siége en ce point.

Gennade de Marseille envoya son Livre de la Foi au Pape Gelase pour le lui faire examiner (1). Un Evêque d'Afrique apel-lé

1. Gennad. de Vir. Illustr. cap. 100. ubi suas recenset lucubrationes.
2. ¶. Il faloit dire *Hormisdas.*
3. Theoph. Rayn. Erotem. de bon. & mal. Lib. num. 475.
4. ¶. C'est le Pape *Jean VIII.*
5. Joan. Diac. præfat. vit. S. Gregorii ad Joan. Pap. præfix. operib. Gregor.
6. ¶. Boniface III. Voyez l'annotation de J. B. Marus sur Pierre Diacre c. 2. de Viris illustribus Casin.
7. Fausti præfat. ad vit B. Mauri.
8. Honorius III. PP. Epist. ad Episcop. Lucensem apud Rayn. Erotem. num. 477.

Item

le Possesseur envoya au Pape Hormisde (2) I. PART. CH. IX.
les Commentaires qu'il avoit faits sur les
Epîtres de Saint Paul pour les revoir. (3)
Jean le Diacre adresse au Pape Jean (4) la
Vie de Saint Gregoire le Grand qu'il avoit
composée, comme à celui à qui il apartenoit d'aprouver ou de condamner les Livres (5). Le B. Fauste Benedictin montra la Vie de Saint Maur son Confrere au Pape Boniface (6) qui l'aprouva après l'avoir examinée. (7) L'Abbé Joachim soumit au jugement du Saint Siége tous les Ouvrages qu'il avoit composés & tous ceux qu'il pourroit faire dans la suite. C'est ce qui porta quelques Papes à prendre la défense de sa mémoire & de ses Ecrits après sa mort (8). Godefroi de Viterbe (9) adressant son Panthéon ou sa Cronique au Pape Urbain III. semble reconnoître qu'il n'y avoit point de son tems de productions qui fussent authentiques sans l'aprobation du Pape, & il ajoûte que c'est dans cette pensée qu'il lui envoye son Livre avant que de le rendre public afin qu'il puisse

Item Innocent. III. cap. Damnamus, de summa Trinitate & Fide Catholica.

9. ¶. Le Jacobin Bernard de Luxembourg dans son livre intitulé *Catalogus Hæreticorum* a dit l. 1. c. 6. *Gotfridus Ordinis nostri in libro dicto Pantheon.* En quoi il s'est trompé, n'y ayant nulle preuve que Godefroi qui a fini sa Chronique en 1186. se soit fait Jacobin 30. ou 40. ans après. Aussi ce Bernard de Luxembourg est-il un Ecrivain fort ignorant, à qui Théophile Raynaud n'a bien voulu s'en raporter sur cet article que pour avoir occasion d'insulter à tout l'Ordre des Jacobins dans son Ouvrage Satirique *de immunitate Cyriacorum à censura*.

I. PART. CH. IX. puisse être honoré de son aprobation. (1)

Mais il y a grande apparence que ce n'étoit qu'une simple déference & une soumission très-volontaire que ces Ecrivains témoignoient avoir pour ceux qu'ils consideroient comme leurs Superieurs & dont ils demandoient plûtôt la protection que le jugement par ces sortes de Dédicaces ou de Préfaces interessées, telles qu'étoient celles de la plûpart des Auteurs que je viens de citer.

C'est ce qu'il est aisé de juger par la maniere d'agir qu'on a remarquée dans Ambroise Autpert François de naissance, mais qui étoit Abbé de S. Vincent sur le Volterne en Italie au huitiéme siécle. Cet Auteur dédia ses Commentaires sur l'Apocalypse au Pape Etienne III. (2) vers l'an 768. & il le fit parceque quelques personnes envieuses l'avoient voulu empêcher de publier son Ouvrage, & s'étoient adressées au Pape pour ce sujet. Mais le Pape l'ayant exhorté au contraire à le publier & à continuer sur le pied qu'il avoit commencé (3) sans s'arrêter aux plaintes ni aux médisances de ses envieux, cela porta Ambroise à demander à ce Pape l'aprobation de son Ouvrage, ajoûtant une chose tout-à-fait singuliere & remarquable, qui est „ qu'il étoit le premier Ecrivain qui la „ lui eût demandée; que la liberté d'écrire „ en

1. Godefrid. Viterbiens. præfat. Chronici ad Urb. III. Papam.

2. ¶. Ce Pape fut élu en 752. & mourut le 6. Avril 757. il faloit donc mettre Etienne IV. qui fut élu au mois d'Août 768.

3. *Labora sicut cœpisti.*

„ en ſuivant les Peres de l'Egliſe étoit pu- I. PART.
blique & commune ; " & que lui-même, CH. IX.
comme il dit, „ ne prétendoit pas la bleſ-
„ ſer par cette libre, volontaire, & hum-
„ ble ſoumiſſion. *Sed non ideo libertas*
„ *ſuccubuit quia humilitas ſemetipſam li-*
„ *bere proſtravit.* (4)

On a voulu nous perſuader que cette pratique d'envoyer ſes Ecrits au Pape pour les examiner & les juger étoit auſſi en uſage dans l'Orient, & nous faire conclure delà que cette prétenduë coûtume en avoit fait une obligation & une eſpéce de Loi. Il eſt néanmoins difficile d'en raporter des exemples, hors ce qui regarde l'aprobation ou la confirmation de quelques Canons ou de quelques autres reglemens Eccleſiaſtiques.

Baronius & ceux qui l'ont ſuivi ont crû qu'il ſuffiſoit de nous produire celui de Jean Patriarche d'Alexandrie, qu'ils prétendent ſur la foi de Photius (5) avoir envoyé au Pape Gelaſe un Traité Apologetique contre les Pelagiens pour l'examiner. (6) Mais il n'y a point eu de Jean ſur le Siége d'Alexandrie durant tout le tems du Pontificat de Gelaſe qui l'occupa depuis l'an 492. juſqu'en 496. Jean Talaïda ayant été chaſſé d'Alexandrie & étant venu à Rome pour trouver un aſile auprès du Pape Felix III. fut établi Evêque de Nole l'an

4. Tabl. hiſt. & chron. de l'Oiſ. du S. Sacre. ſiecle 8. nombr. 67.

5. ¶. Biblioth. c. 54. tout à la fin.

6. Baron. ad ann. 590 loco peregrino, & ex eo Henr. Spond. Epit. Baron. ad ann. 496. num. 6.

I. PART. CH. IX. l'an 484. où il mourut peu de tems après. Jean Mela ne monta sur la Chaire d'Alexandrie qu'en 498. du tems du Pape Anastase II. C'étoit d'ailleurs un Heretique, au-lieu que ce Jean en question est appellé orthodoxe. Entre Talaïda & Mela qui n'écrivirent ni l'un ni l'autre, il n'y eut sur le Siége Patriarchal que le fameux Pierre Mongus pour la seconde fois, & Athanase. Mongus mourut en 490. Athanase dura jusqu'en 498. c'est-à-dire tout le tems du Pontificat de Gelase, & deux ans au-delà.

CHAPITRE X.

Qu'il est de l'interêt des Auteurs de s'assujettir à cette obligation.

CH. X. MAis quoique la neceffité de se mettre entre les mains des Censeurs publics avant que de se mettre au jour ne soit pas fort ancienne, on ne peut pas dire qu'il y aît eu un tems auquel les Auteurs n'ayent point été obligés pour leur réputation & pour le bien public de se soumettre au jugement des personnes habiles & judicieuses dont il faut avouer qu'ils ont pourtant toûjours eu le choix jusqu'à la publication de leur Ouvrage.

Car outre qu'il n'y a point d'Auteur de bon sens qui ne se reconnoisse sujet à l'erreur,

1. Sentimens de l'Academie sur la Tragi-Comedie du Cid page 8. ou pag. 76. de l'Edit. de 1723. des Oeuvres de P. Corneille où l'on a inseré les Sentimens,

ils n'ayent toujours besoin ou d'ai-
1 de réformateurs. (1)
ſt une neceſſité qu'on s'eſt faite de
ême. L'interêt & l'amour propre
produite dans la plûpart de ceux qui
oulu réuſſir & acquerir quelque répu-
, les Païens l'ont reconnuë & s'y
éduits avant nous. (2) Mais ſi la
t des Saints Ecrivains de notre Reli-
l'ont embraſſée avec joie, & s'ils
encore beaucoup mieux ſuivie que
tres, c'eſt parce qu'ils l'ont établie
autres principes, c'eſt-à-dire ſur l'hu-
Chrétienne & la charité qui leur a
viſager uniquement la gloire de Dieu,
ice de l'Egliſe, & leur propre ſancti-
n dans leurs Ecrits, comme il a pa-
rticuliérement dans la conduite de
Ambroiſe & de Saint Auguſtin.
crû que le Lecteur ne ſeroit pas fâ-
voir ici dans quels ſentimens le pre-
ſe ces deux Saints Docteurs en écrit
Evêque de Lodi nommé Sabin, à
envoyoit ſes Ouvrages pour les
ner dans toute la rigueur, & les cor-

I. PART. CH. X.

riger de ſon autorité, & ſuivant ſes lumiéres.

„ (1) Les Ecrits que vous m'avez renvoyés, dit-il, me paroiſſent beaucoup „ meilleurs depuis qu'ils ont paſſé par votre examen & qu'ils ont ſubi votre jugement. C'eſt ce qui me porte à vous en „ envoyer encore d'autres, mais aux conditions dont nous ſommes convenus enſemble, afin que l'on voye que c'eſt la „ ſincerité & la ſeverité que vous m'avez „ promis de garder par tout qui me charme & qui me donne cette confiance, & „ non pas ces manieres obligeantes & ces „ jugemens favorables que vous avez portés de ces premiers. Car il m'eſt beaucoup plus avantageux de recevoir de „ vous

1 *Ambroſius Sabino Laudenſi Epiſcopo, rogans ut libellos quos illi mittit ſcrutanter diſcutiat, & quæ corrigenda decreverit arbitrii ſui judicio corrigat.*

Remiſiſti mihi libellos quos tuo judicio probatiores habebo. Ideo miſi alios non judicii favore delectatus, ſed promiſſâ à te, petitâ à me veritate illectus. Malo enim tuo corrigatur judicio, ſi quid movet, priuſquam foras prodeat, unde jam revocandi nulla facultas ſit, quam laudari à te quod ab aliis reprehendatur. Itaque arbitrum te eorum quæ poſtulas rogavi. Neque enim legi à te mea quæ nonnunquam tribuo in vulgus, ſed in tuæ calculum venire ſententiæ deſideravi. Non erit longi ſubſellii iſta judicatio & mora, ut dictum eſt antiquitus. Facile eſt tibi de noſtris judicare. Ego certe huc invitatu tuo prodeundum putavi, tuum eſt liquidò decernere, & ſcrutanter diſcutere quæ corrigas, ne tibi vitio vertant ea quæ nobis potuerunt obrepere. Neſcio quo enim modo præter imprudentiæ caliginem quæ me circumfundit, unumquemque fallunt ſua ſcripta & auctorem prætereunt: atque ut filii etiam defor-

„ vous des corrections que des louanges „ avant que mes Ouvrages soient donnés „ au Public dont il n'y a plus d'apel, & „ d'être censuré de vous presentement „ pour mériter l'aprobation des autres après „ la publication, que d'en être flaté & „ d'en être épargné pour tomber ensuite „ dans la censure des autres.

„ Quand je souhaite que vous lisiés ce „ que je suis engagé de donner au jour, „ ce n'est point pour vous donner un „ vain amusement, mais c'est pour faire „ passer mes sentimens dans les vôtres, „ & pour vous engager si bien dans mes „ interêts, que vous puissiés craindre avec „ justice qu'on ne vous attribuë mes pro- „ pres fautes, qui deviennent vôtres dès que

deformes delectant, sic etiam scriptorem indecores sermones sui palpant. Incautius plerumque aliquid promitur, aliquid accipitur malevolentius, aliquid erit ambiguum, tum quia alieno examinanda judicio, non pro nostra debemus magis quam pro aliena opinione trutinare, & discutere omnes scrupulos malevolentiæ. Assume igitur benevolo animo autem versutiæ, & pertracta omnia, sermones ventila, si in iis non forenses blanditiæ & suasoria verba, sed fidei sinceritas est & confessionis sobrietas. Notam adpone ad verbum dubii ponderis & fallacis staterræ, ne quid pro se esse Adversarius interpretetur. Esto ut revincat si congredi cœperit, male se habet liber qui sine assertore non defenditur. Ipse igitur pro se loquatur, qui procedit sine interprete. Habetur hic tamen, non egredietur à nobis nisi à te acceperit auctoritatem. Itaque cum eum fide tua prodire jusseris committetur tibi (*aliàs* sibi.) Tamen quoniam non in sermone est regnum Dei, sed in virtute, verbum si offenderit, virtutem Professionis interrogato, &c. *Ambros. epistol.* 40.

I. PART. CH. X.

„ que je vous les abandonne. Car outre „ mon peu de lumiére, outre mes foibles„ ses particuliéres, il y a pour l'ordinaire „ dans l'esprit de ceux qui se mêlent d'é„ crire un aveuglement qui les empêche „ de voir leurs propres defauts. Ces téne„ bres qui les environnent ne leur produi„ sent que des fantômes vains qui les jet„ tent dans l'illusion en leur cachant la „ diformité qui paroît aux yeux des au„ tres. Ceux qui travaillent pour les au„ tres, s'exposent au danger de n'en étre „ pas toûjours traité favorablement, & de „ ressentir les effets de la mauvaise volonté „ des uns aussi-bien que de la juste severité „ des autres. C'est ce qui doit porter un „ Auteur à s'accommoder plûtôt au goût „ des autres qu'au sien en particulier, & à „ se dépouiller, pour ainsi dire, de ses pro„ pres sentimens pour embrasser ceux des „ autres.

„ C'est pourquoi je vous prie de n'em„ ployer toute la bonne volonté que vous „ témoignés avoir pour moi qu'à un exa„ men exact & severe de ce que je vous „ envoye, non pas suivant les régles de „ l'éloquence du Barreau dont je ne fais „ pas profession, mais selon la sincerité „ & l'integrité de la Foi que vous avés „ embrassée, & selon ce qui est conve„ nable à notre état. Marqués-moi sur „ toutes choses tout ce que vous ne trou„ verés point de *poids* & tout ce qui ne „ vous paroîtra point de *bon alloi*, a-

„ fin

1. Sentim. de l'Academie sur la Tragi-Com. du Cid, pag. 6, & suivantes, ou pag. 76. de l'Ed. de 1721.

déja

„ fin que nos Adversaires n'en puissent „ point tirer avantage, car il est toûjours „ fâcheux qu'un Livre ne se puisse point „ défendre par lui-même, & qu'il ait be- „ soin d'apologie. Mais je ne craindrai „ point de leur abandonner le mien, après „ que vous l'aurés apuyé de votre autorité; „ & que vous l'aurés honoré de votre „ protection. I. PART. CH. X.

CHAPITRE XI.

De l'utilité de la Censure.

AU reste cette necessité ne peut être que très-avantageuse aux Ecrivains quand ils ont affaire à des Censeurs également éclairés & libres de préjugés & de passions, parce que ceux-ci ne leur tiennent pas moins lieu de Maîtres savans que de Juges équitables. Car dans cette supposition les remarques qu'ils peuvent faire des défauts d'un Auteur ne sont pas des reproches de sa foiblesse, mais des avertissemens, qui lui donnent de nouvelles forces & de nouvelles lumiéres. CH. XI.

Quand la Censure demeure dans les bornes qui lui sont prescrites par la prudence & par l'équité, on peut dire qu'elle n'est pas moins utile dans la République des Lettres qu'elle le fut autrefois dans celle de Rome, & qu'elle ne fait pas moins de bons Ecrivains dans l'une qu'elle a fait de bons Citoyens dans l'autre.

Car selon Messieurs de l'Academie (1) c'est

déja citée, & M. l'Abbé de S. Pierre sur cet endroit.

I. PART. CH. XI.

c'eſt une verité reconnuë que la louange a moins de force pour nous faire avancer dans le chemin de la vertu que le blâme pour nous retirer de celui du vice: & il y a beaucoup de perſonnes qui ne ſe laiſſent point emporter à l'ambition, mais il y en a peu qui ne craignent de tomber dans la honte. D'ailleurs la louange nous fait ſouvent demeurer au-deſſous de nous-mêmes, en nous perſuadant que nous ſommes déja au-deſſus des autres, & nous retient dans une médiocrité vicieuſe qui nous empêche d'arriver à la perfection. Au contraire le blâme qui ne paſſe point les termes de l'équité, decille les yeux de l'Homme que l'amour propre lui avoit fermés, & lui faiſant voir en quoi il s'éloigne de la fin qu'il s'étoit propoſée ou des moyens qu'il a dû employer pour y parvenir, le fait revenir de ſes égaremens, lui redonne le courage, & le remet en état de réuſſir.

M. le Bon (1) témoigne auſſi (2) que les jugemens divers qu'on fait des Livres ſont toûjours extrémement avantageux, quels qu'ils puiſſent être, parce que quoique les Auteurs ſemblent donner leurs Ouvrages au Public ſans aucune reſtriction,

1. ¶. Baillet dans ſa Liſte des Auteurs déguiſés dit que par le Sr. le Bon il faut entendre Antoine Arnaud & Pierre Nicole conjointement. Richelet dans ſon Dictionnaire cite l'Art de penſer comme ayant pour Auteur le Sieur le Bon; & Racine, qui n'a pas toûjours été bien avec Meſſieurs de Port-Royal, a peut-être par rapport à eux affecté de donner dans ſa Comédie des Plaideurs le nom de *le Bon* à un Sergent. Act. 2, Sc. 4. Il eſt parlé d'un Mr. le Bon page

tion, ils peuvent néanmoins s'y réserver légitimement le droit de corriger ce qu'il y auroit de défectueux. Ils sont toûjours utiles lorsqu'ils sont justes, & ils ne nuisent de rien lorsqu'ils sont injustes, dit-il, parce qu'il est permis de ne les pas suivre. Il ajoûte qu'il est même de la prudence qu'en plusieurs rencontres les Auteurs s'accommodent à ces jugemens qui ne leur paroissent pas justes; parce que s'ils ne leur font pas voir que ce qu'on reprend en eux soit mauvais, ils leur font voir au moins qu'il n'est pas proportionné à l'esprit de ceux qui le reprennent. Or il est toûjours meilleur, tant qu'on le peut sans inconvenient, de choisir un temperament si juste qu'en contentant les personnes judicieuses, on ne mécontente pas ceux qui ont le jugement moins exact, puisque l'on ne doit pas supposer qu'on n'aura que des Lecteurs habiles & intelligens. I. PART. CH. XI.

Ce n'est pas seulement aux Auteurs que la Censure peut être utile pour leur faire corriger leurs fautes & les rendre plus exacts & plus habiles. On peut dire que le Public en tire encore beaucoup d'avantages quand sur des propositions indécises il naît des contestations honnêtes, dont la chaleur

page 267. & 268. du 3. Tome du Ménagiana; & dans la note que j'ai faite sur cet Article, j'ai dit que ce Mr. le Bon étoit Auteur de l'excellent livre intitulé la Logique ou l'Art de penser; mais le plus sûr est de croire que le livre est en partie de Mr. Arnaud, en partie de Mr. Nicole.

2. Discours second impr. devant l'Art de penser, pag. 23. ou pag. 20. de l'Ed. d'Amst. 1718.

I. PART. SÉ. XI.

leur découvre en peu de tems ce qu'une froide recherche n'auroit pû découvrir en plusieurs années ; & que l'entendement humain faisant un effort pour se délivrer de l'incertitude de ses doutes, s'acquiert promtement par l'agitation de la dispute la satisfaction qu'il trouve dans la certitude des connoissances. Plusieurs de celles qu'on estime aujourd'hui sont sorties de la contention des esprits, (1) & il est souvent arrivé que par cette heureuse violence on a tiré la Verité du fond des abymes, & qu'on a forcé le Tems d'en avancer la production.

C'est une espéce de guerre qui est avantageuse pour les deux parties qui la font & pour ceux qui y sont indifferens comme pour ceux qui s'y interessent, lorsqu'elle se fait civilement, & que les armes empoisonnées y sont défenduës : Et on peut dire que les Vaincus ont souvent plus de part aux fruits de la victoire que les Victorieux-mêmes.

C'est à ces sortes de contestations & de censures qu'on est redevable des grands progrès que l'on a fait depuis un siécle dans les Sciences humaines, particulierement dans la Physique, la Medecine, & les Methématiques ; dans la Chronologie, & la Géographie ; dans la Poësie, dans la Philosophie, & dans quelques parties-mêmes du Droit Canonique & Civil.

Mais d'un autre côté on ne sauroit nier qu'il

1. Sentim. de l'Acad. pag. 9. & suiv. comme devant, ou pag. 77. de l'Edit. de 1723. & M. l'Abbé de S. Pierre sur cet endroit.

qu'il ne soit venu quelques inconveniens de cette Critique contentieuse dans la République des Lettres, lors principalement que les Censeurs particuliers qui n'avoient point d'autre autorité que celle qu'ils s'étoient acquise par l'opinion de leur capacité, ont fait entrer la passion dans leurs jugemens, & qu'ils ont mêlé leurs interêts particuliers ou d'autres considerations étrangeres avec celles du Public. I. PART. CH. XI.

CHAPITRE XII.

De la difficulté de bien juger des Livres, & du danger qui s'y rencontre.

CE que nous venons de dire doit nous faire juger de la difficulté qu'il y a de se bien acquiter de cette importante fonction, & du danger même où l'on s'expose quand on s'ingere dans cet emploi de son autorité privée, & sans être avantageusement pourvû de tout ce que l'esprit humain peut avoir d'excellentes qualités soit par sa nature, soit par son travail & son industrie. CH. XII.

Car s'il est difficile de parler de ses propres Ouvrages sans être soupçonné de vanité & de complaisance secrete pour soi-même: il n'est pas moins difficile de parler des Ouvrages des autres sans être accusé ou de malice ou de flaterie, ou même d'aveuglement. (2)

Si

2. Guillaume du Hamel dans sa Dissertation sur les Ouvrages de Mr. de Brebeuf, au commencement.

I. PART. CH. XII.

Si on explique ſes ſentimens ſur les Ecrits d'un Auteur pour qui on n'ait eu que de l'indifference, & ſi par un diſcernement trop exact on veut diſtinguer les bons & les mauvais endroits avec trop de ſeverité, ou même ſi on les defend foiblement, auſſi-tôt on eſt accuſé d'ignorance, de prévention, & de négligence, & un Auteur s'imagine que ſon Cenſeur a eu de la jalouſie de ſa réputation, qu'il a voulu élever ſa gloire ſur les ruines de la ſienne, & qu'il s'eſt comporté à ſon égard en Critique partial plûtôt qu'en Juge déſintereſſé.

Si d'un autre côté l'on juge des Ouvrages d'un * Ami, ſi la paſſion qu'on a pour lui les fait voir plus grands & plus beaux qu'ils ne ſont en effet, & ſi par une tendreſſe deréglée on tâche de les montrer de la même maniere aux autres : Auſſi-tôt le Lecteur ne manque pas de reprocher à ces ſortes de Cenſeurs ou qu'ils ſe ſont laiſſés aveugler, ou qu'ils l'ont voulu éblouïr, abuſer de ſa bonne foi, & ſurprendre ſon aprobation.

Il n'appartient donc pas à tout le monde, diſoit Monſieur de Marolles, (1) de juger des Ouvrages d'autrui, parce qu'on ſe met au hazard d'en recevoir de la confuſion, à moins que d'être plus habile que celui qu'on cenſure.

Monſieur Huet reconnoît (2) que ce métier

* *Fit ſæpè ut amicorum dicta factaque eâ indulgentiâ cenſeamus quâ plerumque ſinguli etiam vitia noſtra diligimus.* Symmach lib. 1. Epiſt. 72.

1. Preface ſur ſa Traduction de Virgile.

métier est d'autant plus difficile & plus périlleux que le champ en est vaste & abondant, car il ne consiste pas seulement à dire sa pensée simplement sur les Auteurs, mais il s'agit de prononcer leur sentence, de faire comparoitre devant son Tribunal tout ce que l'Antiquité & les Siécles inferieurs ont eu de plus auguste, & de faire le procès à une infinité de vivans & de morts dont la réputation aura toûjours des partisans. I. PART. CH. III.

C'est pourquoi il ne leur est presque pas possible d'éviter l'un des deux précipices qui les environnent, puisque s'ils rendent la justice avec exactitude & severité, ils s'attirent la haine & l'envie des esprits mal-faits ou interessés; & que s'ils la rendent mal en se laissant corrompre ou faute de capacité, ils deviennent l'objet de la risée & du mépris de tout le monde.

Loüis le Roi qui assure que rien au monde n'est si difficile que de juger des Ecrits des autres, prétend (3) que cette difficulté vient particuliérement de la diversité des génies & des qualités qui se trouvent dans ceux qui écrivent, & qui ont autant de differentes manieres d'écrire; & que si cela est vrai pour le seul stile sur la bonté duquel les Critiques ne sont pas encore bien d'accord, c'est toute autre chose pour ce qui regarde le fond des compositions.

Monsieur de Segrais nous a voulu donner

2. P. Dan. Huet, de clar. Interpr. pag. 90. II. Edit.

3. Ludov. Regius in Vit. G. Budæi pag. 31. edit. Ed. Morelli, vel 227. Collectionis Batesianæ.

ner aussi une forte idée de cette difficulté qui consiste à ne juger même que du stile simplement & de la seule maniere de s'exprimer. (1) „ Il prétend que de mille „ personnes qui jugent de l'esprit d'un „ Ouvrage & de la justesse des pensées „ avec assés de finesse, à peine s'en trouve-t-il un très-petit nombre qui juge de „ même de l'excellente expression. Cependant il y a bien de la difference entre „ la simple conception des choses, & la „ maniere de les dire. Ceux qui trouvent, „ dit-il, peu d'esprit dans les Auteurs qui „ pensent toûjours dans le bon sens, & „ qui ne s'écartent jamais du naturel sont „ de cette malheureuse secte qui est insensible aux attraits de la veritable éloquence.

Il met au même rang ceux qui ne peuvent sentir le tour qu'un Auteur donne à ses pensées, ni le choix ni la beauté de ses termes; ceux qui ne peuvent distinguer les expressions d'un Auteur d'avec les expressions de ceux qui l'ont précedé ou qui l'ont suivi, & qui sur ce fondement l'accusent d'avoir dérobé aux premiers une notion quelquefois assés commune qui se présente aux yeux de tout le monde, & dont l'idée se conçoit facilement; ceux enfin qui jugent que les Ecrivains posterieurs ont parlé aussi-bien que les Anciens, parce qu'ils ont dit la même chose dans la même langue.

Mais

1. J. Ren. de Segrais, Préface sur l'Eneïde de Virgile, num. 25. pag. 70.

2. Le P. Mallebranche, Recherche de la Vérité chap.

Mais d'autres Critiques estiment que cette difficulté de bien juger de l'expression des Auteurs, quoiqu'elle soit véritablement aussi grande que Monsieur de Ségrais vient de nous la représenter, ne l'est pourtant pas encore à l'égal de celle qu'il y a de bien juger de la conception de leurs pensées & du fond des choses qu'ils traitent, parce que les differentes passions des hommes, leurs inclinations, leurs conditions, leurs emplois, leurs qualités, leurs études; enfin toutes leurs differentes maniéres de vivre mettant de fort grandes differences dans les idées des choses qu'ils conçoivent les font tomber souvent dans un nombre infini d'erreurs. C'est pourquoi on a raison de comparer l'entendement humain à un miroir inégal qui reçoit & qui représente les objets differemment, & qui mêlant sa nature & ses qualités aux leurs, les change & les corrompt par la difformité & la fausseté qu'il semble leur communiquer. (2) L. part. Ch. II

Il n'est donc rien de plus difficile que de bien juger des productions de l'esprit de l'homme. C'est ce qui fait qu'on a d'autant moins de sujet de s'étonner que l'on voye tant de temeraires Critiques qui deshonorent & qui troublent la République des Lettres, & qui ont obligé les Puissances souveraines non seulement d'établir des Censeurs publics pour exercer une Critique légitime dans l'examen des Livres

chap. 2. de la 2. part. du L. 2. rapporte en Latin cette comparaison tirée du Chancelier Bacon.

PART. XII. vres: mais encore d'employer quelquefois leur autorité pour réprimer par des peines l'insolence de ceux qui ont scandalisé le Public par les excès de leurs censures.

Le fameux Zoïle qui a laissé son nom à tous ces Critiques passionés & médisans qui sont venus après lui, en a peut-être donné le premier exemple à la postérité. Car quoiqu'on ne soit pas sûr ni du lieu, ni du tems de sa mort, chacun convient assés qu'elle a été violente, & qu'elle a été une punition de la témerité avec laquelle il a censuré non seulement Platon & Isocrate, mais particuliérement Homere dont il a remporté le nom odieux d'*Homero-mastix*. Ceux qui l'ont fait passer de Grece en Egypte ont écrit que Ptolemée Philadelphe le fit pendre: ceux qui l'ont fait aller en Asie disent qu'il fut brûlé tout vif à Smyrne: & ceux qui l'ont laissé dans son pays prétendent qu'il y fut lapidé sans specifier le lieu de cette execution. (1)

Nous pouvons joindre à ce Grec l'exemple

1. Vitruvius Poll. Præf. L. 7. Architectur.
Ælian. Prænest. L. 11. variarum Historiarum.
Gerard. Joann. Voss. de Hist. Græc. l. 1. c. 15.
Joan. Jonsius de Histor. Philosopho. l. 1. c. 9. & *alii*. De Zoïlo fuse J. Alb. Fabricius 2. Biblioth. Græc. c. 7. n. ult.

2. *Obtrectator ille infelix de corio suo mortuo Ciceroni satisfecit*. Marc. Senec. in Controvers. apud Balz. Entret. 10. pag. 189. Edit. Batav.
Item Schottus de Claris apud Senecam patrem Rhetoribus pag. 12.

¶. Baillet outre Séneque cite Balzac & André Schott. J'ai trouvé que ces mots *Obtrectator ille infelix*

emple d'un Rheteur Latin apellé Cestius Pius à qui, selon le raport de Seneque le Pere, (2) le jeune Ciceron fit donner les étrivieres d'importance pour la liberté qu'il avoit prise mal à propos de censurer les Livres de son Pere & de décrier son éloquence. I. PART. CH. XII.

Nous avons encore la mémoire assés fraiche de la séverité salutaire dont le Parlement & les Magistrats de la Police ont été obligés d'user pour reprimer la hardiesse de certains Critiques importuns, qui avec le seul secours de leur présomption & de leur temerité, s'étoient imaginés pouvoir sans autorité entreprendre impunément la Censure de nos plus célébres Ecrivains. On sait ce qui est arrivé au faux Gallus pour avoir entrepris de faire la Critique de l'Histoire de Monsieur le Président de Thou. (3) On sait ce qu'il en a coûté au faux Romanus pour s'être mélé de censurer la Prose & les Vers de feu Monsieur l'Evêque de Vence. (4)

Si

lix &c. que Baillet, sur la foi de Balzac, produit comme de Sénéque, sont uniquement de Balzac, qui appelle même ce Rhéteur *Cœlius* au lieu de *Cestius*. L'Auteur de l'Histoire des quatre Cicérons conte cette avanture de Cestius d'une maniére originale.

3. Jo. B. Gall. not. ad Hist. Thuan. Sentence du Prêvot de Paris du 7. Juin 1614. &c. imp. in 4. en franç. & en lat. ¶. *Jo. B. Gallus* étoit le P. Jean Baptiste de Machault Jésuite.

4. Paul. Rom. de Elog. Aurel. Item Christian. Catholic. de Theol. P. Aur. Sentence du Prevôt de Paris du 25. d'Octobre 1646. contre Romanus. Sentence du Prevôt de Paris du 22. Fevrier 1647. contre

 Catho-

I. PART. Ch. XII.

Si les autres Censeurs imprudens ont échapé à la justice des Princes & des Magistrats on peut assurer qu'ils n'ont pas pû se soustraire à celle du Public qui les a notés d'infamie & qui les a fait passer à la Posterité comme des criminels *Cauterisés* & perdus de réputation. On ne connoît aujourd'hui Anytus, Melitus & Lycon que par la malediction qu'ils ont attirée sur leurs personnes & sur leur posterité pour la hardiesse qu'ils ont euë de critiquer Socrate (1). Et si l'on veut accompagner cet exemple de l'Antiquité de quelqu'autre de notre siécle, on peut hardiment proposer celui de Gasp. Scioppius dont la mémoire semble être en horreur à tout le monde tant aux Catholiques qu'aux Heretiques, pour l'effronterie avec laquelle il a attaqué les Ecrits & les personnes que l'on consideroit le plus parmi les Savans, comme Monsieur de Thou, Scaliger, (2) Vossius, le P. Strada & la Compagnie entiere des Jesuites.

Enfin

Catholicus. Déclarat. & Arrêts donnés en faveur du Clergé chap. 9. pag. 32. & suivantes. ¶. *Paulus Romanus*, & *Christianus Catholicus* étoient les PP. François Vavasseur, & François Pinthereau Jésuites.

1. Plutarch. vit. Socrat. Diog. Laërt. vit. Socrat. Lib. 2. ¶. Baillet cite *Plutarchus, vita Socratis*, c'est un ouvrage imaginaire.

Ælian. var. Histor. Lib. 2. cap. 13.

Suidæ Lexic. Vossius de Poët. Græc.

Epicteti Enchirid. ad calcem. Balzac, Entret. 10. pag. 190. Edit. in 12. de Holl. ou pag. 640. du Tom. II. in fol.

2. ¶. *Il pouvoit ajouter* Casaubon, Heinsius.

3. ¶. L'Empoisonnement de Jean Muller par les enfans de Trapezuntius (c'est ainsi qu'il faut dire) n'est

Enfin pour achever de faire voir le danger qu'il y a de censurer les Ouvrages des autres, on peut jetter les yeux sur les malheurs arrivez à divers Savans de ces deux derniers siécles, & considerer que s'ils n'y ont pas perdu leur réputation comme ceux dont nous venons de parler, ils y ont quelquefois perdu la vie, quelquefois même l'esprit & presque toûjours la charité.

On est presque assuré que le célébre Mathematicien Regiomontanus (c'est-à-dire, Jean Muller (3) de Konigsberg) fut empoisonné par les enfans du Trapezontin (c'est-à-dire, George de Trebizonde) parce qu'il avoit censuré les Ecrits de leur Pere, & qu'entr'autres il avoit fait voir une infinité de fautes dans la Version & les Commentaires qu'il avoit fait sur l'Almageste de Ptolomée. (4)

Personne n'ignore l'assassinat de Ramus executé par les pratiques criminelles de notre Philosophe Charpentier, sous prétexte de vanger l'honneur, les sentimens, & les Livres d'Aristote que Ramus avoit attaqués avec

n'est fondé sur aucun bon témoignage. Paul Jove moins éloigné de ce tems-là me paroit plus croyable, lors qu'il dit que ce Mathématicien mourut à Rome de peste. La verité est que Jean de Nimegue (*Joannes Noviomagus*) dans sa vie de Trapezuntius imprimée dès 1538. à la fin de son édition de la Dialectique du même Trapezuntius a écrit que Jean Muller *ob reprehensum Trapezuntium tantam sibi invidiam comparasse scribitur, ut à Trapezuntii filiis veneno extinctus quibusdam credatur.* Mais Paul Jove plus âgé de 27. ans, & qui avoit passé toute sa vie à Rome devoit être mieux instruit du fait.

4. Corn. Toll. Append. ad Pierium de Infelicit. Literator. pag. 10. Item Voss. Hist. Lat. Lib. 3. cap. 8. pag. 600. & alii.

avec une liberté un peu trop Picarde; & l'on prétend que la crainte du même traitement fit mourir Denis Lambin un mois après, parce qu'il avoit eu plusieurs prises avec le même Charpentier pour le même sujet. (1)

François Robortel ayant censuré quelques Ouvrages de Baptiste Egnace Venitien pensa être tué d'un coup de Baïonnette que cet Egnace lui donna dans le ventre pour répondre à sa Critique. (2)

Le Trapezontin dont nous avons déja parlé s'étant persuadé qu'il ne pourroit mieux relever le mérite d'Aristote qu'en abaissant celui de Platon de tout son possible, il s'apliqua à censurer ses Ecrits & ses sentimens de toutes ses forces, & il le fit impunément jusqu'à ce que le Cardinal Bessarion l'humilia & le terrassa de telle sorte par ses puissantes défenses pour Platon, qu'il en perdit entierement l'esprit & la mémoire, & qu'il tomba dans une démence qui le rendit l'objet de la risée des uns & de la compassion des autres. (3)

CHA-

1. Scæv. Sammarth. Elog. Jac. Aug. Thuan. Hist. Cornel. Toll. Apend. ad Pier. de Infelic. Lit. Pap. Mass. Elog. Jac. Carp. &c.

2. Johan. Imperial. Musæi Historic. pag. 61. Theoph. Spizel de Felic. Literar. Comment. 4. pag. 485. ¶. Je n'ai point vu Spizelius. Mais Imperiali que j'ai vu ne dit autre chose, sinon que Baptiste Egnace ayant tiré son poignard attaqua Robortel, ut eductâ

CHAPITRE XIII.

Des qualités necessaires pour bien juger des Livres.

ON n'aura point de peine à concevoir que l'Art de critiquer soit embarassé de plus de dangers que nulle autre Profession des Lettres, lorsqu'on voudra considerer que pour composer un bon Critique, il faut faire l'assemblage de toutes les excellentes qualités dont quelques-unes suffisent séparément pour faire un habile homme dans les autres connoissances. Car il ne suffit pas à des Censeurs ou Critiques d'être doués de celles qui leur sont communes avec les Auteurs qu'ils soumettent à leur examen, il faut qu'ils fassent encore en eux-mêmes l'union de celles qui paroissent incompatibles dans les Personnes des autres Professions, ou dont la rencontre n'y est pas du moins absolument necessaire.

Mais avec toutes ces qualités ils ne peuvent point encore passer pour des Critiques accomplis, si elles ne se trouvent ac-

educto fenili gladiolo, in eum impetum facere non dubitarit.

§. Corn. Toll. Append. ad Pierium, de Infelicit. Literator. pag. 9. Vossius de Hist. Lat. Lib. 3. &c.

¶. Tollius est le seul qui ait dit que la reponse de Bessarion fit perdre l'esprit & la mémoire à Trapezuntius. Ce fut l'extrême vieillesse qui le réduisit en cet état, Paul Jove l'écrit ainsi après Volaterran Ecolier de Trapezuntius.

I. Part. Ch. XIII.

accompagnées de celles qui sont necessaires à des Juges qui doivent prononcer sur les Esprits des Hommes, sur la réputation des Auteurs, & sur la fortune des Livres.

§. I.

1. La principale & la plus importante de ces qualités que demande la Critique est sans doute le *Jugement*, c'est-à-dire le bon sens & la justesse de l'Esprit dans le discernement du vrai & du faux. Il n'y a rien de plus estimable dans la profession que l'on fait des Sciences. Toutes les autres qualités d'esprit ont des usages bornés : il n'y a peut-être que l'exactitude de la Raison qui soit d'une étenduë infinie, & dont on ne voit pas les extrémités.

Mais s'il n'y a rien de plus considerable que cette justesse d'esprit & cette solidité de jugement, il n'y a rien aussi de plus rare parmi les Critiques aussi-bien que parmi les Ecrivains. C'est le goût de l'esprit, c'est le discernement du vrai & du bon, c'est une délicatesse pour tout ce qu'il y a de faux & de mauvais : & il y a très-peu de gens parmi ceux qui se mêlent d'écrire, & moins encore parmi ceux qui se mêlent de juger des Ecrits qui ayent ce goût, ce discernement, & cette délicatesse.

C'est cette qualité qui aprend aux véritables Critiques à ne se pas éblouïr par un vain éclat de paroles vuides de sens ; à ne se payer pas de mots ou de Principes obscurs,

1. Nicole, premier Traité de l'Education du Prin-

eurs, à ne se déterminer jamais dans leurs I. PART. jugemens qu'ils n'ayent pénetré jusques au CH. XXII. fond des choses traitées par un Auteur; à prendre subtilement & immanquablement le point dans les matiéres embarassées; à marquer précisément le fort & le foible d'un Ouvrage, ce qui y est dominant, ce qu'il y a de naturel & ce qu'il y a d'étranger; en un mot c'est elle qui leur fait distinguer la délicatesse des choses d'avec celle des maniéres. Car comme les Ouvrages des Auteurs sont remplis de choses fausses, ils sont aussi remplis de fausses maniéres, c'est-à-dire des maniéres qui font dans l'esprit des Lecteurs des effets tout contraires à ceux que les Auteurs s'étoient proposés.

C'est ce qui a donné lieu de partager en deux classes différentes la plûpart des Ecrivains qui ont donné sur eux-mêmes quelques prises à la censure des Critiques. Car les uns ne s'étant apliqués qu'aux choses, & les autres seulement aux maniéres, ils sont tombés les uns & les autres dans un défaut oposé. Les premiers se sont rendus intelligens dans les choses, & grossiers dans les maniéres; & les autres ont été délicats dans les maniéres, & peu intelligens dans les choses. Le premier défaut est ordinaire aux Ecrivains qui vivent dans la retraite, & l'autre aux gens du monde & à ceux qui écrivent plûtôt pour plaire que pour instruire. (1)

Les Critiques se sont plûs sur toutes cho-

Reine, num. 19. & 20. pag. 13. & 14.

I. PART. CH. XIII.

choses à examiner & à censurer ces deux parties dont toutes les productions d'esprit sont composées. Mais quoiqu'il n'y ait rien de plus commun que leurs jugemens sur ces deux parties, il n'y a rien de moins commun que l'éxactitude de jugement dans la plûpart. On ne rencontre par tout que des esprits faux, qui n'ont presque aucun discernement de la Vérité, qui prennent toutes choses d'un mauvais biais, qui se payent des plus mauvaises raisons, & qui veulent en payer les autres; qui se laissent emporter par les moindres apparences; qui sont toûjours dans l'excès ou dans l'extrémité, & qui passent legerement de l'une à l'autre; qui ne font point de difference entre écrire & écrire, ou qui ne jugent de la vérité des choses que par l'air que se donne un Auteur & par les maniéres de son stile.

C'est pourquoi il n'y a point d'absurdités si insuportables qui ne trouvent des Aprobateurs aussi-bien que des Censeurs, & les plus ridicules sottises rencontrent toûjours des Critiques, c'est-à-dire des Lecteurs à l'esprit desquels elles sont proportionnées.

Cependant il n'y a rien de plus difficile à corriger que cette fausseté de jugement, parce qu'elle dépend beaucoup de la mesure d'intelligence qu'on aporte en naissant; & que le sens commun n'est pas une qualité si commune que l'on s'imagine. Il est vrai néanmoins qu'une grande partie

1. Sieur le Bon, premier Disc. sur la Log. ou l'Art de penser, pag. 7. 9. ou pag. 5, 6. de l'Ed. d'Amst. 1718.

tie des faux jugemens que l'on fait des Ouvrages d'autrui ne vient pas de ce principe, & qu'elle n'est causée que par la précipitation de l'esprit, & par le défaut d'attention qui fait que l'on juge temerairement de ce que l'on ne connoît que confusément & obscurément. On aime mieux suposer qu'un Auteur a raison ou qu'il a tort que de l'examiner, & quand on ne l'entend pas on veut croire que les autres ne l'entendront pas mieux. La vanité & la présomption contribuënt encore beaucoup à ce défaut de jugement. On croit qu'il y a de la honte à douter & à ignorer, & l'on aime mieux décider au hazard que de reconnoître qu'on n'est pas assés instruit des choses pour en porter son jugement. (1)

I. PART. I. CH. XIII.

§. II.

2. LA seconde qualité nécessaire à celui qui veut juger des Livres est la *Science*, qui doit toûjours être plus grande que celle que l'on trouve dans les Livres qu'on veut juger. Il faut principalement exceller dans celle qui est traitée dans les Ouvrages qu'on censure, & tant qu'on ne juge que de ce qui est du ressort de la Science qu'on a acquise, on ne laisse pas de passer au jugement de Saint Basile pour habile & judicieux Critique. (2)

Mais si un Censeur pour faire voir qu'il est bon Grammairien ne reprend que des mots dans un Livre de Théologie; si un autre

2. S. Basil. Epist. 75. & Append. Rayn. pag. 269.

autre qui a quelque connoissance des tems, & des lieux se contente de remarquer dans les Ouvrages d'un Jurisconsulte des fautes de Chronologie & de Geographie; si d'autres en examinant un Historien n'ont pris garde qu'à ses fautes de Philosophie & de Mathematique: ces Critiques passent dans le monde pour d'assés mal habiles gens, quoiqu'ils ayent pû exceller dans la Grammaire, & être bons Chronologistes, Geographes, Philosophes, Mathematiciens (1), parce que ces connoissances ne sont qu'accessoires à la principale qui leur manque. C'est ce qui a porté Gerson à mettre au nombre des ignorans Critiques ceux qui n'étoient habiles qu'en une sorte de Science, parce qu'il est difficile qu'on ne trouve à examiner que des choses d'une même espéce dans un Livre (2), & il prétend que c'est avec raison que Galien tout bon Critique qu'il étoit en certaines choses, fut raillé par un Rabin nommé Moïse (3), pour s'être mêlé de porter son jugement sur ce qui étoit hors de sa Sphere & qui passoit ses connoissances.

Quoiqu'il soit donc encore plus nécessaire pour un parfait Critique que pour le parfait Orateur, dont Ciceron étoit si fort en

1. Ant. Possev. Biblioth. select. Lib. 1. de Cult. ingenior. cap. 50. pag. 41. & S. Hieron. Epist. 28. ad Pammach. & Joann. Filesac select. Libr. 2. pag. 879. Varron. c. 12.

2. Gerson Tom. 1. Tract. de examination. Doctr. part. 2. considerat. 2. Theoph. Rayn. Erotem. de bon. & mal. Lib. 3. Erotem. 2. num. 464. pag. 270.

a peine, qu'il ſache toutes choſes & qu'il I. Part.
es ſache dans la derniére exactitude; on C. i. XIII.
n'oſe pas néanmoins tant exiger aujourd'hui, parce que ce ſeroit ſe mettre hors d'état d'en pouvoir jamais trouver aucun, & ſe réduire à la néceſſité de rejetter toutes ſortes de jugemens & de cenſures, ſous prétexte que leurs Auteurs ne peuvent pas être parfaits Critiques dans cette ſuppoſition.

Mais depuis que les belles Lettres ont recouvré l'éclat & le credit qu'elles avoient dans l'Antiquité la plus floriſſante, on eſt encore moins indulgent pour les prétendus Critiques qui ſont à l'autre extrémité, c'eſt-à-dire pour ces hardis ignorans qui n'aportent que des mains impures pour manier les Livres, & qui décident avec d'autant plus d'aſſurance que le défaut de lumiéres & de connoiſſance leur fait naître moins de ſcrupules. Ces petits Tyrans regnoient particuliérement dans les ſiécles de tenebres & de barbarie durant leſquels le petit nombre de beaux eſprits & de ſavans hommes n'oſoit preſque paroître, ni rien produire qui ſentît tant ſoit peu l'érudition plus que vulgaire, ſans être accablés incontinent & ſans être même ſouvent jettés

3. ¶. Il faloit pour parler juſte, & pour empêcher qu'on ne prît pour un autre le Rabin dont il s'agit, dire: *& il prétend que c'eſt avec raiſon que le Médecin Rabbi Moïſe a blamé Galien, d'avoir eu la vanité, ſur ce qu'il étoit grand Médecin, de ſe préſumer capable de raiſonner de pluſieurs autres choſes, comme de Médecine.* Voyez Ménage Tom. 1. de l'Anti-Baillet pag. 40. & 41. ch. 9.

jettés dans des Prisons comme des Magiciens. (1)

La République des Lettres n'étoit pas encore bien purgée de cette vermine du tems du Prince de la Mirande, quoiqu'elle fût dès-lors en assés bon état. Car on voit parmi le nombre des Censeurs de ses Ouvrages un Critique fort ignorant & fort animé contre lui, qui sans avoir égard ni à la qualité de son Altesse, ni à la rareté de son esprit, vouloit lui faire des affaires à Rome, particuliérement pour le mot de *Cabale*. (2) Quelques-uns ayant eu la curiosité de demander à ce Censeur ce qu'il entendoit par ce mot de Cabale qui le rendoit si chagrin & si emporté contre ce jeune Prince; il fit réponse que „ c'étoit un „ scelerat & un homme tout-à-fait diabo- „ lique qui s'appelloit *Cabale*; qu'il avoit „ eu l'impieté d'écrire beaucoup de choses „ contre Jesus-Christ même, & qu'ayant „ formé une Heresie déteſtable, il avoit „ laissé des Sectateurs qui s'appelloient *Ca-* „ *balistes*.

Mais si l'on convient qu'un Critique ne sauroit avoir trop de capacité & d'érudition pour examiner & censurer les choses ou les matiéres traitées dans les Livres: il semble qu'on ne soit pas encore assés d'accord de la qualité & de la mesure de cette Science qu'il faut avoir pour bien juger des maniéres d'écrire, du stile, de la pureté du discours & de l'éloquence. Les uns esti-

1. Voyez l'Apologie de M. Naudé pour les Grands Hommes accusés de Magie.

estiment que pour exercer cette sorte de censure, il n'est nullement besoin de la science acquise, & que les personnes les plus ignorantes sont capables de s'en acquiter mieux que les Savans-mêmes qui auroient moins de bon sens ; & qu'ainsi les Femmes & généralement tout ce qu'on apelle le Peuple peuvent être de fort bons Juges de cette partie.

En effet on a vû souvent les Auteurs les plus graves & les mieux établis en réputation écrivant en Langue vulgaire consulter leurs Femmes & leurs Servantes même sur leur langage, leur stile, leurs mots & particuliérement sur ce que les Grecs apelloient *Euphonie*, aussi-bien dans leurs Vers que dans leur Prose, jugeant que ce qui les choquoit ne pouvoit manquer d'avoir effectivement quelque chose de choquant, & se souvenant d'ailleurs que les Femmes sont les véritables dépositaires de l'usage, au lieu que les Hommes savans s'attachent plus à l'analogie & au raisonnement.

C'est ainsi que Monsieur de Malherbe & Monsieur de l'Etoile avoient coûtume de lire à leurs servantes les Ouvrages qu'ils avoient composés avant que de les mettre au jour, pour connoître s'ils avoient bien réussi, croyant, comme le dit Monsieur Pelisson, que les Vers n'avoient pas leur entiere perfection, s'ils n'étoient remplis d'une certaine beauté qui se fait sentir aux per-

2. Joan. Pic. Mirand. Apolog. advers. obtrect. suos. Quæst. 5. de Cabal. & Magia natur.

personnes même les plus rudes & les plus grossiéres. (1)

C'est peut-être une persuasion semblable qui fait que souvent les ruelles des Dames sont les Tribunaux où se jugent les Livres écrits en notre Langue, & que ce sont des Ecoles où ceux de nos Ecrivains d'aujourd'hui qui se piquent de politesse, vont puiser leurs lumiéres. Le P. Malebranche attribuë ce talent particulier des Femmes à la délicatesse des fibres de leur cerveau, & il dit que c'est ce qui leur donne cette grande intelligence pour tout ce qui frappe les sens. (2)

C'est aux Femmes, dit-il, à décider des modes, à juger de la Langue, à discerner le bon air & les belles maniéres. Elles ont plus de science, d'habileté & de finesse que les Hommes sur ces choses. Tout ce qui dépend du goût est de leur ressort, mais pour l'ordinaire elles sont incapables de pénetrer des vérités un peu cachées. Car c'est la maniére & non pas la réalité des choses qui dans la plûpart remplit toute la capacité de leur esprit, parce que les moindres choses produisant de grands mouvemens dans les fibres délicates de leur cerveau,

1. Mr. Pelisson. Relat. de l'Academ. Françoise, pag. 331. 332. Despreaux, Refl. 1. sur Longin, dit la même chose d'une servante de Moliere.

2. Recherche de la Vérité. Tom. 1. Liv. 2. part. 2. chap. 1. pag. 188. num. 1.

3. Christoph. Longolius Epist. ult. & Ludov. Regius in vit. Budæi, pag. 230. in collect. Bat. Edit. Londin.

4. Vide Terent. in prolog. Comœd. & alii Comic. Græc. Lat. &c.

ın, elles excitent dans leur ame des sen-
iens assés vifs & assés grands pour l'oc-
per toute entiere.

Ce que l'on vient de dire des Femmes
r raport au jugement qu'elles peuvent
re de certains Livres se peut attribuer à
is forte raison au Peuple, c'est-à-dire,
néralement à tous ceux qui n'ont point
Lettres ni de savoir. De Longueil &
Roi disent (3) qu'il y a beaucoup d'O-
teurs qui ne veulent pas reconnoître
ur Juges de leurs productions les Gram-
airiens ni les Critiques, mais seulement
Peuple pour lequel ils semblent travailler
incipalement. On peut dire la même
ose des Poëtes, & sur tout de ceux du
eâtre dont la bonne ou la mauvaise for-
ne dépend plûtôt des jugemens du Peu-
e que de ceux des Savans. C'est ce qui a
rude tout tems par la pratique qui a été en
age chez les Grecs, chez les Romains &
ui se continuë encore aujourd'hui parmi
ous. (4) Et nous voyons dans Pline le
une (5) qu'un faiseur de Tragédies de son
ms nommé Pomponius avoit si peu de
ference pour les jugemens des Savans &
: ses véritables amis que lorsqu'ils étoient
d'avis

5. Plin. Jun. Epist. 17. Lib. 7.

¶ Pline ne dit pas que ce Poëte fut son contempo-
in. Aussi Pomponius vivoit-il du tems de Germani-
s & de Caligula, & n'a point passé apparemment
empire de Claude. Il n'est pas vrai non plus que
ine dans l'Epître citée ait blâmé Pomponius d'a-
ir tant déféré au Peuple: Il l'excuse au contraire,
du moins semble l'excuser, parce qu'il donne à
tendre que ce Poëte écrivant pour le Peuple croyoit
ivoir besoin que de l'approbation du Peuple.

I. PART. CH. XIII.

d'avis qu'il corrigeât quelque chose, au lieu d'y acquiescer, il avoit coûtume de dire qu'*il en appelloit au Peuple* comme à son Juge souverain. En quoi il a été pourtant blâmé par ce judicieux Auteur, parce qu'il n'y a rien de plus inconstant, de plus capricieux, ni souvent rien de plus injuste que le jugement du Peuple, de l'aveu des Auteurs les plus graves de l'Antiquité profane & Chrétienne, (1) dont les uns ont remarqué que le Peuple se détermine souvent en faveur de ce qu'il y a de pire & de plus foible; & les autres, que la populace préfére pour l'ordinaire les choses excessives à la médiocrité & à la moderation (2), la multitude au choix & au petit nombre, & le plaisant au serieux & au solide. C'est pourquoi Horace (3) conseille à ceux qui composent des Ouvrages importans de ne point s'arrêter au jugement que le Peuple en pourra porter, & de ne point se mettre si fort en peine de son aprobation. (4)

§. III.

3. APrès ces deux premiéres qualités nécessaires à des Censeurs, qui sont le jugement & la science, qui suposent aussi la

1. *Vulgus deteriori & infirmiori favet.* T. Liv. Lib. 42. n. 63.

2. *Violenta moderatis, plura paucioribus, jucunda seriis.*

S. Ambr. Lib. 1. Epist. 3. Ou plûtôt Filesac qui donne ce sens aux paroles de S. Ambr. Select. Lib. 2. cap. 12. pag. 378.

la *force* & la *pénétration* de l'esprit, il semble qu'il n'y en ait pas de plus importante que celle qui sied le mieux à ceux qui veulent faire la fonction de Juges. C'est l'*integrité* accompagnée de la *vigueur* & de la *séverité*. Bodin dit que c'est la chose du monde le plus à souhaiter que de voir regner dans la République des Lettres cette integrité; c'est-à-dire, une équité incorruptible à l'égard des Jugemens qu'on y rend sur les productions d'esprit, parce qu'autrement ce seroit d'un côté s'exposer au danger de rebuter les plus beaux esprits, & de faire perdre le courage aux meilleurs Ecrivains: & de l'autre ce seroit séduire les simples, & abuser de la facilité que les Lecteurs ont de s'en raporter de bonne foi au jugement des Critiques. I. PART. CH. XIII.

C'est particulierement par cette integrité & par cette vigueur intrépide que se maintient la discipline & l'uniformité que l'on voit dans le monde savant, soit à l'égard des Auteurs, soit à l'égard des Livres. C'est elle qui fait qu'on n'y connoît ni dignité, ni emploi, ni charge, ni aucune autre qualité que celle de bien ou mal écrire; & que les Princes-mêmes & les Césars qui ont écrit y sont considerés

¶ Baillet ayant reconnu que S. Ambroise n'applique point ces paroles au Peuple devoit supprimer cette citation.

3. *Neque te ut miretur turba labores*. Lib. I. Sat. X. 73.

4. Horat. de Art. poëtic. & ap. Filesac. pag. 179.

rés seulement comme des Auteurs. (1) La difference que cette integrité peut quelquefois y souffrir, c'est peut-être de ménager la puissance & la dignité des vivans lorsqu'il y a quelque danger que la liberté de la Critique ne diminuë quelque chose de l'estime qu'on doit avoir d'ailleurs pour ces personnes, ou de l'autorité que leur donne le rang qu'ils tiennent dans le monde. Mais si la discretion oblige les Censeurs de ne se point commettre témerairement avec des Auteurs qui auroient pour se défendre & pour se vanger trente Legions, comme disoit autrefois Favorin de l'Empereur Adrien (2), elle ne les dispense pas de faire passer à la Posterité les jugemens équitables qu'ils en peuvent porter, & de les faire communiquer au Public lorsque ces considérations ne subsistent plus. Elle les dispense encore moins de rendre en toute rencontre témoignage à la Vérité du vivant même de ces Auteurs formidables : & quoique la prudence puisse leur permettre quelquefois de ne point publier les mauvaises qualités des Ouvrages de ces personnes, lorsqu'ils en publient les bonnes, il seroit impossible de justifier la foiblesse & la lâcheté qui les porteroit à faire passer pour bon & pour véritable, ce qui ne l'est point en effet, puisque ce seroit tomber dans la malediction que le Pro-

1. Cleante Tom. 2. des Sentimens sur les Entret. d'Ariste & d'Eugene, Let. 9. pag. 275.
2. Spartian. in vit. Hadrian. Imperat. n. 15.

Prophete a prononcée aussi-bien sur les flateurs qui veulent faire croire que ce qui est *mauvais & amer* est *bon & doux*, que sur les médisans qui apellent *mauvais & amer* ce qui est véritablement *bon & doux*. (3) I. PART. CH. XIII.

On n'a pourtant pas consideré comme des témeraires ceux des Critiques de l'Antiquité qui n'ont point eu ces égards & qui ont eu assés de courage & de résolution pour reprendre les défauts des Ouvrages des Tyrans les plus jaloux de leur réputation dès leur vivant & même en leur présence.

On admire encore aujourd'hui la vigueur & la constance de Philoxene Poëte Grec vivant à la Cour de Denis le Jeune Tyran de Syracuse. Philoxene ne voulut jamais avoir la complaisance de donner la moindre aprobation aux méchans Vers que faisoit ce Prince. Ce mépris jetta Denis dans une grande colere, & il fit mettre Philoxene dans la prison que les Siciliens apelloient les Carrieres. Quelque-tems aprés le Tyran le fit sortir, & croyant qu'après ce traitement il auroit son aprobation plus aisément qu'auparavant, il lui lut un de ses Poëmes. La patience que Philoxene témoigna pour l'écouter put bien durer jusqu'à la fin de la lecture de la Piéce, mais le Prince n'eut pas plûtôt achevé, que Philoxene se

3. *Væ qui dicitis malum bonum, ponentes amarum in dulce, & dulce in amarum.* Isaiæ cap. 5. vers. 20.

se leva brusquement, demandant qu'*on le remenât aux Carrieres* plûtôt que de se voir obligé d'aprouver une composition qui lui paroissoit pitoyable. (1)

On a donné des louanges à la liberté que Perse a prise de critiquer & de railler Neron sur l'affectation ridicule qui paroissoit dans ses Vers, quoique ce Prince fût vivant pour lors, & que ce jeune Satyrique eût sujet de tout aprehender de la jalousie d'un puissant Prince qui vouloit passer pour le meilleur Poëte de son siécle & de ses Etats. (2)

Et parmi les Chrétiens on a consideré comme une action très-genereuse & très-digne de l'immortalité, celle de deux savans & saints Evêques de France à qui le Roi Chilperic avoit donné son Livre à examiner.

Ce Prince se piquoit fort de belles Lettres, & affectoit la réputation du plus savant Homme de son Royaume. Il se mêloit même d'écrire sur toutes sortes de sujets, & particuliérement de faire des Vers Latins. Mais si ses flateurs n'osoient lui faire voir qu'il étoit fort méchant Poëte, ces

1. Athenæi Dipnosoph. Lib. 1. 4. 14.
Ælian. var. Histor. Lib. 12. cap. 44.
Lucian. ad indoctum multos libros ementem.
¶ Athenée ne parle nullement du fait ici rapporté. Elien n'en dit pas davantage, & Lucien ne circonstancie point du tout la chose. Je ne sache que Diodore Sicilien l. 15. Stobée chap. 13. & Tzetzes Chil. 10. hist. 358. qui l'aient contée à peu près comme elle est ici rapportée. Ciceron dans la 6. Lettre

ces Prélats ne lui dissimulerent pas qu'il étoit fort mauvais Théologien. Le premier à qui il fit lire son Livre sur la Trinité fut Gregoire de Tours qui lui en montra les fautes avec tant de liberté & de vigueur que „ le Roi ne pouvant y répondre, il lui dit „ en colere qu'il feroit voir son Livre à „ des Prélats plus doctes que lui qui assurément lui donneroient leur aprobation. „ Gregoire répartit avec un peu de chaleur „ que son zéle avoit allumée, que pas un „ Homme savant ne feroit de son opinion, „ & qu'il n'y avoit que des fous à qui il „ la pût persuader. Quelque-tems après, „ Salvius Eveque d'Albi vint à la Cour, „ & le Roi aussi-tôt lui montra son Livre, „ croyant le faire aprouver par ce Prélat „ qui étoit fort renommé pour sa doctrine „ & pour sa pieté. Mais bien loin d'avoir „ la pensée de commettre cette faute, il „ entra dans une telle indignation après la „ lecture qu'on lui en fit, qu'il tâcha de se „ saisir du Livre pour le déchirer. Chilperic voyant une si grande uniformité dans „ la censure de ces deux grands Evêques, „ & touché de leur resistance & de leur „ vi-

I. PART. Ch. XIII.

Lettre du 4. livre à Atticus a designé l'histoire en deux mots. Parmi nos modernes le Payis l'a amplement brodée L. 3. de ses *Amours*, *Amitiez*, *Amourettes*, Lettre 33. Après lui Tannegui le Févre pag. 121. 122. de ses Vies des Poëtes Grecs y a mis un peu moins du sien, & c'est ce dernier que Baillet a copié.

2. Persius Sat. I. 93. 94. 95. *Item* 99. 100. 101. & 102. Ibi Casaubon.

„ vigueur eut honte de sa folie, & ne par-
„ la plus de son mauvais Ouvrage. (1)

Voilà quelques exemples de la fermeté & de la vigueur incorruptible que devroient avoir ceux qui portent leurs jugemens des Livres, lorsqu'ils ont affaire à des Auteurs qui veulent enlever leur aprobation par force. Mais comme le nombre de ces derniers s'est beaucoup accrû dans la suite des tems, on doit moins s'étonner que celui des premiers soit si fort diminué, & que leur foiblesse les ait fait si souvent succomber, soit sous la multitude, soit sous la tyrannie des mauvais Ecrivains. Et ce n'est peut-être pas sans fondement que quelques Auteurs de ces derniers tems se plaignent qu'il y a dans le monde savant bien des Denis & bien des Tyrans, mais qu'on n'y voit point de Philoxene; & que tel qui juge souverainement de Corneille, n'a que des aplaudissemens à donner pour les fautes d'un Duc & Pair. (2)

§. IV.

4. ENfin on peut mettre au nombre des qualités nécessaires à un Censeur des Ouvrages d'autrui la *douceur* & la *modestie*. Cette douceur loin d'être incompatible avec la séverité dont on vient de parler ne sert au contraire qu'à lui donner plus d'éclat & plus de mérite. Elles s'entr'aident &

1. Gregor. Turon. Hist. Franc. Lib. 5. cap. 44. Baron. ad ann. Chr. 583. num. 55. 56.
Carol. le Cointe Annal. Eccles. Franc. ad ann. 580. Tom. 2.

An.

& se retiennent mutuellement l'une l'autre dans les bornes que la Prudence & la Justice leur prescrivent. La douceur empêche que la séverité n'arrache le bon grain avec les chardons; & la séverité empêche que la douceur ne laisse croître les chardons parmi le bon grain. I. PART. CH. XIII.

Mais pour ne me point égarer dans les lieux communs de ces deux vertus inséparables dans ceux qui font la fonction de Juges; je me contenterai de representer la conduite que l'Académie Françoise a jugé à propos de garder entre les extrémités de la douceur & de la séverité, parce que la sagesse & la discretion que l'on y voit paroître peut servir de modéle à tous ceux qui entreprennent de juger des Livres, & de faire des censures.

„ Le Cardinal de Richelieu avoit prié „ l'Académie de n'affecter pas une séveri„ té trop exacte, afin que ceux dont les „ Ouvrages seroient examinés ne fussent „ pas rebutés par un travail trop long & „ trop penible, d'en entreprendre d'autres. „ L'Académie pria le Cardinal de trouver „ bon que la Compagnie ne relâchât rien „ de la séverité qui étoit nécessaire pour „ mettre les choses qui devoient recevoir „ son aprobation le plus près qu'elle pour„ roit de leur perfection. Et en expliquant „ la nature de cette séverité, il fut dit „ qu'elle n'auroit rien d'affecté, ni d'aigre,

Antoine Godeau, Hist. Eccles. 6. siécle Liv. 2. Tom. 4. pag. 388. Edit. d'Holl. in 12.

2. M. Gueret, de la Guerre des Auteurs, pag. 108, 109.

PART. II. XIII.

„ gre, ni de pointilleux ; qu'elle seroit
„ seulement sincere, solide, & judicieuse;
„ que l'examen des Ouvrages se feroit é-
„ xactement par ceux qui seroient nommés
„ Commissaires, & par toute la Compa-
„ gnie, lorsqu'elle jugeroit leurs observa-
„ tions. Mais sur ce que Monsieur de
„ Gombaud avoit témoigné être en peine
„ de savoir si on obligeroit les Auteurs de
„ suivre toûjours les sentimens de la Com-
„ pagnie en toutes les corrections qu'elle
„ feroit, bien qu'elles ne fussent pas entie-
„ rement conformes aux leurs: Il fut re-
„ solu qu'on n'obligeroit personne à travail-
„ ler au-dessus de ses forces, & que ceux
„ qui auroient mis leurs Ouvrages au point
„ qu'ils seroient capables de les mettre, en
„ pourroient recevoir l'aprobation, pour-
„ vû que l'Académie fût satisfaite de l'or-
„ dre de la Piéce en général, de la jus-
„ tesse des parties, & de la pureté du
„ langage. C'est ce que nous aprenons des Registres-mêmes de l'Académie, dont cet Extrait est raporté par Monsieur Pelisson dans sa Relation Historique. (1)

Mais peu d'Ecrivains se seroient peut-être accommodés de la rigueur excessive de Monsieur de l'Etoile l'un des Membres de ce célébre Corps, qui selon le même Auteur, (2) reprenoit trop hardiment & trop brusquement, & avec une séverité étrange, ce qui ne lui plaisoit pas dans les choses

1. Registre de l'Académie Franç. du Lundi 12. Novembre 1634. Et Monsieur Pelisson, Hist. de l'Academie, pag. 168. & suivantes.
2. Idem ibidem pag. 333.

ses qu'on exposoit à son jugement. Car on l'accuse d'avoir fait mourir de regret & de douleur un homme qui étoit venu de Languedoc avec une Comédie qu'il croyoit un chef-d'œuvre, & où il lui fit remarquer clairement mille défauts.

Il y a une autre espéce de douceur qui consiste à traiter avec *indulgence* des Ouvrages qu'on auroit pû censurer avec plus de rigueur sans blesser ni la vérité ni la justice. C'est de cette sorte de douceur dont les Critiques Ecclesiastiques ont eu besoin particulierement pour ne point juger témerairement des Ecrits de la plûpart des Ecrivains des trois premiers siécles de l'Eglise depuis les Apôtres jusqu'au Concile de Nicée, & de ceux mêmes de plusieurs autres Auteurs, qui ayant écrit avec une intention droite & innocente ne se sont pourtant pas exprimés avec assés de précaution. C'est elle qui nous fait avoir divers égards à toutes les circonstances favorables qui peuvent excuser ou justifier un Ecrivain. S'il est le premier qui traite une matiére, on considere qu'il est difficile qu'il la puisse porter à sa perfection, & l'on juge que c'est beaucoup pour lui d'avoir fendu la glace & d'avoir montré le chemin aux autres (3). S'il n'écrit que pour le Peuple, pour les ignorans & pour les personnes grossiéres, on a égard à certaines libertés qu'on se donne volontiers dans ce genre d'écrire plus que dans les

3. Sixtus Senens. Biblioth. Sanct. præfat. Libri 5. Joh. Henr. Alsted. Lib. de Critica, Tom. 4. Encyclopæd.

les autres, & on n'y exige point une exactitude pareille à celle qu'on demande à ceux qui traitent des Sciences, qui veulent examiner les questions à fonds; & établir les vérités en combattant l'erreur. S'il écrit sur des matiéres contestées & s'il se propose quelque Adversaire à combattre, on considere que la chaleur de la dispute peut l'emporter quelquefois un peu trop loin, & le porter à une autre extrémité opposée à celle qu'il combat dans la crainte qu'il a de s'aprocher trop de son Adversaire. Enfin s'il écrit en Vers soit de l'Histoire, soit de la Philosophie, soit de la Théologie, la difficulté & l'*exigence* de sa matiére doit porter un Critique indulgent à excuser sa versification lorsqu'elle n'est pas toûjours heureuse, & d'un autre côté la contrainte des Vers semble quelquefois rendre excusable le défaut d'exactitude quand il paroît de petite consequence (1). C'est pour cette sorte de douceur que Vivès & le P. Raynaud ont loué particulierement le Pape Adrien VI. Ils disent que n'étant encore que Doyen de l'Université de Louvain (2) il exerçoit la censure des Livres avec

1. Th. Stapleton. Releẞ. princ. fid. controverſ. 6. quæſt. 4.
Joseph. Acosta Soc. J. Lib. 2. de Christo revelato, cap. 20.
Sixt. Senens. Bibl. Sanct. Lib. 6. annot. 152.
Cornel. Muss. Bitunt. Comment. in Epist. ad Rom. cap. 5.
Maldon. in Joan. cap. 6. Tolet. in cap. Ev. Joan. cap. 6.
Bellarmin. Lib. de Purgatorio, cap. 18. ad quintum argumentum. Item Melch. Can. loc. Theol. Lib. 11. &c.

avec une facilité & une condescendance mêlée de beaucoup de sagesse, qu'il tâchoit toûjours d'adoucir les expressions qui pouvoient paroître dures & fâcheuses, qu'il donnoit toûjours le sens le meilleur aux choses qui pouvoient souffrir quelque ambiguité, qu'il condamnoit peu & excusoit beaucoup, & qu'après les interêts de la Verité qu'il préferoit à toutes choses, il sembloit n'en avoir pas de plus chers que ceux des Auteurs.

Cette douceur est inséparable de la *Modestie* qui doit paroître dans les sentimens & les jugemens des Censeurs. On peut dire même qu'elle n'en est que l'effet & comme la suite, & qu'il est difficile qu'un Censeur qui est véritablement modeste puisse traiter un Ecrivain avec trop de hauteur, & qu'étant persuadé lui-même de ses propres foiblesses, il n'ait quelqu'égard à celles des autres. Il n'y a rien, selon Saint Augustin (3), qui fasse plus d'effet sur l'esprit des honnêtes Gens, & qui vienne mieux à bout des choses les plus difficiles que cette Modestie. C'est elle qui gagne le cœur de toutes sortes de personnes. C'est

And. Riv. Tract. ad auctorit. PP. cap. 11. pag. 67. & seqq. præfix. Critic. Sacr. &c.

2. Ludov. Vives, Lib. 5. de tradendis discipl. ad fin. Theoph. Raynaud Erotem. 3. de bon. & mal. Libr. partition. 3. num. 510. pag. 291.

¶ *Quum adhuc esset Decanus Lovaniensis*, dit Vivès, ce qui ne signifie pas *Doyen de l'Université de Louvain*, mais *Doyen de S. Pierre de Louvain.*

3. S. Aug. ad Macedonium 155. secund. Bened. seu 54. ut antea num. 11.

Item Macedonius Epistol. ad Augustinum. Ep. inter Augustinianas 154. sive 51. ut antea num. 1.

PART. II. XIII. C'est elle qui établit la réputation d'un Critique, & qui lui attire sans violence l'estime des Lecteurs, & la confiance des Auteurs. C'est elle qui leur acquiert cet ascendant & cette autorité sur les autres lorsqu'ils l'affectent le moins, & qu'ils songent le moins à l'exiger & à se l'attribuer. C'est pourquoi Quintilien a trouvé le véritable moyen d'autoriser sa Critique en disant que lorsqu'il prenoit la liberté de dire son sentiment, il ne prétendoit nullement ôter au Lecteur celle qu'il a de le suivre ou de ne le pas suivre (1). Et nous voyons que ceux qui ont connu le mieux ce que c'est que la véritable Critique ont affecté de faire paroître de la modestie & d'en faire des leçons aux autres, lors même qu'ils en avoient le moins. (2)

CHAPITRE XIV.

Des Défauts des Critiques.

II. XIV. APrès avoir parlé des principales qualités que l'on demande particulierement à ceux qui jugent des Ouvrages des autres, il ne seroit peut-être pas fort nécessaire de rien ajoûter des défauts dont ils doivent être exemts pour faire leurs fonctions, puisque sur ce que je viens de dire du jugement, de la science, de l'integrité, & de la douceur d'un légitime Critique, il n'est pas diffi-

1. *Nemini præscribunt, dum sententias suas exprimunt neminem opprimunt.* Quintil. Lib. IX. c. 4. ¶ Ces paroles que Baillet cite comme de Quintilien L. 9. c. 4. n'en sont pas. Voici celles qui s'y trouvent

difficile de deviner ce qu'on doit penser de la privation & de l'absence de ces qualités. I. PART. CH. XIV.

Mais comme une vertu a pour l'ordinaire plus d'un vice à combattre, on ne doit pas être surpris de voir que le nombre des défauts qu'un Critique doit éviter soit beaucoup plus grand que celui des qualités qui lui sont nécessaires. Ainsi outre les defauts qui sont contradictoirement opposés à ces qualités, on peut compter encore ceux de la précipitation dans les jugemens, de la pédanterie, de la chicanerie, de la malignité & de l'aigreur, de la haine & de l'amitié particuliere, & enfin de l'amour propre & de l'interêt.

§. I.

1. LA *Précipitation* dans les jugemens est un des plus ordinaires d'entre les vices d'un Critique, & dont les suites ne sont pas les moins fâcheuses. Ce vice fait presque autant de tort à la liberté de l'esprit que la prévention ou le préjugé, parce qu'il lui fait presque toûjours prendre pour certain ce qui ne l'est pas. C'est une impetuosité de l'esprit à laquelle les Critiques les plus capables se laissent souvent emporter, soit par l'idée qu'ils se forment par avance d'un Auteur ou d'un Livre qu'ils ont à examiner, soit par la bonne opinion qu'ils ont d'eux-mêmes, croyant n'avoir pas

rent dans le sens de la citation: *Etiam cum judicium meum ostendero, suum tamen legentibus relinquam.*

2. Joseph. Scaliger. in Epistolis passim ut 443. &c.

pas besoin d'une longue méditation pour en porter leur jugement.

On peut juger de la conséquence & de la qualité des fautes que leur fait faire cette précipitation, par celles que font les Juges dans l'administration de la Justice lorsqu'ils n'y aportent point assés de déliberation & d'étude. Celles des Critiques outre qu'elles sont beaucoup plus fréquentes, semblent être encore moins réparables, en ce que dans les Arrêts & les Sentences précipitées des Juges, la surséance de l'execution donne souvent lieu à leur réformation, & qu'un Accusé qui s'étoit trouvé condamné par un premier jugement, se trouve absous dans un posterieur sans ressentir aucun des effets qu'auroit produit l'injustice du premier. Au-lieu que dès lors qu'il a plû à un Critique de publier de vive voix ou par l'impression la censure qu'il fait d'un Auteur, cette prononciation ou cette publication tient lieu de l'execution de son jugement, & s'il tend d'abord à la ruine de la réputation d'un Livre ou de son Auteur, il n'y a point de révocation de ce premier jugement qui soit moralement capable de la rétablir, & d'effacer entiérement les premieres impressions qu'il a laissées dans l'esprit de ceux qui en ont eu communication.

Enfin ce vice paroît d'autant moins excusable qu'il est plus facile de le prévenir & d'y remedier qu'à la plûpart des autres, puisqu'il ne s'agit pour cela que de s'ac-

1. Nicole, Trait. des Jugemens témeraires num. 22.

s'accoûtumer à aller moins vîte dans ses jugemens, & à prendre plus de tems pour mieux considerer les choses. Il faut qu'un Censeur soit persuadé que ce qui est vrai aujourd'hui, le sera tout autant demain: que ce qui est écrit n'est pas sujet au changement, qu'il ne lui peut échaper comme feroient des paroles dites en l'air, ou des actions passagéres qui ne laisseroient aucun de leurs vestiges après elles: Et qu'ainsi il ne nuira de rien de prendre plus de loisir & de mesures pour examiner une pensée ou une expression, en moderant & arrêtant l'impetuosité de son esprit, pour l'accoûtumer à ne point faire paroître trop de legereté dans les choses même évidentes, & à ne point décider brusquement & précipitamment dans les choses douteuses & obscures. (1)

§. II.

2. LA *Pédanterie* semble être le vice propre & particulier des Critiques; on la considere comme un mal qui leur est familier & comme attaché à leur profession. On ne fait guéres de distinction entre un mauvais Critique & un Pédant. Et on peut assûrer qu'il n'y a eu que les Pédans qui ayent rendu la Critique odieuse à ceux qui prennent encore aujourd'hui ce nom en mauvaise part.

Mais puisque ce bel Art semble être rentré dans sa premiére dignité par les excellentes

22. Tom. 1. des Essais de Morale, pag. 291. de l'Edit. d'Holl.

PART. II. XIV. lentes qualités & le mérite de plusieurs grands Hommes de ces derniers tems qui en ont fait profession publique, il est visible que la Pédanterie est un vice d'esprit & non de profession, & qu'elle est seulement attachée à la personne de ceux qui font un mauvais usage de la Critique, sans qu'on en puisse tirer la moindre consequence contre ceux qui n'en abusent pas.

„ C'est une Pédanterie de relever des „ choses basses & petites, de faire une vai- „ ne montre de sa Science, d'entasser du „ Grec & du Latin sans jugement, de s'é- „ chauffer sur l'ordre des mois Attiques, „ sur les habits des Macédoniens, & sur „ de semblables disputes de nul usage.

„ C'est une Pédanterie de piller un Au- „ teur en lui disant des injures, de déchi- „ rer outrageusement ceux qui ne sont pas „ de notre sentiment sur l'intelligence d'un „ passage de Suétone, ou sur l'étymolo- „ gie d'un mot, comme s'il s'y agissoit de „ la Religion & de l'Etat.

„ C'est une Pédanterie de vouloir faire „ soulever tout le monde contre un hom- „ me qui n'estime pas assés Ciceron, com- „ me contre un perturbateur du repos pu- „ blic, ainsi que Jules Scaliger a tâché de „ faire contre Erasme; de s'interesser pour „ la réputation d'un ancien Philosophe „ comme si l'on étoit son proche parent. (1)

C'est une Pédanterie de traiter de Barbares tous ceux qui ne sont pas Italiens, qui ne témoignent pas assés de vénération pour

1. Le Bon, premier Discours sur l'Art de penser.

pour la Cabanne de Romulus, & qui ne jurent pas en Latin par Hercule & par Castor, & qui ne s'assujettissent pas avec assés de résignation & de docilité aux formules de Ciceron. I. PART. CH. XIV.

C'est une Pédanterie de mépriser tous les Historiens pour relever le mérite de Tacite, de vouloir se distinguer par des maniéres particuliéres de critiquer, & par des affectations singulieres d'un stile extraordinaire.

C'est une Pédanterie de ne savoir souffrir les autres Critiques, & de vouloir être seul le Juge d'un Livre, de prendre occasion des fautes des autres pour les humilier & les perdre de réputation, de taxer les autres d'orgueil & d'ambition pour avoir osé prendre le nom de Critique, & de prétendre que ce beau titre n'est dû qu'à soi seul.

C'est une Pédanterie de se vanter que quand il s'agira de traiter ou de censurer ce qu'il y a de plus difficile dans les Auteurs, ce seroit peut-être le loisir ou la volonté qui pourroit nous manquer, mais jamais le pouvoir ni la capacité.

C'est une Pédanterie à un homme qui professe les belles Lettres de se fâcher qu'on l'apelle Docteur en Grammaire avec fondement, plûtôt que Monsignor della Scala sans fondement.

C'est une Pédanterie de vouloir se liguer avec tel & tel pour tenir tête à tous les autres Savans, & de présenter le défi à tout le monde sur la matiére de l'érudition; de renvoyer avec hauteur son Adversaire sur les derniers bancs des basses Classes, & de le

ser. pag. 18. ou pag. 15. de l'Edit. d'Amst. 1718.

I. PART. CH. XIV. le ménacer du fouet & de la ferule, ſous prétexte qu'il fait des fautes en Chronologie; de publier avec plus d'oſtentation que de vérité qu'on a ſouvent racommodé les premiers hommes du ſiécle brouillés enſemble, qu'on a pacifié leurs querelles d'érudition, & qu'on les a empêché d'écrire l'un contre l'autre.

C'eſt une Pédanterie de vouloir nous obliger de croire que Tite-Live, Terence, Ariſtote, &c. ne ſavoient pas leur propre langue, & de ſe mettre ſur le pied au dix-ſeptiéme ſiécle de faire des leçons de Grammaire aux Anciens qui nous ont appris leur langue & qui ont écrit dans le tems qu'on la parloit le mieux; de vouloir changer les mots & tranſporter les periodes, même dans le texte de l'Ecriture, ſans aporter d'autres raiſons de cette liberté que parce qu'il nous paroit que le ſens en feroit meilleur.

C'eſt une Pédanterie de vouloir ſe rendre tellement le Maître & le Propriétaire d'une penſée & d'une obſervation que de ſe mettre en colere tout de bon quand on en

1. ¶ Ménage dit pag. 341. du Tom. I. de ſon Anti-Baillet chap. 86. que ces paroles: *C'eſt une pédanterie de dire de ſon propre ouvrage, qu'on peut l'appeller le Recueil des fautes d'aucrui*, ſe doivent entendre du P. Hardouin Jéſuite, qui dans la Préface de ſes *Nummi antiqui* de toutes les éditions a dit: *Horum hic detegentur errores qui cum ſingulis fere ſint aſperſi paginis, totum ab iis opus ERRATA ANTIQVARIORVM, ni tam inſolenti titulo jactantiæ ſuſpicio adhæreret, inſcribi meritò potuiſſet.* La vraie raiſon ſur laquelle Ménage devoit ſe fonder pour reprendre ici Baillet d'avoir

en trouve une ſemblable dans les autres, & de prétendre qu'on n'a pû l'employer ſans uſurpation & ſans attentat : d'affecter le difficile & le délicat dans le goût des bonnes choſes ; de louer un bon Ouvrage avec malignité. I. PART. CH. XIV.

C'eſt une Pédanterie de dire de ſon propre Ouvrage qu'on peut l'apeller le Recueil des fautes d'autrui (1) : de ſe croire ſi peu faillible & ſi fort à l'épreuve de la cenſure que de s'aſſurer (2) que les Libelles qu'on fait contre un homme qui travaille pour acquerir de la réputation lui ſont plus glorieux que ceux qui ont été faits à ſa louange; & de ne laiſſer pas de recueillir tous les témoignages d'eſtime que les Savans ont rendu à ſon mérite pour en tirer avantage & en entretenir ſa propre vanité. (3)

Enfin comme il y a des Pédans de toutes robes, de toutes conditions, & de tous ſexes, on peut dire que c'eſt une Pédanterie cavaliére de juger cavaliérement des Livres, & de faire le procès à un Auteur dans le tems-même qu'on proteſte qu'on n'eſt pas ſon Juge, & qu'on n'eſt point con-

voir déſigné ſi clairement le P. Hardouin, étoit de n'avoir pas voulu faire attention au correctif dont ce Pére a uſé.

2. ¶ Le même pag. 342. du Tome cité reconnoit que ces paroles: *les libelles qu'on fait contre un homme* &c. juſqu'au mot *vanité*, le regardent uniquement, & tâche d'y répondre comme il peut.

3. On poura voir des exemples de toutes ces eſpéces de Pédanterie dans la ſeconde Partie du Recueil des Critiques, que j'ai appellé Critiques Grammairiens, & ſur-tout de ceux qui ont vécu dans ces deux derniers ſiécles.

I. PART. CH. XIV. connoisseur dans les matieres qu'il a traitées. Que c'en est une de laquais de confondre par une dépravation du goût les meilleurs Auteurs avec les plus pitoyables, & de dire indifferemment :

...... La Serre est un charmant Auteur,
Mais je ne trouve rien de beau dans ce Voiture. (1)

Et que c'en est une de femme, de traiter imperieusement un Livre que le hazard a soumis à une domination étrangere; de condamner un Ouvrage qui déplaît d'abord, & d'aprouver celui qui plaît; sans aporter d'autres raisons de la bonté de l'un, & des défauts de l'autre, que parce que l'un est assés heureux pour nous plaire, & que l'autre a eu le malheur de nous déplaire. (2)

§. III.

3. LA *Chicanerie* est encore un vice assés commun aux Critiques qui se font Juges des Livres. Elle a quelque chose même de plus lâche & de plus indigne que ni la Précipitation ni la Pédanterie, parce qu'elle est toûjours accompagnée de la mauvaise foi & de l'envie de nuire à un Auteur, en cherchant les moyens de lui faire des querelles & des procès sur toutes choses malgré le bon sens & malgré la raison. Ainsi un Critique qui entreprend d'exami-

1. Despreaux, Satyre III. 176.
2. Dissertation sur les Oeuvres de M. de Brebeuf. Traité de la delicatesse.

Sen-

xaminer un Livre à dessein de n'y trouver que des choses à reprendre est un véritable Chicaneur, lorsqu'il cherche à triompher d'un endroit ambigu; lorsqu'il fait violence à une pensée pour lui donner un mauvais tour; lorsqu'il tâche de détourner & de rendre tortu un sens qui paroît droit à ceux qui ont l'œil simple: (3) lorsqu'il donne des explications malicieuses à ce qu'un Auteur aura dit fort innocemment; lorsqu'il forme des difficultés sur des riens & qu'il fait des monstres de simples bagatelles. I. PART. CH. XIV.

C'est un Chicaneur lorsqu'il condamne dans un Livre ce qu'il aprouve dans un autre, quoique les vûës, les circonstances & les maniéres n'en soient nullement differentes; lorsqu'il fait un procès sur une particule inutile, ou sur un article qui ne change rien au sens; & lorsqu'il veut sans raison qu'un mot signifie autre chose dans un Auteur, dont il a arrêté la condamnation par avance, que dans les autres.

C'est un Chicaneur lorsqu'il sépare exprès les phrases pour en changer le sens & leur en donner un nouveau; & lorsque dans un Ouvrage en Prose il y cherche des Vers en dépit des Muses & contre l'intention de l'Auteur, de même que ce Philosophe sophiste qui séparoit un mot en deux afin de trouver des Vers dans les Oraisons d'Isocrate. (4)

En

Sentimens de Cleante, Tom. 1.

3. Basilius, Homil. de Invidia, &c.

4. G. Men. Obs. sur la Langue Franç. préf. Tom. 2. pag. 9.

I. PART. CH. XIV.

En un mot c'est être Chicaneur, lorsqu'on change la ponctuation du discours, ou lorsqu'on traite d'ignorant ou de fourbe un Auteur qui aura mis sans y songer l'*hypocolon* ou le point avec la virgule, au lieu du *comma* qui est la virgule, ou du *colon* qui fait les deux points : Et enfin lorsqu'on impute à un Auteur les fautes de l'Imprimeur, & qu'on le tourmente injustement sur celles de cette nature qui peuvent aporter quelque alteration au sens.

Il paroît assés par plusieurs monumens de l'antiquité que l'engeance des Chicaneurs, non plus que celle des Pédans, n'est pas née dans notre siécle, & que l'Art de chicaner n'a point été inconnu aux Anciens. Mais les Chrétiens ont toûjours eu grand soin d'en garantir l'Eglise, & loin de le souffrir dans les Censeurs Chrétiens, ils ne l'ont pas même jugé digne d'un honnête homme. C'est pourquoi les Peres de l'Eglise se sont apliqués particuliérement à inspirer aux Fidéles de l'horreur pour ce vice, & à nous faire connoître que c'est le vrai caractére des Heretiques qui ont toûjours eu recours à ce malicieux artifice pour tâcher de trouver à redire aux Ecrits des

1. S. Hilarius Lib. 2. de Trinitate.
S. Gregor. Magn. Lib. 6. Moral. in Job. cap. 17.
S. Gregor. Nyssen. initio Libri de Trinitate.
S. Basilius Epist. 80. & ut supra.
Agapius apud Photium Bibliot. Tmemat. 179.

2. ¶ Le P. Théophile Raynaud pag. 37. du 20. & dernier volume de ses Oeuvres dit que cette *censure du Credo* n'est pas de lui, mais d'un Théologien Anglois Catholique & qu'ayant été faite à bon dessein, on l'a condamnée injustement. Scioppius ennemi mortel

des Catholiques ; & ils ont eu raison de comparer ces sortes de Chicaneurs au Loup de la Fable qui cherche toutes sortes de faux prétextes pour tâcher de donner couleur au dessein qu'il a de dévorer l'Agneau. (1)

Le P. Théophile Raynaud s'est aussi fort étendu sur les inconveniens que cette licence de chicaner pourroit produire non seulement dans la République des Lettres, mais beaucoup plus encore dans la Religion. Il fait voir qu'il n'y a point de Livre, quelque parfait & quelque saint qu'il puisse être, où on ne puisse trouver quelque chose à dire à droit ou à tort, quand une fois on s'est mis sur le pied de tout pervertir & de contrôler sur toutes choses. Mais il n'étoit pas fort nécessaire qu'il nous en donnât des preuves si sensibles & si efficaces, en voulant nous persuader qu'il savoit autant qu'aucun autre l'Art de tricher & de chicaner, lorsqu'il a publié une Censure libertine & impie du Symbole des Apôtres, dans laquelle ou lui-même (2) ou celui à qui il l'attribuë & qu'il apelle *très-Catholique & très-savant Homme*, tire en effet tous les mots de ce Symbole ou par les cheveux ou par les pieds, pour faire voir qu'il

tel des Jésuites la leur attribue, & la rapporte tout au long chap. 19. du livre que, sous le nom d'Alphonse de Vargas, il a fait *de Stratag. Jesuitar.* Mais Scioppius n'en doit pas être cru sur sa parole, & Baillet, au lieu de rendre suspecte l'intention soit de la censure du *Credo*, soit du P. Théophile Raynaud qui l'a produite, devoit se contenter de les reprendre d'avoir, l'un en composant, l'autre en publiant cette piéce, donné lieu aux libertins d'en faire un mauvais usage.

qu'il n'y en a point qui ne soient suspects, dangereux, captieux, impies & heretiques en un sens. Voilà, à dire le vrai, un essai de ce que peut produire la maudite chicane. Mais je ne vois pas bien quel jeu cet Auteur *très-Catholique* a voulu jouer, en jouant ainsi notre Profession de Foi. Je ne sai si c'est pour les personnes simples & faciles à être scandalisées, ou si c'est pour les prétendus Esprits-forts qu'il a fait cette Piéce, & s'il a voulu rendre quelque service aux Sociniens ou aux Déistes. Mais je sai encore moins par quel principe le P. Raynaud a témoigné aimer & estimer si fort cette Piéce, & a même entrepris de la justifier par l'exemple d'un nommé *Cocher* (1), qui pour montrer que les Lutheriens pouvoient abuser de l'Ecriture Sainte en faveur de leurs opinions, fit un Livre exprès tissu de passages de l'Ecriture seulement pour prouver que Jesus-Christ n'est pas Dieu, & qui l'année suivante en 1528. en composa un autre des termes de la même Ecriture sans autre mélange, pour prouver qu'on est obligé de rendre obéïssance & respect au Diable, & que la Sainte Vierge a perdu sa vir-

1. ¶ Il est vrai que dans l'édition qu'a citée Baillet il y a *Cocherus*, mais c'est une faute d'impression pour *Cochlaus*, corrigée dans *l'errata*. Voyés Bayle au mot *Gediccus* remarque A. Et Cochlée lui-même fol. 163. tourné, & 177. de ses *Acta & Scripta Lutheri*. Jean Cochlée fut en son tems un Théologien célébre, que Baillet, de la maniére dont il en parle à la fin du num. xi. §. 2. de ses *Anti*, ne paroît pas avoir bien connu.

2. Theoph. Rayn. Erotem. Partition. 3. Erot. 3. pag. 294. & seqq.

virginité. Mais l'exemple n'est guéres moins pernicieux que la copie, & il ne faut pas douter que ces sortes de libertés indiscrétes n'ayent beaucoup contribué à faire condamner à Rome le P. Raynaud & à faire mettre son Livre à l'*Index*. (2) I. PART. CH. XIV.

Ce même Auteur prétend que c'est cet esprit de chicane qui porta autrefois Thomas Pedrovius, Jean Martinez Silicée ou Pedernalez Archevêque de Tolède, Melchior Cano Evêque des Canaries, Paschal Manzo (3) Dominicain, premier Professeur en Théologie de l'Université d'Alcala, & plusieurs autres envieux ou ennemis de la Compagnie des Jesuites à trouver diverses choses à redire au Livre des *Exercices* de leur Patriarche Saint Ignace, nonobstant l'aprobation du Pape Paul III. En quoi certes le P. Raynaud paroit avoir beaucoup plus de raison, que lorsqu'il prétend que ce n'est que par une pure chicanerie qu'on a censuré en France, & encore beaucoup plus sévérement condamné à Rome, le mauvais Livre que le Pere Rabardeau (4) entreprit d'écrire contre le séditieux *Optatus Gallus*.

§. IV.

Item pag. 300. & seqq.

3. ¶ Le P. Théophile Raynaud dit tout au contraire *Diatr. 8. in Cyriacos*, que Paschal Manço, bien loin de trouver à redire au livre de S. Ignace, en approuva la doctrine comme très-saine, & n'y condamna que les remarques injurieuses qu'y avoit faites Melchior Cano.

4. ¶ Charles Hersent Parisien Chancelier de l'Eglise de Mets ayant sous le nom d'*Optatus Gallus* publié en 1640. le livre séditieux *de cavendo schismate*, fut réfuté par divers Auteurs, entre autres par le P. Mi-

§. IV.

4. ON peut compter auſſi parmi les vices des mauvais Critiques la *malignité* & l'averſion particuliére dans laquelle ils ſe trouvent pour ceux dont ils entreprennent de juger les Ecrits. Cette malignité eſt une production ordinaire de l'envie & du défaut de ſincerité qui fait connoître que le Juge eſt ſouvent beaucoup plus corrompu que le Livre qu'il cenſure, & que les défauts prétendus qu'il veut y faire voir, ſont plus dans la cervelle du Critique que dans l'Ouvrage de l'Auteur, comme l'amertume & le dégoût d'une bonne viande à l'égard d'un malade conſiſte plus dans la mauvaiſe diſpoſition de ſon eſtomac, dans la dépravation de ſon goût & dans le défaut de ſon appetit que dans la qualité de la nourriture.

Cette malignité qui eſt preſque commune à tous les hommes regne particuliérement parmi les Critiques. C'eſt-elle qui empêche ſouvent qu'ils ne donnent à un Auteur qui excellera dans quelque talent naturel, ou dans quelque connoiſſance acquiſe par ſon travail, toute la gloire qu'il mérite, & qui fait qu'ils ſont ravis de publier & de nous faire croire qu'un tel Auteur n'eſt pas digne de toute la réputation

Michel Rabardeau Jéſuite dont l'ouvrage fut cenſuré en France & à Rome, au lieu que celui d'Optatus Gallus ne le fut qu'en France.

1. L'Abbé de Villars, dans ſon Traité de la Délicateſſe.

tion qu'il a acquise. (1) C'est cette mauvaise disposition qui leur fait voir dans les Ouvrages des autres des taches & des défauts qui paroîtroient insensibles & imperceptibles à la sincerité, à la simplicité, & à la droiture du Coeur. C'est-elle qui aplique leur esprit à toutes les choses qui le peuvent porter à en faire un jugement desavantageux, & qui le détourne de tout ce qui les en pourroit faire juger favorablement. C'est elle qui leur fait sentir vivement les moindres conjectures : & qui grossit à leurs yeux les apparences les plus legeres. C'est elle qui leur fait deviner les intentions cachées d'un Ecrivain, & pénétrer le fond de son coeur. C'est par elle qu'ils le croyent coupable parce qu'ils seroient bien aises qu'il le fût, & que tout ce qui tend à les en persuader leur plaît & leur entre aisément dans l'esprit. (2) Enfin c'est elle qui leur fait fermer les yeux pour ne pas voir ses bonnes qualités, & qui les détourne de l'aplication qu'ils devroient aporter à eux-mêmes, & de l'attention qu'ils devroient faire sur leur propre ignorance & sur leurs foiblesses en jugeant de celles d'un Auteur. Il ne seroit peut-être pas difficile de produire divers exemples de cette malignité touchant les jugemens des Livres, mais il vaut mieux laisser au Lecteur le plaisir de les choisir lui-même dans la multitude. §. V.

catesse, pag. 17. 18.

2. Nicole, Tom. 1. des Essais de Morale 5. Traité des Jugemens temeraires, num. 5. page 280. Edit. d'Holl.

PART. II. XIV.

§. V.

5. LA passion de l'*Amour* & de la *Haine* est encore un obstacle qui empêche que les jugemens qu'on fait des Livres puissent être sains & libres. Les amis & les ennemis sont également suspects, mais d'une maniére oposée selon la maxime du Droit qui veut, que le témoignage des amis de la personne dont on doit faire le jugement ne soit guéres considerable pour décharger l'Accusé, quoiqu'il le soit beaucoup pour le charger: & qu'au contraire celui de ses ennemis n'ait guéres de force pour le charger, quoiqu'il en ait beaucoup pour le décharger (1). Ainsi les amis ne paroissent pas moins recusables dans les jugemens favorables qu'ils font des Livres, que les ennemis le sont dans le blâme & la condamnation qu'ils en font. L'amitié rend ordinairement les Critiques aveugles ou muets quand il s'agit de découvrir ou de publier les défauts de l'Ouvrage de leur ami, & l'inimitié cause en eux les mêmes effets à l'égard de ce qu'il y a de bon dans celui de leur ennemi.

C'est pourquoi nous voyons que quelque vérité qu'il y eût dans les sentimens avantageux

1. Arnauld, p. 139. de la Nouv. Def. de la Tr. du N. T. contre M. Mallet chap. 15. pag. 129. Edit. 2. in 12.

2. S. Paulin. Epistol. 2. & 7. Edit. Rosweyd.

3. ¶ C'étoit Hesperius. *Voyez* Symmach. 1. Epist. 78. edit. Genev. vel 72. edit. Paris.

4. S. Hieron. Epist. ad Pammach. &c.

Théoph.

tageux que St Sulpice Severe témoignoit avoir pour Saint Paulin son ami particulier, ce dernier ne laissoit pas de lui reprocher par une modestie Chrétienne que l'excès de son affection lui faisoit passer les bornes de la vérité, & qu'il péchoit contre la charité par trop de charité (2). C'est aussi ce dont étoit fort persuadé Symmaque, l'homme le plus qualifié d'entre les Païens de ces tems-là. Car ayant choisi un Censeur (3) d'entre ses amis pour examiner ses écrits, il témoignoit apprehender que l'amitié ne fît quelque tort à la liberté que l'on doit avoir dans cet office important, parce, disoit-il, (4) que l'affection amollit souvent la séverité & l'intégrité d'un Juge & que nous avons pour l'ordinaire la même indulgence pour ce que font & pour ce que disent nos amis que pour nos propres défauts.

D'ailleurs comme il n'y a rien de plus inconstant ni de plus sujet au changement que l'amour & la haine qui passent souvent de l'un à l'autre successivement, il est aisé de voir qu'il n'y a point de fond à faire sur les jugemens qui ont été faits dans les mouvemens de l'un ou de l'autre, puisqu'ils se détruisent les uns les autres. C'est ce qu'on a remarqué, par exemple, en la personne de

Theoph. Raynaud, Erotem. 3. partit. 3. num. 484. & seqq. pag. 278. & seqq.
Joann. Filesac. Selector. Lib. 2. cap. 12. pag. 377. & seqq.
; Plin. Sec. Jun. Lib. 1. Epistol. 20. & Lib. 5. Epist. 3.

de Joseph Scaliger le premier Critique de son tems, lequel ayant jugé d'abord qu'un homme étoit docte & avoit de l'esprit, & que son Livre étoit bon & utile, disoit après avoir changé d'inclination que ce même homme n'étoit qu'un ignorant & une bête, & que son Livre ne valoit rien & étoit très-mal fait. On a aussi observé la même chose dans Gaspar Scioppius, dans Monsieur de Saumaise & dans ceux des Critiques qu'on sait avoir été les moins maîtres de leurs passions. C'est ce que l'on experimente encore davantage parmi les Critiques vivans dont les jugemens ne sont ni plus fixes, ni plus arrêtés, ni par consequent plus raisonnables que les passions auxquelles ils seront sujets tant qu'ils vivront. C'est pourquoi les anciens avoient raison de dire que dès qu'un homme prend la qualité d'ami ou d'ennemi, il est censé incontinent dépouillé de celle de Juge.

Néanmoins il faut avouer de bonne foi que tous les jugemens des amis ou des ennemis ne sont pas toûjours des jugemens d'amitié ou d'inimitié, & qu'ainsi il y auroit une espéce d'injustice de les recuser, lorsqu'il paroît que la vérité l'emporte sur toutes les autres considerations interessées; que le jugement d'un véritable ami tend à découvrir & à reconnoître de bonne foi les défauts d'un Auteur, & que celui d'un ennemi prétendu est fait à son avantage. C'est ce qui a porté les plus sages Ecrivains de tous les siecles à rechercher avec empressement les sentimens de ceux de leurs amis qui leur paroissoient les plus sincéres,

les

les plus judicieux & les plus capables, avant que de s'exposer à ceux de leurs ennemis, c'est-à-dire du Public, parce qu'ils ont jugé que si ces premiers, suivant les obligations d'une véritable amitié, ne leur dissimuloient rien de ce qui pourroit leur être objecté, ils se mettroient aisément à l'épreuve des insultes des derniers. I. PART. CH. XIV

Il s'est trouvé au contraire des personnes très-judicieuses qui ont estimé qu'il valoit mieux pour la réputation d'un Auteur que son Ouvrage fût examiné & censuré par ses propres ennemis lorsqu'ils ont d'ailleurs de la suffisance, mêlée de quelque amour pour la vérité & pour la justice, parce que, comme dit Saint Jerôme, si l'envie les porte à rechercher jusqu'aux moindres petites taches d'un Livre, de l'autre c'est un grand sujet de satisfaction pour un Auteur de recevoir de son ennemi des témoignages avantageux que la seule Vérité lui a arrachés (1).

§. VI.

6. ENfin le dernier des vices que l'on remarque dans les Critiques qui censurent les autres est celui de l'*Amour propre*. On peut, à dire le vrai, le considerer comme le dernier, quoiqu'il semble naître avec l'homme & qu'il paroisse être attaché à sa nature depuis sa corruption, parce qu'il est en effet le dernier dont les Critiques aussi-bien que le reste des hommes

(1) Voyés la Citation 4. pag. 104.

mes se puissent défaire, & dont ils ne se dépouillent qu'avec leur mortalité. Il y en a effectivement très-peu qui entreprennent de juger ou examiner un Livre sans quelque raport à eux-mêmes, & qui n'en portent un jugement favorable ou desavantageux, autant qu'ils croyent que cela peut contribuer à l'interêt qui les unit ou les sépare d'avec l'Auteur ou la matiére du Livre.

C'est ce qui fait que le jugement qu'un Critique a porté d'un Auteur sert quelquefois plus à nous faire connoître la disposition & le caractére du Critique que celui de l'Auteur qu'il a critiqué.

Mais comme il n'y a rien de plus décrié dans le monde que cet amour propre qui n'est pas moins contraire à l'honêteté humaine qu'à la vertu Chrétienne, on ne doit pas trouver extraordinaire qu'il n'y ait presque pas de Critique qui n'ait tâché de le déguiser & de le travestir dans ses jugemens, & que ceux qui dans le Christianisme n'ont point eu assés de vertu ou assés de grace pour le détruire & l'anéantir entiérement, ont eu du moins assés d'honêteté & assés de pudeur pour le cacher aux yeux du monde.

Les Critiques qui ont employé moins d'adresse & moins d'artifice pour cacher leur amour propre dans les jugemens des Auteurs, sont sans doute ceux qui ont affecté de travailler sur certains Auteurs plûtôt que sur d'autres. Car en se regardant aussi eux-mêmes, comme ne faisant qu'un avec eux, ils semblent avoir assés bien ménagé

nagé cet amour propre, lorsqu'ils ont donné adroitement des louanges à leurs Auteurs avec profusion. I. Partie Ch. XIV.

C'est ce qui a paru particuliérement depuis deux siécles dans la plûpart de ces Critiques qui ont donné de nouvelles Editions ou des Traductions d'anciens Auteurs, ou qui ont fait des *Scholies*, des Observations ou des Commentaires sur leurs Ouvrages. L'amour propre de ces Messieurs n'y est pas tout-à-fait invisible. Car il est arrivé souvent qu'au lieu de porter un jugement simple, & désinteressé de leurs Auteurs & de les traiter comme des étrangers avec qui ils „ n'eussent point de liai„ son particuliere, ils ont pris à tâche de „ les environner de clartés & de lumiéres, „ & les ont comblé de gloire dans l'espe„ rance que cette gloire devoit rejaillir sur „ eux-mêmes.

C'est sans doute ce qui a porté les uns à mettre Platon au-dessus de tous les autres Philosophes, & les autres à donner ce rang à Aristote au préjudice de Platon & de tous les autres. C'est par le même motif que tel a voulu que Tacite fût le premier Historien du monde pour nous mieux faire valoir ses Commentaires sur cet Auteur, qu'un autre qui a travaillé sur Tite-Live s'est déclaré en sa faveur contre Tacite. C'est ce qui semble aussi avoir le plus partagé les esprits sur la préseance entre Homere & Virgile, Pindare & Horace, Demosthene & Ciceron. C'est par une pareille attache que d'autres ont voulu nous faire croire qu'Herodote, Thucydi-

PART. III. XIV. de, Polybe, Denys d'Halicarnasse, Salluste, César, & même Paterculе & Quinte-Curse (1) pouvoient passer pour les premiers Auteurs au préjudice les uns des autres, n'y ayant pas eu aucun de ces Auteurs & de plusieurs autres même qu'il est inutile de raporter qui ne se soit fait de zelés partisans, & dont le nom n'ait servi de voile pour mettre à couvert l'amour propre des Critiques qui ont porté leurs jugemens sur eux en les publiant ou en les expliquant.

Ceux qui ont travaillé sur Origène, sur Eusèbe & sur les autres Historiens Ecclesiastiques pourroient bien avoir été touchés d'une tendresse pour eux, & peut-être que confondant leur réputation & leurs interêts avec ceux de leurs Auteurs, ils se sont crûs obligés de justifier les uns des erreurs qu'on leur attribuoit, & d'excuser les autres sur divers points dont ils étoient chargés. D'autres que le zèle semble avoir porté un peu plus loin, ont tâché de nous persuader que les Auteurs Païens qui ont vécu sous les Empereurs Chrétiens pourroient bien aussi avoir été Chrétiens, tels qu'Eutrope, Aurelius Victor, & même les Poëtes Ausone (2) & Claudien.

Il y en a eu qui n'ayant pû faire la même grace à Ammien Marcellin & à Zosime, ont tâché par une espéce de compensation de

1. ¶ L'usage veut qu'on écrive *Quinte-Curce*.

2. ¶ L'Auteur dans ses corrections imprimées au devant du 1. volume des Poëtes a reconnu qu'il y avoit de grandes raisons de tenir Ausone pour Chrétien.

de relever leur mérite & leur bonne foi au-dessus des Ecrivains Chrétiens, qui avoient traité le même sujet, & quoiqu'on ait fait assés bonne justice à Ammien (3), il est difficile qu'il n'ait pas paru un peu trop d'amour propre dans ceux (4) qui ont porté des jugemens si avantageux de Zosime. I. PART. CH. XIV.

Il s'est trouvé même des Auteurs dont le nom seul semble avoir réveillé l'amour propre des Critiques, & leur avoir donné occasion de nous faire songer à eux-mêmes en parlant de ces Auteurs avec éloge. Ainsi il y a grande aparence que Scaliger le fils n'a parlé si avantageusement de Joseph l'Historien, & qu'il n'a entrepris sa défense contre Baronius (5) & les autres Critiques que parce qu'il avoit l'honeur de porter son nom. Et comme il n'y a personne, quelque saint qu'il soit, qui puisse être entiérement exemt de cet amour propre, qui nous empêche de croire que Monsieur du *Saussay* n'aura peut-être songé à faire un Volume *in folio* de la gloire & des louanges de Saint *André* & de tous les hommes illustres de sa connoissance qui ont porté le nom d'*André*, que parce qu'il s'apelloit André? Le P. *Jacob* Carme a fait un Recueil d'éloges des illustres *Jacques* & *Jacob* par le même motif. On peut se persuader sans témerité que les PP. *Raynaud* & *Labbe* Jesuites n'ont fait les Recueils des té-

3. ¶ La Mothe le Vayer, Henri & Hadrien de Valois &c.

4. ¶ Entre autres Leunclaw.

5. ¶ Pag. 17. des Prolégomenes *de Emend. Temp.* edit. 1629.

témoignages avantageux & des éloges, l'un des illustres *Theophiles* & l'autre des *Philippes* que parce qu'ils s'apelloient le premier *Theophile* & le second *Philippe*. Sanderus de Gand qui étoit Chanoine de Tournay s'est aussi trouvé engagé sans doute par sa propre inclination à traiter des illustres *Antoines* parce qu'il en portoit le nom.

Il n'y a point de doute que les Critiques n'ayent un avantage particulier pour mieux réussir que les autres dans les jugemens qu'ils font des Auteurs qui ont été d'un même pays, d'une même proféssion, d'une même societé & institut qu'eux, parce que ces occasions leur donnent les moyens de les connoître plus à fond que ne peuvent faire les autres Critiques. Mais c'est aussi dans ces occasions que l'amour propre semble le mieux trouver son compte. Car il est difficile que ceux qui ont fait les jugemens ou recueilli les éloges des hommes illustres de leur pays n'y ayent point pris quelque complaisance, n'ayent point crû eux-mêmes augmenter le nombre de ces hommes illustres, contribuer autant ou plus qu'eux à la gloire de leur pays, & travailler peut-être pour leur propre réputation plus que pour celle de ceux dont ils font des jugemens honorables ou dont ils raportent les éloges. C'est ce qui a produit ce grand nombre d'Histoires & de Bibliotheques ou Recueils des célébres Ecrivains de diverses Provinces & de diverses Villes, & l'amour propre y a si bien joué son jeu, qu'il ne paroît presque pas que personne de

quelque Nation qu'il puiſſe être ait ſujet de ſe plaindre de l'entrepriſe des étrangers ſur les Ecrivains de ſon pays ou de ſa Ville.

Cette experience n'eſt peut-être pas ſi évidente ni ſi générale dans les Critiques à l'égard des Auteurs qui ont été de la même Profeſſion des Arts & des Sciences, parce qu'effectivement cette ſorte de ſocieté ne paroît pas ſi forte ni ſi étroite que celle qui eſt formée par la naiſſance & la demeure dans un même lieu. (1) Suivant ce raiſonnement on peut dire néanmoins que comme la ſocieté qui ſe contracte dans les Communautés eſt très-étroite & fort ſouvent indiſſoluble, l'amour-propre y trouve par ce moyen des commodités plus grandes pour s'y établir. Ce qui ſe remarque particuliérement dans les Communautés Régulieres où l'amour propre voyant qu'on cherche à le détruire & à l'aneantir pour y faire regner la charité & le pur amour de Dieu, fait ſouvent ſe traveſtir en *amour de Societé & de Communauté*, & rentrer par cet artifice dans les cœurs d'où on avoit prétendu le chaſſer. Ce n'eſt donc pas ſans quelque probabilité qu'on peut dire que cet *amour de Societé*, que nous n'oſerions plus appeller *amour propre*, a ſouvent porté divers Critiques Religieux à faire des jugemens avantageux de leurs Confreres, & à ſe reſtraindre pour l'ordinaire à ceux de leur Inſtitut, de leur Ordre ou de leur Maiſon, ſeulement pour nous mieux ſpecifier leurs amitiés particuliéres &

1. Cicero, Lib. 1. Officior.

I. PART. CH. XIV.

& pour nous faire songer à eux-mêmes de plus près.

Pierre Wastel.

C'est peut-être ce qui a animé un Carme à entreprendre la défense & les éloges de Jean Patriarche de Jerusalem accusé d'Origenisme & de Pelagianisme, mort en 416. & à ramasser sous son nom par un artifice tout-à-fait nouveau un assés grand nombre d'Ouvrages dont on ne connoît pas les véritables Auteurs, pour en faire deux Volumes *in folio* qui parurent l'an 1643. parce qu'il a crû ou qu'il nous a voulu faire croire que ce Patriarche avoit été Carme (1).

Greg. de Lauro.

On peut conjecturer que c'est par le même motif qu'un Abbé Religieux de l'Ordre de Cisteaux au Royaume de Naples publia en 1660. une grosse Apologie *in folio* pour remettre en réputation le fameux Abbé Joachim qui avoit été du même pays, pour le défendre contre les accusations dont il avoit été chargé, & pour nous le representer comme le grand Prophete des derniers siécles.

Peut-être que ceux (2) qui ont si bien réussi à défendre Saint Thomas, Savonarola, &c. auroient-ils moins bien fait, s'ils n'avoient point été Jacobins & s'ils n'avoient eu un peu de ce secours familier & domestique qui pourroit passer pour un vice spirituel dans des personnes moins vertueuses; & on n'a guéres vû que des Cordeliers (3)

1. ¶ C'est une fable dont Baronius se moque, *ad ann.* 444. *n.* 5.

2. Le P. Noël Aléxandre *pour* S. Thomas. Le P. Jaques Quétif *pour* Savonarole.

(3) se soient extraordinairement interessés à la réputation & à l'autorité des Ecrits de Scot. I. PART. CH. XIV.

Enfin tous les Religieux en general qui ont eu si grand soin de faire des Recueils & des Bibliotheques d'éloges & de jugemens glorieux des hommes illustres de leur Ordre, auroient bien pû se tâter le poux & voir si cet amour particulier de société n'auroit point eu quelque part à leur travail. Car ces idées de science, de grandeur, d'esprit & de vertu même que nous voyons dans toutes ces sortes d'Ouvrages n'élévent pas seulement tous ces hommes illustres dont ils ont jugé si avantageusement; elles impriment aussi du respect & de l'estime pour tous ceux qui ont fait ces jugemens & ces éloges, que la plûpart de ces Critiques intéressés n'auroient peut-être pas fait s'ils ne s'étoient imaginés qu'on les enveloperoit aussi dans la même gloire.

Il ne faut pas néanmoins s'imaginer „ qu'ils ayent tous donné des louanges à „ leurs Auteurs dans l'esperance du retour. „ Plusieurs en auroient eu quelque hor- „ reur s'ils y avoient fait reflexion. Ils les „ ont loué de bonne foi, & sans y enten- „ dre finesse. Ils n'y ont pas pensé, mais „ pour me servir des termes d'un célébre „ Philosophe du tems (4), l'amour pro- „ pre y a pensé pour eux, & sans qu'ils „ s'en apperçûssent, parce qu'il en est de „ cet

3. ¶ Il a voulu dire *Jacobins*, ou après le mot *Cordeliers* il faut lire *qui se soient* &c.

4. Recherche de la Verité par Malebranche, 2. part du Livre 2. chapitre sept.

„ cet amour propre comme de la chaleur „ qui est dans le cœur de l'homme, & qui „ ne se sent pas, quoiqu'elle donne la vie „ & le mouvement à toutes les parties du „ corps.

„ Les Critiques ayant donc quelque ra-„ port & quelque liaison avec l'Auteur „ dont ils font le jugement, leur amour „ propre leur inspire & leur fournit toû-„ jours abondamment des loüanges que „ l'Auteur n'a pas mérités, afin d'en pro-„ fiter eux-mêmes. Et cela se fait d'une „ maniére si adroite, si délicate & si fine „ qu'on ne s'en aperçoit pas.

Il y a souvent quelque chose de plus qu'une inclination simple & volontaire pour cet amour propre dans la plûpart de ces Critiques, & il est rare qu'ils soient sans quelque espéce d'obligation de suivre ses mouvemens. L'Auteur de la Recherche de la Vérité que j'ai déja allegué a remarqué cette disposition dans les Commentateurs plus particuliérement que dans les autres Critiques. „ Ils ne louent pas, „ dit-il, les Auteurs sur lesquels ils tra-„ vaillent, parce qu'ils sont prévenus d'es-„ time pour eux & qu'ils se font honeur „ à eux-mêmes en les louant, mais enco-„ re parce que c'est la coutume, & qu'il „ semble qu'il le faille ainsi. Il se trouve „ des personnes qui n'ayant pas beaucoup „ d'estime de certaines Sciences ni de cer-„ tains Auteurs ne laissent pas de les com-„ menter & de s'y apliquer, parce que leur „ emploi, le hazard, ou même leur capri-„ ce les a engagés à ce travail; & ils se

croyent

„ croyent obligés de louer d'une maniére I. PART.
„ hyperbolique les Sciences & les Auteurs CH. XIV.
„ ſur lesquels ils travaillent, quand même
„ ce ſeroit des Auteurs impertinens & des
„ Sciences très-baſſes & très-inutiles.

„ En effet il ſeroit aſſés ridicule qu'un
„ homme entreprît de commenter un Au-
„ teur qu'il croiroit impertinent, & qu'il
„ s'apliquât ſerieuſement à écrire d'une
„ matiére qu'il penſeroit être inutile. Il
„ ſemble donc que ces Critiques ſoient
„ obligés de louer les Auteurs & les Scien-
„ ces, quand les uns & les autres ſeroient
„ mépriſables, pour conſerver leur répu-
„ tation; & que la faute qu'on a faite d'en-
„ treprendre un mauvais Ouvrage ſoit ré-
„ parée par une autre faute. C'eſt ce qui
„ fait que quelquefois d'habiles Gens qui
„ commentent differens Auteurs diſent des
„ choſes toutes differentes, & même ſe
„ contrediſent. C'eſt auſſi pour cela que
„ presque toutes les Préfaces ne ſont ni
„ ſinceres ni conformes à la vérité & au
„ bon ſens. Si on commente Ariſtote,
„ c'eſt *le génie de la Nature*. Si on écrit
„ ſur Platon, c'eſt le *divin Platon*. On
ne commente guéres les Ouvrages des
hommes tout court. Ce ſont toûjours les
Ouvrages d'hommes tout divins, d'hom-
mes qui ont été l'admiration de leur ſiécle,
& qui ont reçû de Dieu des lumiéres tou-
tes particuliéres. „ De même la matiére
„ qu'ils ont traitée eſt toujours la plus
„ belle, la plus relevée & la plus néceſſai-
„ re de toutes, pourvû qu'on veuille s'en
„ tenir à leur parole. Ces ſortes de Criti-

ques

I. PART. CH. XIV. ques ne se contentent pas pour l'ordinaire de s'entêter tous seuls de quelque Auteur, mais leur entêtement se communique à d'autres à proportion de l'estime que l'on fait d'eux & de la réputation qu'ils ont dans le monde, & ainsi les fausses louanges qu'ils donnent aux Auteurs & les jugemens interessés qu'ils en font, sont souvent cause que des personnes peu éclairées qui s'adonnent à la lecture se préoccupent aisément & se laissent aller à l'erreur, suivant les Préjugés dont il reste à parler dans la suite de ce Discours.

SECONDE PARTIE.

Des Prejugés suivant lesquels on a coûtume de juger des Livres.

II. PART. COmme la vie est trop courte pour pouvoir lire avec fruit tous les bons & tous les méchans Livres en général ou ceux même qui ne regardent qu'une seule faculté, c'est faire plaisir sans doute aux Esprits qui ont encore leur liberté & leur indifference de les avertir de bonne heure de ne point prendre le chemin le plus long ou le plus difficile, ou souvent le plus ingrat & le plus inutile dans le choix qu'ils doivent faire des Livres parmi cette masse confuse de la Librairie, qui accable le monde, & qui semble être si fort à charge à la République des Lettres. C'est leur faire plaisir de les déterminer par des jugemens

mens équitables, & de les prévenir utilement sur les qualités des Livres qu'ils doivent lire devant qu'ils en fassent la lecture pour empêcher qu'ils ne soient surpris par les mauvais Préjugés qui les gâtent. II. Part.

S'il n'y a personne qui puisse absolument se garentir du Préjugé & de la prévention dans la lecture des Livres, du moins jusqu'à ce qu'on soit capable d'étudier seul, & de se rendre le juge de ses propres Maîtres, il est de très-grande importance de savoir qu'il ne faut pas trop s'y laisser aller, & qu'il n'y a rien de plus sujet à l'erreur que ces Préjugés, c'est-à-dire, les impressions qui nous sont restées des jugemens des Livres que nous avons ouï faire à nos Maîtres ou à ceux pour l'autorité desquels nous avons eu une déference aveugle. Mais d'un autre côté il y auroit une espéce d'injustice à prétendre que tous ces Préjugés que l'on a des Auteurs & des Livres soient généralement faux & déraisonnables, parce que ce seroit compter au nombre des jugemens témeraires ceux des personnes intelligentes qui ont servi de fondement à ces Préjugés.

On peut juger de l'avantage qu'il y a d'être entré d'abord dans de bons Préjugés par le malheur de ceux qui sont engagés dans de mauvais, parce que les uns & les autres sont presque également irrévocables. Les bons ne déterminent & ne bouchent peut-être pas moins l'esprit de ceux qui en sont prévenus que les mauvais;

II. PART. vais; & les uns & les autres ne leur permettent pas d'apercevoir d'autres objets que ceux de leur préoccupation.

Car on peut s'imaginer que ces deux eſpéces de Préjugés ſont à l'égard de l'eſprit de ceux qui ſont heureuſement ou malheureuſement entêtés d'un Auteur ou d'un Livre, ce que les bons & les mauvais Miniſtres des Princes ſont à leurs Maîtres. De même que les bons Miniſtres ne ſouffrent pas que les flateurs & ceux qu'ils croyent capables de porter leur Maître à quelque injuſtice ou à quelque choſe de contraire au bien de la Religion & de l'Etat approchent de leurs Perſonnes; & que les mauvais ne permettent, autant qu'ils peuvent, qu'à ceux qui ſont dans leurs interêts ou qui ne peuvent les dépoſſeder de leur faveur, de parler à leurs Maîtres: Ainſi les bons Préjugés ne ſe laiſſent pas aiſément vaincre par de nouveaux ſentimens, par des jugemens qui ne leur ſeront pas conformes, ou par des opinions qui leur ſeront contraires; & les mauvais ne permettent pas que l'eſprit regarde fixement les choſes toutes pures, & ſelon la vérité, mais ils les déguiſent & les lui préſentent d'une maniére ſi fort alterée & ſi éloignée de ce qu'elles ſont effectivement, qu'il eſt très-difficile qu'il ſe puiſſe détromper.

Puis donc que les bons & les mauvais Préjugés ont une force presque égale ſur les Eſprits & qu'il eſt inutile d'entreprendre de les guérir, il eſt bon du moins de faire voir ſur quels Auteurs & ſur

quels

: ſujets ils s'étendent principalement II. PART.
tâcher de faire faire un bon uſage de
ngagement à ceux qui ne veulent ou
e croyent pas pouvoir s'en défaire, ou
donner lieu à ceux qui voudront ren-
lans leur premiere liberté, d'examiner
l'il y a de légitime d'avec ce qui ne l'eſt
ans ces jugemens de préoccupation:
e former enſuite des jugemens nou-
x des Livres, ou confirmer ceux des
s, autant qu'ils pourront avoir d'éten-
de lumiére & de force d'eſprit.

CHAPITRE PREMIER.

Préjugés des Anciens.

Armi le grand nombre des Préjugés CH. I.
qui nous font agir dans la lecture &
l'eſtime que nous faiſons des Auteurs,
y en a pas qui ayent plus de poids ni peut-
une plus longue preſcription que ceux où
ſommes pour les Anciens. Mais pour
x connoître ce que ces Préjugés peu-
avoir de raiſonnable & de légitime, il
diſtinguer parmi les Anciens ceux qui
écrit ſur les connoiſſances humaines
culiéres d'avec ceux qui ont traité des
nes & de celles de Religion. Entre
même du premier genre, il faut pren-
garde de ne point confondre ceux qui
cultivé l'Art de parler, c'eſt-à-dire, les
noiſſances qui dépendent particuliére-
de la perfection & de la beauté des
gues, comme la Grammaire, la Poë-
, la Rhetorique, avec ceux qui ne ſe
 ſont

sont apliqués qu'à l'Art de penser, c'est-à-dire aux Sciences où le raisonnement & l'experience ont le plus de part.

Suivant cette distinction il n'est plus dificile de concevoir la vérité de ce qu'un Auteur moderne (1) a dit à l'avantage des Préjugés où l'on est pour les Ouvrages de l'Antiquité du premier genre. Car on peut convenir avec lui qu'on ne peut rien savoir en perfection dans les belles Lettres que par le commerce de ces Anciens, & que pour réussir dans les Sciences il faut avoir un goût particulier pour la plus pure & la plus saine Antiquité. Et on ne peut pas porter plus loin les Préjugés où l'on est en leur faveur qu'en disant que personne ne doute que les Ouvrages des Anciens ne soient les sources les plus pures desquelles l'on peut tirer les richesses & les trésors d'où se forme le bon sens, & d'où naît le discernement par lequel on distingue le vrai d'avec le faux, dans les beautés de la Nature, ausquelles il faut s'attacher pour bien sentir celles de l'Art.

Mais n'est-ce pas faire sortir cette verité de ses bornes, lorsqu'on prétend sans exception qu'il ne se trouve rien de sain ni rien de solide que dans le commerce qu'on peut avoir avec ces Anciens; qu'il n'y a rien de faux dans leur esprit, rien d'égaré dans leurs maniéres, rien d'affecté dans leur caractére; que tout y va au bon sens pour lequel ils avoient un goût sûr & non sujet

1. Le P. Rap. Préface génerale sur ses Comparaisons & ses Réflexions pag. 3. 4. &c.

sujet à se laisser corrompre; & qu'on ne sauroit s'écarter de ces sources qu'on ne s'expose au danger de prendre des détours, & de ne point marcher sûrement dans la voie des belles Lettres qu'on ne peut bien aprendre que par eux? II. Part. Ch. I.

C'est dans de pareils Préjugés que Monsieur de Balzac prétendoit (a) qu'un homme sage & modeste ne doit point donner à son esprit, quelqu'élevé qu'il puisse être, la liberté de juger souverainement des Anciens; & qu'il ne doit point lui permettre de rien trouver de mauvais, non pas même rien de médiocrement bon de ce qui vient de la bonne Antiquité. Il ajoûte que c'est une espéce de sacrilége de ne pas assés estimer les Anciens qui nous ont tant obligés. Comme si nous étions obligés de croire qu'ils n'ont travaillé que pour nous, & qu'ils ont moins songé à leur propre satisfaction & à leurs besoins qu'aux nôtres, quand ils se sont divertis en Vers & qu'ils ont plaidé en Prose.

En un mot il veut qu'en certaines occasions nous portions notre culte pour ces Anciens & notre soûmission aveugle jusqu'à soûtenir *contre notre avis particulier, contre le témoignage de nos yeux, contre les objections de notre Dialectique & de notre Grammaire*, que ces grands hommes de l'Antiquité n'ont point fait de fautes, ou que leurs fautes ont été belles; qu'ils n'avoient point de défauts, ou que leurs défauts

a. Entret. XI. de Balzac pag. 198. 199. Edit. d'Holl. ou pag. 643. 644. du Tom. II. in-fol.

II. PART. CH. I.

fauts étoient plûtôt des vertus imparfaites que des vices.

Il ne se peut rien dire de plus magnifique ni de plus specieux en faveur de l'entêtement que produisent en nous les Préjugés où nous sommes pour les Anciens. Mais Monsieur de Balzac semble avoir eu lui-même quelque confusion d'avoir porté jusqu'à cet excès la déference que nous devons avoir pour les Anciens, & il a reconnu dans la suite qu'il peut y avoir un juste temperament entre la bassesse & la hauteur que de véritables Critiques doivent éviter, qui est le respect qu'ils doivent aux Anciens.

C'est ce temperament que les plus judicieux ont toûjours tâché d'aporter dans l'imitation des Anciens, & dans les jugemens qu'ils en ont portés: & on a eu raison de blâmer ceux qui se sont jettés dans l'une ou l'autre de ces extrémités, comme d'un côté le Cardinal Bembe & Christofle de Longueil qui ont été taxés de trop d'assujettissement & de bassesse aveugle pour les Anciens, & de l'autre Politien & Hermolaüs Barbarus qui ont été accusés de trop de mépris & de trop d'indifference pour eux (1).

Si nos Préjugés en faveur des anciens ont eu de grands partisans & des défenseurs zelés dans ces derniers tems, on peut dire

1. ¶ Ceci n'est pas exact, Hermolaüs Barbarus & Politien ne méprisoient pas le style, par exemple, de Ciceron, ils méprisoient seulement une trop servile imitation de ce style, telle que depuis elle parut

dire qu'ils ont trouvé des Adversaires encore plus puissans qui ont entrepris de les combattre & de les détruire, si cela eût été possible, particuliérement ceux qui regardent les anciens Philosophes & les autres Auteurs qui ont traité des matiéres qui dépendent principalement du raisonnement ou de l'experience, & qui ont eu la Vérité pour objet.

Un de ces principaux Adversaires qui a fort éclaté de nos jours trouve fort mauvais que l'on se soumette aveuglement à l'autorité des Anciens, (2) & il dit qu'il est assés difficile de comprendre comment il se peut faire que des gens qui ont de l'esprit aiment mieux se servir de celui des autres dans la recherche de la Verité que de celui que Dieu leur a donné.

Il y a sans doute infiniment plus de plaisir & plus d'honneur à se conduire par ses propres yeux (dit-il) que par ceux des autres; & un homme de bonne vûë ne s'avisera jamais de se fermer les yeux, ou de se les arracher, dans l'espérance d'avoir un conducteur. C'est néanmoins ce que font ceux qui aiment mieux suivre l'autorité, que de faire usage de leur esprit.

Cet Auteur raporte plusieurs causes de ce Préjugé qu'il apelle un renversement d'esprit. 1. La paresse naturelle des hommes qui ne veulent pas se donner la peine de

rut dans les écrits du Cardinal Bembe, & de Longueil.

2. Recherche de la Vérité par Malebr. 2. Part. du Liv. 2. chap. 4. pag. 208. & suiv.

de méditer sur quoi que ce soit, & de faire eux-mêmes ce que les Anciens ont fait sans avoir ni de guides, ni d'autres exemples à suivre devant eux. 2. L'incapacité de le faire où l'on est tombé pour ne s'y être pas apliqué de jeunesse. 3. La satisfaction que l'on reçoit dans la connoissance des vraisemblances & de ce qui a le plus d'attrait exterieur. 4. La sotte vanité qui fait qu'on souhaite d'être estimé savant, parce qu'on apelle savant ceux qui ont le plus de lecture. 5. L'opinion fausse où l'on est que les plus Anciens sont les plus éclairés, & qu'il n'y a rien à faire où ils n'ont pas réussi. 6. Un faux respect mêlé d'une folle curiosité qui fait qu'on admire davantage les choses les plus éloignées de nous.

C'étoit sans doute pour profiter de cette foiblesse de notre esprit & de la force de notre Préjugé que les imposteurs de tous les siécles se sont imaginés pouvoir impunément débiter leurs mensonges & leurs impertinences, en les attribuant aux plus Anciens de ceux qu'ils avoient oui dire qui avoient écrit quelque chose, & dont il ne nous est resté que les noms. Tels sont Zoroastre, Trismegiste, Manéthon, Bérose, Sanchoniathon, les Sibylles, Archiloque, Megasthène; & ces faux Auteurs à qui on a donné des noms en leur forgeant des écrits touchant les origines des Nations Occidentales & Septentrionales à l'imitation de ceux que nous venons de raporter, & qui avoient traité de celles des Peuples d'Orient & du Midi: pour ne rien dire des Livres Apocryphes que ces personnes oisives ont

ont eu la hardiesse de composer sous les noms spécieux des Anciens Patriarches du Vieux Testament, & des Hommes Apostoliques du Nouveau. II. PART. CH. X.

Cette passion pour l'Antiquité ne se termine pas aux Auteurs & aux Livres, elle s'étend encore sur tous les monumens qui en sont venus jusqu'à nous, & les vestiges qui en sont restés. On recherche les Médailles & les Inscriptions, on honore la Cabane de Romulus, on révere des Marmouzets de bronze qui sentent la vieille Divinité du Paganisme, on garde même avec soin les Pantoufles & la Lanterne de quelques Anciens, seulement parce qu'il y a long tems que ces choses sont faites & qu'elles sont à demi pourries.

Ceux qui prétendent que l'on trouve dans les Anciens tout ce que l'on peut désirer n'auroient pas manqué de nous faire voir dans l'Histoire du Regne de Nembrot toute la politique la plus fine & même toutes les autres Sciences, si ce Prince l'avoit composée lui-même: (1) comme quelques-uns trouvent qu'Homére & Virgile avoient une connoissance parfaite de la Nature. Ils seroient prêts de jurer que si Atlas & Promethée s'étoient voulu donner la peine d'écrire sur l'Astronomie, ils n'auroient rien laissé à observer à ceux qui sont venus après eux. Qu'il n'y a rien à ajoûter à ce que Pythagore a écrit de la Géométrie dont ils veulent qu'il ait perfectionné la Science,

(1)

1. Voyés Malebr. ibid. pag. 210. & suiv.

I. PART. CH. I.

(1) & qu'il a porté l'Arithmétique, & la Musique à leur période. Qu'il y auroit beaucoup de témérité à ne point reconnoître universellement la Principauté d'Hippocrate sur tous les Médecins, à douter d'aucun de ses axiomes ou de ses maximes, à ne point reverer *toutes ses paroles comme celles d'un Dieu*, (2) & à ne le point croire aussi infaillible pour son particulier, qu'incapable de tromper les autres. (3)

Enfin parce qu'il nous faut respecter l'Antiquité nous n'oserions accuser d'erreur Epicure, Platon, Aristote ni les autres grands-Hommes; nous n'oserions pas même croire qu'Aristote s'est trompé, sans passer à l'instant pour les Idolâtres ou les Sectateurs (4) *de quelques petits Savans du parti des nouveaux Philosophes fort satisfaits d'eux-mêmes d'avoir compris quelques principes de la Philosophie de D*....... (5) *qui donne*

1. Diog. Laërt. in vit. Pythagoræ. ¶ Il est vrai que Diogene Laërce cité ici par Baillet écrit qu'au rapport d'Anticlide l. 2. de la vie d'Alexandre, Pythagore avoit perfectionné la Géométrie: mais on ne trouvera nulle part que Pythagore ait fait aucun Livre soit de Géométrie, soit d'Arithmétique, soit de Musique. Le plus sûr même est de croire qu'il n'a jamais rien écrit, y ayant grande apparence que les livres allegués sous son nom étoient des ouvrages supposés.

2. Galenus Lib. 1. de usu partium cap. 9.
Suidas dit que ce sentiment de Galien pour Hippocrate a été depuis le sentiment universel de tout le monde.
Ger. Voss. de Philosoph. cap. 11. §. 20. pag. 85.

3. Macrob. 1. in Somn. Scip. 6. & apud Voss. Loco cit.

4. Le P. Rapin, Compar. de Plat. & d'Arist. l. 4. c. 6.

donne assés dans le sens des génies médiocres, & sans être accusés de suffisance & d'orgueil pour oser parler avec tant de liberté d'une Philosophie qui est un *abîme de profondeur impénétrable aux esprits médiocres*, *& qu'on ne peut*, à ce qu'on prétend, *considerer de sens froid sans en être épouvanté.* II. Part. Ch. I.

Cependant Aristote, Platon & Epicure étoient des hommes comme nous, & de même espéce que nous. Et qui plus est, c'est qu'au tems où nous vivons le monde est plus âgé de deux ou trois mille ans qu'il n'étoit lorsque ces Anciens ont écrit. Il a donc plus d'expérience, il doit être plus sage, & (6) c'est la vieillesse du monde & l'expérience qui font découvrir la vérité. (7)

Ce Préjugé d'estime pour les Anciens qui nous posséde & qui nous aveugle si fort est encore souvent un artifice dont notre amour

5. ¶ On devine aisément *Descartes*. L'idée qu'en donne ici le P. Rapin ne paroit pas trop s'accorder avec celle qu'il en a donnée dans ses Réflexions générales sur la Philosophie, n. 18. en ces termes: *Descartes est un génie des plus extraordinaires qui ait paru dans ces derniers tems, d'un esprit fertile, & d'une méditation profonde. L'enchainement de sa doctrine va à son but; l'ordre en est bien imaginé selon ses principes, & son systême, tout mêlé qu'il est d'ancien & de moderne, est bien arrangé. A la vérité il enseigne à douter, & ce n'est pas un bon modéle à des esprits naturellement incrédules, mais enfin il est plus original que les autres.* Je demande si le portrait n'a pas de quoi plaire, & si le prétendu défaut que le Peintre y laisse entrevoir n'est pas une de ces taches qui rendent la beauté plus piquante?

6. *Veritas filia temporis, non auctoritatis.*

7. Malebranche de la Recherche de la Verité, 2. Part. du Liv. 2, chap. 4. 5. & 6. pag. 210. & suiv.

I. PART. ch. I.

mour propre & notre orgueil se servent adroitement pour se conserver & se maintenir dans la possession de notre esprit & de notre cœur. „ Car lorsqu'on estime une opi-
„ nion nouvelle & un Auteur du tems, il
„ semble que leur gloire efface la nôtre, à
„ cause qu'elle en est trop proche : mais on
„ ne craint rien de pareil de l'honneur
„ qu'on rend aux Anciens. (1)

„ D'ailleurs comme la vérité & la nou-
„ veauté ne peuvent pas se trouver ensem-
„ ble dans les choses de la Foi qui dépendent
„ de la Tradition ; & comme les hommes ne
„ veulent pas faire le discernement qu'il faut
„ faire entre les vérités qui dépendent de la
„ Raison, & celles qui dépendent de la Tra-
„ dition qu'on doit aprendre d'une maniè-
„ re toute differente : ils confondent la
„ Nouveauté avec l'Erreur, & l'Antiqui-
„ té avec la Vérité. Luther, Calvin, &
„ les autres ont dit quelque chose de nou-
„ veau, & ils ont erré : Donc Galilée,
„ Harvée, Descartes se trompent dans ce
„ qu'ils innovent. L'impanation de Lu-
„ ther est nouvelle (2), & elle est fausse :
„ Donc la circulation d'Harvée est fausse,
„ puisqu'elle est nouvelle. C'est pour ce-
„ la que quelques-uns apellent aussi indif-
„ feremment du nom odieux de Novateurs
„ les Hérétiques, & les nouveaux Philoso-
„ phes. Les idées & les mots de Vérité
„ & d'Antiquité, de Fausseté & de Nou-
„ veauté

1. L. P. Rap. Comparaison de Platon & d'Aristote, pag. 292. 293. ¶ Cette citation est fausse, parce que c'est uniquement celle du P. Mallebranche qui est ici continuée.

„ veauté ont été liés les uns avec les autres. II. Part. Ch. I.
„ Le commun des hommes ne les sépare
„ plus, & les Gens d'esprit même sentent
„ quelque peine à les bien séparer.

Ce respect dereglé que l'on porte aux Anciens produit un grand nombre d'effets assés fâcheux. Car il ne faut pas s'imaginer, par exemple, que ceux qui vieillissent sur les Livres d'Aristote & de Platon puissent toûjours faire un bon usage de la liberté de leur esprit. Ils n'employent ordinairement tant de tems à la lecture de ces Livres que pour tâcher d'entrer dans les sentimens de leurs Auteurs, & leur but principal est de savoir au vrai les opinions qu'ils ont tenuës sans se mettre en peine de ce qu'il faut tenir.

S'il y a quelque chose de vrai & de bon dans quelque Ouvrage des Anciens, aussitôt on se jette dans l'excès. On publie que tout en est vrai, que tout en est bon, & que tout en est admirable. On se plaît même à admirer ce qu'on n'entend pas, & on veut que tout le monde l'admire avec la même facilité. On tire gloire des louanges qu'on donne à ces Auteurs obscurs, parce qu'on persuade par-là aux autres qu'on les entend parfaitement, c'est un nouveau sujet de vanité, & on s'estime au-dessus des autres hommes, à cause qu'on croit entendre une impertinence d'un vieil Auteur ou d'un homme qui ne s'entendoit peut-être pas lui-même. En-

1. ¶ Elle avoit été soutenuë 400. ans auparavant par l'Abbé Rupert, comme Bellarmin le reconnoît l. 3. *de Sacr. Euchar.* & au livre *de Scriptor. Eccles.*

ART. I. En effet combien a-t-on vû de Savans qui ont sué pour éclaircir des passages obscurs des Philosophes, & même de quelques Poëtes de l'Antiquité; & combien s'en est-il trouvé qui ont fait leurs délices de la Critique d'un mot, & du sentiment d'un Auteur?

Mais il ne suffit pas d'avoir fait voir les deux extrémités où nous portent les Préjugés differens que nous avons des Anciens sans montrer le milieu dans lequel on les peut raisonnablement contenir pour ne point commettre d'injustice dans les jugemens qu'on en fait au préjudice des Modernes.

Il faut convenir qu'il y a des choses dans lesquelles les Anciens ont eu le dessus des Modernes, qu'il y en a qui leur ont été communes & dans lesquelles ils peuvent avoir également bien réussi les uns & les autres, & qu'il y en a enfin dans lesquelles les premiers ont eu le dessous des derniers venus.

1. Parmi les choses du premier genre il faut compter tout ce que les Anciens ont écrit simplement pour parler, & pour exercer leur stile, & tous ceux de leurs Ouvrages qui nous ont conservé la pureté & les ornemens de leurs Langues, & tout ce qui concerne l'Art d'exprimer les passions de l'Homme, & les qualités de la Nature telles qu'elles peuvent être depuis sa corruption.

C'est pourquoi les anciens Poëtes & Orateurs tant Grecs que Romains n'ont point encore trouvé leurs égaux dans le genre

genre d'écrire qu'ils ont embrassé, & on peut dire que ceux des Modernes qui ont fait leurs Poësies ou leurs Harangues en leurs Langues, sont peut-être encore plus éloignés de leur perfection que de leur siécle: & qu'ils ne les ont aprochés qu'autant qu'ils les ont ou copiés ou imités, ce qui seul suffit pour les empêcher de pouvoir jamais arriver à la gloire de leurs Originaux.

Ce n'est pas qu'il ne se soit peut-être trouvé depuis ces Anciens, des Génies aussi propres qu'eux à faire valoir l'Art Poëtique & l'Art Oratoire; mais comme la Religion Chrétienne a mis des bornes étroites à l'art de feindre & de mentir, en rétablissant la simplicité ancienne que le péché avoit ôtée à la Vérité, il n'est pas incroyable que le scrupule ait empêché ces grands Génies de porter aussi loin qu'ils auroient pû ces deux Arts ingénieux dont les beautés consistent principalement dans le déguisement, & dans le mouvement des passions.

2. Les choses qui sont communes aux Anciens & aux Modernes dans leurs écrits sont celles qui dépendent des qualités naturelles de l'esprit humain, comme sont le jugement, le sens commun, le goût spirituel, la délicatesse & la pénétration. Mais comme ces qualités sont de tous les siécles, & que la Nature n'en est pas moins liberale aujourd'hui qu'elle étoit autrefois, les Anciens n'ont peut-être pas d'autre avantage sur les Modernes en ce point que celui de leur Antiquité, qui fait que quand

II. PART. CH. I.

les choses se trouvent égales, ils doivent avoir toujours le pas devant, puisque la Nature le leur a donné en les faisant naître devant les autres.

Il est vrai que ceux qui n'aiment que l'Antiquité, & qui font encore aujourd'hui un parti considerable dans la Republique des Lettres, tâchent de nous persuader qu'on ne trouve presque de solidité de jugement, de sens droit, de bon goût, de délicatesse, & de finesse d'esprit que dans les Ecrits des Anciens, & qu'on ne voit presqu'aucun de leurs Livres qui en soit dépourvû. Mais ils ne considerent peut-être pas que les siécles suivans ont laissé périr ceux de leurs Ouvrages qui n'étoient pas soûtenus par ces excellentes qualités, & que quand la Posterité aura éclairci la masse des mauvais Livres des Modernes que le nouvel Art de l'Imprimerie a multiplié presque jusqu'à l'infini, il pourra aussi ne rester que ceux où se trouvent ces qualités. Et quand on en aura fait le discernement & qu'on les aura séparé comme le bon grain d'avec la paille qui les couvre & qui les confond aujourd'hui, on pourra juger si les bons Livres de ces derniers siécles sont ou meilleurs ou en plus grand nombre que ceux des Anciens.

3. Enfin les choses du dernier genre, c'est-à-dire les connoissances dans lesquelles les Modernes sont allés plus loin que les Anciens sont principalement les Scien-

ces

r. Le P. Rapin Compar, de Platon & d'Aristote pag. 292. 293.

ausquelles le tems qui forme & meurit les choses, & l'expérience qui est le t de l'industrie humaine ont donné de ids accroissemens ; telles que sont la fique, la Médecine, l'Astronomie, la onologie, la Géographie, & diverses es parties des Mathématiques qu'on elle Mixtes, que les Anciens ont trai assés imparfaitement. II. Part. Ch. I.

Mais comme ils étoient dépourvûs de s ces grands secours que l'invention nouveaux Arts & des Instrumens de thématique, les nouvelles découvertes a Nature, & l'usage d'une longue suite siécles ont aportés aux Modernes, il est juste d'avoir quelque égard à ces consations quand on se trouve tenté de les aser d'ignorance & de les mépriser sous texte qu'ils se sont souvent trompés.

doit toûjours porter du respect à la ndeur de leur génie, dit le P. Rapin, & on ne doit pas les chicaner sur tous leurs fautes, puisque les fautes même ls ont faites dans les petites choses sont lquefois des marques de l'aplication ls ont euë pour les grandes, & pour es qui étoient essentielles à la matiére ils ont traitée.

l faut même, selon Monsieur de Bal- (a) dissimuler, déguiser, & cacher ant qu'il est possible, les petits manque- ns des grands Personages de l'Antiqui- à tout le moins en public, & pour don-

Balzac, Entret. XI. pag. 199. 200, édit. de Holl. ag. 642. 646, du Tom. 2. in-Fol.

donner bon exemple au Monde. Il ne faut pas néanmoins perdre l'usage de notre jugement par trop de reserve & trop d'affectation de modestie à leur égard, c'est assés de marquer du respect pour leur nom & de la civilité pour leurs personnes. Quand on se croit obligé de se départir de leurs sentimens, il faut, dit-il, dorer & parfumer ses objections. On peut se séparer de ses Maîtres quand il s'agit de suivre la Vérité qui nous entraîne ailleurs, mais il faut prendre congé d'eux de bonne grace & toujours avec des protestations de fidélité pour l'avenir.

C'est une honêteté de bien-séance qui a passé pour une espéce de devoir en toutes sortes de tems, & ceux même que nous comptons aujourd'hui parmi les Anciens nous ont apris cette maxime comme la pratiquant eux-mêmes envers ceux qu'ils consideroient comme des Anciens à leur égard. (1) Et ce qui doit nous déterminer le plus à prendre le parti d'une conduite si raisonable & si juste, c'est que les Anciens eux-mêmes ont bien vû qu'ils ne pouvoient porter les choses à leur perfection. Ils ont même reconnu que la connoissance des choses qui leur étoient inconnuës étoit reservée aux siécles postérieurs, (2) & que l'industrie des hommes, le tems, l'usage, & l'experience découvriroient une infinité de

1. *Veteres cum excusatione audiendi sunt.* Seneca Lib. 6. quæstion. natural. cap. 5.

2. *Multa sæculis tunc futuris cum memoria nostri exoleverit reservantur.* Senec. Quæstion. nat. Lib. 7. cap. 3. *Veniet tempus, quo ista quæ nunc latent, in lucem dies ex-*

de choses qui leur étoient cachées, comme l'a prévû Sénéque en plus d'un endroit de ses Ouvrages. II. PART. CH. I.

Cependant cette persuasion ne les a point découragés, & ne les a point rebutés, ils n'ont point laissé de travailler pour notre service, & nous ne saurions nier sans ingratitude que nous ne leur ayons les premiéres obligations de nos études & de nos connoissances.

Mais si leurs fautes méritent d'être excusées & respectées même pour leur vieillesse, & pour cette espéce d'immortalité qu'elles ont acquise, on ne doit pas pour cela les justifier, & moins encore s'en faire des exemples pour défendre les nôtres. Il est vrai, disent Messieurs de l'Académie, (3) que les fautes des Anciens ne sont presque considérées qu'avec réverence, parce que les unes étant faites devant les régles, sont nées libres & hors de leur Jurisdiction, & que les autres par une longue durée ont comme acquis une prescription légitime. Mais cette faveur qui à peine met à couvert ces grands Hommes, ne passe point jusqu'à leurs successeurs. Ceux qui viennent après eux heritent bien de leurs richesses, mais non pas de leurs priviléges & les vices quelques anciens qu'ils puissent être n'autorisent pas ceux d'aujourd'hui, & ne sauroient prescrire contre la régle & le bon sens. Il

extrahat & longioris ævi diligentia. Senec. Quæst. nat. Lib. 7. cap. 25. & J. Filesac. Lib. 2. select. cap. 13. pag. 382.

3. Sentimens sur la Tragi-Comédie du Cid de Corneille pag. 185. 186. de la 1. Edit.

Il faut faire une grande difference entre l'Antiquité, en ce qui concerne la Religion, & celle qui consiste dans les connoissances purement humaines. Celle-ci n'est qu'une pure nouveauté en comparaison de celle-là, & il y a presque autant à distinguer entr'elles, qu'entre l'Erreur & la Vérité, c'est-à-dire, entre la Science de l'homme & celle de Dieu.

Monsieur Fleuri dit (1) que comme la Religion Chrétienne n'est pas une invention des hommes, mais un ouvrage de Dieu, elle a eu d'abord toute sa perfection aussi-bien que l'Univers; & que ce seroit une erreur détestable de croire que dans la suite des siécles on ait trouvé quelque chose non seulement pour les dogmes, mais encore touchant les mœurs & la conduite de la vie plus utile, plus sage, & plus sublime que ce que Jesus-Christ a enseigné à ses Apôtres, & les Apôtres à leurs Disciples.

On ne s'est donc pas contenté de rejetter & de condamner dans tous les âges de l'Eglise les Nouveautés que les Auteurs Hé-

1. Mœurs des Chrétiens, 1. part. num. 2. pag. 2. & 3. & num. 53. pag. 475.

2. Amad. Guimen. Opusc. pag. 191. num. 4. ¶ de l'édit. de Lyon, où ce livre fut imprimé in-4. l'an 1664. sous le nom d'*Amadeus Guimenius Lomarensis*. Il est du P. Mathieu Moya Jésuite de Madrid, Confesseur de la Reine d'Espagne Anne Marie d'Autriche, mére de Charles II. La Sorbonne, au moment qu'il parut le censura, & le Pape Aléxandre VII. qui le 24. Juin 1665. condamna cette censure, étant depuis mieux informé, condamna lui même le livre le 10. Avril 1666. Bien des gens au reste

Hérétiques ont tâché d'introduire: Mais on a toujours eu grand soin de nous marquer même la préférence qu'on doit faire des Anciens Auteurs Catholiques sur les Modernes, parce qu'étant plus près de la source, on trouve incomparablement plus de pureté & plus de cette simplicité qui accompagne les vérités éternelles dans leurs Ecrits, que dans ceux des Auteurs des siécles posterieurs. II. PART. CH. X.

C'est ce qui a porté la sacrée Faculté de Théologie à censurer l'opinion du faux Guimenius, qui dit (3) que *toutes choses étant présentement beaucoup mieux examinées en Théologie qu'elles ne l'étoient dans les tems passés, il vaut beaucoup mieux suivre les Théologiens modernes que les Anciens Peres.* (3) C'est aussi ce qui a rendu un des plus fameux Hommes de ce siécle l'objet de la fable publique pour s'être vanté sottement de (4) *n'avoir jamais voulu employer ou perdre son tems à lire les Anciens Peres, parce que les Modernes,* dit-il, *ont poli avec beaucoup d'industrie & beau-* M. Caramuel.

...sahe ne distinguant point *Amadeus* d'*Amadeus*, qu'ils ont pris pour un synonyme Latin du Grec Θεόφιλος, ont mal à propos cru reconnoître sous ce nom le P. Théophile Raynaud.

3. Censura Sac. Facul. Theol. Paris. in Lib. cui Tit. Amed. Guim. Lomar. &c.

4. *Non multum ego temporis impendo aut perdo in Veterum Libris legendis; non quod contemnam illos, sed quod omnia quæ pulchrè cogitarunt jam sint à junioribus summo studio & industriâ elimata.* J. Caramuel. 2. part. Theol. fundam. fol. 36. n. 32.

Ca-

II. PART. CH. I.

beaucoup d'étude tout ce que ces Antiens ont pû trouver & penser de beau & de raisonnable.

Ce sentiment de l'Eglise Catholique a été combatu par plusieurs de ses propres Ecrivains depuis un siécle, qui se sont peut-être imaginé qu'ils travailleroient pour leur propre autorité, & pour leur réputation, en diminuant celle des Anciens, & en faisant leurs efforts pour rehausser & pour apuyer celle des Modernes. Mais ceux d'entr'eux qui ont voulu employer l'autorité même de quelques Anciens pour diminuer l'autorité des Anciens semblent avoir affecté de confondre l'Antiquité profane avec la Sacrée pour pouvoir raisonner & disposer de celle-ci comme de celle-là.

Ainsi le P. Poza voulant nous faire gouter la nouveauté de ses imaginations, (1) a voulu nous persuader qu'il n'y avoit point grand fonds à faire sur les Anciens par l'autorité de Senéque. Il est vrai que ce Philosophe dit, „ que la Vérité est exposée à „ tout le monde, que nul ne l'a encore oc„ cupée; que ceux qui nous ont précédé „ sont nos guides, mais que nous ne som„ mes pas leurs esclaves; qu'il en reste „ encore beaucoup pour ceux qui vien„ dront après nous, que chacun aime „ mieux croire que juger......... Mais „ que

Carolus Vischius in Bibliothec. Ordin. Cisterciens. pag. 196. 197.

Nicole, sous le nom de Guill. Wendrock in Appendicib. ad not. Litter. Montalt.

1. Joan. Bapt. Posa dans la Preface de son *Elucidarium*

„ que pour lui il ne s'attache à aucun par-
„ ticulier de ces grands Philosophes de
„ l'Antiquité ; qu'il a droit d'en juger &
„ d'en dire son avis. C'est pourquoi, qu'il
„ avoit la liberté de suivre tantôt les sen-
„ timens de l'un & tantôt de changer quel-
„ que chose dans celui de l'autre. (2)

Mais si Senéque a eu sujet de préférer la Raison à l'Autorité dans les choses purement humaines, & qui ne pouvoient se régler que par la Raison n'ayant point d'autre guide que la Raison : Poza qui étoit & Chrétien & Regulier ne devoit pas ignorer qu'un homme qui se mêle d'écrire dans l'Eglise des matiéres de la Foi pour l'instruction & l'édification des Fidéles, doit suivre l'Autorité plus que sa Raison ; & qu'en matiére de Religion il n'a point pû suivre cette maxime de Senéque sans ruiner l'obéïssance qui est duë à la Foi & à la Tradition, qui en est un des principaux fondemens.

En user ainsi, n'est autre chose que donner à chacun la liberté d'opiner sur les points de Religion, comme les Philosophes Païens ont fait dans les matiéres de science & des mœurs, où ils n'ont suivi que leurs sens, leurs propres pensées, & leur lumiére naturelle ; c'est traiter Saint Athanase & Saint Augustin en Théologie com-

rium Dei-para, où il cite Seneque *de vita beata* ; c. 1. L'*Elucidarium* du P. J. B. Poza, Jesuite, Professeur en Theologie au College d'Alcala, fut imprimé in-4. à Lyon 1627.

2. L. Ann. Senec. Epistol. 33.

comme nous ferions Platon & Aristote en Philosophie.

Cet Auteur a fait le même abus d'une assés belle pensée de Lactance, qui dit que „ ceux-là se privent eux-mêmes de la sagesse qui se laissant mener par les autres „ comme des bêtes, reçoivent sans discernement tout ce que les Anciens ont inventé. Que ce qui les trompe, c'est le „ nom d'Anciens, s'imaginant ne pouvoir „ pas être plus sages qu'eux, parce qu'ils „ sont venus après eux, & qu'on les apelle „ Modernes..... Que Dieu a distribué la „ sagesse à tous les hommes selon leur „ portée, & que ceux qui nous ont précedé dans le tems ne nous précedent pas „ pour cela dans la sagesse, parce qu'étant „ donnée également à tous les hommes, „ ceux qui sont venus les premiers ne la „ peuvent pas ôter aux autres. (1)

Mais qui ne voit que Lactance n'en veut qu'à ceux qui se laissent aller aux coutumes & aux traditions humaines au préjudice de la vérité manifeste, ou qui sont trop crédules & trop timides dans la recherche des choses naturelles qui dépendent de la Raison?

Quelques-uns de ces Théologiens Modernes qui ont pensé réduire la Morale Chré-

1. *Sapientiam sibi adimunt qui sine ullo judicio inventa majorum probant, & ab aliis pecudum more ducuntur. Sed hoc eos fallit quod majorum nomine posito, non putant fieri posse ut ipsi plus sapiant, quia minores vocantur......... Deus dedit omnibus pro virili petitionem sapientiæ nec quia nos illi temporibus, sapientia quoque antecesse-*

Chrétienne en problêmes, ont jugé à propos de mettre en question si l'on doit préférer les Anciens Peres & Docteurs de l'Eglise aux nouveaux Ecrivains & Docteurs de l'Ecole. (2) II. Part. Ch. 4.

Azor veut que les opinions de ces Ecrivains nouveaux des derniers tems ayent autant de poids & de crédit que les sentimens des Anciens & des Peres de l'Eglise, de sorte que si les Peres l'emportent quelquefois sur les Auteurs Modernes, ceux-ci l'emportent aussi souvent sur les Peres; & que „ *quand les opinions des uns &* „ *des autres sont égales en elles-mêmes,* „ *quoiqu'on préfere souvent celles des An-* „ *ciens à celles des Nouveaux il n'y a point* „ *de Loi ni de raison assés forte pour obliger* „ *à les préferer toujours.* (3)

Cette décision a paru d'une conséquence dangereuse, en ce qu'il semble ôter l'obligation de s'assujettir aux sentimens des saints Docteurs de l'Eglise, qui ne disent dans les choses importantes que ce qu'ils ont apris d'elle, & donner la liberté de les suivre ou de ne les suivre pas. Car selon cette maxime il pourroit être permis de suivre toûjours les nouveaux & de ne suivre jamais les Peres, lorsque les raisons des Nouveaux seront aussi vrai-semblables que

attulerunt. Quæ si omnibus æqualiter datur, occupari ab antecedentibus non potest. Lactant. Lib. Divin. Institut. cap. 7.

2. Ger. de la Mor. des J. Tom. 1. L. 1. part. 2. chap. 1. art. 1. pag. 261. 262. & suiv.

3. Joan. Azor. Inst. Moral. Lib. 2. cap. 17. quæst. a pag. 127.

que celles des Peres. Or il ne sera jamais difficile à ceux qui les jugeront par le sens humain & par la Raison naturelle plutôt que par la lumiére de la Foi de trouver des artifices pour faire paroître autant de probabilité & de vrai-semblance dans les opinions modernes que dans les sentimens des Anciens.

Les autres Défenseurs de l'autorité des Modernes (1) ont voulu user de distinction & partager le different, en disant que *la resolution des difficultés qui naissent touchant la Foi se doit tirer des Anciens: mais que celles qui regardent les mœurs & la vie des Chrétiens se doivent prendre des Auteurs nouveaux.* La distinction paroît claire, mais elle tient peut-être un peu de l'*Escobar*, & du *Casuitisme*, & elle ne léve pas entiérement tous nos scrupules.

Car, comme écrit un autre Moderne, s'il apartient aux Anciens de déterminer les questions qui naissent sur les matiéres de la Foi, il faut nécessairement qu'ils décident aussi les difficultés de la conscience & des mœurs, puisque les Fidéles doivent vivre par la Foi: Et si nous devons prendre des Modernes les régles des mœurs & non celles de la Foi, il faut qu'on nous donne une autre régle de notre vie que la Foi, & que la Foi ne soit plus la source & la mesure des bonnes œuvres ni le principe de

1. Valer. Reginald. præfat. iu Prax. Fori Pœnitential. de casibus consc.
Ludov. Cellot. Lib. 8. de Hierarchia & Hierarchis cap. 16. pag. 714.

de la vie Chrétienne. (2) S'il eſt vrai que nous ne devons prendre des Anciens que les régles de la Foi ſans celles des Mœurs, la Foi que nous recevons d'eux ſera morte & ſtérile: ſi les Nouveaux ne nous donnent que les régles des Mœurs ſans celles de la Foi, notre vie quelque bonne qu'elle paroiſſe ne ſera que Païenne. II. PART. CH. I.

Mais il eſt fort inutile de nous embaraſſer d'une déciſion qui paſſe pour erronée, & qui eſt rejettée de l'Egliſe. Et quand nous n'aurions pas d'autres motifs pour nous porter à préférer les Anciens aux Modernes en tout ce qui concerne la Religion, & pour nous attacher inviolablement aux déciſions de ces premiers: l'incertitude, l'embarras, l'inégalité, la témerité & les contradictions qui ſe rencontrent dans pluſieurs de ces Théologiens modernes, & particulierement des nouveaux Docteurs de la Probabilité nous y obligeroient aſſés d'ailleurs.

L'Auteur de la Recherche de la Vérité fait ſur la conduite & ſur les ſentimens de ces Modernes une reflexion qui eſt d'autant moins à mépriſer qu'il n'eſt ni le ſeul ni le premier qui l'a faite. (3) Il dit „ qu'il „ lui ſemble que ce ſont d'ordinaire ceux „ qui crient le plus contre les Nou- „ veautés de Philoſophie qu'on doit eſti- „ mer, qui favoriſent & qui défendent „ même plus opiniâtrement certaines Nou- „ veau-

2. Mor. des J. T. 1. L. 1. p. 2. chap. 1. art. 1. pag. 269. 270.

3. Malebr. Rech. de la Ver. 2. Part. du Liv. 2. chap. 5. pag. 222.

II. PART. CH. I.

„ veautés de Théologie qu'on doit détes-
„ ter. Car ce n'eſt pas, dit-il, leur langage qu'on n'aprouve pas, tout inconnu qu'il ait été à l'Antiquité, l'uſage l'autoriſe: ce ſont les erreurs qu'ils répandent ou qu'ils ſoûtiennent à la faveur de ce langage équivoque & confus. Que ce ſont principalement ces ſortes de gens qui s'éfarouchent ſi on parle en Philoſophie autrement qu'Ariſtote, & qui ne ſe mettent point en peine ſi on parle en Théologie autrement que l'Evangile, les Peres & les Conciles.

Il nous eſt ſans doute fort peu important & peu néceſſaire de ſavoir ce que les anciens Philoſophes Païens ont cru des points qui regardent l'eſſence & l'exiſtence de Dieu, la beatitude de l'homme, l'immortalité de l'ame & toute la Morale qui dépend de la véritable Théologie, quoiqu'il ſoit très-important & très-néceſſaire de ſavoir que Dieu exiſte, qu'il fait notre beatitude, que l'ame eſt immortelle, & que toute la Morale ne conſiſte que dans le véritable culte de Dieu. Cependant il s'eſt trouvé un fort grand nombre de Savans, (1) qui ſe ſont mis plus en peine de ſavoir, par exemple, le ſentiment d'Ariſtote ſur l'immortalité de l'Ame que la vérité de la choſe en ſoi, & on en a vû même qui ont

1. Le même pag. 217. & 221. &c. ¶ Le P. Mallebranche dans l'endroit ci-deſſus allegué ſe contente de dire que le principal but de Pomponace a été de montrer qu'Ariſtote a cru que l'ame étoit mortelle, quoique (devoit ajouter le P. Mallebranche) il ait témoigné que ſon intention étoit purement de prouver

ont fait des Ouvrages exprès (2) pour expliquer ce que ce Philosophe en a écrit, & qui n'en ont pas tant fait pour savoir ce qu'il en faloit croire. II. Part. Ch. I.

S'il y a une infinité de choses dont la connoissance est inutile, & qui ne sont que de l'invention de l'esprit humain, il est par consequent encore plus inutile de rechercher & de savoir ce que les Anciens en ont cru. „ Mais dans les questions de la „ Foi ce n'est pas un défaut de chercher „ ce qu'en a cru, par exemple, Saint Augustin ou quelqu'autre Pere de l'Eglise, „ ni même de travailler avec soin pour découvrir si Saint Augustin a cru ce que „ croyoient ceux qui l'ont précédé, parce „ que les choses de la Foi ne s'aprennent „ que par la Tradition, & que la Raison „ ne peut pas les découvrir. La créance „ la plus ancienne étant la plus vraie, il „ faut tâcher de savoir laquelle l'est en effet, & on ne le peut faire qu'en examinant le sentiment de plusieurs personnes „ qui se sont suivies dans differens tems.

„ Mais les choses qui dépendent de la „ Raison leur sont tout-à-fait oposées & „ il n'est pas si necessaire de se mettre en „ peine de savoir ce qu'il en faut croire.

„ En matiére de Théologie on doit aimer l'Antiquité parce qu'on doit aimer „ la

ver qu'à s'en tenir aux termes d'Aristote on ne pouvoit conclurre rien de certain pour la mortalité, ni pour l'immortalité de l'ame.

(2) Petrus Pomponatius en a fait un pour montrer qu'Aristote a cru l'ame mortelle.

„ la Vérité, & que la Vérité se trouve dans „ l'Antiquité. Il faut que toute curiosité „ cesse lorsqu'on tient une fois la Vérité.

„ Mais en matiére de Philosophie on „ doit au contraire aimer la nouveauté par „ la même raison qu'il faut toujours ai- „ mer la Vérité & la rechercher par tout où „ elle se peut trouver. Si l'on croyoit „ qu'Aristote & Platon fussent infaillibles, „ il ne faudroit s'apliquer qu'à les enten- „ dre, mais la Raison ne permet pas qu'on „ le croye. La Raison veut au contraire „ que nous les jugions plus ignorans que „ les nouveaux Philosophes, parce que de- „ puis leur tems il s'est écoulé un grand „ nombre de siécles qui ont donné lieu à „ plusieurs expériences & découvertes „ nouvelles ; que les nouveaux Philoso- „ phes peuvent savoir toutes les vérités „ que les Anciens nous ont laissées, & en „ trouver encore plusieurs autres. Mais „ cependant la Raison ne veut pas qu'on „ croye encore ces nouveaux Philosophes „ à leur parole plutôt que les Anciens. „ Elle veut au contraire qu'on les exami- „ ne sans se préoccuper ridiculement de „ leur science ni de leurs qualités d'es- „ prit. (1)

CHA-

1. Idem ibid.

2. S. Basil. de legendis Libris Gentil. oration.

S. Greg. Nazianzen. in oration. de laudibus Basilii Magni.

Clem. Alexandr. Origen. Arnob. Lact. & aliorum exempla.

S. Augustin. Lib. 2. de doctrin. Christiana, cap. 18. 29, & 40.

CHAPITRE II.

Préjugés des Auteurs Ecclésiastiques & Profanes.

PUisque le Préjugé où étoient plusieurs des Chrétiens de l'Eglise Primitive, à l'égard des Livres des Païens est effacé depuis fort long-tems, il est assés inutile de faire voir quel en étoit le fondement, & en quoi consistoit le danger que l'on y trouvoit pour les nouveaux Convertis, lorsqu'ils étoient encore assiégés de Païens qui tâchoient en toute occasion de leur faire valoir les beautés de leurs Poëtes & de leurs Philosophes.

Ce seroit aussi d'un autre côté faire perdre le tems au Lecteur, si pour lui faire voir l'utilité qu'on peut retirer des Livres des Gentils, on se mettoit en devoir de lui repeter ici tout ce qu'il peut en avoir lû ailleurs (2) soit dans les Ecrits des anciens Peres de l'Eglise qui en ont fait eux-mêmes un excellent usage, autant pour le reglement de leurs mœurs, que pour combattre le Paganisme; soit dans les Traités particuliers que plusieurs Modernes ont fait sur ce sujet. (3)

A

S. Cyrill. Alex. Lib. 6. contra Julian. Apostat. ad text. 4.

Petri Blesen. Epistol. 8. Item Epistol. 91.

3. Claud. Espencæus Tract. de profectu ex Lib. Gentil.

Joan. de Marchepallio disput. de citandis impunè à Concionatore legibus civilibus, id est, Literis paganicis. ¶ Baillet après Claude Despence qui est à

A l'égard des Livres des Chrétiens, les Gentils s'étoient étrangement préoccupés contre ceux des trois ou quatre premiers siécles de l'Eglise. Ils s'étoient sottement imaginé que nos Ecrivains ne pouvoient être que des ignorans, parce qu'ils ne voyoient presque aucun de leurs prétendus Savans embrasser la Religion Chrétienne, qu'ils savoient être ennemie de l'orgueil & de l'enflure que produit la vanité des Sciences humaines. Et sur la foi des plus médisans de nos ennemis tels qu'étoient Celse, Porphyre, & l'Empereur Julien, ils publioient par tout que l'Eglise de Jesus-Christ n'avoit produit aucun Philosophe, aucun Orateur, aucun Docteur; qu'on n'y cultivoit point l'Eloquence ni les autres Arts ni les Sciences, & qu'on ne remarquoit qu'une simplicité grossiére en tout ce qui étoit sorti de la plume des Auteurs Chrétiens depuis l'établissement de la Religion.

Ce fut pour détromper le Public de cette erreur que Saint Jerôme entreprit d'écrire son Livre des Ecrivains Ecclesiastiques, comme il le témoigne lui-même à Dexter, (1) & il fit bien voir par ce grand nombre de savans & de saints Docteurs dont il a fait le

la tête des Auteurs ici allégués, y en ajoute un dont il a défiguré le nom & le surnom, parce que l'ayant trouvé apparemment cité par abbréviation *J. de Marchepal*, il a cru que le nom de cet Auteur étoit *Joannes de Marchepallio*, au lieu que c'est *Jacobus de Marchepallu* Cordelier qui écrivoit l'an 1525. ou 30.

Clavigny de Sainte-Honorine. chap. 1. du discern. & de l'usage des Livres suspects.

le Catalogue, que notre Religion loin de condamner ou de négliger les Sciences & les Arts, ſavoit au contraire en purifier & ſanctifier l'uſage, qui ne pouvoit pas être excellent dans la mauvaiſe Religion. II. PAR CH. II.

Il faut reconnoître de bonne foi que la pureté du diſcours paroît plus alterée dans la plûpart des Ecrits des Auteurs Eccleſiaſtiques que dans ces Auteurs Claſſiques des Grecs & des Romains qui ont écrit lorſque leurs Republiques & leurs Langues étoient les plus floriſſantes. Mais on doit faire réflexion ſur les deſſeins de Dieu pour l'établiſſement de ſon Egliſe, & conſiderer que ceux qui auroient pû écrire avec toute la pureté & tous les ornemens de leur Langue ont ſuivi l'Eſprit de Dieu qui ne vouloit pas qu'on donnât par cette affectation la moindre occaſion de croire que l'éloquence & l'artifice des raiſonnemens humains euſſent contribué la moindre choſe à la converſion des Peuples & à l'affermiſſement de la véritable Religion.

D'ailleurs la beauté du langage étoit comptée parmi la plûpart des Chrétiens de l'Egliſe Latine pour une de ces vanités du ſiécle auſquelles ils devoient renoncer, & nous avons un bel exemple de ce renoncement

Theoph. Rayn. Erotem. 11. integro part. 1. pag. 183.

Anton. Poſſevin. Biblioth. Select.

Voyés encore la plûpart de ceux qui ont traité de la maniére d'étudier & de lire les Livres.

1. S. Hieronym. Præfat. ad Dextrum, Lib. de Vir. Illuſtr.

PART. II. ment volontaire dans les Ecrits de Saint Augustin, qui, comme nous l'avons déja remarqué, avoit affecté en plusieurs occasions de négliger son stile, méprisant la réputation de bien parler pour s'accommoder à la portée des Peuples ausquels il vouloit se rendre utile.

Après tout, nos Critiques dégoûtés devroient considerer que les Ecrivains Ecclesiastiques n'auroient pas pû se garantir quand ils l'auroient voulu de la décadence de la belle Latinité, qui étoit universelle dans l'Empire, lorsqu'il a plû à Dieu de les faire naître dans l'Eglise. Et s'ils n'ont le goût entiererement dépravé, ils doivent reconnoître que les Ecrivains Chrétiens n'ont été inferieurs à aucun des Auteurs Païens de leur tems, même pour la beauté du stile & de l'expression.

Le stile de Tertulien, de Saint Cyprien, de Minutius Felix, de Lactance, de Saint Jerôme, de Saint Sulpice Severe, &c. vaut bien sans doute celui d'Apulée, d'Aule-Gelle (1), de Capitolin, de Lampridius, de Spartien, de Macrobe, &c. Les plus judicieux Critiques ont crû trouver même l'air & le stile de César dans Saint Cyprien; celui de Ciceron dans Lactance; & celui de Salluste dans Saint Sulpice Severe. Et qui doute que tous ces grands hommes de la Gentilité dont nous estimons si fort les Ecrits, n'eussent été autant & peut-être plus embarassés que nos Auteurs Ecclesiastiques pour bien parler, s'ils avoient vêcu dans le même tems. Mais

1. ¶ L'usage est pour Aulu-Gelle.

Mais si l'Eglise a voulu montrer dans ses Ecrivains de la Langue Latine qu'elle n'avoit aucun besoin de l'éloquence humaine, & qu'elle se soucioit peu de la pureté & des ornemens du discours en comparaison de la pureté du cœur & des ornemens de l'ame: Elle a bien sû faire voir dans ceux de la Grece que ce n'étoit ni par impuissance ni par aucun effet de quelque mauvais goût qu'elle en usoit de la sorte. Les anciens Auteurs Grecs de la Gentilité, sans en excepter ceux même qui ont porté la Langue Attique au comble de sa gloire & de sa perfection n'ont rien eu au-dessus des Peres de l'Eglise Greque, soit pour la force & la beauté du stile, soit pour la majesté & la délicatesse des maniéres. II. PART. CH. II.

Nous pouvons hardiment oposer à Platon, à Demosthene & à Isocrate, Saint Basile le Grand, Saint Gregoire de Nazianze, & Saint Jean Chrysostome. (2) Personne ne niera que Prohæresius qui professoit publiquement l'Eloquence au quatriéme siécle effaçoit généralement tous les Philosophes, les Rheteurs & les Sophistes Païens de son siécle. Et quoique la plûpart de ceux-ci s'attachassent particuliérement à l'étudier & à l'imiter, on sait qu'il avoit lui-même si peu d'attache à sa profession glorieuse, que bien que Julien l'Apostat l'eût excepté nommément de la défense qu'il fit à tous les Professeurs Chrétiens d'enseigner, pour le distinguer & faire honeur à son mérite, il aima mieux faire voir qu'il

2. Budæus, Lancelot, & alii Critici passim.

qu'il estimoit moins la gloire que lui avoit acquise l'éloquence séculiére dont il étoit apellé *le Roi*, que l'avantage d'être Chrétien qui lui donnoit lieu de prendre sa part de la persécution dont ce Prince vouloit le priver. (1)

Depuis le rétablissement des belles Lettres dans l'Europe, il a falu faire ce semble une nouvelle distinction entre les Ecrivains Profanes & les Ecclesiastiques, quoique tous fissent profession du Christianisme. Les premiers sont ceux qui paroissent n'avoir presque point ambitionné d'autre gloire que celle de faire revivre la Gentilité dans leurs Ecrits, de parler & d'écrire à la Païenne en toute rencontre, d'imiter jusqu'aux défauts des Anciens, & de s'assujettir comme des esclaves à toutes leurs maniéres, sans avoir égard aux circonstances des tems, des lieux, des personnes

1. S. Hieron. Chronic. Eunapius de vit. Sophist.
2. Politian. ap. Bibliograph. curios. pag. 53.

NB. J'ai compris Politien parmi les Ridicules scrupuleux qui n'osoient lire l'Ecriture-Sainte, de peur de gâter leur beau Latin, quoique je ne l'aye nommé que dans la Citation, ayant suivi quelques Auteurs Allemans, Espagnols & François: Mais Politien dans sa 10. Epître du 4. Livre, dit lui-même qu'il expliquoit publiquement l'Ecriture-Sainte durant le Carême. C'est ce que Barthius a remarqué aussi au 47. Livre de ses Adversaires, chap. 5 col. 2193. Consultez Melanchthon, Vivès, Du Pleffis-Mornay, &c.

¶ L'Auteur dans la note rélative au chiffre 2. ayant sur la foi d'Hallervord Collecteur d'un mauvais catalogue intitulé *Bibliothéque curieuse*, fait à Politien l'injure de le marquer comme un de ces ridicules scrupuleux qui n'osoient lire l'Ecriture de peur de gâter leur beau Latin, s'en est retracté sur ce que Politien

nes & de l'état préſent des choſes de leur ſiécle. Les derniers ſont ceux qui ont fait un choix judicieux des choſes que les anciens Païens ont écrites, & qui ſe pouvoient apliquer à l'uſage du tems auquel ils écrivoient; qui n'ont point fait difficulté d'employer des termes Eccleſiaſtiques pour exprimer des choſes purement Eccleſiaſtiques, & qui par leur conduite ont montré aux autres les régles de bon ſens, & l'Art de la véritable Eloquence.

II. PART. CH. II.

On peut mettre au rang des premiers tous ces ridicules ſcrupuleux qui n'oſoient lire l'Ecriture Sainte de peur de gâter leur beau Latin. (2) Ceux qui empêchoient leurs amis de lire les Epîtres de Saint Paul pour le même ſujet, non contens de ne les pas lire eux-mêmes, & qui les traitoient de *petites Lettres de néant*, (3) tout revêtus qu'ils fuſſent eux-mêmes de la Pourpré

Epiſtolaccias.

litien Epître 10 dit lui-même qu'il expliquoit publiquement l'Ecriture Sainte durant le Carême. Pour moi je crois que ce qu'en faiſoit Politien n'étoit que pour remplir par maniére d'acquit ſa fonction de Théologal de l'Egliſe de Florence, & que ſur l'article des mœurs étant un homme notoirement fort décrié, il peut très-vrai-ſemblablement ne s'être pas beaucoup appliqué à lire l'Ecriture, non pas dans l'appréhenſion puérile de gâter ſon beau Latin, mais par le peu de goût qu'il avoit pour cette lecture, ce qui rend aſſés croyable ce qu'ont là-deſſus rapporté de lui Vivès & Mélanchthon, Ecrivains qui n'ont jamais paſſé pour médiſans & qui étant voiſins de ce tems là pouvoient ſavoir la choſe par tradition.

3. ¶ Il eſt vrai, comme le remarque Ménage Tom. 1. de l'Anti-Baillet c. 8, qu'*Epiſtolaccias* en Italien ſignifie proprement *une grande vilaine Epitre*, & qu'ainſi

PART. I. II. pre Ecclesiastique. (*a*) (1) Ceux qui ne vouloient pas seulement souffrir la vûe d'aucun Livre de notre Religion, pour ne se point donner d'impressions étrangéres & impures, à leur avis, & qui fussent capables de deshonorer ou d'alterer la connoissance qu'ils avoient des Antiquités Romaines & Profanes. (2) Ceux qui aimoient mieux dire leur Breviaire en Grec, que de suivre leurs regles ordinaires & d'imiter leurs Confreres, quoi qu'ils fussent Réguliers,

qu'ainsi Baillet traduisant *Epistolaccias* par *de petites Lettres de néant*, n'a pas bien exprimé l'idée que donne la terminaison *accio* & *accia*.

(*a*) Quand Konigius & Scipio Gentilis font apeller par le Cardinal Bembo les Lettres de S. Paul, *epistolaccias*, ils ne prétendoient pas qu'il les regardoit comme de *petites Lettres de néant*. Car tous les mots Italiens terminés en *accio* & *accia*, *chiesaccia*, *capellaccio*, *cavallaccio*, *libraccio*, &c. sont des augmentatifs qui marquent une étenduë déplaisante, & non pas une petitesse. (Anti-Baillet, Tome 1. pag. 36.)

1. Petr. Bemb. Cardinal. apud Scipion. Gentil. in Comment. in Epist. Pauli ad Philemonem, pag. 40. & apud Konigium Bibl. V. & N. ¶ Ce sont les paroles de Baillet copiées d'après Konig, où il a trouvé au mot *Bembus*, la citation du passage de Scipio Gentilis. Bayle qui auroit voulu là-dessus un garant plus ancien que Gentilis, mort l'an 1616. 69. ans après le Bembe, témoigne n'en avoir pu trouver d'anterieur à Lansius. En quoi il s'est terriblement équivoqué, ne s'étant pas apperçu que celui-ci se fonde expressément sur Gentilis, auquel il avoit alors notoirement survécu, puisque dans l'édition même de l'ouvrage que Bayle cite de ce Lansius, il se trouve une Epitre de ce dernier datée de 1620. & par conséquent posterieure de 4. ans à la mort de Gentilis. L'Auteur que Bayle suivant son principe pouvoit raisonnablement présumer avoir le premier attribué, quoique sans preuve, ce prétendu fait au Bembe, est un

liers, pour ne point infecter leur beau stile prétendu par le mauvais latin de la Bible & de l'Office de l'Eglise. (3) Ceux enfin qui ayant ouï dire que Saint Jerôme lisoit encore avec assiduité dans sa derniére vieillesse les Comédies de Plaute, & que Saint Chrysostome avoit ordinairement un Aristophane sous le chevet de son lict, se sont peut-être imaginés qu'il leur suffisoit d'imiter ces Saints par cet endroit pour satisfaire aux obligations du Christianisme, &

un Théologien Protestant nommé Victorin Strigelius, né l'an 1524. vingt-trois ans avant la mort de Bembe arrivée en 1547. *Bembus*, dit-il, dans l'explication du Pseaume 4. *qui postea Cardinalis factus est, cum ad Sadoletum venisset, & eum in enarratione Epistolæ ad Romanos aliquid operæ collocare intellexisset. Omitte*, inquit, *has nugas, non decent gravem virum tales ineptiæ.* Bayle, par une continuation d'erreur, faute d'avoir lû que ces paroles étoient de Strigelius, les a rapportées comme d'un Gregoire Michel qui se les est appropriées dans une de ses notes sur la traduction Latine qu'il donna des Curiosités inouïes de Gaffarel en 1676. plus de cent ans après l'impression du livre de Strigelius sur les Pseaumes.

2. Ger. Joh. Voss. de Hist. Lat. & alii passim. de Pomponio Læto. ¶ Ceci regarde Pomponius Lætus fameux Professeur en humanités à Rome vers la fin du quinziéme siécle. L'idée qu'en donne ici Baillet est tirée de ce que Vossius en a compilé au 3. livre de ses Historiens Latins chap. 8. Elle est un peu outrée, comme je pourrai le faire voir dans une Dissertation expresse sur ce Pomponius. *Elle est imprimée au tom. 2.*

3. De Joan. Petro Maffejo Soc. J. id retulere. ¶. Scioppius pag. 60. de son *Judicium de Stylo Historico*, dit qu'on lui avoit certifié la chose; par où l'on voit que la pratique du P. Maffée ne s'accordoit guére avec celle de Pomponius Lætus, qui de peur de gâter son Latin, ne voulut point apprendre le Grec,

& qui ont fait toute leur étude dans les sujets même de Religion, de ce qui ne servoit à ces Saints que d'une récreation innocente pour se délasser de leurs fatigues (1)

Le Préjugé n'est pas plus favorable pour ceux de nos Ecrivains qui se sont jettés dans une extrémité opposée à celle de ces Chrétiens profanes dont on vient de parler. Car s'ils ont eu raison d'un côté de juger que des sujets purement Chrétiens ne peuvent être que deshonorés par le mélange des Fables Païennes & par les maniéres qui étoient de l'usage de l'idolâtrie ancienne, ils ont eu grand tort de l'autre de s'imaginer que les matiéres de notre Religion puissent être embellies par de nouvelles fictions, en introduisant le mensonge & la fable dans les choses où la vérité doit paroître toute nuë. C'est de cette nouvelle licence que nous sont venus tant de mauvais Ouvrages de Poësie sainte, ces Romans

1. Ol. Borrichius de Poëtis pag. 34.
Item Tan. Fabr. &c.

N B. J'ai dit que Saint Jerôme se plaisoit encore dans sa vieillesse à la lecture de Plaute, & Saint Chrysostome à celle d'Aristophane. Le premier point n'est contesté de personne; mais le second n'a pas la même évidence, & je serois volontiers de l'opinion de Monsieur le Févre de Saumur qui le met parmi les choses de peu de fondement. ¶. Tannegui le Févre donna en François dans un petit volume imprimé l'an 1665. les Vies des Poëtes Grecs en abrégé. Là dans celle d'Aristophane il rejetta comme fabuleux ce qu'on disoit de la coutume qu'avoit S. Chrysostome de mettre sous son chevet les Comédies de ce Poëte, afin qu'au moment que l'envie de les lire le pre-

mans spirituels & toutes ces Histoires forgées à plaisir, ou pour épouvanter le pécheur, ou pour repaître les simples de prodiges & de miracles faux ou d'événemens surprenans, & pour les entretenir dans une pieté grossiére. C'est en vain, dit le Poëte (2) que tous ces pieux inventeurs de nouvelles fictions, II. PART. CH. II.

Pensent faire agir Dieu, ses Saints & ses Prophetes,
Comme ces Dieux éclos du cerveau des Poëtes:
Mettent à chaque pas le Lecteur en Enfer:
N'offrent rien qu'Astaroth, Belzebud (3), Lucifer.
De la foi d'un Chrétien les mysteres terribles
D'ornemens égayés ne sont point susceptibles.
L'Evangile à l'esprit n'offre de tous côtés
Que pénitence à faire, & tourmens mérités:
Et de leurs fictions le mélange coupable

Mê-

prenoit, il fût en état de la satisfaire. Ménage ensuite a remarqué dans la Préface de la seconde partie de ses Observations sur la Langue Françoise, & à la fin du chap. 113. de son Anti-Baillet Tom. 2. pag. 48. que c'étoit Alde Manuce l'ancien qui dans l'Epitre dédicatoire de son édition d'Aristophane avoit le premier avancé ce conte touchant S. Chrysostome. Voila comment cette tradition, qui a régné près de deux siécles, s'est introduite; Et ce qu'il est à propos de savoir pour s'en desabuser.

2. Despreaux de l'Art Poëtique Chant III. v. 195. & suiv.

3. ¶. C'est réguliérement *Beelzebub* qu'il faudroit écrire. Les Grecs ont écrit *Beelzeboul*. En François le meilleur seroit d'écrire *Belzébut*, ou même simplement *Belzébu*.

II. PART. CH. II.

Même à ses verités donne l'air de la fable . . . .

(1) Il ne faut point parmi les ridicules songes
Du Dieu de vérité faire un Dieu de mensonges.

Ces sortes d'Ecrivains, & sur tout ces faiseurs de contes devots & de fausses Histoires ont fait à l'Eglise un tort peut-être plus considérable qu'on ne se l'est imaginé d'abord, lorsqu'on a cru pouvoir tolerer leur licence. Car outre qu'ils abusent de la simplicité & de la crédulité de la populace qu'ils jettent dans l'erreur, c'est qu'ils donnent lieu aux libertins de douter des vérités plus importantes, & de les confondre malicieusement avec ces sortes de fictions.

CHAPITRE III.

Préjugés de la dignité & de la qualité des Auteurs.

CH. III. QUoique la République des Lettres ne reconnoisse point d'autre qualité ni d'autre dignité dans les jugemens qu'elle porte des Ecrivains que celle d'Auteur, & qu'elle fasse profession de ne point considerer davantage les Têtes couronnées ni les autres personnes les plus qualifiées, que celles qui passent pour les derniéres & les plus basses sur les rangs établis dans le

1. ¶. Le Poëte ayant été repris de la mauvaise césure

le monde : il faut reconnoître néanmoins qu'on n'y est pas entiérement libre de préjugé sur ce point, & que l'on ne laisse pas de mettre quelquefois autant de distinction entre les Livres des uns & des autres, qu'il y en a entre leurs personnes. Car si on excepte une certaine engeance de Critiques qui font profession de n'épargner personne, & de jetter la dent sur toutes choses ; & qui semblent faire tous leurs délices de la malignité & du plaisir avec lequel ils tâchent de rabaisser & d'humilier ceux qui dans le monde sont élevés au-dessus des autres : il n'y a presque personne qui ne se sente porté à distinguer les Ouvrages des Grands d'avec les autres. On y attache souvent une idée de grandeur plutôt qu'à ceux des autres, soit à cause que l'on a bonne opinion de l'éducation & des études des Grands que l'on supose ordinairement avoir été plus excellentes que celles du commun des hommes ; soit à cause que l'on s'imagine que leur qualité, ou leur dignité les mettant dans des engagemens qui leur font regarder les autres sous leur dépendance ou sous leur conduite, leur donne aussi plus d'élévation, de capacité & d'étenduë d'esprit ; soit enfin parce que le besoin continuel que ceux qui se mêlent de juger des Livres ont des Grands aussi-bien que les autres, plie insensiblement leur ame au respect & à l'estime pour leurs Livres aussi-bien que pour leur état. II. PART. CH. III.

Mais

sure de ce vers l'a ainsi refait :

Et fabuleux Chrétiens n'allons point dans nos songes.

sieur le Premier Président (1) Lizet qui s'est amusé à écrire des matiéres de Controverse & purement Ecclesiastiques, lui qui avoit toujours été élevé dans le Barreau. Un Archevêque de Paris (2) qui a écrit de la puissance Ecclesiastique, & qui a tâché d'en démêler les droits & les ressorts d'avec ceux de la puissance séculiére, seroit bien plus excusable & plus estimable, même quand il seroit échapé quelque chose à son exactitude, qu'un Archevêque de Thessalonique (3) qui s'est amusé à faire de grands Commentaires sur Homere, & dont la qualité n'a point empêché les Critiques de le traiter avec toute la rigueur qu'on aporteroit pour juger des Ouvrages d'un simple Grammairien ou Commentateur de Poëte.

La dignité d'Evêque n'est pas un titre vain qui soit entiérement impuissant contre la Critique, & incapable de mettre ceux qui en sont revêtus à couvert de la censure, tant qu'ils se renferment dans les bornes de la doctrine Ecclesiastique. Car sur l'assurance & sur le témoignage que nous en ont donné vingt-neuf Prélats de l'Eglise Gallicane, considérables par leur savoir & par leur pieté, on peut dire que, *comme les*

1. ¶. Il étoit habile dans la Jurisprudence Françoise sur la pratique de laquelle il a écrit un livre pour l'instruction & décision des causes tant civiles que criminelles. Etant de premier Président au Parlement de Paris devenu Abbé de S. Victor, il fit imprimer divers livres de controverse, pour lesquels les Catholiques mêmes n'eurent que du mépris. Entre les

les Evêques sont les vrais Docteurs de l'Eglise, personne n'a droit de s'élever contre leur doctrine, à moins qu'ils ne soient tombés dans des erreurs manifestes, ou que l'Eglise n'ait condamné leurs sentimens, ce qu'elle ne fait jamais qu'avec beaucoup de circonspection: & que *les Ouvrages qu'ils publient portent leur aprobation par le seul nom de leurs Auteurs* (4). Comme le droit de juger tout ce qui s'écrit sur les matiéres Ecclesiastiques leur apartient essentiellement, ils ne reconnoissent point pour Juges de leurs Ouvrages les Censeurs particuliers, & quoiqu'ils veuillent bien soumettre quelquefois leurs écrits à leur jugement, cela ne déroge rien à la liberté & au droit qu'ils ont de pouvoir n'être jugés & censurés que par l'autorité publique de l'Eglise.

II. PART. CH. III.

CHAPITRE IV.

Préjugés de la Réputation & de l'Autorité d'un Auteur.

IL n'y a guéres de Préjugé qui soit plus général, ni peut-être plus fort sur notre esprit que celui qui nous vient de la réputation d'un Auteur. On CH. IV.

les Protestans qui s'en sont moqués Beze se distingua extrémement par son Epître macaronique sous le nom de *Magister Benedictus Passavantius*, laquelle en ce genre est un chef-d'œuvre.

2. ¶ Mr. de Marca.

3. ¶. Eustathius.

4. XXIX. Prel, approb, du Rit. de Nic. Pav. Ev. d'Alet.

On a beau nous prêcher qu'il ne faut point avoir acceptation de personnes, qu'il ne faut point se soumettre aveuglément à l'autorité, qu'il faut moins prendre garde à celui qui écrit qu'à ce qu'on écrit, en un mot qu'il faut user de sa Raison dans les jugemens qu'on doit faire d'un Livre & qu'il ne faut point se laisser aller au tourbillon qui emporte le vulgaire. On est même assés convaincu d'ailleurs qu'il n'y a rien de plus trompeur ni souvent rien de plus mal fondé que la réputation d'un Auteur, & qu'un premier Ouvrage, qui aura peut-être saisi par surprise les aprobations du Public, ne peut pas toujours servir de caution pour les suivans.

Cependant on ne se conduit presque aujourd'hui que par ce Préjugé dans l'estime que l'on fait de la plûpart des Livres, & on ne s'y gouverne que sur le bruit que fait le nom d'un Auteur. On veut connoître un Auteur devant que de connoître son Ouvrage, & souvent l'on condamne ou l'on aprouve un Livre qu'on n'a point lû sur l'idée qu'on s'est formée de son Auteur.

Ce n'est que par un effet de cette bizarrerie que l'on voit tant de méchans Livres en crédit, parce que le hazard y a mis leurs Auteurs, & que l'on en voit d'autres au contraire qui demeurent dans le mépris & dans l'obscurité, parce que leurs Auteurs n'ont point eu de Patrons ou de Crieurs publics pour les mettre en vogue.

Mais

Mais quelque raiſon que l'on ait de blâmer en général cette eſpéce de Préjugé, dont les Savans ne ſont pas moins préoccupés que le vulgaire ; l'expérience nous fait néanmoins aſſés connoître qu'il n'eſt pas toujours déraiſonnable, & qu'il eſt même d'une grande utilité, quand on eſt parfaitement informé d'ailleurs de la capacité & de la force de l'Auteur, & quand on ſait quel eſt ſon crédit & le poids de ſon autorité dans l'Egliſe ou dans le monde. C'eſt pourquoi ſi j'avois envie de m'inſtruire exactement de ce que je dois croire des Sibylles, de Saint Denis l'Areopagite, de la Papeſſe Jeanne, des régions ſuburbicaires, & de tout ce qu'il vous plaira, je ne me croirois nullement blâmable de choiſir parmi un ſi grand nombre d'Auteurs qui en ont fait des Traités ſinguliers, celui dont la réputation ſeroit plus grande & dont l'habileté ſeroit plus univerſellement reconnuë. Dans le deſſein que j'aurois d'étudier Ariſtote, l'on me prendroit pour un fou, ſi pour bien entendre ce Philoſophe j'entreprenois de lire les quatorze ou quinze mille Commentateurs qui l'ont expliqué chacun en leur maniére, au lieu d'en choiſir un petit nombre de ceux que je ſaurois avoir le mieux réuſſi ſur le bruit & la réputation où ils ſont parmi les Savans qui les ont lûs.

Les effets de ce Préjugé ſe font encore ſentir tout autrement dans la maniére dont on conſidére & dont on traite les Ouvrages des Peres de l'Egliſe & des Auteurs Eccleſiaſtiques. Car, comme dit le Sieur de

de la Motte (1) encore qu'il semble que nous devons juger des Livres, plutôt par eux-mêmes que par le nom, la qualité & la réputation de leurs Auteurs; & que la vérité nous doive être vénérable de quelque Ecrivain qu'elle vienne; néanmoins il est souvent nécessaire & toujours utile d'examiner si les Ouvrages qu'on attribuë aux Saints Peres & aux autres Auteurs dont l'autorité est en considération, sont véritablement de ceux à qui on les attribuë, parce que cela sert beaucoup à l'intelligence d'un Auteur dont on ne peût d'ordinaire mieux découvrir les vrais sentimens que par la conférence de ce qu'il dit en differens Ouvrages.

C'est ce qui a porté tant d'habiles Critiques depuis un siécle à rechercher avec aplication les véritables Auteurs d'une infinité d'Ouvrages que l'on ne savoit à qui attribuer, ou qu'on attribuoit mal-à-propos à des Auteurs qui ont du crédit, afin de pouvoir se servir de leur autorité. C'est ce qui a porté aussi la plûpart des impôsteurs à suposer aux grands Hommes des Livres & des Ecrits pour tâcher de donner du cours & de la vogue à des opinions qu'ils croyoient ne pouvoir faire passer que sous quelque nom illustre dont ils savoient qu'on respectoit l'autorité.

C'est ainsi que les Hérétiques des premiers

1. Antoine Arnaud, Apologie pour les SS. Peres, Livre 1. page 1.

2. ¶. Voyez Du Pin Biblioth. des Auteurs Ecclésiasti-

miers siécles empruntoient les noms des Apôtres & des hommes Apostoliques, pour tâcher d'autoriser leurs méchans Livres & leurs rêveries; & que quelques Hérétiques modernes en ont usé quelquefois à l'égard des Peres. Il s'est trouvé même des Catholiques qui n'ont point fait de scrupule d'user de cet artifice, croyant peut-être récompenser une légére faute de mauvaise foi par la vûë de quelque plus grand bien, comme Vigile de Tapse, (1) qui n'ayant pas assés bonne opinion de lui-même, & se méfiant de sa propre autorité, crut que pour faire mieux recevoir les Ouvrages qu'il avoit faits contre les Hérétiques de son tems, il pouvoit les publier sous les grands noms de Saint Athanase & de Saint Augustin. Nous n'avons rien de plus auguste que le Nom de JESUS-CHRIST Notre Sauveur, ni rien après lui qui soit plus digne de nos respects que le Nom de la Sainte-Vierge sa mere, de sorte que nous n'aurions pas manqué de mettre au premier rang des Livres Sacrés & Canoniques les Ecrits de l'un & de l'autre si nous en avions (2). Cependant nous n'avons point fait cet honneur à la Lettre au Roi Abgare qu'Eusebe a fait passer jusqu'à nous sous le Nom du Divin Sauveur, ni à celle qui court dans le monde sous le Nom de la Sainte Vierge, comme étant écrite à Saint

siastique des IV. & V. siécles.

2. Eusebii Histor. Ecclesiast. Libro 1. cap. 13. In Edit. Latin. Epistolar. Ignatian.

II. PART. CH. IV.

Saint Ignace d'Antioche, parce que nous sommes tout persuadés que ces deux Lettres ne sont que des productions de quelques dévots indiscrets qui ont cru pouvoir par cette pieuse fourbe se jouer tout à la fois & de la sainteté de ces Noms consacrés dans notre Religion, & de la crédulité des Lecteurs simples & incapables de discernement.

Il ne faut pourtant pas se préoccuper ni s'entêter si fort de l'autorité & de la réputation des grands Hommes, (je parle de ceux qui n'ont écrit que suivant leurs lumiéres naturelles) que de croire qu'ils ayent été incapables de manquer ou de se tromper, & que tout ce qu'ils ont écrit soit dans sa derniére perfection.

Les plus grands Auteurs, dit Quintilien (1), ne sont pas toujours parfaitement accomplis en toutes choses, ils sont quelquefois de faux pas & des chutes même, & plient sous le fardeau comme les autres. Ils accordent quelquefois quelque chose au relâchement & au divertissement de leur esprit, ils ne sont pas toujours dans la même aplication, ils nous laissent quelquefois des marques de leur lassitude & de leur foiblesse. Ciceron a remarqué que Demosthene

1. *Neque legenti statim persuasum sit omnia quæ magni Auctores dixerint esse utique perfecta. Nam & labuntur aliquando & oneri cedunt, & indulgent ingeniorum suorum voluptati: nec semper intendunt animum & nonnunquam fatigantur, cum Ciceroni dormitare interdum Demosthenes, Horatio etiam Homerus videantur. Summi enim sunt, homines tamen: acciditque iis qui quidquid apud illos reperierunt*

thene s'étoit quelquefois oublié lui-même, & Horace a écrit qu'Homere s'étoit quelquefois laiſſé endormir ſur ſes Ouvrages. Ce ſont de grands Hommes, mais qui ne laiſſent pas d'être hommes, quelque grands qu'ils puiſſent être. Il arrive ſouvent que ceux qui prennent indifferemment tout ce qu'ils trouvent dans leurs écrits pour des loix ou des regles infaillibles, choiſiſſent ordinairement ce qu'il y a de plus mauvais pour leur uſage, & que ceux qui ſe les propoſent comme des Modéles parfaits qu'ils veulent ſuivre, ayant beaucoup plus de facilité pour imiter leurs vices que leurs vertus, s'imaginent ſottement s'être rendus ſemblables à ces grands Hommes, lorsqu'ils n'ont pris que leurs défauts. On doit toujours néanmoins aporter beaucoup de modeſtie, de reſpect, & de circonſpection quand on eſt engagé à parler de leurs manquemens, de peur que la précipitation & la témérité ne nous portent ſouvent à reprendre ou à condamner en eux des choſes que nous n'entendons pas & qui ſont au-deſſus de nous. De ſorte que ſi nous étions obligés de commettre quelque excès dans les jugemens que nous devons faire des Ouvrages de ces grands Hommes, il vau-

rerant dicendi legem putant, ut deteriora (quod facilius eſt) imitentur, ac ſe abundè ſimiles putent ſi vitia magnorum conſequantur. Modeſte tamen & circumſpecto judicio de tantis viris pronunciandum eſt, ne (quod pleriſque accidit) damnent quod non intelligant. Ac ſi neceſſe eſt in alterum errare partem, omnia eorum ſcripta legentibus placere quam multa diſplicere maluerim. Quintil. Inſtit. Orat. Lib. 10. cap. 1.

II. PART. CH. IV. vaudroit mieux, à son sens, que ce fût dans l'aprobation que dans la censure, & qu'on péchât plutôt par indulgence que par trop de rigueur.

CHAPITRE V.

Préjugés des Titres honorables & des surnoms donnés aux Auteurs pour marque d'estime.

CH. V. SI parmi les Titres d'honneur & d'estime qu'on a donné à divers Auteurs, il s'en trouve qui puissent nous servir pour nous régler dans les jugemens que nous devons faire de leurs Ecrits, on ne peut pas douter qu'il n'y en ait aussi beaucoup qui ont imposé à la Postérité, & qui ont été souvent l'effet de l'amitié & de la faveur plutôt que de la justice. Il est difficile de croire que les premiers qui ont été honorés de ces sortes de Titres & de surnoms ne les ayent pas mérités, parce que le Public ne se porte pas aisément à rien innover en faveur de personne, sans quelque puissant motif, & qu'il n'est point d'humeur à commencer ce dont il n'a point encore d'exemple sans avoir de fortes raisons.

Mais depuis que l'exemple & la coutume se sont glissés parmi les vûës du mérite, on a vû confondre un grand nombre de médiocres Savans avec ceux du premier ordre, de sorte que des Titres qui servoient d'abord à la distinction des personnes qui s'étoient élevées au-dessus des autres Ecrivains par leur savoir extraordinai-

re

re & par l'excellence de leurs Ouvrages, sont devenus ensuite des Titres communs & affectés à de certaines professions, dont l'acquisition n'a plus été difficile à personne.

C'est ce qui paroît particuliérement dans l'aplication qu'on a faite des Titres de *Théologien*, de *Sophiste*, de *Grammairien*, de *Scholastique*, de *Maître*, de *Docteur*, & d'autres appellations qui ont passé dans la suite pour des qualités qui s'acquierent avec quelque solemnité & ausquelles on a attaché des distinctions de rang, & quelquefois des priviléges & des récompenses.

§. I.

Titre de Théologien.

LE premier à qui on ait donné le Titre de *Théologien* par excellence, a été Saint Jean l'Evangeliste, qu'on a voulu ce semble preférer aux trois autres par cette qualité, par laquelle on a eu intention de reconnoître la sublimité avec laquelle il a traité de la Divinité du Verbe Eternel fait Homme, qu'il a pénétrée & qu'il nous a expliquée avec plus d'élévation & d'étenduë que les autres Evangelistes. Ce surnom lui étoit déja ordinaire du tems de Saint Athanase, (1) & d'Origéne même, s'il est vrai que le Discours de la consommation du monde & de l'Ante-christ soit véritablement de Saint Hippolyte le Martyr, qui

1. Sanct. Athanas. Synops. sacr. Script. bis.

I. PART. CH. V.

qui avoit étudié ſous Clement Alexandrin avec Origéne. Car Saint Jean y eſt apellé ſeulement Saint Jean le *Théologien* & le bien aimé de Jeſus-Chriſt (1). Et nous aurions lieu de croire que ce titre ſeroit auſſi ancien que Saint Jean même ſi nous avions quelque raiſon probable pour nous perſuader que les Lettres qui portent le nom de Saint Denis l'Areopagite fuſſent d'un Auteur contemporain à ce Saint Evangeliſte, parce qu'il eſt qualifié de Jean le Théologien dans l'inſcription de la diziéme Lettre qui lui eſt adreſſée dans cette ſupoſition. Mais il eſt très-conſtant que dans le quatre & cinquiéme ſiécle c'étoit le titre ordinaire par lequel on le diſtinguoit des autres, & dont on ſe ſervoit pour marquer le reſpect & l'eſtime particuliére qu'on en faiſoit, comme il paroît par Saint Cyrille de Jeruſalem, Saint Epiphane, Saint Chryſoſtome, Saint Cyrille d'Alexandrie (2), & pluſieurs autres Ecrivains de l'Egliſe Grecque.

Le ſecond à qui on ait donné par honneur

1. Sanct. Hippolyt. Mart. de Conſumm. ſæc. & de Antichr.

2. Apud Baron. ad ann. 97. num. 12.
Sanct. Cyrill. Hieroſolym. Catech. 12.
Sanct. Epiphan. Salam. hæreſ. 51.
Sanct. Chryſoſtom. proœm. in Pſalm. 37.
Cyrill. Alexandr. Libro 3. de Trinitate.

3. Joan. Hieroſolym. ſeu quis alius inter Chryſoſtomi Opera, Tom. 5. Orat. 5.

4. S. Simeon Abb. S. Mamant Monaſt. C. P. apud Dominic. Magr. in Hierolex. pag. 619.

5. Mr. Hermant, Vie de S. Baſil. & de S. Gregoire de Nazianze, Tom. 2. Livre 8. chap. 21. page 123. 124.

¶.

neur le titre particulier de *Théologien* dans l'Eglise, est Saint Gregoire de Nazianze, qui l'a mérité par l'excellence de ses Ecrits en général, & en particulier pour les quatre Discours admirables qu'il a fait sur la Théologie où il prouve à fond la Doctrine Catholique sur la Trinité, & ruine tous les faux raisonnemens des Hérétiques. Et quand il est apellé par les uns le second Théologien (3), & le jeune par les autres (4), il faut entendre selon la pensée de ceux qui l'apellent ainsi, que c'est toujours par raport à Saint Jean l'Evangeliste qu'ils apelloient le premier & l'ancien Théologien. (5)

Depuis le tems de Saint Gregoire on ne voit presque personne qui ait porté en titre le surnom de *Théologien*, si ce n'est un Anglois nommé Richard Chanoine Régulier de l'Abbaye de Saint Victor de Paris qui vivoit cent ans après le célébre Richard de S. Victor qui étoit Ecossois (6). Quelques-uns veulent que Jean Thaulére ait porté aussi ce nom (7), mais ce n'étoit pas

5. Ménage pag. 59. du Tom. 1. de son Anti-Baillet chap. 16. fait voir que ce n'est point S. Gregoire de Nazianze qu'on a cité sous le nom de νέος Θεόλογος, mais ou Siméon Metaphraste, selon l'opinion de Joseph, Evêque de Modon, ou Siméon Prevôt de S. Mammets Xérocerque, selon celle de Leo Allatius pag. 143. *de Simeonibus*, suivi en cela par le Cardinal Bona dans sa Notice des Auteurs cités dans ses livres de la Psalmodie.

6. Joan. Pitseus, Leland. &c. de Scriptor. Angl. ad ann. 1240.

7. Ant. Possevin in Appar. sac. & Valer. Andr. in Biblioth. Belgic.

pas une apellation simple comme celle dont il s'agit ici, & ceux qui l'ont voulu honorer de leur estime particuliére ne l'ont pas apellé le *Théologien* tout court, mais le *Théologien illuminé*. Enfin ce titre, d'une marque d'estime qu'il étoit auparavant, est devenu une qualité & un nom de Profession qu'on a abandonné aux Théologaux (1) des Chapitres de Chanoines &, généralement, à tous ceux qui enseignent ou qui étudient la Théologie.

§. II.

Titre de Sophiste.

LE titre de *Sophiste* étoit anciennement un préjugé avantageux de l'estime qu'on faisoit de ceux à qui on le donnoit. Il n'étoit point attaché particuliérement à la Philosophie, mais on le donnoit indifféremment à tous ceux que l'on croyoit exceller dans quelque Art & dans quelque Science

1. ¶. V. Du Cange au mot *Theologus*.
2. Suidas in Lexic. voce Sophist.
3. Jac. Ræyard. in opere posthumo Lib. 2. Conjectaneor. cap. 10.
4. Suidas iterùm col. 1324. & Edit. Latin. duntax. col. 911.
5. Hesych. ill. in Lexic. ¶. Il faloit citer *Hesych. au mot* Σοφιςὴς simplement, & supprimer cet *ill.* abbréviation d'*illustris*, ou d'ἰλλȣ́ςριος, comme parloient les Grecs, titre d'honneur d'Hesychius de Milet, qui ne doit pas être confondu avec le Grammairien Hesychius d'Aléxandrie.

Item Athenæus Dipnosophist. Lib. 14. ex Æsch. ¶. *ex Æschylo*, tout au long, parce qu'on pourroit croi-

re

Science que ce fut (2), ſelon Suidas. II. PART. CH. V.

Ainſi l'on trouve dans l'Antiquité des Juriſconſultes (3), des Médecins (4), des Muſiciens (5), des Poëtes (6), des Orateurs (7) & des Théologiens même (8), à qui on a cru faire honneur en leur donnant ce Titre glorieux comme un témoignage de l'eſtime qu'on en faiſoit. On en qualifioit même quelquefois ceux qui ſe diſtinguoient dans le monde par leur ſageſſe & par leur gravité, & c'eſt en ce ſens que Solon fut apellé *Sophiſte*. (9)

Mais il ſemble néanmoins que ce titre ait apartenu plus ſpécialement aux Philoſophes d'abord, & dans la ſuite aux Rhéteurs & aux Déclamateurs qui faiſoient profeſſion d'éloquence avec quelque exterieur de Philoſophie. C'eſt pourquoi Saint Auguſtin dit qu'on apelloit *Sophiſtes* même parmi les Latins ceux qui écrivoient élegamment, & qui parloient le mieux en cette Langue. (10)

La qualité de *Sophiſte* a donc été fort honorable & parmi les Grecs, & parmi les Latins

re que c'eſt *ex Æſchine.*

6. Pindari Iſthmia Ode 5. ejusque Scholiaſtes Græcus. Vide fuſè Ger. Joan. Voſſ. de Rhetorices nat. & conſtit. pag. 4. 5. & ſeqq.

7. Plutarch. in Lycurgo. Item Juvenal. Satyr. 7. verſ. 166. ¶. Plutarque dans la Vie de Lycurgue n'a pas employé le mot *Sophiſte* uniquement comme un Synonyme de *Rhéteur*, mais a dit Σοφιστὴς λόγων, phraſe qui ſignifie un *Rhéteur artificieux.*

8. Sic Tertullian. vocat Miltiadem, Eccleſiarum Sophiſtam, ſic Claud. Mamert. Auguſtinum, ſic & nonnulli mediæ ætatis Theologi dicti.

9. Iſocrat. Orat. de Antidoſ. ſeu retributiom.

10. S. Auguſtin, Lib. 2. Locution. in Exod.

I. PART. CH. V.

Latins. On l'a considerée assés long-tems comme un Préjugé suffisant pour nous faire porter un jugement avantageux des Ecrits de ceux à qui on l'a donnée, & les Chrétiens même n'ont point fait difficulté de l'attribuer aux Ecrivains Ecclesiastiques, pour marquer l'estime qu'ils faisoient de leurs Ouvrages.

C'est dans cette pensée que Claudien Mamert semble apeller Saint Augustin un *Sophiste* (1), & que Tertulien (2) apelle Miltiade célébre Ecrivain & défenseur de notre Religion sous Commode, *le Sophiste des Eglises*, quoique M. Valois semble prétendre que c'étoit moins un titre honorifique, que le nom de sa profession qu'il croit avoir été celle de Rheteur. (3)

C'est aussi pour faire honneur au mérite de Rabanus Maurus qu'on lui a donné ce titre de *Sophiste* par excellence, (4) & que l'Abbé Trithéme dit qu'il étoit le plus considérable & le plus en réputation de tous les *Sophistes* de son siécle. (5)

L'idée honorable qu'on avoit attachée à ce nom paroît avoir duré beaucoup plus long-tems en Occident, c'est-à-dire parmi les Latins, que chés les Grecs. Et l'on

1. Claudian. Mamert, Lib. 2. de animæ statu, cap. 10.

2. Tertullian. Lib. advers. Valentinian.

3. Henric. Valesius in observationib. ad Eusebii Hist. Ecclesiast. Lib. 5. cap. 17. ad fin. ¶. Tout le monde dit aujourd'hui Mr. *de* Valois, & même dès 1650. bien des gens ne parloient pas autrement.

4. Ap. Auct. vit. Rab. Maur. Arch. Mog.

l'on voit qu'au douziéme siécle on s'en servoit encore en bonne part pour faire les éloges des Savans, comme il paroît en divers endroits de l'Histoire d'Oudri Vital, Moine Normand, contemporain de Saint Bernard. (6) II. PART. CH. V.

Au lieu que ce beau titre commença de s'avilir dans la Gréce dès devant le tems de Platon & de Philippe de Macédoine. Car, selon la remarque de M. le Président du Faur de Saint Jori (7), depuis que Protagoras, Hippias, Prodicus & Gorgias en ont fait un trafic sordide avec leurs Ecoliers, & qu'ils ont voulu mettre la sagesse & l'Eloquence à prix d'argent, incontinent on a vû flétrir la gloire de ce beau nom de *Sophiste*.

Les plus honnêtes Gens ont fait difficulté de recevoir cette qualité de la bouche de ceux qui en vouloient honorer leur savoir & leur mérite, voyant qu'elle étoit si fort deshonorée par tous ces Marchands de Philosophie qui s'attribuoient le titre de *Sophiste* avec d'autant plus d'arrogance qu'ils le méritoient moins. C'est ce qui fit tomber ce nom dans la disgrace & qui pensa l'exterminer entiérement de la societé des vrais Philosophes & des vrais Rhéteurs, com-

5. Jo. Trithem. & ex eo Dominic. Magri in Hierolexic. pag. 574.

6. Orderic. Vital. Histor. pag. 352. 460. 475. 570. &c. & ante illum Theodulf. Lib. 3. carm. & alii passim.

7. Petrus Faber Sanjorian. Comment. ad L. 1. de Justitia & Jure pag. 6. & 7. Comment. de Reg. Juris.

PART. I. V.

comme nous l'aprenons de Themistius. (1)

Voilà ce qui a fait dire à Ciceron (2) „ qu'on apelloit *Sophistes* ceux qui professoient la Philosophie avec une vaine ostentation de paroles pour le gain sordide. Et Senéque les nomme des *Sophistes* „ *Charlatans* qui couroient de Ville en Ville pour débiter leur science & leur prétenduë éloquence, & qui auroient eu plus d'honneur d'abandonner la Philosophie, que de la porter vendre ainsi de „ côté & d'autre. (3) C'est contre ces sortes de *Sophistes* qu'Isocrate a fait une Oraison toute entiére, dans laquelle il entend sous ce Nom déja devenu odieux de son tems, ces gens qui s'apelloient Dialecticiens & Rhéteurs, quoique leur Profession ne consistât que dans de pures chicanes de mots & dans des disputes frivoles, & qui prétendoient que les Philosophes n'étoient que ceux qui s'apliquoient aux affaires civiles & politiques. (4)

Ainsi le Préjugé où l'on avoit été d'abord

1. Themistius Oration IV. in Sophista.

2. Ciceron. Academic. Quæstion. Lib. 2.

3. Seneca Epist. XXIX. Item apud Vossium seniorem, Lib. de Rhetor. nat. & constitut. cap. 1. pag. 6.

4. Aristides in sua communi Apologia. Item apud Petr. Fabr. ut supra. ¶. Aristide étant ici mal à propos cité au lieu d'Isocrate, il faut corriger la citation de la maniére qui suit: *Isocrates in Orat. contra Sophistas.*

5. Synes. Ptolemaïd. Episcop. Epist. ad Orum. ¶. La citation de l'Epître de Synesius à Orus n'est point correcte. C'est une méprise causée par ce peu de mots mal entendus : *προσέθηκα τὸν περὶ τῦ δώρυ*, qu'on lit à la fin de la 154. Epître où l'article *τὸν* suppose

bord en faveur des Ecrivains qu'on avoit apellé *Sophistes*, se tourna contre eux-mêmes, dès que l'on vit changer la notion & l'idée de ce nom. De sorte qu'on s'est accoutumé peu à peu à juger qu'un *Sophiste* n'est proprement qu'un grand diseur de rien, un Auteur de discours inutiles & captieux, un Déclamateur qui n'a que du babil, qui se forge lui-même les questions sur lesquelles il veut disputer, qui fait un jeu & un simple divertissement de la Rhétorique & de la Dialectique; qui n'aime que la contestation, la chicane & la vetillerie; qui fait paroître dans ses Ecrits comme dans ses Discours le caractére d'une ame vénale & d'un esprit fourbe; qui par une vanité grossiére ne parle que de lui-même; & qui songe plutôt à sa réputation & à ses propres interêts qu'au bien public ou à l'utilité de ceux à qui il parle & pour qui il écrit; qui ne s'occupe que de vaines subtilités; & qui met toute son étude à nous surprendre par ses sophismes & ses sophistiqueries. (5) II. PART. CH. V.

Voilà

pose le substantif λόγον, savoir le πρὸς Παιόνιον ὑπὲρ τῦ δώρυ λόγος, le discours dont Synesius accompagna le présent qu'il fit d'un Astrolabe à Péonius. Au lieu de τῦ δώρυ Rufinger en 1556. & Cornarius en 1560. ayant lu τῦ Ὥρυ prirent cet Orus pour un Officier considérable de la Cour de l'Empereur Arcadius, & publiérent sous la forme d'une Epître adressée au prétendu Orus, le discours touchant l'envoi de l'Astrolabe. Cette erreur, quoique remarquée par le P. Petau, n'a été reconnuë ni par Baillet, ni même par Jean Albert Fabrice qui page 227. du huitiéme volume de sa Bibliotheque Grecque ne prend pas garde que cette Epître à Orus qu'il dit qui manque dans l'édition de ce Pére, n'est autre chose mot pour mot que

Voilà la définition que les Anciens ont donnée des *Sophistes*, depuis qu'ils ont abandonné l'étude de la véritable Sagesse & de la véritable Eloquence. Et ceux qui se sont attachés serieusement à cette étude voyant que ces Gens-là retenoient le nom ambitieux de *Sophistes* pour eux, se sont contentés par modestie de prendre ou celui de Philosophes ou celui de Rhéteurs.

Mais rien n'a tant multiplié la race des *Sophistes* que l'introduction de la Scholastique contentieuse dans les Ecoles de la Philosophie & de la Théologie, dans les Universités de l'Europe, & particuliérement en France. C'est ce qui nous a attiré ce grand déluge de productions monstrueuses de l'esprit humain évaporé dans ses propres pensées, c'est-à-dire, tous ces gros fatras d'*Anteprédicaments*, de *grandes & petites Logicales*, de *Principes Sophistiques*, de *Conclusions Sophistiques*, de *sens composés & divisés*, de *Sophismes choisis & subtilisés*, de *conséquences* & d'*antécédences*, de toutes sortes de *Quodlibétiques* & de *Quolibets*, des *puissances actives & passives*, des *Instances*, des *Quiddités*, des *Formalités*, des

le discours touchant l'envoi de l'Astrolabe, qui de son aveu n'y manque pas.

Quintilian. Lib. 11. Institut. Orator. cap. 1.

Aul. Gell. Lib. 10. Noct. Attic. cap. 22.

Theophil. Spizelius in Felic. Literat. Comm. 5. num. 3. 4. 5. pag. 576. & seqq. & alii plurim.

Seneca in Epist. passim. puta 45. 48. 49. &c.

Diog. Laërt. Lib. 2. in vit. Socratis. ¶. Je ne vois rien dans la Vie de Socrate par Diogéne Laërce qui regarde tant soit peu les Sophistes, hors les vers où

des *Formules*, des *Fallaces*, des *insolubles* ou *Questions inexplicables*, des *Impossibilités*, sans parler d'un grand nombre de Commentaires Scholastiques sur Aristote. (1) Mais la défaite de tant de Monstres n'a pas couté bien cher à la République des Lettres qui a cru qu'il suffisoit de les mépriser pour les faire périr, & leurs Auteurs même sont tombés si avant dans l'oubli, qu'outre Pubwel, & Jean Hinton, nous ne connoissons presque plus de Scholastiques modernes qui ayent porté ou qui ayent voulu retenir le nom odieux de *Sophiste*. (2) II. PART. CH. V.

§. III.

Titre de Grammairien.

LA qualité de *Grammairien* a passé parmi les Gens de Lettres pour un titre d'honneur & pour une marque de l'estime qu'on faisoit du savoir de ceux à qui on l'avoit donné. En effet on apelloit autrefois *Grammairiens* non pas seulement ceux qui n'étoient habiles qu'en Grammaire, ou dans la Critique, ou même dans tout ce qu'on apelle

où Timon fait passer Socrate lui-même pour un Sophiste.

S. Greg. Nazianz. Orat. de Laudibus Basilii M.

Lactantius Lib. 3. Institut. Divin. cap. 16. & alii plur.

1. Vid. var. script. Catalog. ap. Pitseum de Angl. Wadding. & Altamuran. de Minorit. & Dominic. Launoïum & Bulæum de Coll. Navarr. & de Hist. Universitat. Paris. &c.

2. Joan. Pits. in Append. alphabetic. de Script. Angl.

I. PART. CH. V. apelle Philologie ; mais généralement tous ceux qui passoient pour Savans dans toutes sortes de connoissances. (1)

Vossius témoigne qu'on donnoit auparavant à ces sortes de Savans qui passoient pour universels, le nom de *Polyhistor* qui signifioit autant que celui de *Grammairien*, & que les titres de *Philologue* & de *Critique* dont on a qualifié quelques-uns de ces Savans, marquoient une aussi grande étendue de connoissances. (2)

Les principaux d'entre ceux qu'on a honoré du nom de *Polyhistor* (3) parmi les Auteurs sont Cornelius *Alexander* ; *Apion* d'Alexandrie, contre qui Joseph l'Historien a écrit ; *Hygin* l'Affranchi d'Auguste ; & *Solin* qui en avoit fait le titre de son Livre. (4)

Entre ceux qui ont porté le titre honorable de *Grammairien* comme une marque de leur grande Literature, sans pourtant avoir fait aucune profession particuliére de Gram-

1. Gerard Joan. Voss. Lib. 1. de Arte Grammatica cap. 1. pag. 6. & cap. 6. pag. 30. Edit. 2.
Diomed. Lib. 2. pag. 414. Ed. Putsch. de Arte Grammatica.
Car. Dufresn. du Cange. Gloss Latin. col. 646. voce, *Grammaticus:* & in Glossario Græco-barbaro, voce, Γραμματικός.

2. Voss. de Arte Grammat. Lib. 1. cap. 6. pag. 30.

3. Alex. Polyhistor sæpe citatur à Josepho, ab Eusebio & aliis de Apione cymbalo mundi: Vide Voss. de Hist. Græc.
C. Julius Hyginus Polyhistor dicitur Suetonio in Illustr. Gram. & Eusebio in Chron.

4. ¶. Vossius dans l'endroit ci-dessus marqué prouve qu'effectivement Alexander Cornelius, (car c'est ainsi qu'il faloit dire) Apion d'Aléxandrie & Hygin ont eu

Grammaire, on remarque particuliérement Jean *Philopone* fameux Philosophe du tems de Justinien, que l'on prétend avoir été très-versé dans toutes sortes de connoissances (5), mais qui étoit de la Secte impie des Trithéites. II. PART. CH. V.

Chrétien *Druthmar* (6) Moine de Corbie en Picardie au neuviéme siécle, a été qualifié aussi du surnom de *Grammairien*, quoiqu'il n'ait écrit que sur l'Ecriture-Sainte.

Jean *Tzetzès* (7) frere d'Isaac dans le douziéme siécle paroît avoir acquis ce titre non pas tant pour ses scholies sur Hésiode qui sont assés peu de chose, que pour son Histoire diverse qu'il a écrite en Vers Politiques Grecs.

Rolandin de Padouë qui vivoit au treiziéme siécle, n'a peut-être point écrit autre chose que l'Histoire de la tyrannie des quatre Ecelins dans son pays. On lui donne pourtant le titre de *Gram-*

eu le nom de *Polyhistor*, mais il ne met nullement de ce nombre Solin, qui n'a pas eu le même titre quoiqu'il l'ait donné à son livre.

5. Photii Biblioth. Item Suidæ Lexicon. Vossius de Sc. Mathem. parte 2. c. 1. §. 7. pag. 311.

Joan. Jons. Hist. Philosoph. Lib. 3, cap. 18. pag. 302.

6. ¶. Son Commentaire sur S. Mathieu a été imprimé in-8. à Haguenau l'an 1530. & à Cologne l'an 1618. Il a écrit sur S. Luc. Ce qu'on a de lui se trouve dans la Bibliothéque des Peres, Tom. 15. Du Pin Biblioth. Ecclés. IX. siécle.

7. ¶. Jean *Tzetzès* étoit Grammairien de profession, mais quoiqu'il soit quelquefois appelé σοφώτατος γραμματικός, ce n'est pas à dire qu'il eût par excellence le titre de Grammairien, en sorte que par *Jean le Grammairien*, on entendit *Jean Tzetzès*.

II. PART. CH. V.

Grammairien (1), & il y a aparence qu'il ne l'a acquis que parce qu'il a composé son Ouvrage avec plus d'industrie, plus de jugement, plus de prudence, & plus de capacité que le commun des Écrivains n'en faisoit paroître dans ces tems-là.

Dans le même siécle un Historien de Dannemark nommé Saxon (2), assés célébre & assés estimé même, hormis en quelques traits fabuleux, ne s'est fait connoître à la Posterité que par le surnom de *Grammairien* qu'il a mérité particuliérement pour la beauté extraordinaire de son stile, qui ne se sent nullement de la corruption de son siécle, ni de la barbarie de son pays.

Enfin il n'y a que cent ans que ce titre se communiquoit encore aux Personnes de mérite pour marquer l'estime qu'on faisoit de leur érudition, quoïqu'elles ne fissent aucune profession de Grammaire, com-

1. ¶. Dans la basse Latinité *Grammaticus* a signifié, de même que Γραμματικὸς dans le bas Grec, un Notaire, un Tabellion, un Greffier, ou Secrétaire. Et comme le pére de Rolandin avoit été Secrétaire de la Ville de Padouë, c'est en ce sens que Rolandin qui exerçoit la même charge, a été nommé *Grammaticus*, ce qui en François ne doit pas être traduit *Grammairien*, mais ou Secrétaire ou Greffier.

2. ¶. Le nom de batême de *Saxon le Grammairien*, ce qui n'a peut-être pas été remarqué jusqu'ici, étoit *Jean*. Agrippa, du moins Epit. 1. du 5. livre l'appelle *Joannem Grammaticum*, *Saxoniensem Historiographum*. Quant à sa diction qu'on dit lui avoir acquis le surnom de *Grammairien*, je conviens que par rapport au tems de l'Auteur elle a du tour, & quelque élégance, mais on doit aussi convenir qu'on ne laisse

comme il paroît en Thomas d'Averse (3) Jurisconsulte Néapolitain vivant en 1580. dont nous n'avons point d'autres Ecrits que sur le Droit, & qui néanmoins n'a point aujourd'hui d'autre surnom que celui de *Grammairien*. II. Part. Ch. V.

§. IV.

Titre de Scholastique.

LE nom de *Scholastique* a passé aussi fort long-tems dans le monde pour un titre d'honneur. Dès le siécle d'Auguste on le donnoit aux Rhéteurs qui se signaloient au-dessus des autres par leur Eloquence & par la beauté de la Déclamation.

Depuis le tems de Néron il semble que ce nom ait été affecté à ceux qui s'exerçoient à la plaidoirie dans les Ecoles de Droit. (4) Ensuite on l'a attribué aux Avocats

se pas d'y trouver quantité de mauvais mots, de mauvaises phrases, d'expressions obscures, & presque toujours affectées.

3. *Tomaso Grammatico* Jurisconsulte & Gentilhomme Napolitain, originaire d'*Averse*, n'a écrit qu'en Italien. Il ne faisoit nulle profession de Grammaire; & *Grammatico* étoit purement son nom de famille comme *l'Avocat* est celui de quelques particuliers qui n'ont jamais pris de licences.

4. Ger. Voss. Etymologic. Ling. Lat. pag. 454. Idem de Rhetoric. nat. & constitut. cap. 1. pag. 9. 10.
Henricus Valesius in Prolegomen. ad Hist. Eccl. & Evagr. à se vers.
J. Doujat Hist. du Droit Can. ch. 15. p. 43.
Car. du Cange Gloss. Latinit. Tom. 3.
Voss. de Hist. Græc. pag. 270. ubi de Agathia &c.
Dominic. Macr. Hierolex. p. 551. 552.

II. PART. CH. V.

vocats plaidans de véritables Causes, comme nous le voyons en la personne de Socrate l'Historien Ecclésiastique, Avocat de Constantinople; d'Eusébe (1) qui plaidoit dans le même tems & dans le même lieu; d'Evagre d'Epiphanie Auteur de l'Histoire Ecclesiastique qui avocassoit dans le Barreau d'Antioche; d'Agathias de Murine (2) Historien de l'Empereur Justinien & Avocat à Smyrne; de Jean d'Antioche qui nous a donné la Collection Grecque des Canons rangés par matiéres, & le prémier Nomocanon, & qui d'Avocat devint Prêtre & Patriarche de cette Ville sous Justinien, & de plusieurs autres dont l'Histoire nous fournit des exemples (3). Et ce nom paroît avoir subsisté assés long-tems en cette signification parmi les Grecs, puisque Constantin Harmenopule le portoit encore au douziéme siécle, comme une marque de sa profession. On a vû aussi le tems auquel ce nom de *Scholastique* se donnoit indifferemment à toutes sortes de Jurisconsultes, mais il ne paroit pas que cela ait été universel ni de longue durée.

Depuis l'établissement des Ecoles Ecclésiasti-

1. ¶. Dit le Scholastique Auteur d'un Poëme de IV. Livres en vers héroïques intitulé Γαϊνία du nom de *Gainas* fameux Goth qui en étoit le sujet.

2. ¶. La Mothe le Vayer dans son Jugement d'Agathias, ayant dit *Murine* a été copié en cela par Moreri, qui n'a pas manqué de l'être ensuite par Baillet; mais comme de *Myra* Ville de Lycie on dit *Myre*, & non pas *Mure*, je crois de même que de *Myrina* Ville de l'Eolide il faut dire *Myrine* & non pas *Murine*. Il a mieux nommé cette ville, articl. 1201.

3. Francisc. Florent. ad cap. 3. extra de vita & honor.

siastiques fait par nos Rois de la premiére race, & remis en vigueur par l'Empereur Charlemagne, ce nom de *Scholastique* a été donné aux Maîtres de ces Ecoles, c'est-à-dire, à ceux qui étoient commis pour les gouverner, & pour enseigner les Clercs de chaque Eglise. Quelques-uns prétendent que celui qu'on apelloit le *Scholastique* dans ces Eglises n'avoit été établi d'abord que pour enseigner les Langues, les Humanités, & tout ce que l'on comprend sous le nom de belles Lettres, & qu'il y en avoit un autre dans la même Eglise pour enseigner la Théologie & qui portoit en titre la qualité de *Théologien*. Mais il paroît du moins que ces fonctions différentes ont été réunies depuis en une seule & même personne dans les Chapitres, & que celui qui portoit le nom de *Scholastique* étoit tenu par sa profession d'enseigner publiquement aux Chanoines & aux autres Ecclesiastiques de leur Eglise non seulement les belles Lettres, mais encore la Théologie, & même la Liturgie. Sur quoi l'on peut voir Monsieur Florent, Monsieur Ciron, Monsieur de Roye & plu- II. PART. CH. V.

nor. Cler. fusè. ¶. Remarquez la bevuë de Baillet qui ayant trouvé par abbréviation *de hon.* a lu *de honor.* au lieu de *de honest.*

Francisc. de Roye ad Can. Ego Berengarius 41. de consecrat. distinct. 2. sive Tract. de Vita, Hæresi & Pœnitentia Berengarii pag. 12. & seqq.

Innocent. Cironius ad Titul. de Magistris pag. 379. in Lib. 5. Decret.

Le Pere Thomassin, ancienne & nouvelle Discipline sur les Bénéfices.

PART. II. V. plusieurs autres des Modernes qui ont traité doctement cette matiére. (1)

(a)

1. ¶. Ménage Tom. 1. de son Anti-Baillet chap. 39. remarque plusieurs fautes de Baillet sur cet article tant dans les mots que dans les choses. Ses remarques méritent d'être luës.

(a) La Dignité de *Scholastique* & celle de *Théologal* sont deux Dignités differentes. Le Scholastique, c'est le Chef de l'Ecole, apellé en quelques Lieux où il y a Université, *le Chancelier de l'Université*. Le Théologal est un Chanoine de l'Eglise Métropolitaine ou Cathédrale, institué pour enseigner la Théologie à ses Confreres, & pour leur prêcher la Parole de Dieu. Ces Théologaux furent instituës à l'égard des Eglises Métropolitaines par le Concile général de Latran tenu sous Innocent III. qui commença en 1215. Et à l'égard des Eglises Cathedrales, ils furent institués par le Concile de Bâle, qui commença en 1431. & comme le Concile de Bâle n'est point gardé en France pour la Police, la Pragmatique Sanction au paragraphe *statuimus* du Titre des Collations, établit les Theologaux dans les Eglises Cathedrales & Métropolitaines: Et l'Ordonnance d'Orléans (qui est du mois de Janvier 1560.) dans les Eglises Cathedrales ou Collégiales. Berenger, Archidiacre d'Angers, qui vivoit dans l'onziéme siécle, ne peut donc pas avoir été Théologal de Saint Martin de Tours. Ce qui a fait tomber dans cette erreur, c'est que Berenger étoit Maîtr'Ecole & Chancelier de l'Eglise de Saint Martin de Tours: car Papirius Masso s'y est tout-à-fait trompé, en disant qu'il n'avoit jamais été Maîtr'Ecole dans cette Eglise. Dans un Titre de Saint Martin de Tours de 1081. il signe, *Berengarius schola D. Martini Magister.* La Chronique de Tours; *Anno MLX. clarebat Berengarius Grammaticus, Andegavensis Archidiaconus & Thesaurarius nec non Magister scholarum & Camerarius sancti Martini:* On prétend, pour le marquer en passant, qu'il a aussi été Maîtr'Ecole d'Angers. C'est l'opinion de Papirius Masso au Livre 3. de ses Annales de France: de Louïs Servin Avocat Général du Parlement de Paris dans son Plaidoyer pour Hamilton: de Claude Ménard Lieutenant de la Prévôté d'Angers, dans son

Trai-

(a) Ainsi celui qu'on appelloit par honneur le *Scholastique* de l'Eglise n'étoit autre que II. PART. CH. V.

Traité manuscrit de l'Université d'Angers, & dans l'éloge de Berenger: De Maan, dans son Histoire des Archevêques de Tours au Chapitre d'Hildebert. De Cesar Egasse du Boullay, dans son Histoire de l'Université de Paris, & de Raoul Mousnier, dans son Histoire de Saint Martin de Tours. Mais M. de Roye, Professeur en Droit de l'Université d'Angers, dans son Livre de la Vie, de l'Hérésie & de la Pénitence de Berenger, & M. de Launoy dans son Livre *de scholis*, prétendent au contraire qu'il n'a jamais été Maîtr'Ecole d'Angers, & qu'il ne l'a été que de Tours: Fondés sur l'endroit de la Chronique de Tours que je viens de raporter. C'est une question, que j'ai traitée problématiquement dans mes Remarques sur la Vie de Mathieu Ménage, premier Théologien de l'Eglise d'Angers, qui fut député au Concile de Bâle par l'Evêque & le Chapitre d'Angers, & par les Peres du Concile de Bâle vers le Pape Eugéne IV. Mais je croi présentement que Berenger n'a point été Maîtr'Ecole d'Angers. Ce que Claude Ménard a écrit que dans les Titres de l'Abbaye de S. Nicolas d'Angers, il avoit pris la qualité de Maîtr'Ecole d'Angers, ne se trouvant pas véritable; & dans le Titre du don de la Comtesse Grécia, qui est dans la même Abbaye, Berenger n'y prenant d'autre qualité que celle de *Grammaticus*, & un Rainaldus y prenant celle de *Chancelier*, c'est-à-dire, de *Maître-Ecole*.

A l'égard de la Dignité de Primicier que Mr. Baillet confond avec celle de Scholastique, c'étoit une Dignité differente de celle de Scholastique. Mr. du Cange dans son Glossaire, raporte plusieurs significations du mot *Primicerius* parmi lesquelles il y en a une tirée de l'*Ordo Romanus*, qui semble favoriser l'opinion de ceux qui croyent que le *Primicerius* avoit le soin d'enseigner les Ecclesiastiques de son Eglise. Mais il est très-vrai-semblable que ces enseignemens ne se doivent entendre que des Offices Divins. Je veux dire que la fonction de ce *Primicerius* étoit de montrer aux inferieurs le Chant & les Cérémonies, afin que la décence & l'uniformité fussent gardées dans l'Eglise. Ce *Primicerius* n'étoit donc à proprement parler, que ce qu'est le Chantre; ce qui a été remarqué par Monsieur du Cange. Le

que celui qui s'apelloit en certains lieux le *Primicier*, ou le *Maitr'Ecole*, & en d'autres l'*Ecolâtre* ou le *Thèologal* à la fonction duquel il y avoit une Prébende attachée pour sa subsistance.

C'est en ce sens qu'Adelman, un des principaux Défenseurs de la réalité du Corps de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, avoit porté le nom de *Scholastique* de Liége avant que d'avoir été fait Evêque de Bresse.

Le vieux Berenger fut honoré aussi de cette qualité avant que d'être tombé dans ses erreurs, mais ce ne fut qu'à cause de la Théologale de Saint Martin de Tours qu'il avoit exercée avec réputation auparavant que de passer à Angers où il eut son Archidiaconé, & où il commença de publier son Hérésie. Adelman dont on vient de par-

Le *Primicerius* de l'Eglise de Mets (on l'apelle *Princier*) & qui l'est aussi de l'Eglise de Toul & de celle de Verdun, ce qui est remarquable, n'a pas cette fonction.

C'est la premiére dignité du Diocese après l'Evêque. Et il préside même aux Assemblées du Clergé à l'exclusion de l'Evêque; ce qui convient bien à son nom: Car *Primicerius* c'est le premier, c'est le Chef *Primus in cera*; c'est-à-dire, *in Catalogo*. On trouve dans le Code Justinien, *Primicerius Domesticorum & Protectorum Principis*, *Primicerius Fabricensium*, *Primicerius Mensorum*, *Primicerius sacri Cubiculi*, *Primicerius Officiorum & scriniorum*, *Palatinorum*. Et dans Luitprandus, *Petrus Primicerius Apostolorum*: On a dit de même *Secundicerius* pour dire le second; *Secundicerius Notariorum* dans le Code Théodosien, & la Loi 2. de *petitionibus*. Voyés le Glossaire de Monsieur du Cange. On a dit aussi *Capicerius*, d'où nous avons fait le mot de *Chevecier*. Et quoique le Princier

parler écrivant contre lui l'apelle son *Con-scholastique*, soit parce qu'ils avoient l'un & l'autre fait l'Office de Théologal, soit parce qu'ils avoient tous deux étudié ensemble sous Saint Fulbert de Chartres (1). II. PART. CH. V.

Le B. Alger qui écrivit aussi contre Berenger portoit le nom de *Scholastique* parce qu'il avoit été Théologal ou Ecolâtre de Liége devant que de se faire Moine de Cluni.

Le jeune Berenger (2) qui entreprit de défendre Pierre Abailard contre Saint Bernard, & dont nous avons parmi les Oeuvres de ce Sophiste une misérable Epître, dans laquelle il déchire ce Saint par des injures les plus atroces, est apellé Berenger le *Scholastique* aussi-bien que l'autre, & il y a bien de l'aparence qu'il étoit aussi Théologal.

Oli-

cier & le Chévecier soient deux Dignités differentes, ces deuxmots quant à l'étymologie, sont de même signification. C'est pourquoi l'Auteur de l'ancienne Version Françoise des Décrétales, a traduit le Titre *de Officio Primicerii*, par ces mots, *de l'Office du Chevecier*. Le Princier, c'est le premier de l'Eglise. Le Chévecier, c'est celui qui a soin du chevet de l'Eglise; c'est-à-dire, du fond de l'Eglise, depuis l'endroit où la cloture commence à tourner en rond. Dans le Nécrologe de l'Eglise de Paris de 1316. au 18. Juillet; ce qui m'a été indiqué par M. Chastelain, Chanoine de l'Eglise de Paris; le *Capicerius* est apellé *Capitiarius*. (ANTI-BAILLET, Tom. 1. pag. 133.)

1. Ph. Labb. Diss. Hist. Phil. de Script. Ecclesiast. Tom. 1. pag. 7.
Item Franc. de Roye de Vita Bereng. pag. 8. 9. &c.

2. ¶. Celui-ci étoit de Poitiers, l'autre étoit de Tours.

II. PART. CH. V. Olivier le *Scholastique* qui vivoit au commencement du treiziéme siécle & qui nous a laissé une Histoire des Croisades, avoit acquis ce titre étant Théologal de Cologne avant que d'être Cardinal.

Il est probable que tous les autres Ecrivains Ecclésiastiques de l'Occident qui ont porté ce surnom depuis Charles le Chauve, ne l'ont pris que comme la marque de l'emploi qu'ils avoient dans leur Eglise, & que ce terme n'a presque plus été en usage parmi les Latins depuis le tems de ce Prince pour marquer l'estime particuliére qu'on faisoit de l'esprit, de l'érudition, ou de l'éloquence des Savans.

Il s'en trouve néanmoins encore quelques exemples, tel que celui d'Anselme Doyen & Chanoine de Laon, mort en 1117. Nous le distinguons des autres de même nom, par la qualité de *Scholastique* qui lui fut donnée non pas à cause de la célébre Ecole qu'il ouvrit chés lui; mais à cause de son érudition extraordinaire dans la plupart des Sciences Humaines & Divines, qu'il accompagnoit d'une beauté d'esprit & d'une éloquence qui étoit fort au-dessus de la portée de son siécle. C'est ce qui l'a fait apeller par Guibert la gloire & l'ornement du Pays Latin pour les bonnes Lettres & les belles connoissances; & par Jean

1. Guibert Novigent. Lib. 3. cap. 4.
Item Joan. Sarisberiens. Epist. 202. ad M. Richardum Episc.
Item Bulæus Tom. 1. Hist. Universit. pag. 559.
2. Gilb. Genebrard. præf. in vers. Latin. Zach. Mitylen. de mundi creation. contra Philos. ejus æternit.

Jean de Sarisberi, *le Docteur des Docteurs* (1). II. PART. CH. V.

Si nous en croyons Genebrard (2), le titre de *Scholastique* étoit aussi chés les Grecs un nom d'Office ou de Dignité Ecclesiastique, qui avoit du raport ou à la Théologale des Occidentaux ou au Notariat Apostolique, & cet Auteur veut que Zacharie le *Scholastique*, qui vivoit du tems de Justinien, ait eu un emploi de cette nature dans quelque Eglise, qui lui a fait porter ce nom jusqu'à ce qu'il devint Archevêque de Metelin. Néanmoins Jean Tarin écrit avec plus de probabilité (3) que ce n'étoit point un Titre d'Office, mais un terme d'Honneur dont on avoit voulu reconnoître son mérite, & par lequel on avoit marqué l'estime qu'on faisoit de son éloquence, & de ses grandes connoissances, sur tout dans la Philosophie Platonicienne.

En effet la qualité de *Scholastique* sembloit apartenir proprement à tous les Gens de Lettres en général, pourvû que leur érudition fût reconnuë du Public, & elle leur avoit été attribuée long-tems auparavant qu'on eût entrepris de la restreindre, & de la déterminer à ne plus spécifier que des Rhéteurs, des Déclamateurs, des Avocats, des Ecolâtres & des Théologaux (4).

Ca-

nit. afferentes.

Item apud Car. du Cange in Glossar. Latinit.

3. Joan. Tarin. in not. ad Zachar. Dialog. de Mundi opificio p. 708. post Origen. Philoc.

4. Voss. du Cange, Magri, & alii loc. citat. ex variis Auctorib.

II. PART. CH. V.

Casaubon prétend que Théophraste le Disciple d'Aristote est le premier qui ait employé ce terme dans cette signification, & que depuis ce tems-là (1), quoiqu'on l'ait apliqué à divers usages, on l'a pourtant toujours attribué d'une maniére plus particuliére aux personnes de bel esprit, ou de grande érudition.

Ainsi Saint Jérôme témoigne que Serapion ancien Auteur Ecclésiastique fut surnommé le *Scholastique* à cause de la beauté & de la délicatesse de son esprit (2). Saint Jean Climaque fut aussi qualifié du même titre, qu'on lui donne encore aujourd'hui, quoiqu'il l'eût généreusement compris dans le renoncement qu'il fit aux vanités du monde. Il l'avoit d'autant plus mérité qu'outre les qualités naturelles de son grand génie, il avoit été encore très-instruit dans les Sciences humaines, & dans les belles Lettres avant sa retraite. Et selon Monsieur d'Andilly (3), ce nom de *Scholastique* ne se donnoit en ce tems-là qu'à des personnes éclairées des lumiéres de la Raison & de l'Eloquence, & en qui les dons de la Nature se trouvoient joints avec l'étude des Arts & des Disciplines.

Ce n'est que dans la vûë de ces mêmes qualités que Walafrid Strabon apelle le Poëte

1. Isaac Casaubon. in not. ad Capitolin. pag. 416. 417. in Maximo juniore.

2. S. Hieron. Catal. de Scriptorib. Eccl. cap. 99.

3. D'Andilly, Vie de saint Jean Climaque chap. 8. pag. 8.

4. Walafrid. Strab. de reb. Eccles. seu Off. Divin. cap. 25.

Poëte Prudence le *Scholastique* de l'Espagne (4), & que Pallade d'Hélenople donne le même titre à Euloge qui étoit un homme consommé dans toutes sortes de connoissances, & qui en avoit, pour le dire ainsi, renfermé l'Encyclopédie au dedans de lui-même (5). II. PARTIE CH. V.

Quelques-uns ont voulu même enchérir sur le mot de *Scholastique*, & voulant marquer un dégré éminent d'érudition dans les Savans, ils ont cru pouvoir porter ce nom au souverain dégré en leur faveur, c'est pour cela qu'on trouve que Fortunat & Sedulius ont été apellés *Scholasticissimes* (6).

§. V.

Titre de Maître.

LE nom de *Maître* (*Magister*) étoit plutôt un titre de puissance & d'Office que de sagesse & d'érudition, avant qu'on l'eût fait passer de l'Empire dans l'Eglise, & de l'Eglise dans la République des Lettres.

Il ne se donnoit même dans les commencemens qu'aux Maîtres qui enseignoient publiquement dans les Ecoles, & aux Préfets des Colleges (7), & ce fut assés

5. Pallad. Lausiac. Hist. cap. 26.
6. Lib. 3. de Miraculis sanct. Dionis. &c. Chronic. Fontanellens. cap. 12. & ex iis. Mr. du Cange Tom. 3. Gloss. de la Latin. Item Domin. Magr. dans l'Hierolexic. pag. 552.
7. Ger. Vossius Etymologic. pag. 303. 304.

assés tard qu'on s'avisa d'en faire, d'un titre d'Office qu'il avoit été auparavant, un titre d'honneur pour ceux qui excelloient dans la connoissance des Arts & des Sciences, & enfin pour les Docteurs en Théologie, ausquels il semble être demeuré seulement comme un titre de Profession.

Ainsi le Préjugé n'a presque rien à prendre sur la qualité de *Maître* pour régler l'estime qu'on pourroit faire du savoir & du mérite de ceux qui l'ont portée, soit en *prénom* comme *Maître* Odon (1), qui étoit Eude Serton ; *Maître* Michel, qui étoit Michel Blan-pain (2) ; *Maître* Conrard (3), qui étoit Conrard de Marpurg ; *Maî-*

1. ¶. Ce *Maître Odon* étoit un Moine Anglois de l'Ordre de Citeaux. Pitseus qui le met en 1181. sous Henri II. Roi d'Angleterre l'apelle *Odo Ceritonensis*, vel *Shirton*, & non pas *Serton*.

2. ¶. *Michel Blanpain* dit vulgairement *Maître Michel*, étoit de Cornouaille. Pitseus qui le fait vivre en 1250. le confond avec un Poëte qu'il dit que Textor cite quelquefois *in Cornu Copia*, il devoit dire *in Epithetis*. Mais ce Poëte que cite Textor étoit posterieur à l'autre de plus de 200. ans. Il est apellé en Latin *Michaël Anglicus*, n'étant néanmoins Anglois que de nom, & non pas de nation. Simler & Valére André qui font le dénombrement de ses Poësies disent qu'il étoit de Beaumont en Hainault.

3. ¶. *Maître Conrad* de Marpurg a écrit la Vie, & a été Confesseur de Sainte Elizabeth qu'on apelle Reine d'Hongrie, parce qu'elle étoit fille d'André II. du nom Roi d'Hongrie.

4. ¶. *Henri d'Eimbeck*, & non pas d'*Eimeck* comme l'écrit du Cange, ni d'*Eymeric*, comme Baillet, étoit un Saxon, Docteur en Théologie, qui a écrit sur les Sentences, composé un Vocabulaire, & un Traité de Logique. Il mourut l'an 1430.

5. ¶. Du Cange pag. 36. de la docte & curieu-

Maître Ange, qui étoit Henri d'Eymeric (4); & une infinité d'autres Ecrivains particuliérement de l'Université de Paris: soit en *surnom*, comme Iso *Magister* (5) Moine de Saint Gal au neuviéme siécle; Florus *Magister* (6), soit l'Archidiacre de Lyon, soit le Moine Bénédictin au même siécle; Simeon *Magister* (7) le Logothéte, Thomas *Magister* (8) & plusieurs autres Grecs modernes qui prenoient ordinairement ce surnom de leur emploi. II. Part. Ch. V.

Il s'est néanmoins trouvé des Auteurs à qui on a donné ce Nom comme une marque du jugement avantageux que l'on faisoit de leurs Ouvrages, comme il paroît

rieuse Préface qu'il a mise au devant de son Glossaire de la basse Latinité dit qu'au rapport d'Hépidannus Moine de S. Gal, Iso Magister mourut l'an 871. Il ajoute qu'au sentiment de Goldast Iso étoit le véritable Collecteur du grand Dictionnaire qu'on trouve sous le nom de son disciple Salomon aussi Moine de S. Gal, & depuis Evêque de Constance mort l'an 909. Ce Dictionnaire dont il y a des raisons de croire que Papias a tiré une partie du sien, n'a jamais été imprimé, mais les Gloses d'Iso sur Prudence extraites des Manuscrits de Charles Widman, & de Jaques Bongars se voient à la fin des Oeuvres de ce Poëte dans l'édition d'Hanau qu'en a donnée Weitzius l'an 1613. en un gros in-8.

6. ¶. Touchant *Florus Magister* Diacre, & non pas Archidiacre de l'Eglise de Lyon, Ecrivain du IX. siécle, voyés Du Pin dans sa Biblioth. Ecclesiastique. Le prétendu Moine Bénédictin de ce nom n'a été connu que de Trithème.

7. ¶. Touchant les divers *Siméons* ou *Syméons*, qui ont eu le surnom de *Maître*, voyés la Dissertation *de Symeonibus* de Léon Allatius.

8. ¶. *Thomas Magister* vivoit au commencement du 14. siécle. Jean Albert Fabrice a diligemment, quoiqu'en petit, ramassé ce qu'on en peut savoir.

II. PART. CH. V. roît en la perſonne de Pierre Lombard (1), de Pierre le Mangeur, & de Gratien. Le premier fut nommé le *Maître* des Sentences, le ſecond le *Maître* de l'Hiſtoire Scholaſtique ou Savante, & le troiſiéme le *Maître* des Canons ou des Décrets.

C'étoit vouloir perſuader à la Poſterité la bonne opinion où le Public de ces temslà étoit de leur capacité & de l'excellence de leurs Livres. C'étoit nous dire en un mot qu'on conſideroit Lombard comme le premier & le chef des Théologiens, le Mangeur comme un excellent Hiſtorien, & Gratien comme le plus habile des Canoniſtes. Cependant on eſt aſſés revenu aujourd'hui d'une opinion ſi peu raiſonable & d'un Préjugé ſi mal établi.

Il eſt vrai que Pierre Lombard n'eſt pas tout-à-fait indigne de ce Titre glorieux, quoique l'Egliſe & la Sacrée Faculté n'ayent pas cru devoir aprouver & recevoir généralement toutes ſes opinions ſans exception. Et le grand nombre joint au mérite de tant d'illuſtres Commentateurs qui ont travaillé ſur ſes quatre Livres des Sentences a beaucoup contribué encore à le

1. ¶. Ce qu'on a dit autrefois que Gratien, Pierre Lombard & Pierre Comeſtor étoient freres, eſt une fable, dont il y a long-tems qu'on eſt revenu. Gratien étoit de Chiuſi dans la Toſcane, Pierre Lombard de Novare en Lombardie, d'où le ſurnom de Lombard lui eſt demeuré, & Pierre Comeſtor de Troies en Champagne. Leur grande conformité eſt d'avoir écrit dans le douziéme ſiécle, & d'y être tous trois morts à quelques années l'un de l'autre.

2. De Mouchi, Le Comte, les Corr. Rom., ¶. En

le maintenir dans la possession de cette qualité. Mais il ne se trouvera pas aujourd'hui un Critique de bon goût qui veuille juger aussi favorablement de Pierre Comestor ou le Mangeur dont l'Histoire n'est qu'un pot-pourri, confus & indigeste de bonnes & de mauvaises choses entassées sans jugement & sans discernement, & qui a rendu un très-mauvais office à la Vérité en la confondant avec le Mensonge. Il faut avouer que Gratien a conservé sa réputation & sa qualité de *Maître* des Décrets plus longtems que le Mangeur n'a fait celle de *Maître* de l'Histoire; Mais les Critiques du siécle passé (2) & sur tout Antoine Augustin, étant venus aporter le jour dans sa grosse compilation, ils y ont découvert tant de fautes de toutes espéces que les Canonistes d'aujourd'hui auroient honte de le reconnoître pour leur *Maître*. II. PART. CH. V.

§. VI.

En parlant des Correcteurs de Gratien Antoine de Mouchi, Antoine le Comte, & Antoine Augustin, il ne faloit pas oublier d'y joindre Etienne Baluze dont nous avons de très bonnes remarques tant sur le dernier & principal de ces trois Correcteurs Antoine Augustin, que sur Gratien même, desquelles Baillet ne pouvoit prétendre cause d'ignorance, puisque leur édition, qu'on fait être de 1672. a précedé de 13. ans celle de ce volume (*imprimé en* 1685.)

§. VI.

Titre de Docteur.

LE nom de *Docteur* eſt un des plus récents d'entre les titres d'honneur dont on ait voulu qualifier les Gens de Lettres. Mais comme ce n'eſt qu'un titre de Profeſſion & de Societé qui ne s'acquiert que dans certaines Facultés particuliéres, il eſt difficile qu'il puiſſe nous ſervir de Préjugé certain pour fixer légitimement l'eſtime ou les jugemens que nous devons faire de ceux qui publient leurs Ouvrages en cette qualité, & il n'y a presque perſonne de ceux qui s'occupent à la lecture des Livres, lequel ne ſe faſſe un plaiſir ordinaire de diſtinguer le Docte d'avec le Docteur.

Il ſemble que ce titre ait été créé vers le milieu du douziéme ſiécle pour ſuccéder à celui de *Maître*, & on en attribuë l'établiſſement avec celui des autres dégrés Scholaſtiques tels que nous les voyons aujourd'hui à Pierre Lombard, à Gilbert de la Porrée qui étoient les principaux Théologiens de l'Univerſité de Paris dans ce tems-là, & à Gratien dans l'Univerſité de Boulogne. Néanmoins ces deux noms de *Maître* & de *Docteur* n'ont pas laiſſé de ſubſiſter enſemble dans une aſſés longue ſuite d'années, & ils avoient même leurs fonc-

1. Autor Dialogi Hierarchiæ ſubcœleſtis cap. 4. prologi

fonctions ou du moins leurs notions distinctes & séparées.

On prétendoit que le *Maître* étoit celui qui enseignoit de son propre fond les Sciences qu'il avoit acquises par son industrie & par les lumiéres naturelles de son esprit comme sont toutes les connoissances humaines : & que le *Docteur* étoit celui qui enseignoit les Sciences qui dépendent de la révélation & qui ne s'acquiérent que par la Foi.

Les uns soutenoient alors que le titre de *Docteur* étoit plus magnifique, plus ambitieux & plus pompeux que celui de *Maître* qui n'avoit que de la simplicité. Les autres au contraire prétendoient qu'il y avoit plus d'arrogance & plus de l'air de domination dans celui de *Maître*, que dans celui de *Docteur*, & que c'est pour cela que Jesus-Christ avoit défendu de prendre le premier (1).

Mais il y a peut-être plus de subtilité que de solidité dans ce rafinement de Scholastique, & l'Auteur de qui M. du Boulay raporte ces prétenduës differences entre l'un & l'autre titre nous fait conclure sagement que nous n'y pouvons point faire de fond pour en tirer quelque consequence raisonnable & assurée de l'habileté de ceux qui les possédent. Et il prétend qu'ils mettent dans leur esprit beaucoup plus de vanité que de Science. *Scholasticus gradus* (Magistri

prologi apud Cæs. Eg. Bulæum de Hist. Universit. Paris. sæc. 4. pag. 682. & 683. Item 684.

PART. I. V. gistri & Doctoris) *non scientiam sed superbiam sæpius probatur augere.*

Ceux donc qui depuis l'établissement de la Scholastique dans les Universités ont voulu laisser à la Posterité un Préjugé de l'estime qu'on devoit faire de l'esprit ou des Ecrits de ceux qui se signaloient le plus dans les Ecoles des Arts, de la Médecine, de la Jurisprudence & de la Théologie, voyant que le simple titre de *Docteur* ne leur suffisoit pas, & qu'il ne servoit de rien pour les distinguer des autres Docteurs, ont cru devoir y joindre une *Epithete spécifique* pour nous marquer plus particuliérement en quoi consistoit leur mérite.

C'est de cette nouvelle invention que nous sont venus les Titres fameux de Docteurs *Angelique*, *Seraphique*, *subtil*, *très-résolu*, *irréfragable*, *illuminé*, *famigeratissime ou très-renommé*, *solide*, *abondant*, *très-ordonné*, *très-fondé*, *singulier*, *admirable*, *extatique*, *très-Chrétien*, *notable*, *suffisant*, *resplendissant*, *clair*, *solennel*, *universel*, *profond*, *authentique*, *entier*, *incorruptible*, *divin*, & une infinité d'autres dont l'Ecole a voulu honorer ses Maîtres.

Ceux qui savent l'Histoire des Lettres des treize, quatorze & quinziéme siécles jugeront aisément si le Préjugé n'a point eu la meilleure part dans l'aplication de la plupart de tous ces nouveaux Titres.

Irrefragabilis. Alexandre de Hales qui mourut en 1245. est apellé communément le Docteur *Irréfra-*

1. Possevin. in Apparat. Sacr. Tom. I. Item Script. de rebus Minorit. var.

fragable, & la *Fontaine de Vie*. Et Possevin prétend (1), qu'il a justement mérité ce Titre magnifique par l'excellence de ses Ecrits; c'est pourtant tout ce que nous pourrions dire de Saint Paul ou d'un Evangeliste. II. PART. CH. I.

Il n'y a personne d'entre les Critiques Catholiques, qui jusqu'à present se soit avisé de contester à Saint Thomas la qualité de *Docteur Angelique*, & qui ne reconnoisse que les services signalés qu'il a rendus à l'Eglise par ses Ecrits Théologiques, l'ont justement fait passer parmi nous pour l'Ange, pour le Chef & pour le premier Docteur de l'Ecole de la Théologie. *Angelicus.*

Les Ouvrages de Saint Bonaventure sont estimables en un autre genre que ceux de Saint Thomas son ami & son compagnon d'étude qu'il suivit l'an 1274. (2) même de près en l'autre monde. Cependant tout le monde ne convient pas que le Titre de *Docteur Séraphique* soit assés précis pour nous marquer le mérite de ses Ecrits au plus juste. On estime qu'il signifie trop ou qu'il signifie trop peu pour ce Saint. Il signifie trop, si l'on prétend par cette qualité l'élever au-dessus de Saint Thomas, comme les *Séraphins* le sont au-dessus des Anges dans le Systême qu'on nous fait des Ordres differens de ces Intelligences spirituelles au Ciel. Il signifie trop peu, si l'on prétend ne le considerer que comme un simple Docteur de l'Ordre *Séraphique*, c'est-à-dire, de Saint François. On *Seraphicus.*

2. ¶ Le 15. Juillet, 4. mois après S. Thomas mort le 7. Mars précédent.

I. PART. CH. V.

Subtilis.

On n'est pas encore aujourd'hui bien d'accord du sens que l'on doit donner à la qualité de *Docteur subtil* que l'on attribuë à Scot, c'est-à-dire à Jean Duns Ecossois mort en 1308. Car si d'un côté les uns prennent cette subtilité pour une pénétration & une vivacité d'esprit dans l'art de la dispute, les autres la prennent pour une obscurité & un embaras affecté dans l'explication des vérités Théologiques (1).

Illuminatus.

Raimond Lulle l'ancien qui fut martyrisé l'an 1315. est apellé le *Docteur Illuminé*, mais si ses Sectateurs & ceux qui ont pris sa défense veulent que ce soit à cause des lumiéres extraordinaires qu'il avoit reçûës de la Nature & de la Grace pour écrire ses Livres, ses ennemis qui n'ont pas été en petit nombre, & une bonne partie de ses Lecteurs indifferens ont pris ce terme d'*Illuminé* pour une antiphrase.

Mirabilis.

Roger Bacon Cordelier Anglois qui mourut en 1284. porte encore aujourdhui le Titre de *Docteur admirable*. Il l'étoit en effet, ou du moins étoit-il admiré de presque toute l'Europe pour tant de rares connoissances où la beauté & la force de son génie l'avoient fait parvenir dans un siécle auquel elles étoient presque généralement ignorées. Cependant il n'a point tenu aux demi-doctes de ces tems-là que nous ne l'ayons pris pour un Sorcier & un Magicien, & on sait ce qu'il lui couta pour avoir eu plus de savoir que les Savans du commun de son siécle (2). Henri

1. Sixt. Sen. Paul. Jov. Theoph. Spizel. & alii.
2. Joannes Pitseus & alii Angl. Script. Bibl. Item Vossius

Henri de Gand ou Goethals dont nous avons entr'autres choses un Catalogue d'Ecrivains Ecclésiastiques, & qui mourut en 1293. a été proclamé *Docteur solemnel.* Mais ce Titre paroit plutôt un témoignage de sa grande réputation que de son profond savoir. En effet s'il n'étoit pas le plus habile Scholastique de l'Université de Paris, il ne laissoit pas d'être un de ceux qui faisoient alors le plus de bruit dans la Philosophie & dans la Théologie de l'Ecole. II. PART. CH. V. *Solemnis.*

Alain de l'Isle, dit le Convers, parce qu'il mourut Frere-lai de Cisteaux en 1294. a été honoré du nom de *Docteur Universel* étant Recteur de l'Université de Paris. Il pouvoit mériter ce titre dans un tems comme le sien auquel l'encyclopédie des Sciences avoit beaucoup moins de circonference qu'aujourd'hui, parce qu'effectivement il a embrassé un assés grand nombre de matiéres diverses dans ses Ecrits. Mais s'il étoit revenu au monde dans notre siécle, il auroit pu rencontrer un assés bon nombre de Savans qui auroient été en état de lui contester son Universalité de doctrine, & il en trouveroit peut-être peu qui voulussent le reconnoître pour leur Docteur *Particulier.* *Universal.*

C'étoit l'Université de Paris qui étoit la *distributrice* de tous ces Titres d'honneur, & s'il s'en est donné quelques-uns dans les Ecoles Etrangéres, c'est-elle qui leur

Vossius de Scient. Mathemat. Naudé, chap. 17. de son Apologie des grands Hommes accusez de Magie,

II. PART. CH. V.

leur en a donné l'exemple & l'envie,

On peut dire qu'elle en a été prodigue à l'égard d'un Anglois nommé Richard de Midleton (1), que Monsieur de Launoy apelle de Moienville & les autres Ecrivains, François de Myville, & qui n'est connu dans les Ecoles que sous le nom Latin de *Mediavilla*. Car elle lui en a accordé quatre devant que de le laisser sortir de son sein, comme si un seul n'eût point été suffisant pour marquer à la Posterité l'estime qu'elle vouloit que l'on fit de son mérite & de sa science. Et elle l'a fait apeller le *Docteur solide*, le *Docteur abondant & riche*, le *Docteur très-fondé*, & le *Docteur mis à l'enchere & au plus haut prix*, sans néanmoins que l'on sache bien positivement toutes les raisons qui ont donné lieu à toutes ces apellations differentes.

Solidus, Copiosus, Abundantissimus, Auctoratus.

Gilles de Rome ou Colonna Archevêque de Bourges mort en 1316. porte aussi le nom de *Docteur très-fondé*, & l'on juge qu'il l'avoit assés justement acquis par la réputation où il a été du plus fidéle des Disciples de Saint Thomas & d'un de ses meilleurs

Fundatissimus.

1. Launoy des Prescript. touchant la Conception de la Vierge Marie.

Labbe de Script. Eccl. Pitf. de Angl. ¶. *Auctoratus* est ici très mal interprété, il faudroit pour signifier *mis à l'enchere & au plus haut prix*, qu'il y eût dans un sens passif *auctionatus*, ce que l'usage n'admet point; & ce qui d'ailleurs, quand même l'usage l'admettroit, ne produiroit pas un sens bien net. *Auctoratus* obligé par serment à faire quelque chose, comme un Soldat qui s'enrole, ou un gladiateur qui s'engage à prix d'argent. Les Docteurs contempo-

leurs Défenseurs. On trouve encore parmi ses Titres celui de *Docteur heureux*, & ce sont les Protestans même qui nous en avertissent (2). II. PARTIE CH. V. *Beatus.*

Pierre Oriol de Verberie, dit *Aureolus*, qui mourut Archevêque d'Aix l'an 1321. est surnommé le *Docteur éloquent* & le *Docteur insigne*. Mais ces deux Titres ne nous servent presque point pour nous faire connoître le caractére de ses Ecrits ni l'estime qu'on en faisoit, quoiqu'elle fût grande alors; parce que le premier lui a été donné à cause du talent qu'il avoit pour parler en public, & le second à cause du zele qu'il avoit témoigné dans la défense de l'opinion de la Conception immaculée de la Sainte Vierge. *Facundus. Insignis.*

François Mayronée ou de Mayronis qui mourut en 1325. en a porté deux aussi, celui de *Docteur Illuminé* & celui de *Docteur Aigu*. Il avoit aparemment eu le dernier de la succession de son Maître Scot dont il a tâché de prendre l'air & la subtilité; & pour le premier nous ferions scrupule de soutenir qu'il lui fût fort légitimement acquis, *Illuminatus. Acutus.*

rains de Richard n'étoient pas assés habiles pour entendre ce mot dans une signification si Latine, laquelle de plus, bien-loin d'être honorable, ne pouvoit être qu'injurieuse. Ces bonnes gens dans le style de ce tems-là prirent *auctoratus*, qu'ils écrivoient *autoratus*, ou *authoratus* pour autorizé, enseignant avec autorité, comme dans l'Evangile il est dit que faisoit J. C.

2. Matth. Flacc. Illyric. Catal. Testium veritatis. Item Guill. Crowæus in Elench. Script. in Bibl. sacr.

II. PART. CH. V.

quis, sachant que ses lumiéres n'ont pas paru entiérement pures, même au saint Siége (1).

Resolutissimus.

Le Titre de *Docteur très-résolu* dont on a qualifié Durand de Saint Pourçain, qui du Siége du Puy passa à celui de Meaux où il mourut en 1333. paroît assés juste, & tiré du caractére de son génie. Car il passoit pour un Théologien un peu hardi, & quelquefois trop décisif au jugement de quelques-uns.

On ne convient pas assés du Préjugé que la qualité de *Docteur singulier* attribuée à Guillaume Ockam mort en 1347. doit former en nous avant que de nous mettre à la lecture de ses Livres. Les uns croyent qu'on a voulu nous marquer la beauté de son esprit & la rareté de ses conceptions: les autres estiment qu'on a voulu nous faire entendre par ce Titre équivoque, cette singularité de sentimens si extraordinaire dans un Religieux, qui paroît dans les Livres qu'il a faits pour la défense de l'Empereur Louïs de Baviere contre le Pape Jean XXII. dans ceux qu'il a faits sur la pauvreté des Apôtres & sur la proprieté des Mendians, &c.

Il paroît au reste que personne n'étoit si curieux de ces Titres de Doctorat que les Freres Mineurs. Car outre que la plus grande partie de ceux dont nous venons de raporter des exemples ont été Cordeliers, on peut ajouter que c'est de cet Ordre que sont

1. Clemens VI. P. R. apud Possevin. Appar. sacr. Tom. 1. pag. 586. Spond. A. C. 1315. n. 7.

ſont ſortis le Docteur *très-ordonné* qui eſt Jean de Baſſoles mort vers 1340. le *Docteur ſuffiſant* qui eſt Pierre d'Aquila ou Scotel; le *Docteur fondé* qui eſt Guillaume d'Oona ou Varon; le *Docteur notable* qui eſt Pierre de l'Iſle; le *Docteur illibat* ou *ſans tache* qui eſt Alexandre l'Allemand de Saxe; le *Docteur reſplendiſſant* qui eſt Pierre Philargi de Candie depuis Pape ſous le nom d'Alexandre V. le *Docteur vénérable* qui eſt Geoffroi des Fontaines; & pluſieurs autres Docteurs titrés à plaiſir que l'on peut voir particuliérement dans Willot & Waddingue, & dans les autres qui ont recueilli les Ecrivains Eccléſiaſtiques.

II. PART. CH. V. *Ordinatiſſimus.* *Sufficiens.* *Fundatus.* *Notabilis.* *Illibatus.* *Refulgens.* *Venerandus.*

Mais ces Titres honoraires ne ſe donnoient pas à ſi bon marché hors de la Maiſon de Saint François.

Celui de *Docteur profond* a bien couté des ſueurs & des travaux à Thomas Bradwardin Archevêque de Cantorbie qui mourut vers l'an 1350. *Profundus.*

Gregoire de Rimini Général des Auguſtin n'acquit celui de *Docteur authentique* qu'après des aſſiduités incroyables & une aplication très-opiniâtre ſur les opinions des Nominaux ou Ockamiſtes dont il ſuivoit la Secte, & qui paſſoient pour les plus obſcurs & les plus difficiles dans la Philoſophie contentieuſe. Et ſi nous en croyons Cornelius Curtius (2), ce Docteur s'étoit rendu ſi *authentique* que „ quiconque ne „ le reconnoiſſoit point pour ſon Maître, „ paſſoit *Authenticus.*

2. Cornel. Curt. Elog. Vir. Illuſt. Ord. Erem. S. Aug. pag. 121.

I. PART. CH. V.

„ passoit incontinent pour un parfait ignorant en toutes choses, & qu'il sembloit „ qu'il y avoit de la folie à ne lui pas acquiescer, & à ne le pas suivre en tout. Mais nous n'avons pas besoin de ces sortes d'éloges, quand nous ne cherchons que des vérités.

Illuminatus. Jean Taulere, qui mourut en 1355. (1) avoit porté à juste titre le nom de *Docteur illuminé*, parce qu'en effet ses Ouvrages sont remplis de l'esprit de Dieu. Mais parce qu'il eut le malheur de plaire à Luther, & d'être loué par sa bouche comme un Docteur véritablement illuminé d'en-haut, Eckius & quelques autres Catholiques ont cru devoir en tirer de mauvaises conséquences contre les Ouvrages de cet Auteur. Ils ont traduit en ridicule & rendu odieux ce Titre légitime qui formoit en nous un Préjugé favorable pour lui, & il n'a point tenu à quelques-uns d'eux qu'il ne passât pour un visionaire. Mais l'Abbé de Blois, dit Blosius, & le Chartreux Surius l'ont heureusement défendu, & on lui a conservé son Titre dans sa signification naturelle.

Jean

1. ¶. Ceux qui font vivre *Taulére* en 1370. se trompent. Il mourut non pas en 1355. mais le 17. Mai 1361. à Cologne où cette date est marquée dans l'inscription de son tombeau. Les curieux pourront voir dans la 1. Centurie des Lettres de Martin Ruar les sentimens de ce Ruar & de V. Grunewalde sur *Taulére* en cinq Lettres à compter depuis la 3. jusqu'à la 7.

2. De his omnibus vide Possevin. in Appar. passim. Labbe de Scriptorib. Eccles.
Crowæum in Elencho Script. in Bibl. sac.
Du Cange in Indice Auctor. præfix. Pitf. &c.

Jean de Ruysbroeck ou Rusbrochius qui mourut en 1381. a presque eu le même sort que Taulere à cause de son Titre de *Docteur Divin*. Cette glorieuse qualité n'a point manqué de lui susciter des envieux; & Gerson lui-même s'étoit persuadé que Ruysbroeck s'étoit égaré dans ses visions; & que l'enthousiasme lui avoit un peu trop échauffé l'imagination. Cependant Jean Schonaw, Surius & d'autres ont entrepris sa défense, & Denis le Chartreux en faisoit une estime particuliére. II. PART. CH. II. *Divinus.*

A dire le vrai, on est encore aujourd'hui extrémement partagé sur le jugement qu'on doit faire de la plûpart des Méditations, des Visions & d'autres Ouvrages ascetiques des Auteurs purement contemplatifs (2).

Mais de tous ceux dont l'Ecole a voulu honorer le Doctorat par des Titres *honorifiques*, il n'y en a point après Saint Thomas qui ait eu plus universellement & plus légitimement l'aprobation du Public, que Jean Gerson pour la qualité de Docteur *très-Chrétien* (3). Il l'a merité non pas seulement par la pureté de sa doctrine jointe *Christianissimus.*

Voss. de Histor. Lat. passim.

Val. Andr. Vischium, &c. ¶. Toutes ces citations sont vagues, & ne peuvent tout au plus servir qu'à connoitre le nom des Auteurs appellés Mystiques. Il vaut mieux pour savoir juger de leur doctrine consulter le livre intitulé *Instruction sur les états d'oraison* par J. B. Bossuet Evêque de Meaux.

3. Edm. Rich. de Vit. Gerson. post Apolog. pag. 298. Item Lugdunens. Ecclesia in Epist. ad Christophorum Basiliensem Episcopum post Apol. pag. 313. anni 1504.

II. PART. CH. V.

te à une pieté très-solide : mais particuliérement pour avoir fait une guerre sainte au Pharisaïsme de son siécle, & pour avoir heureusement triomphé de ceux qui vouloient introduire dans le Christianisme diverses nouveautés contraires à la liberté Evangelique & à la simplicité de la Religion, & qui vouloient accabler les Fidéles sous le joug de plusieurs préceptes onéreux & de divers établissemens dans la discipline, dont la plûpart étoient inouïs jusqu'alors dans l'Eglise, & qui étoient encore plus insuportables que ceux dont Saint Pierre se plaint dans les Actes (1). On trouve encore dans divers Auteurs & dans quelques Titres des Livres du Cardinal d'Ailly son Maître, & des siens propres les noms de *Docteur très-résolu* & de *Docteur Evangelique*, qui sont des témoignages qu'on a voulu rendre à la liberté Chrétienne qui regne dans ses Ouvrages.

Resolutissimus. Evangelicus.

Il paroît que le Cardinal de Cusa mort en 1464. a été honoré pareillement du Titre de *Docteur très-Chrétien* (2). Je ne sai pas précisément ce qui pourroit le lui avoir fait acquerir. Les uns l'ont loué de son bel esprit, de sa capacité, & de son habileté dans les affaires Ecclesiastiques & Politiques;

Christianissimus.

Stephan. Berney in tumul. Gerson. pag. 334. post Ap.

Jo. de Launoy Hist. Colleg. Nav. Par.

Natal. Alexand. animadversion. in Launoian. observat. circa Simoniam. pag. 71.

Petrus Schottus Argentorat. in compendiosa laude Gersonii ann. 1489. post Apol. pag. 315.

1. Act. Apostolor. cap. 15. vers. 10.

ques; les autres l'ont fait passer pour un excellent Canoniste; d'autres ont admiré la connoissance exquise qu'il avoit des Mathématiques & de quelques Sciences humaines (3). Mais il ne paroît pas que les Critiques ayent rien remarqué de fort singulier dans tout ce qu'il a écrit concernant la Religion Chrétienne & la Théologie qui ait dû le faire distinguer des autres par la qualité de très-Chrétien, & Sixte de Sienne entre les autres n'y a rien trouvé d'extraordinaire que de l'obscurité affectée, comme nous le pourrons voir ailleurs (4).

Extaticus.

Le Titre de *Docteur Extatique* convient assés à l'Institut d'un Chartreux, & particuliérement à un homme aussi pieux & aussi attaché à la contemplation qu'étoit Denis Ryckel de Leeuwis que nous apellons Denis le Chartreux & qui mourut en 1471. Mais ce ne nous est pas un Préjugé suffisant pour nous faire croire que ses Ecrits ne sentent que la vision & le ravissement: au contraire ceux qui savent quelle est la multitude prodigieuse de ses Ouvrages jugeront aisément qu'il ne s'est guéres donné le loisir de méditer, & de se laisser endormir dans l'extase durant qu'il écrivoit.

Il

Joan. Gerson. lectione 4. Libri de Vita spiritual.
2 Défense des Libertés de l'Eglise Gall. p. 30. in 4. de l'Edition de 1662. au sujet des Th. des J.
3. Voss. de Scient. Mathemat. non semel.
Possevin. Appar sacr. Tom. 2.
Labb. de Script. Eccles. & alii passim.
4. Sixt. Senens. Lib. 4. Biblioth. sanct.

II. PART. CH. V.

Il ne seroit pas difficile d'ajoûter ici plusieurs autres exemples de Titres donnés aux Auteurs pour honorer leur merite, & particuliérement à ceux qui ont excellé dans l'un & l'autre Droit depuis Irnere & Gratien: mais ce que nous en avons raporté, & que nous avons pris de la Théologie Scholastique suffit pour nous faire voir quel a été le goût & le genie de ces siécles, jusqu'au changement que le rétablissement des belles Lettres y a aporté.

On ne peut pas nier que les Anciens n'en usassent avec plus de simplicité & moins de flaterie dans l'emploi de ces sortes de surnoms, & qu'ainsi ils ne soient plus propres pour régler nos Préjugés dans l'estime des Auteurs à qui ils les ont donnés. Car si d'un côté nous trouvons dans l'antiquité des Auteurs à qui on a donné les surnoms de *Muse Attique*, de *Theophraste*, de *Chrysostome*, &c. de l'autre on en a vû qui ont porté ceux de *Demosthene de village* ou *de paille*, d'*Epitimée* au lieu de Timée, de *Rabienus* au lieu de Labienus, & d'autres propres à nous faire remarquer les défauts des Auteurs, comme ceux de devant ont été employés pour nous marquer leurs vertus (1). Ils

1. Xenophon dict. Musa Attica; Tyrtamus dict. Euphrastus, tum Theophrastus; Dio Prusæus & Joannes Antioch. dict. Chrysost. Dinarchus dict. Demosthenes Hordearius vel Agrestis, &c.
Voss. de natur. Rhetoric. pag. 77. 83. pag. 105. &c.
Idem de Histor. Græc. pag. 83. 84. ubi de Timæo & de Hist. Lat. ubi de Labieno. l. 5.

2. Ptolem. Hephæstionis filius cognomento Chennus & Helladius Besantinous in Chrestomathiis, apud Photium in Bibl. cod. 190. & 279. & ex recentiorib.

Ils ne se servoient même quelquefois que des Lettres de l'Alphabet, c'est-à-dire, des nombres de leur chifre pour nous faire connoître le rang que les Auteurs tenoient dans leur estime. Ils ont apellé Moïse *Alpha*, & ils auroient été sages & judicieux de dire avec nous qu'effectivement ce Prophéte Legislateur est le Chef de tous les Ecrivains du monde, & qu'il est le premier en toutes choses. Mais ils en sont allé feindre la plus sotte & la plus impertinente raison du monde, pour faire croire aux Gentils qu'il avoit eu ce nom du mot d'ἄλφος qui veut dire la galle & la ladrerie dont les Auteurs Païens ont écrit faussement que les Israëlites étoient incommodés quand ils sortirent de l'Egypte (2). II. PART. C. I. V.

Ils ont nommé Eratosthene *Beta* à cause qu'il tenoit le second rang dans leur esprit pour toutes sortes de Sciences, & que les ayant embrassées toutes avec une étude & une aplication égale, il n'avoit pû s'y rendre si profond & si acompli que ceux qui ne s'étoient adonnés qu'à l'étude d'une seule (3).

Pythagore a été surnommé *Gamma* selon Ptolemée Chenne fils d'Hephestion (1)

Joan. Jonsius lib. 2. Histor. Philosoph. cap. 7. pag. 147.

P. Dan. Huet Demonstrat. Evangel. propos. 4. cap. 2. num. 48. & 58. pag. 54. & 55.

3. Artemidor. Ephes. Epitom. pag. 95.

Martian. Heracl. peripl. p. 95. Edit. Aug.

Suidæ Lexic. Hesychius Milesius &c.

Voss. Histor. Græc. Lib. 1. cap. 17. pag. 109. Ubi de Eratosthene.

Jonsius de Histor. Philosoph. ut sup.

II. PART. CH. V.

(1) qui ne nous en dit point la raison. On a donné le nom de *Delta* à cet Antenor qui a écrit l'Histoire de Crete, parce que c'étoit un homme de bien & qu'il aimoit son Pays. Car δέλτος signifioit autrefois *bon* en la langue de ces Insulaires selon le même Auteur, qui ajoute qu'on a attribué le nom d'*Epsilon* à Apollonius célébre Astronome du tems de Ptolemée Philometor *, à cause de la figure de cette Lettre qui semble tourner avec la Lune au cours de laquelle il s'étoit fort apliqué.

* ¶ Il y a *Philopator* dans Photius.

On a qualifié du nom de *Zeta* Satyre l'ami particulier d'Aristarque à cause de l'industrie & de l'aplication qu'il avoit aportée à la recherche des principes des choses. Et on dit qu'Esope fut surnommé *Theta* par son Maître Idmon à cause qu'il étoit rusé & adroit, & qu'il conservoit toujours l'humeur d'esclave sans se soucier de la liberté.

CHAPITRE VI.

Préjugés des engagemens des Auteurs.

CH. VI.

IL arrive souvent que l'esprit & la plume d'un Auteur ne sont pas libres de ne pas suivre les engagemens où il est, soit par sa profession, soit par ses habitudes.

Ainsi il est très-avantageux pour bien juger d'un Livre, de savoir avant que d'en faire la lecture quels ont été les engagemens,

1. Ptolemæus Chenn. Hephæstionis fil. lib. 5. Histor.

mens, le genre de vie, l'humeur & la disposition de l'esprit, les premieres impressions & l'éducation, la profession & la Religion des Auteurs ; aussi-bien que les desseins, les vûës & les motifs qu'ils ont eus.

Il est assés rare & assés difficile même qu'on se défasse de ses premieres impressions, & que l'on renonce volontiers à l'éducation que l'on a reçûe, & il n'est rien de plus ordinaire dans les Ouvrages des Auteurs, que d'y trouver des marques des Préjugés qui leur sont venus des premiers Maîtres qui les ont instruits, ou des premiers Livres qu'ils ont lûs.

C'est de-là que viennent ces entêtemens ridicules qui forment les partis & les factions dans la République des Lettres. C'est ce Préjugé qui produit cette obstination, & cette chaleur avec laquelle les uns veulent que nous retenions la prononciation vicieuse de la Langue Grecque qui s'est glissée chés les Modernes dans la corruption & la barbarie des siécles : & que les autres blâment ceux qui ne prononcent point mal le Latin comme nous faisons. C'est dans ce Préjugé que nos Grammairiens & nos Regens prétendent que pour nous aprendre une Langue que nous ne savons pas, il faut que nous nous accoutumions à tourner d'abord la nôtre en celle que nous voulons aprendre : au lieu de tourner celle-ci, & de tâcher d'en acquerir

tor. apud Photium cod. 190. ut sup.
Item apud Jonsium.

rir l'intelligence par le moyen de la nôtre, ou en la conferant avec une autre Langue que nous savons déja.

C'est dans cette prévention que quelques-uns trouvent à redire que l'on quitte la Grammaire Latine de Despautere pour aprendre le Latin, quoiqu'ils ne soient point d'avis, non plus que nous, que l'on se serve de la Grammaire Grecque de Gaza pour aprendre le Grec, ni de la Grammaire Hébraïque de Kimhi pour aprendre l'Hébreu, parce que leurs Maîtres ne leur ont point mis entre les mains les Originaux de Gaza & de Kimhi pour leur enseigner ces deux derniéres Langues.

C'est peut-être par de pareils engagemens que les Partisans de l'Antiquité & de la grandeur des Romains, soutiennent qu'il faut exprimer en leur Langue les Actes publics & les Inscriptions des Monumens d'aujourd'hui, plutôt qu'en celle du Prince à la gloire duquel elles sont faites, & des Peuples pour lesquels & dans le Pays desquels elles sont representées.

(1) Enfin, c'est suivant le Préjugé & les impressions de l'éducation & des premiéres études, qu'on se croit engagé au moins par bien-seance de retenir toute sa vie les maximes dans lesquelles on a été élevé, de demeurer dans une Secte qu'on a une fois choisie, & de défendre ou d'attaquer

1. *Ut ferè quisque initio studiorum nactus est Magistros aut Interpretes, sic solet pronus esse ad arguendum vel propensus ad celebrandum Aristotelem &c.* Possevin.

taquer toujours Platon, Ariſtote, Averroës, Scot, Ockam, Paracelſe, Deſcartes & les autres pour leſquels on aura eu ſoin de nous inſpirer de l'inclination ou de l'averſion (2).

On ſe défait encore moins de ſon humeur & de ſon naturel que de l'éducation & de la teinture de ſes Maîtres, parce que comme cette humeur & ce naturel naiſſent avec l'homme & ſe fortifient à meſure qu'il croît, & qu'il prend des forces, il ne s'en peut ordinairement dépouiller qu'en perdant la vie.

Il n'y a presque point d'Ecrivain dans les Ouvrages duquel cette humeur ne ſe faſſe plus ou moins connoître, mais il ſemble qu'il y ait peu de raiſon de l'attribuer à certains climats, & à certains ſiécles plutôt qu'à d'autres. Elle eſt perſonelle ſans doute, & elle fait partie du caractére de l'eſprit. C'eſt ce qui a fait dire au Poëte.

Souvent, ſans y penſer, un Ecrivain qui s'aime,
Forme tous ſes Heros ſemblables à ſoi-même.
Tout a l'humeur Gaſcone en un Auteur Gaſcon (3).

Car l'on voit des humeurs Gaſcones & des caractéres de rodomonts dans des Auteurs de toutes ſortes de pays, de toutes ſortes d'états & de conditions.

Les

2. Ant. Poſſevin. Lib. 12. Biblioth. Seleȼt. Traȼt. 5. cap. 1. pag. 34.
3. Deſp. Art. Poëtiq. Chant III. 127. *& ſuiv.*

II. PART. Ch. VI.

Les Engagemens où les Auteurs se trouvent par leur Profession ou leur Institut d'écrire plutôt d'une certaine maniére que d'une autre, ne sont pas les moins puissans, ni les moins incommodes. C'est ce qui nous doit porter à rechercher plus particuliérement de quelle profession & de quel institut ont été ceux dont on veut examiner les Livres. Et quoiqu'en ait écrit un Moderne (1), il n'y a pas d'injustice à remonter jusqu'à la Profession d'un Auteur, pour voir si ce qu'il écrit y est conforme ou non, & pour faire le discernement de ce que l'on peut attribuer à ces sortes d'engagemens, d'avec ce que la liberté & le dégagement de l'esprit y ont pû produire.

Il y a, dit-on, dans chaque Societé un esprit particulier qui sert à les *caractériser* & à les distinguer entr'elles, & qui étant généralement répandu par tout le corps, ne peut manquer de se communiquer à tous les membres. Ceux qui se piquent de finesse dans le discernement des caractéres & des maniéres differentes des Ecrivains, prétendent que cet esprit particulier & cet air de singularité est moins imperceptible dans les Professions & les Societés Regulieres que dans les autres, parce que la distinction d'avec le commun des hommes y est plus grande & plus réelle que dans les Societés séculiéres.

Ces Critiques veulent nous persuader par exemple, qu'il n'est pas difficile de recon-

1. L'Abbé de Villars, de la Délicatesse, pag. 30.

connoître les Ecrits des Moines d'avec ceux des Mendians, en ce que ceux des premiers ont pour l'ordinaire plus d'onction & de ſimplicité Chrétienne, & ceux des ſeconds plus de ſechereſſe & de ſcholaſtique. Ceux des premiers qui traitent des matiéres Théologiques ſont aſſés ſouvent composés ſur le ſtile de l'Ecriture-Sainte, & de quelques anciens Peres de l'Egliſe, & leur force ne conſiſte pour la plûpart que dans les autorités tirées de l'une & des autres; au lieu que ceux des derniers ſur les mêmes ſujets ne ſont presque apuyés que ſur le raiſonnement, dont les principes ſont néanmoins tirés de l'Ecriture & de la Tradition. Hors des matiéres Théologiques, les premiers ſont plus volontiers Hiſtoriens, & les derniers plus ordinairement Philoſophes. II. PART. CH. VI.

Le caractére de ſocieté paroît peut-être moins ſenſible dans les Ecrits des autres Reguliers, & principalement de ceux qui ſont de récente inſtitution.

Mais comme au ſiécle d'Auguſte il ſe trouvoit de certains eſprits plus délicats & plus difficiles que les autres, lesquels prétendoient avoir remarqué dans Tite-Live un goût de *Patavinité* que le commun des Critiques n'y pouvoit ſentir, de même il y a au ſiécle de Louïs le Grand de certaines gens dans la République des Lettres, qui pouſſent ſi loin le raffinement de la Critique; qu'ils ſe croyent capables de pénétrer jusques dans le fond des eſprits des Ecrivains de ſocieté, de déveloper les reſſorts differens qui donnent le mouvement à leur Aſinius Pollio, apud Quin. l. 1. c. 5. l. 8. c.

langue & à leur plume; de discerner les vûës & les motifs qu'ils peuvent avoir suivant leurs engagemens; en un mot de nous faire la distinction du génie & du caractére ordinaire, non seulement des Carmes d'avec celui des Capucins, mais même de celui des Ecrivains de la Compagnie de Jesus, d'avec celui des Ecrivains de l'Oratoire de Jesus.

Quoique les esprits semblent avoir plus de liberté dans les Professions séculiéres, ils ne peuvent souvent s'empêcher de nous faire voir l'inclination & la pente qu'on leur a une fois donnée, & de se faire sentir même dans les Ecrits qui ne sont pas de leur Profession. Ainsi un Jurisconsulte répand souvent sans y songer quelque chose de son Droit dans ses Ecrits aussi bien que dans ses conversations. Ainsi Monsieur Maimbourg a trouvé de la Médecine dans les Vers du Chancelier de l'Hospital, quoiqu'il ne fit pas même profession de cette Science, & qu'il ne fût que le fils d'un Médecin. C'est aussi ce qu'on a remarqué de Fracastor & de quelques autres.

Il y a encore divers autres engagemens qui ont obligé les Auteurs d'écrire d'une autre maniére qu'ils n'auroient peut-être fait s'ils en avoient été dégagés. Ainsi Baronius, Bellarmin & du Perron s'étant trouvés revêtus de la Pourpre Romaine, se

1. Paul Jove Evêque de Nocere. ¶. Bayle qui au mot *Jove* rapporte ce fait n'en cite pour garant que Teissier, Auteur sans autorité. Le P. Garasse dans sa Recherche des Recherches d'Etienne Paquier attribuë ce prétendu mot

se sont cru obligés de soutenir de tout leur possible les interêts de la Cour Ecclesiastique dont ils étoient devenus les Princes.

On peut dire la même chose de la plûpart des Ecrivains qui ont pris parti dans la querelle de leurs Maîtres. Il y a une grande difference à observer entre les Auteurs Allemans & les Italiens qui ont écrit durant les brouilleries des Papes avec les Empereurs, où chacun se faisoit une conscience selon ses interêts & ses engagemens. Les Alpes ou les Pyrenées & quelquefois même une simple riviére, ont souvent fait ces differences. Les raisonemens & les maniéres *Ultramontaines* ne sont pas toujours les mêmes que celles de deça les Monts, & on a vû des Auteurs changer de plume & de stile, selon qu'ils passoient ou qu'ils repassoient les Alpes.

Les Ecrivains qui ont été ou Domestiques, ou Créatures, ou Pensionaires des Grands, n'ont pas été sujets à de moindres engagemens, & ces considerations sont de grands Préjugés à des Critiques contre leur liberté & leur désinteressement. On est assés revenu de l'affectation de leur prétenduë sincerité, & on est assés insensible aux protestations qu'ils font la plûpart de prendre le parti de l'indifference. On s'accommode mieux, par exemple, de la naïveté sincere de cet Evêque Italien (1) qui

mot de Paul Jove à du Haillan mal satisfait de n'avoir pas reçu d'Henri IV. les récompenses qu'il en attendoit. Sur quoi il ajoute que le Roi avoit dit que si du Haillan avoit eu une plume d'or, il y avoit long-tems qu'elle

qui déclaroit bonnement qu'il avoit une plume d'argent & une de fer, pour l'usage different que ses intérêts lui en faisoient faire, & qu'il changeoit alternativement selon l'alternative de la création ou de la suppression de ses pensions; on s'accommode mieux, dis-je, de cette franchise cavaliere que de la feinte & de la dissimulation des Auteurs interessés, qui ne sert qu'à nous les rendre suspects, & à nous retenir dans une reserve & dans une précaution perpetuelle à leur égard.

Enfin on peut mettre parmi les engagemens qui donnent le mouvement & les impressions aux Auteurs, diverses passions de l'ame qui les possedent, comme l'amour, la haine & l'envie, qui fournissent une grande matiére à la Librairie; & les habitudes même que le hazard semble avoir formées, & qui ont quelquefois assés de force pour tourner & changer les dispositions de l'esprit d'un Auteur. C'est ainsi qu'un Ecrivain Moderne après avoir vécu longtems dans l'aversion du *Casuitisme* & avoir même souffert l'éloignement de son Pays & de son Eglise pour s'être rendu suspect de séverité excessive, s'est trouvé engagé d'é-

qu'elle lui auroit passé par le bec, pour donner à entendre que gueux comme étoit du Haillan il auroit été obligé de vendre cette plume pour avoir de quoi manger. Mais le P. Garasse n'est pas, comme on sait, un témoin fort sûr, non plus que Teissier.

1. ¶. L'Ecrit ici désigné n'est autre, dit-on, que le *Traité de la pratique des billets entre les Negocians* in-12. *par un Docteur en Theologie* nommé le COREUR. J'en

d'écrire (1) en faveur de l'usure & des billets pas les habitudes agréables qu'on dit qu'il a contractées avec des Marchands & d'autres personnes d'un commerce séculier. II. PART. CH. VI.

Ce qui nous fait connoître que quelque chose que nous ayons dite des premiéres impressions & de l'éducation, le changement d'habitudes, aussi-bien que celui d'état & de condition en fait souvent un considérable dans les engagemens que l'on a d'écrire, sans parler de celui de Robe & d'Institut, de pays, de tems, & de Maître, & particuliérement de Secte & de Religion. C'est ce qui nous doit porter à faire le discernement des Ouvrages qu'un même Auteur auroit écrit dans divers Etats. Car il ne faut point confondre par exemple Æneas Silvius avec Pie Second; ni le *Pere* N. avec *Monsieur* N (2).

CHA-

J'en ai vu la 2. *édition revuë & augmentée*, prétenduë *imprimée à Mons chez Gaspard Migeot à l'enseigne des trois Vertus* 1684. *avec Approbation*. Sans pourtant qu'il en paroisse aucune au commencement du Livre ni à la fin.

2. ¶. Baillet désigne le P. Maimbourg Jesuite, qui étant sorti de la Societé en 1682. par ordre du Pape Innocent XI. fut appellé Mr. Maimbourg.

I. PART. CH. VII.

CHAPITRE VII.

Préjugés des Nations ou du Pays des Auteurs.

QUoique nous ayons dit plus haut que les qualités de l'esprit de l'homme sont personnelles, & qu'il y ait une espéce d'injustice à rejetter sur un climat, sur un territoire, ou sur une Province les vices & les vertus qu'on remarque dans les Auteurs : Néanmoins plutôt que de faire schisme avec le plus grand nombre des Critiques, il faut convenir avec eux que les Auteurs étant composés de matiére corporelle aussi-bien que de substance spirituelle, ils participent au moins par cet endroit à la qualité de l'air qu'ils respirent, & du terrain qui les nourrit. Et on peut leur accorder que le génie particulier des lieux se communique à l'esprit, soit par l'organe des Sens, soit par telle autre impression qu'il leur plaira, & que

> Les climats font souvent les diverses humeurs (1).

Aristote estimoit que les Peuples qui naissent

1. Despreaux, Art Poëtique, Chant III. 114.
2. Aristot Polit. Lib. 7. cap. 7. p. 543. M.
3. ¶. Ce fameux Astronome n'étoit pas de Konigsberg dans la Prusse, mais de Konigshoven Forteresse de Franconie dans l'Evêché de Wirtzbourg. Voyez

ſent dans les Pays froids & généralement dans toute l'Europe ſont naturellement courageux & robuſtes, mais qu'ils ne ſont point propres aux exercices de l'eſprit, qu'ils ne ſont point capables de méditation, & qu'ils n'ont point d'induſtrie pour les Arts. Il jugeoit au contraire que les Peuples de l'Aſie ont beaucoup de talent pour les exercices de l'eſprit, qu'ils ſont ingénieux, ſpirituels, propres à la méditation & au raiſonnement, & adroits à trouver & à perfectionner les Arts (2). II. PART. CH. VII.

Mais ſi l'on vouloit ſe départir du reſpect dû à l'antiquité & au mérite de ce Philoſophe, on pourroit demander à ſes Sectateurs où eſt la ſolidité de cette penſée. Car ſans entrer en diſcuſſion de ce qu'il dit des Aſiatiques, qui ne ſait que Regiomontanus ou Muller de Konigsberg (3), que Copernic, que Tycho Brahé, que Kepler & pluſieurs autres Mathematiciens, Aſtronomes & Philoſophes ſont ſortis des Pays les plus froids (4)? Et qui ſont les Aſiatiques plus capables de méditation & de contemplation que ces Septentrionaux? Où a-t-on trouvé les Arts de l'Imprimerie & de l'Artillerie ſi ce n'eſt dans les Pays froids, & où a-t-on perfectionné les autres Arts les plus beaux & les plus utiles à la vie ſi ce n'eſt en Europe?

Voyés Melchior Adam & Gaſſendi dans ſa vie.

4. ——— ——— *Prudentia monſtrat Summos poſſe viros & magna exempla daturos, Vervecum in patria craſſoque ſub aëre naſci.* Juvenal. Satyr. X, 48, &c.

PART. II. VII.

rope? Et qui eſt-ce qui voudroit ſoutenir aujourd'hui que les Européens ne ſont point propres aux exercices de l'eſprit, eux qui ſans contredit ont paſſé généralement tous les Peuples des autres parties du Monde en ce point.

Peut-être qu'Ariſtote n'a voulu parler que de l'état où avoient été avant lui & où étoient de ſon tems les Pays froids & l'Europe. Mais le célébre Anacharſis né dans le fond de la Scythie & dont il ne pouvoit ignorer la réputation, pouvoit lui répondre tout ſeul pour tous les Pays froids; & la ſeule Ville de Marſeille dont il connoiſſoit la gloire pouvoit bien lui ſervir de caution pour toute l'Europe, puiſqu'il en avoit bien voulu excepter la Gréce.

Quoiqu'il ſemble donc qu'il y ait quelque témerité à paroître ſi déciſif ſur la diſtribution des talens & des dons particuliers que la Nature ou plutôt le Dieu de la Nature a faite aux Nations differentes & à chaque Peuple en particulier, on peut croire néanmoins que la Providence a fait ce partage d'une telle ſorte qu'en donnant quelque avantage particulier à une Nation ou à un Pays plûtôt qu'à un autre, elle a récompenſé celui-ci par quelqu'autre avantage (1), afin que l'un n'eût point occaſion de s'élever au-deſſus de l'autre, & qu'ils fuſſent dans des dépendances mutuel-

1. Nic. Ant. Biblioth. Hiſp. p. 1. præfat.
2. *Non omnia poſſumus omnes.* Eclog. VIII. 63.
Nec vero terræ ferre omnes omnia poſſunt. Georg. II. 109.

Hic

tuelles & dans des besoins réciproques les uns des autres. II. PART. CH. VII.

C'est ce qui a porté Virgile à dire que nous ne sommes point tous capables de toutes choses, que les uns ont des talens pour certaines choses seulement, & les autres pour d'autres ; qu'il n'y a point de canton ni de pays qui puisse seul produire & porter toutes choses, mais que la Nature a disposé sagement de ses divers presens selon la diversité des lieux (2).

Mais Dieu n'ayant pas voulu donner à l'état de l'Homme une stabilité de fortune sur la terre, a établi dans toutes les Nations une vicissitude sur les esprits aussi-bien que sur les corps, afin que par le moyen de ces révolutions chaque Nation eût son tour dans la communication ou dans la privation des talens & des avantages de l'esprit, & que l'une ne pût au préjudice de l'autre se vanter d'autre chose que de les avoir eus ou de les avoir perdus un peu plutôt ou un peu plus tard.

La Providence a voulu faire connoître à l'Homme, qu'en quelque lieu qu'il demeure il n'y posséde rien en propre que sa propre misere, & en faisant passer de Province en Province les lumiéres de l'esprit aussi-bien que celles de la véritable Religion, elle avertit les Peuples qui les possédent présentement de profiter de l'exemple des Peuples qui

Hic segetes, illic veniunt felicius uvæ.
Arborei fœtus alibi. Georg. I. 54. 55.
Continuo has leges æternaque fœdera certis
Imposuit Natura locis. Georg. I. 60. 61.

qui les ont perduës. La Sageſſe des Grecs les a quittés, & ils ſont tombés dans la Barbarie dont ils avoient autrefois tant d'averſion & de mépris. La gloire des Lettres qui n'étoit que poſterieure à celle des armes dans la République des Romains a été néanmoins la premiére qui s'eſt effacée, & ſa chute a prévenu la décadence de leur Empire de plus d'un ſiécle.

Mais la politeſſe jointe à l'exercice des plus beaux Arts & à la profeſſion des Sciences les plus ſublimes, a ſuccedé à la groſſiéreté des Peuples Septentrionaux & des Occidentaux ; & ceux-ci ſont menacés de s'en voir privés à leur tour.

Pluſieurs ont remarqué que le progrès des Sciences & des Arts ſuit ordinairement celui des Armes. C'eſt une reflexion qu'ils ont faite ſur l'Hiſtoire de l'état des Grecs, des Romains & des Arabes même, & on peut dire qu'elle ſe vérifie encore aujourd'hui dans notre Monarchie. Mais il eſt difficile qu'on en puiſſe faire une régle univerſelle, puisque le ſuccès prodigieux des armes Ottomanes n'a été encore ſuivi d'aucun effet ſemblable jusqu'ici.

Voilà peut-être une partie de ce qu'on pourroit dire de moins déraiſonnable en général ſur les diverſes Nations qui ont compoſé le monde ſavant jusqu'à preſent. Mais puisqu'on veut que chaque Pays different ait un caractére particulier pour diſtinguer ſes Ecrivains d'avec ceux d'un autre, il faut voir en peu de mots ce qu'on en dit de plus plauſible, pour donner lieu à chacun de reconnoître la juſtice ou l'injuſtice

du

du Préjugé sur lequel il méprise ou il estime un Auteur, pour être plûtôt d'un Pays que d'un autre. II. PART. CH. VII.

§. I.

Des Orientaux.

Orientaux

MOnsieur Huet a remarqué (1) que tous les Ecrivains des Pays Orientaux sont grands amateurs de fictions, & que dans cette inclination ils ont suivi entiérement le génie de leur Nation. La plupart des grands Romanciers de l'Antiquité sont sortis, selon lui, de ces Peuples du Levant, c'est-à-dire de l'Egypte, de la Syrie, de l'Arabie, & de la Perse. Les Ecrivains de ces Pays ont toujours conservé jusqu'à present l'esprit Poëtique, & ont encore aujourd'hui autant de talent & de disposition pour l'invention, & de facilité pour l'imagination qu'ils en ont toujours eu. Tous leurs Discours sont figurés, ils ne s'expliquent que par allégories. Leur Théologie, leur Philosophie & principalement leur Politique & leur Morale sont toutes envelopées sous des fables & des paraboles.

Juifs & Syriens.

On peut faire le même jugement des Ecrivains de la *Palestine* & même de tous les *Juifs*, qui depuis leur double dispersion se sont répandus dans les differentes contrées du Monde. Le P. Simon prétend

1. Petr. Dan. Huet, Origine des Romans pag. 11. 12.

I. PART. CH. VII. Orientaux. tend (1), que la plûpart d'entr'eux & particuliérement les Rabins qui n'ont point été animés de l'Esprit saint, & qui n'ont suivi que leurs lumiéres naturelles ont écrit sans solidité; qu'ils n'ont que des puérilités cabalistiques, des allégories frivoles, de grossiéres paraboles, & que le Talmud, par exemple, contient un million de fables les unes plus impertinentes que les autres. L'Ecriture-Sainte est toute mystique, toute allégorique, toute énigmatique. Et les Auteurs sacrés ayant voulu s'accommoder à l'esprit des Juifs parmi lesquels & pour lesquels ils écrivoient, n'ont point fait difficulté d'employer ces expressions figurées pour communiquer aux hommes ce qu'il plaisoit à Dieu de leur inspirer.

Egyptiens. IL ne nous est resté qu'un fort petit nombre d'Ecrits des *Egyptiens*. Mais ils suffisent pour nous faire connoître que cette Nation étoit toute mystérieuse dans l'expression de ses pensées, tout s'expliquoit chés eux par images, tout y étoit déguisé sous des Hieroglyphes (2). Et il n'est pas hors d'aparence que ces maniéres énigmatiques ayant rebuté la Posterité, n'ont pas moins contribué que la longueur des tems & les diverses révolutions du Pays à nous faire perdre la plus grande partie des Livres de ces Peuples (3).

LES

1. Rich. Simon, Hist. critique du V. Testament en plusieurs endroits.

2. ¶. *D'Hieroglyphes:* Il faut écrire & prononcer *Hiéroglyphes* sans aspiration, quoi qu'on dise la Hiérarchie.

3. Huet ut supra, pag. 12.

II. PART. CH. VII. Arabes.

Les Auteurs *Arabes*, selon Golius (4), sont pour l'ordinaire subtils & industrieux. Monsieur Spanheim le jeune Bibliothéquaire de Leyde prétend (5) qu'ils sont beaucoup plus Poëtes que tous ceux des autres Nations & que l'on voit plus de versifications en Arabe seulement qu'en toutes les autres Langues ensemble. On ne peut pas nier aussi qu'ils ne se soient signalés dans la Philosophie, la Géometrie, l'Astronomie, & la Médecine, sur tout depuis leurs conquêtes en Asie, en Afrique & en Espagne. Le P. Rapin remarque (6) que les Sciences qui étoient passées de la Gréce en Italie, passérent ensuite d'Italie ou de chés les Latins en Afrique, c'est-à dire, chés les Arabes aussi-bien que la domination; que cet amour des Sciences continua sous les Rois d'Egypte, de Fez & de Maroc; & que ces siécles qui furent ceux de l'ignorance en Europe, furent des siécles savans en Afrique, en Egypte, & dans toute l'étenduë de leur grand Empire, qui dura 500. ans. Mais ils ont infecté la plûpart de leurs Livres de l'Astrologie judiciaire & de diverses autres superstitions, qui ne nous ont pas laissé une grande idée de la force de leur esprit, ni une opinion fort avantageuse de la solidité de leur génie. Et

4. Jacob. Golius præfat. in Grammat. Arab. Erpenii.

5. Frideric. Spanhem. Frid. fil. Ezechielis Fr. in Sermon. Academ. anni 1674. præfix. Cat. Biblioth. Lugdun. Bat.

6. R. Rap. Compar. de Platon & d'Aristote, pag. 281. 282. Edition in 4. de l'an 1684.

. PART. II. VII. Orientaux.

Et d'ailleurs M. Huet assure qu'on ne trouve presque dans leurs Ecrits que métaphores tirées par les cheveux, que similitudes & que fictions (1). Ce qui regarde particuliérement leurs Livres de Religion & de Morale qui semblent pour la plûpart avoir été composés sur le plaisant Modéle de leur Alcoran.

Perses.

LES *Perses* n'ont point cédé aux Arabes dans l'art de feindre & de mentir agréablement, & quoiqu'autrefois le mensonge leur fût très-odieux dans la conversation & le commerce de la vie civile, il leur plaisoit infiniment dans les Livres & dans les Lettres qu'ils s'écrivoient mutuellement (2). Strabon raporte qu'on n'ajoutoit pas beaucoup de foi aux anciennes Histoires des Perses, des Medes & des Syriens, à cause de l'inclination que leurs Ecrivains avoient à conter des fables (3). Depuis l'établissement du Mahometisme, la Langue Arabe est devenuë la Langue des Savans dans la Perse aussi-bien que dans la Turquie, & leurs Livres même qui sont en Persan ne laissent pas d'être écrits en caractéres Arabiques, & c'est sans doute par la communication de ces Arabes que les Perses sont devenus amateurs de l'Arithmetique, de la Géometrie, de l'Astronomie jointe à l'Astrologie judiciaire, de la Physique, de la Morale & de la Medecine, de la Jurisprudence,

1. Huet, des Romans, pag. 14.
2. Idem Huet ibid. depuis la page 27. jusqu'à la 37.
3. Strab. Geograph. Lib. X. pag. 507. Ed. 1610.
4. Voyés diverses Relations, Voyages du Levant.

dence, de l'Eloquence, & particuliérement de la Poëſie. La plûpart de leurs Piéces d'éloquence ſont en Vers & toujours accompagnées de beaucoup d'Hiſtoires & de Sentences de moralité. Tout le Pays eſt plein de Poëtes, mais de la médiocre & de la derniére taille auſſi-bien que de la premiére. Ils ſont fort ſcrupuleux rimeurs, mais fort peu exacts dans l'obſervation du nombre des Syllabes. Toute la Nation n'eſt presque curieuſe que de galanterie, d'hiſtoires amoureuſes, & de Romans, & on ne voit point de moralité dans leurs Livres qui ne ſoit enveloppée de fictions (4).

Orientaux

Indiens.

ON prétend qu'il en eſt de même des Auteurs *Indiens* que du reſte des Orientaux. Ils ont embaraſſé & obſcurci leurs Hiſtoires par leurs fictions affectées, & pour l'ordinaire ils ont renfermé leur Philoſophie morale dans des Allégories ou dans des Apologues ou des Fables d'Animaux, comme ont fait Locman & Eſope, ſi toutefois ce ne ſont point deux noms differens d'une même perſonne. Les principaux de leurs Livres que l'on nous propoſe pour nous faire remarquer le véritable caractére de l'eſprit de ces Peuples, ſont pour le premier genre l'Hiſtoire de leurs prétendus Patriarches Brammon & Bremau, & pour le ſecond, le fameux Ouvrage qui a été ſi fort recherché dans tout l'Orient ſous

Voyés encore le Catalogue des Manuſcrits que Warner a légués à la Bibliotheque de Leyde. C'eſt ce qui paroit auſſi par les Manuſcrits Perſans de la Bibliotheque de M. de Lamoignon, raportés de la Perſe par Tavernier.

II. PART. CH. VII. Orientaux.

ſous le titre de *Kilile* & *Dimne* & qui comprend toute la ſageſſe & la morale de ces Peuples (1).

Ainſi nous ne pourrons preſque conclure autre choſe en faveur des Nations Orientales, que de dire que comme leurs Ecrivains n'ont point travaillé pour notre uſage, ils ne ſont bons & utiles la plûpart que pour leur Pays; que le goût des Occidentaux eſt un peu different (2) du leur; que le génie des uns eſt peut-être plus éloigné de celui des autres, que n'eſt la diſtance des lieux qui les ſépare. Et rien n'empêche que nous ne prenions toutes leurs fictions, leurs allégories, & leurs autres maniéres d'écrire que nous avons remarquées pour des puérilités, des baſſeſſes, des badineries, & des fadaiſes; comme il leur eſt permis de faire paſſer chés eux le ſérieux, la gravité, la ſincerité, & la ſolidité des Ecrivains d'Occident pour des groſſiéretés, des ſimplicités, & tout ce qu'il leur plaira.

§. II.

Des Grecs.

Grecs.

NOus avons remarqué plus haut qu'Ariſtote avoit fait une exception en faveur des Grecs dans le Paralléle qu'il nous

1. L'Auteur du Journal des Savans du 6. Decembre 1666.

Leo Allatius tract. de Symeon. &c. P. Poſſin. poſt Pachym.

Nous en parlerons plus amplement au Traité des Auteurs déguiſés au titre corrompu de *Lelo Demno*.

2. ¶. Il falloit dire, ce ſemble, *eſt très-different du leur*

nous a donné des qualités des Peuples de l'Asie & de ceux de l'Europe. Il vouloit d'un côté que les Grecs eussent la force & la valeur des Européens sans en avoir la stupidité & la grossieté d'esprit, & de l'autre qu'ils eussent toute l'industrie & la délicatesse des Asiatiques sans en avoir la mollesse & la lâcheté (3). Il attribuoit ces bons effets à la situation avantageuse de leur Pays qui se trouve entre les extrêmités du froid & du chaud. Eusebe témoigne avoir été aussi dans ce sentiment. Car il dit que de tout tems les Grecs ont paru être nés pour la Science, à cause du temperament du climat & de la subtilité de l'air (4)

Mais s'il avoit prévû l'état où sont les Grecs d'aujourd'hui, ou il auroit aporté quelque restriction à sa pensée pour ne la point rendre si universelle, ou il auroit été obligé de nous montrer que l'air & le climat du Pays devoient changer avant les esprits.

Ciceron semble avoir voulu aussi rafiner sur les differentes impressions que les differentes qualités de l'air faisoient sur les esprits dans la Gréce. Il dit que les lieux de cette Nation où l'air étoit subtil portoient des esprits plus subtils comme à Athénes, &

3. Ariftot. Lib. 7. Politicor. c. 7. ut sup.
4. Eufeb. Cæsar. Lib. 8. de præparat. Evangel.
¶. L'exactitude demandoit que Baillet citât Philon le Juif, des termes duquel, tirés de son Ouvrage de la Providence, Eusebe a composé le dernier chapitre de son VIII. Livre de la Préparation Evangelique.

II. PART. CH. VII. Grecs.

& que ceux où il étoit grossier ne produisoient que des esprits grossiers & stupides comme à Thébes en Beotie (1). Mais s'il faloit s'arrêter à ces reflexions, Pindare & le Philosophe Cébès qui étoient de Thébes, Hésiode, Plutarque & plusieurs autres grands Hommes, auroient bien abusé de l'estime de tant de siécles, puisqu'ils étoient Beotiens, & qu'ils ne devoient être, au raisonnement de Ciceron & des autres (2), que des esprits grossiers. C'est aussi suivant ce vieux préjugé que les Arcadiens passoient dans l'esprit du monde pour des grossiers & des gens d'une simplicité rustique parmi les Grecs, parce qu'ils vivoient dans un air grossier: cependant ils ne laissoient pas d'être fort bons Musiciens, & Poëtes même; & Polybe qui étoit d'Arcadie n'étoit assurément pas une bête.

Au reste il faut convenir que les Grecs ont eu le dessus de toutes les Nations du monde jusqu'aprefent pour la sagesse & les Sciences humaines. C'est ce qui a donné lieu à Saint Paul de les opposer tantôt aux Barbares (3) comme les Savans aux ignorans, & tantôt aux Juifs comme les Sages du siécle aux personnes simples & grossiéres, disant que ceux-ci se conduisoient par les

1. *Athenis tenue cœlum, ex quo etiam acutiores putantur Attici: crassum Thebis itaque pingues Thebani.* Cicero Lib. de Fato.

2. Joan. Filesac. Selector. cap. 1. sive lib. quem *Varronem* inscripsit cap. 1.

3. *Græcis ac Barbaris, sapientibus ac insipientibus.* Rom. I. 14.

4. *Judæi signa petunt & Græci sapientiam quærunt.*

les miracles, & ceux-là par la sagesse, & que la Croix de JESUS-CHRIST étoit un scandale pour ceux-ci & une folie pour ceux-là, parce qu'elle choquoit également la simplicité des uns, & la sagesse des autres (4). Et Saint Clement d'Alexandrie témoigne que la Philosophie, c'est-à-dire la Sagesse & les Sciences, étoit comme un *Testament* & un partage que Dieu avoit laissé en propre aux Grecs, de même qu'il avoit donné aux Juifs la Loi, les Prophetes & tout ce qui compose l'ancien Testament de notre Religion (5).

II. PART. CH. VII. Grecs.

C'est pourquoi cette Nation se considérant sans doute comme la dépositaire ou plutôt comme la propriétaire de toute la Sagesse, à l'exclusion de tous les autres Peuples qu'elle traitoit de Barbares, a pris un très-grand soin de la conserver chés elle durant plusieurs siécles, de l'entretenir, de la cultiver, & de la faire valoir avec tout le succès & l'éclat possible, en faisant fleurir chés elle les Arts & les Sciences comme l'a remarqué Cicéron (6).

Quoiqu'on trouve des marques de cette sagesse seculiére & de cette politesse répanduë dans les écrits de la plûpart des Grecs, soit Européens soit Asiatiques, il faut recon-

Judæis scandalum, Græcis stultitiam. 1. Cor. I. 22. 23.

5. Clem. Alex. Stromat. Lib. 6. sub finem.

6. *Hæc illa est Regio quæ famâ, quæ gloriâ, quæ doctrinâ, quæ pluribus artibus diu floruit, quæ præclara custos & altrix omnis sapientiæ fuit.* ¶. Ces paroles que Baillet cite comme de Ciceron *l.* 2. *de Finib.* c. 21. ne s'y trouvent point.

II. PART. CH. VII. Grecs.

connoître néanmoins l'avantage que la Ville d'Athénes avoit sur le reste du Pays pour tous les exercices de l'esprit.

Elle étoit, selon Thucydide (1), l'Ecole de toute la Gréce pour toutes sortes de Sciences : elle en étoit l'abrégé selon Euripide (2); l'ame, le soleil, & la prunelle selon Demosthene, & la plûpart de ses Ecrivains se sont distingués des autres Grecs par la beauté de leur génie aussi-bien que par la pureté & par l'élégance du stile Attique.

Les Athéniens, selon M. Cousin (3), avoient mis la plûpart des Sciences & des Arts dans leur perfection, avant que les autres Peuples eussent commencé de s'y adonner. Et selon le P. Rapin (4), ils étoient ceux de tous les Grecs qui avoient la plus grande delicatesse pour tous les Arts en général, & le goût le plus exquis " pour l'éloquence en particulier. Il s'étoit élevé " parmi eux tant d'excellens Orateurs, " qu'insensiblement la connoissance des " plus belles choses leur étoit devenuë " comme naturelle. Periclès avoit si bien " accoutumé leurs esprits à ne rien souffrir que de pur, d'élégant, & d'achevé: " que ceux qui avoient à parler en Public " regardoient jusques aux moindres d'en- " tre

1. ¶. Thucydide l. 2. apelle Athenes Ἑλλάδος παίδευσιν. Mais ce n'est pas Euripide qui l'a nommée *l'Abregé de la Gréce* Ἑλλάδος Ἑλλάδα. Il faloit dire qu'elle étoit ainsi nommée dans l'Epitaphe d'Euripide attribuée par Athénée à Thucydide, & par d'autres à Timothée Musicien & Poëte.

2. Apud Athenæum in Dipnosophist, &c.

„ tre le Peuple comme autant de censeurs „ de ce qu'ils alloient dire. " II. PART. CH. VII.

Grecs.

Mais si les Grecs ont surpassé même les Orientaux dans la politesse & la delicatesse d'esprit, & dans l'industrie qu'ils ont fait paroître à inventer, à cultiver & perfectionner les Arts & les Sciences: on peut assurer qu'ils n'ont pas été moins grands amateurs de fictions & de mensonges. On a remarqué que la plûpart de leurs Auteurs ont été superstitieux, & on considére particuliérement leurs Poëtes comme les Peres de la plûpart des fausses Divinités, & les Inventeurs de presque toute la Théologie du Paganisme. C'est ce qui a porté Saint Paul & les Ecrivains Ecclésiastiques des premiers siécles à se servir du même terme pour marquer les Grecs & les Gentils, & à les prendre indifféremment les uns pour les autres (5), & c'est aussi ce qui a fait apeller la Gréce *la mere des Fables* par Nonnus de Panople (6).

Ἕλληνες.

Μυθοτόκος Ἑλλάς.

La posterité n'a point trouvé ce caractére tout-à-fait étrange dans les Poëtes de cette Nation, dont la profession étoit de feindre & de mentir, mais elle l'a jugé entiérement insuportable dans ses Historiens. Les Critiques de bon sens n'ont pû souffrir que des Peuples qui feignoient d'être si amoureux

3. M. Cousin, Avertissement sur la Traduction de Zosim. Xiphil. &c.

4. R. Rap. Compar. de Demosth. & Cicer. chap. 11.

5. Paul. ad Rom. I. 16. & alibi. Orig. in Cels. Clem. Alex. in Strom. & alii passim.

6. Nonn. Panopolit. Lib. 1. Dionysiac. v. 31.

II. PART. CH. VII. Grecs.

amoureux de la sagesse ayent traité si indignement l'Histoire dont l'ame est la verité sans mélange. Quintilien ne met guére de difference entre la licence des Poëtes & celle que les Historiens Grecs se sont donné dans leurs Ecrits (1), & on étoit entiérement persuadé à Rome du déreglement de leur conscience dans le tems que Juvenal a dit (2),

quidquid Græcia mendax
Audet in historia......

Nous verrons ailleurs que les Ecrivains de l'Histoire Grecque sont redevables de cette méchante réputation à Hérodote, & qu'effectivement plusieurs d'entr'eux se sont gâtés sur ce modéle dangereux.

Ce qu'il y a de surprenant c'est de voir que le Christianisme même n'ait pas pû entiérement réformer ce caractére de la Nation, & si on en excepte les Saints Peres & un petit nombre d'Auteurs Ecclesiastiques que la Grace de JESUS-CHRIST a mis à part, & qu'elle a prévenu d'un puissant amour pour la Verité, on ne peut pas dire que les autres se soient garantis de cette infection qui paroît avoir été universelle dans tous les tems, & dans tous les lieux, où cette Nation avoit répandu son esprit. C'est

1. Quintilian. Institut. Orat. Lib. 2. c. 4.
2. Juvenal. Satyr. X. 174.
3. Cicer. Orat. pro Flacco. Item ad Quintum Fratrem.
Tite-Live Lib. 28. n. 43.
Plutarch. in Vit. Solon.
Pausan. in Corinthiac.
Origenes Lib. 4. adversus Celsum.

C'est une plainte qui a été formée contre les anciens Grecs par tout ce qu'il y a eu d'Auteurs les plus graves, tels que Ciceron, Tite-Live, Plutarque, Pausanias, Origene &c. (3). Et pour ce qui est des Grecs modernes, le P. Rapin après Scaliger & Saumaise témoigne (4) qu'ils ont eu peu de sincérité en tout ce qu'ils ont écrit, qu'ils ont eu recours aux visions & aux avantures extraordinaires pour satisfaire leur génie & imposer à la posterité, & que c'est ce qui est cause que la connoissance que nous avons de ce qui est arrivé dans le bas Empire de Constantinople n'est pas entiérement sûre ni fort exacte.

Les autres Critiques de ces deux derniers siécles n'en ont pas jugé plus favorablement, prétendant les avoir convaincus en diverses rencontres de mauvaise foi, de legereté, de perfidie & de mensonge, & long-tems devant eux Joseph l'Historien écrivant contre Apion avoit accusé tous les Grecs en général d'imposture & de mauvaise conscience (5).

Pline le jeune trouvoit encore un autre vice considérable parmi ceux de cette Nation qui est le grand babil & l'excès des paroles dans leurs discours, renfermant souvent

Et maximè Voss. sen. de arte Historiæ cap. 9. pag. 47.

4. Scalig. Baron. Casaub. Salmas. Voss. Barth. & alii. Marin Le Roi de Gomberville, des Vertus de l'Hist. pag. 25, 26. &c.

Le P. Rap. Instruc. pour l'Histoire §. 28. pag. 147. & §. 8. pag. 31. 32. de l'Edit. in 12.

5. Joseph. Lib. 1. contr. Apion.

II. ART. CH. VII. Grecs.

souvent assés peu de sens dans de grandes périodes, & n'ayant que de la fluidité de langue pour toute abondance (1). Mais il semble que cette accusation ne regarde que les Grecs de l'Asie où étoit le gouvernement de Pline, parce que c'étoit effectivement le vice de ceux de ces quartiers-là d'être trop diffus dans leurs Ouvrages & de grands parleurs, mais diseurs de rien, & l'on disoit en proverbe que l'*enflure Asiatique ne s'apaisoit que par le sel Attique.*

Enfin on a trouvé à redire jusqu'à l'ostentation avec laquelle les Grecs ont affecté de mettre à la tête de leurs Ouvrages des Titres magnifiques qui promettant ordinairement plus qu'il n'y avoit d'exécution dans la suite, étoient plutôt les Titres de la vanité naturelle de cette Nation que de la matiére de leurs Livres (2).

§. III.

Des Romains.

Romains.

CE n'est point sans fondement que notre Préjugé nous porte à préférer les Ouvrages des Grecs à ceux des Romains pour la délicatesse de l'esprit, & pour la politesse & les autres agrémens de la Langue, & Monsieur Cousin a eu raison de dire que les Ouvrages des Latins ont cedé à ceux des Grecs

1. *Mos est plerisque Græcorum ut illis sit pro copia volubilitas: tam longas, tamque rigidas periodos uno spiritu quasi torrente contorquent. Aliud autem est eloquentia, aliud loquentia, &c.* Plin. Epist. 20. Lib. 5.

Item.

Grecs l'avantage de l'excellence auſſi-bien que celui de l'antiquité (3). II. PART. CH. VIII.

A dire le vrai il ſemble que la Providence avoit deſtiné les Romains pour autre choſe que pour cultiver les beaux Arts & les Sciences purement ſpéculatives. Elle avoit formé l'eſprit des Grecs pour la Peinture, la Sculpture, l'Eloquence, la Poëſie, & les autres Arts; & celui des Orientaux, ſurtout des Chaldéens & des Egyptiens, pour l'Aſtronomie & les autres Sciences Mathématiques. Mais comme elle avoit reſervé les Romains pour l'Empire du Monde, il ſemble qu'elle ne leur avoit donné de talens & de diſpoſition d'eſprit, que pour aprendre & exercer l'Art de commander. Romains

C'eſt pourquoi Virgile abandonne de bon cœur aux autres Nations la gloire des Arts & des Sciences, pourvû qu'on accorde aux Romains celle de la véritable Politique.

D'autres Peuples ſauront l'Art d'animer le cuivre,
Leurs marbres ſembleront & reſpirer & vivre:
D'autres de l'Eloquence emporteront le prix,
Ou décriront l'Olympe, & ſon riche lambris:
Ton Art, Peuple Romain, ton illuſtre Science
Sera d'aſſervir tout à ta vaſte puiſſance,

De

Item. Jo. Fileſac. Varro Lib. 2. Selector. cap. 13. pag. 383.

2. Plin. Sen. Præf. ad Hiſt. nat. p. 2. & 3.

3. Couſin, Avertiſſ. ſur l'Hiſt. de Zozim. Xiphil. Zonar. &c.

I. PART. CH. VII. Romains.

De te rendre en tous lieux dans la guerre & la paix
L'effroi des ennemis, & l'amour des Sujets (1).

Néanmoins ils ne crurent pas devoir toujours demeurer dans ces termes, & le succès de leurs armes ayant ouvert le passage aux autres Nations, ils entrerent dans leur commerce par le droit de leurs conquêtes, & surtout dans celui des Grecs, dont ils comprirent les Arts & les Sciences parmi les dépouilles qu'ils remporterent de leur Pays. C'est ce qui a fait avouer ingénument à Ciceron & à Horace, que les Romains étoient redevables aux Grecs de la Philosophie, des belles Lettres, & de toutes les connoissances qui servent d'ornement à l'Homme, & qui font sa perfection (2).

Ce commerce avec les Grecs aporta dans ces Ecrivains de Rome un changement & une difference très-sensible entre ceux qui avoient paru jusqu'à la fin de la seconde guerre Punique & ceux qui vinrent depuis. On a vû peu à peu la rudesse des premiers faire place au bon goût & à un genre de délicatesse, qui n'alla point si loin sans doute que celle des Grecs, mais qui n'eut peut-

1. Virgil. 6. de l'Eneide vers 847. & suiv. de la Trad. de Segrais.

Excudent alii spirantia mollius æra,
Credo equidem : vivos ducent de marmore vultus;
Orabunt caussas melius, cælique meatus
Describent radio, & surgentia sidera dicent:
Tu regere imperio populos, Romane, memento:

Hæ

peut-être pas moins de solidité, & qui n'ayant rien d'efféminé dans sa politesse comme celle des Grecs, conserva toujours dans les Ecrivains du premier rang un caractére mâle, vigoureux & convenable à la Majesté de l'Empire.

II. PART. CH. VII Romain.

Mais on peut dire que cette gloire des Romains a été de très-petite durée en comparaison de celle des Grecs, & qu'elle s'est trouvée presque toute renfermée dans l'espace des deux siécles dont l'un fut le dernier de la Republique, & l'autre le premier de la Monarchie. C'est dans ces bornes étroites de la fécondité de cette Nation qu'il faut rechercher tous ces célébres Auteurs que nous apellons Classiques, c'est-à-dire, en qui se rencontre la pureté de la Langue jointe au bon goût des choses.

Le nombre en est fort petit, & il n'est presque composé que de Poëtes & d'Historiens. Il ne nous est resté d'entre leurs Orateurs & leurs Philosophes que le seul Ciceron, qui a très-bien soutenu les deux personnages, & si l'on veut compter Senéque, parmi les Philosophes de la Langue Latine, on ne peut néanmoins pas lui donner le rang des Auteurs Classiques, que nous ne refuserions pas à Varron, s'il nous étoit resté de lui quelque chose qui fût assés digne de

Hæ tibi erunt artes, pacisque imponere morem;
Parcere subjectis, & debellare superbos.

2. *A Græcis Philosophiam & omnes ingenuas disciplinas habemus.* Cicero Lib. 2. de Finib. n. 21.

Græcia capta ferum victorem cepit, & artes
Intulit agresti Latio, Horat. Epist. Lib. II. Ep. I. 156.

de la réputation où il a été du premier des Philosophes Romains.

Les meilleurs de leurs Historiens ne sont pas exemts de défauts comme on le fera voir au Recueil des Jugemens suivans (1). Ils ont été cause même que la Posterité a chargé toute la Nation d'une partie des vices des Grecs, & qu'on les a accusés de trop de présomption pour eux-mêmes & trop de mépris pour les Peuples des Pays de Conquêtes & pour les Barbares, sans se souvenir qu'ils avoient été de leur nombre durant l'état florissant des Grecs. Il faut avouer qu'ils ont eu plus de bonne foi, & qu'ils ont été moins curieux de fictions & de mensonges; mais peut-on excuser la négligence qu'ils ont euë de s'informer exactement des affaires des Nations étrangeres, ou le peu sincerité qu'ils ont témoigné en voulant bien leur imposer des faussetés.

Les Romains n'ont point eu de goût pour la plûpart des Mathématiques, & peu de leurs Ecrivains y ont réussi. Ils traitoient ces connoissances avec trop d'indifference, ils ne les consideroient quasi que comme des exercices propres à rendre les esprits efféminés & plus convenables à des Grecs & à des Asiatiques nés pour obéïr, accoutumés au joug, qu'à des Romains destinés pour commander aux autres, & pour gouverner le Monde.

§. IV.

1. ¶. Baillet avoit dessein de donner les Jugemens sur les Historiens.

§. IV.

Des Italiens.

JE n'ai pas crû devoir m'arrêter aux Préjugés que l'on a des Ecrivains de la Langue Latine qui sont venus après les siécles de pureté, parce que si on excepte les jugemens que l'on fait de leur stile, qui est plus ou moins corrompu selon les tems ou les lieux dans lesquels ils ont écrit, il n'y a presque point de régles générales à suivre dans les observations que divers Critiques ont faites sur les particuliers.

Peuples l'Empire Province

On a pourtant distingué le caractére des *Africains* & des *Espagnols* d'avec celui des autres Peuples de l'Empire, & on a remarqué que les premiers sont obscurs pour l'ordinaire, irréguliers dans leurs compositions, durs dans leur stile & embarassés dans leurs expressions, quoique cela ne soit point universel; & que les derniers ont presque tous quelque chose d'affecté, un air qui n'est pas toujours naturel; & un stile Poëtique, enflé & *ampoullé*; ce qui s'est observé particuliérement dans la savante famille des Annéens d'où étoient sortis les Senéques, Lucain, Florus, &c.

Depuis la décadence de l'Empire & de la Latinité, il s'est formé divers Etats dans l'Europe, où les Nations qui avoient été de l'Empire se firent une Langue particuliére pour l'usage commun de leurs Peuples, & ne laissérent pas de conserver la Langue Latine pour celui de leurs Savans & de

PART. I. VII. liens. leurs Ecrivains. Les autres pays ayant été éclairés dans la suite par la Foi de l'Evangile introduisirent aussi cette Langue dans leurs Eglises & dans leurs Ecoles publiques & particuliéres. C'est ce qui nous a produit par toute l'Europe, hors la Moscovie, & ce qui est présentement sous la domination des Turcs, deux sortes d'Ecrivains qui ont écrit, soit en Latin, soit en Langue vulgaire.

Entre tous ces Peuples les *Italiens* ont été considerés comme les successeurs légitimes, & les héritiers les plus proches des anciens Romains, pour les Lettres & les Sciences comme pour le reste. C'est en partie sur cet avantageux Préjugé qu'on a établi la bonne opinion qu'on a euë de leur esprit & de leurs bonnes qualités pour écrire.

Monsieur Naudé estime (1) que les Esprits d'Italie ont plus de gentillesse que ceux du nôtre, & qu'ils sont sans comparaison plus adonnés à la Poësie. Il n'y a point de doute que les Ecrivains de ce pays n'ayent de la délicatesse, que quelques-uns d'eux n'ayent eu quelque chose de plus fin & de plus délié même que la plûpart de ceux des autres Nations.

On veut attribuer ces belles qualités à la bonté du climat & à la subtilité de l'air que respirent

1. Gabr. Naudé Mascurat, ou Jugement des Piéces sur Mazarin. pag. 213. ¶. Naudé page 213. de son Dialogue intitulé, *Jugement de tout ce qui a été imprimé contre le Cardinal Mazarin*, livre, que, pour abréger, on cite sous le titre de *Mascurat* un des personnages du Dialogue, dit très intelligiblement que l'esprit

respirent les Italiens, & quoiqu'il n'y ait peut-être pas beaucoup de discrétion de s'oposer à un Préjugé si universellement répandu dans le monde, on pourroit néanmoins demander où étoit cette grande délicatesse d'esprit & toutes ces autres excellentes qualités dans ces Italiens qui ont vécu depuis Janus & Saturne jusqu'aux guerres Puniques, & depuis l'invasion des Gots jusqu'au siécle de Petrarque? Ils ont pourtant été nourris & élevés dans le même climat & dans le même air que ceux qui ont paru depuis les guerres Puniques jusqu'à la domination des Gots, & depuis Petrarque jusqu'à nous.

C'est par un pareil raisonnement que Paul Jove prétend (2) que les Liguriens ont le génie épais & grossier, & que leurs productions n'ont que de la rudesse & de la rusticité, que l'air n'y est pas si subtil que dans tout le reste de l'Italie, & il dit que quelques-uns comparoient les génies de cette Province aux rochers steriles & au méchant terrain de ce pays. Cependant le Soprani & l'Abbé Justiniani (3) nous ont fait connoître un assés grand nombre de beaux esprits & de savans hommes de toute la Ligurie ou de la riviére de Génes.

Quoiqu'il en soit, les Auteurs Italiens ont écrit pour la plûpart avec plus de politesse,

prit des Italiens est plus gentil que le nôtre: mais quand Baillet lui fait dire que *les esprits d'Italie ont plus de gentillesse que ceux du nôtre*, je ne puis m'imaginer à quoi se raporte le *nôtre*.

2. Paul. Jov. Elog. 112.

3. In L. de Vir. Ill. Ligur. & Reip. Gen.

II. PART. CH. VII.

Italiens.

tesse, plus d'élegance & plus d'artifice que ceux du reste de l'Europe (1), & ils semblent avoir eu un génie tout particulier pour la Poësie, pour les Antiquités, pour les Arts liberaux, pour la Jurisprudence & pour cette connoissance composée de celle de l'Histoire & de la Jurisprudence que nous apellons Politique.

Pour ce qui est de leur Poësie, elle a pour l'ordinaire plus de brillant que de solidité, & elle tend plus à l'agréable & au plaisant qu'à l'utilité & à l'honnête. Monsieur Despreaux prétend que les Italiens s'attachent rarement à la droite Raison & au sens commun dans leurs Poësies, & qu'ils y ont témoigné peu de justesse d'esprit; mais que voulant s'élever de peur de se rencontrer avec le commun, ils se sont rendus irréguliers & monstrueux & n'ont eu qu'un faux éclat (2).

La plûpart emportés d'une fougue insensée,
Toujours loin du droit sens vont chercher leur pensée.
Ils croiroient s'abaisser dans leurs Vers monstrueux,

S'ils

1. Epist. Bass. præfix. 3. parti Catal. Nundin. Francof.

2. Despreaux Art Poëtiq. Chant I. v. 39. &c.

3. R. R. Instruct. pour l'Histoire §. 21. pag. 95. de l'Edit. in 12. & pag. 145. ¶. Le P. Rapin ch. 21. de ses Réflexions sur l'Histoire page 278. de l'édition d'Amsterdam 1686. dit en général que Tacite par son habitude à juger des hommes en mauvaise part a gâté l'esprit à bien des gens, mais il ne specifie point les Italiens.

4. Poster. Scaligeran. pag. 126. ¶. Ce Jugement de Joseph Scaliger regarde principalement les *Variæ lectiones* de Victorius, & se trouve au mot *Italiens* dans le

S'ils pensoient ce qu'un autre a pu penser comme eux.

Evitons ces excès : laissons à l'Italie
De tous ces faux brillans l'éclatante folie.

Et pour ce qui regarde la Politique & la Morale des Italiens, le P. Rapin remarque (3) qu'ils sont excessifs en réflexions pour la plûpart, & il juge que c'est leur Corneille Tacite qui les a gâté, & qui les a fait échouer dans les Livres qu'ils en ont voulu écrire.

Scaliger dit (4) qu'ils sont naturellement grands parleurs, qu'ils aiment à employer beaucoup de discours pour dire peu de choses, & que par exemple ils font des chapitres tout entiers d'une simple conjecture.

Mais on ne peut pas excuser d'injustice l'opinion peu avantageuse que la plûpart des Critiques du Nord ont témoigné avoir de l'érudition des Italiens. Ils se sont imaginés faussement que l'aplication laborieuse à l'étude étoit incompatible avec cette gentillesse naturelle de leur esprit, qu'ils ont voulu nous faire passer pour une simple legereté (5), & ils n'avoient pû se persuader qu'il

le *Scaligerana* que Baillet appelle *posteriora*, parce que des deux *Scaligerana*, celui-ci, quoiqu'il ait paru le premier, n'a été pourtant recueilli qu'en Hollande par Jean & Nicolas de Vassan, quelques années après que Scaliger eut quitté la France ; au lieu que l'autre, qui n'a paru que le second, ne laisse pas d'être intitulé *Prima Scaligerana*, parce qu'il a été recueilli par François Vertunien quelques années avant que Scaliger passât de France en Hollande. Voyés la note sur l'article 235. au tome 2.

5. Janus Nicius Erythræus in Pinacothec. part. 1. pag. 167. 168.

.. PART. a. VII. aliens.

qu'il pût se trouver en Italie un homme qui fût véritablement & solidement savant, jusqu'à ce qu'ils eussent vû les diverses Leçons de Castalion d'Ancone, comme nous l'apprend un Ecrivain Italien (1). Ces Messieurs n'apelloient véritable & solide Science que cette érudition qui s'acquiert par la grande lecture, & qui ne consiste qu'en observations, corrections, scholies, & lieux communs. Mais ils devoient considerer que l'Italie loin d'être dépourvûë de ces sortes de Savans, en avoit elle-même fourni les premiers exemples à l'Allemagne & aux Pays-bas depuis le quinziéme siécle, comme il sera aisé de le remarquer dans notre Recueil des Critiques Grammairiens, & qu'il y a quelque sorte d'ingratitude de ne pas reconnoître qu'on est redevable aux Italiens, d'avoir fendu la glace aux autres pour cette espéce d'érudition.

Il n'est peut-être pas si aisé de justifier les Ecrivains Italiens du reproche qu'on leur a fait de deux défauts considérables, quoiqu'il ne soit pas juste de les attribuer universellement à toute la Nation.

Le

1. Id. ut supra.

2. Voyés dans les Ecrits du Card. Bembe & des autres Italiens de son tems. ¶. Lipse Epist. 57. Cent. 2. Miscell. a interprété ainsi un passage du Cardinal Bembe dans son Histoire de Venise sur ce que parlant du Roi de France Louïs XII. il affecte d'user du mot *Aloysius* comme plus Latin que *Ludovicus : Quale illud*, ce sont les termes de Lipse, *de Ludovico Gallorum Rege, quem Aloysium, magis ῥωμαϊστὶ scilicet, ubique appellat, & alibi cum faceta additiuncula, quem isti (qui isti? barbari nos & inepti) Ludovicum appellant.* Pétrarque Epitre 1. du Livre IX. *rerum senilium* déclare hautement qu'il ne faloit chercher ni Orateurs ni Poëtes hors de

Le premier de ces défauts qu'on a prétendu trouver dans la plûpart de leurs Ecrits, est un certain air de cette vanité Romaine qui leur fait mépriser toutes les autres Nations, jusqu'à nous traiter tous indifferemment de Barbares (2), comme si les Sciences & la politesse n'avoient jamais passé les Alpes, & comme si la Providence les avoit fait les seuls héritiers de toute la sagesse des Grecs & des anciens Romains. C'est ce qui les a rendu eux-mêmes méprisables & odieux à la plûpart des Allemans, des Anglois & des Hollandois, qui leur ont donné le change, & les ont condamné à la peine du Talion. Et si l'on veut se donner la peine de consulter le Livre qu'un Italien a fait touchant les calamités arrivées aux Gens de Lettres (3), il ne sera pas difficile de juger par le nombre des malheureux Savans de l'Italie, qui surpasse de beaucoup celui des autres Nations ensemble, que Dieu semble avoir pris plaisir à rabaisser leur hauteur, & à confondre leur orgueil.

L'autre défaut est le peu de pieté & le peu de sentiment de Christianisme que l'on a

de l'Italie. Les beaux esprits de son pays près de 200. ans après étoient encore dans le même sentiment, du moins à l'égard des Poëtes, si ce que Beze rapporte de ses premiéres Poësies Latines est vrai, que Flaminius les ayant vuës s'écria, qu'à la fin les Muses avoient passé les Alpes & pénétré dans les Gaules. Il paroit même qu'en 1587. ils n'étoient pas tout-à-fait guéris de cette prévention, témoin les beaux Phaleuques de Joseph Scaliger imprimés audevant de toutes les éditions de la Pancharis de Bonnefons.

3. Pierii Valerian. de Infelicit. Literatorum.

I. PART. a remarqué dans ceux de leurs Ouvrages
ART. VII. qui n'ont point été composés exprès pour
le service de l'Eglise.

Nous avons vû plus haut avec quelle indignité Pierre le Calabrois, dit Pomponius Lætus, Politien, le Cardinal Bembe (1), & quelques autres Italiens traitoient l'Ecriture-Sainte, & généralement tout ce qui concerne la Religion; & Kempius n'a point fait difficulté d'apeller l'Italie *la boutique fameuse de l'iniquité* (2). Injure qu'on ne peut point exempter de mensonge, à moins qu'on ne l'entende de divers Ecrivains de perdition qui ont été Italiens, comme (3) Bernardin Ochin de Sienne, Mathieu Gribaldi Jurisconsulte de Padouë, les deux Socins de Sienne, Nicolas Paruta sujet de la République de Venise, Jean Valentin Gentil de Cosenza, Jean Paul Alciat du Milanez, George Blandrate de Saluces, François Lismanini Cordelier de Corfou, mais Italien d'adoption; Pierre Pompona-ce

1. Partie 2. de ce Discours au 2. chap. des Préjugés sur les Auteurs Eccles. & Profan. pag. 155. & suiv.

2. Mart. Kemp. Charism. sacror. Triad. seu Biblioth. Anglor. pag. 351.

3. ¶. De ces 18. Italiens *Pierre Pomponace* de Mantouë que de son tems on nommoit vulgairement *le Peretto*, & l'*Arétin* qu'on auroit du nommer *Pietro Bacci* d'Arezzo, s'il est vrai qu'il fut fils naturel de Luigi Bacci, ont été soupçonnés d'Athéisme, quoiqu'ils soient morts en apparence Catholiques, le premier l'an 1526. le second, l'an 1556. J'ignore sur quel fondement le P. Rapin qui ne les connoissoit l'un & l'autre que de nom, les a faits Platoniciens, dans sa Comparaison de Platon & d'Aristote chap. 5. de la 4. partie. Pomponace, comme tout le monde sait, étoit un Péripatéticien juré, & l'Arétin, le plus ignorant des hommes, ne savoit absolument ce que c'étoit que Philosophie.

Jule

ce de Mantouë, Pierre l'Aretin d'Arezzo, Marcel Squarcialupi Médecin de Lombardie, Michel Gittichi Venitien, Jules César Vanini de Naples, Jules de Trevigi, Alexandre Vitrelini, Jaques de Chiari, François Nigri, & de quelques autres enfans infortunés de l'Italie, qui ont misérablement abandonné leur Religion & leur Patrie pour aller répandre dans tous les Pays du Nord & de l'Occident les semences malheureuses du Photinianisme, du Déisme, & même de l'Athéisme. II. PART. CH. VII. Italiens.

§. V.

Des Espagnols.

LEs Espagnols ont été en réputation de gens d'esprit & de belles Lettres même, depuis qu'ils ont été réduits entiérement sous l'obéïssance des Romains, c'est-à-dire, depuis le tems d'Auguste. L'Espagne Espagne

Jule César Vanini, grand Plagiaire, moins ignorant mais qui avoit moins d'esprit que l'Arétin, est mort professeur & martyr de l'Athéisme à Toulouse où il fut brûlé vif dans la place de Salin le 9. Février 1619. *Francesco Negro*, car c'est ainsi qu'il se nommoit, & non pas *Nigri*, étoit de Bassano, Auteur de la *Tragedia del libero arbitrio*, Satire outrée contre l'Eglise Romaine. Il la traduisit depuis en Latin. On peut voir dans les Bibliothéques de Gesner, de Simler, & de leurs Continuateurs la liste de ses autres Ouvrages. Il étoit disciple du vieux Socin, & mourut un peu au delà du 16. siécle Maître d'école à Chiavenne dans les Grisons. *Jule de Trevis*, & *Jaques de Quiers* disciples du même Socin n'ont laissé aucun écrit. Les douze autres sont aussi rangés parmi les Anti-Trinitaires; & Sandius dans sa Bibliothéque en fait mention plus ou moins ample.

II. PART. CH. VII. Espagnols.

pagne a donné à l'Empire & à la Ville de Rome divers Orateurs, divers Philosophes, & quelques Jurisconsultes, mais elle a été encore plus féconde en Poëtes (1).

Depuis qu'elle a été assujettie au joug des Sarazins & des Maures, elle n'a point laissé de produire au milieu de ses tribulations & de ses calamités un assés grand nombre d'Ecrivains Arabes & Juifs, la plûpart Médecins, Astronomes, Philosophes ou Rabins, & on peut dire que ceux d'Espagne surpassoient tous les autres Auteurs de ces Sectes répanduës dans les diverses Provinces du monde.

Néanmoins ces tems ausquels fleurissoient les Mahometans & les Juifs d'Espagne furent des siécles de ténebres & de Barbarie pour les Sciences & les Lettres Chrétiennes & Humaines, jusqu'à ce que les Rois Catholiques Ferdinand & Isabelle ayant purgé le pays de ces hôtes incommodes, & réuni une bonne partie des Royaumes de l'Espagne, on y vit refleurir les Arts & les Sciences par la communication de la France & de l'Italie (2).

Mais pour dire quelque chose des Préjugés sur lesquels on se forme l'opinion qu'on a des Ecrivains Espagnols, on a remarqué que la gravité est le caractére de la plûpart d'entr'eux, mais une gravité qui est oposée à la subtilité & à la gentillesse d'esprit

1. Nicol. Anton. part. 1. præfat. in Biblioth. Hispaniæ. pag. 5. & seqq.
Item Latin. Pac. Panegyr. ad Theodos. sen.

2. N. Anton. ibid. pag. 12.

3. N. Baillé, Lettre au Comte d'Hanaw, 3. partie des

prit qu'on a attribuée à quelques autres Nations. II. Part. Ch. VII.

Espagnols

Nicolas Baſſé parlant des talens & des dons que chaque Nation a reçûs de la Providence, témoigne (3) que les Hiſtoriens ſont convenus de dire que les Italiens ont écrit élégamment, les François ſubtilement, & les Eſpagnols prudemment.

Le P. André Schott écrit (4) qu'entre les Peuples divers de l'Eſpagne, les uns avoient toujours été jugés plus propres pour un certain genre d'écrire, & les autres pour un autre; & que tous ne réuſſiſſoient pas également bien dans le même emploi & la même profeſſion. Que la Ville & le Territoire de Cordouë avoient produit pluſieurs Poëtes dès le tems de Ciceron, mais qu'au jugement de cet Orateur, ils n'avoient ni délicateſſe, ni ſubtilité, ni agrémens.

Il ajoute qu'on a remarqué volontiers que les Ecrivains de Tolède ſont ordinairement délicats & ſubtils; que ceux du Portugal s'adonnent avec plus de ſuccès à la Muſique & à la Poëſie; que les Caſtillans ſont meilleurs Médecins & plus habiles Juriſconſultes que les autres; & que ceux du Royaume de Valence ont paſſé pour bons Orateurs & bons Médecins.

Dom Nicolas Antoine prétend (5) que ceux d'Andalouſie ou de la Betique ſont en ré-

des Catal. des Foires de Francfort.

4. A. S. Peregrini Biblioth. Hiſpan. in 4. Ep. Limin.

5. Nic. Anton. Bibl. Hiſpan. præfat. part. 1. & apud illum Strabo Geograph. Lib. 3.

II. PART. CH. VII.

Espagnols.

réputation depuis fort long-tems d'avoir excellé au-dessus des autres Espagnols dans l'étude de la sagesse, & dans les productions de leur esprit, & il apuie cet éloge sur l'autorité de Strabon le Géographe.

Enfin on a remarqué que les quartiers de l'Espagne exposés au Midi & à l'Orient, mais sur tout le long des côtes de la Mediterranée, ont été assés fertiles en beaux esprits, & ont produit beaucoup de savans hommes; mais que les esprits sont plus pesans dans la Navarre, la Biscaye, les Asturies & la Galice, ce qu'on n'a point manqué d'attribuer à la constitution de l'air, & à la stérilité du terrain.

Belles Lettres.

Jean Barclay & le Président de Gramond ont prétendu (1) comme plusieurs autres que l'Espagne n'a point été si heureuse dans la production des gens de belles Lettres, que dans celle des autres espéces de Savans, & qu'on n'y a point vû fleurir la Philologie & la connoissance des Langues, comme dans l'Italie & dans la France (2). Le Bibliothequaire Espagnol, homme judicieux & discret, reconnoît qu'il y a quelque aparence de vérité dans cette observation (3), pourvû qu'on veuille avoir égard seulement à la quantité & non pas à la qualité de ces Phi-

1. Joan. Barcl. Satyrici part. 4. sive Iconis anim. cap. 7. Item citante Nicol. Ant.

2. Barthol. Gramond. Hist. Gall. Lib. 1. pag. 21.
Georg. Hornius in Orbe Polit. part. 4. pag. 29.
Abraham Golnitz. in Compendio Geographico pag. 100.
Thom. Lansius in consultatione de Principatu Europæ, Orat. contra Hispaniam.
Paul. Merula Cosmograph. part. 2. cap. 8.

Philologues : mais que si on veut les peser plutôt que de les compter, on trouvera que l'Espagne a fourni dans ces deux derniers siécles des personnes capables de tenir tête aux plus habiles gens des autres Nations de l'Europe dans la connoissance des Langues Hébraïque, Grecque & Latine, dans la Poësie, dans l'Eloquence, dans l'Histoire, dans toutes sortes d'Antiquités & dans la Critique des Auteurs.

II. PART. CH. VII. Espagnols

Historiens

Les Historiens Espagnols & particuliérement ceux qui ont écrit en Langue vulgaire, ont pour l'ordinaire assés de pureté & d'ornement dans leur stile, & ont eu en ce point le dessus de ceux qui ont écrit en Latin. Mais les uns & les autres sont accusés d'avoir trop négligé leur propre réputation & leur propre gloire, par un excès de passion pour celle de leur Pays, de s'être aveuglés volontairement pour marcher avec plus de hardiesse dans les ténebres & dans les précipices, & de n'avoir point assés compris l'importance qu'il y a de ne jamais s'écarter des régles de l'exactitude & de la fidélité, quand on écrit l'Histoire. Ils se sont laissé abuser la plûpart aux impostures d'Annius de Viterbe, & de Cyriaque d'Ancone (4), & ils n'ont fait remonter leurs Géné-

3. Nic. Ant. Præfat. part. 1. pag. 17. 18. 19. 20. 21.

4. ¶. On est comme en possession de traiter d'imposteur *Cyriaque d'Ancone* pour les Inscriptions qu'il a produites, & *Annius de Viterbe* pour les Auteurs qu'il a publiés. Je n'examinerai point s'ils ont été trompeurs ou trompés. Je remarquerai seulement qu'Annius étant mort le 13. Novembre 1502. est mort quelques 56. ans après Cyriaque. Celui-ci avoit commencé vers 1427. à rechercher les inscriptions antiques,

II. PART. CH. VII. Espagnols.

Généalogies & leurs Origines jusqu'à Thubal & Japhet que par des fictions plus impertinentes les unes que les autres, & puisées dans le faux Berose, & dans d'autres égoûts aussi corrompus (1). Leurs Histoires & leurs Antiquités Ecclesiastiques n'ont pas de meilleures cautions, & j'espére faire voir ailleurs dans quelles Boutiques de mensonge on a forgé toutes ces fausses Chroniques, & ces Mémoires suposés sous les noms spécieux de Flav. Lucius Dexter fils de Saint Pacien de Barcelone, de M. Maxime Evêque de Sarragosse, d'Heleᴂcas, de Braulion, de Taion & de Valderede ses successeurs, de Luitprand Diacre de Pavie, de Julien l'Archidiacre de Tolède, d'Athanase premier Evêque de Sarragosse, de Festus Avienus, d'Isidore de Beja, de J. Gilles de Zamora, des livres & des lames de plomb trouvées auprès de Grenade, des Ecrits de Saint Gregoire d'Elvire,

ques, comme on l'apprend d'une Lettre de Philelphe datée de cette année-là: c'est la 12. du l. 1. On voit par la 4. du 4. qu'il étoit prêt à partir de Constantinople en 1440. Par les 21. & 22. du 5. qu'il étoit en 1443. sur le point d'arriver à Venise, chargé des plus curieuses inscriptions de la Gréce & de l'Asie. Par la 48. du même 5. livre, qu'il avoit envoyé à Philelphe *quatuor pulcherrima Epigrammata quæ nuper ex Peloponneso in Italiam advexerat.* Cette Lettre est du 31. Octobre 1444, & c'est la derniére qu'il paroit que Philelphe lui a écrite, en sorte qu'on pourroit croire que Cyriaque seroit mort en 1445. ou 46. au plus tard; n'y ayant nulle apparence, s'il avoit vécu aussi long-tems que le suppose Pierre Apien, qu'étant si grand ami de Philelphe celui-ci n'en eut point reçu de Lettres pendant tant d'années. Une forte preuve que Cyriaque est mort dans le tems que je présume, c'est que Blondus dans son *Italia illustrata* qu'il écrivoit sous

d'Elvire, de la Chronique du Moine Aubert, & de quelques autres fruits de l'imposture, dont un savant Espagnol nous a promis une bonne & solide censure (3). Un Critique de nos jours a remarqué aussi dans les Historiens Espagnols un esprit de partialité pour leur Etat qui les rend fort suspects, trop d'affectation dans la maniére de debiter leurs maximes, & trop de réflexions inutiles dans leurs Ecrits de Politique & de Morale humaine, en quoi il prétend qu'ils ont aussi mal réussi que les Italiens, les uns & les autres ne s'étant apparemment formés que sur le Modéle de Tacite (4).

II. PART. CH. VII. Espagnols

Les Poëtes Espagnols ont un caractére tout-à-fait singulier, c'est dommage qu'ils n'ont point apporté assés d'art, & qu'ils ont négligé l'érudition, selon le témoignage même de Dom Nicolas Antoine (5), qui prétend que ses compatriotes ne se sont apliqués qu'à limer leurs mots & leurs phrases,

Poëtes.

sous Eugene IV. parlant d'Ancone dit qu'elle avoit perdu Cyriaque depuis peu. Cela prouve qu'il étoit mort avant l'année 1447. tems auquel commença le Pontificat de Nicolas V. d'où s'ensuit qu'Apien, & ceux qui sur son temoignage ont écrit que ce Pape avoit employé Cyriaque à cette recherche d'inscriptions, se sont trompés.

2. G. Voss. de Hist. Latin. Lib. 3. pag. 609. & alii.

3. Nicol. Anton. var. in locis Tomi utriusque Biblioth.

Cette Critique des faux Auteurs a pour titre ; *Trophæum historic. Ecclesiastic. erectum ex manubiis Pseudo-Dextri &c.* Tom. 2. pag. 119. ubi de suis scriptis.

4. R. Rap. Instruction pour l'Histoire §. 21. pag. 95.

Idem ibid. pag. 145. & pag. 148. Edit. in 12.

5. Nic. Anton. præf. part. 1. pag. 23. 24.

II. PART. CH. VII. Espagnols.

ses, sans se soucier d'aller puiser l'esprit Poëtique dans l'Aganippe, ni de se former sur les anciens Grecs & Romains. Ils ne se sont pas voulu donner la peine d'étudier la Fable ni les Belles Lettres qui sont absolument nécessaires aux Poëtes. C'est pourquoi ils n'ont point réussi dans le Poëme Epique au moins pour la plûpart, & s'ils ont fait quelque chose de suportable dans le genre dramatique, ce n'est point pour avoir suivi les régles d'Aristote ni d'Horace, mais pour s'être quelquefois laissé aller assés heureusement à leur propre génie, dont les saillies quelques irrégulieres qu'elles fussent n'ont point laissé d'emporter les applaudissemens des peuples. C'est ce qu'on voit dans Garsilasse, Lopé de Vega Carpio, Gongora, les deux Argensoles, & le Portugais Camoes. (1)

Orateurs.

Pour ce qui est des Orateurs en Langue vulgaire, on peut dire qu'ils ont été encore plus rares en Espagne qu'en Italie. Il ne paroît pas qu'on y ait beaucoup cultivé l'éloquence du Barreau, mais celle de la Chaire y a fleuri en la personne de quelques Prédicateurs, dont le plus considérable & le plus éloquent a été Grenade sans doute.

Philosophes.

L'Espagne a nourri aussi quelques Philosophes d'importance dans le Christianisme aussi-bien que dans le Mahometisme. Si l'on en croyoit ceux du pays, il ne s'en trouveroit point parmi ceux des autres Na-

1. ¶. De tous les Poëtes ici nommés Lope de Véga seul a cultivé le genre dramatique.

Nations qui les auroient surpassés, & fort peu même qui les auroient égalés (2). Mais il faut considerer cette opinion, plutôt comme un véritable sentiment de tendresse pour leur Patrie, que comme un jugement fort sain ou fort sincere. Au reste on n'y voit presque point d'autres Philosophes que des Peripateticiens, qui sont devenus subtils dans leurs raisonnemens, Formalistes, & Métaphysiciens par le caractére de leur esprit né à la Dialectique & aux Réflexions, comme l'a remarqué le Pere Rapin dans ses Réflexions sur la Philosophie (3).

II. PART. CH. VII. Espagno

Les Espagnols n'ont pas moins bonne opinion de leurs Mathematiciens & de leurs Jurisconsultes que de leurs Philosophes, & je croi qu'il est assés inutile de les troubler dans leur complaisance, & dans la pensée où ils sont qu'il ne se peut rien trouver de meilleur hors de leur pays.

Mathématiciens. Jurisconsultes.

Enfin on ne peut pas refuser à l'Espagne la gloire d'avoir porté de grands Théologiens, & d'habiles Interpretes de l'Ecriture-Sainte parmi un si grand nombre de médiocres. A dire le vrai, elle a donné à l'Eglise fort peu de ces Théologiens Polémiques que nous apellons Controversistes. Ce n'est pourtant pas un effet de sa stérilité, mais comme la Bonté Divine l'a préservée du venin de l'Héresie, tant qu'il n'y a point eu d'ennemis, on n'a point eu besoin d'armes ni de combattans, & ç'au-

Théologiens. Controversistes.

2. Nic. Anton. præf. part. 1. pag. 16.
3. R. Rap. Refl. sur la Philos. num. 18.

II. PART. CH. VII. Espagnols.

ç'auroit été se battre contre des spectres & des fantômes, disent les Critiques Espagnols, si l'on s'étoit amusé à écrire de la Controverse dans un Pays qui ne produit point d'Hérétiques (1). Mais puisque l'Espagne a bien été capable de mettre au monde des Déistes tout autrement pernicieux que ne peuvent être les Hérétiques, elle n'auroit point mal fait de se mettre en devoir de leur oposer de fidéles & de vaillans soldats capables de défendre la Religion Chrétienne, contre des ennemis de la Trinité & de l'Incarnation aussi détestables qu'étoient Jean Valdez, Michel Servet, & Benoît d'Espinose que nous apellons Spinosa.

Casuistes.

En compensation du défaut de Controversistes, l'Espagne a répandu dans le monde une abondance de Casuistes ou de Théologiens de la Morale, laquelle peut passer pour une profusion & une véritable prodigalité. C'est de son sein qu'on a vû sortir comme du ventre du Cheval de Troye tous ces braves, Escobar, Guimenius ou Moya, Castro, Soto, Lugo, Dicastillo, Castro-Palao, Sanchez, la Torre, Vasquez, Martinez, Vivaldez, Polanco, Villalobos, Truxillo, Fernandez, Fagundez, Pelaëz, Leander, Suarez, Lopez, Mascarenhas, Avellaneda, Fr. d'Avilla, Ledesma, Padilla, Alvarado, Hurtado, Trullenc, Velasquez, Porcel, Prado, Medina, Zambrano, Urrutigoyti, Corduba, Horozco, Ro-

1. Nic. Anton. præfat. part. 1. pag. 14.
2. Guido Bentivogl. pag. 624. delle Opere stampate

Rodriguez, Saa, Toledo, Azor, Rocafull, Mendoza, Loarte, Caramuel, Mercado, Rebullosa, & plus de deux cens autres Théologiens Moraux, dont le nombre est sans doute plus considérable que l'autorité, puisqu'à peine en trouvera-t-on trois ou quatre dans une si grande foule dont les opinions n'ayent été censurées & condamnées par l'Eglise du tems de nos Peres & du nôtre. Ainsi tous ces Ouvriers demeurans flétris pour la Posterité, ont frustré l'Espagne leur Mere de la gloire qu'elle devoit esperer de leurs travaux.

II. PART. CH. VII. Espagnols

Mais c'est faire justice à la Nation Espagnole de reconnoître qu'elle a excellé en Ecrivains Ascetiques, qui ont enrichi l'Eglise de Livres spirituels & de devotion. C'est ce qu'il sera aisé de voir dans le Recueil que j'espére en donner. C'est aussi ce que Dom Nicolas Antoine nous fait remarquer à la tête de sa Bibliotheque. Et le Cardinal Bentivoglio reconnoissant pareillement cette vérité dans sa Lettre à Tobie de Mathieu ou Matthew Anglois, dit que la Langue Espagnole a une qualité particuliére pour ces sortes de compositions spirituelles, parce que sa gravité naturelle donne beaucoup de poids aux choses qui y sont enseignées, & les imprime aisément dans les cœurs de ceux qui lisent ces sortes de Livres (2).

Ascetiques

§. VI.

te in Parigi 1648. fol. & apud Nic. Ant. part. 1. Præfat. Bibl. Hisp. pag. 14. 15. ad marg.

II. PART. CH. VII.

§. VI.

Des Allemans & des autres Peuples du Nord.

Allemans & Septentrionaux.

C'Est à la Religion Chrétienne que les Allemans & les autres Peuples du Septentrion sont rédevables du changement de leurs esprits aussi-bien que de leurs cœurs, & on peut dire que nos Rois y ont fait entrer les belles Lettres, les Sciences, la Police, & les Sentimens de l'humanité, avec les lumiéres de l'Evangile. Car jusqu'alors les esprits de ces Peuples (selon leur propre aveu) avoient suivi la constitution du climat (1); ils n'avoient rien eu que de grossier & de sauvage, rien que de barbare & de brutal; & ils avoient toujours été couverts des tenebres les plus épaisses de l'ignorance.

Ils avoient même témoigné dans les occasions une aversion particuliére pour les Sciences & pour les Arts, & quoiqu'ils fussent grands ennemis du repos & de la paix, ils aimoient pourtant l'oisiveté & la paresse (2). De sorte que quand ils n'avoient point de guerres, ils s'abandonnoient à la débauche plutôt que de se résoudre à faire le moindre exercice pour l'utilité de la vie.

Mais

1. Jo. And. Quenstedt de Patriis vir. illust. Dialog. pag. 138. 139.

2. *Amant inertiam, oderunt quietem.* Cornel. Tacit. Lib. de German. morib.

Allemans & Septentrionaux

Mais depuis qu'ils se sont laissé aprivoiser, on a vû leurs esprits se décrasser peu à peu, & produire dans la suite des siécles des Ouvrages qui semblent le disputer en solidité & en érudition avec ceux des Nations les plus polies. Et leur exemple a fait assés connoître qu'il n'y a point sous le Ciel d'air si grossier, point de climat si froid, point de Pays si sauvage, ni de terre si inculte, qui ne puisse produire de bons esprits quand on a soin de les cultiver avec application & assiduité : & que les habitans du Septentrion ont peut-être autant d'apsitude, & de disposition pour les Arts & les Sciences que ceux des Regions tempérées, lorsqu'ils veulent faire une épreuve sérieuse de leur industrie & de leurs forces par l'étude & la méditation.

Jean Bodin, qui d'ailleurs ne paroissoit pas trop affectionné pour les Allemans, n'a point laissé de dire (3), que depuis que ces Peuples se sont dépouillés de leur ferocité, ils ont fait de si grands progrès dans toutes sortes d'exercices & de professions, que non seulement ils ont effacé de notre memoire cette aversion qu'ils avoient pour les Lettres & les Sciences, mais qu'ils paroissent aussi avoir surpassé les Asiatiques même en humanité, les Romains dans l'Art & la Discipline militaire, les Hébreux dans la Religion, les Grecs dans la Philosophie, les

3. Joan. Bodin. Lib. 5. de Repub. Gallic. & Method. Histor. cap. 5. *non procul à fine.* ¶. Mais il ne dit rien de tel dans le 5. l. de sa Repub. cité ici par Baillet.

I. PART. CH. VII. Allemans & Septentrionaux.

les Egyptiens dans la Géometrie, les Phéniciens dans l'Arithmétique, les Chaldéens dans l'Astrologie, & toutes les Nations dans l'invention & la perfection des Arts & des Manufactures.

Cet éloge joint aux témoignages désobligeans que Bodin a rendus en divers endroits de ses Livres à la Nation Allemande, est pour nous un Préjugé du peu de stabilité de son esprit, qui ne savoit se contenir dans le milieu des extrémités, plutôt que des bonnes ou des mauvaises qualités des Ecrivains Allemans. Il paroît néanmoins avoir assés bien trouvé ce juste milieu dans un autre endroit du même Livre (1), lorsque voulant faire voir quelle est la force de l'habitude & de l'accoutumance, il dit que l'opiniâtreté du travail & l'aplication assidue à l'étude pour les connoissances humaines & naturelles, & que les sentimens de Religion pour les divines, sont bien capables de tourner l'esprit de l'homme & de le rendre plus poli & plus parfait, mais qu'ils ne peuvent pas changer la constitution de sa nature.

C'est pourquoi les Allemans sont toujours Allemans (2) dans leurs Ecrits. C'est-à-dire que, quoiqu'il n'y ait point de Science si diffi-

1. Bodin. Meth. Histor. cap. 5. pag. 143.

2. ¶. Morhof l. 1. c. 16. n. 56. du Tom. 1. de son Polyhistor trouvant ici sa nation trop maltraitée, en a témoigné sa douleur en ces termes: *Quam enim invidiosum hoc*, les Alemans sont toujours Alemans, *Quasi non & apud cæteras gentes homines inepti essent neque apud Germanos viri docti*. En quoi il n'a pas pris gar-

difficile & si abstraite à laquelle ils ne soient parvenus par leurs travaux immenses, par leurs longues meditations, & par leur industrie particuliére, tant de peines & tant de mérites n'ont pas pu leur acquerir des qualités que la Nature n'a point jugé à propos d'accorder aux esprits qu'elle a renfermés dans des corps robustes, & environnés d'un air froid & grossier.

Ainsi il ne faut point chercher dans les Ouvrages de la plus grande partie des Allemans, la gentillesse, la subtilité, le brillant, la vivacité, la délicatesse, la politesse, l'air enjoué, l'ordre, la méthode, & toutes les beautés qui se trouvent dans les Ecrits des Grecs, & des Romains, & l'on ne doit point exiger d'eux autre chose que de la solidité, de l'exactitude, du jugement & de l'érudition.

Casaubon dit dans M. Huet (3) qu'à dire le vrai, les Allemans ne sont pas beaucoup avantagés de la Nature, mais qu'ils reparent ce défaut innocent par l'aplication au travail, par le long usage des choses, & qu'ils sont plus diligens & plus industrieux que les autres Peuples à faire valoir leurs talens naturels, & à polir leur rudesse.

C'est pour cela qu'un rieur d'Italie voyant com-

garde qu'en s'exprimant de la sorte il faisoit plus de tort aux Alemans que Baillet même, qui sans user d'un mot aussi dur qu'est celui d'*inepti* ne leur refuse pas l'honneur de l'érudition, mais uniquement celui de la politesse.

3. Petr. Dan. Huet. de Clar. Interpret. p. 168. edit. Paris. in-4.

II. PART. CH. VII.

Allemans & Septentrionaux.

combien cette Nation est laborieuse, ne put s'empêcher de dire autant par admiration que par raillerie, que les Allemans ont l'esprit, non pas dans la cervelle comme les autres hommes, mais sur le dos (1); & que Minerve avoit ses Mulets dans les Écoles & les Académies de ce Pays, comme la Ville de Rome avoit autrefois entretenu les Mulets de Marius dans ses Armées.

Poëtes.

On ne doit donc pas s'étonner de ne point trouver dans les Ouvrages en Vers que les Allemans ont produits ce génie heureux de la Poësie que l'on admire dans les Italiens modernes & dans les anciens Grecs & Romains.

Orateurs.

Ils ne sont pas beaucoup plus heureux dans les Piéces d'Éloquence qui ne demandent guére moins de feu, de vivacité & d'imagination que la Poësie.

Historiens.

Leurs Historiens ne sont pas non plus fort réguliers pour la plûpart. Car sans parler ici de leur peu d'exactitude, de la partialité, & de la mauvaise foi des uns, de la simplicité & de la crédulité excessive des autres. on peut dire avec Barth. Keckerman, qui étoit Allemand lui-même (2), qu'ils sont remplis de trop de *verbiage*

1. Præf. in Edition. Lugdunens. Encyclopædiæ Alstedii.

2. Bartholom. Keckerman. de Histor. natur. & proprietatib. pag. 47.

N B. Quand je dis que Keckerman. étoit Allemand, je veux dire qu'il étoit du nombre des Séptentrionaux, qui sont compris dans ce Paragraphe avec les Allemands,

biage & de *fatras*, qu'ils retardent mal-à-propos & qu'ils jettent dans l'impatience un Lecteur qui ne cherche que le solide, & qui veut aller droit aux faits qu'il y cherche. C'est ce qui a fait dire au P. Rapin que les Allemans ont de vastes projets sur leurs Histoires, mais rien de reduit dans l'ordre naturel que demanderoit un dessein exact (3).

II. PAR. CH. VI. Allemans & Septentrionaux.

Belles Lettres.

Mais la partie que les Allemans semblent avoir le mieux remplie est cette espece d'érudition qui s'acquiert par la grande lecture des Auteurs, qu'ils ont tâché de répandre avec profusion, non pas dans leurs Livres d'Humanités & de Philologie seulement, mais dans ceux-même qu'ils ont fait sur la Philosophie, la Médecine, les Mathématiques, la Jurisprudence, & la Théologie. Et on peut dire que ce grand Pays a produit plus de bons Philologues, Grammairiens, & Commentateurs, que de bons Ecrivains dans les Arts & les Sciences qui ne sont point du ressort de ces Humanistes.

C'est ce qui a donné lieu au reproche dont on charge les Allemans d'entasser trop de citations dans leurs Ecrits; d'user trop de fanfare dans les Eloges qu'ils donnent in-

mands. Il est vrai que cet homme avoit été longtems Professeur à Heidelberg dans le Palatinat du Rhin: mais il étoit né à Dantzic dans la Prusse Royale, quoique d'un pere de la Pomeranie, qui le fit élever en sa jeunesse dans cette partie de la basse Allemagne.

3. R. Rap. Instruct. pour l'Hist. §. 28. pag. 158.

PART. VII. Allemans Septentrionaux.

indifféremment & avec prodigalité sans distinguer le merite: & de faire paroître trop d'affectation pour les Antiquités Grecques & Romaines.

Bodin témoigne (1) qu'ils se sont plus apliqués à multiplier le nombre de leurs Livres, & à les faire bien gros qu'à les rendre bons. Scaliger le fils dit (2) que c'est la maniére des Allemans de ramasser des passages & des lieux communs, & de faire des Recueils plutôt que de produire rien du leur.

Et Jules Cesar son pere écrit (3) que les Allemans ont l'esprit tourné d'une telle maniére, qu'ils ne sauroient presque rien écrire qu'ils n'y mettent toujours quelque chose de naïf, de plaisant & d'assés peu serieux: mais que par ces maniéres ils aprêtent plutôt à rire au vulgaire, qu'ils n'attirent sur eux l'admiration des Sages.

Un Auteur de nos jours semble avoir voulu mettre en question de savoir *si un Allemand peut être bel esprit* (4) parce que c'est comme un prodige, dit-il, qu'un Allemand fût fort spirituel. D'autres ont consideré cette proposition comme une injure & une insulte qu'on auroit voulu faire à une Nation très-considérable dans l'Europe, qui

1. J. Bodin. Method. Hist. cap. 5. p. 143.
2. Prima Scaligeran. pag. 79. 80. verbo *Erasmus.*
3. Jul. Cæs. Scaliger. Lib. 6. Poëtices 4. ubi de Melanchth. & Germanis. p. 798.
4. Le P. Bouhours, Entret. 4. d'Eugene & d'Ariste touchant le bel esprit. Et Sentim. de Cleanthe Tom. 1. Let. 4. p. 131. & 5. Lett. p. 156, 157. ¶. On sait que Cléan-

qui fait paroître une inclination particuliére pour les Lettres, qui les fait si bien allier avec les armes, qui a trouvé pour la gloire & l'utilité du Genre humain des choses tout-à-fait admirables dans les Arts & les Sciences, telles que sont l'Imprimerie, l'Artillerie, le Compas de proportion, & quelques découvertes qui ont paru nouvelles dans l'Astronomie & dans les autres Mathématiques. Mais l'Auteur n'a point prétendu ôter aux Allemans la gloire d'être de *bons esprits* laquelle est tout autrement solide que celle de *bel esprit* qu'il paroît lui vouloir disputer. Et tout homme de jugement doit convenir qu'un Allemand qui s'est rendu *bon esprit* par son industrie & par son travail, est beaucoup plus louable qu'un Italien ou un François qui étant né *bel esprit* n'a soin de l'entretenir que dans la vanité ou dans l'oisiveté.

Allemans & Septentrionaux.

§. VII.

De ceux des Pays-bas.

LA plûpart des Ecrivains des Pays-bas qui ont paru jusqu'au commencement du seiziéme siécle sont considerés comme des

Pays-bas

Cléante, car c'est ainsi que ce nom est écrit dans le livre, n'est autre que Barbier Daucour, aidé, comme on l'a cru, dans cette composition, par un habile homme de Port Royal. Et c'est sur quoi Furetiére dans son second Factum, & Baillet dans sa Liste des Auteurs déguisés ont douté que l'ouvrage fût de Barbier Daucour.

II. PART. CH. VII.

Pays-bas.

des esprits simples, crédules & grossiers; & on auroit pû ne les point séparer des Allemans, puisqu'ils semblent en avoir pris le caractére aussi-bien que les mœurs & la Langue, & qu'il y a toujours eu beaucoup de conformité entre les uns & les autres, soit pour la complexion des corps, soit pour la constitution de l'air & du climat.

Mais depuis deux cens ans, les Pays-bas sont parvenus à un dégré éminent de gloire & de réputation par le mérite singulier de divers Ecrivains qu'ils ont produits. Et ceux qui jugeroient de l'étenduë du Pays par le nombre de ces Auteurs auroient peut-être peine de se persuader que tous les Pays-bas fussent renfermés dans un petit coin de la terre.

Il n'y a presque point d'Arts ni de Sciences sur lesquelles ils n'ayent tâché de faire des merveilles. Et si le succès ne les a pas toujours suivis, il semble qu'on devroit plutôt accuser la Nature, s'il étoit permis de s'en plaindre, que de s'en prendre aux particuliers qui n'ont rien épargné pour faire profiter les talens qu'elle leur a confiés.

Hollandois.

Depuis la séparation des Provinces-unies d'avec les Catholiques, vous diriés que la Providence ayant abandonné les Hollandois à eux-mêmes, ait bien voulu les laisser jouïr d'une espéce de felicité temporelle, dans le grand nombre de Savans qui sont nés, ou qui se sont assemblés chés eux des autres régions de l'Europe. Et les autres Nations n'ont point pû regarder sans jalousie la gloire que ces nouveaux Républicains

se

se sont acquise en si peu de tems, par le mérite & la réputation de tant de grands Hommes de Lettres, qui ont excellé dans presque toutes sortes de connoissances humaines, plutôt que par le bonheur de leurs grands Capitaines & le succès de leurs armes.

II. PART. CH. VII. Hollandois.

Mais si d'un côté nous ne pouvons voir sans compassion & sans gémissemens la perte de tant de bons sujets, que le Schisme & l'Hérésie ont rendus ou nuisibles ou inutiles à l'Eglise Catholique : nous ne pouvons de l'autre ne point concevoir de déplaisir & d'indignation, voyant que les Hollandois laissent impunément glisser parmi le nombre de leurs Ecrivains & de leurs Gens de Lettres non seulement des Sociniens, des Anabaptistes, & des Memnonites, mais encore des Déistes & des Athées même de profession. C'est ce qui a porté Kempius (1) à nommer leur Pays *une nouvelle Afrique en monstres fanatiques.*

Pour revenir au Préjugé où l'on est à l'égard des Ecrits des Flamans & des Hollandois, sous le nom desquels nous comprenons tous les Auteurs des dix-sept Provinces, on peut dire que ceux qui tiennent le premier rang des Savans dans leurs Pays, conservent ce même rang dans la pensée de tout le monde. Ils ne cédent le pas à aucun des plus doctes des autres Nations pour la connoissance des Langues, de la Critique des Auteurs, de la Philologie, & de

1. Martin. Kempius Charismat. Triad. seu Bibl. Anglic. pag. 350.

II. PART. CH. VII. Hollandois.

de la plûpart des choses qui dépendent du travail, de l'étude, & de l'industrie humaine.

Mais dans celles qui ne dépendent que de la beauté du génie, & de la délicatesse de l'esprit, on les regarde comme des Eratosthénes, par raport à la politesse des Ecrivains des Climats où l'air est plus subtil, plus pur, & plus doux. Quoique l'on puisse dire que les Erasmes, les Lipses, les Grotius, les Heinsius & quelques autres puissent faire faire une grande exception à cette régle, & qu'ils avoient vérifié du moins pour eux le témoignage que Barthius (1) rend aux Ecrivains des Pays-bas, d'être *des esprits fins & ingénieux.*

§. VIII.

Des Anglois.

Anglois.

LEs Ecrivains des Isles Britanniques se sont rendus recommandables dans la République des Lettres long-tems avant ceux de l'Allemagne, & des autres pays du Nord. Si l'on veut s'en raporter à la bonne foi des Bibliothequaires du pays, on se persuadera peut-être qu'il y en a eu long-tems même avant la naissance de Jesus-Christ. Mais il est aisé d'imposer de loin

1. Gaspar Barthius au Livre 52. de ses Adversaires, apelle ceux des Pays bas, Esprits fins & ingénieux. Qualités qui conviennent peu aux génies de ces climats. ¶. Barthius à l'endroit cité n'y dit rien de tel, ce qui n'est pas un grand malheur pour les Ecrivains des Pays-bas.

loin quand on ne supose que des Manuscrits.

A dire le vrai, nous ne connoissons point de Savans sortis de ces Isles devant le commencement du cinquiéme siécle de l'Eglise. Il n'est pourtant pas juste de faire honneur de cette antiquité à des gens d'aussi mauvaise réputation que sont le Philosophe Morgan (2) qui n'est connu que sous le nom du fameux Hérésiarque Pelage; & Fastidius Priscus Evêque de Londres sectateur du même Pelage, dont on nous a donné du Cabinet de Monsieur Holstenius un Livre qui avoit été imprimé auparavant parmi les piéces supposées à Saint Augustin.

Ainsi je croi qu'on ne peut honorer & obliger davantage la Nation Angloise qu'en lui donnant pour chefs de ses Ecrivains dont il nous est resté des Monumens, Gildas le Sage, Saint Adelme de Shireburne, & Béde le Vénérable, tous trois célébres pour leur doctrine & leur sainteté, & l'ornement de leur pays durant les six, sept & huitiéme siécles.

Depuis ce tems-là on peut assurer que l'Angleterre n'a point cessé de porter de beaux esprits, & de produire de savans Hommes, au-delà même de ce que la barbarie des siécles a pû en accorder aux autres.

2. ¶. En langage Britannique de ce tems-là *Morgan* étoit synonyme de *Pelagius* qui signifie *Marinus*, nom qui convenoit à Pélage que S. Jérome dit avoir tiré son origine d'Ecosse, mais que d'autres maintiennent Anglois.

. PART. II. VII. nglois.

autres Nations; & on n'a point manqué d'attribuer cette fécondité à la temperature de l'air, & à la bonté du climat (1).

Un Théologien de Zurich prétend que les Anglois ont un génie transcendant, qui a quelque chose de plus subtil & de plus divin que les autres Nations (2). C'est le sentiment d'un Allemand qui a cru que pour louer dignement un Ecrivain particulier de l'Angleterre, il falloit dire de toute la Nation, ce qu'il vouloit nous faire croire de lui. Mais les Anglois qui se connoissent mieux eux-mêmes que ne font les étrangers, ont trop de modestie pour ne pas supprimer une pensée semblable à celle-là, si elle leur étoit jamais venuë dans l'esprit, & ils sont trop sages pour ne point prévenir tout ce qui pourroit faire naître la jalousie entre des Nations voisines & amies, qui s'étudient avec une émulation & un zele égal à l'avancement & à la perfection des Arts & des Sciences.

Il faut pourtant reconnoître avec un Auteur moderne (3) que les Anglois ont une profondeur de génie qui est particuliére & ordinaire à leur Nation: & que c'est pour cela qu'ils aiment les méthodes profondes, abstruses, recherchées, & que par un attachement opiniâtre au travail, ils s'apliquent à

1. Marti. Kempius in præfat. ad Charism. pag. 14. & 15.

2. Joan. Henric. Heidegger. Tigurin. Theol. præfat. super opera Theologica Joannis Prideaux. Præfat. Kempii pag. 17.

3. Le P. Rapin. Reflex. sur la Philos. num. 18.

4. Jo. Pitseus de illustr. Angl. Scriptorib. procem. pag.

à observer la Nature plus que ne font les autres Nations. II. PART. CH. VII.

La chose du monde à laquelle les Anglois se sont le plus apliqués, sur tout depuis la Mission du Moine Saint Augustin, est la Théologie sans doute, & on a vû leurs Catéchistes & leurs Théologiens se répandre dans l'Allemagne & dans la France dès le huit & le neuviéme siécle. Anglois.

La Scholastique s'étant introduite dans l'Université de Paris, & s'étant communiquée de-là aux autres Ecoles de l'Europe, les Anglois ont fait paroître une inclination & un talent particulier pour cette espéce de Théologie. Jean Pits Catholique Anglois prétend qu'ils ont passé les autres Nations non seulement par le nombre de leurs Ecrits Scholastiques, mais plus encore par la subtilité de leurs raisonnemens, & par les artifices de leurs disputes (4). Il ajoute qu'il se trouve dans la seule Angleterre plus de Commentateurs sur les Livres des Sentences de Pierre Lombard, qu'il n'y en a dans tout le reste de l'Europe, & qu'au raport de quelques-uns (5) cet art de disputer & de chicaner dans la Philosophie & dans la Théologie de l'Ecole que l'on apelle *la Scholastique*, a été en usage chés les

pag. 7. ¶. Pitseus dans l'endroit marqué cite un *Alexander Minutianus* que je pense être un Imprimeur qui avoit quelque litérature, & mettoit des Préfaces de sa façon au devant des livres qu'il imprimoit. Il étoit Milanois, ou tenoit du moins sa boutique à Milan vers l'an 1502.

5. Alexander Minutianus in Epist. apud eundem Pits.

. Part. II. VII. Anglois.

les Anglois, avant que de passer dans l'Université de Paris.

Mais pour le peu d'interêt que la France a de conserver la gloire qu'elle a acquise par cette nouvelle invention, elle ne se feroit peut-être pas grand tort de l'abandonner à ceux qui voudroient la lui disputer.

Le Chancelier Bacon a trouvé diverses choses à redire aux Ouvrages de Théologie composés par les Anglois ses compatriotes (1). Il dit premierement que la masse en est trop grosse & trop confuse, ensuite qu'ils se sont trop égarés dans les lieux communs, qu'ils se sont trop étendus dans leurs digressions, qu'ils sont trop longs & trop diffus dans leurs explications, trop ennuyeux & trop chicaneurs dans leurs disputes, trop affectés & trop embarassés dans leurs méthodes. Mais ce judicieux Magistrat pouvoit considerer que ces défauts ne sont point particuliers à ceux de son pays, qu'ils leur ont été communs avec ceux des autres Nations, & qu'il ne leur étoit pas plus possible qu'aux autres de se garantir de cette espéce de contagion, dont trois ou quatre siécles ont été presqu'entierement infectés, sous le regne absolu de la Scholastique.

Bacon ne juge pas plus favorablement de leur Théologie positive, & de leurs Ouvrages exegetiques & ascetiques, c'est-à-dire,

1. Franc. Verulam. de augment. scientiar. circa finem.

2. M. Kempius Triade Charism. præfat. pag. 16.

dire, de tous leurs grands Commentaires sur l'Ecriture, & de leurs Livres de devotion. II. PART. CH. VII. Anglois.

Mais on nous vante les Sermons des Prédicateurs Anglois, & un Moderne n'a point fait difficulté de dire (2) qu'ils ont effacé leurs voisins en ce genre de parler & d'écrire. Ce témoignage paroît un peu trop suspect étant sorti de la plume d'un Protestant, & le Suisse Hottinger homme de leur communion n'y a point remarqué une excellence si achevée, puisqu'il a dit (3) que pour faire quelque chose d'excellent des Sermons des Anglois, il en faudroit retrancher leurs longues digressions, les fréquentes aplications qui ne regardent souvent pas leur sujet, & ramasser en un corps celles de leurs observations qui sont les plus propres pour la pratique, & qui sont répanduës de côté & d'autre.

La séparation de l'Eglise Anglicane d'avec la Catholique a causé un changement considerable au caractére des Esprits du pays, & une grande altération à la véritable Théologie. Le mélange de toutes sortes d'Hérétiques & de quelques fanatiques qui ont été reçûs dans cette nouvelle Communion, pour la désolation de la véritable Religion, a causé encore beaucoup de troubles & de confusion dans leurs sentimens. Néanmoins c'est une espéce de justice que l'on doit aux Episcopaux, de les distin-

3. Joan. Henric. Hottinger. in Bibliothecario quadripartito, cap. 3. pag. 35. & apud Kempium Præfat. pag. 20.

II. PART. CH. VII. Anglois.

distinguer des autres, non seulement à cause de leur capacité & de leur érudition, mais encore parce qu'ils ont témoigné moins d'emportement & d'entêtement dans leurs Ecrits contre nous, & que dans les choses de la Discipline Ecclésiastique & drns la Hiérarchie ils ont paru moins éloignés de l'Eglise Catholique que les autres. Et nous ne désesperons pas de nous voir bien-tôt réunis dans le sein de l'Eglise (1) par la miséricorde de Dieu qui vient de régarder favorablement un pays si célébre autrefois par son zele pour la Religion Catholique & pour le saint Siége.

Au reste quoique l'espace qui s'est écoulé depuis le Schisme d'Henri VIII. jusqu'à present ait été un tems de nuages & d'adversité pour la Théologie orthodoxe, on peut assurer que ç'a été un siécle de lumiére pour les Lettres & les connoissances humaines, & on y a vû fleurir les Arts & les Sciences avec autant de succès & d'éclat qu'en aucun autre pays du monde, par l'industrie & les travaux de plusieurs Hommes, qui se sont signalés dans la Philosophie, la Critique, la Philologie, la Médecine & les Mathématiques, & dans la Poësie même, au jugement d'un Critique de ce siécle (2). Car selon cet Auteur, les Anglois ont plus de génie pour la Tragédie que les autres Peuples, tant par l'esprit de

1. ¶. Baillet en auguroit ainsi par rapport au nouveau Roi d'Angleterre Jaques II. qui faisant profession ouverte de la Religion Catholique en favorisoit l'exerciée dans ses Etats.

2. Le P. Rapin Réflex. sur la Poëtique part. 2. §. 23. pag. 201.

de leur Nation qui se plaît, dit-il, aux choses atroces, que par le caractére de leur Langue qui est propre aux grandes expressions. II. PART. CH. VII. Anglois.

§. IX.

Des François.

LEs Ecrivains François ont eu leurs défauts comme ceux des autres Nations. Et il auroit été à souhaiter que les Etrangers qui ont voulu prendre le soin de nous les marquer, eussent eu plus de pénétration pour les découvrir, ou plus de charité & de désintereſſement pour ne leur en attribuer que de véritables. François.

Il est vrai que les uns leur ont reproché leur vanité & leur ostentation; les autres leur legereté & leur inconstance; ceux-ci leur curiosité & l'amour des nouveautés dans leurs sentimens (3); ceux-là leur mauvaise foi particuliérement dans leurs Histoires (4); d'autres enfin ont publié que le grand vice des François étoit de se contenter d'éfleurer les Sciences sans les aprofondir, de vouloir tout embrasser sans rien retenir, de vouloir goûter de tout, sans vouloir digerer rien de solide, en un mot de ne savoir les choses que superficiellement (5).

De

3. Martin. Kempius Charismat. Triad. pag. 350. 351. &c,

4. Jacob. Meyer Fland. ubi de Phil. Cominæo.

5. *Scire in omnibus aliquid, in toto nihil*, Præf. Encyclop. Alsted. Edition. Lugd.

II. PART. CH. VII. François.

De tous ces vices que l'on a objectés aux Ecrivains de notre Nation, le premier est peut-être le seul dont ils puissent être convaincus. Il n'est pas difficile de les justifier & de les disculper de tous les autres que la passion, l'ignorance, ou le défaut de jugement dans leurs Censeurs a bien voulu leur imposer.

Mais qui oseroit se vanter de n'avoir pas suivi quelque mouvement de vanité en voulant écrire pour le Public, hors les Saints qui n'ont pris la plume que par néceſſité, & dans qui la grace avoit corrigé cet orgueil qui nous est devenu comme naturel, & qui est dans nous le premier vivant & le dernier mourant des vices (1)? Plusieurs d'entre les Anciens & les Modernes peuvent avoir écrit par un principe de charité, mais quel est l'Auteur dont on ait dit qu'il a écrit *par humilité*? Personne ne s'est jamais avisé d'écrire dans le dessein purement d'en tirer de la confusion, & de n'en recueillir pour le fruit de ses peines que le mépris des Hommes, & peut-être même que cette affectation ne seroit pas exempte de vanité. Il n'y a point d'Ecrivain qui n'ait envie d'avoir des Aprobateurs de ce qu'il écrit, & qui ne soit bien aise même d'avoir aussi quelques admirateurs. Ceux même qui écrivent contre la gloire, (2) veulent avoir la gloire d'avoir bien écrit. Ceux

1. *Quo primo vitio lapsa est anima, hoc ultimum vincit.* Saint Augustin. in Psal. VII. fol. 9, Litt. L. M, Edit. Nivell.

2. Cicero pro Archia.

Ceux qui écrivent pour s'exposer au Public sont ordinairement assés présomptueux pour vouloir être connus de toute la Terre, & même des Gens qui viendront après eux quand ils ne seront plus. Ils ne se contentent pas de la vie qu'ils ont en eux-mêmes, & dans leur propre être, ils veulent vivre dans l'idée des autres d'une vie imaginaire, selon la pensée d'un des Sages de notre siécle & de notre Nation (3). S'ils ont de l'esprit, du jugement, de la lecture, de l'érudition, & de la suffisance, ils s'empressent de le faire savoir, afin d'attacher ces belles qualités à cet être d'imagination: ils les détacheroient plutôt d'eux-mêmes pour les y joindre, & ils consentiroient volontiers d'être ignorans & bêtes pour acquerir la réputation de Savans & de Bel Esprit.

Telle est sans doute la disposition de la plûpart des Ecrivains, & ils ne pourroient se porter à la nier ou à la cacher que par un autre mouvement de cet orgueil. Ce n'est pas le vice d'une Nation particuliére, c'est le vice de tout le Genre humain; & il est assés difficile que les Ecrivains d'un pays puissent sans vanité taxer ceux d'un autre pays de vanité. Ainsi l'on pourroit en toute sureté permettre à ceux des autres Nations qui en sont exempts, & qui en accusent les François, de jetter la premiére pierre sur eux, sans craindre de les trop exposer (4). Ceux

3. Blaiſ. Paſc. Penſ. chap. 24. pag. 180. 181. 182.
4. *Qui sine peccato est, primus in illam lapidem mittat*, Joan. Evang. cap. 8. verſ. 7.

II. PART. CH. VII.

François.

Ceux qui dans ces derniers siécles ont prétendu charger nos Ecrivains de legereté & d'inconstance, pourroient bien avoir pris à contresens ce que César, Tacite, Trebellius Pollio, & peut-être quelques autres anciens Auteurs ont écrit de la legereté d'esprit, qu'ils ont attribuée aux Gaulois de leur tems. Car au jugement de quelques-uns (1) cette legereté ne doit se prendre que pour cette facilité & cette vivacité d'esprit que l'on a remarquée plus volontiers parmi les Peuples des climats temperés que chés les autres ; & c'est une qualité aussi louable dans ceux de notre pays, qu'elle l'étoit dans les Asiatiques, les Grecs & les Syriens, ausquels Tite-Live l'a attribuée dans son Histoire (2). Au moins César semble-t-il s'en être expliqué, en parlant de la docilité & des dispositions que les Gaulois avoient pour les Lettres (3).

Gaulois.

A dire vrai, il est assés difficile de prendre quelque couleur de justice, pour accuser d'inconstance & de legereté une Nation qui a toujours persisté constamment dans l'amour des Lettres, des Arts, & des Sciences, qui a non seulement devancé ses voisins de plusieurs siécles, mais qui a donné

1. J. Bodin. de la Républiq. Liv. 5. chap. 1. pag. 498.

2. *Levissima hominum genera.* Tit. Liv. Hist. Lib. 36. cap. 17.

3. Cæsar. Commentar. de bello Gallic. Lib. 6. cap. 4.

4. Diodor. Sicul. Biblioth. Lib. 5.
Strabo Geograph. Lib. 4.

5. Cæsar. Comment. Lib. 6. ut supra.

Plin.

né même à la République des Lettres de célébres Ecrivains long-tems auparavant que la Ville de Rome se fût avisée de lui faire de pareils présens. II. PART. CH. VII. François.

On peut juger par les témoignages des anciens Grecs (4) & Romains (5) de quelle antiquité sont parmi nous les Druides, les Bardes, les Sarronides & les Eubages, c'est-à-dire, toutes sortes de Gens de Lettres & de Savans.

Les *Druides* étoient non seulement les Philosophes & les Théologiens du pays, ils en étoient encore les Jurisconsultes, les Rhéteurs, les Orateurs, les Mathématiciens, les Astrologues, & les Médecins (6). Ils ne se contentoient point de connoître toutes ces Sciences, ils les professoient publiquement & les enseignoient à la jeunesse dans leurs Ecoles : mais par une raison un peu bizarre, ils ne nous ont rien laissé par écrit, pour ne pas communiquer leurs Sciences & leurs mystéres à la populace qu'ils regardoient avec le dernier mépris, & pour obliger leurs Ecoliers à faire plus de fond sur leur mémoire que sur leurs cahiers (7).

Les *Bardes* (8) étoient les Poëtes des Gau-

Plin. sen. Histor. natur. Lib. 16. cap. 14. & Lib. 30. cap. 1.

Ammian. Marcellin. Lib. 15. Hist. cap. 9. Ed. Parisf. 1681.

Pompon. Mela in Geogr. l. 3. c. 2.

6. C. Egass. Bulæi Histor. Universit. Parisf. Tom. 1. de Academ. Druidar. pag. 6. 7.

7. Comment. Cæsaris, Lib. 6. cap. 4. ut sup.

8. ¶. De-Valois l'aîné sur Ammien Marcellin. pag. 98.

I. PART. CH. VII. François.

Gaules, & ils excelloient particuliérement dans la Poësie Héroïque & Lyrique (1).

Les *Sarronides*, & les *Eubages* ou *Vates* ont été moins célébres, & se sont dans la suite aisément confondus avec les Druides: les premiers s'apliquoient principalement à la Philosophie en general & à la Physique en particulier; & les seconds ne s'adonnoient presque qu'à l'Astrologie judiciaire & à la Magie.

Depuis les Peuplades des Phociens (2) & des Ioniens à Marseille on a vu nos Gaulois se rendre habiles dans l'érudition Grecque dès le tems des Rois de Perse. Ils y ont formé dès-lors cette célébre Académie qui n'a point eu de superieure dans le Monde, & qui a serieusement disputé le rang de préséance à celle d'Athénes. Il n'y a point d'Art, ni de Science qu'on n'y cultivât avec autant de succès que de pompe & d'éclat. On ne se contentoit pas d'y enseigner & d'y parler communément les trois Langues, savoir la Grecque, la Celtique ou Gauloise, & dans la suite des tems la Latine, qui s'y introduisit après la prise de Rome par les Gaulois: ce qui a fait donner à la Ville de Marseille le nom de *Triglotte* par les Grecs & de *Trilingue* par les

98. fait voir par de bonnes autorités que ces *Bardes* étoient des espéces de parasites & de plaisans qui couroient les tables des Seigneurs du pays à la louange desquels ils jouoient & entonnoient des chansons sur leurs instrumens. Tels ont eté ceux que depuis on a nommés Jongleurs & Chanterres.

1. Lucan. Lib. 1. Pharsal. v. 447. &c.

2. ¶. *Phocéens*, de Φώκαια, ville d'Ionie, auroit été mieux

les Latins, comme Saint Isidore de Seville le raporte de Varron (3).

On y professoit encore publiquement l'Eloquence, la Philosophie, les Mathématiques, la Médecine, la Jurisprudence & la Théologie fabuleuse. C'est ce qui a fait apeller cette Ville le Siége & la Maîtresse des Etudes & des Sciences par Tacite (4), qui releve la gloire de son beau-pere par l'avantage qu'il avoit eu d'y faire ses études. Ciceron mettoit l'excellence de ces Ecoles à un si haut point, qu'il semble avoir preferé cette savante Ville non seulement à toute la Gréce, mais à toutes les Nations du Monde, tant pour sa belle discipline, que pour l'importance & la gravité des Sciences qu'on y professoit (5), & il l'apelle la nouvelle Athénes des Gaules, l'abord universel & le confluant des belles Lettres & la Politesse.

Car il y avoit cette difference entre la maniére d'enseigner les Sciences à Marseille & celle des Druides, que ceux-ci tenoient leurs Ecoles dans les bois & dans les grottes, & avoient quelque chose de plus severe & de plus retiré : au lieu qu'à Marseille (6) on y aprenoit le beau monde, la civilité des mœurs, l'art de vivre en galant

mieux que *Phociens*.

3. S. Isidor. Orig. Lib. 15. cap. 1. ex Varr. &c.

4. Corn. Tacit. Vit. Jul. Agricol. soceri. n. 4.

5. *Non solum Græciæ, sed haud scio an cunctis Gentibus anteponendam jure dicam*, &c Cicer. Oration. pro Flacco. N. 26. edit. Amst. 1661. in-4.

6. *Literarum & civilitatis emporium*. Cic. ¶. Ces mots ne sont pas de Cicéron qui n'a jamais dit *Civilitas*.

lant homme, l'honnêteté dans les actions & les paroles, la complaisance & la bienveillance dans les devoirs de la société civile, en un mot tout ce qu'il y avoit jamais eu de plus délicat, de plus poli & de plus achevé chés les Grecs.

La Gaule avoit même cet avantage audessus de la Gréce qu'elle possedoit toutes les richesses & toutes les commodités de celle-ci, sans en avoir les défauts, & que selon Tacite (1) la Ville de Marseille avoit fait un heureux mélange de la politesse Grecque avec la temperance Gauloise. C'est pourquoi Strabon nous témoigne que ceux des Romains qui étoient touchés du desir de bien apprendre les belles Lettres quittoient la Ville d'Athénes pour venir les étudier à Marseille (2), où l'on voyoit aborder dans le même dessein les meilleurs Sujets de toute l'Europe, sans en excepter les Grecs, & ceux-mêmes de l'Asie mineure, qui malgré la distance des lieux & la haute

1. *Massilia sedes & Magistra studiorum, locus Græca comitate & Provincialium parsimonia mixtas, benèque compositas*. Tacit. Vit. Agric.

2. Strabon. Geograph. Lib. 4. p. 181. &c. ¶. Ὥστε τοὺς φιλομαθεῖς ἐχομένους Ῥωμαίους μὴ εἰς Ἀθήνας, ἀλλ' εἰς Μασσαλίαν ἀποδεύεσθαι. Ces paroles que, dans l'édition *in*-12. Baillet, après du Boulay, cite comme de Strabon l. 4. n'en sont pas. Elles sont tirées de l'Epitome de ce Géographe faite par un Ecrivain du 10. siécle, comme le présume Dodwel.

3. Cæs. Egass. du Boulay de Acad. Massiliens. pag. 18. 19.

J. Bap. Guesnay de Antiq. Massil. &c.

4. G. Vossius de Hist. Græc. pag. 467. &c.

Jo.

haute réputation de leurs Académies, ne laissoient pas de leur préferer quelquefois celle de Marseille (3).

Quand on fait reflexion sur cette antiquité & sur cet établissement de l'Académie de Marseille, on n'a point lieu de s'étonner que les Gaules ayent porté des Ecrivains illustres dès le tems d'Alexandre le Grand, c'est à-dire, plus de cent ans devant que Rome en eût produit. Pytheas & Eumenide ou plutôt Eudimenes tous deux de Marseille (4) avoient publié leurs ouvrages sur les pays étrangers, avant que Livius Andronicus, Nevius & Ennius les premiers des Romains qui ont rendu leurs Ecrits publics, eussent mis au jour ce qu'ils avoient composé sur leur propre pays.

Tant que la Langue Grecque a pû subsister avec honneur dans la Gaule Narbonnoise & Viennoise, c'est-à-dire, jusqu'à l'irruption des Bourguignons, des Gots & des Vandales, on peut assurer qu'elle n'a

Jo. And. Quenstedt de Patr. vir. illustr. Dial. pag. 62.

Apud Strabonem octies, novies, passim.

Apud Hipparchum, Geminum, qui laudavere. ¶. Toutes ces citations, à une près très-obscurément désignée, ne regardent que le seul Pytheas de Marseille, & point du tout son compatriote le prétendu *Euménide* ou *Eudimenès*, il faloit dire *Euthymanès*, ou *Euthymenès* vraisemblablement même nom, comme, pag. 367. de ses Historiens Grecs, le présume Vossius, que Baillet s'est contenté de citer par un *&c.* On sait au reste que Pytheas vivoit en la 130. Olympiade, mais l'époque d'Euthymanès n'est point connuë.

II. PART. CH. VII. François.

n'a rien témoigné de cette inconstance dont quelques-uns ont voulu charger notre Nation, & qu'elle a toujours produit des hommes savans, soit à Marseille, soit à Arles, soit dans les autres Villes de la Province des Romains.

Il ne seroit peut-être pas difficile de montrer de l'érudition Grecque dans l'Aquitaine & dans la Celtique ou Lyonnoise, avant même qu'on y eût introduit la Langue des Romains, & il s'est trouvé des personnes savantes qui l'ont fait voir, & qui ont pleinement satisfait la curiosité de nos jaloux sur ce point (1). Les lieux même où l'on parloit la Langue vulgaire ne laissoient pas de se servir de caractéres Grecs, comme Cesar le témoigne des Druides (2).

Mais quelques sentimens de piété & de tendresse que nous puissions avoir pour notre patrie, ils ne nous aveugleront jamais jusqu'au point de nous faire croire, que *ce sont les Gaulois qui ont appris aux Grecs & aux Asiatiques les belles Lettres, les Arts liberaux, & les Sciences les plus nobles, loin de les avoir reçuës d'eux.* C'est néanmoins ce qu'Annius de Viterbe a voulu persuader il y a près de deux cens ans

1. Petr. Pith. præfat. in declamat. Quintil. ad Christ. Thuan.
Bulæi Prolegom. ad Histor. Universit.
Cl. Joly chap. 3. 4. du Traité des Ecol. Episcopales.
2. Lib. 6. Comm. de Bell. Gallic. cap. 4.
3. *Neque Galli à Græcis, sed potius à Gallis Græcia & Asia Litteras & Disciplinas consecuta sunt.* Joan. Ann. Vit. Comment. in Beros. Lib. 5. de Regib.

ans aux perſonnes ſimples dans ſes Commentaires ſur le prétendu Beroſe (3). Mais il faut le pardonner à quelques-uns de nos François qui ſe ſont laiſſés ſéduire aux fictions gratuites d'un Italien qui ne pouvoit avoir aucun interêt de mentir en faveur de notre Nation (4), & qui ont cru qu'Ariſtote avoit reconnu que la Philoſophie devoit ſon origine aux Gaulois de la Celtique, & que la Gaule avoit été la Maîtreſſe de la Gréce.

La ſincérité & l'amour de la Vérité nous obligent de reconnoître franchement que ce qu'il y a eu de politeſſe & de Sciences dans les Gaules, eſt dû pour la plus grande partie à la Gréce, & particuliérement aux Ioniens, par la tranſmigration de ceux de Phocée. Et s'il y a eu au contraire quelque rudeſſe & quelque groſſiéreté parmi certains Grecs, ſoit de l'*Hellade*, ſoit de l'Aſie Mineure, on peut ſans craindre notre chagrin attribuer ces défauts aux plus ruſtiques d'entre les Gaulois qui ont été porter leurs armes & leur barbarie dans la Macédoine & dans l'Aſie où ils ſe ſont habitués par le droit de leurs conquêtes.

(5) C'eſt dans cette penſée que Saint Jerôme

gib. Babylon. pag. 154. Edit. in-12.
Item Comment. in Lib. de Regib. Aſſyr. pag. 212.

4. Bulæus de Academ. Pictavienſ. & aliar. pag. 22. 56. Tom. 1. Hiſt. Univ. Pariſ.

5. *Quod nunc Oratorum fertiles ſunt Galli non tam ad Regionis diligentiam quam ad Rhetoricum clamorem pertinet: maxime cum Aquitania Græcâ ſe jactet origine & Galatæ (ſtulti & ad intelligentiam tardiores appellati) non de illa parte terrarum (Aquitania) ſed de ferocioribus Gallis ſint*

I. PART. CH. VII. François.

tôme dit que l'Aquitaine étoit heureusement fertile en Orateurs éloquens, non pas tant par la bonté du terrain que par l'éducation des anciens Grecs dont elle faisoit gloire de tirer son origine: & qu'au contraire les Galates étoient des esprits pesans, difficiles à gouverner & qui ne comprenoient pas aisément les choses, au jugement même de Saint Paul, parce que ces Peuples étoient venus des quartiers des Gaules, qui n'avoient point été civilisés ni cultivés par les belles Lettres.

Depuis que les Gaulois ont reçû la Langue Latine, on peut dire qu'ils n'ont pas fait plus de deshonneur aux Romains qu'ils en avoient fait aux Grecs jusqu'alors. C'est une chose même assés singuliére & qui mérite d'être remarquée que ç'ait été un Gaulois qui a le premier introduit dans Rome l'art de bien parler la Langue Latine, & qui y a enseigné le premier la Rhétorique.

Jusqu'alors on avoit ignoré cet Art dans la Capitale du Monde. On n'y connoissoit point d'autre éloquence que la force du bras, & selon Ovide (1), quiconque savoit

sint professi. S. Hieron. præfat. Lib. 2. Comm. in Epist. ad Galat. Paul.

1. Ovid. Fastor. Lib. 3.

2. *Allium ac cepe eorum verba olebant.* Varro & ex eo Voss. de Rhetoric. natura & constitutione cap. 13. pag. 90. & præfat. de vitiis sermonis. ¶. Il n'y avoit qu'à renvoyer aux paroles de Varron dans Nonius au mot *Cepe.*

3. Tull. Cicero Epist. ad Titinnium, & ex eo Quin-

voit bien jetter un dard, étoit diſert & éloquent : II. PART. CH. VII.

François

Qui bene pugnabat, Romanam noverat artem :
Mittere qui poterat pila, diſertus erat.

Les paroles & les diſcours des Romains n'avoient ſenti jusqu'alors que le chou, l'ail & l'oignon, ſelon l'expreſſion de Varron même (2); & ils étoient d'autant plus miſérables, ſi l'on en croit Voſſius le Pere (3), qu'ils ne connoiſſoient point leur miſére au milieu de cette dureté militaire à laquelle ils étoient accoutumés.

Mais depuis que L. Plotius (4) Gaulois (c'eſt le nom de ce chef des Rhéteurs Romains) a trouvé le moyen de les apprivoiſer, & qu'il leur a ouvert la porte de l'Eloquence, on les a vû courir avec tant d'avidité & de ſuccès dans cette carriére, que peu s'en faut qu'ils n'ayent égalé le nombre des Orateurs de la Gréce. Lyonnoi

C'eſt donc à notre Plotius que la Ville de Rome eſt redevable de ſes plus grands Orateurs, & de ſes premiers Rhéteurs; & perſonne ne peut nier qu'il n'ait inſtruit & for-

Quintilianus, Lib. 2. Inſtitut. cap. 4.
Et Andr. Schot de Rhetorib. pag. 24.
Sueton. Lib. de claris Rhetoribus.
Pet. Pithæus Epiſt. ad Chriſt. Thuan. in Declamat. Quintil.
Ger. Joh. Voſſ. de nat. & conſtitut. Rhetor. pag. 89. cap. 13.
4. ¶. De Plotio vid. Quintil. & Sueton. loc. cit. Item Seneca. 2. Controv. 8.

PART. VII. ...nçois. ...teurs Rhé...urs.

formé tous ceux qui ont vêcu jusqu'à Ciceron, qui n'étoit encore qu'un enfant quand Plotius commença d'enseigner la Rhétorique en l'Olympiade 173. & qui seul suffiroit pour combler la gloire de son Maître en Rhétorique (1) & celle du pays qui le lui a donné.

Mais pour ne point faire de peine aux Successeurs de ces illustres Romains de l'Antiquité, & pour ne leur point donner lieu de croire que ce recit des obligations qu'ils ont aux Gaulois ne fût comme un reproche secret de ce qu'ils ne les reconnoissent peut-être point assés (2), nous nous contenterons de remarquer que depuis le tems de Sylla & de notre Plotius, les Gaules n'ont point cessé de produire de savans hommes, & particuliérement de célébres Rhéteurs & des Orateurs Latins, qui ont éclaté tant à Rome dans le Barreau & dans les Ecoles, que dans les Villes de leurs

1. ¶. Le passage que Suétone nous a conservé de l'Epître de Cicéron à Titinnius fait voir que Plotius n'enseigna point la Rhétorique à Cicéron qui nonobstant l'envie qu'il avoit de l'avoir pour Maître, en fut empêché par des gens habiles dont le sentiment étoit qu'il lui seroit beaucoup plus utile de s'exercer à déclamer en Grec qu'en Latin.

2. *Isthac commemorari quasi exprobratio est immemoris beneficii.* Terent. Andr. Act. 1. Scen. 1. v. 15. 16.

3. De Montano, vide Marc. Senec. Controvers. 29. pag. 213.

Andr. Schottus de Claris apud Senecam Rhetorib. pag. 21. in operibus Senecæ, & Konig. Bibl. V. & N. pag. 550.

De Vibio idem Senec. Lib. 2. Controv. 9. *ad insaniam versus est, dum insanos imitari conatur.*

S.

leurs Provinces jusqu'à la décadence de l'Empire d'Occident. II. PART. CH. VII.

Votienus Montanus de Narbonne passoit pour un des plus célébres Orateurs de l'Empire du tems d'Auguste, & Vibius Gallus étoit un Rhéteur très-éloquent sous le même Prince ; quoique le premier ne fût pas sans défauts, & que le second soit tombé dans une disgrace humiliante sur la fin de ses jours (3). François.

On sait de quelle réputation étoient sous Tibere l'Orateur Domitius Afer natif de Nismes, & le Rheteur Clodius Quirinalis natif d'Arles. Tandis que ce dernier professoit la Rhétorique à Rome, Statius Ursulus de Toulouse, & Castor de Marseille l'enseignoient dans les Gaules avec beaucoup d'éclat, & Oscus ou Oscius Provençal professa l'éloquence, tantôt à Rome, tantôt à Marseille avec beaucoup de concours (4).

On

S. Hieronym. in Chronic. passim. ¶. Seneca 3. Controv. 20. de *Votieno Montano*. De eodem Hieronymus in Eusebii Chron. De *Vibio* autem *Gallo*, Idem Seneca 2. Controv. où il dit que ce *Vibius* pour avoir trop bien voulu décrire les extravagances de certains fous, le devint. On pouvoit se passer d'en faire un Gaulois. *Gallus* étoit son surnom, & si parce qu'il s'appelloit *Gallus*, on devoit le croire Gaulois, il s'ensuivroit que par la même raison *Asinius Gallus*, *Anicius Gallus*, *Aquilius Gallus*, & plusieurs autres le seroient.

4. ¶. *Domitius Afer*, *Clodius Quirinalis*, & *Statius Ursulus* constamment étoient Gaulois. Mais pour Castor, ce n'est, au raport de Suïdas, que par erreur qu'on l'a dit Rhéteur de Marseille, d'autres l'ayant cru ou Rhodien ou Galate. A l'égard d'*Oscus* toute la

..PART. II. VII. [illegible]

On peut voir avéc quels éloges Quintilien parle de Julius Florus l'oncle de Julius Secundus célébre Orateur de son tems. Il apelle Florus le Prince de l'Eloquence des Gaules, il lui donne un des premiers rangs entre les plus éminens de Rome, & il le juge digne du bon siécle (1).

Depuis le tems de Neron ou la fin de la famille des Césars jusqu'à Trajan; le Barreau Romain n'a point été moins rempli ni moins honoré d'Orateurs Gaulois, & les Ecoles d'Eloquence & de Droit ont presque toujours été gouvernées par des Maîtres nés & formés dans les Gaules. Minutius Pacatus & Sextus Julius Gabinianus n'ont pas été des moins considerés d'entre les Rhéteurs sous Galba & Vespasien. Mais Marcus Aper qui hantoit le Barreau avec Julius Secundus son Compatriote s'est

la preuve qu'on ait qu'il étoit Provençal c'est qu'un de ses amis le rencontra un jour à Marseille. Du reste ce que Séneque dans la préface du 5. Livre de ses Controverses ajouté touchant la manie qu'avoit cet Oscus de mettre par tout des métaphores fait voir que ce ne seroit pas un grand honneur à la Gaule d'avoir été la patrie d'un Orateur de si mauvais gout.

1. Quintilian. Lib. 10. Institut. Oratoriar. cap. 3. ¶. Il y a ici plus d'une bevuë. Ce n'est pas à Florus, qui exerçoit son éloquence dans les Gaules, que Quintilien *donne un des premiers rangs entre les plus éminens de Rome*, c'est à Julius Secundus qu'il juge digne d'avoir eu un tel parent que Florus, ce qui ne signifie pas qu'*il le juge digne du bon siécle.*

2. Dialog. de caus. corrupt. Eloq. initio, & deinceps. ¶. Le *Pacatus* dont parle Séneque a précedé l'Empire de Galba, & le *Pacatus* Panégyriste de Théodose est venu long-tems après. Ni l'un ni l'autre n'avoient nom *Minutius*. Celui-ci dont Suidas fait

s'est beaucoup distingué parmi les autres, tant pour la beauté de son esprit que pour la force de son éloquence (2). II. PART. CH. VII. François.

Et quoique l'éloquence Romaine ait été presque ruinée & anéantie à Rome depuis le jeune Pline, elle n'a point laissé de se maintenir glorieusement avec la Grecque dans les principales Villes des Gaules, & particuliérement à Marseille, à Arles, à Besançon, à Autun, à Lyon, à Narbonne, à Toulouse, à Bourdeaux & ailleurs.

La plûpart des Orateurs & des Panegyristes de l'Empire ont été Gaulois. Eumenius étoit d'Autun, Nazarius étoit ou d'Aquitaine si l'on regarde sa naissance, ou de Provence si l'on considére ses habitudes. Latinus Pacatus Drepanius étoit d'Aquitaine; Claud. Marius Victor, & Corvinus (3) étoient de Provence.

Mais

das fait mention étoit un Grammairien Grec d'Aléxandrie, & non pas un Rhéteur Latin né dans les Gaules. Il est parlé de *Gabinien* dans le Dialogue des Causes de la corruption de l'Eloquence, & dans la Chronique d'Eusébe. Ce que Suétone en disoit dans son Traité des Rhéteurs célébres est perdu. *Aper* étoit & contemporain & compatriote tant de Julius Secundus Orateur comme lui, que du Poëte Maternus, ausquels adressant la parole, il apelle les Gaulois *Gallos nostros* n. 10. du Dialogue ci-dessus allégué *de causis corruptæ eloquentiæ*. Ce *Maternus* François étant précisément celui que Domitien, au rapport de Dion Cassius, fit mourir ne doit pas être confondu avec l'Espagnol *Maternus* dont Martial Epig. 37. du l. 7. fait mention, & qui vivoit encore du tems de Trajan.

3. ¶. Ce *Corvinus* n'est point connu. Baillet l'a tiré de du Boulay, qu'il n'en devoit pas croire sur sa parole. [illegible] ayant,

[illegible]

PART. II. VII. ançois.

Mais pour ne point abuser de la patience du Lecteur, j'aime mieux le renvoyer à ce que le Poëte Ausone, & Sidoine Apollinaire entre les anciens (1), M. Pithou l'aîné, M. du Boulay, & M. Joly parmi les Modernes (2) ont écrit de cette foule d'Orateurs & de Rhétoriciens des Gaules, qui recompensoient amplement l'Empire de la sterilité des autres Provinces de l'Occident.

L'Eloquence des Gaulois a donc été toujours une maniére de parler fort commune dans l'Empire depuis Auguste (3), & le proverbe n'en est venu que de l'opinion constante où l'on avoit été depuis longtems que les deux principales occupations des Gaulois étoient l'*Eloquence* & l'Art Militaire (4). Et il faloit que les Gaules fussent en réputation de produire plus d'élo-

sur la fin de son Apologie, fait mention d'un Corvinus Clemens, on a cru que c'étoit le même Clemens dont au premier livre de ses Florides il a parlé en ces termes: *meus Clemens eruditissimus & suavissimus Poëtarum*, en sorte que ce Corvinus Clemens en qualité de compatriote d'Apulée, qui étoit né à Madaure entre la Gétulie & la Numidie, dans le payis des Massyles, ayant été peut-être quelque part appellé *Corvinus Massylus*, un ignorant, tel que ce Jaques Philippe de Bergame, cité par le P. Guesnay pag. 68. de ses Annales de la Province de Marseille, aura bonnement pris *Massylus* pour *Massiliensis*, & fait de là un *Corvinus* de Marseille.

1. Ausonii Commemorat. Professor. Burdigal. & Tolos. carmine inter ejus opera.

Item carm. de Mosellæ accolis.

Sidon. Apollinar. Lib. 5. Epistol. 10. ubi illustres aliquot Rhetores ac Declamatores recenset, & in fine Narbone,

loquens Orateurs & d'Avocats que les autres Nations, puiſque Juvenal y a trouvé matiére pour la Satyre, diſant que la Gaule étoit la nourrice des Avocats, & que c'étoit-elle qui dreſſoit & inſtruiſoit les Avocats de ſes voiſins & des Etrangers. (5)

Grammairiens.

2. Les Grammairiens Latins de notre Nation ne ſont pas beaucoup moins anciens que les Rhétoriciens & les Orateurs. Marc Antoine Gniphon, qui fut le Maître de Jules Céſar, de Ciceron & de pluſieurs autres perſonnes illuſtres de la République, & Valerius Caton tous deux Gaulois ſe ſont rendus très-recommandables dans cet Art, & dans le même tems. Ils ont écrit & ont enſeigné tous deux avec grand ſuccès. Mais la méthode du premier tendoit plutôt à faire des Orateurs, & celle du ſecond étoit plus propre à faire des Poëtes, com-

2. Petr. Pithæus Prolegom. ad Declamat. Quintilliani ad Chriſtoph. Thuan.

Cæſ. Egaſſ. Bulæus de veterib. Galliar. Acad. præmiſſ. Tomo 1. Hiſtor. Univerſit. Pariſienſ.

M. Claude Joly, Traité hiſtorique des Ecoles Epiſcop. chap. 1. 3. &. 4.

3. Gallicæ Eloquent. Princeps Florus. Quintil. Lib. 10. cap. 3.

4. Fragment. Catonis. Senec. de originib. apud Chariſium Soſipatr. & ex iis Joan. Quenſtedt Germanus pag. 36. de patr. Viror. Illuſtr. ¶. M. Cato Orig. 2. apud Soſipatrum l. 2. *Pleraque Gallia duas res induſtrioſiſſime perſequitur, rem militarem & argute loqui.*

Martian. Heracleot. Strab. Geograph. Tacit. &c.

5. *Gallia -- nutricula Cauſſidicorum.* Juv. Sat. VII. 147. *Gallia Cauſſidicos docuit facunda Britannos.* Idem Sat. XV. v. 111. ¶. Ces mots du 147. vers de la 7. Satyre de Juvenal, *Nutricula Cauſſidicorum Gallia*, regardent l'Afrique plutôt que la Gaule.

PART. VII.

comme il paroît par ce qu'en a écrit Suetone (1). Les Grammairiens qui enseignoient les deux Langues dans nos Provinces n'étoient peut-être pas moins habiles que ceux qui professoient à Rome (2).

3. A l'égard de la Poësie, il faut avouer que la Gaule de deçà les Alpes n'a point produit de génies comparables à ceux de delà, qui sont nés dans la Gaule qu'on apelloit Cisalpine par raport aux Romains. Elle n'a pourtant pas laissé de produire de tems en tems des Poëtes qu'on n'a point jugé tout-à-fait méprisables.

P. Terentius Varron (3) qui vivoit du tems de Ciceron, étoit d'Atace sur Aude au quartier de Narbonne. Cornelius Gallus (4) qui vivoit sous Auguste étoit de Frejus. Caton le Grammairien dont on a parlé ci-dessus faisoit aussi le métier de Poëte, & ses Piéces ont eu l'aprobation de son siécle. Petrone (5) qui vivoit sous Claudius, & Neron étoit natif de Provence. Pline le jeune témoignoit être charmé des Poësies de Sentius Augurinus (6) Poëte Gaulois qui vivoit de son tems, & disoit

1. Sueton. Tranq. de Grammaticis illustribus.

2. Vid. Auson. Carm. de Professorib. ubi varios affert Grammat. Græc. & Lat.

3. ¶. Eusébe dans sa Chronique, Olympiade 174.

4. ¶. Le même Eusébe, Olympiade 188.

5. ¶. C'est l'opinion d'Henri & d'Hadrien de Valois fondée sur le dessein de l'ouvrage, sur le style de l'Auteur, & principalement, ce semble, sur le passage de Sidonius Apollinaris au Poëme 23. intitulé *Narbo*. A quoi si Baillet avoit fait attention il auroit placé *Petrone* sous les Antonins, plutôt que sous Néron.

6. ¶. Pline le jeune l. 4. Ep. 27. Gyraldus, & après lui

disoit que depuis plusieurs années on n'avoit rien vû de plus juste, de mieux sensé, & de plus achevé même que ses Vers (7). II. PART. CH. VII François

Nous ne prétendons rien à la naissance de Juvenal ni de Stace, quoique quelques-uns l'ayent voulu mettre dans les Gaules sans fondement. Mais on peut compter encore parmi les Poëtes Gaulois Ausone de Bourdeaux, Saint Paulin Evêque de Nole natif d'Aquitaine. Saint Prosper de la même Province, Alcime Avite Archevêque de Vienne, Sidoine Apollinaire Evêque de Clermont, & quelques autres qui n'ont point deshonoré entiérement leur Patrie.

4. On ne se plaindra pas que notre Nation ait été toujours dépourvûë d'habiles Historiens. Trogue Pompée qui vivoit dans le bon siécle, étoit de la premiére Viennoise. Il avoit eu pour pere un habile homme Sécretaire du Cabinet & de quelques Ambassades sous Jules César, & il composoit les Lettres, les Réponses, les Relations & les Harangues de ceux qui l'employoient. (8) Historie

Mais

lui Glandorpius, donnent pour pere à ce Poëte un Gaulois nommé *Cneius Sentius*, qu'ils disent avoir fait de grands exploits dans la Grande Bretagne & contre les Juifs. Eutropius à la vérité l. 7. parle de *Cn. Sentius* un des Généraux de l'Empereur Claude dans la Grande Bretagne, mais il ne le fait ni Gaulois, ni Commandant contre les Juifs, ni pére de *Sentius Augurinus*.

7. Plin. jun. Lib. 4. Epistol. 27. ad Falconem.

8. ¶. *Trogus Pompeius*, ce sont les paroles de Justin sur la fin du 43. livre, *dicit patrem quoque sub Cajo Cæsare militasse, Epistolarumque & Legationum, simul & annuli curam habuisse*. Ce qui signifie que le Pére de cet

II. PART. CH. VII.

François.

Mais son fils porta la gloire de sa Nation encore plus loin, & au jugement des grands Hommes de son tems & du siécle suivant, il a fort bien soutenu la dignité de l'Histoire par la grandeur & la gravité de son sujet, par son habileté & son expérience, par la beauté & la force de son éloquence.

On ne trouvera peut-être pas mauvais que l'on ait rendu en cet endroit quelque témoignage au mérite de cet Historien célébre (1), parce que nous n'aurons pas la satisfaction d'en parler au Recueil de nos Historiens, à cause de la perte que le Public a faite de ses Ouvrages par le mauvais office que lui a rendu Justin en prétendant l'abreger.

On peut joindre à Trogue Pompée Sulpice Severe d'Aquitaine, qui est consideré comme le plus bel Auteur de la Latinité depuis sa diminution, & comme le dernier de ceux que la Barbarie a respecté.

Philosophes & Mathématiciens.

5. Elle a eu aussi ses Philosophes & ses Mathématiciens. Nous avons déja parlé de

cet Historien après avoir porté les armes sous Jule César, avoit été son Secrétaire, chargé des depêches des Ambassades, & avoit eu conjointement la garde de son seau. Voila le sens tel à peu près que l'a rendu la Mothe le Vayer, copié par Moréri. Baillet qui copie ordinairement ce dernier, auroit suivant sa coutume mieux fait d'en suivre les expressions que d'y ajouter une paraphrase ridicule.

1. Plin. senior vocat severissimum Auctorem, & crebro ejus meminit in Histor. natur. maximè in Indice

de deux anciens Cosmographes de Marseil- le, qui ont écrit autant en Philosophes & en Mathématiciens qu'en Géographes dès auparavant les guerres Puniques. On les pourroit accompagner d'un Eratosthene Gaulois, d'un Lydanus, (2) & de deux Freres Provençaux nommés Telon & Gyarée qui vivoient du tems de César, qui étoient très-habiles dans les Mathématiques, & surtout dans l'Astronomie & dans la Marine, & qui selon Lucain n'honoroient pas moins la fécondité de leur Patrie que celle de leur mere (3).

II. PART. CH. VII. François.

Mais de tous les Philosophes Gaulois qui ont paru dans la Gentilité, personne n'a tant éclaté que Favorin d'Arles, qui a été assés heureux pour pouvoir vivre sous l'Empereur Adrien, quoiqu'il fût plus savant que lui. Ce qui passoit pour une merveille & pour une rareté singuliére de ces tems-là. Il étoit Académicien de Secte, mais cela n'empêchoit pas qu'il n'effaçât encore les Rhétoriciens, les Géométres & les Astrologues. Il enseigna d'abord à Marseille, & ensuite à Athenes, où il eut

A.

dice Auctorum è quibus profecit.

Justinus in præfat. vocat Virum priscæ eloquentiæ.

Vopiscus in Probi Vit. cum disertissimis viris accenset.

V. & Vossium Lib. 1. de Histor. Latin. cap. 19. pag. 99.

2. ¶. Cet *Eratosthène* & ce *Lydanus* sont deux illustres imaginaires tirés de quelque mauvais répertoire par du Boulay.

3. *Gemini fratres, fœcunda gloria Matris.* Lucan. De Telone & Gyareo l. 3. à v. 521. usque ad 616.

François.

A. Gelle entre les autres pour Ecolier. * Il s'est acquis outre cela un rang très-considerable parmi les Historiens de son siécle, & il n'y avoit que le seul Plutarque de son tems qui lui pût disputer le premier rang parmi les Philosophes (1).

Medecins.

6. Les Médecins n'y ont pas été en moindre réputation. On voit dans Pline que Crinas professoit la Médecine à Marseille sous l'Empereur Claudius d'une maniére qui le mettoit au-dessus des autres Médecins de son tems (2). Il parle aussi d'un autre nommé Carmis qui s'étoit rendu célébre pour certaines maximes tout-à-fait singuliéres.

Mais un des plus renommés d'entre les Médecins Gaulois a été sans doute Démosthéne, dont il nous est resté quelques fragmens

* NB. Quoiqu'il soit vrai qu'Agellius, ou Aulu-Gelle a écouté les Leçons de Favorin à Athenes, néanmoins l'omission du mot de *Rome* change la pensée que j'en aurois voulu donner. Je voudrois donc rétablir ainsi la phrase: *Favorin enseigna d'abord à Marseille, puis à Athenes, & ensuite à Rome, où il eut A. Gelle pour écolier.* Parce que A. Gelle témoigne en deux endroits, (*Lib.* 14. *chap.* 1. *& Lib.* 16. *chap.* 3.) qu'il avoit eu Favorin pour Maître dans Rome. ¶. Il y a dans cette Correction beaucoup de choses peu correctes. Baillet y écrit indifféremment *Agellius*, *A. Gelle*, & *Aulu-Gelle*: il n'y a cependant que le dernier qui soit reçu. Pour *Favorin* ou *Phavorin* il faloit opter & s'en tenir à l'un des deux sans varier. Le nom étant originairement Latin il vaut mieux écrire Favorin. Il me semble aussi qu'on ne devoit pas avancer sans preuve que Favorin ait enseigné à Marseille, ni qu'Aulu-Gelle l'ait ouï à Athénes.

1. Suidas in Lex. voc. [illegible]
Lucian. in Eunucho.

Phi-

mens dans les Oeuvres d'Aëtius d'Amide. C'étoit un homme d'une industrie toute extraordinaire, (3) & que Galien admiroit particuliérement pour sa grande expérience & son exactitude achevée (4).

II. PART. CH. VII. François.

Jurisconsultes.

7. Nos Gaules ont eu aussi leurs Jurisconsultes, & il est aisé de juger par ce que nous avons raporté de Juvenal que la Jurisprudence s'y enseignoit universellement, & que tout étoit plein de Gens très-versés dans le Droit. La mémoire de quelques-uns des principaux d'entr'eux n'a point laissé de passer jusqu'à nous, quoique le tems nous ait envié leurs Ecrits.

Artanus paroissoit à Narbonne avec beaucoup d'éclat du tems de l'Empereur Domitien, & Martial nous a fait connoître qu'il étoit de ses amis (5). Dans la Pro-

Philostrat. in Vita Sophistar. Lib. 1.
Galen. Lib. de optimo genere interpr.
Voss. de Hist. Græc. Lib. 2. cap. 10. pag. 212. 213.
C. Eg. Bulæus de veterib. Acad. Franc. pag. 20. 21.
2. Plin. Lib. 29. Histor. nat. cap. 1. ¶. Pline l. 29. c. 1. parle assés au long de ce *Crinas* & de ce *Charmis*. Je serois volontiers de l'avis de ceux qui croient, dit Hermolaüs Barbarus, qu'au lieu de *Crinas*, il faut lire *Critias*.
Ludov. Cæl. Rhodig. antiquit. lect. Lib. 23. cap. 34.
3. ¶. Voyez sur cet endroit les remarques de l'Anti-Baillet tom. 1. chap. 20.
4. Galen. apud Bulæ. de Acad. Vet. p. 19.
5. Martial. Lib. 8. Epigra. ad Librum suum. Epigr. 72. ¶. *Artanus* dont sur la foi de du Boulay il a plu ici à Baillet de faire un Jurisconsulte de Profession né à Narbonne, étoit un Officier appelé par le devoir de sa charge à Narbonne pour y rendre la justice. L'Epigramme de Martial ne donne point d'autre idée que celle-là.

II. Part. Ch. VII.

François.

Provence on a vû Menecrate qu'on apelloit un second Scævola, Charmolée, & son fils Zenoténe célébres par leur expérience & par l'équité de leurs Oracles (1), & plusieurs autres qui ont mieux aimé servir leur Patrie & le Public de vive voix que par leurs écrits.

Théologiens.

8. Enfin depuis qu'il a plû à Dieu de nous envoyer du Ciel les principes de la véritable Théologie, les Eglises des Gaules ont donné aussi des témoignages de leur fécondité pour les Sciences, en produisant un grand nombre de Docteurs excellens, & de savans Théologiens. Les premiers & les principaux d'entr'eux sans doute sont Saint Irenée de Lyon, qui a écrit en Grec sous Marc Aurele & Commode, & Saint Hilaire de Poitiers qui s'étoit formé une maniére d'éloquence tout-à-fait singuliére.

Tertulien apelle Saint Irenée, *omnium Doctrinarum curiosissimum exploratorem.* Tert. advers. Valentinian.

Que si les Grecs vouloient nous envier la possession du premier, en vertu de sa naissance charnelle, nous trouverions de quoi nous récompenser de cette perte en reprenant sur les Italiens par le même droit, Saint Ambroise Docteur de l'Eglise Universelle, qui est né dans les Gaules, soit que ç'ait été à Tréves, soit que ç'ait été à Lyon, ou même à Arles.

L'Empire Romain courant à sa ruine vers

1. Lucian. Samos. in Toxari. ap. Bul. pag. 20. ¶ Ni *Charmolée* ni son fils *Zenothémis*, car c'est ainsi que ce nom se devoit écrire, ni *Ménécrate* n'étoient des Jurisconsultes. A la vérité ce dernier étoit Magistrat à Marseille, mais bien-loin d'y faire paroitre l'habileté

vers l'Occident, entraînoit avec lui les Belles Lettres, & la politesse, qui se trouvérent enfin accablées sous le poids de sa chûte. L'Eglise de son côté ne pouvoit manquer de souffrir très-considerablement dans ces effroyables révolutions de l'Empire. Les ravages des Barbares qui ruinerent celui-ci ne nuisirent pas moins à la discipline & aux mœurs de celle-là, que la corruption des derniers Romains & des Gaulois qui vivoient encore à la Romaine.

Cependant ce fut dans ces fâcheuses conjonctures que les Gaules se signalérent encore autant que jamais par le grand nombre d'illustres Théologiens, qui voyant les desseins de Dieu sur l'Empire & sur l'Eglise, les ont suivis d'une maniére honorable pour l'Empire Romain & utile pour l'Eglise de Jesus-Christ.

Car on peut dire que les Lettres humaines & la politesse qui faisoient la gloire de cet Empire avant sa ruine, ont heureusement trouvé après cette disgrace une retraite ou une sépulture honnête dans leurs Ecrits: & que l'Eglise y a trouvé aussi son avantage, se servant de leurs Ouvrages & de leurs personnes pour faire passer la Religion aux Barbares, & les incorporer insensiblement aux Romains sous un même Chef. Les

leté tout ensemble, & l'intégrité d'un Scévole, il eut au contraire la honte d'y perdre l'honneur & les biens pour avoir rendu une Sentence injuste. C'est de quoi Baillet auroit pu s'instruire, si au lieu de copier du Boulay, il avoit consulté Lucien.

François,

Les principaux de ces ſaints & ſavans Théologiens, ſont Saint Eucher de Lyon, Salvien de Marſeille, & pluſieurs de ſes Diſciples, Claudien Mamert, Vincent de Lerins, Muſée de Marſeille, Saint Proſper, Saint Hilaire d'Arles, Saint Honorat de Marſeille ; Sidoine Apollinaire, Alcime Avite, Saint Ceſaire d'Arles, auſquels on pourroit joindre Jean Caſſien (1), & Gennade de Marſeille s'ils n'avoient fait quelque tache à leur réputation, & quelques autres qu'on peut apeller les derniers Ecrivains des Gaulois, & les premiers Maîtres des François dans l'établiſſement de notre Monarchie.

IL N'EST pas aiſé, ſuivant ce que nous venons de dire, de nous montrer en quoi conſiſte cette legereté & cette inconſtance que quelques-uns ont cru trouver dans ceux de notre Nation pour les Lettres & les Sciences. Saint Jerôme n'y reconnoiſſoit pas ce défaut lorsqu'il a dit que la Gaule étoit la ſeule qui n'avoit point produit de Monſtres, mais qu'elle avoit toujours été très-abondante en Perſonnages très-ſavans & très-éloquens (2).

Et le Poëte Claudien eſtimoit toute la Nation ſi conſtamment & ſi univerſellement

1. ¶. En qualité de Prêtre à Marſeille quoique Scythe d'origine.

2. *Sola Gallia monſtra non habuit, ſed viris ſemper doctiſſimis & eloquentiſſimis abundavit.* ¶. Il y a dans S. Jérome *viris ſemper fortiſſimis.*

3. ——— ——— *Te Gallia doctis*
Civibus & toto ſtipavit Roma Senatu, Claudian. Pane-

ment ſavante, qu'il ſemble avoir voulu perſuader à la Poſterité qu'il y avoit dans les Gaules autant de ſavans hommes que de Citoyens, & qu'il a cru ne pouvoir pas faire plus d'honneur à l'Empereur Honorius que de lui donner pour Compagnie les *Doctes Gaulois avec le Senat Romain* (3). II. PART. CH. VII. François.

Quelques-uns trouveront peut-être à dire que je n'aye point compris les Grands hommes de la Gaule Ciſalpine * parmi ceux de notre Nation, quoïque les Peuples de ſes quatre Provinces fuſſent cenſés être véritablement Gaulois par les Anciens, tant pour leur origine que pour leurs mœurs (4). Ce ſeroit le moyen d'enlever à l'Italie une bonne partie de ſa gloire, & de lui faire perdre tout d'un coup, Virgile, Catulle, Valerius Flaccus, Statius Cæciſius; Tite-Live, Cornelius Nepos, & Valere Maxime; les deux Plines, Aſconius Pedianus, le Philoſophe Thraſea Pætus, l'Orateur Titus Caſſius Severus, le Grammairien Oppius Chares, & pluſieurs autres perſonnes illuſtres, même parmi les Chrétiens.

* Au regard des Romains.

Mais ſi l'on ne peut étouffer & anéantir la vanité que notre Nation voudroit tirer de ſes doctes Ancêtres, il eſt bon de lui don-

negyric. in quartum Conſulatum Honorii. V. 582. 581.

4. De Liguribus quidem ſic Lucanus illos Galliæ comatæ accenſens:

Et nunc tonſe Ligur quondam per colla decora
Crinibus effuſis toti prælate comatæ.

De cæteris Galliæ togatæ, vid. Pithœum ex Caſſiodoro &c, ut ſupra.

PART. VII. [François]

donner des bornes & de tâcher de la renfermer au deçà des Alpes : Il y auroit même de la charité à nous faire voir le peu de solidité qui se trouve dans la gloire que l'on supose être passée de ces Gaulois jusqu'à nous, & dans le Préjugé qu'on s'en forme en faveur des Ecrivains d'aujourd'hui, sous prétexte qu'ils sont nés dans le même climat que ces Anciens. Car quand elle ne leur seroit pas propre, & quand elle auroit pû passer à leurs héritiers légitimes ; quel est le François d'aujourd'hui qui peut assurer qu'il vient directement de ces Gaulois célébres plutôt que des Allemans qui ont détruit leur politesse & l'état florissant des Lettres, en y introduisant la barbarie ? & quel est celui au contraire, qui lorsqu'il s'agit des conquêtes des Francs sur les Gaulois & sur les Romains, n'est bien aise de prendre part à leur gloire comme si elle rejaillissoit sur lui-même, & de compter ses Ancêtres parmi les Victorieux plutôt que parmi les vaincus ?

Ce qu'il y a d'incontestable, est que les deux Nations des Francs & des Gaulois se sont mêlées d'une telle maniére qu'elles se sont étroitement alliées ensemble, & n'ont plus fait qu'un peuple. Les François ont donné leur nom aux Gaulois, en échange de ce que ceux-ci leur avoient donné leur Pays. Ils se sont entre-communiqués leurs bon-

1. Mr. Fleuri, Moeurs des Chrétiens, chap. 46. pag. 410. 411.

2. M. Baillet se seroit mieux fait entendre, s'il avoit

bonnes & leurs mauvaises qualités. Et comme dans le mêlange de deux couleurs, chacune perd de sa force, & qu'il en resulte une troisiéme qui les efface (1): ainsi les Francs s'adoucirent par le commerce & les habitudes des Gaulois, mais les Gaulois devinrent plus ignorans & plus grossiers.

II. PARTIE. CH. VII. François.

De sorte que dès le commencement du sixiéme siécle s'il n'étoit pas vrai de dire que les François fussent barbares comme avoient été les Francs ou Allemans, il ne l'étoit pas non plus de dire qu'ils fussent polis, délicats & instruits dans les Lettres, comme avoient été les Gaulois.

La Langue Latine qu'on avoit parlé communément dans le pays depuis les Empereurs dégénera en Langue *Romaine*, c'est-à dire *Rustique* (2), & qui n'étoit nullement Latine, quoique c'en fût comme une émanation, mais monstrueuse & toute corrompuë, qui ne se reconnoissoit presque plus que par le caractére de ses Idiômes (3).

Ainsi il fallut que ceux qui vouloient se distinguer & passer pour savans étudiassent la Langue Latine comme une Langue étrangére.

Plusieurs Ecrivains de ces siécles malheureux, & particuliérement ceux qui étoient nouvellement venus d'Allemagne s'habituer dans

voit dit: dégénéra en Langue *Romaine*, ce qui signifioit alors en Langue *Rustique*.

3. Car. du Fresne du Cange, præfat. ad Gloss. Latinitat. num. 13. pag. 11. 12.

I. PART. CH. VII. François.

dans nos Provinces, se contentérent même d'un Latin écorché, & de mettre des terminaisons & des inflexions Latines à une infinité de mots Allemans, qu'ils étoient obligés de substituer à la place de ceux qu'ils ne savoient point en Latin (1). Pratique qui n'étoit pas moins ordinaire en Italie, en Espagne, en Afrique, & par tout où les Barbares avoient enfin fixé leur demeure, qu'en France.

Ceux qui avoient quelques talens plus que les autres, les employérent à catechiser les Ignorans, & à écrire pour la conversion de ceux des Barbares qui étoient ou Païens ou Hérétiques, plutôt qu'à cultiver les Belles Lettres.

On négligea d'étudier les Historiens, les Poëtes, les Orateurs, & les autres Auteurs profanes, pour ne s'attacher qu'à ce qui regardoit directement la Religion: à qui toutefois ces études étrangeres ne soient pas inutiles pour conserver la Critique & la connoissance de l'Antiquité (2), comme l'a judicieusement remarqué Monsieur Fleury. „ Faute de ces secours, ajoute cet Auteur, „ on reçût aisément des Ecrits suposés sous „ des noms illustres d'Auteurs Ecclesiastiques, & on devint trop crédule pour les „ miracles. Il étoit si constant que les A- „ pôtres & leurs Disciples en avoient fait „ une infinité, & qu'il s'en faisoit tous les „ jours aux tombeaux des Martyrs, qu'on „ ne les examinoit plus. Les Histoires qui „ en

1. Id. ibid. num. 14. ex Guillimanno Lib. 1. de Reb. Helvetior. pag. 80.

„ en contenoient un plus grand nombre & de plus extraordinaires étoient les plus agréables. II. PART. CH. VII. François.

Il ne paroissoit plus de Grammairiens, ni de Rhéteurs, ni de Poëtes, ni de Philosophes, ni de Mathématiciens, ni de Médecins, ni de Jurisconsultes dans la République des Lettres qui fut très-long-tems enveloppée dans les ruines de l'Empire. On n'y appercevoit plus que des Théologiens & des Historiens. Les premiers se soucioient peu de la pureté du discours, & ne recherchoient que celle de la Foi orthodoxe & des mœurs. Les seconds n'avoient presque pas d'autres qualités remarquables que la naïveté & la bonne-foi; mais comme la plûpart étoient faciles, simples & crédules, ils se laissoient volontiers imposer, & le défaut d'exactitude & de précaution les faisoit aisément tomber dans la séduction & dans l'erreur.

VOILA peut-être quel est le préjugé le plus raisonnable où l'on se trouve aujourd'hui à l'égard de la plûpart de ces Ecrivains qui ont suivi le démembrement de l'Empire Romain. Les gens du siécle ne témoignant ni goût ni inclination pour les Lettres & les Sciences, l'Eglise se crut obligée d'en sauver elle-même les débris, autant que la bien-séance & son utilité particuliére sembloient le demander.

C'est pourquoi l'on vit en France un grand nombre de Prélats ériger dans leurs Pa-

2. Monsieur Fleury, Mœurs des Chrét. pag. 411. 412. chap. 46.

PART. VII.

Palais des Ecoles publiques pour ſuccéder en quelque ſorte à tant d'illuſtres Académies ruinées, principalement par les Gots & les Bourguignons : & on y enſeignoit les bonnes Lettres & les Humanités, auſſi-bien que la Théologie & les exercices ou devoirs de la vie Chrétienne.

Mais comme les Ecoles Epiſcopales n'étoient pas toujours également maintenuës, & que le changement d'Evêques y cauſoit ſouvent de l'alteration : les Bénédictins eurent la charité d'ouvrir même aux Séculiers leurs Ecoles que Saint Benoît ſembloit n'avoir inſtituées que pour ſes Diſciples & ſes Religieux, & pour y enſeigner les Lettres Saintes & Eccleſiaſtiques au plus : au lieu que depuis ils ſe ſont trouvés engagés de profeſſer publiquement dans leurs principales Maiſons toutes ſortes de Sciences humaines, & à toutes ſortes de perſonnes.

C'eſt ce qui a donné lieu au Préjugé où l'on a été qu'il n'y avoit point durant tous les ſiécles de ténebres, d'hommes de Lettres ni de Savans en France hors des Monaſtéres, ou du moins qui n'euſſent été inſtruits dans les Ecoles Monacales.

L'érudition n'étoit que fort médiocre, & les lumiéres de ces prétendus Savans étoient aſſés bornées. Ils ne ſavoient ce que c'étoit qu'Arts Liberaux, & on paſſoit pour fort habile, lorsqu'on étoit venu à bout

1. ¶. L'Univerſité de Paris n'a point commencé ſous Charlemagne. Paquier dans ſes Recherches, & après

bout de la Syntaxe Latine, & qu'on étoit parvenu à lire du Grec. Et la Science la plus à la mode sembloit être celle du Plainchant.

Mais on avoit au moins cet avantage que l'on devenoit savant dans l'Ecriture Sainte par les soins de ces Religieux qui tenoient les Ecoles. Et s'ils se sont relâchés dans la suite de cet assujettissement à enseigner les Lettres profanes à des Laïcs qui troubloient leur régularité & leur discipline, ils n'ont point laissé de rendre un service considérable à la Posterité par la multiplication & la conservation des Manuscrits des anciens Auteurs, pour les tems heureux de la délivrance des Lettres ausquels on en devoit faire un plus grand usage.

Charlemagne entreprit de rétablir l'étude des beaux Arts & des Sciences, il y porta ses Sujets autant par son exemple que par ses liberalités. Il crut que les Ecoles Episcopales & Monacales n'étoient pas suffisantes pour les généreux desseins qu'il avoit de rendre la France savante, & de chasser la barbarie des autres pays qu'il avoit conquis. C'est ce qui le porta à en établir de nouvelles qui fussent publiques & universelles, & l'on peut dire que son chef-d'œuvre est l'Université de Paris, (1) qui est devenuë la Maitresse de toute l'Europe dans la suite, & qui a formé la plûpart des grands hommes qui ont paru dans l'Eglise Latine durant près de six siécles. Char-

après lui André du Chesne au devant des Oeuvres d'Alcuin, & ailleurs, ont prouvé par de très bonnes raisons qu'elle étoit moins ancienne de 400. ans.

II. PART. CH. VII. François.

Charlemagne avec tout son zele & toute son autorité ne put venir à bout de rétablir le bon goût des Anciens, & de faire reprendre aux Ecrivains François la politesse des Grecs & la délicatesse des Romains qui avoient regné si long-tems parmi nos Gaulois.

Louïs le Debonnaire & Charles-le-chauve qui tâcherent de marcher sur ses pas, suspendirent pour quelque tems les tristes effets de la barbarie & des ténebres qui se répandirent sur les Lettres au siécle suivant.

C'étoit le dixiéme de l'Eglise : mais il ne fut pourtant pas si malheureux pour la France que pour l'Italie, quoique Baronius & Bellarmin considerant les désordres & l'ignorance de l'Eglise particuliére de Rome en ce siécle, ayent voulu conclure de-là, qu'il n'y avoit ni saints ni savans hommes dans l'Eglise universelle durant tout ce même siécle, & qu'ils ayent tâché d'une maniére peu obligeante & peu discréte d'enveloper toutes les Provinces d'Occident dans la disgrace arrivée au saint Siége durant ce tems-là (1).

Les Auteurs conservoient encore dans leurs Ecrits un certain caractére de simplicité qui se fait aimer même aujourd'hui, nonobstant la délicatesse de notre siécle. On y trouve un air naturel qui nous fait con-

1. Voyés la défense du 10. siécle à la fin de la petite Perpetuité de la Foi de l'Euchariftie, 3. partie chap. 6. & 7. page 360. & suiv. Et le 3. §. de la préface de Dom Mabillon sur le 5. siécle des Actes des

connoître qu'ils n'avoient pas perdu le bon sens, quoiqu'ils n'eussent pas le goût fin ; & on remarque dans ceux de leurs Ouvrages qui concernent la Religion, une onction qui paroît s'être séchée depuis qu'on s'est accommodé du stile de la Scholastique.

Il semble que Saint Bernard ait emporté ou enseveli avec lui toutes ces bonnes qualités & tant d'autres qui l'ont rendu la gloire & l'ornement de son siécle, de son pays, & de l'Eglise universelle.

Après lui & de son tems même, les études commencérent de se rétablir avec plus d'ardeur que jamais. Mais on fit succéder à la simplicité & à l'air naturel des siécles d'auparavant, une passion singuliére pour les subtilités, & un esprit de chicane, qui a paru particuliérement dans la Dialectique & dans la Métaphysique Péripatéticienne. Il y a grande aparence que les Ecrivains de France avoient contracté ce vice des Arabes par la communication des Espagnols (2).

Cet amour pour les études s'allumoit de jour en jour par cette émulation que produisoit dans nos François le concours surprenant des Etrangers qui venoient de tous les quartiers de l'Europe dans l'Université de Paris. Mais la rareté des Livres anciens & la difficulté de les entendre à cause du chan-

des Saints de l'Ordre des Bénédictins.

2. Le P. Rapin Compar. de Platon & d'Aristote, 4. part. chap. 6.

M. Fleury, Mœurs des Chrét. chap. 53. pag. 471.

II. Part. Ch. VI. François

ART. VII. Lois. changement de la Langue & des mœurs, les portoit plutôt à s'apliquer davantage au raisonnement & à la lecture des Auteurs modernes.

On ne lisoit presque que le Maître des Sentences pour la Théologie, Gratien pour le Droit Canon, l'Aristote des Arabes & ses Commentateurs Mahometans pour la Philosophie. Et parce qu'on étoit dépourvû du secours de la Critique, & de la connoissance des Langues & de l'Antiquité, on négligeoit les Peres, les Canons des Conciles, & généralement tous les Ouvrages des Anciens.

Mais enfin la lumiére des Belles Lettres par un heureux retour & par un bon effet de cette vicissitude qui l'avoit fait autrefois disparoître, est revenuë éclairer nos Provinces depuis environ deux cens ans, & leur a rendu leur ancien éclat, même avec usure.

Il semble que la bonté Divine ait voulu dédommager la France de tout ce qu'elle avoit souffert durant près de mille ans de ténebres & d'ignorance. Car si on considére la multitude & les excellentes qualités des grands hommes qu'elle y a fait naître depuis le regne de Louïs XII. on peut se persuader sans manquer de respect pour l'Antiquité, que ces illustres Modernes ont été beaucoup plus loin que nos Ancêtres qui vivoient du tems des Grecs ou des Romains, & qu'ils ont traité les Arts liberaux & les Sciences humaines avec beaucoup plus de succès & plus d'avantage.

C'est proprement aux Ecrivains de ces

deux

deux derniers siécles qu'il faut apliquer les jugemens divers que l'on fait des François. II. PART. CH. VII. François.

Le Préjugé où nous sommes aujourd'hui veut que le siécle précédent ait été simplement un siécle d'érudition dans lequel on s'apliquoit particuliérement à la profonde lecture, à l'étude des Langues, & à la critique des Ecrits des Anciens plutôt qu'à celle de leur esprit, & où l'on faisoit regner principalement la Philosophie & les Humanités que l'on employoit dans toutes sortes de Sciences.

Ce même Préjugé veut au contraire que le siécle où nous vivons soit un siécle de délicatesse, où l'on tâche d'introduire le bon goût dans les Arts & les Sciences, de joindre la Politesse avec l'Erudition, de faire le discernement des esprits aussi-bien que des choses, d'examiner ce que l'on doit recevoir ou rejetter des écrits & des exemples des Anciens, & de juger de la maniére dont on pourroit réformer ou perfectioner leurs vûës & leurs pensées, sans se borner à ce qu'ils ont inventé, & à ce qu'ils nous ont apris en suivant simplement leurs lumiéres naturelles.

Cette idée générale que nous-nous formons des Ecrivains François, pourra bien être réformée ou par ceux qui viendront après nous, ou par ceux des Nations étrangéres, qui auront lieu de prétendre qu'elle n'apartient pas moins aux Ecrivains de leurs pays qu'à ceux du nôtre. Il n'est pas juste de leur vouloir ôter cette pensée, & je ne croi pas qu'il faille briguer trop ardemment la préséance de literature & d'é-

II. PART. CH. VII. François.

rudition sur eux : mais aussi n'est-ce pas une injustice ni une témerité de faire voir aux censeurs des Ecrivains de notre Nation qu'il y a sans doute plus qu'une *teinture legere* & plus qu'une *écorce superficielle* dans leurs Ouvrages. Et l'on pourroit sans sortir des bornes de la bienséance & de la modestie non seulement apeller d'un jugement si précipité, mais défier encore les Etrangers, c'est-à-dire, ceux qui ne sont point François, sur la solidité, l'étenduë, & la profondeur.

Grammairiens.

1. ET POUR commencer par la Grammaire, les Etrangers trouveront sans doute parmi eux des Ecrivains capables de tenir tête en Hébreu à Genebrard, à Cinqarbres, à Dacquin & à Messieurs de la Boderie: mais qu'ils nous en produisent quelqu'un auquel nous ne puissions opposer Vatable ou Ouate-blé, Mercerus ou le Mercier, Capel, Bochart, & quelques autres que l'Auteur de la France Orientale pourra indiquer à ceux qui seroient curieux de les connoître.

Paul Colomiés.

Pour le Grec ils pourront présenter les plus habiles de chés eux contre Toussaint (1), Lambin, Dorat, Goulu, Henri Estienne (2); mais peut-être ne seroit-il pas trop sûr d'en faire de même contre Budé, Danès, Turnèbe, Chrestien, Casaubon, & Monsieur Valois. (3)

Et pour ce qui est de la connoissance de la

1. ¶. *Toussaint* plus connu par son nom Latin *Tusanus*.

2. ¶. Henri Etienne pouvoit bien trouver sa place pour

la Langue Latine, quoique nous n'ayons peut-être personne à produire au-dessus des Etrangers, il n'en faut pas conclure que tous nos Ecrivains n'ayent sû cette Langue que legerement & superficiellement, le seul Passerat entre deux ou trois mille peut servir de caution pour toute la Nation. II. PART. CH. VII. François

Je ne parle point de la connoissance de notre Langue, puisque les Etrangers n'y ont point de part, & qu'ils ne peuvent nous porter envie en ce point; comme la connoissance parfaite qu'ils ont de leur Langue ne nous donne point de jalousie.

Pour ce qui regarde la corruption, les changemens & le mélange des Langues Grecque & Latine avec les vulgaires & les Barbares, ils pourroient peut-être opposer à Monsieur Pithou le jeune, à Monsieur Rigaut, & à Monsieur Fabrot, Meursius, Lindembrogius, Spelman, & Vossius: Mais on leur donne volontiers un siécle pour chercher ou pour forger parmi eux de quoi mettre au bassin de la balance contre les Glossaires de la Latinité & de l'Hellenisme du moyen & du bas âge de Monsieur du Cange.

2. DANS l'Art de traduire on a tout sujet de supposer que les bons Traducteurs Latins de notre Nation ne sont peut-être pas inferieurs à ceux des autres ni en nombre ni en mérite, jusqu'à ce qu'on puisse s'en convaincre par la lecture du Recueil qu'on Traducteurs.

pour le Grec à côté de Budé, de Turnèbe &c.

3. ¶. Comment a-t-il pu oublier Muret, Lambin, Bunel, Louïs le Roi, & tant d'autres?

I. PART. CH. VII. François.

qu'on en donne dans la suite de ce dessein.

Et s'il falloit mettre en paralléle les Traductions en Langue vulgaire, les Etrangers persuadés qu'il n'y a point de Nation qui se soit tant exercée dans ce genre d'écrire que la nôtre, n'hésiteroient pas sur la déference, au moins à l'égard de la multitude.

Car soit que l'on considere les Traductions Françoises qui ont paru avant la réformation de notre Langue, soit qu'on jette les yeux sur celles qui ont été faites depuis, on remarquera aisément qu'il ne se trouve presque plus de Livre en Grec ou en Latin, tant soit peu considerable, qui n'ait été tourné en notre Langue & même plus d'une fois.

Il est vrai que de toutes celles du premier genre, il n'y a presque que celles d'Amiot & de Vigenere qui se soient maintenuës dans leur premiére réputation & dans l'estime publique. Mais combien s'en trouve t-il parmi celles de ce siécle qui approchent des Originaux les plus parfaits de l'Antiquité, & qui égalent ou qui passent même leurs Originaux quand ils ne sont pas de la premiére classe? C'est ce qui se voit dans toutes ces belles Versions qui sont sorties, soit de l'Académie Françoise, soit de la Societé de Port-Royal, soit du Cabinet de quelques Particuliers qui nous

1. ¶. Il designe le Présideut Cousin.

2. ¶. *Scaliger* le pere étoit natif de Vérone en Italie, mais ayant obtenu en 1528. au mois de Mars des Lettres de naturalité en France où il demeura jusqu'à sa mort arrivée le 21. Octobre 1558, il peut être réputé

nous ont donné les Historiens de l'Eglise & de l'un & l'autre Empire. (1) II. PART. CH. VII.

3. LES ETRANGERS nous font valoir le mérite de leurs Critiques & de leurs Philologues, & nous reconnoissons avec eux l'importance des services que ces grands Hommes ont rendus à la République des Lettres. Mais ils souffriront bien au moins qu'on leur donne pour compagnons de leur gloire des Critiques François qui les valent comme Pelissier, les deux Scaligers (2), Brodeau, Turnèbe, Lambin, Dubois, de Billy, Muret, Vaillant (3), Dorat, Pithou, du Faur de saint Jory, Chrestien, Passerat, le Mercier des Bordes, le Févre (Nic.), Casaubon, du Duc, Rigaut, du Puy, de Maussac, Saumaise, Petit, Bochart, Gaumin, le Févre (Tann.), Valois: & s'il ne falloit avoir égard à la modestie des vivans on en pourroit nommer encore un grand nombre du premier ordre. François. Critiques.

Et pour ce qui est de la Critique Ecclesiastique on sait jusqu'où les grands noms de Sirmond, de Marca, de Launoy, &c. portent leur ombre.

4. NOTRE Nation a porté comme les autres & porte encore des Poëtes Latins qui ont leur mérite, & qui empêchent sans doute que les autres n'ayent entiérement l'avantage sur elle en ce point. Poëtes.

Il

réputé François.

3. ¶. Ce *Vaillant*, c'est-à-dire *Germain Vaillant de Guellis* n'est pas un critique fameux. Il auroit mieux valu supprimer ici son nom, & mettre un peu plus bas celui du P. *Petau* compatriote de *Vaillant*.

I. Part. Ch. VII. François.

Il n'est peut-être pas si aisé de décider sur les Poëtes François. Si nous ne sommes pas contents de nous-mêmes pour le Poëme Epique, c'est peut-être parce que nous serions plus difficiles & plus délicats en ce genre que ni les Italiens ni les Espagnols. Car on ne peut point dire que ce soit le génie qui ait manqué jusqu'ici à nos Poëtes non plus qu'aux Italiens. Ils ont eu même tout l'art & toute l'érudition que Dom Nicolas Antoine auroit souhaité aux Poëtes Espagnols. Avec tout cela nous ne pouvons pas nous vanter encore d'avoir un Poëte héroïque qui soit capable de nous faire prendre le dessus de nos voisins, même après que de Malherbe & Messieurs de l'Académie ont tâché de faciliter le chemin, pour arriver à ce point de perfection que nous cherchons.

Il n'en est pas de même pour le genre dramatique. Le Théâtre François s'est élevé trop haut depuis cinquante ans pour se contenter d'être mesuré avec celui des Modernes, & il semble avoir voulu même passer celui des anciens Romains, pour atteindre à l'élevation & à la gloire de celui des Grecs. Et si nous étions sûrs du désintéressement & de la liberté entiére de nos Critiques, nous pourrions nous persuader sur leur autorité que la Comédie des François ne céde point à celle des Grecs, comme il est indubitable que leur Tragédie a effacé celle des Romains.

La

1. M. Spanheim, Préf. sur sa Traduction des Césars de Julien

2. Apud Nicol. Anton, Biblioth. Hisp. Tom. 2. in ad-

La Satyre a trouvé enfin ſon homme parmi nous, c'eſt-à-dire un homme qui a ſu la purifier & la perfectioner, en joignant les deux caractéres de Juvenal & d'Horace ſans prendre part à leurs vices : & qui s'étant mis facilement au-deſſus du premier, n'a été inferieur au ſecond que pour le tems, au jugement même des Etrangers (1). II. PART. CH. VII. François.

Et pour ce qui eſt du genre Lyrique & de celui qui renferme les diverſes eſpéces des petits Vers, les Etrangers ne reprocheront pas à la France ſon peu de fécondité dans la production des Poëtes qui y ont réuſſi, même avant que notre Langue eut reçû ſa perfection.

5. JE ne parlerai pas ici de l'Art des Romans. Car quoique ſelon des Eſſarts (2) & Monſieur Huet (3) nos François en ayent communiqué l'invention & la perfection aux Eſpagnols, aux Itâliens, & aux autres Peuples de l'Europe: & quoique nos Auteurs Romaneſques ayent emporté le prix de ces ſortes de compoſitions ſur eux avec tant de hauteur, que leurs plus beaux Romans n'égalent pas les moindres des nôtres : néanmoins je ne penſe pas qu'on nous puiſſe juſtifier & encore moins louer devant Dieu d'un Art qui fait juger autant de la corruption de nos mœurs, que de la politeſſe de notre galanterie. Romans.

Auſſi voyons-nous ces ſortes d'ouvrages tomber peu à peu dans le mépris & l'oubli, depuis

addendis ultim. anonymor.

3. M. Huet, Traité de l'origine des Romans, &c. p. 74. Edit. de 1711.

I. PART. CH. VII. François.

depuis qu'on s'est avisé de nous donner des divertissemens plus honnêtes, plus solides, & plus utiles, soit par des Traductions nouvelles des plus beaux Ouvrages des Anciens, soit par des compositions en notre Langue où l'on a délicatement & judicieusement mêlé l'agréable avec le serieux.

Orateurs & Rhéteurs.

6. NOS ORATEURS n'ont pas entiérement dégénéré des Anciens Gaulois en matiére d'éloquence. Ils en ont même augmenté ou diversifié les especes par la différence de l'emploi qu'on a été obligé d'en faire, & on en a introduit au moins de trois sortes, dont la premiére est l'Eloquence Scholastique que l'on exerce dans des causes feintes & chimériques, & dans toutes sortes de sujets arbitraires; la seconde est celle du Barreau ou des Gens de la robe; & la troisiéme est celle de la Chaire, c'est-à-dire, des Prédicateurs de l'Evangile.

Nous avons eu plusieurs Orateurs de la premiére espéce sur tout en Langue Latine durant ces deux derniers siécles, mais pour ne point trop exposer leur réputation, il faut se contenter d'opposer Muret seulement à ceux des autres Nations.

L'Eloquence du Barreau est sans doute la plus difficile à pratiquer; aussi ne l'a-t-on point encore rencontrée en France telle qu'on la souhaiteroit absolument, quoique personne n'ait pû jusqu'ici exprimer bien nettement ce que l'on demande. C'est pourquoi tant que l'on ait enfin trouvé cet *Orateur parfait* si difficile à dépeindre, que nous attendons tous les jours, & que nous attendrons long-tems, Monsieur le Mais-

tre

: se maintiendra toujours dans le prémier II. PART.
ng qu'il tient sur tous les Orateurs du CH. VII.
urreau François. On s'étoit promis de François.
voir dégrader par Monsieur Patru, dont
l a depuis quelque tems redonné les
aidoyers avec un nouveau lustre. Mais
Public qui est l'arbitre naturel & le dis-
nsateur ordinaire de ces sortes de rangs,
souhaité pour cet effet quelque chose de
us que la pureté du langage & que le bon
ns; il n'a point crû que l'Art de l'Elo-
ience dût se terminer à la politesse & à
élégance: il a demandé de l'élévation &
: la force: en un mot il a voulu un O-
teur, & non pas un Grammairien & un
ritique simplement.

Quoique l'Eloquence de la Chaire pa-
oisse la plus aisée de toutes, on n'a point
icore néanmoins pu venir à bout en Fran-
: de la faire passer toute entiére sur le papier,
: de la rendre aussi sensible à des Lecteurs
l'elle le peut être à des Auditeurs.

Ainsi il est de la justice d'en abandonner
. gloire aux Etrangers, parmi lesquels on
: trouvera peut-être que Grenade qui ait
i y réussir en Espagne, les Prédications
:s Italiens n'étant pas moins squelettes que
elles des François dès qu'elles sont dé-
ouillées de leur charnûre, & destituées du
:u qui les animoit dans la Chaire par le
iinistere de la voix & du geste.

7. A L'EGARD des Historiens du Ro- Historiens.
aume, on peut dire que le nombre en est
evenu presque infini, si l'on y veut com-
rendre ceux qui ont écrit l'Histoire des
'illes, des lieux & des maisons particulié-
res,

res, & ceux qui ont composé aussi l'Histoire Etrangére.

Cette multitude a peut-être été plus onéreuse à notre Nation qu'elle ne lui a été glorieuse. Si l'on s'en raporte au témoignage de Monsieur de Gomberville. „ Les „ Histoires de France sont remplies de „ confusion, d'impertinences & d'ordures, „ parce que les uns mettent indiscrétement „ les usurpateurs de cette Couronne au „ nombre de nos Rois: les autres emplissent leurs Livres d'ignorances, d'impostures, & d'invectives, & presque tous „ y apportent peu de prudence (1). Ce Censeur prétend ailleurs que les Etrangers ont sujet de nous accuser de brutalité, de voir que tous nos Historiens n'ayent jamais eu ni de jugement, ni de science, ni d'éloquence (2).

Cette sévérité de M. de Gomberville pouvoit avoir son utilité pour ceux à qui il vouloit apprendre les vices & les vertus de l'Histoire, & elle pouvoit être salutaire à ceux qui de son tems entreprenoient d'écrire l'Histoire sur des Originaux peu exacts: mais elle paroît outrée & excessive sans doute, quand on veut comparer nos Histoires avec celles des autres Nations. Il est

1. Mar. le Roi de Gomb. Epist. dedic. des vertus & des vices de l'Hist. pag. 7. 8.

2. Gomberville ibid. des vertus & des vices de l'Hist. pag. 46.

3. ¶. L'Abbé Trithême fit imprimer *in folio* à Maïence l'an 1515. un abregé *de Origine Francorum* extrait des six prétendus livres de Walstad, où il est parlé

est vrai que quelques-uns de nos Historiens sont allé chercher nos commencemens dans la Fable. Mais quelle est la Nation dont les origines ne soient pour le moins aussi fabuleuses & impertinentes à commencer depuis les Orientaux, les Grecs & les Romains, jusqu'aux Frisiens & aux derniers des Peuples du Nord? (3)

La nôtre a du moins cet avantage qu'elle a été des mieux disposées à reconnoître & à rejetter l'imposture, & elle ne s'est pas tenuë fort obligée aux Allemans qui nous ont forgé des imposteurs pareils à Walstad & à Hunibaud.

Nos Historiens ont été chargés par un Flamand d'une accusation qui n'est pas moins atroce. Cet Auteur n'étant pas satisfait de Philippes de Comines & de Robert Gaguin, n'a point crû devoir se contenter de leur dire des injures, mais ayant laissé répandre sa bile sur toute la Nation, il n'a point fait difficulté d'en attaquer les mœurs & les actions aussi-bien que les écrits, & de dire généralement que *les François sont d'aussi mauvaise foi dans leurs Histoires que dans leurs actions* (4). Mais un Auteur des Pays-bas tout autrement célébre que celui-ci, nous a dispensé d'examiner

parlé de l'irruption des Sicambres dans la Germanie le long du Rhin, à quoi il joignit une continuation tirée des douze derniers livres d'Hunibaud, jusqu'au siécle de l'Empereur Arnoud. C'est une Chronique fabuleuse en style Latin-barbare, laquelle est universellement décriée.

4. *Res suas Galli non majori solent scribere fide quàm gerere.* Jac. Meyer. rer. Flandr. Hist. Lib. 19.

II. Part. Ch. VII. François.

ner la vérité ou le fondement de cette accusation, & nous a appris qu'elle n'étoit que l'effet d'une passion trop aveugle pour son pays (1).

Dans une si grande multitude d'Historiens, il ne nous seroit peut-être pas difficile d'en trouver, lesquels avec leurs défauts peuvent légitimement être comparés, je ne dis pas aux plus excellens d'entre les Modernes de l'Italie, de l'Espagne, de l'Angleterre, & de l'Allemagne, mais à ceux qui tiennent le premier rang parmi les Grecs & les Romains.

Philippes de Comines n'est inferieur ni à Tacite, ni à Polybe, ni à Thucydide, ni à aucun des Anciens au jugement même d'un des plus célébres Critiques d'entre les Etrangers (2), & ce qu'il y a de singulier, c'est qu'il n'avoit obligation de ses lumiéres & de sa suffisance à aucun de ces Anciens qui ont servi de modéle aux plus parfaits d'entre les Modernes.

Paul Emile selon le même Auteur est presque le seul dans ces derniers siécles qui ait découvert la voie veritable & ancienne de l'Histoire, & qui y soit entré avec succès, il témoigne qu'il est égal aux Anciens, & qu'on ne peut pas ne le pas goûter, sans faire

1. Ger. Jo. Vossius de Hist. Lat. Lib. 3. cap. 11. pag. 664. in R. Gaguino.

2. Just. Lipf. not. ad Lib. 1. Politic. fol. 12. 13. Quoique Philippes de Comines & Paul Emile ne fussent pas nés actuellement en France, néanmoins ils sont considerés comme de veritables François, à cause

faire connoître quelque mauvais goût & quelque défaut de jugement. II. PART. CH. VII.

Ce ne sont pas les François seulement, mais les Etrangers (3) sur tout qui ont donné à Monsieur le President de Thou la préséance sur tous les Historiens de ces derniers temps, & qui l'ont égalé aux Anciens, soit pour la grandeur du sujet, soit pour la disposition & la proportion des parties, soit enfin pour le choix d'un stile convenable à la majesté de l'Histoire. Et si nous voulions joindre Monsieur de Mezeray à ces grands Hommes, il ne leur feroit peut-être pas beaucoup de deshonneur, mais on attend de jour en jour quelque chose de plus des vivans. François.

8. On avoit ignoré dans le monde la Science de la véritable Chronologie jusqu'au tems de deux François que la Providence semble avoir fait naître pour tirer cette Science de son enfance & des ténébres qui l'avoient environnée jusqu'alors; pour lui prescire des régles certaines; pour lui donner son accroissement, la mettre dans toute l'étenduë qu'elle peut avoir, & la porter presque au comble de sa perfection. Chronologistes.

Ces deux grands Hommes sont, comme personne n'en doute, Scaliger le fils & le Pere

cause de leur établissement, de même que S. Irenée, Alcuin, Pierre Lombard & plusieurs autres.

3. Vossius Præfat. de Histor. Lat.
Christian. Mathias Theatr. Histor. p. 821.
Mart. Zeillers de Historicis, parte 2. pag. 151.
Science de l'Hist. chap. 4. pag. 79. 80.

François.

Pere Petau. On peut dire qu'ils sont d'autant plus au-dessus de l'envie des Etrangers, que d'un côté ils n'ont encore trouvé personne parmi tous les Modernes qui ait été capable de les suivre de près & de les atteindre, & que de l'autre il n'y a personne parmi les Anciens que l'on voulût mettre en paralléle avec eux dans une Science qui n'étoit pas assés estimée, ni assés connuë dans l'Antiquité.

Geographes.

9. LES HOLLANDOIS & les Flamans avoient été considerés depuis plus d'un siécle comme les Maîtres des autres Peuples en Géographie, & personne ne leur disputoit un honneur & un avantage que leur avoient justement merité Gérard Mercator, Abraham Ortelius, Paul Merula, Pierre Bertius, Guillaume Jansson, de Blaew, & même Philippe Cluvier (1), quoique né hors de leurs Provinces.

Mais enfin M. Sanson (2) les ayant tous effacés, a fait passer cette gloire à la France au jugement même des Hollandois (3), & de tout ce qu'il y a de personnes habiles & de bon goût.

Depuis M. Sanson la France a produit d'autres excellens Géographes, qui sauront empêcher que l'avantage qu'il lui a procuré ne passe aux Etrangers.

Philosophes.

10. POUR ce qui est des Philosophes, on ne peut pas dire que la France en ait été sterile, puisque c'est elle qui a formé &

1. ¶. *Philippe Cluvier* étoit de Dantzic capitale de la Prusse: il mourut à Leyde en 1623. agé de 43. ans.

2. ¶. *Nicolas Sanson* d'Abbeville mort à Paris le 7. Juillet 1668. âgé de 68. ans 7. mois.

& perfectionné tous ceux des Nations étrangéres même, sur tout depuis l'introduction de la Scholastique dans l'Université de Paris, du tems de Pierre Lombard & de Pierre Abailard (4) jusqu'à celui de la Ligue ou des guerres civiles. II. PART. CH. VII. François.

Il faut avouer néanmoins qu'il n'a rien paru de trop extraordinaire dans la plûpart de nos Peripatéticiens & de nos Averroïstes, & qu'ils se sont souvent laissés égaler & passer même par ceux des Nations voisines en subtilité pointilleuse, en raffinement de chicane, & en spéculations creuses & abstraites.

Mais nous pouvons produire trois Chefs de Secte qui sont assés considérables dans la Philosophie moderne pour être opposés à tout ce que les Etrangers ont eu de grands Philosophes.

Le premier est la Ramée qui a eu le malheur de passer pour un brouillon, & qui s'est vû accablé sous l'effort de ses envieux. Il a encore aujourd'hui un assés grand nombre de sectateurs, sur tout en Allemagne, mais ceux de France paroissoient être fondus pour la plûpart dans les autres sectes.

Le second est Gassendi qui est estimé le plus savant de tous les Philosophes modernes, & qui, quoi qu'il n'ait voulu passer que pour le restaurateur de la Philosophie d'Epicure & de Démocrite, ne laisse pas d'avoir

3. M. Baudrand Catalog. Geogr. post Lexic. Ferrarii.

4. ¶. Plusieurs ont écrit *Abaillard*, mais on prononce & l'on devroit toujours écrire *Abailard*.

[. PART. CH. VII. François.] voir encore des Disciples qui le considérent comme leur premier Maître & leur véritable Chef.

Le troisiéme est Descartes apellé par excellence *le fils de la Nature*. Sa Secte est aujourd'hui la plus puissante & la plus considérable de toutes celles de la Philosophie moderne. Elle se fortifie de plus en plus, & elle reçoit tous les jours de nouveaux accroissemens, autant par le mérite que par le nombre de ses sectateurs.

[Mathématiciens.] 11. LES MATHEMATIQUES n'ont pas été traitées en France avec moins d'ardeur & de succès que les autres Sciences, & il seroit difficile de trouver chés les autres Peuples plus de Mathématiciens qui ayent été au-delà des Anciens.

On peut sans sortir de notre siécle proposer entre plusieurs autres Monsieur Viéte, M. Mydorge, M. Descartes, M. Pascal, M. de Fermat, le P. Pardies s'il eût vêcu, & quelques-uns de ceux qui vivent aujourd'hui comme des personnes capàbles de soûtenir l'honneur & le rang de leur Nation, tant que les Mathématiciens seront en considération parmi les Hommes.

[Médecins.] 12. DEPUIS que la Médecine s'est soumise aux nouvelles experiences, il semble qu'elle ait changé de Maîtres & de Chefs en changeant de méthode.

Auparavánt cette revolution, la France avoit en la personne de Fernel un Médecin

1. Petr. Hallæi Orat. de Jurisprud. civ. autorit. in Gall. pag. 6, 7.

2. ¶. *Placentinus* a professé à Montpellier, il y est mort l'an 1192, & y a été enterré au cimetiére S. Bar-

cin que les Etrangers même consideroient comme le Prince des Modernes, de même que Galien l'étoit de ceux du moyen âge, & Hippocrate des Anciens.

II. PART. CH. VII. François.

Mais le dix-septiéme siécle en a disposé autrement, & nous sommes encore à chercher ce Médecin accompli auquel toutes les Nations puissent déferer la Principauté, d'un commun consentement. Cependant Fernel trouve de quoi se consoler dans le sort d'Hippocrate & de Galien, & quoiqu'il n'ait point gardé son rang aussi long-tems que ces deux grands Hommes, il est toûjours glorieux pour lui & pour sa Nation de l'avoir mérité, & d'en avoir eu même la possession.

Jurisconsultes.

13. LA JURISPRUDENCE ne s'est trouvée nulle part plus honorée, ni plus dignement exercée qu'en France. On l'y a cultivée & perfectionnée en toutes ses parties, de sorte qu equand elle auroit pû périr chés les autres Nations, on auroit toujours eu lieu de la retrouver chés nous, & de la rétablir sur les lumiéres de nos Jurisconsultes, selon l'aveu même des Etrangers (1).

Notre Nation ne prétend pas ôter à l'Italie le gloire d'avoir fait revivre la Jurisprudence Romaine en Occident, quoiqu'on puisse dire que quelques-uns de nos François y ayent eu quelque part, comme Placentin (2) natif de Montpellier qui vécut sur la fin

Barthelemi, mais on ne prouve pas qu'il soit né à Montpellier ni en autre ville de France. C'est donc un peu bien légérement que Nicolas Boyer & après lui Pancirole ont dit que *Placentinus fuit genere Gallus*, &

II. PART. CH. VII. François.

fin du douziéme ſiécle, Pierre de Belleperche, Jean Favre ou le Févre, & quelques autres qui y ont travaillé dans le treiziéme ſiécle (1).

Mais elle peut legitimement s'attribuer celle d'en avoir exterminé la barbarie, & d'avoir purifié & embelli cette Science par le ſecours des belles Lettres & des autres connoiſſances. Car perſonne ne pourra nier que ce ne ſoit à Budé que la Juriſprudence a cette obligation.

C'eſt principalement depuis ce tems-là qu'on a porté cette Science ſi loin dans les diverſes Ecoles de France, qu'il ſemble qu'on l'ait fait toucher à ſon periode, du moins en ce qui regarde le Droit écrit ou Romain. De ſorte que ſi les Etrangers ont eu chés eux beaucoup de gens de la portée de Rebuffy (2), de Corras, de Doneau, de le Comte, de Fournier & de la plûpart de nos Juriſconſultes du commun, on peut dire qu'ils en ont eu très-peu de la force de Tiraqueau, Duarein, Connan, Rançonnet, Eguinaire Baron, Bourdin, Baudoin, du Moulin, de Briſſon, Hotman, & d'un grand nombre de ceux qui ont éclaté dans notre ſiécle; mais qu'ils n'ont encore eu perſonne capable de tenir contre Cujas.

Théologiens.

14. ENFIN ſi l'on vouloit s'arrêter à conſiderer les Théologiens de France; on n'auroit

& que *in Monte Peſſulano originem ſumpſit*. Le nom ſeul *Placentinus* fait voir que ce Juriſconſulte étoit de Plaiſance.

1. ¶. Il faloit dire dans le treiziéme ſiécle & dans le quatorziéme, puiſque *Pierre de Belle Perche* eſt mort le 17. Janvier 1307. que ſuivant le calcul Romain on com-

n'auroit pas de peine à juger qu'il a falu des benedictions particuliéres du Ciel sur notre Nation pour en produire un si grand nombre, de si excellens, & durant tant de siécles.

II. PART. CH. VII. François.

Ils ont été de tout tems en réputation d'être les premiers Théologiens du Monde. Les Peuples, les Princes étrangers, & les Papes mêmes se sont soûmis à leurs décisions, non pas qu'ils se crussent dépendans de leur autorité, mais simplement, parce qu'ils étoient entiérement persuadés de leur mérite & de leur capacité au-dessus des Théologiens des autres Nations.

On sait l'Histoire de Jean XXII. que la Faculté de Paris obligea à la retractation de quelques erreurs qu'il avoit avancées.

Il ne faut pourtant pas dissimuler deux sortes d'accusations dont on charge les François sur la Théologie. La première est de l'avoir renduë trop contentieuse par les subtilités de la Dialectique; & la seconde est d'entretenir impunément une certaine race de Théologiens libres, qui mettent en question les vérités les plus importantes. Mais ces objections ont été répondues par plusieurs savans Hommes avant nous.

Ils ont fait voir pour le premier point que si on s'est crû obligé dans la Faculté de Théologie de France d'introduire & d'employer cet Art qu'on apelle la *Scholastique*, ce n'a été que pour donner de l'or-

comptoit 1308. Et que *Jean Faber*, car c'est ainsi qu'on doit dire, & non pas *Favre* ni *le Févre*, étoit contemporain de Bartole qui mourut l'an 1355. n'ayant que 46. ans & même selon quelques-uns que 44.

2. ¶. L'Orthographe la plus reçuë est d'écrire *Rebuffe*, *Cujas*, *Le Conte*, *Ranconet*, *de Connan*, *Brisson*.

I. PART. CH. VII. François.

l'ordre & de la méthode au raisonnement.

Cette sage Faculté a consideré que quoique notre Raison doive être soumise à la Foi, & que nous devions recevoir toutes les vérités de notre Religion sans raisonner ; nous pouvons néanmoins rendre compte de notre soumission, & de l'acceptation que nous faisons de ces vérités ; & que nous y sommes même obligés, soit pour combattre ceux qui attaquent notre créance, soit pour instruire ceux qui l'ignorent (1).

Elle a pris de la méthode des anciens Philosophes & sur tout d'Aristote, ce qu'elle a jugé de plus propre pour détruire le Mensonge & pour établir la Vérité. En quoi elle a crû pouvoir imiter Saint Jean de Damas qui s'étoit formé long-tems auparavant de pareilles idées avec assés d'ordre & de succès.

¶ Vers le milieu du huitiéme siecle.

Il est vrai que l'on a eu quelque peine de voir qu'on pût objecter aux Chrétiens qu'ils sont redevables de cet Art à des Arabes & des Mahometans, sur ce que Saint Thomas, qui est consideré comme le Fondateur de la Secte des Scholastiques (2), semble avoir plutôt pris la méthode d'Averroës que celle d'Aristote. Mais outre que ce Saint l'a rectifiée, & qu'il lui a fourni du sien

1. Le P. Rapin, de l'usage de la Philosoph. §. 6. pag. 380.

2. Le même, Réflexions sur la Philosophie, §. 16, pag. 285. de l'Edition in 4. 287.

3. ¶. *Lanfranc* seul n'a point vu le douziéme siécle étant mort l'an 1089.

4. De quelques Espagnols. Voyés D. Nic. Ant. Bibl.

fien ce qui lui manquoit : c'est qu'avant lui Gilbert de la Porrée depuis Evêque de Poitiers, Pierre Abailard depuis Moine de Cluni, Pierre Lombard depuis Evêque de Paris, & Lanfranc (3) Prieur du Bec depuis Abbé de Saint Estienne de Caën & Archevêque de Cantorberi, qui étoient les principaux Théologiens de la Faculté de Paris au douziéme siécle, avoient déja jetté les fondemens de la Scholastique, & ébauché cette méthode sans la communication des Arabes. II. PART CH. VII. François

Il faut avouer que cette Scholastique a dégénéré de tems en tems en chicane & en fausse Dialectique. Mais si l'on veut prendre la peine de voir l'Histoire de l'Université, loin d'en rejetter la faute sur les Théologiens François, l'on trouvera que cette corruption & ces désordres ne sont venus le plus souvent que des Théologiens étrangers (4), qui ont été à charge à la Faculté de Paris, & qui en ont été considerés comme les membres vicieux & pourris.

Il est certain d'ailleurs que cette même Faculté a eu soin de tems en tems d'y aporter des remédes, & d'ordonner par ses Decrets (5) qu'on enseigneroit l'Ecriture-Sainte, les saints Canons, les Saints Peres,

Bibl. d'Espagn. Tom. 1. pag. 404. col. 1.

4. De plusieurs Hibernois, Ecossois, & quelques Anglois.

3. Voyés Du Boulay, Histoire de l'Université.

5. Recueil des Piéces concernant l'Université, sur les troubles de la Faculté de Théol, pag. 8, 9. Edit. in 4. parch.

PART. II. VII. ançois. res, & la Théologie ancienne, avec toute la pureté & la simplicité possible, & qu'on en baniroit toutes les vaines subtilités.

rançois &c. Nos Rois-mêmes n'ont pas dédaigné d'en prendre connoissance (1), & par leurs Ordonnances également salutaires & severes ils ont purgé ce célébre Corps de toutes ces mauvaises humeurs autant qu'il leur a été possible.

Au reste cet Art & cette Méthode Scholastique, toute desseichée & toute désagréable qu'elle est, n'a point laissé d'avoir son utilité, & de produire ses effets contre l'imposture & l'erreur. On peut dire même qu'elle a rendu la Doctrine de notre Religion redoutable à tous les Novateurs des derniers siécles, & que ne pouvant y résister, ils ont entrepris de la décrier, en déclamant indifferemment contre tous les Scholastiques, sans en vouloir distinguer les abus, d'avec son usage légitime.

Quant au second point dont quelques Etrangers ont bien voulu accuser notre Nation, on auroit pû le considerer avec d'autant plus d'indifference & de mépris qu'il a moins de fondement.

Car on peut dire sans faire tort aux Etrangers, que la France par raport à ses Ecrivains est au milieu des deux extrémités que

1. Alph. Garf. Matamor. de Academ. & clar. Hispan. Vir. in Hispan. illustrat. Schotti, & in Bibl. Hispan. Nic. Anton. Tom. 1. pag. 404.

2. Theophil. Spizel. in Felic. Litterat. Tract. 1. pag. 104. 109.

Mar-

que l'on doit fuir également dans la Religion, entre l'impieté des Libertins & la superstition des faux Devots. II. Pa. Ch. VI France

Ce n'est pas qu'elle soit entiérement exemte de cette double vermine; mais sur le peu de connoissance que l'on peut avoir de la Librairie & du commerce des Lettres, on oseroit assurer qu'il se trouve en France plus qu'ailleurs de bons Ecrivains qui savent pénétrer, & qui enseignent le véritable esprit de la Religion Chrétienne: & que le nombre de ceux qui en ont écrit indignement, quoique toujours trop grand, en est peut-être moindre que dans les pays étrangers.

Il faut avoir peu de connoissance de notre Nation pour se laisser surprendre à certaines fictions comme ont fait quelques Allemans (2), qui prenant les imaginations frivoles du P. Zacharie de Lizieux pour des vérités plausibles du *Petrus Firmianus* (3), ont écrit sur sa bonne foi que la France, & particuliérement la Ville de Paris, est toute remplie d'Athées; qu'il y en a même des Colleges & des Académies; & que les assemblées de ces nouveaux Docteurs ne se tiennent que la nuit.

C'est sans doute sur ces fictions ridicules, & peut-être sur ce qu'on avoit fait accroire au bon Pere de Mersenne (4) le plus facile

Martinus Kempius in Triad. charism. seu Bibl. Anglic. pag. 351.

3. Petr. Firmian. Sæculi genius. ¶. L'Auteur de ce livre est le P. Zacharie de Lizieux Capucin.

4. Sc. qu'il y avoit plus de 50000. Athées dans Paris

PART. VII. [...]nçois.

facile des hommes (1), que les Calvinistes mécontens ont pris sujet de calomnier les Catholiques de France (2), & de dire qu'il y a parmi eux *un grand Parti composé de Déistes, de Sociniens, &c.* comme si cette accusation regardoit moins les Huguenots du même pays: comme si le Calvinisme n'étoit pas plus près du Socinianisme & du Déisme que la Religion Catholique (3).

Un Auteur séditieux & qui a tâché de commettre tout le monde, a prétendu que M. Huet avoit publié la même chose (4) & qu'il avoit dit que la France est remplie *de Déistes & de Libertins, qu'il y avoit un grand nombre de ces malheureux Esprits-forts: que l'impieté s'avançoit & faisoit de grands ravages à la Cour & dans le Royaume; & que c'étoit même l'esprit comme général de tous ceux qui vouloient paroître d'une habileté un peu distinguée.* Mais ce mal-

ris vers l'an 1623. ¶. Sur ce pied-là le nombre des Impies diminua bien dans la suite à Paris, puisque Patin dans une Lettre du 17. Novembre 1662. n'y compte que dix mille Athées, à la tête desquels le Duc de Roquelaure disoit en plaisantant qu'il se mettroit pour aller faire la guerre au Pape Aléxandre VII.

1. Marin. Mersenn. Commentar. in Genesim, pag. 671.
Item in præfat. ad Lector. & in Epist. ad Jo. Franç. de Gondy Arch. Parisiens.

2. Jurieu, Politique du Clergé de France, pag. 96. jusqu'à 103. Edit. de 1681. in 12.

3. Voyés l'Apologie pour les Catholiques contre cet Auteur de la Politique du Clergé.

4. P. Dan. Huet, præfat. ad Delphin. Demonstrat.

il

malheureux Ecrivain voulant gratifier ses Confreres les Calvinistes, impose à M. Huet (5), feignant malicieusement qu'il ne parle que de la France, de la Cour, du Clergé & du Royaume, quoiqu'il n'en dise pas un mot; que ce qu'il raporte des Déistes & des Libertins soit général à toute sorte de pays, & qu'il n'en nomme & n'en spécifie aucun que la Hollande, où toutes les méchantes Religions, & nommément le Déisme & le Socinianisme sont reçûs sous la protection du Calvinisme. (6)

Après tout, il est bon de remarquer pour la justification de la France, qu'elle n'a eu aucune part ni aux conseils ni aux entreprises diaboliques de tous ces Ministres de l'Antechrist, & de ces détestables ennemis de la Sainte Trinité & de l'Incarnation du Fils de Dieu, qui sont sortis en ces deux derniers siécles de l'Italie, de l'Espagne, de l'Allemagne, de la Hollande & de l'Angleterre. De

in Evangel. num. 2. &c.

5. Jurieu, Esprit de M. Arnaud, Tom. 1. observat. 6. pag. 194. 195.

6. ¶. Le fait n'est pas ici éxactement rapporté: le voici au vrai. Ce fut en 1675. que la Démonstration Evangelique de Mr. Huët parut pour la premiere fois. Là dans la Préface au Dauphin, n. 1. & non pas 2, il est dit que la corruption génerale des hommes, étoit alors si grande, qu'ils trouvoient les plus foibles raisons assés fortes pour rejetter le Christianisme, & les plus fortes au contraire trop foibles pour le recevoir. De là n. 2. l'Auteur dit qu'étant à Amsterdam, il y eut de fréquentes conversations avec un très habile Juif qui se moquoit des preuves les plus convaincantes, que les Chrétiens, pour établir la vérité de leur Religion, tiroient du Vieux Testament. Y a-t-il rien là qui tombe sur les Hollandois?

De tous ces quarante Ouvriers de Satan qui sortirent de l'Ecole du vieux Socin (1) pour aller dans l'Occident & le Septentrion renverser les fondemens de la Religion, il n'y en avoit pas un qui fût François. Et l'on sait que Servet, Ochin, Memnon, l'Aretin, Hoffman le Prophete, Gentil, Vanin, Browne, Spinosa, Beverland n'ont point pris naissance dans ce Royaume (2), & que ceux qui ont osé y mettre le pied, ont été punis du dernier supplice dès qu'ils ont été découverts. En un mot ç'ont été les Etrangers qui ont gâté ce qu'il y a de Libertins en France.

VOILA ce que le devoir d'un bon Citoyen m'a obligé de répondre aux Etrangers sur les défauts que le Préjugé leur a fait trouver dans les Ecrivains François. L'on jugera peut-être que je l'ai fait avec trop d'étenduë par raport au dessein que je me suis proposé dans ce Discours ; ou trop superficiellement & trop imparfaitement, si l'on considere l'heureuse abondance d'une si belle matiére. Mais il faut pardonner le premier aux sentimens de pieté que l'on doit à sa Patrie, s'il y a de l'excès ; & l'on doit excuser le second, s'il y a du défaut, puisqu'il n'est pas possible de renfermer en si peu d'espace ce qui devroit faire le sujet d'un gros Livre à part.

Je

1. Chr. Sand. in Bibl. Anti-Trinitarior. pag. 18.

2. ¶. *Servet* étoit Espagnol. *Ochin*, l'*Aretin*, *Gentil* & *Vanin* Italiens. *Mennon*, car c'est ainsi qu'il faut écrire, Frison. *Hoffman* Alemand. *Browne* Anglois. *Spinosa* & *Beverland* Hollandois.

3. Dan. Heinsius Belga in memor. Scalig. memor. Decret.

Je n'ai pas prétendu ravir aux autres Nations la gloire d'avoir donné aussi-bien que la France de grands hommes à la République des Lettres & d'avoir heureusement cultivé les Arts & les Sciences. Mais j'ai souhaité seulement de faire remarquer deux choses. II. PART. CH. VII. François.

La premiere est, que la plus grande & la plus saine partie des Etrangers reconnoît que notre Nation n'est dépourvûë d'aucune des excellentes qualités qui ont rendu recommandables à la Posterité les Grecs, les Romains, & ceux de nos voisins qui ont le plus de réputation & de mérite. Et que c'est avec quelque sorte de justice que quelques-uns d'entr'eux l'ont apellée *la Mere & la Princesse des Arts* (3); quelques autres, *un Peuple né dans la délicatesse de l'esprit, naturellement poli, vif & subtil* (4); d'autres, *une Nation habile à tout, soit aux Lettres, soit aux armes, généreuse, sincére, & gardant la foi plus constamment qu'aucun autre Peuple* (5), & d'autres enfin, *un Pays généralement savant jusqu'au miracle & au delà de ce que l'on pourroit s'en imaginer* (6).

La seconde, qu'il y a souvent peu de fondement à faire sur les jugemens généraux que l'on fait d'une Communauté ou d'un Peuple tout à la fois, & qu'il se

4. Anton. Lullus Balear. Lib. 7. de Oration. cap. 5.
5. Jul. Cæsar. Scaliger. Veronensis in Cardan. Exerc. 167. & apud Bodin. Lib. 5. de Repub. cap. 1. pag. 698. & Voss. pag. 664. de Histor. Lat.
6. Nicol. Anton. Hispan. præfat. Biblioth.

I. PART. CH. VII. François.

se trouve pour l'ordinaire beaucoup d'injustice & de vanité dans cette sorte de Préjugé. Il y a de l'injustice à donner à toute une Nation les vices & les défauts que l'on aura remarqués dans quelques particuliers, comme à rendre de bonnes qualités universelles lorsqu'elles ne sont que personelles. Il y a de la vanité & de l'incertitude à réduire les differences des esprits par climats, & à renfermer tous ceux d'une même trempe & d'une même espéce entre des riviéres, des côtes ou des montagnes, & souvent même entre des bornes civiles & arbitraires qui sont sujettes à changer à mesure que le pays change de Maître.

Nous reconnoissons avec Hippocrate, Platon, Aristote, Seneque & les autres (1), que la temperature de l'air & la bonté du climat contribuë quelque chose à la disposition naturelle des esprits qui en ont plus de mollesse, & de ce qu'on apelle gentillesse & délicatesse. Mais nous ne pouvons consentir à ce que quelques-uns d'entr'eux ont avancé que les Peuples de l'Occident & du Septentrion n'ont ni génie ni disposition pour les Arts & les Sciences.

Ce brillant & cette vivacité que l'on veut bien accorder aux esprits qui ont été élevés dans un air subtil & temperé de plus qu'aux autres, est peu de chose en com-

1. Hippocrat. Lib. de aëre, aquis & locis section. Operum 3.
Plato in Timæo. Item Chalcidius paraphr. in Platonis Timæum.
Aristotel. Lib. 7. Politicor. cap. 7. pag. 543.
Se-

comparaiſon de la ſolidité, de la pénétration, de la fermeté, de la force & de l'induſtrie que l'on a remarqué dans un million d'autres qui n'ont pas eu cet avantage, & cela ne ſert peut-être qu'à les rendre un peu meilleurs Poëtes que les autres. II. PART. CH. VII. François.

Et ce qui fait que le Préjugé que l'on a de certains pays, n'eſt pas toujours faux, ce n'eſt pas tant la conſtitution de l'air, que c'eſt la rencontre de pluſieurs perſonnes d'un même pays qui ſe ſont appliqués aux mêmes études, ſoit par les exemples mutuels de leurs Citoyens, ſoit par la coutume, ſoit par l'occaſion qui s'eſt préſentée à eux.

C'eſt ainſi que les Toulouſains, les Pariſiens, les Angevins, les Poitevins, les Bretons, les Bourdelois, &c. ſont ordinairement bons Juriſconſultes: parce que les Univerſités de ces Villes préſentent l'occaſion & la commodité d'étudier en Droit: qu'on a vû ſortir de Toulouſe Cujas, Corras, Pybrac, du Faur de ſaint Jory, Ferrier, Duranti & un grand nombre d'autres célébres Juriſconſultes, particuliérement dans notre ſiécle; qu'on a vû naître dans Paris Budé, Danès (2), Connan, Seguier, de Thou, le Maître, Bourdin, du Moulin, Mangot, du Meſnil, Hot-

Senec. Lib. 2. de Ira, cap. 16.

Joan. Fileſac. Varro ſeu Selector. Lib. 2. cap. 1. pag. 336. 338.

1. ¶. *Danès* n'a jamais fait profeſſion de Juriſprudence, ni en qualité d'Avocat ni en qualité de Juriſconſulte.

. PART. II. VII. Espagnols.

Hotman, le Fevre, Pasquier, &c. (1); à Angers, Ayrault, Choppin, Bodin, &c. (2); à Fontenay en Poitou Tiraqueau, Brisson, &c.; en Bretagne Duarein, Baron, Dargentré, &c.; à Bourdeaux Ranconet, du Ferron, &c.

C'est par une autre espéce de Préjugé que l'on a voulu faire passer les Picards pour des gens laborieux, & que l'industrie a souvent rendus Philosophes & Médecins: parce qu'on a vû paroître avec éclat dans la Philosophie Vatable ou Ouâte-bled de Gamaches, Ramus ou la Ramée du Vermandois, Carpentier (3) de Clermont (4) en Beauvaisis; & dans la Médecine Trigaut (5), du Bois ou Silvius & Fernel au Diocese d'Amiens (6), Grevin & Patin dans celui de Beauvais, Ruelle à Soissons, &c.

1. M. Loysel prétend que les Parisiens sont meilleurs Avocats que ceux du reste du Royaume.

Loysel Dialog. des Avocats du Parl. de Paris, pag. 556.

2. Le Roi Charles V. dans les Lettres Patentes qu'il octroya pour les Priviléges de l'Université d'Angers, rend un témoignage avantageux à cette Ville en ces termes.

Inter Regiones alias Regni nostri Civitas Andegavensis velut fons Scientiarum irriguus Viros alti consilii solet ab antiqua propagatione quasi naturali providere. Du 2. Août 1373. Bodin. Liv. 5. de la Républ. Ch. 1. pag. 682.

3. ¶. Il faloit dire *Charpentier*, & non pas *Carpentier*. Le nom de famille du fameux Marigny de Nevers étoit Jaques Carpentier.

4. Nous parlons ici de la Picardie selon l'ancien département, qui comprenoit aussi le Beauvaisis, le Soissonnois & le Laonnois.

5. ¶. Il faloit aussi dire *Tagaut*, & non pas *Trigaut*: *de la Ruelle*, & non pas *Ruelle*.

6. NE.

&c. On veut attribuer cet amour du travail au climat qui est plus froid que dans les autres Provinces de la France, & qui semble tenir quelque chose de la proximité des Pays-bas & de l'Allemagne. Mais on peut dire que c'est plûtôt aux malheurs de la guerre & aux autres afflictions fréquentes de cette Province que l'on doit les fruits des travaux de la plûpart des gens de Lettres qui sont venus de ces quartiers, sur tout au siécle passé, & qui ont tâché de vaincre leur mauvaise fortune par leur industrie. Et si dans ce siécle on s'est persuadé que les Picards, sur tout ceux d'Abbeville, sont meilleurs Géographes que les autres Peuples de la France & de l'Europe même, c'est moins le climat que l'exemple de Monsieur Sanson qui les a rendus tels

4. NB. Je me suis contenté de marquer ici en général, que Fernel étoit Picard, parce qu'il s'agit seulement des Médecins de toute la Picardie. Et si je l'ai fait du Diocése d'Amiens, c'est pour le suivre lui-même qui s'est dit d'Amiens, & la plûpart des Ecrivains de son tems; & pour ne point entrer dans une question qui n'est pas absolument de mon sujet. Il est vrai que Fernel étoit de Clermont en Beauvaisis selon l'opinion constante de ceux de ce pays, & selon les preuves que Monsieur Hermans en a chés lui, & dont il a eu la bonté de me donner avis. Mais cela n'ôte pas Fernel à la Picardie, puisque Clermont étoit alors de cette Province, & c'est tout ce que j'ai voulu dire dans cet endroit. ¶. Mr. Simon Conseiller au Présidial de Beauvais pag. 41. de son Supplément aux Mémoires d'Antoine Loisel, & de Pierre Louvet touchant les hommes illustres du Beauvoisis, écrit que Fernel étoit de Mondidier (petite Ville de Picardie entre Amiens & Compiégne) que son pére vint tenir hôtellerie dans le faubourg de Clermont, & que son nom étoit Fournel.

PART. VII. ...nçois.

tels en montrant le chemin, non seulement à Messieurs ses enfans, mais encore au P. Briet, à Monsieur du Val & aux autres qui l'ont suivi par une louable émulation.

On dit que la Normandie est fort inégale pour l'air, qu'il est subtil en quelques endroits, temperé en d'autres, & fort grossier en d'autres. Néanmoins cette inégalité n'a encore été suivie d'aucune bizarrerie dans la production des beaux Esprits & des savans hommes dont cette Province a toujours été fort liberale pour toutes sortes d'Arts & de Sciences.

On prétend que dans l'Auvergne ceux qui viennent sur les montagnes sont des esprits fins, délicats & transcendans; & que ceux qui naissent dans les vallées sont grossiers & stupides pour l'ordinaire. Il n'est donc plus question pour confirmer ou pour démentir ce Préjugé que de savoir si le Chancelier de l'Hospital, Genebrard, Savaron, le P. Sirmond & M. Pascal sont venus sur les montagnes ou dans les Vallées.

Il seroit ennuyeux & inutile de parcourir ainsi toutes les autres Provinces du Royaume. Nous dirons seulement qu'on a jugé que les lieux les plus agréables d'autour des riviéres de la Loire, de la Seine, & du Rône ont paru plus fertiles en Poëtes que les autres, si on en excepte la Provence, qui depuis plusieurs siécles semble en avoir été le séjour le plus ordinaire.

C'est

4. ¶. Nous n'avons rien de *Dorat* en matiére de Criti-

C'eſt dans ces quartiers que regnoient autrefois nos anciens Trouverres ou Trobadours, nos Chanterres, nos Jongleurs & nos premiers Romanciers, comme on le peut voir dans ce qu'en ont écrit le Préſident Fauchet & Jean de Noſtredame. Et quoique l'on convienne que la douceur & la pureté de l'air puiſſe contribuer quelque choſe à la gentilleiſe d'eſprit néceſſaire aux Poëtes, on peut dire que c'étoit autant la Coutume & la Cour des Comtes de Provence, que la Nature qui les rendoit Poëtes s'ils en méritoient le nom. II. PART. CH. VII. François.

Enfin ce n'eſt que par une conceſſion fort gratuite & fort volontaire que nous avons accordé que les eſprits ne ſont pas ordinairement fort délicats dans un air groſſier, quoiqu'ils puiſſent devenir auſſi ſavans que les autres par leur travail & leur Induſtrie.

Car pour ne point chercher d'exemples du contraire hors du Royaume, le Limouſin a toujours été conſideré comme un pays mal-ſain & couvert d'un air groſſier, néanmoins il n'a point laiſſé de produire des eſprits très-fins & très-beaux Qu'y a-t-il de plus poli que Muret, ſoit dans ſes Vers où il a égalé Catulle, ſoit dans ſa Proſe où il a marché ſur les pas de Ciceron? Qu'y a-t-il de plus délicat que Dorat ou Auratus, autant pour les Vers que pour la belle Critique (1)? Et que n'eût pas fait Simeon du Bois ou Boſius par la beauté

Critique. Il ne s'y ſeroit pas acquis beaucoup d'honneur, s'il n'y avoit pas mieux réuſſi qu'en vers.

I. PART. CH. VII. François.

beauté de son génie jointe à son érudition, si les assassins l'eussent laissé vivre plus long-tems?

La basse Picardie est un pays fort rude & dont l'air est très-impur selon Monsieur de Sainte Marthe (1). C'est pourtant d'Etaples qu'étoit ce Jacques le Févre qui rétablit à Paris le bon goût des choses dans la Théologie, dans la Philosophie & dans quelques autres Sciences; il falloit par conséquent qu'il en eût lui-même plus que les autres qui étoient nés dans un air plus pur. Et c'est de Montreuil qu'étoit Lambin, que le même Auteur nous dépeint comme un bel esprit, & qui avoit quelque chose de plus délicat que n'en donne ordinairement l'érudition de College. La haute & la moyenne Picardie n'ont pas non plus le bruit de produire des esprits fort fins ni fort déliés. Cependant l'Abbé de Billy né dans la haute étoit d'un sérieux également délicat & solide; & Voiture né dans la moyenne a passé en délicatesse & en fine galanterie tout ce qu'il y avoit de beaux esprits à la Cour de France de son tems.

Les extrémités de la Gascogne passent pour un pays peu favorisé du Ciel, & néanmoins qui est-ce qui ne sait que le Cardinal d'Ossat & Monsieur de Marca ont été des génies très-fins, très-délicats & très-polis, quoiqu'ils fussent nés au milieu des brouillards épais des Pirenées.

Ainsi ce seroit faire une espéce d'injure à

1. Scæv. Sammarthan. in Elog. Lambini. Item Elog. Jac. Fabri initio.

à la Providence Divine, de vouloir lui prescrire des régles sur la distribution de ses dons, & de prétendre l'assujettir à la disposition des élemens & des climats, elle qui les maîtrise & qui les gouverne. Et ce seroit en connoître les effets assés-mal, de nier sa liberalité pour les talens de l'esprit envers les pays même qui se sont sentis le plus de la malédiction du Créateur; de nier que les lieux temperés & environnés d'un air pur & subtil ne portent souvent autant & quelquefois plus d'esprits stupides & grossiers en un tems, qu'ils n'en ont porté de polis & de délicats en d'autres, comme on peut le justifier par l'exemple de la Gréce d'aujourd'hui comparée à celle des siécles passés, quoique le climat n'y soit pas changé.

Enfin l'on ne sauroit nier qu'il n'y ait des pays très-agréables & très-avantagés du Ciel, lesquels ont été néanmoins destinés par la Providence à ne produire que des esprits simples & grossiers. C'est ce qu'on peut assurer de la Palestine qui étant une terre de bénédiction, & coulant le lait & le miel aux termes de l'Ecriture, n'a pourtant presque jamais rien produit dans cette délicatesse dont il s'agit, & qui au contraire semble n'avoir point imprimé dans les Juifs d'autre caractére que celui de la simplicité & de la grossiéreté qui nous est marquée même dans les Livres Saints.

CHA-

CHAPITRE VIII.

Préjugés de l'humeur des Auteurs, c'est-à-dire, de l'aigreur & du chagrin; de l'honêteté & de la douceur que les Auteurs font paroître dans leurs Ouvrages.

NOus pouvons apliquer ſans exception à tous ceux qui liſent les Livres la remarque qu'un Auteur judicieux a faite ſur lui-même (1), & dire avec quelque aſſurance que nous avons preſque tous la foibleſſe d'étudier ſouvent dans les Livres l'eſprit de l'Auteur beaucoup plus que la matiére qu'il a traitée, & que pour l'ordinaire nous ſommes plus touchés de la maniére de dire & d'écrire les choſes que des choſes mêmes. L'impreſſion que cette maniére fait ſur le Public eſt aſſés forte pour faire ſouvent approuver ou condamner un ſujet, ſur la conduite que garde ſon Auteur en le traitant, ou du moins elle contribuë beaucoup plus à nous faire connoître la diſpoſition d'un Auteur, que l'état même de la choſe ſur laquelle il écrit.

Comme il n'eſt pas aiſé aux Auteurs de déraciner ce Préjugé de l'eſprit de leurs Lecteurs, il faut qu'ils prennent le parti de s'y accommoder s'ils veulent travailler à leur propre réputation, & s'ils veu-

1. Relat. hiſtor. de l'Académie Franç. de Monſieu,

etirer de leurs Ouvrages les fruits II. Part.
é qu'ils s'y sont proposée. Ils Ch. VIII.
it parvenir à l'une ni à l'autre de
fins qu'en tâchant de cacher leurs
t leurs foiblesses, s'ils en ont,
ersonne n'en est exemt; en arrê-
us qu'ils peuvent les mouvemens
ns dont ils pourroient être émus;
issant les sentimens d'animosité ou
esse, sur tout lorsqu'ils écrivent
iter ou pour défendre quelqu'un.
ue l'art de dire des injures & d'é-
: aigreur, soit fort ancien dans la
ue des Lettres, il n'est pourtant
core venu à bout de se faire rece-
ni les honnêtes gens, & on ne peut
e qu'il y ait un tems auquel cet u-
ité à la mode.

rai que cette licence semble avoir
ue cours parmi les Grecs, mais ce
ce qui a mis leurs Livres en répu-
C'est au contraire une tache qu'ils
ite, & qui leur est demeurée jus-
rd'hui. Ciceron en a été très-per-
ant qu'il a écrit de sens rassis, &
bre: & il a eu soin de nous avertir
point imiter dans une conduite si
nnable & si peu conforme à la sa-
it ils faisoient profession. „ Lais-
dit-il, aux Grecs cette coutume
lhonnêtes gens, qui attaquent avec
roles injurieuses les personnes con-
squelles ils disputent, & qui pas-
„ sent

on, pag. 234. de la 2. édit.

PART. VIII. „ sent de la censure de l'Ouvrage à la satyre contre l'Auteur (1).

Mais Ciceron ne s'est pas toujours souvenu lui-même d'une si belle leçon, & s'étant souvent laissé aller à l'impétuosité de son stile & de sa passion contre ses parties, il a donné matiére à la Posterité de le blâmer d'avoir perdu la modération & la gravité néceſſaire à un Orateur & à un Magistrat, & d'avoir deshonoré lui-même sa mémoire en souillant le Barreau Romain par des injures & des bassesses prises du langage des halles.

Il semble même que ce mauvais exemple des Grecs & des Romains avoit voulu s'introduire parmi nos Avocats & nos Orateurs François, & qu'il s'étoit déja glissé insensiblement dans le Palais. Quelques-uns n'y gardoient plus cette modération si nécessaire pour régler les mouvemens de l'action, & pour persuader leurs Juges. Mais enfin l'on y est aujourd'hui parfaitement guéri d'un mal si honteux, & le P. Rapin attribuë à Monsieur le Premier Président de Lamoignon la gloire d'avoir purgé le Barreau de ces ordures (2).

Depuis le rétablissement des belles Lettres, il semble que ce mal soit devenu beaucoup plus familier aux Grammairiens & aux Critiques qu'aux autres Savans.

Comme la plûpart de ceux de cette Profession n'ont travaillé que dans des vûës entié-

1. *Sit ista in Græcorum levitate perversitas qui maledictis insectantur eos à quibus de veritate dissentiunt.* Cicero, Lib. 2. de Finib. n. 25.

tiérement humaines, c'est-à-dire, basses & groffiéres, ils ont pris un air tout-à-fait profane, en déterrant & en étudiant les Auteurs Profanes. L'orgueil & l'envie ont été les principaux ressorts qui les ont fait remuer les uns contre les autres, & qui les ont[1] fait recourir à la médisance, aux injures & à une infinité de saletés, dont ils ont tâché de se noircir mutuellement, pour se détruire les uns les autres avec plus de facilité, & dresser leur réputation sur la ruine de celle des autres.

C'est ce qui a fait beaucoup diminuer le prix des Ecrits de la plûpart de ces savans Italiens qui vivoient à la fin du quinziéme siécle, comme nous le verrons dans la suite de notre Recueil. C'est ce qui a perdu la réputation des deux Scaligers, de Scioppius, de Garasse, de Gretser, de Gruter, de Feuardent, de Saumaise & de plusieurs autres, même de ceux d'entre les Catholiques qui ont écrit avec trop d'aigreur contre les Héretiques, quoique ce soit plutôt le caractére de ceux-ci contre nous. Et c'est ce qui a rendu odieux le nom de Critiques & qui a pensé en avilir la profession & l'exercice.

Mais on peut dire que cette mal-honnêteté est encore plus scandaleuse & d'une conséquence tout autrement dangereuse dans des Théologiens & dans ceux qui écrivant sur des sujets de Religion tâchent d'in-

1. Le P. Rapin, Réflexion sur l'Eloquence du Barreau. §. 9. pag. 29.

I. PART. CH. VIII. d'insinuer leurs interêts particuliers parmi ceux de l'Eglise, & de faire passer leur chagrin & leur passion pour un zele nécessaire à la défense de la vérité & de la justice. Ce seroit peu de chose s'ils n'exposoient par cette conduite que leur propre réputation. Ils perdent volontairement l'avantage que la bonté de leur cause leur donne sur leurs adversaires, & souvent ils laissent dans l'esprit de ceux qui ne prennent point de part à leurs quérelles, un Préjugé qui est quelquefois aussi préjudiciable à la Vérité qu'à leurs Livres & à leurs propres personnes.

Il leur est inutile, principalement dans la conjoncture des affaires de notre siécle, d'alleguer pour leur justification quelques exemples de la sévérité de Saint Pierre, de Saint Paul & de Saint Jude dans leurs Epîtres, puisque les termes de rigueur que ces Saints ont employés contre les Hérétiques de leurs tems, tombent plus sur la corruption de leurs mœurs que sur les erreurs de leur esprit (1). Il ne leur est pas plus avantageux de se couvrir de l'autorité de quelques anciens Peres de l'Eglise, puisqu'on peut raisonnablement douter qu'ils ayent autant de sainteté, de désinteressement,

1. II. Epistola Petri, cap. 2. vers. 1. 2. 10. 12. Epist. 2. Paul. ad Timoth. cap. 3. Epistola Judæ, vers. 7. 10. 11. 12. 13. 16. 19.

2. In Panario adv. Hæretic.

3. Lucifer in Libris pro S. Athanas. de Regib. apostaticis, de non conveniendo cum Hæreticis, &c. S. Hilar. Lib. adv. Constantium quem in vivis adhuc esse existimabat.

ment, de simplicité & de charité que ces Anciens, & qu'ils n'ont pas les mêmes raisons qu'eux pour en user de la sorte. II. PARTIE CH. VIII.

On ne peut pas nier qu'il ne paroisse quelque aigreur dans la maniére extérieure dont Saint Jerôme a jugé à propos de traiter Vigilance, Helvide, Jovinien, Pélage, les Luciferiens, les Origénistes, & particuliérement Rufin; que Saint Epiphane (2) n'ait employé souvent des termes forts contre les Hérétiques dont il avoit à parler; que Lucifer de Cagliari & Saint Hilaire n'ayent parlé vigoureusement de l'Empereur Constance (3); que Saint Gregoire de Nazianze & Saint Bernard n'ayent témoigné beaucoup de zele contre quelques Philosophes qui faisoient les Théologiens, le premier contre Maxime le Cynique, & le second contre Pierre Abailard (4).

Mais l'Eglise a été satisfaite de leurs raisons, & persuadée de la droiture de leur cœur & de la pureté de leurs intentions, & on a regardé comme une grande témérité la licence qu'Erasme & quelques-uns des Hérétiques de ces derniers siécles ont prise de taxer ces Saints de passion & d'emportement (5). S'il s'est trouvé des Catholiques qui ont jugé que Saint Jerôme auroit

4. Gregor. Nazianz. Orat. 28. contra Max. Cynic. Item carmine de vita sua, num. 51. & seqq.
S. Bernard. in Epist. 188. Item 189. de Petr. Abail. Item 191. 192. 193.

5. Erasm. præfat. ad Librum S. Hieronymi contra Vigilantium. Scaligerana 2. *verbo* Hieronym. & multi seu Lutherani seu Calvinistæ propemodum sine numero.

PART. II. VIII. auroit été peut-être un peu trop aigre contre Rufin & contre quelques autres Moines de son tems; s'ils ont crû qu'il auroit pû porter trop loin l'insulte & la raillerie (1), ils n'ont pas estimé qu'on en dût faire un exemple à la Posterité, parce que les raisons & les circonstances qui peuvent avoir contribué à justifier ce Saint ne subsistent plus dans la même espéce (2), ou bien elles ne paroîtroient point suffisantes pour la justification des Ecrivains de notre siécle.

Je ne sai si c'est une marque d'une délicatesse plus grande, ou plutôt d'un orgueil plus fin, de ce qu'on n'est point d'humeur de souffrir dans notre siécle la mal-honêteté & l'incivilité des Ecrivains que l'on toleroit davantage, ce semble, dans les siécles passés. Ou si c'est que notre Langue ne s'accommode pas aisément des injures & des ordures dont on rougiroit moins en Latin ou en Grec. Quoiqu'il en soit, nous sentons bien que notre cœur ne sauroit se laisser persuader aux injures, & il nous arrive souvent d'oublier ou de mépriser même les raisons d'un Auteur, quand nous nous voyons arrêtés & distraits par les traits de sa passion & par l'impétuosité de ses emportemens.

La colere & le chagrin offusquent le jugement d'un Auteur & blessent sa liberté, au

1. S. Hieron. in Apolog. contra Rufin. Lib. 1. passim. Item Lib. 2. 3. sæpe.
Carol. du Fresne du Cange, præfat. Gloss. Latinit. num. 72. pag. 61.
2. Sulpit. Sever. Dialog. 1. ubi Posthumian. de S. Hieronym. Vi-

au lieu que la modération le tient toujours dans le calme & l'insinuë agréablement dans l'esprit de son Lecteur.

En un mot le Préjugé veut qu'un Livre où l'Auteur a répandu quelque chose de sa bile & de son fiel ne puisse pas être un bon Livre, quelque excellente qu'en soit la matiére, quelque belle & quelque savante qu'en soit l'ordonance & l'execution.

On lui fait son procès d'abord, & il est condamné avant qu'on se soit donné la patience de l'écouter & de le lire. Un Auteur a beau protester qu'il n'est point aggresseur, & qu'il n'use que de récrimination. On lui répondra toujours que quand il voudroit renoncer aux obligations du Christianisme, il ne lui seroit jamais permis de se départir de celles de l'honêteté humaine, qu'il n'est jamais permis de blesser, même selon les maximes du monde, pour imiter ceux qui l'ont blessée à notre égard.

L'unique moyen de conserver & d'augmenter sa réputation & d'abaisser en même tems ou de perdre celle de ses adversaires est de prendre surement leur contre-pied.

C'est ainsi qu'en usa autrefois Saint Gregoire de Nysse à l'égard d'Eunomius. Car jugeant sagement que les injures & les calomnies dont cet Hérétique l'avoit chargé, ne

Vide Theophil. Rayn. de bon. & mal. Libris partition. 1. Erotem. 9. fuse.
Vide & Dn. du Clavigny de Sainte Honorine, de l'usage des Livres suspects c. 3. pag. 35.
Vide & Claud. Clem. Musæi instruct.

PART. ne faisoient rien au sujet qu'ils avoient à
II. VIII. traiter, loin de vouloir les relever ou les repousser par d'autres injures : il aima mieux les laisser tomber & les regarder comme les fruits d'une tête légere & d'un jeune déclamateur (1).

C'est aussi comme Saint Augustin jugea à propos de se comporter à l'égard de Petilien „ pour ne point multiplier le nombre „ des médisans, disoit-il, pour ne point „ scandaliser les personnes graves qui en „ auroient horreur & pour ne point achever de gâter ceux qui seroient déja dans „ de mauvaises dispositions.

& ego si veliem maledictis maledicta rendere, quid aliud quam maledicissemus?

„ Quand j'ai à répondre à quelqu'un „ qui m'a attaqué par des injures & des calomnies grossiéres, je tâche sur toutes „ choses de retenir mes ressentimens & „ les mouvemens d'indignation que j'en „ pourrois avoir d'abord. C'est un respect „ & une considération que j'ai pour le „ Lecteur, dont je tâche de ménager l'esprit & le cœur par ce moyen, afin qu'il „ soit persuadé que si je souhaite avoir le „ dessus de mon adversaire, ce soit en „ bonnes raisons & non pas en injures & „ en outrages comme lui. Ceux de nos „ Lecteurs, dit-il à Petilien, qui auront „ tant soit peu d'esprit & de jugement, „ n'auront pas de peine à juger si vous avés „ eu raison de quitter le sujet que nous „ avions à traiter entre nous, & qui est „ comme la cause du Public, pour vous „ jetter dans le parti de l'insulte & de la ca-

1. S. Gregor. Nyssen. Oration. 4. adv. Eunom.

,, calomnie ; & pour me charger d'injures, ,, comme si vous n'aviés entrepris que la ,, cause d'un particulier ; & comme s'il ,, ne s'agissoit que d'informer le Public de ,, mes défauts, & de me déchirer pour ,, triompher de la cause que je défens. Il ,, faut, continuë-t-il, que vous ayés eu ,, bien mauvaise opinion, je ne dis pas de ,, tous les Chrétiens seulement, mais mê- ,, me de tout le Genre humain, pour croi- ,, re que vos écrits ne pourront pas trouver ,, un Lecteur prudent & judicieux qui sau- ,, ra distinguer notre cause d'avec nos per- ,, sonnes, & nos raisons d'avec nos em- ,, portemens, & qui sans se soucier de sa- ,, voir quels nous aurons été vous & moi, ,, n'examineront que ce que nous aurons ,, écrit, pour la Vérité ou contre l'Erreur. ,, Vous deviés avoir quelque considération ,, pour le jugement de ceux dont la censu- ,, re est à craindre pour vous, & leur ôter ,, sujet de croire que vous n'auriés eu rien ,, à dire, si vous n'aviés cherché en moi ,, dequoi médire. Il semble que vous ,, n'écriviés que pour certains petits gé- ,, nies, pour des esprits vains & legers qui ,, aiment que l'on soit disert en sottises & ,, en niaiseries, & qui ne se soucieront pas ,, que je vous aye convaincu par la force ,, de la Vérité, pourvû qu'ils voyent que ,, vous m'ayés injurié en beaux termes. ,, C'est un artifice dont vous avés voulu ,, vous servir sans doute pour me dé- ,, tourner moi-même du sujet qui est en ,, question, pour ne m'occuper que des ,, reproches que vous me faites, & pour

II. PART. CH. VIII.

I. PART. ch. VIII.

„ m'arrêter à ma propre défenſe ſans ſon-
„ ger davantage à celle de la Vérité, mais
„ j'aurai ſoin de me tenir dans des précau-
„ tions néceſſaires en abandonnant tou-
„ jours ma propre cauſe pour m'attacher
„ uniquement à celle de Dieu que j'ai en-
„ trepriſe d'abord (1).

Voilà ſans doute un modéle achevé ſur lequel doivent ſe régler les Auteurs, je ne dis pas ſeulement ceux qui ne travaillent que pour la gloire de Dieu, pour l'utilité de l'Egliſe, & pour l'édification des Peuples, mais ceux même qui ne travaillent que pour leur propre réputation ou par quelque vûë purement humaine.

Car ſelon la penſée de Monſieur de Chantereſne (2), lors même que l'amour propre auroit intention de décrier ſes ennemis, de les rendre odieux & de les faire condamner par tout le monde de baſſeſſe & d'injuſtice; il ne pourroit mieux faire que de ſuivre les pas de la charité. Il n'y a rien d'ordinaire qui faſſe mieux remarquer le procedé bas & peu honnête dont on uſe envers nous, que d'y oppoſer un procedé plein de modération & d'honêteté. Cette oppoſition qui fait remarquer la difference de ces deux conduites contraires met l'une & l'autre dans un plus grand jour. L'honêteté en paroît plus belle d'un côté, & la mal-honêteté plus honteuſe de l'autre. Et ainſi l'amour propre des Auteurs a par cet-
te

1. S. Auguſtin. Lib. 2. contra Literas Petiliani cap. 1. & Apol. Theoph. Rayn. num. 137. Erot. 9. pag. 82.
2. Ni-

te voie même tout ce qu'il peut prétendre, qui est qu'ils se rélévent, & qu'ils rabaissent ceux qui les ont choqués; qu'ils attirent sur eux l'estime publique de tout le monde; qu'ils laissent dans l'esprit de leurs Lecteurs un Préjugé avantageux pour la cause qu'ils défendent, & pour le sujet qu'ils traitent; & qu'ils établissent surement leur réputation sur les ruïnes de celle de leurs Adversaires.

Comme c'est une prudence qui est propre aux enfans du siécle, selon le langage de l'Ecriture, & qu'elle n'a point besoin de grace surnaturelle pour parvenir à ses fins: Il y a quelque sujet de s'étonner que les Hérétiques & principalement ceux des deux derniers siécles n'ayent point préferé ce parti de l'honêteté à celui des outrages & des calomnies. Ils vouloient introduire des nouveautés, & pour cet effet ils avoient besoin de s'insinuer adroitement dans les esprits de ceux qui ne les aiment pas. La Politique demandoit donc qu'ils se servissent du premier moyen comme étant le plus sûr & le plus efficace. Mais par un effet tout particulier de la Providence & de la Miséricorde de Dieu sur l'Eglise Catholique ils en ont usé autrement.

Cette conduite qui étoit autant une marque du déréglement de leur cœur que de l'aveuglement de leur esprit leur a fait perdre créance parmi tous ceux qui ont bien voulu

2. Nicole, Second Traité du troisiéme Tome des Essais de Morale, de la charité & de l'amour propre, §. 39. pag. 147. Edition d'Hollande.

PART. VIII. voulu user de leur Raison pour les examiner, & n'a servi qu'à affermir les Catholiques dans la Religion de leurs Ancêtres & des Apôtres avec plus de zele & de fidélité qu'auparavant.

Néanmoins quelques-uns d'entr'eux n'ont pas laissé par une pénétration d'esprit dangereuse pour nous, de reconnoître la facilité de cette méthode, & de la suivre avec le succès qu'ils s'en étoient promis. Et Sebastien Munster avertissant Erasme que son stile picquant & outrageux faisoit mépriser ses raisons, lui propose l'exemple de Simon Grynée qui avoit l'adresse de se servir de la modération & de l'honêteté pour insinuer ses opinions (1).

C'est aussi par cette affectation de douceur & d'honêteté que les Sociniens se sont rendus encore beaucoup plus pernicieux & plus redoutables à l'Eglise qu'ils ne l'auroient été s'ils avoient imité, en nous attaquant, les pratiques grossiéres & barbares des Lutheriens & des Calvinistes. Leurs maniéres sont insinuantes, le poison y est présenté honêtement & d'une maniére plus délicate & plus humaine. Et l'on sait assés par quelle adresse Grotius devint la proye d'un Socinien après avoir écrit avec assés de succès contre Socin (selon les Dogmes des Arminiens.) Car ayant lû la réponse que Crellius avoit faite à son Livre de la *Satisfaction de Jesus-Christ*, il fut moins tou-

1. M. de Clavigny, du discernem. & de l'usage des Liv. susp. chap. 3. p. 35. ex Sebast. Munst.

2. In Bibl. Fratrum Unitar. inter Crell. Oper.

3. Dé

touché de ses raisons que de son honêteté, II. PART. CH. VIII
de sa déférence, & de ses maniéres décevantes: de sorte qu'au milieu de cet enchantement, il lui en écrivit une Lettre de rémerciment, & lui manda les effets du charme & du sort qu'il avoit jetté sur lui (2).

Un Auteur de notre tems voulant distinguer la vigueur d'avec l'aigreur dans la maniére d'écrire, dit qu'il y a trois conditions à observer, sur tout lorsqu'on écrit contre ses amis, & qui consistent à ménager ce que l'on doit à la Vérité, ce que l'on doit à la Justice, & ce que l'on doit à l'Amitié. Il veut d'un côté que l'on fasse voir avec force les absurdités des erreurs que l'on refute, mais qu'en même tems on ait beaucoup de douceur pour la personne que l'on croit coupable de ces erreurs. C'est, dit-il, satisfaire tout à la fois à ce que l'on doit à la Vérité & à l'Amitié (3).

Il ajoute que ce n'est point blesser l'Amitié que de se servir, pour combattre le sentiment d'un Ami que l'on croit faux, de cette sorte de preuves qu'on apelle dans l'Ecole *par réduction à l'absurde*. Car ces argumens ne consistent pas à tirer une absurdité de la Doctrine que l'on combat, en attribuant cette absurdité à celui contre qui l'on dispute, mais en esperant au contraire que la vûë de cette absurdité que l'on fait voir être une suite de son opinion

3. Défense de Monsieur Arnaud, part. 4. pag. 219. & suivantes jusqu'à 233.

Et Nouv. de la République des Lettres, Septembre 1684. pag. 112.

nion l'obligera de demeurer d'accord que son opinion eſt inſoûtenable.

Il eſt donc permis de faire voir que de ce que l'on combat il ſuit des abſurdités que les Hommes peuvent apeller des extravagances quand ils apellent chaque choſe par ſon nom, mais l'Amitié veut que l'on cherche des expreſſions plus douces. Quand on répond à un argument, il eſt permis d'en faire voir le défaut, mais c'eſt traiter un Adverſaire en Ami de ne point faire ſur cela de réflexion desobligeante. On ne doit point dire que ſon Ami tient une opinion ou une autre ſans en avoir de grandes aſſurances, ni chercher des ſujets de querelle hors de la matiére que l'on traite. On doit donner à ce que l'on reprend le nom le plus favorable, apeller ſentiment ou opinion ce que l'on pourroit traiter d'erreur, & chercher quelque tour pour accommoder les contradictions les plus apparentes.

A l'égard des devoirs de la Juſtice, il dit avec beaucoup de raiſon qu'on ne doit jamais employer de moyens injuſtes quoiqu'ils nous paroiſſent avantageux à la cauſe de la Vérité. Quelques perſonnes pourroient s'imaginer que lorsqu'un homme qui ſoutient l'erreur la répand plus facilement à cauſe qu'il paſſe pour habile, pour ſincére, & pour homme de bien, il ſeroit peut-être utile pour la Vérité de lui faire perdre cette réputation. Néanmoins il prétend ſagement qu'il n'eſt pas permis de le faire ſi l'on ne peut prouver ſes accuſations par des preuves publiques, certaines & in-

du-

dubitables. Ainsi quelque bonne fin qu'on eût, on ne doit jamais, dit-il, employer pour cet effet des soupçons sans preuves, & des jugemens téméraires fondés sur ce qui est caché dans le cœur des Gens, comme de dire qu'*on n'écrit point pour l'amour de la Vérité, mais pour faire sa fortune, ou pour se remettre bien à la Cour, ou de peur de perdre ses Bénéfices, ou par complaisance pour ses Amis, ou par chagrin contre quelqu'un, ou pour se maintenir en considération dans un parti.*

JE M'ETOIS proposé de parler des differens Préjugés où l'on est à l'égard des Libelles diffamatoires & des Piéces satyriques; des Livres de curiosités dangereuses, de vanités, d'obscenités, & de ceux qui tendent des piéges à la pureté des mœurs; des Livres de Magie & de l'Astrologie judiciaire; des Livres d'Hérésie, & de nouveautés ou contestations entre ceux d'une même Religion; des Livres de Mahométisme, de Judaïsme ou Déisme; & enfin des Livres d'Athéisme & de libertinage.

Mais parce que cela me porteroit trop loin, & me feroit sortir des bornes que je me suis prescrites dans ce Discours, je me contenterai d'indiquer à ceux qui auroient la curiosité de savoir ce qu'on a pensé & ce qu'on a dit de ces sortes de Livres, quelques-uns des Auteurs qui ont écrit sur ces matieres: jusqu'à ce que notre siécle en produise d'autres qui les puis-

puiſſent traiter plus à fond & plus exactement.

On peut donc voir ſur ce ſujet le *Théotimie* de Gabriel du Puy-Herbaut (1), Moine de l'Ordre de Font-Evraut, c'eſt-à-dire, les trois Livres qu'il a faits touchant la condamnation, l'abolition & la purgation des mauvais Livres; celui que Gerſon a fait contre le Roman de la Roſe; les deux que Gretſer a écrits ſur le droit & la coutume de défendre les Livres dangereux & pernicieux; la Diſſertation que Jacques Laurent a faite pour oppoſer à ce que Gretſer avoit dit de la tolérance des Livres des Gentils, des Juifs, des Mahométans, & de ceux des Catholiques qui ſe ſentent de la foibleſſe & de l'ignorance humaine, & à ce qu'il avoit ajouté pour la condamnation & la réprobation totale des Livres des Proteſtans; la Diſſertation du Pere Jules Nigroni Jeſuite Italien, touchant la lecture des Livres de galanterie, d'amourettes & d'obſcenités; les Livres du Pere Claude Clement Jeſuite Fran-Comtois touchant la maniére de bien dreſſer & de bien fournir

1. ¶. Touchant ce *Gabriel du Puy-herbaut* voyés la Croix du Maine, & du Verdier dans leurs Bibliothéques, & la note de Mr. le Duchat à la fin du 32. chap. du 4. liv, de Rabelais.

2. Claud. Clem. Muſæi inſtruct. Lib. 2. ſect. 3. capitib. ſeptem à pag. 389. ad 432.

3. Theoph. Raynaud Erotem. partition. 1. ſerie 1. 2. 3. per Erotemata quindecim à pag. 9. ad pag. 230.

4. De la cenſure des Fables, des Romans, des Nouvelles ou Hiſtoriettes libertines & ſcandaleuſes, & de leur défenſe. Second Traité depuis la page 71. juſ.

ir une Etude ou une Bibliothéque (2); les *Erotémes* ou Questions du Pere Théophile Raynaud sur les bons & les mauvais Livres (3). Le Traité de Monsieur. Sorel touchant la connoissance des bons Livres (4); le Traité que Monsieur de Clavigni de Sainte Honorine a fait sur le Discernement & l'usage que l'on doit faire des Livres suspects; l'Ouvrage du Pere Thomassin touchant la lecture des Poëtes; le Traité de Paganinus Gaudentius touchant la suppression des Livres ineptes & impertinens (5); le Bouclier céleste de Jean-Baptiste Nocette Génois contre les Libelles diffamatoires; les Prolégoménes & les Régles générales qu'on a coutume de mettre à la tête des Indices des Livres défendus par les Censeurs de l'Inquisition d'Italie & d'Espagne; ce que l'Auteur des Nouvelles de la République des Lettres écrivit l'année derniére sur la difference du siécle d'Auguste & du suivant, d'avec le nôtre touchant la bien-séance, la modestie & la véritable *Urbanité* dans les Satyres, les Piéces de théâtre & les Poësies galantes (6).

II. PART. CH. VIII.

Mr. Bayl.

CHA-

jusqu'à la 188. Edit. d'Hollande, & le Traité de la Comédie & de la condamnation du Théatre depuis la page 258.

5. C'est la onziéme Dissertation de son Ouvrage qui à pour titre *Obstetrix litteraria* sur la maniére de composer & de publier les Livres.

6. M. Bayle, Nouv. de la République des Lettres le mois de Juin de l'an 1684. pag. 362. 364. 365. 366. où l'on fait voir que les loix de la bien-séance sont à présent plus sévéres & plus étenduës qu'elles n'ont jamais été; que notre siécle est plus poli & plus hon-

II. PART. CH. IX.

CHAPITRE IX.

Préjugés de l'âge & de l'état des Auteurs c'est-à-dire, de la jeunesse, de la vieillesse d'un Auteur & des Livres Posthumes.

Lipse & les autres l'appellent ainsi, *In Sat. Menippaa:* ¶ Lipse devoit écrire *Menippea.*

QUoique dans le Senat des Critiques on ne paroisse point si exact ni si rigoureux à l'égard des jeunes Gens & des vieillards que dans le Parlement, & qu'il n'y ait point de Constitution qui nous marque l'âge auquel on est capable ou incapable d'écrire, comme il y a dans la Jurisprudence des Loix qui prescrivent l'âge légitime pour les actions & les fonctions de la vie & de la Societé civile: on n'y est pourtant pas plus persuadé de la bonté des productions qui paroissent avant ou après l'âge auquel l'esprit de l'Homme est censé être dans sa force & dans sa liberté.

Quelque tendresse & quelqu'indulgence que l'on ait pour les compositions de l'esprit qui se font dans l'enfance & dans la premiere jeunesse, le Préjugé ne laisse pas de nous faire supposer que ces Ouvrages se sen-

honnête du moins pour l'exterieur, que celui d'Auguste & des Empereurs suivans, que Juvenal & Horace sont bien éloignés de la perfection qu'on a donné depuis peu à la Satyre Françoise, que Martial & Catulle étoient des esprits grossiers & rustiques, & plus propres pour les conversations d'un Corps-de-Garde, que pour celles d'une Ruelle, & que c'étoit le défaut de leur siécle, mais que si la délicatesse & la modestie moderne est plus grande, les Livres de galan-

sentent toujours de la foiblesse de l'âge. S'ils sont effectivement au-dessus de la portée ordinaire & de la force du commun de cet âge, le Préjugé les compte parmi les fruits précoces, & il semble condamner ces esprits mûrs avant le tems à tomber aussi avant le tems. II. PAR. CH. IX.

C'est une remarque qu'on a faite presque de tout tems, dit Quintilien (1), qu'une maturité trop avancée & trop précipitée n'est pas pour l'ordinaire d'une longue durée; que l'esprit de l'Homme semble avoir son cours fixé & limité; que plus il s'avance, plus il approche de sa fin, & que quelques efforts qu'il fasse, il lui est souvent inutile de vouloir prévenir son rang & gagner le devant. Car il y a une espéce de fatalité, s'il est permis de parler comme ces Anciens, laquelle lui arrête le cours, & qui portant envie au bonheur de l'Homme, rend presque toujours vaine l'espérance qu'on auroit pû se former de le voir passer les bornes prescrites par la Nature aux autres esprits du commun.

Si l'on veut joindre l'exemple à l'autorité on peut se souvenir de celui d'Hermogéne de Tarse, qui après avoir enseigné la Rhé-

lanterie & de médisance n'en sont pas plus innocens, & que cette retenuë exterieure ne sert qu'à les rendre encore plus dangereux que ceux de ces anciens, dont il est aisé d'éviter le poison qui est plus découvert & plus grossiérement preparé.

1. *Observatum illud ferè est, celerius occidere festinatam maturitatem, & esse nescio quam, quæ spes tantas decerpat invidiam, ni videlicet ultra quam homini datum est nostra provehantur.* Quintilian. Lib. 5. Institut. Oratoriar. in procemio.

I. PART. CH. IX.

Rhétorique avec grand éclat, même à Marc Auréle, dès l'âge de quinze ans, & s'être distingué si fort de tout ce qu'il y avoit de Rhéteurs de son tems autant de vive voix que par la publication de quelques Livres qui lui attirerent une réputation merveilleuse, oublia à vingt-quatre ans tout ce qu'il avoit su jusqu'alors, & perdit l'esprit & l'érudition tout à la fois. De sorte qu'on disoit de lui qu'il avoit été un vieillard en son enfance par sa sagesse, & qu'il avoit été un enfant en sa vieillesse par son ignorance & par sa stupidité (1).

Senex inter pueros, puer inter senes.

Ceux d'entre nous qui ont vû Innocent X. assis sur le saint Siége ont été témoins d'une autre bizarrerie de la Nature encore plus étonante dans cet enfant de dix à onze ans, lequel répondoit à Rome sur toutes les Sciences avec une clarté d'esprit & une mémoire si prodigieuse, qu'on a cru qu'il y avoit ou du miracle ou du sortilége. Un Religieux Servite l'avoit instruit dès son enfance; & il devoit être un Homme admirable. Depuis la mort du Maître, l'Enfant

1. Eunap. de Vit. Sophist. Jul. Capitol. in Marco Antonino. ¶. Baillet ici & dans ses Enfans célébres cite touchant cet *Hermogéne* deux Auteurs qui n'en parlent pas, Eunapius dans ses Vies des Sophistes, & Capitolin dans celle de Marc Antonin le Philosophe.
Philostrat. de Vit. Sophist. & Suidas ab eo.
Claud. Clemens Mus. Instr. pag. 200.
Voss. in Rhetor. & alii passim.

2. M. Godeau, Histoire de l'Eglise, fin du siécle 2. Liv. 2. pag. 492. Edit. d'Hollande.

3. ¶ Il faloit dire: par la stupidité, ou par une *mort prématurée*.

4. Henric. Valesius in orat. funebr. Jac. Sirmondi.

fant a oublié tout ce qu'il favoit & eft devenu comme un ftupide, & s'il eft encore au monde, comme il eft très-poffible, il peut tenir lieu d'une preuve vivante à ceux qui en douteroient (2).

Si la nature fe plaît quelquefois à faire ces efforts extraordinaires dans les efprits, elle ne peut pas les foutenir long-tems, & on remarque que ce grand feu s'éteint ordinairement ou par la ftupidité (3) ou par la mort.

Il faut avouer que les exemples de femblables difgraces font rares, mais il n'eft rien de plus commun que ces Ecrivains précipités qui fe mêlent de mettre au jour leurs cahiers de Collége, les inftructions de leurs Maîtres, & leurs études encore toutes cruës & toutes indigeftes, comme dit M. Valois l'aîné après un Ancien (4).

Lorfqu'on fait reflexion fur leur âge, on ne fauroit fe perfuader qu'ils ayent eu le loifir d'étudier ce qu'ils veulent enfeigner aux autres (5). Et lorfque ceux d'entr'eux, qui étoient d'ailleurs doués d'excel-

5. Cl. Salmaf. Epiftol. ad Gronovium de fuo Floro. ¶. Voici les paroles de Claude Saumaife dans fa Lettre à Gronovius qui eft la CXI. des imprimées. *Præter mea errata tot alia de fuo accumularunt operæ: ut fœtum illum* (il parle de fon édition de Florus à Heidelberg 1609.) *nunquam pro meo agnoverim. Habeo tamen ad editionem paratum elegantiſſimum illum auctorem, qui ubi prodierit, ſi unquam prodit, oſtendet quid interſit inter puerilia rudimenta, & majoris ætatis curam.* Il avoit commencé par dire: *Scio me auctorem illum olim in Germania curaſſe edendum cum vix quindecim eſſem annorum*, d'où il s'enfuivroit que Saumaife feroit né l'an 1594. &c.

PART. IX.

cellentes qualités d'esprit, sont enfin parvenus à une veritable maturité, & à la solidité de jugement par la suite des années par des études plus serieuses & plus importantes, & par une plus grande experience, ils ont été eux-mêmes des premiers à reconnoître les défauts & les imperfections de leur jeunesse dans les Ouvrages qu'ils avoient publiés en cet âge.

C'est ce qui a porté Monsieur de Saumaise au repentir d'avoir donné son *Florus* si jeune & avec tant de précipitation (1). C'est ce qui a fait connoître à Monsieur Heinsius le pere, qu'il y a quelque difference entre les traductions & les éditions qu'il a faites d'Hésiode & de Théocrire en sa jeunesse, & celles qu'il a faites des autres Auteurs dans un âge plus avancé. C'est enfin ce qui a fait juger à Monsieur Vossius le fils qu'il auroit bien pû retoucher dans la suite à son prétendu Scylax.

Plus

& non pas 1596. comme il est dit pag. 18. de sa Vie imprimée au devant de ses Epitres, ni 1592. comme l'insinuë un autre endroit de cette même Vie pag. 22. Cependant feu Mr. Philibert de la Mare dans sa Vie manuscrite de Saumaise que j'ai luë y déclare *lui* avoir souvent ouï dire qu'il étoit né l'an 1588. & qu'à cette occasion il avoit coutume d'appliquer ce vers de Tibulle tout ensemble & d'Ovide, à l'année de sa naissance,

Cum cecidit fato Consul uterque pari :

entendant par là qu'à l'exemple de ces deux Poëtes qui naquirent l'année que les deux Consuls Hirtius, & Pansa périrent dans la bataille donnée l'an 711. de Rome auprès de Modéne contre Marc Antoine, il étoit né lui l'année que les deux fréres de Guise, le Duc & le Cardinal, furent tués aux Etats de Blois. Cette époque a été suivie par Adolphe Vorstius dans l'O-

Plus les Auteurs ont eu de prudence & de sagesse plus ils ont reconnu la vanité & la temerité qu'il y a de se jetter si tôt & si brusquement entre les mains de l'Imprimeur, & ceux qui n'ont pû se resoudre à publier les fruits de leur jeunesse ont fait connoître au Public qu'ils avoient la maturité des vieillards dans cet âge.

Platon s'est acquis l'estime & la vénération de l'Antiquité par la sagesse & la prudence qui l'empêcha de se produire sitôt dans le Monde, & qui le porta à ne rien publier qu'il n'eût été consulter tout ce qu'il avoit pû trouver de Sages & de Philosophes en ses divers voyages. En effet il avoit quatre-vingts ans quand il mit au jour ses Dialogues, qui renferment toute sa Philosophie, après les avoir tenus longtems supprimés dans l'obscurité de son Cabinet (2). (*a*).

Ce n'est pas une petite louange que Monsieur

l'Oraison funébre de Saumaise, & par Claude Barthelemi Morisot dans l'Eloge du même Saumaise son compatriote & son ami familier ; ce qui me fait croire que dans la Lettre à Gronovius il y avoit en chiffre XX. & que le second X. étant négligemment formé, l'Imprimeur au lieu de XX. ayant lu XV. a imprimé *quindecim* tout au long : à moins qu'on ne veuille dire que Saumaise, pour rendre plus excusables les fautes qui lui étoient échapées dans sa premiére édition de Florus, n'ait jugé à propos de se faire plus jeune de six années qu'il n'étoit lorsqu'il la donna.

1. Anton. Clem. in Vita Salmasii pag. 27. 28.

2. Theoph. Spizel. Infel. Liter. Tractat. 19. pag. 467. de Cacoëthe scribendi.

(*a*) Il est vrai que Platon fut long-tems avant que de publier ses Ouvrages. Mais aucun des Anciens n'a dit

sieur Rigaut donne à M. du Puy le Conseiller d'Etat d'avoir differé long-tems malgré les instances de ses amis à mettre ses productions au jour, & d'avoir voulu épargner à sa vieillesse la confusion où il en voyoit d'autres pour les fautes de leur jeunesse, & qui avec tout leur repentir ne pouvoient effacer les marques de leurs premieres folies, pour avoir voulu si-tôt les rendre immortelles (1).

Monsieur Valois n'avoit pas non plus mauvaise raison de nous vanter la discrétion & la conduite du P. Sirmond, qui ne pût se resoudre à rien publier de ses Ouvrages

dit qu'il ne les publia qu'après la quatre-vintiéme année de son âge: qui étoit une circonstance à ne pas oublier, si elle eût été véritable. En ce cas, il les auroit publiés l'année de sa mort: car selon Hermippus dans Laërce, il mourut dans la quatre-vingtiéme année de son âge. Jonsius a écrit au chapitre huitiéme du Livre premier de son Histoire des Philosophes, que le Gorgias de Platon fut publié la centiéme Olympiade. Et ainsi ce Dialogue auroit été publié huit ans avant la mort de son Auteur: car Platon mourut la premiére année de la cent-huitiéme Olympiade. Il est au reste très-faux que Platon ait tenu ses Dialogues supprimés dans l'obscurité de son Cabinet. Il les lisoit & les donnoit à lire à tout le monde. Athénée a écrit au Chapitre dernier du Livre II. de ses Dipnosophistes, que Gorgias ayant lu dans une Assemblée le Dialogue de Platon intitulé *le Gorgias*, il dit à ceux qui étoient presens à cette lecture, qu'il n'avoit rien dit de tout ce que Platon lui faisoit dire dans ce Dialogue. Et il ajoute que Phædon avoit dit de lui la même chose, après avoir lu le Dialogue de l'immortalité de l'ame, intitulé *le Phedon*. Le même Auteur a écrit que Protagore ayant lu le Dialogue qui porte son nom, dit que Platon savoit brocarder *ὡς καλῶς οἶδε Πλάτων ἰαμβίζειν* &

'après l'âge de 40. ans, quoi qu'il se idu habile de bonne heure (2). II. PART. CH. IX.

grands Hommes feignant de mépri- gloire que les jeunes Ecrivains pour- t avec tant de passion & d'aveugle- travailloient plus sûrement à l'ac- que ceux-ci, quoique d'une maniére ine & plus délicate; & comme ils : dans leur jeunesse même faire le nement de ce qu'il y a de vain d'avec il peut y avoir de solide dans cette , ils ont de bon cœur abandonné le r à ceux de leur âge, pour ne s'at- qu'au second.

C'est

;ene dans la Vie de Platon dit que Platon ayant Dialogue de Lysis à Socrate, Socrate dit en it, *Quels mensonges ce jeune homme dit de moi.* assi que Favorin avoit écrit, que Platon lisant logue de l'ame, tout le monde se retira, à la d'Aristote qui l'entendit tout entier. (ANTIB. 82.) ¶. Il y a dans cette Remarque contre d'ailleurs fort bonne, une erreur très-recon- e, puisque c'est une erreur de calcul. On con- ue Platon est mort la premiére année de la ympiade, d'où il s'ensuit que si le Dialogue *Gorgias* a été publié en la centiéme Olympia- ıra été publié sept Olympiades entiéres, c'est- *vingt-huit* ans, & non pas *huit* ans, avant la : Platon, puisqu'une Olympiade est une durée re ans révolus, & que par conséquent sept ades font vingt-huit ans. Il est donc visible mprimeur de l'Anti-Baillet a omis le mot ʼant *huit*, & qu'au lieu de *huit* ans, il faut rement lire *vingt huit* ans.

ro se permisit Typographis quorum operâ præfestina- entiam nonnullis induxit & conservavit ridenda unabula. Nic. Rigalt. in Vita P. Puteani, pag. ollection. Batesian. Edit. Londin. in-4. 1681. :nric. Valess. in Orat. funeb. Sirmondi, pag. sd. Edit.

II. PART. CH. IX.

C'est ce qui les a fait mettre au rang des sages vieillards durant leur jeunesse, au lieu que les autres étoient encore comptés parmi les jeunes gens durant leur vieillesse.

L'indulgence & la facilité avec laquelle on a coutume d'excuser les imperfections des Ecrits qui viennent du défaut de l'âge, ne servent de rien pour leur réparation. Il n'y a qu'un moyen de le faire qui est celui que saint Augustin a montré à tous les esprits raisonnables.

Il a cru en devoir faire même un exemple à la posterité, & il l'a voulu pratiquer le premier pour épargner aux autres la peine & la confusion de commencer, & pour leur faire voir que s'il est glorieux de ne point faire de fautes, ce n'est point une chose honteuse de reconnoître celles qu'on a faites en sa jeunesse, & de se mettre en devoir de les réparer dans un âge plus avancé & plus mûr.

C'est le dessein & la fin de ses Retractations, dans lesquelles il s'est fait en sa vieillesse le censeur de sa jeunesse. Néanmoins il semble qu'il a fait connoître par une conduite si génereuse & si extraordinaire, qu'il n'y a que les esprits les plus forts qui soient capables de se relever, & qui remarquant d'eux-mêmes leurs propres défauts par leur pénétration & leur solidité, sans attendre que le Public leur rende cet office, puissent les effacer d'une maniére à faire croire, que ce

1. *Inveniet quomodo scribendo profecerim quisquis opuscula mea ordine quo scripta sunt legerit.* S. Aug. Retractation. Prolog.

ce qui paroît des fautes de jeunesse à leurs yeux auroit pu passer pour des perfections ou des fruits murs de la vieillesse dans des esprits du second ordre (1). II. Part. Ch. IX.

Si ce Saint avoit eu des imitateurs dans la suite des tems, il nous seroit plus aisé de voir par quels dégrés l'esprit de l'homme passe dans ses âges différens pour arriver à sa perfection, & comment il prend son accroissement & ses forces à mesure que le corps prend les siennes. Nous sommes assés persuadés que plus un homme écrit, plus il doit se perfectionner, plus son stile & ses maniéres doivent se former, son imagination se régler, & le bon sens prendre la place du brillant (2). Mais le grand nombre de petits Ecrivains qui ont commencé par des Ouvrages médiocres & qui ont fini par de pitoyables, nous oblige à faire le discernement de deux sortes d'esprits, & nous fait juger que l'âge & le travail ne servent, ce semble, qu'à gâter les uns comme ils contribuënt à perfectionner les autres.

Il est aisé de juger par ce que nous venons de dire des Ouvrages de la jeunesse des Auteurs, quelle est l'estime & la vénération que le Préjugé nous donne pour ceux de la vieillesse, c'est-à-dire, de cet âge où l'on supose que l'érudition soit accompagnée d'une prudence consommée, & qu'une longue expérience ait porté le jugement à sa maturité. Il

2. L'Abbé de Villars, de la Délicatesse, Dial. 1, p. 3.

I. Part. ch. IX.

Il y a pourtant des compositions d'esprit ausquelles il semble que l'on soit moins propre dans le grand âge que dans la jeunesse. Ce sont principalement celles qui dépendent de la vigueur & de la chaleur de l'imagination. C'est ce que les Critiques ont remarqué sur tout de la Poësie, qui pour l'ordinaire cesse d'être heureuse dans les meilleurs Poëtes, lorsqu'ils sont sur le declin de leur âge.

C'est pour cela qu'au sentiment de Longin (1) l'Odyssée d'Homére est moins estimée que son Iliade, & qu'on ne trouve plus dans celle-là ce feu & cette force d'esprit qui semble éclater dans celle-ci.

Et pour joindre quelques exemples des Modernes, on sait ce que M. de Sainte Marthe a remarqué de Jean Dorat le premier Poëte Lyrique de son siécle pour les Vers Grecs & Latins, mais qui perdoit beaucoup de sa vigueur & de sa beauté dans les dernieres années de sa vie (2). Et le Gyraldi témoigne que le fameux Baptiste Mantouan qui faisoit des Vers médiocres & suportables en sa jeunesse n'en fit plus que de pitoyables dès que la chaleur de cette jeunesse commença de se rallentir en lui;

&

1. Longin. du Sublim. Chap. VII. de la Trad. de Despreaux, Edit. d'Amst. 1722. ou Chap. IX. de l'Ed. de Tollius à Utrecht. Madame Dacier prétend avoir de bonnes raisons pour n'être pas du sentiment de Longin.

2. Scævol. Sammarthan. Elogior. Lib. 3. pag. 100. ¶. Scévole de Sainte Marthe a eu de l'indulgence pour Dorat son contemporain, dont les vers, de quelque tems qu'on les date, n'ont jamais été que très-médiocres. On en peut dire tout autant de ceux de Mantuan,

qu'il a verifié en sa personne la remarque II. PART. CH. IX.
ıe l'on a faite, que ceux qui dans la fleur
: leur âge ont plus de brillant que de so-
lité, & plus de complaisance que de do-
lité pour ce qu'ils font, ne manquent
›int de décroître de jour en jour, & de
mber dans la disgrace des personnes inu-
es, quand ils arrivent au déclin de leur
;e (3).

Ce n'est pas dans les Poëtes seulement
ıe le nombre des années fait une revolu-
›n d'esprit. On a remarqué de Monsieur
ıtin le Pere qu'à mesure qu'il vieillissoit
; Lettres devenoient plus froides & plus
ides, ce qui les rendoit moins agréables.
n auroit peut-être dit la même chose de
lles de M. de Balzac s'il n'eut eu besoin de ce
nperament de l'âge pour faire tomber ses
perboles & ses *ampoulles*. Enfin person-
·n'ignore que les dernieres Oeuvres de M.
la Motte le Vayer ne soient bien moins
sonnables que celles qu'il avoit com-
sées dans la fleur & la vigueur de son
e. (4)

Des

ı. Lil. Gregor. Gyrald. Dialog. 1. de Poet. sui
ılı: & apud Voss. de Hist. Latin. Lib. 3. cap. 11.
;. 665.

ı. ¶. Je demande si les neuf Dialogues Scep-
ues composés dans la premiére jeunesse de la
›the le Vayer, sous le nom d'*Orasius Tubero*, sont
s modestes & mieux écrits que l'*Héxaméron rustique*
primé un an avant la mort de l'Auteur âgé pour
ı de 85. ans

II. PART. CH. IX.

Des Posthumes.

APrès avoir parlé de l'opinion que l'on a des Livres que les Auteurs composent dans les deux extrêmités de leur vie, on peut ajoûter quelque chose sur l'estime qu'on a de coutume de faire de ceux qui ne paroissent qu'après leur mort.

On doit considerer des Ouvrages posthumes comme des pupiles qui ont besoin de protection, & qui, ayant perdu leurs Peres avant le tems, méritent qu'on ait de la condescendance & de l'indulgence pour leur foiblesse & leurs imperfections.

Pro non inceptis haberi, quæ non absolveris.

Ce seroit une espece d'inhumanité de maltraiter des Auteurs à qui Dieu n'a point donné le loisir de mettre la derniére main à leurs Ouvrages. Il vaut mieux, selon le langage de Pline (1), considerer un Ouvrage qu'on n'a point pu achever, comme un Ouvrage qu'on n'a point commencé, que de décrier un Auteur & de juger de lui par un Ouvrage qui n'est pas entiérement digne de lui.

Ce n'est pas assés pour rendre la disgrace des Livres posthumes complete, qu'ils n'ayent point été conduits jusqu'à la perfection que leur Auteur étoit capable de leur donner. Il arrive encore très-souvent qu'ils tombent en des mains étrangé-res

1. ¶ Baillet cite bien à la marge le sens de Pline le jeune, mais non pas les paroles qui sont telles: *Nam si rationē posteritatis habeas, quicquid non est peractum pro non inchoato est.* Plin. jun. Epist. 8. Lib. 5.

res & peu intelligentes, & quelquefois même entre celles de personnes interessées qui étant portées par l'amour d'un gain sordide, prennent la liberté de mettre les noms spécieux des Auteurs qui ont quelque vogue à la tête de quelques cahiers imparfaits, ou de quelques copies, sinon entiérement fausses, au moins alterées par les additions, par les retranchemens & par les autres changemens qu'il leur a plû d'y faire.

Ainsi ces personnes par un zèle un peu trop officieux, & par une affection aveugle & indiscréte, ruinent quelquefois ou affoiblissent la réputation des grands Hommes, sous prétexte d'obliger le Public, ou d'executer leurs derniéres volontés.

Car il ne faut pas s'imaginer que tous les Auteurs ayent été aussi heureux que Monsieur de Marca l'a été de rencontrer Monsieur Baluze, & Spelman de trouver Monsieur Dugdale pour l'édition de ses Conciles d'Angleterre. On sait ce que Monsieur Cujas a souffert dans la publication de ses Oeuvres posthumes, & la plainte qu'Heinsius en a faite à Casaubon. (2)

Monsieur de Sainte Marthe a remarqué que les Oeuvres posthumes de Guillaume Rondelet sont fort au-dessous de la réputation de leur Auteur par la même raison (3).

Tous les habiles Mathématiciens de la fin

2. Daniel Heinsius Epistol. ad Casaubon. de morte Scaligeri.

3. Scævol. Samm. Elog. Lib. 2. p. 48. in Elogio Rondeletii.

I. PART. CH. IX.

fin du dernier siécle ont voulu faire le procès à Clavius, pour avoir brouillé les cahiers posthumes d'Aloisius Lilius, & pour avoir causé du desordre & de l'abus dans la reforme du Calendrier, faute d'avoir bien compris les Ecrits de cet habile Italien (1).

Les Oeuvres de Louïs de Gongora qu'on veut faire passer pour le Prince des Poëtes Espagnols ne sont défectueuses & pleines de fautes que parce qu'elles sont posthumes, selon le témoignage de Dom Nicol. Antoine (2).

C'est aussi pour cette raison que la seconde partie du Glossaire barbare de Spelman ne répond nullement à la premiére, étant assés difficile de bien entrer dans la pensée & dans l'esprit d'un Auteur qui n'est plus (3).

On sait ce qui s'est dit & ce qui s'est fait touchant l'autorité de certains Opuscules posthumes de Monsieur de Marca donnés au jour par les soins de Monsieur l'Abbé de Faget (4).

On convient que la plûpart des Ouvrages posthumes de Vossius le Pere ne lui font point d'honneur, quoiqu'ils soient en assés grand nombre (5).

Les Mémoires de Monsieur de Ribier sont

1. Vossius de Scientiis Mathemat. in Clavio, in Vieta, in Scaligero & aliis Chronolog. & Mathem. c. 41. n. 17. p. 235. 236.
Jacob. August. Thuan. Histor. suor. temp. &c. l. 129. p. 1060.
2. Nic. Anton. Biblioth. Hispan. tom. 2. pag. 30.
3. Journal des Savans du cinquiéme Janvier 1665.
4. E.

font pleins de fautes grossiéres parce qu'ils sont posthumes. II. PART. CH. IX.

La plûpart des Opuscules Géographiques, Historiques, Théologiques & Critiques d'Holstenius qui ont paru après sa mort sont fort imparfaits.

L'Ouvrage des Riviéres de France par Papyre Masson auroit encore été meilleur qu'il n'est, s'il n'étoit posthume.

Les Oeuvres posthumes de Monsieur de Breboeuf sont infiniment au-dessous de sa Pharsale.

Monsieur l'Evêque d'Amiens dit que le Livre posthume de Monsieur Pascal, c'est-à-dire, le Recueil de quelques-unes de ses pensées qui ont été trouvées dans son Cabinet après sa mort parmi ses papiers, auroit eu besoin des derniers soins de son Auteur; & qu'un „ Ouvrage si peu achevé „ nous remplit d'admiration & de douleur „ de ce qu'il n'y a point d'autre main qui „ puisse donner la perfection à ces premiers traits, que celle qui en a su graver „ une idée si vive & si remarquable, ni „ nous consoler de la grande perte que „ nous avons faite par sa mort (6). Et Monsieur l'Evêque de Grenoble parlant de ce même Ouvrage posthume, dit que si

4. V. les Lettres de Mr. de Faget & de M. Baluze sur ce sujet, imprimées en 1668.

5. Jons. Histor. Philos. pag. 313. 314. Konigii Bibl. Bibliograph. curios. & alii passim.

6. Aprobat. de Monsieur Faure Evêque d'Amiens, pour les Pensées de M. Pascal. à la tête de l'Edition, in-12. 1670.

. PART. II. IX.

si ces „ Diamans brutes épars çà & là jettent tant d'éclat & de lumiére, ils auroient sans doute ébloui tous les esprits, „ si ce Savant Ouvrier avoit eu le loisir de „ les polir & de les mettre en œuvre. Que „ s'il eût vêcu plus long tems, ses secondes pensées auroient été sans doute dans „ un meilleur ordre que ne sont ces premiéres, mais qu'elles ne pouvoient être „ plus sages ; qu'elles auroient été plus „ polies & plus liées, mais qu'elles ne „ pouvoient être ni plus solides ni plus lumineuses (1).

Ceux qui ne goûtent pas la Critique de Melchior Cano en certains endroits de ses Lieux Théologiques, ont recours à ce prétexte pour affoiblir ou éluder son autorité, quoiqu'ils reconnoissent d'ailleurs la haute suffisance de cet Ecrivain. Et ils tirent avantage de ce que Cano étant mort avant que d'achever son ouvrage, il n'a point pû à plus forte raison le revoir & le corriger (2).

Il n'est pas difficile sur ce que je viens de raporter de s'imaginer quelle peut être la fortune des autres Ouvrages posthumes, c'est-à-dire, de ceux ausquels les Auteurs n'ont pû mettre la derniére main.

Mais de tous ces Ouvrages imparfaits, il semble qu'il y en ait peu qui soient plus in-

1. Approbat. de M. le Camus Docteur en Théol. depuis Evêque de Grenob.

2. Anton. Possevin. in Apparat. Sac. & in Bibl. Select.

Gabr. Naudæus in Bibliograph. Politic.

indignement traités que les Sermons des grands Prédicateurs dont le talent principal consistoit dans l'action. Ces sortes de Piéces posthumes ne sont pour le dire ainsi, que comme les cendres de ces grands Hommes, & nous ne considerons presque le papier que comme un tombeau où sont étendus les cadavres de ces Discours, qui la plûpart n'ont eu de beauté que lorsqu'ils étoient animés, & que lorsqu'ils sont sortis de la bouche de leurs Auteurs, & non pas de leur plume; & qui ont été faits plutôt pour les oreilles de l'Auditeur que pour les yeux du Lecteur.

C'est ce qui paroît assés par ce que nous avons du P. de Lingendes (3) & de quelques autres Prédicateurs qui pensant conserver leur réputation par le soin qu'ils ont eu d'empêcher qu'on n'imprimât rien d'eux, ont été privés des fruits de leur prudence & de leur discrétion par les mauvais offices qu'on leur a rendus après leur mort en mettant leurs restes au jour.

Ceux même dont la réputation n'étoit pas fondée sur les graces de l'action, mais sur l'abondance des pensées & sur la force des raisonnemens & dont par conséquent les Discours ne devoient point paroître moins beaux sur le papier qu'ils l'étoient dans leur bouche, n'ont pas été beaucoup plus

Baron. in Annalibus Ecclesf. ubi de Dial. S. Greg. M. & alibi.

3. Nath. Sotwel Contin. Alegamb. Bibl. Soc. J. pag. 153.

Et Monsieur Galois Journal des Savans du 4. Avril 1667.

PART. I, IX. plus heureux que les autres dans la publication qui s'en est faite après leur mort, & nous en avons un exemple dans celle des Panégyriques posthumes de Monsieur Biroat (1).

CHAPITRE X.

Préjugés de la Précipitation & de la Lenteur des Auteurs. De la grosseur & de la petitesse des Livres, de ceux qui se sont étudiés à faire beaucoup de Livres, & de ceux qui en ont fait peu.

II. X. LA Précipitation & la Lenteur sont deux extrémités que l'on a toujours blâmées en général dans ceux qui se mêlent d'écrire.

Si le Préjugé n'est point favorable aux jeunes gens qui mettent leurs productions au

1. Journal des Savans du 5. Decembre 1667. &c.

2. *Ne ad scribendum cito prosilias, & levi ducaris insania. Multo tempore disce quod doceas.* Hieron. ad Rusticum l. 1. Epist.

Lucil. Lib. 9. Satyr. ait:

Labora
Discere, ne te res ipsa, ac ratio ipsa refellat.

3. Corn. Tacit. Lib. 15. Annal. ait

Compositius cuncta quam festinantius, &c.

Epicteti Enchirid. cap. 69.

Tanti periculi res est statim evomere quod non concoxeris.

Erasm. Comment. in adagium, *Canis festinans cæcos parit catulos.*

Hadrian. Junius Lib. 4. Animadverf. c. 16.

Claud. Minos seu Minault ad Emblem. 208. Alciati.

au jour de trop bonne heure, comme on l'a vû plus haut, ce n'eſt que parce qu'on ſuppoſe qu'elles ne peuvent être que les fruits d'une trop grande précipitation, & que ſelon l'avis de Saint Jerôme & de toutes les perſonnes ſages, on ne doit point ſe preſſer de s'expoſer au Public, & qu'il faut employer de longues années à étudier & à méditer ce que l'on veut enſeigner aux autres (2).

On a raiſon d'apliquer à la compoſition des Livres ce que le célébre Zeuxis diſoit de ſes Tableaux. „ *Que c'eſt peindre pour* „ *l'éternité que d'être long-tems à faire une* „ *Piéce*. Les écrits des Anciens & de quelques Modernes, nous fourniſſent quantité de beaux traits de Moralité contre ceux qui ne veulent point ſe donner la patience & le loiſir néceſſaire pour digerer ce qu'ils ont à écrire & pour limer & polir ce qu'ils ont déja écrit (3).

Et

Franciſc. Bencius Soc. J. Orat. de ſtilo, &c.

Joannes Fileſac. Selector. Lib. 2. ejus Varro de multiplici Scriptorum genere, cap. 4. pag. 347. 348.

Item cap. 11. pag. 375. 376.

Chriſtian. Liberius de ſcrib. & leg. Lib. num. 9. pag. 27. 28.

Theophil. Spizelius in Infelic. Liter. Tractat. 19. de Cacoëthe ſcrib. pag. 467. ¶. Baillet entaſſe ici beaucoup de citations tirées la plûpart d'*Hadrianus Junius* 4. *Animadv.* 16. & du livre que Fileſac a intitulé *Varro*. Je remarquerai ſeulement que ce qu'on fait dire à Zeuxis qu'il peignoit pour l'éternité n'eſt pas vrai à la lettre. Il avouoit ſimplement, comme l'écrit Plutarque dans la Vie de Periclès & dans le Diſcours touchant le grand nombre d'amis, qu'il mettoit beaucoup de tems à peindre, ſe contentant de

II. PART. CH. X.

Et à dire le vrai, l'aveuglement & la passion de l'homme produisent peu d'effets plus bizarres que ne le font ceux qui viennent de cette folle précipitation. Car au lieu que l'homme tâche ordinairement de reculer sa peine & son supplice, les Ecrivains précipités & impatiens avancent le leur le plus qu'il leur est possible, & cet avancement n'en diminuë point la durée, puisque cette peine n'étant autre que la confusion de n'avoir point réussi, elle ne finira point tant que la mémoire de leurs ouvrages vivra dans l'esprit des hommes.

On ne peut pas dire de ces gens que ce sont des Auteurs qui écrivent & qui composent, puisque pour me servir des termes de Pline le jeune (1), ils aiment mieux avoir écrit que d'écrire, comme ces juges qui n'aiment point à juger, mais seulement à terminer les procès. Et ainsi comme ils ont plutôt écrit qu'on ne peut dire qu'ils écrivent, ils ont pour le repentir ce loisir qu'ils ne se sont pas voulu donner pour écrire.

C'est à ces sortes de gens qu'un de nos Maîtres en l'art d'écrire s'adresse pour leur donner cette importante leçon (2).

Tra-

de donner à entendre que quand on peint pour la durée il est bon de peiner ses tableaux. Erasme l. 6. de ses Apophthegmes, n. 39. est le premier qui ait dit que Valére Maxime avoit exprimé la réponse de Zeuxis en ces termes : *Diu pingo, quia pingo æternitati*. Hadrianus Junius dans l'endroit cité, a, sur la foi d'Erasme, répété la même chose. Cependant on n'y-

Travaillés à loisir, quelque ordre qui vous presse, II. PART. CH. X.
Et ne vous piqués point d'une folle vitesse.
Un stile si rapide & qui court en rimant
Marque moins trop d'esprit, que peu de jugement.
J'aime mieux un ruisseau qui sur la molle arene
Dans un pré plein de fleurs lentement se proméne,
Qu'un torrent debordé qui d'un cours orageux
Roule plein de gravier sur un terrain fangeux.
Hâtés-vous lentement, & sans perdre courage
Vingt fois sur le mêtier remettés votre ouvrage.
Polissés-le sans cesse, & le repolissés,
Ajoutés quelquefois, & souvent effacés.

Aussi avons-nous vû cette belle maxime pratiquée par tout ce qu'il y a eu de plus judicieux & de plus habiles Ecrivains de tous les siécles & sur toutes sortes de sujets.

Denis d'Halicarnasse nous aprend que Thucydide employa vingt-sept ans à limer & à polir son Histoire, & que la durée de sa

auroit beau chercher dans Valére Maxime, on n'y trouveroit rien de tel.

1. Plin. jun. 6. Epistol. 2. ¶. Il y a dans Pline parlant des Avocats de son tems: *egisse malunt quam agere.*

2. Despreaux de l'Art. Poëtique Chant. I. v. 161. &c.

PART. II. X.

sa composition égala presque celle de la Guerre qu'il a décrite (1).

On sait combien de tems & de soins Euripide apportoit à ses Tragédies devant que de les laisser passer sur le Théâtre (2). Et l'on dit qu'un jour qu'il étoit en la compagnie de ses amis, & qu'il se plaignoit en leur présence de sa propre lenteur & de la pesanteur de son esprit qui l'empêchoit de faire quelquefois plus de trois Vers en trois jours, Alceste, qui s'y trouvoit, en voulut tirer avantage pour sa propre gloire, & dit que pour lui il pouvoit sans peine faire cent Vers par jour. Euripide se croyant taxé par ce faste & cette vanterie, lui répartit avec chaleur „qu'il ne doutoit nullement „ de sa facilité pour composer, mais qu'il „ osoit assurer que tous ses Vers qui lui „ sortoient de la tête avec tant d'abondan„ce & de profusion ne dureroient pas plus „ de trois jours, & que les siens qui lui „ coutoient tant, pourroient résister au „ tems & passer à l'éternité.

Diodore de Sicile employa trente ans à son

1. Dionys. Halicarn. Judic. de Thucydid. pag. 939. Operum.

2. Liberius de Lib. scrib. pag. 29. 30.

Theophil. Spizel. Infel. Liter. Tract. 19. pag. 468. ¶. Il faloit au lieu de ces Ecrivains modernes peu estimés citer le seul Valére Maxime l. 3. c. 7. où ce fait d'Euripide & d'Alcestis est conté plus exactement, car c'est *Alcestis* qu'il faut dire, lorsque c'est un nom d'homme, l'usage contre la raison n'ayant reçû *Alceste* que dans la signification de la femme d'Admète Roi de Thessalie. Quelques-uns sans necessité ont lu *Alcestem* dans le 652. vers de la VI. Satire de Juvenal, comme si les Latins avoient dit *Alceste* pour *Al-*

son Histoire selon son propre témoignage (3). Dion Cassius en a donné vingt-deux à la sienne (4). II. PART. CH. X.

On dit qu'Isocrate étoit fort long-tems sur ses compositions, & qu'il ne plaignoit pas dix ans ou quelquefois même quinze pour une seule harangue (5).

On sait le tems que les Bucoliques & les Géorgiques ont coûté à Virgile, & ce que lui auroit coûté l'Enéïde s'il avoit vécu davantage, & l'on voit dans sa Vie, qui court sous le nom de Donat, qu'il faisoit gloire d'imiter l'Ourse dans la formation & la perfection de ses petits. C'est aussi une louange que Quintilien a donnée à Saluste.

Catulle loue la Smyrne du Poëte Cinna qu'il avoit été neuf ans entiers à composer, & quoique ce ne fût qu'un fort petit Livre, il témoigne qu'il étoit beaucoup préférable aux milliers de Vers qu'Hortensius faisoit quelquefois sur un pied; aux Annales de Volusius; & à tous ceux des Ouvrages de son tems que la précipitation seule de leurs Auteurs avoit fait éclorre (6).

Et

Alcestis, & cette erreur peut avoir favorisé l'introduction du féminin Alceste en François. Quant au masculin, si connu par le Misanthrope de Moliére, il faut supposer qu'il vient du Grec Ἀλκήστης, comme *Aceste* vient d'Ἀκέστης.

3. Diod. Sicul. Biblioth. præfat.

4 Dio. Cass. & ap. Voss. de Arte historic. cap. 32. pag. 149. ¶. Dion Cassius le dit lui-même dans Xiphilin sur la fin de la Vie de Commode.

5. Chr. Liber. ut supra pag. 28. ¶. C'est Plutarque dans la Vie d'Isocrate, & Longin c. 4. du Sublime qu'il faloit citer.

6. Catulli carmine 96. pag. 65. M.

PART. I. X.

Et pour joindre quelques exemples d'Auteurs modernes avec ces Anciens, on sait que Gobelin Persone a employé près de vingt-neuf ans à son Cosmodrome ou son Histoire, quoique d'autres veuillent qu'il lui ait donné même quarante-deux ans (1).

Chrêtien Massé de Cambray a travaillé cinquante ans durant à la compilation de sa Chronique (2).

Thomas Linacer Anglois, quoique très-habile & très-savant au raport d'Erasme, étoit fort lent à composer, étant persuadé de l'importance & de la nécessité de bien écrire. (3)

Paul Emile employa trente ans entiers à son Histoire de France (4). Santès Pagninus en mit autant à faire sa version Latine de l'Ecriture-Sainte (5).

Sannazar fut vingt ans à faire son Poëme des Couches de la Sainte Vierge (6). Paul Jove employa trente-sept ans à la composition de son Histoire (7). Gomesius Pereira Medecin Espagnol fut trente ans à composer son *Antoniana Margarita*, pour prou-

1. Voss. de Histor. Lat. Lib. 3. cap. 9. pag. 801. 802.

2. Idem ibid. & de Scientiis Mathemat. c. 41. num. 4. p. 23. ubi de Chronol.

3. ¶. La remarque d'Erasme l. 6. de ses Apophthegmes n. 35. est curieuse touchant la peine que *Paul Emile* & *Linacer* avoient à se satisfaire dans la composition.

4. Voss. de arte hist. Item de Hist. Latin. &c. p. 674.

5. Sixt. Senens. Lib. 4. Biblioth. sanct. & alii. ¶. Sixte de Sienne ne dit rien des trente ans qu'employa Pagnin

prouver que les Bêtes n'ont point de sentiment (8). II. PART. CH. X.

Jean de la Case Archevêque de Benevent passa la meilleure & la plus longue partie de sa vie à faire & à polir son Galatée. C'est un Livre de l'épaisseur de deux Almanachs, dit M. de Balzac (9). Ce n'est pas, ajoute-t-il, que la Case eût l'esprit stérile, car jamais homme n'eut de plus grands avantages de la Nature. Mais c'étoit l'éloquence Attique qu'il cherchoit, & non pas l'éloquence Asiatique. Il rejettoit les premiéres pensées comme autant de tentations du malin esprit, il ne se servoit pas indifferemment de toutes les bonnes choses. Mais entre les bonnes, il choisissoit les meilleures, & celles-ci étant en fort petit nombre, il étoit bien difficile d'en composer un gros Livre.

Scipion Tetti Neapolitain avoit employé plusieurs années à son petit Traité des Apollodores, avant qu'on l'envoyât aux Galeres. C'est un ouvrage de deux feuilles, mais le Public qui l'a trouvé bon

Pagnin à sa version. C'est à Richard Simon l. 2. c. 20. de son Histoire Critique du Vieux Testament qu'il faloit renvoyer.

6. Chr. Liberius de scrib. Lib. pag. 29. Paul. Jovius, in elogio Sannazarii & alii.

7. Ger. Voss. de arte hist. cap. ult. pag. 149. Bayle dans son Dictionn. au mot *Jove*, rem. G.

8. Bayle, Nouv. de la République des Lettres de Mars 1684. pag. 21. Item dans son Dictionn. au mot *Pereira*, rem. C.

9. Balzac, Entretien 9. pag. 185. Edition d'Hollande, ou 637. du Tom. 2. de l'Ed. in-fol.

. PART. II. X.

bon (1) n'a point crû que ni la petitesse du corps, ni la longueur du tems, ni la disgrace de l'Auteur dût lui en faire perdre l'estime & le goût (2).

Sebastien Ackern ou Acernus Polonois em-

1. ¶. Le nommé Jaques Edouard Auteur de quelques Remarques critiques in 12. sur le Moréri de 1704. ayant lu que Scipion Tetti, accusé de sentimens peu orthodoxes touchant la Divinité, avoit été condamné aux Galéres, s'imagina que c'étoit dans le Traité *de Apollodoris*, que cet Ecrivain avoit débité ses erreurs, & prit là-dessus occasion de reprocher à Baillet d'avoir parlé d'un tel livre avec éloge. Jamais censure ne fut plus mal fondée que celle-là. Scipion Tetti ne dogmatise nullement dans son *Commentarius de Apollodoris* dedié à un Cardinal d'une pieté reconnuë, & le bon Jaques Edouard auroit fait un meilleur usage de sa Critique, si ayant envie de reprendre ici Baillet, il l'avoit repris d'avoir sans aucune preuve avancé que le Tetti employa plusieurs années à la composition du petit Traité dont il s'agit. Colomiés, qu'allégue Baillet pour son garant, ne dit rien de tel. Aussi n'y a-t-il pas d'apparence qu'un ouvrage si court, quoique plein d'érudition, ait demandé un travail de plusieurs années. Un Scaliger, un Saumaise, n'y auroit pas mis trois jours; & supposé qu'il en ait couté vingt, ou même quinze au Tetti, ce n'a pu guere être que parce que les livres, qu'il avoit besoin de citer, étant alors plus rares, il ne les avoit pas sous sa main, comme on les a eus depuis.

2. P. Colom. Mêlang. Hist. pag. 243. de l'Edit. de ses Oeuvres in-4.

Item Jac. Aug. Thuan. in Vita sua. p. 13.

3. Ghilini Tom. 2. Theatr. homin. Literator. pag. 225.

Simon Starovolski in hecatontade seu Centur. Polonor. illustr. pag. 225.

4. ¶. Ce Compilateur, dont le nom de Batême étoit *Mathias*, mettoit à la maniére de ce tems-là son nom de famille au genitif. *Ego*, dit-il dans un avant-propos qui précéde les deux tables de son livre, *Frater Mathias Farinatoris de Vienna*, il entend de Vienne en

nploya dix ans entiers à son Poëme de la ictoire des Dieux, & il n'y a point per- son tems (3).

Mathieu Farinator (4) employa trente ans

Autriche, *sacri Ordinis beatæ Dei genitricis, & Vir-gis Mariæ de Monte Carmeli, Lectorum sacræ Theologiæ inimus.* Après quoi dans le Prologue qui suit les ta-es, il rend compte à ses Lecteurs de l'Ouvrage qu'il 'oit entrepris; que se défiant de ses forces, il avoit endant deux ans hésité à produire ses materiaux; ie cependant le Pape Jean (XXII.) ayant ouï parler ce dessein, souhaita qu'il fût exécuté, mandant Auteur par un Bref exprès, & voulant que le livre it intitulé *Lumen animæ*; qu'assisté de trois habiles adjuteurs Léon, Amand, & Sévérin que le Pape i avoit donnés, il avoit travaillé sans relâche jour nuit vingt-neuf ans entiers, *triginta annis minus u-*, à perfectionner son ouvrage. Qui ne croiroit là-essus que ce seroit un chef-d'œuvre. C'est bien ce-endant la plus impertinente rhapsodie qu'on se puisse naginer. On y débite dans la premiere partie sous 5. titres ou chapitres, la plûpart très-longs, de ri-icules observations physiques, d'où l'on tache deti-er une morale tendante à salut. Dans la seconde artie qui contient jusqu'à 267. chapitres mais fort ourts, la morale est plus simple, mais tout aussi fa-e. Les citations y sont tirées d'une infinité d'E-rivains apocryphes, supposés, qui n'ont jamais éxis-é. L'Auteur peut avoir été trompé à quelques-uns, nais en général il est difficile qu'on ne doute de sa onne foi, d'autant plus que tout ignorant qu'il est, aisant dans son Prologue l'énumération de certains ivres imaginaires d'Hermès, d'Algazel, de Palæmon, le Morienès & de Belinus, il a l'impudence de dire ue *proprio labore* il les a traduits en Latin, lui qui est a barbarie même, & qui bien-loin d'entendre le Grec ne paroit pas l'avoir su lire. Une chose qui m'a urpris en le parcourant, c'est qu'alléguant plusieurs Médecins, Philosophes, & Theologiens du 13. siè-le, il ne fait nulle part le même honneur à S. Tho-nas d'Aquin. J'ai vu deux éditions de ce livre, tou-es deux *in-folio*, la premiére du 3. Septembre 1477. à

PART. I. X. ans à son Livre de la Lumiére de l'Ame (1).

Jacques Godefroy (2) a mis aussi trente ans à son travail sur le Code Théodosien, mais la grandeur de l'Ouvrage & le succès de l'execution font assés voir que ce terme auroit été petit pour un homme moins capable & moins diligent que lui.

L'Académie della Crusca de Florence a été près de quarante ans à son Vocabulaire (3); & il y en a déja cinquante & plus, que Messieurs de l'Académie Françoise travaillent au Dictionnaire de notre Langue.

Le Chancelier Bacon a employé dix-huit ans à son nouvel Organe, & on en a trouvé plus de douze copies toutes differentes l'une de l'autre dans son Cabinet après sa mort (4).

M. de Vaugelas avoit été trente ans sur sa Traduction de Quinte-Curse, la changeant & la corrigeant sans cesse (5).

M. de l'Etoile n'a laissé que deux petites Pie-

à Ausbourg d'un caractére entre carré & Gothique par Antoine Sorg qui se qualifie *civem Augustensem, artis impressoriæ magistrum*, &. dit s'être servi de caractéres d'étain pour cette impression. La seconde édition est du 22. Mars 1482. en lettre Gothique, *Stagneis Karacteribus*, sans nom de lieu ni d'Imprimeur.

1. Matth. Konig. Bibl. V. & N. p. 296. Ex Dieterico part. 1. Ant. Bibl. pag. 127.

2. ¶. Claude Barthelemi Morisot, qui à la fin des deux Centuries de ses Lettres a fait imprimer quatre éloges, le premier desquels est celui de *Jaques. Godefroi*. restraint à vingt ans le travail de ce Savant homme sur le Code Théodosien. *Cui operi*, dit-il, *per viginti annos insudavit*.

Piéces de Théâtre qui fussent achevées, parce qu'il travailloit avec un soin extraordinaire à polir tout ce qu'il faisoit & qu'il repassoit cent fois sur les mêmes choses, comme nous l'apprend Monsieur Pelisson (6).

M. Heinsius le jeune a employé trente ans à son Virgile, c'est-à-dire à revoir ce Poëte & à y corriger les fautes des Copistes (7).

Et M. Despreaux dit de lui-même, ou d'un homme fait comme lui. Depuis

Qu'un Démon jaloux de mon contentement
M'inspira le dessein d'écrire poliment,
Tous les jours malgré moi, cloué sur un Ouvrage
Retouchant un endroit, effaçant une page,
Enfin passant ma vie en ce triste métier
J'envie en écrivant le sort de Pelletier (8).

Il paroit assés par l'estime que le Public a faite de la plûpart de ces Auteurs dont je

3. Relat. Historiq. de l'Académie Franç. de M. Pelisson, pag. 159. Préface de la Grammaire Italienne de Dom Lancelot pag. IX. n. V.

4. Henning. Witten in Memor. Philosoph. hujus sæculi Tom. 1. Vita Verulamii Baconis ab anonymo scripta pag. 286. ¶. Il est dit dans l'endroit cité que Bacon avoit employé beaucoup de tems à faire & refaire son *Nouvel Organe*, mais le nombre des années n'y est point compté.

5. M. Pelisson Relat. Histor. de l'Acad. Franç. pag. 319. Preface de Du Ryer sur la Traduction de Quinte-Curce de Vaugelas.

6. Id. ibidem pag. 334.

7. Journal des Sav. de l'année de sa mort 1681.

8. Despr. Satir. III. v. 7.

je viens de raporter les exemples que le Préjugé est plus favorable à la lenteur qu'à la précipitation. Mais il est difficile qu'on en puisse faire une regle universelle & infaillible pour juger de la bonté des Ouvrages.

Car si d'un côté cette lenteur est louable dans les Auteurs qui en font un loisir judicieux & toujours actif, elle est blâmable dans ceux qui la convertissent en paresse, qui ne savent pas en faire un bon usage, & qui s'en servent pour leurrer & entretenir le Public de vaines espérances.

Il y a d'ailleurs des esprits à qui la durée du tems, la longueur du travail, & l'opiniâtreté de l'aplication est souvent inutile, & quelquefois même nuisible, comme il y a des fruits qui ne sont point de garde, & qui se gâtent quand on les laisse trop longtems sur l'arbre.

Pline le jeune avoit raison de dire que ces esprits si difficiles font quelquefois du tort à leurs ouvrages à force de les vouloir retoucher trop souvent, & que ce n'est plus les polir, mais les affoiblir & les user que de de passer si souvent la lime pardessus. *Non jam splendescit limâ sed atteritur* (1). Et nous voyons dans l'Histoire de son oncle qu'A-

1. Plinius junior. Lib. 5. Epistol. 11.
Item Lib. 9. Epist. 35.
Theophil. Spizel. Labyr. Infel. Lit. seu vit. & mor. Liter. commonefact. 19. pag. 471. 472.

2. *Aliam gloriam usurpavit (Apelles) cum Protogenis opus immensi laboris ac curæ supra modum anxiæ miraretur: dixit enim, omnia sibi cum illo paria esse, aut illi melio-*
ra,

qu'Apelles se vantoit d'avoir au moins cet avantage sur Protogéne qu'il savoit finir, avouant que les ouvrages de celui-ci étoient d'un travail immense, mais d'une exactitude trop scrupuleuse, l'excès de cette extrémité n'étant pas moins préjudiciable à la bonté des ouvrages que le défaut de l'autre (2). II. PART. CH. X.

C'est peut-être pour avoir trop fatigué & impatienté le Public que la Pucelle en a été si mal reçûë, la dureté & la contrainte des Vers de Monsieur Chapelain sont les fruits de sa lenteur, & la longueur des années qu'il a employées à ce Poëme, n'a servi qu'à ralentir l'ardeur avec laquelle on l'auroit lû d'abord s'il avoit eu l'adresse de surprendre son Lecteur.

La version Latine d'Athenée n'en est ni meilleure ni plus exacte pour avoir été trente ans entiers à se former & à se polir entre les mains de Dalechamp, & le Public se soucie peu s'il en faut attribuer les retardemens & les défauts aux frequentes visites qu'il étoit obligé de rendre à ses malades, puisque rien ne l'obligeoit de se faire mauvais Traducteur pour devenir bon Médecin (3).

On prétend aussi que ce n'est pas la longueur

ra, sed uno se præstare, quod manum ille de tabula nesciret tollere: memorabili præcepto, nocere sæpe nimiam diligentiam. Plinius senior. Lib. 35. Histor. natural. cap. 10. pag. 691. col. 2.

3. ¶. Casaubon. Præfat. ad suas animadvers. in Athen.

I. PART. CH. X.

gueur du tems qui a donné la perfection à celle de Vaugelas, puisque des huit ou neuf maniéres differentes qu'on a trouvées dans son Cabinet après sa mort, la premiere paroissoit souvent aussi bonne, & quelquefois meilleure même que les postérieures, & que celles qui étoient le plus travaillées au jugement de ceux qui revirent cette version (1).

Emmanuel Sâ fut quarante ans à composer son petit Livre des Aphorismes pour les cas de conscience, cependant c'étoit un assés mauvais Livre, jusqu'à ce que le Maître du sacré Palais en eût fait retrancher ou corriger plus de quatre-vingt endroits erronés (2).

Enfin il semble que le Public n'ait point grand égard à la longueur de vingt années que le Pere Esprit Sabathier employa pour faire une seule Carte qui fut apellée *Ombre idéale de la Science universelle*, & qui ne put même voir le jour qu'après que le Pere François Marie de Paris y eut encore donné trois ans de son loisir (3).

SI LES CRITIQUES ont témoigné quelquefois de vouloir bien user d'indulgence pour la lenteur des Ecrivains, en la considerant comme un effet de la crainte & du respect que ceux-ci ont envers le Public: ils n'ont pas eu la même disposition ni la mé-

1. Pelisson, Histoire de l'Académie, p. 319. 320. Du Ryer, Préface de la Trad. Françoise de Quinte-Curse, par Vaugelas.

2. Alegamb. Bibl. Soc. Jes. Scriptor. Possevin. Appar. Sacr. Tom. I.

Ecrits des Curés de Paris, &c. pag. 314.

même facilité pour excuser leur précipitation. C'est avec grande raison qu'ils ont voulu mettre cette difference entre ces deux extrémités, parce qu'ils ont toujours pris cette précipitation, non seulement pour un mépris injurieux que les Auteurs font du Public & de la Postérité; & pour une maniére de le servir trop cavaliérement; mais encore pour la Source & pour la Mere de deux espéces monstrueuses qui accablent de plus en plus la République des Lettres, je veux dire, de la *Multitude* & de la *Grosseur* des Livres. II. PART. CH. X.

Il y a long-tems que Salomon s'est plaint de la multitude des Livres, & de ce qu'on ne finissoit point d'en faire tous les jours de nouveaux (4). Les Païens même qui sembloient n'avoir point d'autre moyen de se rendre immortels qu'en tâchant de vivre dans l'esprit & la mémoire de la Posterité, & en multipliant leurs Livres dans cette intention, n'ont pû approuver cette démangeaison d'écrire beaucoup (5).

Mais que n'auroient pas dit ces Auteurs Sacrés & Profanes sur l'état de ces derniers tems, & particuliérement depuis l'usage de l'Imprimerie, s'ils avoient pu connoître les débordemens des esprits & de la Librairie qui se sont faits ensuite dans le monde?

Les

3. Journal des Savans, &c.

4. Ecclesf. cap. 12. v. 12. *Faciendi plures Libros nullus est finis.*

5. Juvenal. Satir. VII. v. 51. 52.

tenet insanabile multos
Scribendi cacoëthes & ægro in corde senescit.

II. PART. CH. X.

Les savans & les ignorans prennent indifferemment la plume, comme par une espéce de conspiration pour accabler, ou du moins pour fatiguer & rebuter le genre humain; pour distraire & faire égarer les esprits; pour charger & confondre la mémoire; pour gâter & falsifier le jugement, & pour faire évaporer l'imagination des hommes par la multiplication inutile des Livres.

C'est le moyen que les uns & les autres ont trouvé pour tendre des piéges à la curiosité que nous avons naturellement de vouloir apprendre tout ce que nous ne savons pas, & de voir & lire pour cet effet tout ce qu'on apelle *Nouveautés* ou *Livres nouveaux*.

Ainsi les uns & les autres, quoïqu'ils ayent pris & qu'ils prennent encore tous les jours des routes differentes, ne laissent point d'arriver tous à un même but, & d'aboutir malgré leurs vûës & leurs intentions à une même fin, qui est de nous faire perdre le fruit de nos études; notre loisir & notre tems, c'est-à-dire, le prix de l'éternité; & souvent même nos fortunes temporelles & nos petites finances. C'est ce qui nous rend doublement ridicules dans l'esprit des Financiers publics & de tous ceux qui ne sont point atteints ou qui sont guéris de l'amour des Livres. Car depuis que les Auteurs se sont avisés de se découvrir ou de se trahir les uns les autres, nous avons

1. Theoph. Rayn. Erotem. de bon. & mal. Libb.
2. Petrus Aurel. Vindiciæ censur. Sorb. adv. spongiam Herm. Loëmelii, pag. 241, 242.

avons mieux reconnu qu'auparavant quelle est la source & le sujet de tous ces inconvéniens qui nous arrivent de leur lecture, & on nous a fait remarquer qu'ils ne viennent que de ce que cette multitude affreuse de Livres n'est pour l'ordinaire qu'une multiplication des mêmes Livres ; que plusieurs Livres n'en font souvent qu'un en plusieurs façons. Et d'autant que par l'artifice des Synonymes & des Epithetes, on lit souvent les mêmes choses sous des titres differens & sous divers noms d'Auteurs : il ne faut point chercher ailleurs l'origine du dégoût & du rebut des uns, & celle du rétardement des autres dans le progrès qu'ils feroient s'ils n'étoient abusés par tant de Répetiteurs & de hardis Plagiaires. II. PART. CH. X.

C'est ce que le Pere Théophile Raynaud a remarqué des Interprétes & Commentateurs de l'Ecriture-Sainte qui ne font presque que se copier les uns les autres (1).

C'est ce que Petrus Aurelius (2) & quelques autres Critiques (3) ont trouvé dans la plûpart des Théologiens Scholastiques, soit qu'ils ayent écrit sur le Maître des Sentences & sur Saint Thomas, soit qu'ils ayent traité la Morale en particulier.

C'est ce qui a formé le sujet de tant de plaintes que l'on fait contre tous ces *fatras* & ces masses monstrueuses de Commentaires sur Aristote, & contre la plûpart

3. Théol. Mor. des J. Lettres de Montalt. Fact. & Ecrits des Curés de Paris : & autres Livres pag. 115. 116.

PART. II. X.

part des Cours ennuyeux de nos Philosophes Scholastiques.

C'est ce qui a fait dire à plusieurs que si on retranchoit les Répétitions de tout ce qui s'est fait sur le Code & le Digeste, sur le Décret & les Décrétales, on seroit moins rebuté de l'étude de l'un & l'autre Droit; & que les Canonistes & les Jurisconsultes pourroient se rendre habiles à moins de frais & en moins de tems.

C'est ce qui nous a fait croire que si la plûpart des Historiens, des Géographes, des faiseurs de Chroniques & d'Itineraires s'étoient contentés de polir leurs Originaux sans les transcrire, il y auroit eu moins de menteurs; & que si l'on obligeoit tous les faiseurs de Vers de faire restitution à Homére, à Virgile, à Horace & aux autres Anciens, nous ne ferions pas en peine de lire tant de Modernes.

Voilà les effets du Préjugé contre la multitude des Livres, qui d'ailleurs ne laisse pas d'avoir son utilité, au moins pour ceux qui traitent des vérités de la Religion Chrétienne selon Saint Augustin (1).

C'est une chose avantageuse au Public & particuliérement à l'Eglise, dit ce Saint, qu'il

1. *Utile est plures Libros à pluribus fieri, diverso stilo, non diversa fide, etiam de quæstionibus iisdem, ut ad plurimos res ipsa deveniat, ad alios sic, ad alios autem sic.*

Neque enim omnia quæ ab omnibus conscribuntur in omnium manus veniunt. Et fieri potest ut nonnulli qui etiam hæc nostra intelligere vellent, eos non inveniant Libros, in hos saltem incidant.

S. August. Lib. I. de Trinit. cap. 3. Tom. 3. Operum.

qu'il se trouve plusieurs Ecrivains qui fassent plusieurs Livres tous differens quant à la forme, quoiqu'ils travaillent tous sur une même matiére; que n'ayant tous qu'une même foi & de mêmes principes, ils prennent un stile divers & des maniéres differentes pour expliquer les mêmes questions: afin que leurs Livres étant ainsi multipliés, ils puissent tomber entre les mains de plus de gens qui pourront s'instruire d'une même vérité, les uns d'une façon & les autres d'une autre; & que comme on ne peut point avoir tous les Livres qui se font, on puisse du moins trouver dans ceux que l'on peut acquerir, ce qui est traité dans ceux qui ne nous pourroient pas aisément tomber entre les mains.

Il est même à souhaiter, dit encore ce Saint dans un autre endroit de ses Ouvrages (2), que dans les lieux où l'héréfie a quelque cours, tous ceux qui ont quelque talent pour écrire prennent la plume pour la défense de leur Religion & de la cause commune de leur Eglise, quand ils devroient écrire tous la même chose & dans les mêmes maniéres, ne dussent-ils en diversifier que les termes & les expressions. Car

2. *Optandum est, ubi hæreses vigent, ut quicumque aliquâ scribendi facultate prædîti sint, ii scribant omnes, etsi non modo de rebus iisdem scripturi sint, sed eadem etiam aliis verbis fortasse scripturi. Expedit enim ut hæretici intelligant in castris Catholicorum non unum aut alterum esse, sed multos qui cum iis adversa fronte congredi audeant.*

Idem Lib. contra mendacium ad Consentium, Tom. 4. Operum.

PART. II. X. Car il est à propos, ajoute-t-il, que les Hérétiques sachent que l'Eglise Catholique n'a point pour un ou deux Ecrivains à son service, mais qu'elle en peut produire des légions entiéres capables de la défendre contre les attaques & les insultes de ses ennemis. Qu'il arrive encore cet avantage de la multitude des Livres, qu'on les peut avoir plus commodément, c'est-à-dire à moins de frais & avec moins de peine que s'ils étoient plus rares, & qu'on en peut faire le choix plus facilement.

En effet les Auteurs Ecclésiastiques n'ont pas crû que ce seroit entiérement perdre sa peine que de prendre la plume contre les Ariens après Saint Athanase, quoiqu'il eût parfaitement traité la matiére, & que ce qu'il en avoit écrit eût pû suffire contre tous les ennemis de la Divinité du Fils de Dieu.

Saint Basile le Grand, Saint Epiphane, Didyme d'Alexandrie, les deux Grégoires de Nazianze & de Nysse, les deux Cyrilles de Jerusalem & d'Alexandrie, Saint Hilaire, Saint Ambroise, Saint Augustin, Gregoire de la Bétique ou d'Elvire, Idacius Clarus, Saint Fulgence, Saint Phebade d'Agen, Lucifer de Cagliari, Cerealis, Victorin & plusieurs autres anciens Auteurs Grecs & Latins, sans parler des Modernes qui ont écrit contre les nouveaux Ariens & Photiniens, que nous apellons Sociniens, n'ont pas cru rendre mauvais office

1. Rob. Bellarmin. tom. 1. Controvers. Præfat. ad Lector.

office à l'Eglise en multipliant les Ecrits contre ces Hérétiques, & en repetant si souvent la même matiére.

La plûpart de ces Saints & savans Auteurs ont tant de raport & de ressemblance entr'eux, selon la remarque même du Cardinal Bellarmin & du P. Possevin (1), qu'ils semblent avoir écrit de concert & conspiré ensemble pour raporter les mêmes passages de l'Ecriture dans le même ordre, pour les expliquer de la même maniére, & pour se servir des mêmes argumens contre les Hérétiques. Ils repetent tous & inculquent les mêmes choses comme s'ils n'avoient fait que copier tous un même Original. Mais loin d'avoir merité le moindre blâme par cette conduite, loin d'avoir incommodé l'Eglise par cette multiplication d'ouvrages, ils s'en sont fait un mérite devant Dieu & devant les hommes, & ils ont assuré à l'Eglise une Victoire que ses ennemis lui auroient peut-être disputée plus long-tems.

Si donc ils ont fait tant de Livres sur une matiére, il faut s'en prendre au zele de la Religion & aux mouvemens que Dieu donnoit à tous ces Saints d'étaler les richesses de ses dons & de les faire profiter à sa gloire & au service de l'Eglise. Et s'ils ont écrit la même chose il faut se souvenir qu'ils puisoient dans une même source, qu'ils étoient animés d'un même esprit, qu'ils avoient la même fin, les

Anton. Possevin, Biblioth. Select. Lib. 1. cap. 4. pag. 39.

PART. I. X.

...ultitude ... Livres ... un seul ...teur.

les mêmes secours, les mêmes ennemis à combattre, le même sujet à traiter, la même cause à défendre & le même Maître à servir.

ON PEUT faire le même raisonnement à proportion de celui-ci sur tous les autres sujets Sacrés ou Ecclésiastiques, Profanes ou Séculiers qui ont été traités plusieurs fois par plusieurs Auteurs: & conclure que la multitude des Livres qui sont répandus dans le monde n'est point blâmable par raport au grand nombre des Auteurs, mais seulement lorsqu'elle vient d'un Auteur que la demangeaison d'écrire porte plutôt à faire beaucoup de Livres qu'à les faire bons.

La fécondité d'un petit nombre de bons Ecrivains qui ont enrichi le Public d'un grand nombre de présens considérables, a été d'un exemple très-préjudiciable à une infinité d'autres qui aspirant à leur gloire, quoiqu'ils n'eussent ni leur tête, ni leurs forces, ni leur bonheur, n'ont pas laissé de gâter souvent plus de papier que ceux-là n'en avoient utilement employé.

Mais ces derniers ont été à leur tour aussi préjudiciables aux premiers, & la multitude de leurs mauvais Livres ayant dégoûté le Public, pourroit bien lui avoir don-

1. Lib. 3. Regum cap. 4. v. 32, 33. Joseph. Antiq. Judaïc. Lib. 8. cap. 2.

2. Jamblich. de Ægypt. Sap. ¶. Iamblique sect. 8. c. 1. dit qu'au compte de Seleucus ce *Mercure* avoit composé deux mille volumes, ou au compte de Manethon trente-six mille cinq cens vingt cinq. Il dit de plus au chapitre suivant que de l'histoire des Dieux Em-

donné lieu de confondre avec eux ceux de ces bons Ecrivains : & avoir rebuté les Copiſtes qui ſe ſont enfin laſſés de faire paſſer juſqu'à nous les bons Livres auſſi-bien que les méchans, & peut-être parce que leur multitude ſeule les aura épouvantés. II. PART. CH. X.

Car, pour ne rien dire des miliers de Sentences, de Paraboles, de Vers, de Cantiques, de Proverbes, de Traités des Plantes, des Animaux & des autres productions de la Nature que SALOMON avoit composés (1), & où il n'y avoit rien que d'excellent ; à quoi pourrions-nous raiſonnablement attribuer la perte que nous avons faite des Livres de TRISMEGISTE, quel qu'ait été cet Auteur? Car s'il eſt vrai que cet homme ſeul ait compoſé Six mille cinq cens vingt-cinq Volumes, ou plutôt comme d'autres l'ont écrit Trente-ſix mille, ou ſelon quelques-uns même Trente-ſix mille cinq cens vingt-neuf Livres touchant la ſageſſe des Egyptiens, il n'eſt pas poſſible qu'il ne ſe ſoit trouvé bien du fatras, & de la rêvérie dans tout ce grand nombre de compoſitions, qui aura détourné les Copiſtes d'en faire le diſcernement & de nous communiquer ce qu'il y auroit eu de bon (2). Mais il eſt aiſé d'attribuer

Empyrées le même Mercure avoit compoſé cent livres, autant des Ethériens, & mille des Céleſtes. Voyés Conring. *de Hermetic. medic. c.* 4. & ſurtout J. A. Fabrice au tom. 1. de ſa Bibl. Grecque chap. 7. 8. 9. 10. 11. 12. & 13.

Nicol. Anton. in Vincentio Marinerio, tom. 2. Bibl. Hiſpan. pag. 263. initio.

Chriſt. Liberius de ſcrib. Lib. p. 8.

PART. I. X. tribuer ce que l'on veut à un fantôme, & si l'on veut faire prendre quelque couleur & quelque aparence de vérité à ce conte, on peut se persuader avec la Croix-du-Maine (1) que c'étoit anciennement la coûtume des Egyptiens de publier tous les Livres qu'ils composoient sous ce spécieux nom de Trismegiste, ou d'un autre équivalent en Langue vulgaire, soit pour se faire honneur, soit que ce fût un titre ordinaire de Livres. Ainsi rien ne nous empêche dans cette supposition de croire qu'il y ait eu dans l'Egypte plus de Trente-six mille Trismegistes.

Si nous en croyons Liberius (2) le faux Trismegiste ne passera que pour un fort petit Ecrivain avec ses Trente-six mille volumes auprès de CALLIMACHUS le Cyrenien, dont nous avons les Poësies & qui fut Bibliothéquaire de Ptolemée (3) Philadelphe entre Zenodote & Eratosthene. Car il prétend qu'il a composé plus de Huit cens mille Livres, ce que huit cens des plus laborieux Ecrivains auroient peine de faire aujourd'hui. Il a été abusé par Lomejer sans

1. Franç. de la Croix du Maine, Discours de ses propres Livres, page 546. à la fin de sa Bibliothéque. ¶. Ce n'est pas un moderne tel que la Croix du Maine qu'il faloit citer, mais l'Auteur ancien d'où la Croix du Maine a tiré cette remarque.

2. Christ. Liberius de Lib. scrib. leg. &c. pag. 7.

3. ¶. On dit en François *Ptolomée*, & non pas *Ptolémée*. Callimaque n'a point été Bibliothécaire de Ptolomée Philadelphe comme l'ont dit Raphaël de Volterre l. 14. Morof. l. 7. de son Polyhistor. c. 2. n. 17. & d'autres modernes qui ne citent pour garant aucun ancien.

sans doute (4), & il y a grande aparence que ce dernier est tombé sur un endroit de Suidas mal cité par quelqu'un, & que lui-même s'y est trompé en prenant *huit cens mille* pour *huit cens* (5). A moins qu'on ne veuille dire que cet Auteur avoit fait le Catalogue de plus de Huit cens mille Livres (6), encore la Bibliothéque d'Alexandrie n'en contenoit-elle pas plus de Sept cens mille au raport d'Aule-Gele (7). II. PART. CH. X.

Ce que l'on dit des autres Auteurs anciens qui se sont plû à la multitude des Livres n'est pas si fort au-dessus du vraisemblable, & surtout si l'on se souvient d'expliquer le mot de *Livres* par celui de *Cahiers* ou *Rouleaux*, c'est-à-dire, de simples feuilles ou cartes roulées d'où nous est venu le mot de *Volume*.

Ainsi il n'est pas tout à fait incroyable qu'ARISTARQUE le Grammairien qui vivoit sous Ptolemée Philometor en ait fait un mille (8) en ce sens (9), quoique Suidas se contente de dire que le bruit commun lui en donnoit plus de Huit cens (10).

On dit que ZENON le Pere des Stoïciens

4. Joan. Lomejer. de Bibliothecis, cap. 13. pag. 307. M.

5. Suidæ Lexic. voce *Callimach.*

6. Voyés les beaux & judicieux Catalogues de Livres & d'Auteurs que fit ce Callimachus dans Jonsius, Liv. 2. chap. 5. des Ecrivains de l'Hist. Philos. p. 133. & suiv.

7. Aul. Gell. Noct. Attic. Lib. 6. cap. 17.

8. ¶. Un *mille* pour un *millier* n'est pas François.

9. Christ. Liber ut supra pag. 7.

10. Suidas in Lexic. voce *Aristarch.*

ART. X. ciens avoit composé Sept cens cinq Opuscules différens (1), qui nonobstant leur multitude étoient d'une si grande force que Carnéade de l'Académie ayant entrepris d'y répondre, s'étoit cru obligé toutes les fois qu'il prenoit la plume pour le refuter, de prendre auparavant de l'ellebore blanc pour se purger & se fortifier la tête, & pour empêcher que l'estomach ne lui envoyât des vapeurs au cerveau (2). Mais on ne convient pas que tous ces Ouvrages ne fussent que d'un seul & même Zenon, & quelques-uns doutent que ce fût au Chef des Stoïciens qu'en vouloit Carnéade (3).

Cela nous doit être d'autant plus suspect qu'ÉPICURE passoit dans le Monde pour celui des Philosophes qui avoit le plus écrit, selon Diogéne Laërce (4), qui ajoute dans sa Vie que la multitude de ses Volumes montoit jusqu'au nombre de Trois cens dans lesquels il n'avoit mis aucun témoignage, ni passage, ni aucun mot qui fût pris d'autrui. Tout y étoit de lui, & l'on juge de là quelle étoit la force

ce

1. Liberius de scrib. Lib. pag. 7. ¶. Liberius se trompe touchant ces prétendus sept cens cinq Opuscules de Zénon inconnus dans toute l'Antiquité.

2. Aul. Gell. Noct. Attic. Lib. 17. c. 15. Item Plin. senior Hist. Nat. Lib. 25. c. 5. Voss. de Philosoph. sect. c. 19. p. 79. 99.

3. Jac. Oyselius in not. ad Aul. Gell. pag. 768.

NB. J'ai dit sur la foi de Pline l'Ancien d'Aulu-Gelle, de Vossius &c. que Carnéade Philosophe Academicien se purgeoit le cerveau avec de l'ellebore blanc pour écrire contre Zenon le pere des Stoïciens. S. Augustin (*lib. contra Cresconium c.* 19.) dit, que c'étoit lorsqu'il vouloit disputer contre Chrysippe. Mais

quoi;

ce & la fécondité de son esprit.

Quoique Laërce ait dit qu'Epicure avoit surpassé généralement tous les Philosophes par la multitude de ses Livres, (5) il ne laisse pas en un autre endroit d'en excepter CHRYSIPPE, disant que Zenon avoit fait beaucoup de Livres à la vérité, mais que Xenophane en avoit fait plus que lui; que Démocrite en avoit fait plus que Xenophane; qu'Aristote en avoit fait plus que Démocrite; & Epicure plus qu'Aristote; mais que Chrysippe en avoit fait plus qu'Epicure (6).

Ce Chrysippe n'étoit proprement que le singe d'Epicure pour les compositions, & le Parasite de ses Livres, comme l'apelloit Carnéade. Car il affectoit de faire & d'écrire tout ce qu'il voyoit faire & écrire à Epicure, c'est pourquoi il le copioit souvent, & quand il le vouloit surpasser, il alloit mandier divers passages des autres Philosophes, ce qui a fait dire à Zenon & à Aristote que tous ses Livres n'étoient pleins que de témoignages &

quoique l'autorité de Saint Augustin pour ces sortes de faits, n'ait rien au-dessus de celle des Auteurs profanes; cela nous fait toujours penser que la plûpart de ces relations sont suspectes. C'est aussi ce que j'ai voulu marquer, lorsque j'ai ajoûté après Oyselius & quelques autres, *que l'on doute que ce fut au Chef des Stoïciens qu'en vouloit Carnéade.* ¶. Voyés cependant Ménage tom. 1. de l'Anti-Baillet c. 41.

4. Diog. Laërt. in Vita Epicuri, Lib. 10. pag. 273. col. 2. n. 26. de multitud. Libror. Epicuri.
Item Origenes Lib. 1. advers. Celsum.

5. Παντὰς ὑπερβαλλόμενος πλήθει βιβλίων.

6. Diog. Laërt. Proœm. n. 16. Lib. 1. pag. 4.

& de paroles d'autrui (a). Et Diogéne Laërce (1) dit que comme il écrivoit tout ce qui lui venoit dans la pensée avec une précipitation étrange, il ne faisoit rien de bien, & ne se soucioit pas d'être exact pourvû qu'il surpassât Epicure dans le nombre des Livres. Et en effet il avoit composé plus de Trois cens volumes sur la Dialectique seule (2), sans parler de ce qu'il avoit écrit sur divers autres sujets.

Cependant, à bien considerer la chose on ne peut pas dire que Chrysippe ait surpassé

(a) Aristote n'a pu parler des Livres de Chrysippe. Il étoit mort avant que Chrysippe fût au monde. Aristote mourut l'an troisiéme de la cent quatorziéme Olympiade, & Chrysippe mourut dans la cent quarante-troisiéme. Monsieur Baillet cite pour la confirmation de son opinion Diogéne Laërce dans la Vie d'Epicure, à la page 273. de l'édition d'Angleterre; M. Baillet n'a point lu le Grec de cet endroit de Laërce, mais en ayant lu la version d'Aldobrandinus, que voici: *Epicuri multam scriptionem Chrysippus æmulatus est, quemadmodum Carneades ait, Parasitum ejus librorum ipsum appellans: si quid enim Epicurus scriberet, tantumdem scribere Chrysippus ob æmulationem studebat. Quocirca & eadem sæpe scripsit, & ea, quæ sibi in mentem illico veniebant, & festinatione parum emendata; testimoniaque tot insunt, ut eis solis libri referti sint, quemadmodum & apud Zenonem & apud Aristotelem invenire licet;* & l'ayant lu ponctuée de la sorte que je viens de la representer, & telle qu'elle est imprimée dans l'Edition d'Angleterre; il a crû que ce que disoit Laërce de Chrysippe avoit été remarqué par Zenon & par Aristote: & ces mots, *quemadmodum & apud Zenonem & apud Aristotelem invenire licet*, veulent dire que ce défaut de raporter trop de témoignages dans des Traités Philosophiques, qu'on blâmoit dans les Ecrits de Chrysippe, se rencontroit aussi dans ceux de Zenon & d'Aristote. (ANTIB. t. I. p. 27.) ¶. A quoi j'ajoute qu'à l'égard de Zénon il n'y a guére

d'ap-

passé Epicure dans la multitude des Livres, selon le raisonnement d'Apollodore d'Athénes dans Laërce (3), puisque si l'on eût ôté des Livres de Chrysippe tout ce qui n'étoit pas de lui, il ne lui seroit presque rien resté, aulieu que ceux d'Epicure n'étoient composés que de ce que sa cervelle & son fonds lui avoient fourni (4). II. PART. CH. X.

Cela fait voir le peu d'équité qu'Hesychius l'Illustre, & ceux qui l'ont suivi (5) ont fait paroître, lorsqu'ils ont confondu le mérite d'Epicure avec celui de Chry-

d'apparence qu'étant mort en la 129. Olympiade, il eût pu faire une remarque pareille à celle dont il s'agit contre Chrysippe, qui étant né au commencement de l'Olympiade 125. c'est-à-dire quelque 18. ou 20. ans auparavant, n'étoit pas en âge d'avoir composé beaucoup de livres.

1. Laërt. Lib. 10. de Vita Epic. p. 273.

2. Petr. Gassend. de Vita Epic. Lib. 3. pag. 90. cap. 4. Diog. Laërt. in Chrysippo n. 199.

3. Laërt. Lib. 7. de Vita Zenonis. Idem in Chrysippo n. 182. ¶. Diogéne Laërce l. 7. in Chrysippo n. 182. dit ὅτι τὰ Ἐπικούρου οἰκείᾳ δυνάμει γεγραμμένα καὶ ἀπαράθετα ὄντα. Et l. 10. n. 26. il dit que dans les trois cens volumes d'Epicure il n'y avoit nul témoignage emprunté d'ailleurs, que c'étoient toutes maximes originales. Κύλινδροι μὲν γὰρ πρὸς τριακοσίους εἰσί. γεγράφθαι δὲ μαρτύριον ἔξωθεν ἐν αὐτοῖς οὐδὲν ἀλλ' αὐταί εἰσιν Ἐπικούρου φωναί.

4. P. Gassendi. Lib. 1. de Vit. Epic. c. 9. pag. 34. & seqq. Laert. in Chrysippo n. 182. & l. 10. n. 26.

5. Joan. Filesac. Varro Lib. 2. select. cap. 11. pag. 376. ex Hesychio illustri, &c. ¶. Ni Diogéne Laërce ni par conséquent Hésychius qui ne fait ici que le copier mot à mot, ne disent point qu'Epicure écrivoit avec trop de précipitation; c'est uniquement Filésac qui chap. XI. de son livre intitulé *Varro* accuse faussement Hésychius d'avoir repris Epicure de ce défaut. En quoi d'un côté Baillet a raison de justifier Epicure, & de l'autre tort de croire avec Filésac qu'Hésychius a fait une faute qu'il n'a point faite.

PART. I. X. Chrysippe, & qu'ils ont dit que l'un & l'autre pour s'être trop pressé d'écrire & de multiplier leurs ouvrages ont été peu exacts & peu solides en ce qu'ils ont mis au jour (1). Ce qui n'est vrai que de Chrysippe (2), quoi qu'on ait soupçonné Epicure d'avoir mis au rang de ses Livres ceux de Démocrite sur les Atomes, & ceux d'Aristippe touchant la volupté pour en grossir le nombre, & en acquerir de la gloire comme s'il en avoit été l'Auteur (3).

Outre ce que l'on a dit de ces laborieux Ecrivains, on nous a encore voulu persuader que THEOPHRASTE disciple d'Aristote avoit mis au jour Trois cens volumes (4); que DIDYME LE CHALCENTERE, c'est-à-dire aux entrailles de cuivre, ainsi nommé à cause qu'il étoit extraor-

1. Ger. Jo. Vossius de Philosophor. sect. cap. 8. §. 16. pag. 55.

2. ¶. Il n'y a qu'à lire Diogéne Laërce l. 10. n. 27. & son copiste Hésychius depuis les mots ἐζήλου δὲ αὐτὸν Χρύσιππος jusqu'à γέμειν τὰ βιβλία, pour reconnoitre cette vérité que Baillet n'a pas reconnuë à l'égard d'Hésychius.

3. Dict. Hist. de Moreri, pag. 465. de la premiére Edit. ¶. Voila un beau garant d'un fait de cette consequence, pour la preuve duquel il étoit si naturel de citer Diogéne Laërce l. 10. n. 4. sans parler de Clément Aléxandrin Strom. 6. & des autres témoignages recueillis curieusement par Ménage dans sa note sur Diogéne à l'endroit ci-dessus allegué.

4. Liberius de scrib. Lib. pag. 7. ex Genebrardo, &c. Vid. & Laërtium & Hesychium. ¶. Liberius & Génébrard doivent être ici comptés pour rien. Hésychius suppute le nombre des Auditeurs, mais non pas des volumes de la composition de Théophraste. Diogéne Laërce qui en a dressé le Catalogue les fait monter à près de 500.

traordinairement laborieux, avoir composé jusqu'à Trois mille cinq cens Traités différens (5), & Séneque en met jusqu'à Quatre mille (6). Ce qui a fait dire à Athénée que Didyme avoit oublié le nombre de ses Livres (7).

Quelques-uns ont écrit que DIOMEDE le Grammairien en avoit fait Dix mille (8) quoiqu'avec assés peu de vrai-semblance (9).

Parmi les Romains SERVIUS SULPICIUS (10) en avoit fait Cent quatre-vingt-huit sur le Droit Civil seulement (11). VARRON à l'âge de quatre-vingts quatre ans avoit déja composé Quatre cens quatre-vingts dix Livres dont il se perdit une bonne partie durant sa proscription par le pillage qu'on fit des Bibliothéques de la Ville,

5. Moreri Dict. Hist. ex var. Auctorib. Suidas. voce Δίδυμος. Athenée, l. 4. c. 6.

6. Luc. Senec. Epist. 88. & ap. Morer.

7. Athænei Dipnosoph. Lib. 4. & ap. Morer. ¶. C'étoit Demetrius de Trezéne qui au rapport d'Athénée appeloit par cette raison βιβλιολάθας ce Didyme, duquel on peut voir à ce sujet le conte que fait Quintilien l. 1. c. 8.

8. ¶. C'est un songe. On n'a jamais rien écrit de tel de ce Grammairien: Et Baillet lui-même qui renvoie au chapitre où il en parle, n'y dit pas un seul petit mot de ces prétendus dix mille volumes.

9. V. notre Rec. des Gramm.

10. ¶. Pomponius dans la Lettre 43. *de Orig. Jur.* ne dit point que *Servius Sulpicius* ait composé jusqu'à 188. volumes sur le Droit, mais seulement près de 180. Hotman que cite Baillet n'en compte pas davantage.

11. Franc. Hotoman. descript. Jurisconsultor. qui à Pomponio citantur, pag. 442. Christ. Liber. & alii.

PART. II. X. Ville, comme nous l'aprend Aule-Gelle (1). C'est ce grand nombre des Ouvrages de Varron qui a fait dire à Saint Augustin (2) qu'il s'étonnoit qu'ayant tant lû, il eût eu le loisir d'écrire; & qu'ayant tant écrit, on auroit eu de la peine à se persuader qu'un homme eût été capable de tant lire. (3).

GALIEN avoit composé plûs de Quatre cens Livres sur la Médecine, & plus de Deux cens quarante sur les autres Sciences (4), & le grand nombre de ceux qui nous sont restés nous fait assés connoître qu'il n'est pas impossible absolument de beaucoup écrire & de bien écrire tout à la fois (5). Il

1. Aul. Gell. Noct. Attic. Lib. 3. cap. 10. ad finem.

2. D. Augustin. Lib. 6. de Civit. Dei. cap. 3.

Ant. du Verdier de Vauprivas Biblioth. pag. 1034.

3. ¶. Ayant été ami particulier du célebre Pierre Palliot Parisien, Imprimeur, Libraire & Graveur établi à Dijon, où il mourut le 6. Avril 1698. âgé de 89. ans, j'aurois tort de ne pas prendre ici l'occasion d'en faire l'éloge comme d'un des plus laborieux Ecrivains de l'Europe, qui sans litérature, & sans savoir autre Langue que sa maternelle, a eu assés de génie pour composer l'Histoire du Parlement de Bourgogne, augmenter de prés de moitié l'*Indice armorial* de Géliot, graver toutes les armoiries contenuës dans ces deux volumes *in-folio* & de plus laisser autres treize gros *in-folio* de Mémoires Généalogiques du Duché de Bourgogne, actuellement conservés dans le cabinet de Mr. Joly de Blaisy Président au Grand Conseil. Je me souviens les avoir vus plus d'une fois tous écrits de la main de l'Auteur, ce qui me donna lieu de lui appliquer dans les vers suivans, la pensée de Saint Augustin ci-dessus rapportée touchant Varron.:

Il ne nous feroit pas difficile de trouver aussi parmi les anciens Auteurs de l'Eglise de ces habiles & laborieux Ecrivains à qui les ouvrages tomboient de la plume avec une facilité qui fait encore aujourd'hui le sujet de notre étonnement. II. PART. CH. X.

Car sans parler d'ESDRAS à qui les Rabins donnent Deux cens quatre Livres sur divers sujets, & Soixante & douze sur la seule Cabale (6) ; qui pourroit croire qu'ORIGENE avec les exercices journaliers de son école en auroit pû composer Six mille? Néanmoins Saint Jerôme nous assure qu'il en avoit lû autant de lui, Saint Epiphane & Rufin (7) nous ont aussi spécifié

Vrai regître vivant, oracle plein de foi,
Tresor en recherches fertile,
Fameux Palliot explique-moi
Cette énigme si difficile:
Comment à toujours lire occupant ton esprit,
Tu sus trouver le tems d'écrire?
Et comment ayant tant écrit,
Tu sus trouver le tems de lire?

4. ¶. Il est difficile de marquer au juste le nombre des ouvrages de Galien. Les Curieux pourront examiner là-dessus ce qu'en a écrit Jean Albert Fabrice l. 4. de sa Bibliothéque Gréque c. 7.

5. Ph. Labb. de Vit. Claud. Galen. & alii, &c.

6. Lib. Mazor. num. 12. apud Christian. Liberium de scrib. Lib. pag. 7. ¶. Cela ne quadre pas tout-à-fait avec ce qu'on lit dans le 4. livre d'*Esdras*, chap. 14. depuis le 21. verset jusqu'à la fin.

7. ¶. *Rufin* parloit des six mille volumes d'*Origéne* sans les avoir vus. Il avançoit même faussement que Saint Epiphane se vantoit de les avoir lus, quoique ce Saint n'ait fait autre chose que produire dans son dif-

PART. II. X. cifié le même nombre (1). Et Saint Jérôme écrivant à Pammachius (2), semble dire qu'il n'y avoit personne qui en pût autant lire en sa vie qu'Origéne en avoit écrit ou dicté à ses copistes, qu'Ambroise lui entretenoit en grand nombre & avec beaucoup de libéralité (3).

L'on pourroit mettre S. AUGUSTIN au rang des plus laborieux & des plus infatigables Ecrivains, je ne dis pas de l'Eglise, mais de toute l'Antiquité même, sans craindre de donner lieu de croire que le grand nombre de ses Livres auroit pû préjudicier à leur excellence. Et plût à Dieu que le tems eût eu autant de respect pour eux que l'Eglise a toujours témoigné d'en avoir, nous aurions aujourd'hui un trésor qui nous consoleroit aisément de la perte que nous avons faite de la plûpart de ceux que l'on vient de nommer.

Si l'on veut passer dans les siécles postérieurs, on y trouvera peut-être que ce zele que les Anciens avoient fait paroître pour remplir

discours contre la 64. Hérésie qui est celle des Origénistes, un long extrait de Méthodius, où celui-ci dans son livre de la Résurrection, écrivant contre Origéne, lui dit entre autres choses, que s'il étoit vrai qu'il eût fait 6000. volumes, comme le bruit en couroit, il le plaindroit fort de s'être donné tant de peine pour entasser erreurs sur erreurs. On voit que ce raisonnement, qui ne roule que sur un *si*, n'est pas d'ailleurs de saint Epiphane. Quant à Saint Jerôme, bien loin d'assurer qu'il eût lu ces 6000. volumes, il nie formellement qu'Origéne en eût tant fait: *Examinés vous même, dit-il à Rufin, dans sa 2. Apologie, les listes qu'Eusébe a publiées de ces livres; je*

remplir le monde de leurs Livres, a dégénéré en une espéce de manie, sur tout depuis l'usage de l'Imprimerie. Et si l'on considere qu'un de nos *in-folio* peut bien contenir la valeur de cinquante & quelquefois de cent volumes des Anciens, on jugera aisément si les Modernes ont été moins laborieux & moins curieux de gloire qu'eux par le petit nombre que je citerai ici succinctement à ne commencer que depuis l'établissement de la Scholastique. II. PARTIE CH. X.

Les Oeuvres d'ALBERT LE GRAND sont en Vingt & un volumes in-folio de l'édition de Lyon de 1651, & d'ailleurs en Dix-neuf.

Celles de Saint THOMAS sont en Dix-sept volumes de l'édition de Rome, en Seize de Venise, en Vingt & un ou en Vingt-trois de Paris.

RAIMOND LULLE a fait plus de Quatre mille volumes si l'on s'en tient à ce qu'on en a publié. Et il y a dans la Bibliothéque de Monsieur l'Avocat Général de Lamoignon un Catalogue Manuscrit de ses Ou-

je suis sûr que, si vous comptés bien, vous n'en trouverés pas le tiers de 6000.

1. Anton. Thysius in Not. ad Aul. Gell. Lib. 3. cap. 10. ad fin.
L. de Moreri Dict. Hist.
Le Galois, Traité des Biblioth. pag. 75.
Chr. Liber. de scrib. Libr. pag. 7.
P. Dan. Huetii Origenian. & alii.

2. ¶. S. Jérome n'a rien écrit de tel dans aucune Lettre à Pammachius.

3. Euseb. Histor. Ecclesiast. Lib. 6. cap. 23. & seqq.
Item Lib. eod. cap. 32.

II. PART. CH. X.

Ouvrages qui comprend Quatre-vingt-sept volumes ou Livres de son Art qu'on apelle des *Lullistes*; Trente-cinq sur la Physique; Trente & un sur la Métaphysique; Cent vingt-cinq sur la Théologie, & sur divers sujets qui ont raport à la Religion; Vingt & un sur la Médecine; plus de Soixante sur la Chimie, mais qu'on lui a supposés mal-à propos pour la plûpart; Vingt sur la Morale; Dix-huit sur les Mathématiques; Huit sur le Droit; avec un Supplément de Quatre-vingt-six sur la Théologie, & de Dix-huit sur la Logique. Mais il est dit à la fin du Catalogue qu'il y a encore un grand nombre d'autres volumes tant imprimés que manuscrits qui se conservent dans les Bibliothéques de Majorque, de Barcelone, de Rome, de la Sorbonne, de Saint Victor, des Chartreux de Paris, & des autres endroits de la Chrétienté.

WICLEF qui mourut en 1387. avoit composé plus de Deux cens volumes, selon le témoignage du Pape Pie Second raporté par Verheiden (1), & ce que nous en avons n'est qu'un reste que les Protestans ont sauvé du feu.

ALPHONSE TOSTAT Evêque d'Avila mort en 1454. a fait un nombre innombrable de Livres selon le Langage de quelques-uns. Ce que l'on en a imprimé est renfermé dans Quatorze volumes in-folio ou

1. Jac. Verheiden in Vit. Theologor. Protest. initio. ¶. Pourquoi ne pas citer le Pape Pie II. lui-même, *Historia Bohemica cap.* 35.?

Christian. Liberius de scrib. Lib. pag. 8.

Vingt-ſept tomes de l'édition de Veniſe; en Quinze volumes de Cologne; & en Dix-huit d'ailleurs. Le Pelerin, c'eſt-à-dire, André Schott Auteur de la petite Bibliothéque d'Eſpagne (2), dit que Toſtat a fait un ſi grand nombre de volumes ſeulement ſur l'Ecriture-Sainte, que ſi on en vouloit compter les feuilles par les jours de ſa vie, on trouveroit qu'il n'y en auroit pas un à compter depuis le moment de ſa naiſſance auquel il n'eût rempli plus de trois feuilles. Sixte de Sienne dit qu'on peut juger de la groſſeur & de la maſſe de tous ces épouventables volumes par le petit abregé que Pierre Ximenes Evêque de Coria ſon diſciple tâcha de faire de ſon Commentaire ſur Saint Matthieu ſeulement. Et quoiqu'il fît tous ſes efforts pour réduire cet Abregé à la cinq ou ſixiéme partie du Commentaire au plus, quelques retranchemens qu'il y eût faits, il ne put venir à bout d'en faire moins d'un gros & d'un grand in-folio de 1020. pages du plus grand papier qu'on apelle *folio regali* en caractéres très-menus & très-ſerrés, & dont on auroit pû faire Quatre juſtes volumes à l'ordinaire (3).

II. PART. CH. X.

Il n'a ve... que 40. a...

DENIS RICKEL DE LEEUWIS, dit le CHARTREUX qui mourut en 1471. a beaucoup plus écrit que Saint Auguſtin, & on n'eſt point encore revenu de l'étonnement où l'on a toujours été de voir qu'il ne

2. A. S. Peregrin. Biblioth. Hiſpan. Scriptor. Tom. 2. pag. 207.
G. Math. Konig. Biblioth. V. & N. pag. 815.
3. Sixt. Senenſ. Lib. 4. Biblioth. ſanct. pag. 192.

ne se soit jamais servi de copiste, & qu'il ait tout écrit de sa propre main (1) comme on le voit dans Swert, dans Valere André, & dans Petrejus. Ce que l'on a imprimé de ses Ouvrages est renfermé en Douze gros volumes in-folio, quoiqu'il se trouve divers autres Traités imprimés séparément.

JEAN DE HAGEN ou de INDAGINE Chartreux d'Allemagne, qui mourut en 1475. composa plus de Trois cens Livres divers qu'il adressa à divers Princes & Prélats (2), & l'on trouve de lui plus de Quatre cens trente-trois Traités, sans un grand nombre d'autres raportés par Trithéme (3).

On prétend que le fameux PARACELSE qui mourut en 1541. avoit écrit près de Trois cens volumes, & s'il eût vécu du tems des Anciens, ils auroient pû faire monter toutes ces compositions jusqu'au nombre de Trente mille volumes en la maniére qu'ils les prenoient, suivant la supputation du Sieur de la Croix du Maine (4). D'autres se contentent de dire que Paracelse avoit écrit Deux cens trente Livres sur la Philosophie, Quarante-six sur la Médecine (5), & Soixante-six sur les choses occultes; sans compter tous ceux qui se glissoient sous le manteau des curieux (6).

Les

1. Theodor. Petrejus in Biblioth. Carthusian. à pag. 50. usque ad 84.
Francisc. Swertius in Athenis Belgic.
Valer. Andr. Dessel in Biblioth. Belgic. pag. 185.
2. Justus in Chronic. Francof. pag. 57. apud G. M. Konig. Biblioth. V. & N. pag. 427.
3. Joan. Tritth. à pag. 164. ad 193. Catal. Script. Ec-

Les Hérétiques du dernier siécle ont été fort curieux aussi de peupler le monde de Livres aussi-bien que d'enfans, s'imaginant pouvoir accabler l'Eglise par la multitude des uns & des autres, & croyant pouvoir fournir par ce double expédient assés d'armes & de soldats pour entretenir l'une & l'autre guerre qu'ils avoient entreprise contre elle. LUTHER avec ses Sept volumes in-folio de Wittemberg ou ses Quatre de Steinmann; ZUINGLE avec ses Quatre de Zurich; MELANCHTHON avec ses Cinq de Bâle ou ses Quatre de Wittemberg sont des premiers sans doute, mais ils ne sont pas des plus féconds. Les Quatorze de CALVIN réduits à Neuf dans la derniére édition d'Amsterdam, les Huit de BRENTIUS, les Dix de BULLINGER, les Neuf ou Dix de MUSCULUS, les Treize de RODOLPHE GUALTER, sans parler des *in-quarto* & des *in-Octavo* de Moïse AMYRAUT qui montent jusqu'au nombre de Quarante ou Cinquante, ont fait un peu plus de montre & de parade.

Mais si l'Eglise vouloit se contenter de leur opposer Homme pour Homme & Livre pour Livre, elle trouveroit aisément dans

Eccles. & post eum Bibl. Carthus.

4. Franç. de la Croix du Maine, Bibl. Franç. pag. 519.

5. Matth. Konigii Bibl. Vet. & Nov. pag. 608. initio.

6. Melchior. Adam in Vita Paracelsi, pag. 32. Tom. de Medic. German.

dans une seule de ses Sociétés Régulieres de quoi leur tenir tête, & de quoi les envelopper sans déployer ses autres forces.

Pour ne rien dire de SALMERON, de BELLARMIN & de LUGO; ni même de TURRIEN, GRETSER, d'ANDRE' SCHOTT, &c. on n'a qu'à jetter les yeux sur les Ouvrages de SUAREZ, qui composent Vingt grands volumes ou plutôt Vingt-six si l'on vouloit les ramasser tous ensemble (1).

Ceux de VASQUEZ sont en Dix ou Neuf ou en Huit volumes selon leurs differentes éditions in-folio.

Ceux de LORIN en Dix ou en Onze in-folio.

Ceux de Corn. à LAPIDE sont en Seize in-folio, & il disoit sur la fin de ses jours & de ses travaux, qu'ayant épuisé tous ses esprits vitaux & animaux à écrire pour le service & la gloire de Dieu, il ne lui restoit plus que son sang qu'il auroit bien souhaité épuiser pareillement ou répandre pour la même cause (2).

Ceux de Th. SANCHEZ sont en Huit in folio; & de Gasp. SANCHEZ en Dix ou en Douze volumes.

Ceux de Corn. HAZART sont en plus de Trente-cinq in-Octavo sur les matiéres de Controverse, & en Sept in-folio sur l'Histoire.

Ceux de JEAN EUSEBE DE NIEREM-

1. Nathan. Sotwel. Biblioth. Soc. J. post Alegamb., &c.

2. Alegamb. & Sotwel, Bibliothec. Soc. J.

3. Nicol. Anton. Bibl. Hisp. Tom. 2. in Append. ult. pag. 655.

REMBERG montent à Seize volumes in-folio, & à près de Trente tant in-quarto & in-octavo qu'en moindre forme.

Ceux du P. PETAU dont le mérite doit être distingué de celui des autres, sont en Huit volumes in-folio sans parler de plusieurs autres Ouvrages mis en d'autres formes & de ce qu'il a fait sur les anciens Auteurs.

Ceux de THEOPHILE RAYNAUD sont en Dix-neuf volumes in-folio sans y comprendre l'*Apopompée* qui fait le Vingtiéme & qui n'est pas le moins curieux.

Ceux du P. LABBE ne sont pas aisés à compter, pour les raisons qui ne sont point inconnuës au Public. Si l'on veut s'en raporter au Catalogue qu'il en a fait publier, on se persuadera aisément que dès l'an 1662. il en avoit déja fait Soixante & seize volumes dont les titres seuls comprennent Cinquante-cinq pages in-quarto dans ce Catalogue.

ESCOBAR avoit déja publié Quarante-trois volumes de sa façon la plûpart in-folio à l'âge de soixante & dix ans; & dès-lors il en disposoit encore Onze autres de la même force qu'il a eu le loisir de pousser à leur fin, puisqu'il a vécû encore onze ou douze ans après, & qu'il passoit pour le plus laborieux & le plus fécond Ecrivain de son pays & de sa Société (3). En-

Il mourut en 1669. âgé de [illegible] ans.

(3) A la tête de son Commentaire sur le Cant. des Cant. on voit son Portrait avec cette Inscription.

Antonius de Escobar & Mendoza Soc. Jes. fere septuagenarius post quadraginta tria Volumina edita, alia undecima digerit.

PART. I. X.

Enfin ATHANASE KIRCHER a mis au jour près de Trente volumes in-folio & près de Quinze in-quarto.

Ce n'est pas seulement dans cette Societé qu'on s'est étudié à multiplier & à grossir les Livres. La seule Théologie Morale d'ANTONIN DIANA surnommé l'*Agneau de Dieu* étoit en Douze volumes in-folio, au milieu du désordre & de la confusion où son Auteur l'avoit laissée, & le Chartreux d'Alcolea lui ayant donné de l'ordre & de l'arrangement elle s'est trouvée réduite à Neuf volumes de l'édition de Lyon (1).

PIERRE D'ALVA & ASTORGA qui s'étoit crû choisi & député du Ciel pour venir défendre & orner de ses Ecrits le mystére de la Conception de la Sainte Vierge, & les Priviléges de son Ordre Séraphique, avoit composé plus de Quarante-huit gros volumes in-folio sur ces deux sujets, quoiqu'il y en aît eu plus d'un tiers de supprimé depuis. Entr'autres il y avoit un A, B, C, D, ou Abécédaire de la Vierge Marie en Vingt & un volumes, dont la premiére Lettre A avoit été imprimée à Madrid en Trois grands volumes in-*folio* à l'Imprimerie Royale l'an 1648. ; une Bibliothéque de la Conception en Six volumes ; un Bullaire de la même Conception ; un Bullaire de son Ordre en Dix volumes. Il fit encore divers autres Livres en moindre

1. Nic. Anton. Tom. 2. Bibl. Hisp. pag. 72. col. 2.
2. Decret. sacr. Congreg. 22. Junii 1665. in collect. Decret. pag. 94. Decret. 85. pag. 294.

In-

dre forme, tant pour attaquer que pour repousser ses Adversaires sur l'opinion de la Conception. Mais s'étant fait condamner à Rome plus d'une fois, & sous divers noms (2) il tomba dans une disgrace qui le rendit le jouet des Dominicains, la confusion des Cordeliers, & le rebut de l'Eglise : & il s'en alla mourir hors de son pays l'an 1667. II. PART. CH. X.

Mais se trouveroit-il quelqu'un parmi les Modernes & les Anciens-mêmes, qui osât faire comparaison avec l'incomparable CARAMUEL? C'étoit peu de chose pour lui d'avoir publié près de Quarante volumes in-folio & Vingt in-quarto. Il avoit dans la tête une capacité locale d'une trop vaste étenduë pour pouvoir être remplie & entiérement occupée d'un si petit nombre de productions. Il avoit entrepris de renouveller ou de réformer tous les Arts & toutes les Sciences Divines & Humaines ; de châtier & de corriger la plûpart des Auteurs qui les avoient traitées ; de fournir lui seul toutes les Ecoles publiques & tous les Cabinets des Particuliers ; & de suffire lui seul à tout le Monde pour toutes sortes d'études & d'exercices.

Quiconque en voudra douter, pourra consulter le magnifique Catalogue de ses Livres & de ses projets extraordinaires qu'il en a composé lui-même, dans le dessein de faire un enchaînement des uns avec

Index Libror. prohibitor. Alexandri VII. P. pag. 100. 101.

Vide & Nic. Ant. Tom. 2. pag. 133. 134.

PART. III. X. avec les autres, qui fût si étroit & si necessaire, qu'on fût obligé non seulement de ne les point acheter les uns sans les autres, en nous assurant que quiconque n'auroit point tout seroit censé n'avoir rien du tout; mais encore, pour comble de misére, de les lire tous indispensablement les uns après les autres. Et je suis sûr qu'après la lecture de ce Catalogue on aura lieu de douter si les Gascons de France sont plus Gascons & plus fanfarons que ceux d'Espagne (1).

JOSEPH PELLIZER DE SALAS a déja donné près de Soixante volumes de toutes sortes de grandeurs au Public, & s'il n'est mort depuis dix ou douze ans, il n'aura pas manqué d'en publier encore beaucoup d'autres. Car Dom Nicolas Antoine son ami, dit qu'il faisoit encore espérer dans peu de tems la publication des Annales d'Espagne en Douze volumes; l'Histoire de la Maison d'Autriche en Quatre; l'Histoire généalogique d'Espagne en Quatre; & qu'il gardoit encore plus de Cinquante autres Livres chés lui, jusqu'à l'occasion de les produire (2).

FELIX LOPE' DE VEGA CARPIO étoit une autre espéce de génie que tous ceux dont on vient de raporter les exemples, pour sa fécondité surprenante. Jamais homme n'eut une facilité plus grande pour la

1. Carol. Visch. Biblioth. Cisterciens. pag. 179. & seqq.
Nic. Anton. Tom. 1. Biblioth. Hisp.
2. Idem Ibid. Tom. 1. pag. 621. 622. 623.
Item Tom. 2. in Appendic. pag. 307. col. 1. & 2. & pag. 683.

la composition. Du moins n'est-il arrivé jamais à personne qu'à lui, d'avoir fait Dix-huit cens Comédies & plus de Quatre cens Actes Sacramentels ou Piéces dramatiques qu'on a coutume de reciter à la Fête du Saint Sacrement en Espagne. Dom Nicolas Antoine dit que si l'on vouloit mesurer la grandeur de ses Ouvrages sur la longueur de sa vie, l'on trouveroit qu'il n'y auroit point de jour dans un si long espace de tems auquel il n'eût rempli cinq grandes feuilles de papier, à compter dès le premier moment de sa naissance.

Après tant de Géants, & quelques Hercules de la République des Lettres, je crois qu'il est assés inutile d'en citer d'autres comme Vossius, Meursius, Gruter & tous ces Critiques laborieux qui ont mieux aimé travailler sur les Anciens ou à leur imitation, que de produire de nouvelles imaginations de leur tête; Baronius, Raynaldi, Ughelli, Argaez, & divers autres Espagnols entre les Historiens; Cardan, Aldroand, Liceti parmi les Philosophes & Médecins; & parmi les Jurisconsultes Bartole, Cujas, Antoine Favre (3) le pere de Monsieur de Vaugelas; Barbosa qui composa Vingt & un volumes in-folio sur le Droit Canon; Farinas ou Farinacci qui en fit Seize (4) plus estimés que leur Auteur

3. ¶. Baillet avoit écrit *Faure* par un *u* voyelle dans l'*errata*, mais mal, il faut écrire & prononcer *Favre*, comme *Cadavre*.

4. ¶. Les Oeuvres de *Prosper Farinaccio* ne contiennent que treize volumes, & c'est bien assés.

PART. X. teur qui paſſoit pour un grand fripon & un débauché, ce qui faiſoit dire au Pape Clement VIII. que la *farine* en étoit bonne, mais que le *ſac* n'en valoit rien.

Car il n'eſt pas difficile de juger par ce peu d'exemples que, quoi que le Préjugé ne ſoit pas favorable pour l'ordinaire à la multitude des Livres, c'eſt pourtant une choſe aſſés commune aux bons & aux mauvais Ecrivains de faire indifferemment beaucoup de Livres.

Et comme cette conduite ne peut pas nous ſervir de régle certaine pour ſavoir le jugement que nous devons faire en particulier de ces Auteurs laborieux, il y a lieu de s'étonner qu'il ſe ſoit trouvé de tems en tems des hableurs & des fourbes pour vouloir ſurprendre le Public, & lui enlever ſon eſtime par une fauſſe oſtentation ou par une vaine promeſſe de lui produire inceſſamment une multitude de Livres.

C'eſt ſans doute par cet artifice que VINCENT MARINIER a prétendu dans notre ſiécle ſe mettre en reputation en voulant nous perſuader qu'il avoit compoſé plus de Cinquante volumes importans ſans compter plus de Trois cens quatre-vingt-mille Vers tant Grecs que Latins, qu'il ſoutenoit avoir faits. Comme le Public n'en voyoit point de preuves, & qu'il ſembloit douter de la vérité des paroles de Marinier, notre Auteur ſpéculatif, au lieu de réduire ſes promeſſes en pratique & de faire

1. Nic. Anton. Bibl. Hiſp. Tom. 2. pag. 262. & 263.

faire mettre quelques-uns de ses grands Ouvrages sous la Presse, se contentoit d'écrire aux uns & aux autres pour les en assurer. Il leur faisoit de longues listes de titres de ses prétendus Livres dans ses Lettres, & lorsque quelqu'un lui paroissoit un peu trop incrédule sur ce sujet, il tâchoit de l'abattre & de le persuader en lui opposant l'exemple des Trente-six mille cinq cens vingt-neuf Livres de Trismegiste (1): & en venant même jusqu'au détail des circonstances de ses travaux, il lui spécifioit le nombre des mains de papier qu'il y avoit consumé, la petitesse de son caractére, & la maniére dont il serroit ses lignes, pour en grossir l'idée.

C'étoit sans doute par de semblables mouvemens de vanité qu'un jeune homme de vingt-sept ans dont parle du Verdier de Vauprivas (2), voulant imiter les Auteurs qui envoyoient à celui-ci la liste de leurs Livres pour être inserée dans sa Bibliothéque Françoise, lui mit entre les mains un grand Catalogue, & un Inventaire bien fourni des Livres qu'il se vantoit d'avoir composés à cet âge. Il montoit jusqu'au nombre de Cinq cens volumes & plus. C'étoient les titres les plus beaux & les plus magnifiques que l'on se pût imaginer, & ils occupoient plus de cent pages dans ce Catalogue. De sorte, dit du Verdier, que la vie de l'homme la plus longue & la plus des-occupée n'auroit point été

2. Ant. du Verdier Bibl. Franç. p. 1034.

ART. X.

été suffisante même pour lire le quart des volumes qui paroissoient dans cette belle montre.

Le même Auteur parlant des fourbes de Pierre Paschal (1) qui tiroit de gros appointemens de l'Epargne pour faire l'Histoire de France feignant d'y travailler incessamment, quoiqu'il n'en fît rien, nous raporte encore un trait de fanfaronade que lui fit un esprit à peu près du même caractére, qui soûtenoit avoir écrit Huit cens volumes contenans Trente mille cahiers & qui non content de lui en avoir dressé le Catalogue, avoit la sottise de le publier par des Lettres & des écrits divers (2).

olas heri-

Nous avons encore la mémoire toute fraiche d'un magnifique Catalogue de Livres imprimé à Bourges le dix de Mars de cette année 1685. où l'on voit plus d'une centaine d'Ouvrages importans d'un Auteur de cette même Ville publiés seulement depuis l'an 1682. dans le même lieu, avec ceux qui doivent bien-tôt paroître au jour. La Posterité qui n'en entendra peut-être parler qu'en cet endroit, ne pourra pas s'imaginer que tout ce grand nombre de Livres & de Traités joint à plusieurs autres Ouvrages que le même Auteur avoit déja fait imprimer auparavant seront à peine suffisans pour faire un juste volume *in-quarto* étant tous reliés ensemble.

Mais

1. Touchant *Pierre Paschal*, outre Antoine du Verdier dans l'endroit marqué, voyés la 10. Lettre du 9. Livre de Pâquier. Le P. Goulu Général des Feuillans

Mais c'eſt un divertiſſement d'entendre la Croix-du-Maine compter au Roi Henri III. tous ſes beaux exploits de plume & d'imagination, dont il a bien voulu nous conſerver la mémoire en mettant au jour le Diſcours de ſes projets. Il dit qu'il avoit dans ſa Bibliothéque Huit cens volumes de Mémoires ou Recueils divers tous de ſon invention, tous recherchés par lui & extraits de tous les Livres qu'il avoit lûs jusqu'alors, dont le nombre, dit-il, étoit infini, comme il étoit aiſé de le voir par ſes Vingt-cinq ou trente mille cahiers, & chapitres de toutes ſortes de matiéres, qui peuvent tomber dans la connoiſſance des hommes. Il y étoit traité, ſi on l'en croit, de tant de choſes differentes qu'il eſt preſque impoſſible de parler de quelque choſe ou même de s'en imaginer quelqu'une, dont il n'eût fait une très-curieuſe recherche. Et pour en ſpécifier quelque choſe, il dit que la deſcription qu'il avoit faite du Spirituel & du Temporel de la France contenoit plus de Cent volumes, & qu'il en avoit écrit plus de Cinquante ſur la Nobleſſe & les Familles du Royaume. Pour faire voir qu'il n'étoit point hableur ni rodomont, quoiqu'à ſa mine & au peu d'âge qu'il avoit alors il fût en grand danger de paſſer pour menteur, il prie le Roi de députer des Commiſſaires pour aller viſiter ſa Bi-

II. PART. CH. X.

lans l'a inſérée tout au long dans une de celles que ſous le nom de Phyllarque il a écrites contre Balzac.

2. Ant. du Verdier Bibl. Franç. pag. 1034. 1035.

PART. II. X. Bibliothéque & examiner la vérité de ce qu'il lui disoit. Il avoit disposé toutes ces riches productions de son esprit en cent Buffets différens de sa Bibliothéque, & il ne demandoit au Roi que deux cens écus pour chaque buffet, afin de faire part au Public de tant de trésors précieux, qu'il étoit honteux d'avoir mis à un prix si bas & si vil, croyant avoir fait injure à Sa Majesté de l'avoir taxée à si peu de chose (1).

[Gr]osseur [des] petits [Livr]es. CE QUE j'ai raporté au préjudice ou même à l'avantage de la quantité des Ouvrages faits par un seul Auteur, se doit entendre pareillement de leur grosseur. C'est le même Préjugé qui regle l'estime bonne ou mauvaise que nous en avons. Comme ce n'est point la quantité, ce n'est pas non plus la grosseur qui donne l'immortalité à l'Auteur d'un Livre, dit un Moderne (2). „ L'Abbé Cerisi ira plus „ loin avec sa seule *Métamorphose* des „ yeux de Philis en Astres que beaucoup „ d'Auteurs qui occupent de grandes pla- „ ces dans nos Bibliothéques, & le *Tem-* „ *ple de la Mort* forcera plus aisément la „ ri-

1. Franç. de la Croix du Maine, Epître au Roi, pag. 513. 514. 515. après sa Bibliothéque.

2. ¶. Ces paroles sont de Guéret pag. 178. de sa Guerre des Auteurs imprimée *in* 12. à Paris 1671. La Métamorphose des yeux de Philis en Astres, Poëme de 660. vers, est de Germain Habert Abbé de Cerisi, frere de Philippe Habert Auteur du Temple de la Mort, Poëme de 268. vers. Ce qu'on ajoute des six cens volumes de Jean Pierre Camus Evêque de Belley, pourroit être reduit à cent. Guéret, dont Baillet

, rigueur des tems que les Six cens vo- II. PARTIE
, lumes de Monsieur l'Evêque du Bel- CH. X.
, lay.

Le petit Livre de la Vie & des vertus de a Sainte Vierge par le Sieur de Grandval vivra plus long-tems & toujours plus honorablement dans l'esprit des personnes de bon goût & de pieté solide, que toutes ces grosses masses d'Alva & Astorga, de Poza & d'une infinité d'autres Ecrivains de cette trempe.

Le petit Mercator de Rigberius (3) a rompu le coû de nos jours aux deux grands volumes du Pere Garnier.

Et la plus saine partie de la République des Lettres fait le même jugement de la plupart de ces petits Mémoires, de ces cahiers, de ces observations en feuilles volantes, & de ces petits Traités divers publiés depuis trente ou quarante ans sur la Physique, la Médecine, les Mathématiques, après lesquels on court avec avidité au mépris de tous les gros Commentaires sur Aristote. On loue le Sieur Madelenet du petit nombre de Vers qu'il a laissés, beaucoup plus que ni le Mantouan

let a copié la faute, a fort mal écrit *du Bellay* nom de famille, pour *Belley* nom de Ville Episcopale dans le Bugey en Bresse.

3. ¶. *Rigberius* est le nom sous lequel avoit coutume de se déguiser Dom Gabriel Gerbéron Religieux Bénédictin de la Congrégation de S. Maur. C'est sous ce nom qu'il fit imprimer *in* 12. à Bruxelles en 1673. son Marius Mercator. A l'égard de la phrase *a rompu le cou*, on peut voir ce qu'en a dit, Lettre 2. l'Auteur de Réflexions sur ces Jugemens des Savans.

PART. II. X.

touan (1), ni l'Auteur des *Virgile & Ovide Chrétiens*, ni le Marinier avec ses Trois cens quatre-vingt mille Vers dont on a parlé plus haut.

Scaliger estimoit plus le petit Atys de Catulle (2) que tous les grands Vers de Lucain. Car en effet il n'est presque pas possible de se soutenir toujours avec une force égale dans un Ouvrage de longue haleine, & de donner à un grand corps des proportions aussi justes qu'à un petit.

C'est sans doute ce qui a porté parmi les Anciens Térence & Horace, & parmi les Modernes Malherbe & Monsieur Despreaux à mettre si peu de chose au jour, quoique ceux-là n'ignorassent pas les applaudissemens que la populace ignorante & grossiére donnoit aux gros volumes d'Antimachus, selon Catulle (3). Ils ne portoient point envie à Lucilius (4) qui faisoit Deux cens Vers en se mettant à table, & qui en faisoit Deux cens autres avec la même

1. ¶. C'est le Carme *Baptista Mantuanus* qu'on appelle tout simplement en François *Mantuan*. Le *Virgile* & *l'Ovide Chrétiens* sont du P. Laurent le Brun Jésuite dont il sera parlé au nombre 1500. des Poëtes §. 2.

2. ¶. Ce que Baillet dit ici de *Scaliger* par rapport à Catulle & à Lucain se doit entendre de Scaliger le pére qui dans sa Poëtique lorsque l'occasion s'offre de parler de l'*Atys de Catulle* louë toujours extrémement ce petit poëme, jusqu'à le traiter de divin, & critique au contraire en toute rencontre les vers de Lucain, du génie & des expressions duquel il n'est presque jamais content. Voyés-le touchant l'Atys l. 2. c. 21. & l. 6. c. 4. & c. 7. voyés-le touchant Lucain l. 3. c. 25. & 26. l. 5. c. 15. l. 6. c. 6.

3. Ca-

même facilité en se levant de table. Et ils n'en estimoient pas Cassius Severus meilleur Poëte, pour avoir laissé suffisamment de quoi brûler son corps de la grosseur de ses papiers, & de ses écrits, comme Varus s'avisa de faire, après l'avoir tué de la part d'Auguste sur ses propres Livres.

La fortune d'un Livre est faite dès que sa grosseur nous frappe l'imagination, & souvent il passe pour lû dès qu'on l'a vû. C'est pourquoi on ne s'avise plus gueres de lire les Vingt-quatre Livres des Commentaires de Thomas Hasselbach sur le premier Chapitre d'Isaïe, & quoiqu'il n'ait point eu le loisir d'achever ce premier Chapitre du Prophéte par une continuation de plusieurs autres Livres, ni de travailler de la même force sur tout le reste de l'Ecriture sainte comme il en avoit envie, cela ne nous a point fait plaindre son mauvais sort, ni la perte que nous avons faite d'un Ouvrage qui auroit été

3. Catull. carm. 96. ait: ¶. [*Secundum emendatiorem lectionem & quasi duo hi versus aliud constituant Epigramma, quod 97. numerari ex Achillis Statii sententia debuit*].

Parvi mei mihi sunt cordi monimenta laboris,
At populus tumido gaudeat Antimacho.

Vid. & Turneb. adversar. Lib. 28. c. 38. ubi exponit quo sensu τὸ *tumido* hîc dicatur.

4. ——— ——— *amet scripsisse ducentos*
Ante cibum versus, totidem cœnatus: Etrusci
Quale fuit Cassî rapido ferventius amni
Ingenium: capsis quem fama est esse, librisque
Ambustum propriis.

Horat. Satyr. X. v. 60. Lib. I.

Vid. & Voss. de Antimacho pag. 42. 43. de Poëtis Græcis.

PART. I. X. été rare à voir & singulier dans son espéce (1).

Le Pere Simon n'a pû s'empêcher d'admirer le gros volume du P. Phelippeau, Jesuite, sur les quatre premiers Chapitres du Prophéte Osée, jugeant que si on en retiroit les digressions & les matiéres étrangéres il ne resteroit de ce qui appartient à son sujet & à son titre que peu de chose pour faire un fort petit Livre (2).

Le Pere Malebranche raille assés agréablement Savilius sur la maniére de son Commentaire de quelques-unes des premiéres propositions d'Euclide. Ce célébre Auteur avoit mis au jour un *in-quarto* de près de trois cens pages pour expliquer les définitions, les axiomes, les demandes & les huit premiéres propositions du Géométre. Et le Pere Malebranche le rend ridicule en ce qu'une heure étant suffisante à un esprit médiocre pour apprendre toutes ces choses ou par lui-même ou par le secours du plus petit des Géométres, il parle de son entreprise comme de quelque chose de fort grand & de fort difficile; qu'il a peur que les forces ne lui manquent; qu'il laisse à ceux de ses successeurs qui auront plus de santé & plus de vigueur de corps & d'esprit pour continuer cet Ouvrage important le soin de pousser & d'étendre les choses plus

1. Sixt. Senens. Biblioth. sanct. Lib. 4. pag. 292. ¶. Il devoit citer lib. 3.

2. Hist. critiq. de l'Anc. Testam. l. 3. c. 12.

3. Recherche de la Verité, Tom. 1. Liv. 2. 2. Part. chap. 6. pag. 416. de l'Edit. de Paris 1712.

4. Satyr. II. à Moliere, V. 77.

plus loin; & enfin de ce que si l'âge le lui eût permis, il nous auroit laissé Douze ou Quinze gros volumes sur les élémens de Géométrie (3). II. PAR. CH. X.

Monsieur Despreaux en la personne d'un de nos Ecrivains Modernes

dont la fertile plume
Peut tous les mois sans peine enfanter un volume:

censure avec beaucoup de raison ceux qui ne s'étudient qu'à grossir & à multiplier leurs Ouvrages, sans se mettre si fort en peine d'y faire entrer le bon sens (4), & il semble vouloir nous faire connoître que le goût & que la délicatesse de notre siécle sur ce sujet n'est guéres moins grande que celle du tems de cet ancien Callimachus (5), qui ne mettoit point de différence entre *un grand Livre & un grand mal*.

Ainsi les Calvinistes, & entr'autres Scaliger, Melchior Adam, Crowæus, Monsieur Morus & quelques autres de la même Communion n'ont pas trop mauvaise raison de témoigner de l'étonnement de ce que Calvin ait fait de si gros Livres & en grand nombre sans néanmoins avoir jamais voulu se rétracter de rien ni

5. Callimach. Grammat. apud Athenæum in Diposs. Lib. 3. cap. 1.
Costar préf. de la seconde partie de ses Lettres.
Chr. Liberius de scrib. Lib. Tract.
Jo. Filesac. Varro Lib. 2. Select. cap. 11. pag. 376. & alii plures.

PART. I. X. ni connoître le moindre de ses défauts (1).

Des Ecrivains de cette espéce qui se sont résolus de ne jamais reculer, ou qui par le choix de leur institut ou par le mauvais état de leurs affaires sont tombés dans la néceſſité de toujours avancer, quelqu'obstacle qu'ils puiſſent rencontrer, se croiroient estropiés s'ils s'étoient retranché quelque chose. Et ceux principalement dont la subsistance dépend du poids & de la mesure de leurs écrits, s'imagineroient perdre un soû, en retirant un mot inutile ou mal placé de leurs Ouvrages.

C'est par ce motif que Guillaume Xylander, Louïs Dolce, Jean Baudoin, Pierre du Ryer & plusieurs autres Ecrivains mercenaires & gagés par les Libraires se sont trouvés obligés d'allonger & de groſſir de tout leur poſſible les écrits qu'ils mettoient sous la Presse. De sorte que pour sauver & conserver leur vie ils ont bien voulu fletrir & perdre leur réputation, les uns par la néceſſité de faire des Traductions à trente sols ou à un écu la feuille : les autres de faire des Vers à quatre francs le cent, quand ils *étoient* grands, & à quarante sols, quand ils étoient petits, comme le raporte Monsieur Furetiere (2).

MAIS qui n'admireroit la bizarrerie & l'in-

1. Joseph. Scalig. in Scaligeranis posterioirib. pag. 41. voce *Calvin.*
Melch. Ad. in Calvini Vita pag. 109.
Guill. Crowæus in Elencho Script. in Bibl. sacr. pag.

l'inconstance des Critiques dans leurs jugemens, & qui croiroit qu'après s'être tous si généralement déclarés contre la grosseur des Livres, il s'en trouveroit qui ne fussent point favorables à leur petitesse? II. PART. CH. X.

Le Préjugé en faveur des petits Livres paroitroit d'autant moins déraisonnable qu'il est mieux fondé en raisons. On les suppose ordinairement meilleurs que les gros, quand ils sont de la même espéce & sur le même sujet, parce qu'on a plus de loisir de les travailler ; qu'on ne les perd point de vûë comme les vastes Ouvrages ; & qu'on en a devant les yeux le commencement, la suite & la fin presqu'en même tems, comme dans une carte & dans un tableau.

Cependant Scaliger n'a point laissé de chicaner Drusius sur ce qu'il ne faisoit que de petits Livres (3).

Les Libraires qui sont aujourd'hui les arbitres de la fortune des Livres & des Auteurs n'ont pas toujours été curieux de Livrets, parce qu'effectivement ils n'étoient pas au goût de tout le monde, & que le debit n'en étoit pas facile. On sait que Moret célébre Imprimeur d'Anvers successeur & gendre de Plantin eut querelle un jour sur ce sujet avec Erycius Puteanus qui avoit succédé à la réputation de Lipse pour les

pag. 201. ex Mori Calvino.

2. Nouv. Allegoriq, pag. 161. des troubles du R. d'Eloq. ou pag. 133. de l'Edition *in-8.* 1658.

3. Poster. Scaligeran. pag. 67. ad finem voce *Drusius*.

les belles Lettres. Et sur ce que cet Imprimeur lui reprochoit qu'il ne faisoit que de petits Livres qu'il ne pouvoit débiter, parce qu'on méprisoit leur petitesse; Puteanus voulut se justifier sur l'exemple de Plutarque qui n'a fait que de petits Livres, & qui néanmoins ne laissent pas d'être de grand prix. La colere & l'indignation saisirent Moret à cette comparaison, & prenant Puteanus par les épaules, il le jetta hors de sa Boutique en lui reprochant la vanité qu'il avoit de croire que ses Livres valoient ceux de Plutarque (1).

Enfin l'Auteur de l'*Esprit de M. Arnaud* n'a point crû pouvoir trouver de plus grandes injures à dire à M. Colomiez son confrere de Religion, qu'en témoignant de le mépriser, & en le raillant assés froidement sur ses petits Livres de peu de feuilles. Il l'apelle *le grand Auteur des petits Livrets*; ajoutant qu'il ne lui faut qu'un volume d'une feuille pour se mettre en rang avec les Auteurs de la premiere & de la seconde taille (2).

CHA-

1. Paul. Colomes. Recueil des Particularités n. 125. ¶. Colomiés dit que ce fut Puteanus qui sortit en colére de la boutique de Moret sur la réplique in-ju-

CHAPITRE XI.

Préjugés des Abregés, des Sommaires, des Extraits, des Recueils, & Compilations que l'on a faites des Ouvrages des Anciens.

LEs Savans sont toujours extrémement partagés sur le jugement que l'on doit faire des Abregés, des Extraits des Livres, & de tous ces autres Monumens qui nous sont restés des Anciens, par le canal des Ecrivains posterieurs, qui ont employé toute leur industrie à racourcir, à démembrer & à mutiler les bons Auteurs qui leur paroissoient trop étendus.

Les Critiques & généralement tous les studieux qui sont ordinairement les plus grands ennemis de ces sortes d'Abregés & d'Extraits, prétendent que la coutume de les faire, ne s'est introduite que long-tems après ces siécles heureux, ausquels fleurissoient les belles Lettres & les Sciences parmi les Grecs & les Romains. C'est à leur avis un des premiers fruits de l'ignorance & de la fainéantise, où la Barbarie a fait tomber les siécles qui ont suivi la décadence de l'Empire. Les gens de Lettres & les Savans de ces siécles, disent-ils (3), ne cherchoient plus qu'à abreger leurs peines & leurs

jurieuse que celui ci lui avoit faite.

2. Jurieu *Esprit de Mr. Arn.* 2. partie, pag. 298.

3. Claud. Salmas. præfat. in Luc. Ampelii Edit. post Florum.

leurs études, surtout dans la Lecture des Historiens, des Philosophes & des Jurisconsultes; soit que ce fût le loisir, soit que ce fût le courage qui leur manquât.

Ainsi ceux de ces tems-là qui s'appliquoient à écrire ou pour acquerir de la gloire, ou pour rendre service au Public, connoissant le génie & le goût de leur siécle, mettoient toute leur industrie à faire des Abregés ou des Extraits des meilleurs Auteurs, qu'on ne lisoit plus à cause de leur grosseur. Ils savoient d'ailleurs que le moyen le plus sûr de perdre sa peine & de tomber dans le mépris, étoit de faire des Livres nouveaux, & surtout de les faire un peu longs.

C'est ce qui rendit insensiblement les Ecrivains semblables aux Lecteurs, c'est-à-dire, négligens & de mauvais goût. Ils se contentérent de tirer des Auteurs ce qu'ils croyoient demander le moins d'application aux Lecteurs, ce qui devoit leur plaire davantage & les moins fatiguer: & peu à peu ils perdirent eux-mêmes ce discernement necessaire pour faire de bons Abregés & des Extraits judicieux.

Mais quoiqu'ils n'eussent tous qu'une même fin qui étoit celle de ne point dégoûter leurs Lecteurs, & de venir à bout de se faire lire: ils n'ont pourtant pas pris tous une même route pour y parvenir.

1. Les uns ont réduit leurs Auteurs en *Epitome*, en gardant réguliérement les propres termes & les expressions de leurs Originaux, en tâchant de renfermer tout leur sens en peu de mots, & en n'y apportant que le moins de changement qu'il leur étoit possible.

2. Les

2. Les autres ont fait leurs *Abregés* à leur mode, & en un ſtile qui leur étoit particulier. Ils ont quelquefois même pris la liberté de tirer des autres Auteurs ce qu'ils croyoient manquer au leur, pour former le ſens qu'ils lui vouloient donner.

3. Quelques-uns ſe ſont contentés de faire des *Centons* ou des *Rapſodies* de pluſieurs Auteurs, dont ils ont pris divers morceaux pour compoſer leurs compilations.

4. D'autres ont fait des *Lieux communs* où ils ont réduit comme dans des claſſes differentes les endroits des Auteurs qui pouvoient ſe ranger ſous les mêmes Titres, & appartenir à une même matiére.

5. Pluſieurs ne ſongeant qu'à leur utilité particuliére dans leurs études, faiſoient des *Recueils* de ce qu'ils liſoient, ſe contentant quelquefois de mettre leurs *Remarques* à la marge de leurs Livres. Mais ſouvent ils les mettoient dans des cahiers à part, & les copiſtes les multiplioient dans le même ordre qu'ils les trouvoient dans ces cahiers.

6. Enfin on en a vû d'autres qui n'y ont point apporté d'autre fineſſe que celle d'extraire de ſuite tout ce qui leur frapoit l'imagination & qui leur paroiſſoit digne d'être remarqué, ſans rien changer dans l'ordre de leurs Auteurs. Ce n'étoient que des morceaux coupés ſans aucune liaiſon, & ſouvent ſans beaucoup de ſens, mais ils pouvoient ſervir à rafraichir la mémoire de ceux qui avoient fait ces *Extraits*.

Toutes ces maniéres d'abreger les Auteurs pouvoient avoir quelque utilité pour

PART. XI.

ceux qui avoient pris la peine eux-mêmes de les faire: & peut-être qu'elles n'étoient point entierement inutiles à ceux qui avoient lû les Originaux. Mais ce petit avantage n'a rien de comparable à la perte que la plûpart de ces Abregés ont causée à leurs Auteurs. Et on peut dire que la République des Lettres n'a point encore trouvé aucun de ces Abregés qui ait pû la consoler d'une perte de tant d'excellens Originaux qu'elle est en danger de ne pouvoir jamais recouvrer (1).

Je ne prétens point parler ici d'aucun des Livres sacrés tels que sont les Livres des Rois, les Paralipomenes, & ceux des Maccabées. Quoique quelques Critiques surtout entre les Modernes (2) ayent voulu, ce semble, nous faire croire que ces Livres auroient pû donner quelque lieu à la perte qu'on a faite des Livres de *Gad*, d'*Iddo*, de *Nathan*, du Prophete *Jehu*, des Mémoires de *Salomon*, de la Chronique des Rois de Juda, de celle des Rois d'Israël, des cinq Livres de *Jason le Cyrenien*, & de quelques autres dont ils se sont imaginés que ces Livres saints qui nous sont restés ne sont que des Extraits ou des Abregés.

Mais de quelle malédiction n'a-t-on point chargé *Tribonien*, *Dorothée*, *Théophile*

1. C'est dequoi se plaignent les Scaligers, If. Casaub. Jean Ger. Voss. & divers autres Critiques.

2. F. Sixt. Senens. Biblioth. sanct. Lib. 2.
Ben. Spin. Tract. Theol. Politic.
Rich. Simon Hist. critiq. du V. Test. & plusieurs autres.

phile & tous ces Avocats & *Antecesseurs* qui ont travaillé sous eux par les ordres de Justinien à la compilation du *Digeste*? N'a-t-on point perdu par cet artifice près de deux mille volumes des plus excellens Jurisconsultes de l'Antiquité? Si l'on s'en raporte aux plaintes qu'en font tous les jours nos Jurisconsultes, l'on ne pourra jamais assés regretter la perte des Ouvrages de *Julien*, de *Papinien*, des trois *Scevoles*, d'*Alphene*, de *Sabin*, de *Procule*, de *Labeon*, de *Nerace*, de *Celse*, de *Pompone*, de *Valens* de *Mœcien*, de *Javolene*, de *Marcel*, d'*Africain*, de *Florentin*, de *Cajus*, de *Mauricien*, & *Clement*, de *Tertullien*, de *Marcien*, de *Venuleie* (3), de *Tryphonin*, de *Callistrate*, & particuliérement de *Paul*, d'*Ulpien*, de *Modestin*, & d'un grand nombre d'autres Auteurs que ces Compilateurs ont, pour ainsi dire, assassinés pour composer leurs Pandectes prétenduës que plusieurs ne traitent que de *Centon* & de *Rapsodie* assés mal tissuë (4).

Plusieurs estiment qu'on a négligé & qu'on a laissé périr un grand nombre des Ouvrages des Peres Grecs depuis *Origene* ou Saint *Irenée*, même jusqu'au Schisme, quand on a vû toutes ces *Chaines* d'Auteurs Anonymes sur divers Livres de l'Ecriture Sainte; telles que sont celles que nous

3. ¶. De *Venuleius*, il faloit dire en François *Vénulée*, comme de *Pompejus*, on dit Pompée, d'*Apulejus* Apulée.

4. Salmas. Prolegomen in Jul. Solin. Polyhist. & quis non Jurisconsultorum?

nous ont données les Peres Balthasar Cordier, & Pierre de Poussines; Leon Allatius & divers autres Critiques sur la Genese, sur les Prophetes, sur les Evangelistes, sur Job, sur les Pseaumes, sur les Actes des Apôtres, les Epîtres des Apôtres. Sans parler de plusieurs autres qu'on découvre tous les jours dans les Bibliothéques (1) sur la plûpart des autres Livres de l'Ecriture.

Quelque louables que soient les Extraits ou lieux communs que l'Empereur Constantin Porphyrogenete fit faire des plus excellens Auteurs de l'Antiquité Grecque & Romaine, sur l'Histoire, la Politique & la Morale, on ne laisse pas de dire que c'est à l'excès de son industrie & de sa bien-veillance que nous sommes redevables de la perte que nous avons faite de l'Histoire Universelle de *Nicolas de Damas*, d'une bonne partie des Livres de *Polybe*, de *Diodore de Sicile*, de *Denis d'Halicarnasse*, & de quelques Chroniques d'Auteurs Grecs du moyen âge (2).

Ce même Prince a fait faire encore d'autres Recueils ou Abregés d'Auteurs sur la Vie Champêtre & les exercices de la Campagne sous le Titre de *Geoponiques*, s'étant servi

1. P. Lambec. Biblioth. Cæsar. Vindobon. pass.
A. Possevin. in Append. ad Apparat. sac.
Ph. Labb. in Bibl. nov. Manuscript. Edit. in 4. seu specimen antiquar. lect.
Sixt. Senens. in Biblioth. sanct. &c.

2. Ger. Jo. Voss. de Hist. Græc. Lib. 2. cap. 26. ¶. C'est tout au commencement de ce chap. 26. où il faut prendre garde qu'au lieu de *Dubium vero non est quin hæc minima fuerit causa, cur tot nobiles Græciæ Historici perierint*: il faut lire; *Dubium vero non est quin hæc non minima*, &c.

ſervi pour cet effet du travail & des ſoins de Caſſianus Baſſus, quoique l'inſcription des Imprimés les donne à l'Empereur Conſtantin Pogonat (3). Et ſi nous en croyons M. Valois (4), c'eſt encore au même Porphyrogenete que l'on doit le Recueil qui a été fait de divers endroits des Auteurs qui ont traité du Parfait Maréchal & de la cure des Chevaux ſous le Titre d'*Hippiatriques*. Mais quoique les intentions de ce Prince ſtudieux fuſſent très-bonnes, quoique ſon deſſein ne fût autre que de rendre en quelque façon la vie à tant d'Auteurs qu'on ne liſoit preſque plus, qu'on laiſſoit enſevelis dans l'oubli à cauſe de leur multitude & de leur groſſeur: il n'a point laiſſé de faire un tort conſiderable à la République des Lettres ſans y ſonger. Car ſous prétexte de vouloir obliger & ſoulager les pareſſeux & les perſonnes à qui les occupations & les affaires ne donnoient pas le loiſir de lire tant de Livres, il a été cauſe que les plus ſtudieux ſe ſont contentés de ces *Recueils* par une inclination naturelle que tout le monde a de vouloir abreger ſes peines. Ainſi comme on ne liſoit plus les Ori-

3. Salmaſ. in Solin exercitat. Plin. Prolegom. Valeſ. & alii Crit. ¶. L'opinion de Saumaiſe eſt que ces *Géoponiques* ont été compilés par Caſſianus Baſſus qui les a dediés à Conſtantin Porphyrogénéte. Mais de la maniére dont Valois s'exprime dans l'endroit cité il paroit ne reconnoitre point d'autre Auteur de collection que ce Conſtantin lui-même, en quoi il ſe trompe. A l'égard de Conſtantin Pogonat, Cornarius eſt le ſeul qui la lui ait attribuée.

4. Henr. Valeſ. præfat. ad Lect. in excerpt. ſeu Eclog. ex Collectan. Conſtant. Porphyrogen.

PART. XI. Originaux, on ne les copioit plus, & on ne se soucioit pas de les conserver à la Posterité. Voila ce qui a fait dire aux Critiques (1) que les *Geoponiques* & les *Hippiatriques* de l'Empereur Constantin Porphyrogenete nous ont fait perdre tout d'un coup divers Ouvrages d'*Anatolius*, d'*Africain*, de *Damageron* ou *Demogeron*, de *Democrite*, de *Didyme*, de *Diophane*, de *Fronton*, d'*Hierocle*, de *Leontin*, de *Pamphile*, de *Pelagon*, de *Sotion*, de *Simon*, de *Theomneste*, de *Xenophon*, & de plusieurs autres anciens Philosophes & Médecins.

Ceux qui n'ont fait leurs Abregés & leurs Epitômes que d'un seul Auteur, semblent n'avoir voulu pour la plûpart établir leur reputation que sur la ruine du même Auteur, & n'avoir voulu faire vivre leur nom que par la mort ou l'anéantissement de leur Original.

Si Festus Pompejus n'a pas détruit entierement VERRIUS FLACCUS lorsqu'il en a fait l'Abregé: du moins ne sauroit-on nier que Paul Diacre en voulant abreger FESTUS, c'est-à-dire faire un second Abregé du premier, ne l'ait presque entierement massacré (2).

Quel qu'ait été ce Florus qui a reduit TITE-LIVE en Epitômes, on n'a jamais eu grande idée de son merite. Le peu de cas qu'on a fait de son Ouvrage n'a pas peu servi, ce semble, à le justifier & à le faire croire

1. Salmas. & alii Crit. ut supra.
2. Vossius de Philologia, cap. 5. §. 12. pag. 36. Scaliger, Dacier, & alii.

croire innocent de la perte que nous avons faite de la plûpart des Livres de ce célébre Hiſtorien. Car on ne peut pas ſoutenir raiſonnablement, comme quelques-uns ſe le ſont aſſés legerement imaginés, qu'un Abregé de ſi petite conſequence ait été capable de faire oublier ou negliger un Original de cette importance. II. PART. CH. XI.

Mais on ne doute preſque plus que JUSTIN ne nous ait fait perdre le TROGUE POMPE'E entier par l'Abregé qu'il en a fait, d'autant que cet Ouvrage a été aſſés bien reçu, & qu'on a crû qu'il avoit fort judicieuſement renfermé tout ce qu'il y avoit de plus conſiderable dans les Quarante-quatre livres de ſon Original, ayant gardé aſſés religieuſement ſon ordre, ſa méthode & d'autres choſes moins importantes, même juſqu'au nombre des Livres. Quoiqu'il ait omis toutes ces deſcriptions des pays, des mœurs, de la Religion & des coutumes des Peuples qui compoſoient les Sept premiers Livres de Trogue Pompée (3).

Pluſieurs ſont dans la même opinion à l'égard de Xiphilin neveu du Patriarche de Conſtantinople, qui nous a donné un Abregé ou un Extrait de DION, mais ſeulement de ce qu'il avoit écrit depuis Ceſar & Pompée juſqu'au tems d'Alexandre Severe. Mais ſi ces Meſſieurs veulent que ce travail de Xiphilin nous ait fait perdre les

3. Vid. Prologos à Jacobo Bongarſio editos in 7. priores Trogi Libros.

ART. XI. les Vingt derniers Livres de Dion, à qui attribueront-ils la perte que nous avons faite de ses Trente-cinq Livres, ausquels Xiphilin n'a pas touché? Et pourquoi les Vingt-cinq autres Livres qui nous restent de cet Historien ne sont-ils point peris avec les autres, puisque Xiphilin les a abregé comme les autres?

Mais je ne sai ce que l'on doit penser de l'opinion d'un célébre Critique de ce siécle (1) sur les Livres des Actions & paroles remarquables que nous avons sous le nom de VALERE MAXIME. On est persuadé que cet Auteur vivoit du tems de Tibere & de Caligula au plus tard. On est encore plus persuadé que le stile de l'Ouvrage qui porte son nom est fort mauvais, & que ce n'est nullement du Latin de ce siécle qui passoit encore pour celui d'Auguste. C'est ce qui a porté Vossius à croire que nous avons perdu l'Original de Valere Maxime, & que ce que nous avons n'en est que l'Abregé fait par Jules Paris (2), qui pourroit bien avoir causé la perte de son veritable Auteur.

Monsieur de Saumaise prétend que l'Ane de Lucien n'est qu'un Abregé de ce que LUCIUS DE PATRAS avoit écrit sur ce sujet, qui composoit les deux premiers Li-

1. G. J. Voss. de Histor. Lat. Lib. 1. c. 24. pag. 123. 124.
2. Præfat. in Libell. de Prænominibus Roman.
3. Salmasius Prolegom. in Polyhistor. Jul. Solin.
4. Petr. Dan. Huet. de clar. Interpr. p. 153. ¶. Baillet, comme l'a remarqué Ménage chap. 17. de l'Anti-Baillet, s'est ici terriblement mépris. Il devoit

Livres de ses Metamorphoses; comme celui d'Apulée en est une Paraphrase: mais ce n'est que sur de simples conjectures qu'il veut supposer que ces *Metamorphoses* de Lucius n'ont été perduës que parce que l'on s'est contenté de l'Ouvrage de Lucien & de celui d'Apulée, disant que l'Abregé de Lucien surtout est beaucoup plus proportionné à la paresse naturelle qui nous fait apprehender de lire les gros Livres (3).

Plusieurs ont cru que Cassiodore nous avoit fait perdre l'Histoire Tripartite d'EPIPHANE *le Scholastique* en l'abregeant. Mais on n'a point grand sujet de croire que la compilation de Cassiodore nous ait fait faire une perte fort considérable, puisque l'ouvrage d'Epiphane le Scholastique n'étoit qu'une version pitoyable de Socrate, Sozomene & Theodoret, de laquelle on peut dire que la privation nous est plus utile que la possession ne nous en seroit avantageuse (4).

Quoique l'assemblage des Vies des Empereurs Romains depuis Adrien jusqu'à Diocletien que nous apellons le *Corps de l'Histoire Auguste* ne soit point un Abregé de la nature des autres: cela n'empêche pas les Critiques de vouloir nous persuader que ce Recueil & ce choix que l'on a fait de quel-

voit dire: *Plusieurs ont cru que l'Histoire Tripartite de Cassiodore nous avoit fait perdre la traduction entiere qu'Epiphane le Scholastique avoit faite de l'Histoire Ecclesiastique de Socrate, de celle de Sozoméne, & de celle de Théodoret. Mais en cela Cassiodore ne nous a pas causé une grande perte: & l'ouvrage d'Epiphane, comme l'abrégé nous le fait voir, n'étant recommandable ni par l'exactitude ni par le style, ne mérite pas d'être regretté.*

I. PART. CH. XI.

quelques-unes des Vies écrites par SPARTIEN, CAPITOLIN & les autres au préjudice de celles que l'on n'a point fait entrer dans ce Corps, a causé la perte de celles-ci (1).

Mais on prétend qu'il n'y a point d'Auteurs à qui l'art des Abregés & des Extraits ait été plus pernicieux qu'aux anciens Grammairiens, aux Critiques & aux Philologues. Nous avons perdu le veritable Ouvrage des Dipnosophistes d'ATHENE'E, ou si ce que nous en avons n'en est pas l'extrait, du moins est-il fort estropié (2). Plusieurs soutiennent que le Lexicon d'HESYCHIUS *le Grammairien* qui court aujourd'hui dans le monde, n'en est qu'un racourci (3), que l'on nous a substitué à la place de celui qu'on a negligé pour sa grosseur. On est dans le même sentiment à l'égard du STEPHANUS ou ESTIENNE DE BYSANCE (4) dont les Ethniques étoient un veritable ouvrage de Grammaire & de Philologie. L'Abregé ou plûtôt l'Extrait qu'en a fait Hermolaus pour les noms des Villes seulement, a été traité par d'autres Abbreviateurs de la même maniere qu'Hermolaus avoit traité Estienne, au sentiment de quelques-uns qui croyent que ce que nous avons n'est que l'Extrait d'Hermolaus, c'est-à-dire l'Extrait de l'Extrait

1. Salmas. in Hist. August. Scriptor. 7.
Idem Prolegom. in Solinum, p. 12.
Item, Vossius & alii Critici.
2. Casaubon. Præfat. in Athenæum.
Item Godeau, Histoire de l'Eglise, tom. 1. &c.
3. Corn. Schrevelius, præfat. in Edition. Hesych.

trait d'Estienne (5). Enfin je ne doute nul- II. PART.
lement que le Lexicon de Scapula n'eut CH. XI.
fait perir entierement le Tresor de la Langue Grecque d'HENRY ESTIENNE, s'il n'avoit trouvé un azyle dans les Bibliothéques & les Cabinets des Savans par la faveur de l'Imprimerie, qui donne aux gros Livres l'avantage de l'immortalité que les Anciens ne pouvoient pas aisément avoir par le moyen de leurs Copistes.

Sans ce merveilleux Art nous serions en grand danger de perdre les grandes Collections des Conciles, les Annales de Baronius, & tous ces grands corps de Librairie dont les Abregés & les Extraits se multiplient si fort tous les jours. Néanmoins cet avantage que la République des Lettres retire de l'Imprimerie n'a point empêché Monsieur Gallois de dire (6) qu'il est toujours à craindre que ces faiseurs d'Extraits ou de Compilations des Notes qu'on apelle de *Variorum* ne soient enfin cause de la perte des Originaux; & que les anciens Commentaires sur les Auteurs ne se r'imprimant plus un jour, au lieu des Remarques entiéres des meilleurs Critiques, comme de *Lipse*, de *Casaubon*, de *Saumaise* & des autres Interpretes, on n'en ait plus que des Abregés imparfaits, comme il est arri-

4. ¶. On ne dit que *Stephanus* en parlant de cet Auteur.
5. Theod. Ryck. Præfat. in notas & Cast. Holstenii ad Steph.
Item Thom. De Pined. Paul Colomiés, Biblioth. Choisie, n. 48. Voss. de Histor. Græc. &c.
6, Journal de Savans du 7. Fevrier 1667.

ART. XI. arrivé des Commentaires de *Servius* sur Virgile & de plusieurs autres excellens Ouvrages de l'Antiquité, dont la perte ne se peut attribuer qu'aux Abregés & aux Extraits qu'on en a faits.

Monsieur de Saumaise comparant ces faiseurs d'Abregés, de Compilations & d'Extraits avec les Plagiaires, dit que cette premiere maniére de profiter du travail des autres est plus honnête sans doute que celle de ces derniers, mais qu'elle n'est pas moins préjudiciable aux Lettres. Il ajoûte qu'il ne sait pas même s'il se peut trouver une methode plus pernicieuse que celle-là pour faire perir les meilleurs Auteurs (1), & il prétend qu'il n'y a point de moyen plus sûr pour introduire la paresse & ensuite l'ignorance dans la République des Lettres. Mais il veut bien néanmoins qu'on puisse leur faire grace, puisque le tort qu'ils ont fait aux Auteurs est plus un effet de leur imprudence que de leur malice. Car il est assés vrai-semblable que plusieurs d'entr'eux ne songeoient qu'à leur utilité particuliére en faisant leurs Recueils ou leurs Abregés.

Ce même Critique paroît avoir changé de sentiment depuis ce tems-là (2). Car loin d'accuser ceux de l'espéce dont nous venons de parler, il n'a pas voulu dans la suite reconnoître pour coupables même ceux qui en faisant leurs Abregés & leurs Compilations n'ont songé qu'à faire ensorte qu'on pût se passer de leurs Originaux, pour

1. Salmas. Prolegom. in Solinum, pag. 12. & 13.

pour pouvoir ſubſtituer à leur place leurs Copies ou leurs Extraits. II. PART. CH. XI.

Il témoigne dans ſa Préface ſur Ampelius qu'il n'eſt plus dans la penſée que ces ſortes d'ouvrages ayent pû cauſer la perte qu'on a faite des anciens Auteurs. Il prétend au contraire que la République des Lettres leur a des obligations toutes particuliéres d'avoir ſauvé l'ame & l'eſprit de ces Auteurs dans les Abregés, & une bonne partie de leurs membres dans les Extraits.[2] Depuis que les Barbares avoient inondé l'Empire, la bêtiſe & la brutalité des ſiécles avoient porté les Lettres à des extremités ſi fâcheuſes, que les plus excellens Ouvrages des Grecs & des Romains ſeroient infailliblement peris dans ce naufrage univerſel, ſans l'induſtrie de ces faiſeurs d'Abregés & d'Extraits, qui nous ont au moins ſauvé quelques planches de ce débris. Au reſte, nonobſtant le chagrin de Meſſieurs nos Critiques, il vaut encore mieux avoir les reſtes de ces Auteurs tous eſtropiés & tous démembrés qu'ils paroiſſent, que de n'en rien avoir du tout; & il ne faut pas que le déplaiſir que nous avons de leur perte nous faſſe rejetter avec tant de fierté ces petits ſujets de conſolation.

APRE'S avoir expoſé une partie des ſentimens où l'on eſt à l'égard des Abregés & des Recueils qui ſe ſont faits autrefois des Ouvrages des Anciens qu'on a perdus, il ſemble que ce ſeroit tromper le Lecteur ſi l'on ne diſoit rien de ce que l'on penſe de la

2. In L. Ampel. Præf. poſt Flori Edit.

la plûpart de ceux qui se sont faits dans ces derniers tems, & dont les Originaux par consequent ne sont point perdus. On peut assurer que le Préjugé est encore moins favorable à ces derniers, qu'on a d'autant moins de complaisance pour eux qu'il n'y a rien à risquer dans leur censure & leur condamnation, tant que l'on sera en possession de leurs Originaux.

1. La plûpart de nos Critiques sont prévenus d'un grand mépris pour tous ces *Abregés*, ces *Epitomes*, ces prétenduës *Methodes courtes & faciles*, ces *Tables Analytiques* qui ont été faites des Ouvrages des Anciens: parce qu'ils supofent que ces Originaux sont trop éloignés pour pouvoir être exprimés & representés avec assés de fidelité.

Ces Abregés, hors ceux qui ont été faits par les Auteurs mêmes des Originaux, ne sont propres pour l'ordinaire qu'à ceux qui les font. Mais ceux-ci se trompent lorsqu'ils s'imaginent que parce que ces petits Abregés leur ont servi à conserver la mémoire de ce qu'ils avoient appris dans les Auteurs, ils peuvent être aussi utiles aux autres. Une note ou une pensée abregée n'est connuë que de ceux qui en ont vû une explication étenduë. Il est impossible de ne pas supofer & omettre dans ces Abregés beaucoup de choses qui sont établies & expliquées dans les Originaux. Ainsi l'on peut dire qu'il n'y a personne à qui ces sortes d'Abregés soient si pernicieux qu'à ceux-même pour qui on prétend les faire, c'est-à-dire aux enfans & à ceux qui

com-

commencent d'étudier quelque Science, à qui il est de la derniere consequence de leur bien expliquer toutes choses d'abord, de ne rien supposer tant que l'on peut, d'établir profondement les grands principes, & de ne rien omettre de ce qui peut contribuer à les affermir, pour pouvoir ensuite élever sur ces fondemens en toute assurance tel édifice que l'on y voudra bâtir. II. PAR. CH. XI.

S'il y a donc quelque utilité dans ces Abregés, elle ne regarde proprement que ceux qui savent déja par avance les matiéres qui sont traitées avec plus d'étenduë dans les Originaux, c'est-à-dire, pour parler François, qu'ils ne peuvent servir qu'à ceux qui n'en ont pas besoin. Cependant plusieurs aiment & recherchent ces Abregés parce qu'ils sont commodes à leur paresse, qu'ils veulent se contenter d'effleurer la surface des choses, & qu'ils s'estiment habiles quand ils savent les définitions générales, les divisions & les termes des Arts (1). Mais les personnes judicieuses estiment avec raison qu'il est plus à propos d'ignorer entiérement certaines choses que de les savoir mal; & que tant que l'on peut commodément puiser à la source, on n'est jamais excusable d'aller chercher les petits ruisseaux.

2. Les Critiques ne jugent pas plus favorablement de ces *Recueils* de ces *Extraits*, de ces Magazins de *Lieux communs*, & de toutes ces autres *Compilations* où l'on

1. Le P. Lamy, 6. Entret. sur les Sciences, pag. 241. & suiv.

ART. XI.

a ramassé tout ce que les Auteurs ont dit sur chaque matiére. Un ramas si bizarre, dit un Ecrivain moderne (1), ne peut guéres produire que des monstres. Il est impossible de faire de tant de parties differentes un Tout proportionné, & qui ait cette uniformité qui fait l'agrément des beaux Ouvrages. Ceux qui lisent ces piéces décousuës dans ces grands *Repertoires*, ne peuvent savoir le dessein de leur propre Auteur, & il est difficile qu'ils ne les apliquent mal, & contre l'usage pour lequel elles ont été faites. Ainsi quelque ingénieuse que l'aplication en puisse être, ils ne font rien qui soit naturel. Quand on a quelque sujet à traiter il est très-dangereux, au jugement du même Auteur, d'avoir recours à ces *Lieux communs*, parce que tant de differentes choses, & ce grand nombre de divers sentimens confondent l'esprit, & l'occupent tellement qu'il n'est pas libre pour consulter attentivement la Vérité, & se former une image nette de ce qu'il doit dire. C'est ce qui nous devroit donner de l'éloignement & de l'aversion pour toutes ces grosses Compilations que nous avons sous le nom de *Théâtre de la vie humaine*, de *Polyanthée*, de *Parterre des Orateurs*, & plusieurs autres dont les beaux Titres ne servent qu'à nous éblouïr.

Mais on ne doit pas faire le même raisonnement des *Collections* que les particuliers font pour eux-mêmes, & on peut dire qu'autant que celles des autres nous font

1. Id. Ibid. jusqu'à la page 246.

ſont nuiſibles, autant celles que nous faiſons pour notre uſage nous ſont-elles avantageuſes. C'eſt perdre ſon tems de lire ces ramas faits par d'autres, mais ce n'eſt point le perdre de les faire ſoi-même, c'eſt-à-dire, de recueillir avec ſoin ce qu'on trouve d'excellent dans les Livres, & de travailler à donner de l'ordre à ſes propres *Collections*. Elles ne peuvent ſervir qu'à celui qui les fait, parce que, ſelon le Critique que j'ai déja cité, on ne peut appercevoir la penſée d'un Auteur dans un diſcours détaché. Un homme, dit-il, renferme dans deux paroles tout ce qu'il a lû dans deux pages; mais peut-on entendre ces deux paroles, ſi l'on n'a lû comme lui ces deux pages entiéres? En faiſant ces Extraits, il a eu pluſieurs vûës qu'il n'exprime & ne repreſente pas ſur le papier. Et tout le monde ne peut pas deviner ce qui l'a porté à remarquer de certaines choſes qui à d'autres qu'à lui, paroiſſent être de nul uſage. II. PART. CH. XI.

CHAPITRE XII.

Préjugés des Livres Anonymes & des noms des Auteurs.

LA ſuppreſſion & la ſuppoſition des noms ne ſont pas toujours un mauvais préjugé contre les Livres, parce qu'on eſt aſſés perſuadé qu'il peut y avoir également de bons & de méchans motifs, qui portent les Auteurs à ne point exprimer le leur, ou à en ſubſtituer un autre à la place. CH. XII.

Les

Les uns ſuppriment leurs noms pour éviter la peine ou la confuſion d'avoir mal écrit, ou d'avoir mal choiſi un ſujet. Les autres pour éviter la récompenſe ou la louange qui leur pourroit revenir de leur travail; ceux-ci par la crainte de s'expoſer au Public & de faire trop parler d'eux, ceux-là par un mouvement de pure humilité pour tâcher de ſe rendre utiles au Public ſans en être conus; d'autres enfin par une indifference & par un mépris de cette vaine réputation qu'on acquiert en écrivant: parce qu'ils conſidérent comme une baſſeſſe & comme une eſpéce de deshonneur de vouloir paſſer pour Auteur, de même qu'en ont uſé quelquefois les Princes en publiant leurs propres Ouvrages ſous le nom de leurs domeſtiques.

Pluſieurs ont eſtimé qu'il eſt à propos & néceſſaire même que les Auteurs mettent leur nom à la tête de leur Ouvrage, parce que c'eſt comme une caution & une aſſûrance publique de la doctrine qu'ils enſeignent. On s'eſt confirmé dans cette opinion encore plus qu'auparavant depuis qu'on a découvert l'artifice des Hérétiques & de ceux qui étant notés publiquement ou ſoupçonnés de nouveautés ont voulu ſurprendre le Public en ſupprimant leur nom pour n'être point reconus.

C'eſt ce qui a porté le Concile de Trente à défendre qu'on imprimât dans la ſuite aucun Livre ſur les matiéres de Religion ſans le nom de ſon Auteur (1). Ceux

1. Concil. Trident. ſeſſ. 4. Decret. de uſu & editione ſacror. Libror.

Ceux qui ont dreſſé les inſtructions de l'*Indice* des Livres défendus ſous Pie IV. ont jugé qu'il falloit étendre cette défenſe ſur toutes ſortes de Livres & que l'on devoit obliger les Auteurs à marquer leur nom, leur ſurnom & celui de leur pays. Mais comme ils reconnoiſſent en même tems qu'il peut y avoir des raiſons ſuffiſantes de cacher ſon nom, ils veulent que celui des Cenſeurs & des Approbateurs y paroiſſe pour cautionner l'Anonyme (2).

En effet on peut dire que le nom d'un Auteur ſert de Préjugé pour ſon Livre, dont on fait tout d'un coup le jugement ſur l'idée qu'on a déja de la perſonne. Et quoique la méthode de ſe faire Anonyme ſoit devenuë à la mode depuis un demi ſiécle, on ne laiſſe pas de régler ſes inclinations & ſon eſtime ſur l'idée que l'on a de celui que l'on ſait ou que l'on devine en être l'Auteur, & alors cette idée nous tient lieu de ſon nom.

Mais lorſque l'on ne peut pas connoître l'Auteur d'un Livre Anonyme par aucune marque qui ſoit ſenſible, ou par quelque apparence, cette ignorance produit dans les eſprits deux effets aſſés differens ſelon la difference de leur diſpoſition.

Dans ceux qui ſont accoutumés à juger d'un Livre par ſon Auteur, elle produit ordinairement cette indifference & ce froid qu'ils ont pour tout ce dont ils ne ſont pas prévenus, n'aimant point à lire un Livre dont

2. Inſtruct. poſt. Regul. de Libror. prohibit. §. 1. de Libror. impreſſion.

II. PART. CH. XII.

dont ils ne ſavent point l'hiſtoire, l'occaſion & le ſujet par avance, & ne voulant point s'expoſer au hazard d'être trompés & de perdre leur peine.

Dans ceux qui ſont aſſés dégagés de préoccupations pour ne s'attacher qu'à la matiére & au ſujet que traite un Livre, elle produit un autre effet qui eſt beaucoup plus dangereux, comme il paroit particuliérement dans les Livres hérétiques dont on a eu ſoin de cacher les Auteurs pour ne point détourner de leur lecture ceux qui s'en donneroient de garde s'ils connoiſſoient ces Auteurs.

Cette pernicieuſe addreſſe n'eſt pas nouvelle dans les Hérétiques, & nous voyons que Tertullien s'en plaignoit dès les premiers ſiécles écrivant contre les Marcionites (1). Leurs ſucceſſeurs ont eu grand ſoin de conſerver une pratique qu'ils ont toujours jugée très-utile à leurs fins, & ce n'a point été un petit exercice pour les Critiques de l'Egliſe Catholique de pouvoir faire le diſcernement de tant d'Anonymes qui s'étoient gliſſés parmi les Ouvrages des Peres de l'Egliſe & des autres Auteurs Orthodoxes, & qui enfin d'*Anonymes* étoient devenus *Pſeudonymes*, pour me ſervir de ces termes, par l'ignorance des Lecteurs ou des Copiſtes, ou même par l'indiſcretion des

1. *Non agnoſcendum opus quod non erigat frontem, quod nullam conſtantiam præferat, nullam fidem repromittat de plenitudine tituli & profeſſione debita Aucteris.* Tertullian. Lib. 4. contra Marcion. cap. 2.

2. Scaligeran. prior. pag. 220. Edit. prior. verbo *Reta* in fine.

des Relieurs, qui pour la commodité de ceux qu'ils servoient ayant joint & cousu ensemble des Traités de divers Auteurs inconnus ont donné lieu de croire dans la suite des tems moins éclairés, qu'ils étoient d'un même Auteur, parce qu'ils étoient reliés dans un même volume. II. PART. CH. XII.

C'est ainsi que dans le siécle passé & au commencement de celui-ci l'on a vû porter aux Fidéles de l'Eglise Catholique des priéres de Calvin à la Messe sans savoir qui en étoit l'Auteur, parce que la malice ou l'ignorance les avoit fait relier d'abord par un Libraire de Lyon au bout des Heures de la Vierge, comme nous le témoigne Scaliger (2).

C'est ainsi qu'à Rome on débita durant tout un an entier des Lieux communs de Théologie d'un Luthérien sous le nom de Terra Nera sans savoir que ce fut Melanchthon (3).

Mais ce n'est pas ici le lieu de rapporter ces sortes d'erreurs qui regardent moins les Anonymes, que les *Imposteurs* qui ont supposé leurs Ouvrages à d'autres, ou les *Pseudonymes* qui ont joint le desir de nous tromper à celui de demeurer cachés & inconus.

Car il y a pour les Auteurs qui veulent se donner au Public plus d'une maniére de s'écarter du chemin ordinaire, & d'éluder le

2. Ibidem initio & Paul. Colomes. in not. ad Scaligeran. 3. *Terra nera* est le synonyme Italien du Grec Μελάγχθων, & de l'Alemand *Schwartzerd*. La conformité cependant auroit été plus grande, si on avoit écrit *Nera terra*.

PART. II, XII. le Public quand ils veulent user de déguisement.

Outre celle de ne point mettre de nom, ni d'autres marques qui puissent nous donner la connoissance de l'Auteur, il y en a encore trois autres qui semblent s'éloigner davantage des regles de la sincérité.

La premiére est celle de prendre un masque pour se déguiser, c'est-à-dire, un nom contrefait ou qui ne puisse s'attribuer visiblement à personne. Ce que nous appellons *Pseudonymes* ou *Cryptonymes*. La seconde est celle de publier son Ouvrage sous le nom d'un autre pour lui donner de l'autorité & du cours, soit que ce soit le nom d'un ancien Auteur, soit que ce soit celui d'une personne de crédit & de grande reputation : c'est ce que nous appellons *Imposteurs* soûmis à la peine de *supposition de part*, s'il est permis de se servir de ce terme.

La troisiéme est celle de mettre son nom à l'Ouvrage d'autrui; comme l'Empereur Caligula qui faisoit mettre sa tête sur les troncs des statuës de Jupiter & des autres Divinités, & de voler les Auteurs en supprimant leurs noms & en effaçant les marques qui pourroient servir à faire reconnoître les véritables Peres, comme le Cyclope Cacus

1. ¶. On n'a jamais dit que *Cacus* fût un Cyclope. De la maniére dont il est décrit dans Virgile, c'étoit plûtôt un Satyre, étant appellé *Semi-homo* & *Semifer*, qu'il vaut pourtant mieux, avec Servius, interpréter simplement *homme sauvage*. Properce, 4. Eleg. 9. en fait un monstre à trois têtes, figure bien différente de celle d'un Cyclope,

Cacus (1) qui tiroit les vaches d'Hercule par la queuë, afin qu'on ne pût tirer aucune conséquence contre lui par la route des vestiges; c'est ce que nous appellons *Plagiaires* soûmis à la peine portée par la Loi *Fabia de plag. aut de Furt. xij. Tabb.*

Je n'ai pas crû devoir m'engager à parler ici des Préjugés dans lesquels on est pour ces trois sortes de faux Auteurs quelque raport qu'ils ayent avec les Anonymes, parce que s'il paroît qu'il y ait quelque utilité de les faire connoître au Public, j'espererois pouvoir le faire dans un Recueil à part, pourvû qu'en découvrant ceux qui auroient voulu demeurer toujours cachés je ne m'exposasse point à blesser la charité qui se doit dans le Christianisme, ou l'honnêteté qui se pratique dans le Monde.

Mais quelque chose qu'on ait pû dire au désavantage de ceux qui suppriment leurs noms dans leurs écrits (2), nous sommes un peu revenus de l'aversion qu'on nous avoit inspirée pour les Anonymes, & nous-nous sommes défaits d'une partie de ces Préjugés qui nous les rendoient suspects, depuis que nous avons considéré qu'il s'est trouvé des Auteurs qui ont eu des raisons & des motifs très-louables & très-justes, & quelquefois nécessaires pour en user ainsi.

Car

2. Theoph. Raynaud Erotem. de bon. & mal. Lib. partition. 1. Erotem. 19. pag. 231.

Clav. de Sainte Honorine, de l'usage des Livres suspects, chap. 14. pag. 115. 116.

Johan. Deckerrus Conjectur. de Lib. adespotis &c. pag. 7. 8. 9. 10.

II. PART. CH. XII.

Car enfin peut-on blâmer ceux qui pour ne point se rendre inutiles aux personnes pour lesquelles ils écrivent, & qui pour ne point choquer ou chagriner ceux qui sont déja mal intentionés & mal disposés à leur égard, suppriment leur nom qui pourroit faire tort aux bonnes choses qu'ils ont à écrire.

C'est ainsi que Saint Jerôme, après Saint Clement d'Alexandrie, prétend (1) que Saint Paul en usa dans son Epître aux Hébreux, dans l'esprit desquels il croyoit être mal pour avoir quitté le Judaïsme; & que non content d'y avoir supprimé son nom, il n'y voulut pas même mettre celui de ceux à qui il l'adressoit pour ne les point exposer à l'insulte de ceux des Juifs qui n'étoient pas convertis. C'est aussi la pensée de Saint Chrysostome & de Saint Augustin (2). Quelques Modernes disent avec assés de vrai-semblance que Saint Paul, après avoir quitté le nom de Saul, crut qu'il ne pourroit mettre le nom de Paul sans choquer les Juifs qui considéroient ce nom Romain comme un témoignage du mépris qu'il avoit fait de leur Religion; & que d'un autre côté il ne devoit point reprendre son ancien nom de Saul pour ne point donner lieu aux nouveaux con-

1. S. Hieron. Lib. de Scriptorib. Eccles. in Paulo. Clem. Alexandrin. apud Euseb. Lib. 6. Hist. Eccles. cap. 14.

2. S. Jo. Chrysostom. Hom. 61. Tom. 5. Edit. Græc.
S. Augustin. Exposit. inchoat. Epistolæ ad Rom.

Franc.

convertis d'entre les Gentils de croire qu'il seroit retourné à son ancien Judaïsme (3). II. PART. CH. XII.

Peut-on blâmer ceux qui par une sage défiance de leur propre capacité se contentent de laisser aller leurs écrits au jour, sans s'y exposer eux-mêmes, afin d'écouter avec plus d'indifférence & de sûreté les jugemens differens que l'on pourroit porter de leurs Ouvrages, & pour laisser à tout le monde la liberté de le faire sans que la consideration pour l'Auteur les puisse arrêter.

C'est ainsi qu'Apellès s'étoit caché derriére son tableau pour entendre les sentimens divers qu'on en auroit sans paroître. C'est dans cette pensée que Saint Gregoire de Nazianze dit qu'il avoit prié un de ses amis de retirer son nom du Livre de *la Foi* qu'il avoit composé, & de n'en pas découvrir l'Auteur, afin que les personnes éclairées & prudentes à qui il le donneroit à lire pussent en porter un jugement plus libre & plus sain (4).

Peut-on blâmer ceux qui connoissant un peu le génie du siécle où ils vivent, tâchent de se soustraire aux langues du commun, & qui par la suppression de leur nom veulent se maintenir dans le pouvoir de renoncer

' Franc. Sixt. Senens. Biblioth. sanct. Lib. 4. Tract. de falsa Librorum inscriptione pag. 321. Col. 1.

3. Theoph. Ray. de bon. & mal. Libb. Erot. 19. num. 406. pag. 237.

4. S. Gregor. Theol. in præfat. ad Lib. de Fide, & ex eo Sixt. Senens. loc. cit. pag. 321.

PART. II. XII. cer ou de reconnoître leur Ouvrage ? C'est peut-être suivant ces vûës qu'un Auteur moderne voulant modérer sans doute l'opinion que nous avons de son mérite parloit en ces termes il y a quelques années. „ *Pour ne me pas faire honneur*, dit-il, „ *d'une fausse modestie en suprimant mon* „ *nom, j'avoue que c'est un peu par vanité* „ *que je me cache : car je suis trop fier pour* „ *me montrer, connoissant que dans un sié-* „ *cle aussi éclairé & aussi critique qu'est le* „ *nôtre on s'humilie dès qu'on se déclare Au-* „ *teur* (1).

Enfin peut-on blâmer ceux qui par modestie, & par un mouvement d'humilité & de mépris pour la gloire tâchent de se cacher en faisant du bien aux autres ? On prétend que c'est par ce motif que Moïse, les autres Auteurs Anonymes de l'Ecriture Sainte & les quatre Evangelistes avoient supprimé leur nom, afin de laisser à Dieu toute la gloire de leur travail. Du moins est-ce le sentiment de Saint Chrysostome (2).

Arnaud de Bonneval ne s'est pas contenté de cacher son nom dans le célébre Traité des Oeuvres Cardinales de Jesus-Christ, il a bien voulu même apporter des raisons pour

1. Le P. Rap. de l'Instruct. pour l'Histoire.
2. Sanct. Chrysostom. initio Expos. Epistol. Paul. ad Roman.
3. De Cardinal. Christi Operib. inter Cypriani Opera, ubi ait :
In capite Libri sui quisque Auctorem se posuit, ut & stylus auctori & stylo auctor famularetur, & auctoritati ...

pour justifier sa conduite, quoiqu'il n'y ait eu que son humilité qui ait pû lui faire croire qu'elles lui convinssent. „ Il est vrai, dit-il, que chacun a coutume de mettre son nom à la tête de son Livre, afin que le stile puisse ajoûter quelque chose à la réputation de son Auteur, & que l'Auteur puisse donner du poids & du crédit à son stile, & que l'un & l'autre se soûtiennent mutuellement par cette communication de gloire. C'est ce qu'ont justement mérité les Hommes Illustres par la beauté & par la force de leur esprit, & c'est ce qui a fait passer leur nom célébre jusqu'à nous, sans qu'il y ait sujet de craindre que les tems en puissent effacer la mémoire. Mais pour moi, continuë-t-il, qui suis si éloigné de ces grands Hommes & pour l'esprit & pour la Science, & pour l'éloquence, je n'ai pas crû que mon nom méritât de faire le titre de mon Livre, parce qu'il seroit plus capable de deshonorer la matiére que j'y traite & qui est noble & élevée par elle-même, que de lui apporter aucun nouvel ornement (3).

La modestie de cet Abbé a néanmoins été cause d'un petit inconvénient, car elle a

altrinseca communis gloria muniretur. Hoc Virorum illustrium præclara meruerunt ingenia, & per hoc vivax eorum fama & gloria indelebilis perseverat. Nos vero qui vix intelligimus quæ ab eis dicta sunt, sensu & eloquentiâ omninò iis impares, si quid aliquando scribimus indignum titulo judicamus, ne forte nobilis materia, cujus explanationi studium adhibemus, decoloratam potiùs quàm ornatam nostra præsumptione queratur.

a donné lieu à l'erreur de quelques-uns qui l'ont attribué à Saint Cyprien. Elle n'a point laissé d'être suivie depuis ce tems-là & embrassée par un grand nombre de personnes vertueuses & savantes que l'on a reconnuës à la fin les unes après les autres pour la plûpart (1).

Le premier Livre que la Société des Jésuites ait jamais produit étoit *Anonyme*, mais l'utilité du Livre a excité la curiosité du monde avec tant d'efficacité, qu'on a découvert enfin qu'il étoit dû à Canisius (2).

Au reste il n'y a point de siécle qui ait été plus fécond que le nôtre dans cette espéce d'Auteurs sans noms ou sous des noms supposés que la modestie & l'humilité ont dérobés à notre connoissance. Nous ne pouvons pas en choisir un exemple plus éclatant que celui que nous proposent Nosseigneurs du Clergé dans l'éloge qu'ils ont fait de cet Auteur inconnu qu'ils appellent le *Protecteur de la Hierarchie* & le *Défenseur des Evêques*. Après avoir publié quelques-unes des vertus qu'ils ont bien voulu lui attribuer; & avoir fini „ par son humilité sincere, jointe à sa pru„ dence & à sa gravité, ils ajoûtent, que „ le seul regret qu'ils ayent, c'est de n'a„ voir pû découvrir jusqu'alors la main „ qui avoit porté des coups si funestes aux „ en-

1. Six. Senens. Loc. cit. pag. 321. ut supra. Theoph. Rayn. Erot. 19. num. 401. pag. 234.
2. Matth. Raderus in Canisii Vita. ¶. Ce livre

„ ennemis de l'Eglise, & qui l'avoit fait
„ triompher avec tant de gloire. Que le
„ Clergé de France a fait tous ses efforts
„ pour témoigner sa gratitude & pour tirer
„ cet Homme à qui la Hiérarchie est si
„ sensiblement obligée, des ténébres où il
„ se tenoit caché. Mais que quelque hono-
„ rable députation que l'Assemblée de
„ 1635. ait ordonné qu'on lui fit en quel-
„ que part du monde qu'on sût le rencon-
„ trer, quelque récompense & quelque
„ gratification qu'on lui ait proposée, ja-
„ mais on ne l'a pû obliger de se décou-
„ vrir, & de passer les bornes que sa mo-
„ dération lui avoit prescrites. Qu'il s'est
„ contenté d'avoir infatigablement em-
„ ployé ses veilles & ses travaux pour l'E-
„ glise qu'il a toujours uniquement aimée.
„ Que comme il a combatu en secret pour
„ la gloire de Dieu, de même il n'a voulu
„ recevoir qu'en secret sa couronne des
„ mains adorables de celui pour qui il a
„ combatu. Qu'il a fui l'estime, l'hon-
„ neur, & les applaudissemens avec le
„ même empressement que les autres les
„ recherchent, & que lorsqu'il a donné
„ ses Ouvrages au Public, ce n'a été qu'en
„ supprimant son Nom, afin de se priver
„ par-là de la gloire que méritoit la doctri-
„ ne extraordinaire qu'il y a fait paroître.
„ Que si c'est une chose merveilleuse d'a-
voir

II. PART. CH. XII.

anonyme parut d'abord sous le titre de *Summa doctrinæ Christianæ*, on ne lui donne plus que celui de *Catechismus Canisii*.

Item ex Raynaudo, pag. 236. num. 404.

ART. XII.

„ voir composé tant de savans Livres, d'a-
„ voir rendu de si fréquens combats avec
„ tant de succès, & d'avoir imposé un
„ profond silence aux plus fiers ennemis
„ de la vérité, c'en est une incomparable-
„ ment plus surprenante de ne vouloir
„ point jouïr de la réputation qu'on s'est
„ acquise partous ces travaux (1).

Ainsi tant que la modestie, l'humilité, & le mépris généreux mais Chrétien de la gloire de ce monde passeront pour des vertus estimables, on n'aura jamais raison de blâmer ceux qui par leur mouvement cachent leurs Noms dans leurs Ouvrages.

Saint Salvien de Marseille après avoir blâmé la vaine curiosité des Lecteurs qui cherchent plutôt à connoître le Nom d'un Auteur qu'à profiter des bonnes choses qu'il écrit, apporte une belle raison pour justifier la modestie de ceux qui cachent leurs noms. C'est, dit-il, que les jugemens que la plûpart des hommes portent des Ouvrages qui paroissent au jour sont si foibles, si mal fondés, de si peu de conséquence, qu'ils font plus d'état du Nom de celui qui écrit, qu'ils ne goûtent la force & la beauté des choses écrites (2). Ce qui pou-

1. P. Aurelii elogium à Patribus generalis cœtus Cleri Gallicani anno 1646. congregatis præfix. Operib. P. Aur. ¶. Personne aujourd'hui n'ignore que *Petrus Aurelius* n'est autre que Jean du Verger d'Hauranne Abbé de S. Cyran, mort à Paris l'an 1643.

2. *Ne scripta quæ in se habent plurimum salubritatis, minora forsitan fiant per nomen Auctoris.* Salvian. Epist. ad Saloninum.

pouvant faire craindre avec raiſon à un E- II. PART. CH. XII
crivain que le peu d'éclat de ſon Nom n'empêche le fruit que l'on pourroit retirer de la lecture de ſes Ouvrages, il eſt bon ſouvent qu'il ne le faſſe pas connoître (3).

APRE'S avoir parlé des Préjugés ſur les Livres qui ne portent point le nom de leurs Auteurs, on pourroit ce ſemble dire quelque choſe de ceux où l'on eſt à l'égard des Ouvrages dont les Auteurs ont eu *des Noms qui frappent l'imagination.*

On ne peut pas nier qu'il n'y ait certains Noms qui font des impreſſions particuliéres ſur l'eſprit des Lecteurs, mais on peut dire avec quelque aſſûrance qu'il n'y a rien de plus bizarre ni peut-être de plus déraiſonnable que les conſéquences que quelques-uns ont prétendu en tirer au préjudice ou à l'avantage des Ouvrages. C'eſt à quoi les Hérétiques & quelques Rieurs n'ont pas voulu faire beaucoup de reflexions, lorsqu'ils ont cherché à faire des railleries ſur certains noms des Auteurs qui ne leur plaiſoient pas (4).

Mais il y a ſouvent plus de baſſeſſe dans l'eſprit de ces railleurs, comme dit l'Auteur

3. Mr. de la Rocque, Journal de Sav. du 2. Mars 1682.

4. Voyés les railleries ſur les mots d'*Holcot*, *Tricot*, *Dormiſecure.*

Voyés celle que l'Auteur de l'Eſprit de Mr. Arnaud fait aſſés froidement ſur le nom de Mr. *Soulier.*

Celles qui ſe font faites ſur les noms de *Labbé*, de quelques *Caſuiſtes*, d'*Arnaud*, de *Saci*, &c.

tant de l'Art de penser (1), que dans les Noms sur lesquels on veut se jouer. Néanmoins il s'est trouvé quelques Auteurs qui ont témoigné n'être pas insensibles à cette fausse délicatesse, & qui ont voulu faire quelques changemens dans leurs noms pour tâcher de détourner la bassesse ou la dureté de l'idée qu'on auroit pû s'en former.

Les uns en quittant le nom de leur famille pour prendre celui de quelque terre, comme a fait Monsieur de Balzac, qui s'imaginant que le nom de Monsieur *Guez* n'avoit rien de relevé, & qu'il n'étoit point propre à donner crédit à ses Lettres, a pris celui de sa Terre près d'Angoulême, pour tâcher d'en rehausser le prix, croyant que ceux qui ne connoîtroient l'Auteur que par ce nom, le prendroient aisément pour quelqu'un de l'illustre Maison d'Entragues (2).

Les autres ont retranché leur surnom entierement, en se contentant de leur nom propre, comme le Poëte Théophile *Viaut*, qui craignant que son surnom ne fût souvent traité en ridicule, & ne lui attirât de tems en tems des brocards & des railleries de la part des Rieurs, s'en défit entierement, & ne retint que celui de *Théophile* qui n'avoit rien que de beau & de glorieux.

D'autres se sont contentés de joindre l'ar-

1. Logique de Port-Royal touchant les termes barbares des figures pour les argumens, pag. 14. de l'edition in-12. Amst. 1718.

2. So-

l'article avec leur nom pour en détourner l'idée qu'on y attache quand ces noms servent à marquer autre chose, & pour ôter tout sujet d'y faire de sottes allusions comme on voit dans les noms de *Lerat*, *Leporcq*, &c. II. PART. CH. XII.

D'autres enfin sans en vouloir changer la signification, se sont contentés d'en changer la langue comme de *Gaucher* en *Scevole*; de *Le Borgne* en *Strabo*; de *Boulanger* en *Artopæus* & *Pistorius*; de *Charpentier* en *Fabricius*; de *Foullon* en *Cnaphæus*; de *Valet* en *Servilius* ou *Servius*; de *la Grenouillere* en *Batrachelius*; de *Vieilleau* en *Palæonydorus*; de *Bout d'homme* en *Virulus*; de *Couvreur* en *Tectorius* ou *de Tecto*, & de plusieurs autres (3).

CHAPITRE XIII.

Préjugés du Titre des Livres.

LE Titre d'un Livre doit être son abregé, & il en doit renfermer tout l'esprit autant qu'il est possible. Il doit être le centre de toutes les paroles & de toutes les pensées du Livre, de telle sorte qu'on n'y en puisse pas même trouver une qui n'y ait de la correspondance & du raport. CH. XIII.

C'est pourquoi Pline avoit beaucoup de raison de dire que pour bien écrire, il faut toujours avoir le Titre de son Livre devant

2. Sorel, Traité de la connoissance des bons Livres, chap. 2. pag. 27. 28. Edit. d'Hollande.

3. *De his ac similibus passim in larvatis nostris.* Baillet entend son livre des Auteurs déguisés.

PART. I. XIII. vant les yeux, le méditer souvent & ne jamais s'en écarter. Et que quand on ne sort jamais de sa matiére, & quand on éxécute ponctuellement les promesses du Titre on ne peut pas dire que le Livre soit trop long; mais qu'il l'est toujours trop, quand on y fait entrer quelque chose d'étranger, & qui ne s'y peut raporter que par accident & par une espéce de contrainte (1).

Néanmoins on ne doit pas toujours prendre tellement cette maxime à la rigueur, qu'on ne puisse quelquefois malgré son Titre inserer dans son Livre d'autres choses qui ont leur utilité, comme ont fait Budé dans son Livre de *Asse*, où il se trouve beaucoup de choses qui concernent plutôt l'Etat & l'Histoire de France que les monnoyes; Monsieur de Thou dans sa Vie; Monsieur Gassendi dans celle de Monsieur de Peiresc, &c. Mais alors il seroit bon d'en avertir le Public & de le comprendre même dans son Titre comme on l'a vû judicieusement pratiqué par l'Auteur des Vies de Saint Athanase, de Saint Basile, de Saint Ambroise, &c. qui ayant eu soin de renfermer dans ses Titres ce qu'il avoit dessein d'écrire touchant les personnes illustres & les principaux événemens de l'Eglise & de l'Empire arrivés du tems de ces Saints, a trouvé le secret de ne jamais sortir de son sujet, & de satisfaire en même tems à ceux qui y cherchent la Vie du Saint qu'on

1. Plin. jun. Epist. 16. Lib. 5.

qu'on y promet, & ceux qui demandent une Histoire exacte de l'Eglise universelle de ces siécles. II. Part. Ch. XIII.

Le Titre d'un Livre est souvent la marque du jugement de son Auteur, & rien n'est plus ordinaire que de voir condamner ou approuver un Livre sur un simple Préjugé où son Titre nous aura mis d'abord.

C'est pourquoi il est de la derniére importance pour la fortune d'un Livre & pour la réputation de son Auteur que son Titre soit juste, simple, naturel, modeste, en termes propres, sans figure, sans affectation, sans obscurité, sans équivoque, sans finesse, sans raffinement, sans fourbe, sans hablerie, sans fanfare, sans rodomontade, sans enflure, sans impertinence, sans expression ridicule, sans superfluité, & sans aucun air qui soit rude & choquant.

On ne peut pas dire même qu'un Titre qui auroit la plupart de ces excellentes qualités puisse encore être une caution suffisante pour la bonté d'un Livre. Il peut quand il est en cet état répondre de la bonne volonté qu'a eue l'Auteur de réussir & de ne point abuser de la confiance des Lecteurs, mais il ne peut pas répondre de la suffisance de l'Auteur, ni du succès de l'execution de l'Ouvrage.

Aussi voyons-nous que Vincent Pinelli le Pere & le Fauteur des Lettres dans l'Italie

Et ap. Filesac. Varron. Lib. 2. Selectos, cap. 13. pag. 385.

PART. I. XIII. talie & le premier connoiſſeur des Livres de ſon tems ne ſe fioit jamais aux Titres quels qu'ils fuſſent. Comme il n'étoit pas d'humeur à ſe laiſſer éblouïr aux Titres ſpécieux & magnifiques, il ne ſe laiſſoit pas non plus trop gagner à la ſimplicité ni à la ſincerité apparente des autres.

Mais avant que d'acheter les Livres, il paſſoit ſouvent par la permiſſion des Libraires les heures & quelquefois les jours entiers à les examiner pour n'avoir pas le déplaiſir de ſe voir abuſé, & pour ne point voir dans ſa Bibliothéque qu'il tâchoit de rendre précieuſe & bien choiſie, quelque ſot Livre inſulter à ſa facilité ſous un titre ſpécieux (1).

1. En effet un Titre juſte auquel un Ouvrage correſponde parfaitement eſt quelque choſe d'aſſés rare dans le Monde. Car pour commencer par les JUIFS & les autres Peuples Orientaux, on ne peut pas dire que la plûpart des Titres qu'ils ont donnés & qu'ils donnent ençore tous les jours à leurs Livres ſoient conçûs dans cette juſteſſe & dans cette ſimplicité naturelle que nous cherchons. Tout y eſt preſque figuré, & hors du ſens litteral dans leurs Titres comme dans leurs Livres.

Ainſi il faut deviner que le *cœur d'Aaron* veut dire un Commentaire allégorique ſur quel-

1. Paul. Gualdus in Vita Pinelli, pag. 334. Collectionis Bateſianæ.
2. C'eſt du Rab. Aharon Chajein.
3. Du Rabin Joſeph Aben Ezra.
4. De Joſeph Aben Virga.

quelques Prophétes & quelques autres Livres de l'Ecriture (2): que *les os de Joseph* font une explication de régles & de Canons pour expliquer la Loi (3): que les *réliques de Joseph* font une introduction au Talmud (4); que le *Jardin des Noix* eft un Livre de cabale (5): que le *Fleuve Phifon* fignifie des Sermons fur la Loi & les Prophétes (6); que les *Pommes d'or* font des queftions de Théologie (7); que le Livre *de la Grénade avec fa fleur* traite des cérémonies anciennes des Juifs qui ne font plus en ufage parmi eux (8); que le *bouquet de Myrrhe* eft un commentaire fur le Pentateuque (9).

En un mot la plupart de leurs Livres ne font que du *Pain*, des *habits*, de *l'eau*, de l'*or* & de l'*argent*, des *vafes*, des *chariots*, des *tonneaux*, des *puits*, des *fontaines*, des *montagnes*, des *vallées*, des *déferts*, des *arbres*, des *herbes*, des *lys*, des *rofes*, des *citadelles*, des *maifons*, des *licts*, des *tables*, des *coûteaux*, des *chaînes*, des *befaces*, des *yeux*, des *mains*, des *pieds* & tout autre chofe que ce qu'ils ont voulu dire.

Il n'y a peut-être pas eu beaucoup moins d'affectation dans la plupart des titres que les GRECS mettoient à la tête de leurs Livres. Pline l'ancien dit qu'ils avoient une adreffe toute extraordinaire pour

5. Du R. Jofeph. Ben Gikatalia.
6. Du R. Ifaac Abuhab.
7. Du R. Jechiel Mili.
8. Du Rab. Ifaac Cohen.
9. Du R. Abraham Seva.

pour trouver & donner à leurs Ouvrages des Inscriptions magnifiques; que les uns les avoient apellés *Rayons de miel*, les autres *Corne d'abondance*, d'autres, *Muses*, *Pandectes*, *Enchiridions*, ou *Manuels*, *Limones* ou *Prairies*, *Pinakidions* ou *Tablettes*, & d'autres Titres encore qui avoient beaucoup de parade & d'ostentation: mais que souvent après ces grandes portes & ces superbes entrées, on ne voyoit rien dans le milieu ni dans le fond de leurs édifices (1); que ce n'étoit que du plâtre peint & fardé pour tromper leurs Lecteurs.

Aule-Gelle encherit encore sur Pline par la maniére dont il represente cette affectation des Grecs dans leurs Titres trop recherchés, parmi lesquels il met encore ceux d'*Anthéres* ou *Florides*, d'*Eurémes* ou *Inventions*; de *Lychnes* ou *Flambeaux*; de *Stromates* ou *Tapisseries* ou plutôt *Stromatées* ou *Tapissiers*, d'*Hélicons*, de *Problêmes*, de *Paraxiphides* ou de *Glaives*, de *Peples*, de *Pragmatiques*, de *Parergues*, de *Didascaliques*, de *Pancarpes* ou toutes sortes de fruits (2).

Le même Auteur comprend aussi les LATINS dans l'accusation ou plutôt dans la raillerie qu'il fait de ces sortes de pratiques, & entre ceux de leurs Titres qu'il juge être trop affectés il nomme les *Sulves*, les

1. *Inscriptiones propter quas vadimonium deseri possit. At cum intraveris, Dii Deaque, quam nihil inveneris!* Plin. sen. Hist. Natur. præfat. ad Vespasian.

2. A. Gellius præfat. Noct. Atticar.

lès *Muses*, les *Leçons particuliéres*, les *Leçons antiques*, les *Mémoires*, les *Conjectanées*, les *Epîtres morales*, les *Questions Epistolaires*, & d'autres où il a trouvé à redire, ce semble, avec assés peu de raison, puisqu'il ne paroît pas en quoi la plupart de ces Titres pourroient marquer trop d'affectation particuliére. En effet Pline opposant les Grecs aux Romains en ce point, dit que ceux-ci étoient beaucoup plus simples & plus grossiers, & n'avoient point trouvé de Titres plus spirituels ni plus étudiés que ceux d'*Antiquités*, d'*Exemples*, d'*Arts*, &c. (3).

Si ces deux Auteurs ont témoigné être délicats & si difficiles en Titres, que n'auroient-ils pas dit de l'affectation de tant de *Modernes* de ces deux derniers siécles, auprès desquels toutes ces grandes & magnifiques inscriptions que nous leur avons vû blâmer dans les Anciens n'auroient paru avoir que de la simplicité & de la bassesse. Combien d'allégories & de métaphores, combien d'expressions bouffantes, combien d'*ampoulles* & d'enflure voyons-nous dans les Titres de Livres composés par les Modernes, & particuliérement dans ceux qui traitent des matiéres Ascetiques & de la dévotion populaire? Il est visible que ce sont plutôt les productions de la chaleur de leur cœur, que de la lumiére de leur esprit;

3. V. Claud. Salmas. in præfat. ad Julii Solini Polyhistor. fuse.
Et si lubet, Anton. Thysius in not. varior. ad Aul. Gell. præfat.

esprit; & de la force de leur imagination, que de la solidité de leur jugement. Car que pourroit-on penser autre chose par exemple des *Allumettes du feu divin* (1) de Pierre Doré; du *Fusil de Pénitence pour battre le caillou de l'homme & prendre le feu avec ses Allumettes* par un Anonyme du commencement de l'autre siécle (2): *de la Boutique de l'Apotiquaire spirituel, &c.* de Wichmans pour dire un Recueil de quelques Passages des Peres; *de la Rose blanche & rouge* du même Auteur pour dire l'histoire de la mort d'un Catholique des Pays-bas tué par les Hérétiques (3): du *Lis entre les épines* par le même pour dire la Vie de Sainte Dimpne: *de la Vignette de la Vierge chargée de Pampres Mystiques* par H. Lancelot (4): de *Soupirail pour laisser évaporer les fumées du vin nouveau des Hérétiques*, par le Pere Jean David (5): d'*Eteignoir du flambeau fumeux de l'héréfie* par le même; de *Jardin de l'Epoux & de l'Epouse* en deux Parties, où l'on voit la *Moisson de Myrrhe & de parfums* dans celui de l'E-

1. ¶. Le livret intitulé *Allumettes du feu divin* fut imprimé à Paris in-8. par Etienne Caveillier 1538. & sur la fin il est dit que son Auteur est Frére Pierre Doré Religieux de l'Ordre de S. Dominique au Couvent de Ste Avoie à Blois. Quelques-uns ont cru que c'étoit lui que Rabelais à la fin du chap. 22. de son 2. livre appeloit *nostre Maistre Doribus*, & n'ont fait nulle distinction entre le Docteur Oris Inquisiteur de la Foi, & le Jacobin Pierre Doré. Beze parle du premier pag. 20. de la premiére partie de son Histoire Ecclésiastique, & du second sur la fin de son *Passavant*, où il le nomme *Asinum aureum, id est*, ajoute-t-il, *Fratrem Auratum*.

l'Epoux, & le *Pancarpe de la Sainte Vierge*, c'est-à-dire, la cueillette de toutes sortes de fruits dans celui de l'Epouse, par le même; du *Roi des enfans du Catechisme sortant des Ecoles de la Charité*, par le Pere le Roi (6); de *l'Astre qui ne s'éteint & ne se couche pas*, pour dire que l'Empereur d'Allemagne n'avoit ni le droit ni le pouvoir de donner aux Jesuites les Abbayes & les biens Ecclésiastiques qui appartenoient aux Bénédictins avant que les Lutheriens s'en fussent saisis, par le Pere Hay; de l'*Eclipse de cet Astre qui ne s'éteint & ne se couche point*, pour marquer la réponse au Livre précédent par le Pere Jean Crusius (7).

Mais je n'ai pas prétendu m'assujettir à faire ici de longues listes de Livres ausquels les Titres trop recherchés, trop magnifiques, ou trop tirés par les cheveux ont fait quelque tort. Ceux qui souhaiteroient s'en divertir pourroient satisfaire leur curiosité sur les Quais ou dans la poussiére des petites boutiques, où ils trouveroient des

2. V. la Bibl. de la Cr. du Maine, & de du Verdier. ¶. L'un & l'autre dans le catalogue des Oeuvres de Pierre Doré n'ont pas manqué de rapporter les *Allumettes du feu divin*, mais je doute qu'ils aient fait mention du *Fusil de pénitence.*

3. V. V. Valer. Andr. Bibl. Belg. in Augustino Wichmans.

4. Valer. Andr. ibid.

5. Alegamb. Biblioth. Soc. J. & Valer. Andr. Bibl. Belg. pag. 490.

6. Charles le Roi Minime l'an 1645.

7. Roman. Hay Benedictin, sive ut quibusdam Gasp. Sc.
Alegamb. Bibl.

des *Soleils* de *l'Ame*, des *Flambeaux* de toutes les façons; des *Ailes du cœur dévot*; des *Braziers de l'amour divin*, des *Encensoirs fumans de pensées mystiques*; des *Brise-têtes du Dragon infernal*; des *Paradis en terre*; des *Avant-goûts du Paradis*; des *Clefs du Paradis*; des *Trésors inestimables de Saint Joseph*, des *Bouquets sacrés*, des *sept Trompettes*; le *Château du Palais de la Vierge d'Amour contenant quarante Chambres, révélé de Dieu à Marie Tessonniere* par le Pere de la Riviere Minime; *le Temple de la dévotion de la Mere de Dieu, orné des Tableaux de ses Augustes grandeurs, répresentés par les élévations d'esprit*, par le Pere d'Orleans Cordelier (1); des *Tapisseries œconomiques tissuës du fil de la sagesse*, par Antoine de la Nativité Augustin; des *fleurs de Lys de la Charité*; des *Nouëlles Theologiques*; des *Vergers*, des *Arrosoirs*, des *Labyrinthes*; des *Horloges*, des *Eponges*, des *Miroirs*, des *Portes*, des *Brasselets* & des *Colliers d'or*, du *Sucre spirituel*, des *œufs de Pâques*, des *Rossignols spirituels*, des *Collires*, des *Sortiléges de la sagesse sacrée*, des *Couronnes de douze étoiles*, des *Zodiaques spirituels*, des *Tours de Babel*, &c. pour ne rien dire d'une infinité de Livres sur les autres Sciences dont les Titres ne sont pas moins équivoques. Ces

1. Voyes les Bibliographies du P. Jacob.
2. J. du Launoy Hist. du College de Navarre pag. 825.
3. ¶. J'ai fait autrefois plusieurs recherches touchant ce Claude Chappuis, une partie desquelles a été employée sur le 8. chapitre du 1. livre de Rabelais, & l'autre sur le Dizain 93. de S. Gelais, avec cette différence que la note sur S. Gelais n'est encore que



Ces affectations de Titres extraordinaires ne viennent pas toujours des Auteurs des Livres, mais quelquefois de leurs Traducteurs ou de ceux qui en procurent l'édition. C'est ainsi que Jacques le Vasseur a publié *les deux Chérubins du Tabernacle*, voulant marquer deux Sermons sur la Sainte Vierge par Radbod second Evêque de Noyon, & *le cri de l'Aigle provoquant ses petits au vol* pour dire quelques Homelies de Saint Eloy (2). II. PARTIE. CH. XIII.

Néanmoins ces Titres ne sont pas toujours ridicules lorsqu'ils sont symboliques ou que par leur figure ils font assés connoître la chose figurée, comme P. E. *L'Aigle qui a fait la poule devant le Cocq* par Claude Chappuis (3), pour dire la suite de l'Empereur Charles-Quint devant François Premier à (4) Landrechy (5).

Ce n'est point assés pour nous donner un Préjugé certain & utile d'un Livre qu'un Titre soit simple & naturel, mais il faut aussi qu'il soit juste, & qu'il exprime si bien tout le Livre qu'on puisse dire de chaque endroit que c'en est le titre ou la suite.

C'est ce qui a fait dire aux Critiques qu'on ne voit pas bien en quoi consiste la justesse du Titre d'*Epîtres Familiéres* qu'on a donné à la premiére partie des Lettres de Ciceron (6). „ En

que manuscrite.

4. ¶. Baillet en bon Picard écrit *Landrechy* pour Landrecy.

5. V. la Croix du Maine, Bibl. Franc. au nom *Clauda Chappuis*.

6. Nouvelles de la République des Lettres du mois de Mai 1684. tirées de P. Victorius, & des autres Critiques.

II. PART. CH. XIII.

„ En effet ce Titre ne se trouve point „ dans les anciens Manuscrits, & jamais „ ceux qui ont cité ces Lettres ancienne- „ ment ne se sont avisés de les distinguer „ & de marquer leur caractére par-là. A „ dire le vrai, il s'y en trouve quelques- „ unes qui sont écrites assés familiérement, „ mais leur nombre est si petit en compa- „ raison de celles où l'on traite gravement „ des choses très-importantes, qu'il n'y „ auroit rien de plus mal conçu que de „ donner au tout un nom emprunté d'une „ petite partie. Outre qu'il y a beaucoup „ plus de Lettres écrites familiérement par- „ mi celles qui s'adressent à Attique (1) „ l'ami intime de Ciceron que parmi les „ autres : de sorte qu'on auroit plus de rai- „ son de donner le Titre de *Familiéres* à „ celles-ci qu'aux autres.

„ Le mal n'en seroit pas si grand si l'on „ ne voyoit beaucoup de gens qui se rebu- „ tent par le Titre d'*Epîtres Familiéres*, & „ qui sur ce Préjugé de mépris se privent „ d'une lecture très-curieuse & très-profi- „ table. Car on peut dire qu'il n'y a point „ de Livres qui méritent plus d'être con- „ sultés que les Oeuvres de Ciceron, & „ qu'il n'y a point d'Ouvrage de Ciceron „ qui soit plus digne d'être lû que ces Let- „ tres, comme l'a remarqué l'Auteur des „ Nouvelles de la République des Let- „ tres.

M. de la Mothe le Vayer trouvoit aussi (2)

1. ¶. Il faloit avec Bayle dire *Atticus*.
2. ¶. Cette critique se trouve dans la cinquiéme jour-

2) que M. de Balzac n'avoit pas donné à son Livre *de la Cour* un Titre qui fût tout-à-fait juste en l'appellant *Aristippe*, parce, disoit-il, que cet Aristippe étoit un fort mauvais Courtisan, & que par conséquent il ne pouvoit servir de Modéle, comme Monsieur de Balzac sembloit avoir voulu le proposer.

Mais on n'a jamais demandé un compte trop exact aux Auteurs des raisons qui leur ont fait mettre en titres de Livres les noms de leurs amis ou de personnes de considération, & qui avoient paru singuliérement sur le sujet qu'ils traitoient.

C'est ce qui se peut assés remarquer par la conduite de Ciceron, qui a donné à ce qu'il a fait sur les Orateurs le titre de *Brutus*; à ce qu'il a fait sur l'amitié, celui de *Lelius*; & à ce qu'il a fait sur la vieillesse, celui de *Caton l'ancien*. C'est aussi ce qu'on a vû pratiquer à Lucien qui a donné le Titre de *Nigrin* à son Dialogue des mœurs des Philosophes; de *Menippe* à celui de la Necromance; d'*Hermotime* à celui des Sectes de Philosophie; d'*Anacharsis* à celui des études & des exercices de la jeunesse.

Les Modernes ont crû les pouvoir imiter dans cette liberté.

Ainsi Sepulveda a donné le Titre de *Gonsalve* à son Traité de la Gloire, & celui de *Démocrate* à ce qu'il a fait sur l'Art Militaire. Gesner celui de *Mithridate*, à son Traité des Langues. Fracastor a donné le

journée de l'Hexaméron rustique de la Mothe le Vayer.

le nom de *Nauger* à son Livre de la Poëtique; Loisel celui de *Pasquier* à son Dialogue des Avocats de Paris; Freher celui de *Sulpitius* à son Traité de l'Equité, & celui de *Pomponius* à son Livre posthume des Médailles anciennes. Jansenius d'Ypre celui d'*Augustin* à son Livre de la Grace. Filesac celui de *Varron* à son Traité des Livres & des Ecrivains. Heinsius celui d'*Aristarque* à ses Observations Critiques sur la Paraphrase de Nonnus. Drusius celui de *Cadmus* à son Traité des mots qui ont passé d'Orient en Occident. Monsieur Bochart celui de *Phaleg* à sa Géographie sacrée. Ben. Arias Montano pareillement celui de *Phaleg* à son Traité des premiéres Peuplades du monde: celui de *Caleb* à son Livre du partage de la Terre Sainte: celui de *Néhémie* à ce qu'il a écrit touchant la situation & le plan de l'ancienne Ville de Jerusalem, celui de *Noé*, *Beseléel* & *Ariel* à son Ouvrage des édifices sacrés: celui de *Daniel* à son Traité des siécles & de la Chronologie: celui de *Joseph* à son Recueil des mots cachés & difficiles qu'il explique: celui de *Jeremie* à son Traité de l'Action ou Recueil des Verbes: celui de *Thubal-Cain* à ce qu'il a fait des poids, mesures & monnoyes: & celui d'*Aaron* à son Traité des habits & des ornemens & vaisseaux sacrés.

Je ne doute presque pas que tous ces Auteurs, tant Anciens que Modernes, ne soient redevables de cette invention, ou plutôt de cette licence à Platon, qui n'a point donné d'autres Titres à ses Dialogues que

que les noms des personnes qui y avoient quelque part, ou quelque raport quel qu'il pût être. Car je crois que c'est toute la raison qu'il a euë d'appeller son Dialogue de la Religion, *Euthyphron*; celui des Actions humaines, *Criton*; celui de l'Ame, *Phædon*; celui de la Sagesse *Theages*; celui de la Dispute, *Euthydeme*; celui des Sophistes, *Protagoras*; celui du Mensonge, *Hippias*; celui de la véritable explication des mots, *Cratyle*; celui de la Rhétorique, *Gorgias*; celui de la Poëtique, *Ion*; celui de la Volupté, *Philebe*; celui de la Vertu, *Menon*; ceux de la Nature de l'Homme & des Vœux, les deux *Alcibiades*; celui de la Prudence, *Charmide*; celui de la force *Laches*; celui de l'Amitié, *Lysis*; celui de l'Avarice ou de l'Amour du gain, *Hipparque*; celui de la Loi, *Minos*; celui de la Nature, *Timée*; celui de l'Atlantique, c'est-à-dire, de l'Origine & de l'établissement des Peuples dans le monde, *Critias*; celui des idées, *Parménide*; celui de la beauté, *Phædre*. Et il y a grande apparence que ce n'est qu'à cause de cette affectation, qu'on lui a attribué les Dialogues de la Mort, de la Consultation, de la Délibération & des Richesses, dont le premier s'appelle *Axioque*, le second *Démodoque*, le troisiéme *Sysiphe*, & le dernier *Erasistrate* ou *Eryxias*.

Il y a encore d'autres maniéres de se relâcher de la justesse de son Titre, sans néanmoins aller chercher des termes impropres, obscurs ou figurés comme ceux dont nous venons de parler. Nous en avons des exemples

II. PART. CH. XIII.

emples dans la maniére avec laquelle deux célébres Ecrivains de nos jours ont voulu exprimer les Titres de quelques-uns de leurs Livres.

Quoique le premier ait donné à ſon Ouvrage le Titre de *Démonſtration Evangelique*, il n'a point fait difficulté d'y inſerer des probabilités, des conjectures & des convenances : & bien que le ſecond ait donné au ſien celui de *Doutes ſur la Langue Françoiſe propoſés à Meſſieurs de l'Academie*, il n'a point laiſſé au jugement des Critiques (1) d'y décider ſouvent plûtôt que de propoſer. Ainſi tout le monde n'a point cru que tout fût *demonſtratif* dans le premier, & que tout fût *douteux* dans le ſecond, quoique leurs Titres ſemblaſſent le promettre ainſi.

Il y a un autre défaut de juſteſſe & de vérité dans les Titres qui eſt beaucoup plus conſidérable, & qui conſiſte à abandonner ſon ſujet dès qu'on a perdu ſon Titre de vûë. C'eſt ce que Monſieur Godeau a prétendu remarquer dans le Livre de Syneſius Evêque de Ptolemaïde touchant *la Providence de Dieu* qui eſt, dit-il, plus Oratoire que Chrétien, & qui repreſente plûtôt l'idée d'un bon & d'un mauvais Prince qu'il ne traite du ſujet que ſon inſcription promet aux Lecteurs (2).

Mais quoique nous puiſſions dire ſans bleſſer

1. Gill. Ménage Chap. 90. du Tom. I. de ſes Obſervat. ſur la Langue Franç. de la 2. Edit. partie 1.
2. Ant. Godeau, Hiſt. de l'Egliſe 5. ſiecle, Livre 1, en l'année 411. pag. 110. 111. Edition d'Holl.

blesser le respect dû aux Anciens, qu'il leur étoit assés ordinaire de s'égarer de leurs Titres, il ne faut pas prétendre qu'ils puissent nous servir de Modéles en ce point, & que nous puissions légitimement profiter de cette liberté. II. PART. CH. XIII.

Notre siécle est plus délicat & plus difficile que les leurs sur ce sujet, & quiconque entreprendroit aujourd'hui de suivre cette méthode, s'exposeroit à perdre une bonne partie de sa réputation. Car, comme dit un Auteur moderne (3) quand il n'y auroit point de malice, & quand un Auteur n'auroit pas eu dessein d'abuser & de se jouer de la bonne foi des Lecteurs, c'est toujours un égarement qui marque un esprit distrait & déréglé.

Mais il est difficile d'excuser de malice & de mauvaise foi ceux qui abandonnent leur Titre volontairement & pour toujours, parce que ce n'est pas une chose si ordinaire, ni si facile même de ne toucher jamais son sujet, que de ne s'en éloigner jamais.

Ainsi on a eu raison de blâmer Estienne d'Alvin de n'avoir parlé que des *Abbés* ou des *Abbesses* dans son Livre, dont le Titre est des *Evêques*, & ce n'est pas sans sujet que Dom Nicolas Antoine a trouvé mauvais que Dom Jean Mathieu grand Veneur de Philippe IV. Roi d'Espagne ait donné à son Livre le Titre de l'*Origine & de*

d'Holl. section 37.

3. Barbier Daucour sous le nom de Cleante sur les Entretiens d'Ariste & d'Eugéne Lett. 1. Tom. 2, pag. 15.

I. PART. CH. XIII.

de la Dignité de la Maison Royale, parce que non seulement il ne dit pas un mot de ce que son Titre semble nous insinuer, mais qu'on ne peut pas même deviner par cette inscription que son Livre ne traite que de la Chasse (1).

Cleanthe a formé des plaintes presque semblables contre celui d'un Livre qui parut en 1671. & qui portoit *de la Délicatesse*, parce que dans tout cet Ouvrage il n'y a pas, dit-il, une page, pas un raisonnement, pas une ligne qui se raporte à ce Titre (2).

Monsieur de Chanteresne, qui sait autant qu'Auteur du monde l'art de bien faire un Livre, a été très-persuadé de l'importance & de la nécessité qu'il y a de faire en sorte que toutes les parties d'un Livre ayent du rapport avec son Titre, & il a crû devoir prévenir le Public sur la liberté qu'il a prise de joindre plusieurs Traités de differentes matiéres sous un même Titre de l'*Education du Prince*, auquel il ne „ paroisse „ soit pas qu'ils eussent tous un rapport „ fort naturel. Il témoigne (3) qu'en effet „ la plûpart de ces Traités avoient été „ faits sans aucun rapport exprès à l'instruction „ d'un Prince & par des vûës toutes „ différentes de celle-là. Néanmoins „ il prétend qu'on n'a point eu sujet de le „ blâmer de les avoir rassemblés sous ce „ même Titre, parce, dit-il, qu'ils s'y rap-

1. Nicol. Anton. Bibl. Hispan. Tom. 1. pag. 565.
2. Cleanth. Tom. 2. Lettre 1. pag. 12. 13.
3. Nicole, sous le nom de Chanteresne, Préface de

rapportent en quelque sorte. Il se met en ensuite en devoir de nous montrer ce rapport, afin de conserver dans nos esprits cette union qu'il vouloit faire de ces differens Traités avec celui de l'Education d'un Prince. Mais il a reconnu dans la suite (4) que ce rapport prétendu „ étoit assés „ éloigné, & que l'inclination de la plû„ part du monde s'est portée à regarder ces „ Traités plûtôt comme séparés que com„ me réunis sous un même Titre & sur un „ même sujet. C'est pourquoi il s'est crû obligé de satisfaire cette inclination publique en retranchant dans les Editions suivantes le Titre courant de *l'Education d'un Prince* qui en étoit l'unique lien, & en remettant ces Traités sous celui des *Essais de Morale*.

Cette justesse de Titre est sans doute necessaire pour toute sorte d'Ouvrages de quelques sujets qu'ils puissent être, mais elle est de la derniere conséquence pour ceux qui regardent les choses essentielles de la Religion, & qui traitent des principes de notre foi, parce qu'il est toujours à craindre que les moindres inconveniens qui en pourroient naître n'eussent des suites dangereuses.

C'est ce qui a obligé un grand Prélat de ces derniers tems de modifier le titre de la Version Françoise qu'il avoit faite du Nouveau Testament (5), avant que de la mettre entre les mains des Fidéles, & de l'appel-

de l'Educ. d'un Prince.

4. Id. Avis au Lect. sur le 2. Tome des Essais de Morale.

5. M. Godeau, Ev. de Vence, Trad. du N. Testam.

peller *Version expliquée*, &c. pour se mettre à couvert de la censure. C'est aussi ce qui a fait resoudre l'Auteur anonyme (1) de la Traduction du même Livre en notre Langue qui a fait tant de bruit depuis vingt ans, d'ajouter à son Titre qu'elle avoit été faite sur la Vulgate *avec les differences du texte Grec*, croyant appaiser par ce moyen une partie des plaintes que l'on commençoit de former contre cet Ouvrage.

On peut raporter encore à ce sujet les suites incommodes & fâcheuses qu'ont les Titres choquans & rebutans qui font qu'on s'éloigne quelquefois de la lecture des Livres, qui d'ailleurs ne laissent pas d'être fort utiles. Il y a bien des personnes, par exemple, que le seul Titre du Journal *des Savans* détourne de la lecture de cet Ouvrage, se persuadant qu'il faut être savant & habile pour y comprendre quelque chose. C'est ce qui a porté l'Auteur à changer ce Titre, ou plûtôt à y en ajouter un second qui puisse servir d'explication au premier, pour ne plus épouvanter le commun des curieux, & pour faire voir que les ouvriers même y peuvent trouver de quoi se divertir, & de quoi s'instruire aussi bien que les plus savans (2). On a vu même que ces Titres ont été seuls capables de faire quelquefois de mauvaises affaires aux Auteurs, quoiqu'il n'y eût rien de choquant & de mauvais dans leurs Livres. On n'ignore pas que le P. Gilles Gabrielli fut

1. ¶. Isac le Maistre, *vulgo* de *Saci*, anagramme d'*Isac*.

fut obligé depuis quelques années de s'aller justifier à Rome sur le Titre qu'il avoit donné à son Livre d'*Essais de la Morale Chrétienne & Diabolique*, & quoique son Ouvrage fût jugé fort sain, il ne laissa point d'en changer le Titre dans une seconde édition qui fut approuvée par le Maistre du sacré Palais, & qui parut à Rome l'an 1680. (3). II. PART. CH. XIII.

Ce n'a jamais été une chose honteuse à un Auteur de changer son Titre dans des secondes éditions pour tâcher de le rendre plus juste, non plus que de changer ou corriger dans son Livre les choses qui ne paroissent point avoir assés de rapport avec son Titre.

On a vû pratiquer ces changemens de tout tems avec toute sorte de liberté, & particuliérement dans ces derniers siécles, & on a toujours consideré cette permission comme le privilége des secondes pensées. Mais les personnes qui ont intention de nuire, abusent des usages les plus indifférens & les plus innocens.

Nous avons vu des exemples de cette licence en ces derniéres années dans la publication de deux des plus misérables Livres, que l'Imprimerie ait jamais enfantés, dont l'un est né pour la corruption des esprits, & l'autre pour celle des cœurs. On ne s'est point contenté de les changer de la Langue en laquelle ils avoient été composés en la nôtre, pour en communiquer le poison

2. Préface du Journal des Savans de l'an 1683.
3. Journal des Savans de l'an 1681. pag. 121.

PART. I. XIII. poison à toute notre Nation : mais on en a même changé les Titres pour tâcher de surprendre ceux qui étoient dans des précautions suffisantes sur la connoissance qu'ils en avoient par leurs premiers Titres. Ainsi c'est une espéce de charité d'avertir ceux qui ont quelque soin de conserver la pureté & l'innocence de l'esprit & du cœur de se donner de garde d'un Livre qui a pour Titre *Reflexions d'un esprit desinteressé* ; ou suivant une autre édition du même Livre, *La Clef du Sanctuaire* ; & d'un autre qui a pour Titre *Entretiens de Tullie & d'Octavie*, ou même *Academie des Dames*,

1. *Tract. Theologico-Politicus.* ¶ Touchant ce Traité & les trois différens titres qu'on lui a donnez dans la traduction Françoise qui en a paru, voyés Bayle au mot *Spinosa*, remarque H.

2. *Aloisia Arcana Sotad. &c.* ¶ Quant à *Luisia Sigea* fille d'honneur de Dona Maria sœur de Jean III. Roi de Portugal, il est certain que le livre intitulé *Aloisia Sigea Toletana Satira Sotadica de arcanis Amoris & Veneris*, n'est pas une traduction de l'Espagnol, mais un original Latin supposé à Meursius homme grave incapable d'avoir une pareille idée. On sait à n'en pouvoir douter que cet Ouvrage divisé en sept Dialogues, dont le dernier qui a pour titre *Fescennini*, fait lui seul le second Tome, est de Nicolas Chorier Historien du Dauphiné. Ce septieme Dialogue ayant été imprimé à Geneve, Chorier en corrigea de sa main un exemplaire qu'on a depuis vu dans le cabinet de Mr. Vachon de la Roche Conseiller au Parlement de Grenoble mort en 1708. Mr. du May Avocat Général au même Parlement fit, dit-on, les frais de la premiére édition qui notoirement passe pour être de Grenoble. Chorier lui-même dans l'Epitre dédicatoire de ses Poësies Latines imprimees in 12. l'an 1680. en cette ville-là, convient qu'avant que d'avoir rien lu d'*Aloïsia Sigea* il avoit fait des vers à la louange de la Dame, sur ce qu'on lui avoit dit

mès, parceque le premier n'est autre que le Livre de Spinosa (1), & le second celui de Louise Sigée de Tolede Dame Espagnole, dont la traduction latine est attribuée à Meursius ou Moërs (2). II. PART. CH. XIII.

Nous voyons encore une autre espéce de changemens arrivés aux Titres des Livres, mais sans la participation des Auteurs pour le plus souvent. Ce sont les Copistes qui ont fait la plûpart de ces changemens dans ceux des Anciens, tant des Peres & des Auteurs Ecclésiastiques que des Gentils & Profanes dont nous avons assés d'exemples (3).

Quel-

dit que c'étoit contre l'impudicité qu'elle avoit écrit. Il ajoute que ces Vers furent imprimés à son insû au devant du livre, dont il proteste que l'infamie ne lui étoit pas encore connuë, & qu'il ne les fait réimprimer dans son recueil, que parce que les ayant fait innocemment, il se croit bien fondé à ne les pas supprimer comme criminels. Il est aisé de voir que ce sont là de vains détours pour se mettre à couvert du soupçon d'avoir composé un Ouvrage, auquel Louise Sigée n'a nulle part pour l'invention, ni Meursius pour la traduction. Les vers de Chorier intitulés *de laude erudita Virginis qua contra turpia Satiram scripsit*, consistent en 67. Héxamétres mal conçus, pleins de fautes contre la quantité, & de barbarismes, dont sa prose n'est pas éxemte. Il est dit dans une note de Moller au bas de la page 81. du Polyhistor de Morof tom. 1. liv. 1. que le véritable Auteur du livre dont il s'agit est un certain Jean Westréne Jurisconsulte de la Haie, & l'on ne cite pour toute preuve de ce fait qu'un Journaliste Alemand aussi peu connu que ce Jean Westréne.

3. Joseph. Antiquit. Jud. ¶. Les deux livres de Joseph contre Apion, si l'on en croit quelques Critiques, n'avoient en tête le nom d'aucun adversaire. Quelques exemplaires Latins, les uns manuscrits les autres imprimés, ont Manéthon au lieu d'Apion.
S. Augustin. Lib. de gestis Pelagii.

PART. I. XIII. Quelquefois auſſi les faiſeurs d'Abregés étoient cauſe de ces changemens, & non contens de nous avoir fait perdre la plûpart des Originaux auſquels ils ont touché, ils nous en ont fait perdre auſſi les Titres. C'eſt ce qui paroît entr'autres par l'Ouvrage d'Eſtienne de Bizance, dont Hermolaüs a fait un Extrait que nous avons aujourd'hui ſous le Titre *des Villes* (1). Mais ce n'eſt pas le Titre de l'Auteur, auſſi n'avoit-ce pas été ſa penſée ni ſon intention de ne nous donner que des noms de Villes dans ſon grand Lexicon, à qui il avoit donné le Titre d'*Ethniques* ou des *Nations* (2). Son deſſein avoit été de donner un Ouvrage de Grammaire pour expliquer les noms dérivés des Peuples, des Villes & des Provinces, autant en Grammairien qu'en Geographe & en Hiſtorien.

Enfin il eſt arrivé auſſi quelquefois aux Anciens de changer eux-mêmes le Titre de leurs Ouvrages, lorſqu'il ne leur paroiſſoit pas aſſés propre ou aſſés magnifique pour ſoutenir leur rang, comme Monſieur de Saumaiſe l'a remarqué de Jules Solin, qui dans ſa premiere édition avoit donné à ſon Ouvrage le Titre de *Recueil de choſes memorables*, mais qui dans la ſeconde le changea en celui de *Polyhiſtor* par un mouvement de cette vanité & de cette oſtentation que nous avons remarquée plus haut dans les Grecs (3).

UN TITRE ne ſauroit être juſte qu'il ne

1. ¶ Voyés Bayle au mot *Stephanus*.
2. V. Critic. in recentior. Stephani de Urbib. Editiones.

ne soit encore en même tems simple, naturel & modeste. Il est difficile que des Lecteurs raisonnables & de bon goût puissent avoir bonne opinion d'un Auteur qui donne un Titre fanfaron à son Livre, & ils croyent lui faire grace de n'en point tirer un Préjugé désavantageux pour son Ouvrage. Ces fanfaronades étoient presque devenuës à la mode vers le commencement de notre siécle, & elles ont continué assés avant jusqu'à ce qu'enfin nous les voyons presque entierement dissipées de nos jours.

Si l'on n'eût arrêté le cours de cette manie par le mépris & les railleries qu'on en a faites: nous aurions vû la République des Lettres toute remplie de *Palais d'Honneur*, de *Palais d'Eloquence*, de *Palais du Parnasse*, de *Palais d'Apollon & de Pallas*, de *Palais des Muses*, de *Temples de l'Honneur*, de *Temples de la Sagesse*, de *Temples de Memoire*, de *Temples de l'Immortalité*, &c. de *Théâtres d'Honneur*, de *Théâtres de la vie humaine*, de *Théâtre des beaux Esprits*, d'*Amphithéâtres d'Honneur*, d'*Amphithéâtres de la Providence*, &c. de *Phares*, de *Lauriers*, de *Triomphes*, de *Trophées*, de *Tableaux*, de *Trésors*, de *Clefs d'or*. Et les Citoyens de cette République n'auroient plus été qu'*Ames*, qu'*Esprits*, que *Génies*, que *Heros*, que *Miracles*, que *Prodiges*, &c. ou pour mieux dire de grands riens sous de pompeuses fanfares.

Le Titre de *Science Héroïque* que M. de

la

3. Claud. Salmas. Prolegomen. in Solin. p. 5.

PART. I. XIII. la Colombiere a donné à son grand Livre du Blason, peut être mis aussi au rang des Titres fanfarons, quoiqu'il semble ne l'avoir point fait à dessein. Car on croit que c'est une bévûë dans laquelle il est tombé par surprise, & que le mot d'*Héroique* lui est échapé pour celui d'*Heraldique*. Erreur qui a continué même dans la derniére Edition, & dont l'Imprimeur a témoigné qu'il auroit souhaité se corriger, s'il n'en avoit été averti trop tard pour pouvoir la réparer (1).

Après ce qu'il y a de *Divin* nous ne connoissons rien de plus auguste, ni de plus grand dans le monde que ce qui est *Royal*. Nos fanfarons ont cru sans doute qu'il y auroit de l'impieté d'employer le Titre de *Divin* à des usages communs, en quoi je les trouve plus modestes que ce Drusius des Pays-bas, qui au lieu de donner ce Titre à ses Livres, se l'est reservé pour lui par une usurpation & une arrogance qui n'a point encore eu d'exemple (2).

Mais ils n'ont pas cru devoir témoigner le même respect pour le Titre de *Royal* qu'ils ont cru pouvoir mettre à toutes leurs fausses

1. Cramoisy, avis au Lecteur sur la 2. Edition de la Science Héroïque de la Colombiere. ¶. La seconde édition de la Science Héroïque est de 1644. in-fol. à Paris chez Cramoisy. L'Auteur du livre s'appelloit Marc de Vulson Sieur de la Colombiére Huguenot, Conseiller au Parlement de Grenoble. Ayant l'an 1618. surpris sa femme en adultére, il la tua elle & le galant, ensuite de quoi étant parti en poste pour la Cour, il obtint sa grace. Depuis ce tems-là on menaçoit à Grenoble les femmes coquettes de la *Vulsonade*.

sausses pour en rehausser le goût, c'est ce qui a tant multiplié les Titres de *Chemin Royal*, de *Manuel Royal*, d'*Exercices de l'Ame Royale*, d'*Année Royale*, d'*Heures Royales* de plus de cinquante façons, de *Dictionnaire Royal*, de *Grammaire Royale*, de *Philosophie Royale*, de *Géographie Royale*, de *Venerie Royale*, de *Medecin*, de *Maistre d'Hôtel*, de *Cuisinier*, de *Jardinier Royaux*, quoique les Auteurs n'eussent pas plus envie d'instruire ceux de ces Professions qui sont au service des Rois que les autres.

Le Titre de *Méthode Royale* qu'un Moderne a donné à une espéce d'introduction au Blason a choqué si fort le Pere Menestrier qu'il n'a point fait difficulté de l'appeller un Titre monstrueux (3).

Et on a vu dans ces derniers tems un Ecrivain si passionné pour tout ce qui avoit l'air *Royal*, que non content de rechercher les matiéres qu'il jugeoit regarder les Rois & leurs familles pour les rendre l'objet de ses productions Royales, il honoroit encore les Abregés & les Compilations qu'il faisoit des Ouvrages d'autrui de ce Titre magnifique, sans se soucier d'examiner s'il y

2. ¶. Au devant des deux Dialogues *delle Corti* de l'Arétin, imprimés in-8. à Venise en 1538. on voit son portrait avec cette inscription au bas : *Divus P. Aretinus, acerrimus virtutum ac vitiorum demonstrator.* Et à la fin du livre au dessus du même portrait : *Divus P. Aretinus, flagellum Principum.* Drusius n'étoit pas encore au monde & n'y est venu que 12. ans après.

3. Cl. Franc. Menestrier, Pref. de l'Abregé méthodique pour aprendre le Blason.

y avoit du raport & de la convenance. C'est ce qui le fait encore aujourd'hui apeler par quelques-uns le *Plagiaire Royal*, comme s'il avoit eu autant de passion de se saisir des Titres du Roi que des Ecrits des Auteurs (1).

Il y a une autre espéce de fanfare qui consiste plus dans la pensée que dans les mots du Titre d'un Livre, & qui est encore plus préjudiciable à la réputation des Auteurs & des Livres, que celle dont on vient de parler. C'est ainsi que Bucelin (2) voulant nous faire voir que tout l'Empire d'Allemagne, & particuliérement la Maison d'Autriche est ou *toute Benedictine*, ou *toute Benie*; & qu'en récompense saint Benoît est Archiduc des Moines; & prétendant nous montrer les liaisons étroites de ces deux familles, c'est-à-dire, des Benedictins & des Imperiaux, comme venant d'une même souche, a tâché de faire un Titre conforme à son Livre qu'il a apellé, *l'Aigle Benedictine de l'Empire dont on dépeint les services immortels en faisant voir le bel arrangement de ses plumes*.

Nous n'avons pas une idée plus avantageuse du Livre que le Pere Alegre de Casanate a fait pour honorer son Ordre sous le Titre de *Paradis ou Jardin de l'ornement & des agrémens du Carmel, où l'on montre l'Original Archetypique du grand Patriar-* che

1. Catal. Librorum Philipi Labbe ab amico collectus, &c.

2. ¶. Gabriel Bucelin, Bénédictin Alemand.

lie le Prophete, où l'on découvre la II. PART.
& où l'on fait voir les Trophées CH. XII
dressés (3).

voir diverses autres espéces
, il suffit de jetter les yeux
Titres qu'un fameux Au-
ems, grand génie d'ail-
la plûpart de ses Livres.
une *Grammaire audacieuse*,
atique audacieuse, une *Uranie*
un *Protée celeste*, des *Adulteres*
il & de l'Art, un *Plutarque Lunai-*
la Croix des génies sublimes, le *Tribu-*
al de Dédale, le *Pandoxe*, les *Trois Tra-*
vaux de l'Hercule Logicien, le λεπτότατος
ou le très-subtil, les *trois plumes de Cara-*
muel, le *Dieu de Caramuel*, & d'autres qui nous servent de Préjugés pour connoître le caractére de son esprit.

Comme il y a toujours de l'excès & de la vanité dans ces airs de fanfaron que l'on donne aux Titres des Livres, il peut aussi se trouver quelquefois du défaut & de l'inconvenient dans une trop grande affectation de modestie, & cette autre extremité pourroit n'être pas moins nuisible aux Livres.

Monsieur de Sainte Marthe se plaint de ce que Montagne avoit voulu paroître trop modeste dans son Livre; & il dit que cet Ouvrage auroit mérité un Titre plus magnifique & plus noble que celui d'*Essay* qu'il té-

3. ¶. Le P. Labbé a dit de cet Ouvrage in-fol. du P. Marc Antoine d'Alégre, que c'étoit *pro thesauro carbones*.

ART. XIII. témoigne n'avoir pas assés de sens pour exprimer la force de son Livre (1).

M. de la Roque fait presque la même plainte d'un Auteur assés connu de nos jours, „ qui a donné depuis quelques an„ nées l'Histoire Monastique d'Orient sous „ un Titre dont la modestie ne convient „ pas assés à toute la recherche & à l'exac„ titude avec laquelle elle est écrite (2). Il ajoute que „ quoiqu'il ne lui ait donné que „ le Titre d'*Essay*, c'est un Ouvrage non „ seulement fini, mais fort accompli & „ qui n'avoit encore été tenté par person„ ne (3). Dom Mabillon s'est crû obligé aussi de détromper le Public au sujet du même Auteur, qui publia l'année derniére ses deux premiers volumes de l'Histoire de l'Ordre de Saint Benoît, & de nous avertir que cet Ouvrage est une Histoire fort accomplie & fort entiére, quoique cet Auteur par un semblable mouvement de cette modestie ne lui ait donné que le Titre d'*Abregé* (4).

Mais il est beaucoup plus agréable aux Lecteurs de se voir trompés de cette maniére que de l'autre, puisque non seulement ils en ont plus d'estime & plus d'amitié pour

1. Scæv. Sammarth. Elogior. Lib. 2. in elogio Michaëlis Montani.

2. ¶. Cet *Essai* de l'Histoire Monastique d'Orient est de Louïs Bulteau qui s'étant fait par humilité Frére commis dans la Congrégation de S. Maur s'y soumit à tous les exercices d'un Religieux sans en porter l'habit. Il mourut le 16. Avril 1693.

pour un Auteur de ce caractére; mais qu'il y a toujours à gagner pour eux dans cette fourbe innocente, qui fait que l'on y reçoit plus que le Titre ne promet; au lieu qu'on a le déplaisir d'être joué & d'être frustré de ses espérances dans les Titres trop pompeux & trop fanfarons.⁴ II. Par Ch. XI

C'est la louange que Grotius donne à Vossius pour ses Livres de l'*Idolatrie*. „ J'ai „ lu, dit-il, avec une avidité & un plaisir „ singulier, ce que vous avés écrit sur l'I- „ dolatrie. Vous avés fait dans cet ouvra- „ ge le contraire de ce qui se pratique au- „ jourd'hui par la plûpart de ceux qui se „ mêlent d'écrire, qui font de belles mon- „ tres & de grandes promesses dans leurs „ Titres sans les executer, au lieu que „ vous nous trompés par une méthode „ toute opposée à la leur, & que vous „ nous donnés plus que votre Titre ne pro- „ met (5).

Il n'y a rien de si insuportable à un Lecteur, ni qui lui donne tant d'indignation que de se voir abusé par un Titre trop spécieux, & on ne peut nier que ceux qui se laissent charmer par ces attraits grossiers ne soient fort à plaindre.

La

3. Journal des Savans du 26. Juin 1664.

4. Joann. Mabillon ad calcem Prolegomenon Actor. Ordin. S. Benedict. sæc. 5. Edit. 1685. ¶. Cette Histoire est en deux volumes in-4.

5. Hug. Grotius Epist. ad Gerard. Joan. Vossium, data Lutetiæ 10. Maji 1642. & Epistolarum 1573. item Francisc. Junius junior, præfat. ad Vossium de Scientiis Mathemat.

PART. XXI.

La Legende *Dorée* (1) de Jacques de Voragine n'a point laissé de séduire quelques personnes simples du tems de nos Ancêtres par la belle aparence de son Titre, quoique l'ouvrage ne fût rien moins que de l'or.

Les Epîtres *Dorées* d'Antoine de Guevarre n'ont pas laissé d'éblouïr beaucoup de personnes du siécle passé, quoiqu'elles n'eussent qu'une fausse lueur, & qu'elles ne fussent remplies que de sotises & d'impertinences au jugement du Pere André Schott (2), qui accuse nos François d'en avoir eu trop bonne opinion, & de leur avoir accordé trop legerement le Titre de *Dorées* dans les Traductions qui s'en sont faites en notre Langue (3).

Censu in ... Au... om... m, &c. ... vez le ... me fai... ... n. 61.

Le jeune du Verdier ne promettoit rien moins qu'une Critique universelle qui devoit être également ample & judicieuse sur tous les Auteurs anciens & modernes de toutes sortes d'états & de professions dont il fait le dénombrement dans son grand Titre. Néanmoins on n'a point été long-tems sans se persuader que toutes ses prétenduës censures n'étoient que quelques remarques de très-petite importance qu'il avoit copiées des autres Critiques. Il est vrai

1. ¶. Vivès page 371. du Tome 1. de ses Oeuvres *in-folio* dit parlant de cette *Legende* qu'il ne sait *cur auream appellent, quum scripta sit ab homine ferrei oris, plumbei cordis*. Claude Despence fameux Docteur de Sorbonne trouvoit apparemment ces paroles de Vivès à son gré, mais ayant poussé une fois la liberté jusqu'à traiter en chaire cette *Legende dorée* de *Legende ferrée*, il causa du scandale, & fut, dit Beze, page 33.. du..

vrai que ses fausses promesses n'ont pu tromper personne hors ceux qui n'auroient vu le Titre de son Livre que dans les Catalogues, parce que l'imposture paroît assés dès qu'on aperçoit le Livre même, n'étant pas possible de comprendre en un si petit nombre de feuilles ce que plusieurs gros volumes auroient peine de renfermer.

Quelques-uns commencent à faire presque le même jugement d'un Livre qui a paru depuis un an à Lyon sous le Titre de *Dictionaire général & curieux* (4), où l'on ne promet rien moins que tout ce qu'il y a de plus beau & de plus utile en notre langue, les définitions, divisions & étymologies des mots enrichis d'éloquens discours, d'Histoires, de passages des Peres & des Auteurs les plus célébres, anciens & modernes, des démonstrations Catholiques sur les points de Controverses. On prétend dans la suite de ce beau Titre que cet Ouvrage est très-nécessaire à tous ceux qui veulent composer, parler en public & diriger les ames; qu'ils trouveront dans ce seul volume *une riche Bibliothéque*, &c. L'Auteur paroît si persuadé du grand débit que son Livre aura sur la foi d'un Titre si magnifique, qu'il a eu soin d'y faire ajoû-

33. du tome 1. de son Histoire Ecclésiastique, obligé de se rétracter publiquement.

2. Andr. Schott. Peregrin. Biblioth. Hispan. tom. 2. p. 251. in classe Minorit.

3. ¶. Jean de Guterry a traduit les deux premiers tomes de ces Lettres, & Antoine du Pinet le troisiéme.

4. ¶. Par Maitre César de Rochefort Docteur ès Droits, &c.

PART. XIII.

ajoûter *Premiére édition*, pour nous faire voir que ce ne sera pas la derniére.

On pourroit dire la même chose d'un Livre que la Hollande produisit au jour l'an 1683. sous le Titre splendide de la *France savante* (1). On ne pouvoit rien imaginer de plus propre pour exciter la curiosité de notre Nation & de nos voisins, ni rien qui fût plus capable d'éblouïr & de leurrer le monde, car ce Titre ne sembloit-il pas nous faire esperer autre chose qu'une simple Table des Titres du Journal des Savans mise en trois façons?

C'est à ces sortes de masques trompeurs que l'on peut rapporter la pensée de Senéque; qui dit (2) que ces belles têtes & ces pompeuses apparences du dehors donnent matiére de discourir & de feindre ce que l'on veut, & qu'elles nous portent à de mauvaises espérances, *Frons ipsa dat locum Fabulæ, & ad malam spem invitat.*

On peut mettre aussi au rang des Titres trompeurs dont les promesses n'ont point été accomplies, la plûpart de ces éditions d'Hollande que l'on apelle de *Variorum*, parce qu'il y en a peu effectivement où l'on ait fait un choix judicieux de ce qu'il y a de meilleur dans les corrections & les remarques des Critiques sur les Auteurs. C'est néanmoins ce que le Public attendoit sur la foi de ce Titre (3).

Il

1. La France savante par Corneille de Beughem d'Emerick.

2. Senec. Lib. de vita beata, & ex eo Filesac. Varia. Lib. 2. selector. cap. 13. pag. 383.

3. Ann

Il y a neuf ans qu'on vit paroître au jour une espéce de Suplément assés imparfait de la Bibliothéque de Gesner, & qui pensa nous séduire par le beau Titre de *Bibliothéque curieuse des Auteurs les plus rares & les moins connus, &c.* Mais la sincerité de son Auteur ne lui a point permis d'abuser long-tems de la bonne foi du Public, ni de dissimuler que c'étoit un artifice dont il s'étoit servi pour satisfaire l'Imprimeur son frere, qui craignoit de n'en point avoir le débit, si on n'y mettoit un Titre extraordinaire, ne croyant pas le mot de *Suplément* assés capable de relever le goût des curieux (4).

C'est par une semblable adresse que le P. Tylcovius ou Tylkowski Jésuite Polonois tâcha de donner quelque cours à ses Huit volumes de Philosophie depuis quatorze ou quinze ans sous le Titre de *Philosophie curieuse*, quoique cet artifice ne lui ait pas entiérement réussi, & qu'il n'ait pas fort émû la curiosité du Public, qui a jugé qu'il n'y avoit presque rien de curieux que dans le Titre.

On peut mettre au rang des Titres trompeurs ceux qui sont directement contre la sincerité & qui semblent avoir été faits pour insinuer le contraire de ce qu'ils signifient.

Pour ne rien dire de l'Histoire véritable de

3. Ant. Borremans cap. 7. variar. Lect. pag. 74. 75. Journal des Savans du 7. Fevrier 1667.
Nouv. de la République des Lettres de Mai de 1684. pag. 277. 282. & suiv.
4. Joan. Hallervord. Præfat. Biblioth. curios.

PART. XIII.

de Lucien, & de quelques autres Ouvrages des Anciens, c'eſt peut-être dans cet eſprit que le P. Sirmond voulant donner au jour l'Ouvrage d'un Auteur Anonyme du cinquiéme ſiécle, & que les PP. Mabillon & Germain ont trouvé dans leur voyage d'Allemagne attribué à Primaſius (1), lui donna le Titre de *Prædeſtinatus* comme par une eſpéce d'antiphraſe à cauſe que cet Auteur compte les Prédeſtinatiens parmi les Hérétiques de ſon ſiécle, & qu'il ſemble n'avoir fait ſon Recueil des héréſies, ou plûtôt copié ſaint Auguſtin que pour y faire cette addition.

C'eſt par un déguiſement encore plus artificieux qu'un Auteur Anonyme publia vers le même tems un Livre ſous le Titre de *Défenſe de Monſieur Vincent de Paul* Supérieur Général de la Miſſion. Car après l'avoir lu & examiné ſérieuſement il eſt aiſé de voir que c'eſt la défenſe d'une autre perſonne (2), & que c'eſt en même tems une eſpéce d'accuſation fine & adroite de M. Vincent, contre le Livre que M. Abelly a fait de ſa vie.

Le Livre du P. Bagot qui a pour Titre *La Défenſe du Droit Epiſcopal* n'a paru rien moins que ce qu'il vouloit faire paroître. C'eſt ce qui obligea l'Aſſemblée du Clergé de l'an 1655. d'en ordonner la ſuppreſſion, Ordonnance qui a été confirmée par la derniere Aſſemblée. Et il eſt aiſé de juger

1. ¶. *Primaſius* diſciple de S. Auguſtin vivoit au 6. ſiécle.

2. ¶. De l'Abbé de S. Cyran.

juger que si le prétendu Jaques de Vernant n'eût pas écrit directement contre son propre Titre de *La Défense de l'autorité de Notre S. P. le Pape, de Nosseigneurs les Cardinaux, Archevêques, Evêques, &c.* il n'eût pas attiré sur lui la censure dont il a été flétri. II. PART. CH. XIII.

Mais il y a un autre défaut de sincérité que l'on ne peut excuser de mensonge & d'infidelité, soit que la fourbe soit concertée à dessein de nuire au Public, comme dans cette édition de Martial imprimé chés Vascosan l'an 1554. sous le Titre *Martialis castus ab omni obscœnitate perpurgatus*, qui ne laisse pas néanmoins de renfermer toutes les libertés & les ordures de ce Poëte (3), soit que l'imposture ne tende qu'à l'interêt de celui qui la commet pour tâcher d'acquerir quelque réputation, ou d'attraper ou conserver quelque pension. Telle étoit celle de ce P. Paschal Historiographe de France sous François I. & Henri II. qui avoit coûtume de forger des Titres de Livres, qu'il supposoit avoir composés, & être prêts à mettre sous la Presse, afin de se faire continuer une grosse Pension, qu'il recevoit pour travailler à l'Histoire de France, quoiqu'il fût reconnu par les habiles Gens de son tems pour un grand paresseux & pour un parfait ignorant en ce point. Et du Verdier raporte (4) qu'entre divers Programmes qu'il faisoit publier de

3. Francisc. Vavassor de Epigrammate, cap. 20. pag. 258.

4. Ant. du Verdier, Biblioth. Franç. pag. 1035, 1036. &c. Voyez ci-dessus, p. 444. Not. 1.

PART. XIII. de tems en tems, il en fit afficher un qui portoit ce Titre *Petri Paschalii Liber quartus rerum à Francis gestarum*, quoiqu'il n'eût pas même commencé le premier Livre, & qu'à sa mort toutes ses productions historiques ne montassent pas jusqu'à la valeur de six feuillets.

Plusieurs Auteurs sachant que le plus grand malheur qui puisse arriver à un Livre est celui de n'être point lû, & se défiant d'ailleurs de la curiosité des Lecteurs envers leurs Ouvrages, se sont avisés de chercher des Titres extraordinaires pour la réveiller & d'employer des termes surprenans, simplement pour donner envie de lire leurs Livres.

On ne croit pas qu'il y ait eu d'autre motif qui ait porté le Greffier de l'Hôtel de Ville de Paris à donner le titre de *Chronique Scandaleuse* (2) à son Histoire de Louïs XI. Car il n'y a rien de fort extraordinaire dans ce Journal, qui ait pû lui mériter une inscription si choquante. On n'y dit point grand mal de personne, quoique quel-

2. ¶. Gilles Corrozet dans son Trésor des Histoires de France tit. dernier. La Croix du Maine pag. 270. de sa Biblioth. Naudé pag. 29. de son Addition à l'Histoire de Louïs XI. & plusieurs autres disent que l'Auteur de cette Chronique s'appelloit Jean de Troyes. Quelques-uns le nomment Denys Hesselin. Une note marginale ancienne d'un exemplaire que j'ai de cette Chronique imprimée in-8. chez Galliot du Pré 1558. l'attribuë à Guillaume Cousinot. Le P. Garasse pag. 3. de sa Recherche des Recherches de Pasquier, dit qu'on appella l'Histoire de cet Auteur sans nom qui diffama Louïs XI., *La Medisante*. En quoi

quelques-uns ayent pensé qu'on l'avoit appellé scandaleuse, à cause de quelques éxécutions sanglantes arrivées sous ce Roi. On n'y trouve pas même toutes les vérités de ce Prince, & le Sieur Sorel croit que ç'ont été les Libraires plûtôt que l'Auteur qui ont donné ce Titre à cette Chronique, afin de pouvoir la mieux débiter (3).

Un Auteur Flamand voulant faire une réponse aux Hérétiques, & faire en sorte en même tems qu'elle fût lûë, crût qu'on la négligeroit comme plusieurs autres, s'il ne tâchoit de la distinguer du commun des piéces de Controverses, par quelque Titre nouveau, & s'imagina qu'il n'y avoit pas de moyen plus efficace pour la faire lire que de l'appeller *le QUARE Hérétique répondu & réfuté par le QUIA Catholique* (4).

C'est peut-être dans le même dessein de nous surprendre & d'exciter notre curiosité, que le Pere Ribadeneïra célébre Ecrivain parmi les Jesuites voulant écrire de l'Institut & des singularités de son Ordre donna

quoi il y a double erreur, l'une que l'Auteur ait eu en vuë de diffamer Louïs XI.; l'autre que cette Histoire ait été intitulée *La Médisante*. Quant à Sorel qui page 328. de sa Biblioth. Franç. dit qu'elle a été nommée *Scandaleuse*, sans qu'on en puisse deviner le sujet, il n'a pas fait réflexion que c'est parce qu'elle rapporte divers faits scandaleux qui deshonoroient plusieurs familles.

3. Char. Sor. Biblioth. Fr. pag. 318. de l'Histoire de France.

4. Henr. Lancell. Augustin. apud Valer. Andr. Bibl. Belgic. ¶. Henri Lancelot étoit un Augustin né à Malines.

II. PART. CH. XIII.

na à son Livre le Titre d'EL-PORQUE, c'est-à-dire, le *Pourquoi*. Car il auroit pû l'appeller simplement, une *Réponse à ceux qui étoient en peine de savoir* 1. *Pourquoi les Jesuites ne chantent point dans le Chœur?* 2. *Pourquoi ils ne sont obligés qu'à une pénitence volontaire?* 3. *Pourquoi quelques-uns ayant demeuré trente ans chés eux n'ont pas encore fait Profession?* 4. *Pourquoi la Societé les peut chasser après qu'ils y ont été fort long-tems?* C'est la matiére de ce curieux Livre imprimé à Alcala de Henarez en 1605. & par conséquent c'en devroit être le Titre (1).

Et parce qu'on est persuadé que nous aimons & que nous recherchons toujours la *Nouveauté*, les Auteurs, & ceux de notre siécle particuliérement, n'ont point manqué d'en orner leurs Titres pour réveiller notre curiosité, selon la remarque du Pere Malebranche (2). C'est ce qui nous a produit tant de *Nouvelles Méthodes*, de *Nouvelles Physiques*, de *Nouveaux Elémens de Géométrie*, de *Nouveau Cours de Chymie*, de *Nouvelles Instructions*, de *Nouvelles Lumiéres*, d'*Ancienne Nouveauté*, de *Nouveaux Secrets*, de *Nouveau Théologien*, de *Nouveau Secretaire*, de *Nouveau & parfait Notaire*, de *Nouveau & parfait Praticien*, de *Nouveau Maître d'Hôtel*, de *Nouveau Marêchal*, de *Nouveau & parfait Cuisinier*, de *Nouvelle Magie*, de *Nouveau Théâtre du Monde*, de *Nouveau Armorial*,

1. Jo. Palafox & Mendosa Epistol, ad Innocent. X. Papam. num. 129. 130, 131.

A.

rial, *universel*, & tant de *Nouvelles* Historiques, Galantes, Comiques, Tragiques qu'on avoit fait succéder aux Romans & dont enfin on s'est défait pour s'attacher à quelque chose de plus solide.

Mais les Contemplatifs sur tous les autres semblent avoir eu un talent particulier pour exciter notre dévotion à lire leurs Livres par des Titres tout-à-fait surprenans. Les uns nous ont voulu divertir par des Titres en forme d'Echo ou de rime, comme le Pere Gualterus Paulus, qui nous a donné ses Oeuvres sous les Titres de *Scalæ alæ animi*; de *Jesus esus novus orbis*, &c. Les autres ont pris la distribution du tems pour faire le partage de leurs Titres comme le Pere Nadasi dont la plûpart des Livres ne sont que des *Années*, des *Mois*, des *Semaines*, des *Jours*, & des *Heures*. D'autres ont emprunté les parties du corps humain. D'autres se sont servi d'expressions moins figurées, & qui nonobstant leur simplicité ne frappent pas moins l'imagination du Lecteur telles que sont celles de *Pensés-y bien*; *Il faut mourir*; *Compelle intrare*; *Vade mecum*.

Enfin il s'en est vû d'autres qui prenant leur essor plus haut, n'ont point fait difficulté d'employer les Noms adorables des Personnes de la Sainte Trinité, pour honorer leurs imaginations, & pour nous les faire lire avec plus de respect. C'est ce qui nous a produit 1. des *Instructions du* P E-

2. Recherche de la Vérité, Liv. 2. 2. part. chap. 8. pag. 234.

PART. II, XIII.

PERE ETERNEL à sa Fille; 2. des *Lettres que JESUS-CHRIST envoye à l'Ame ou à son épouse*, (quoique tout ce qui a paru sous ces Titres ne soit pas toujours visionaire); 3. *Des avis du* SAINT ESPRIT *au Roi* (1), dont le plus éclatant & le plus important est sans doute celui qui fut apporté depuis quelques années par le grand Prophéte Eliachim Michaël. Il nous avertissoit que dans très-peu de tems on verroit une Armée de 144000. hommes de troupes toutes fraîches & toutes sacrées, sous les ordres & le généralat du Roi, qui auroit pour Lieutenans les quatre Princes des Anges. Il ajoûtoit que notre Monarque extermineroit immanquablement tous les Hérétiques & tous les Mahométans par le moyen de tant de Soldats, qui seroient autant de victimes, & que les Cavaliers de l'infaillibilité du Pape se signaleroient dans cette belle Armée par-dessus tous les autres (2).

Ceux qui ont entrepris de traiter des matiéres basses & méprisables, & qui ont voulu faire des Traités singuliers des choses les plus odieuses, se sont crû obligés avec plus de raison de chercher quelques termes extraordinaires dans leurs Titres pour surprendre & rehausser leur matiére. Les uns se sont contentés de marquer qu'ils entrepre-

1. ¶. Par Jean Desmarets Sieur de Saint Sorlin.
2. Pierre Nicole, sous le nom de Damvilliers, Let. 6. des Visionn. pag. 263. & suiv. & surtout Lettr. 2. pag. 80.
3. ¶. Baillet a voulu dire de la *Chasteté*, quoique ce

prenoient de louer ce que toute la terre semble mépriser & blâmer, croyant que cette singularité exciteroit assés la curiosité du Lecteur. C'est ainsi qu'Isocrate a fait l'éloge de *Busiris*, Cardan de *Néron*, Synesius de la *Pauvreté* (3), Passerat de l'*Aveuglement*, Favorin de la *Laideur* & de la *Fiévre quarte*, Cardan de la *Goute*, Prævidelli de *la Peste*, un ancien nommé Glaucon de l'*Injustice*, Erasme de *la Folie*, Lucien de la *Goinfrerie* (4), Heinsius de l'*Ane* par raport à l'ânerie, c'est-à-dire à la bêtise & à l'ignorance; le même a fait l'éloge de la *vermine*, comme étant le partage des Gueux; Passerat & le jeune du Verdier ont fait celui du *Rien* ou du *Néant*. Enfin Sebastien Rouillard ayant à faire les louanges d'un brin de paille, & ne trouvant rien d'assés ridicule dans ce mot pour en faire un Titre surprenant, & propre à donner envie de lire son ouvrage, a eu recours à l'*ampoulle* pour lui faire faire son effet, & a donné à son Livre le Titre de *la magnifique Doxologie du Fêtu*.

Il y a d'autres espéces de Titres ridicules de Livres qui sont également ridicules. Mais ils ont cet avantage de ne tromper personne, n'ayant rien que de conforme au reste de l'Ouvrage, & comme ces Livres ont été composés pour nous faire rire, on

ce mot ne soit pas établi, non plus que celui de *Calvitie* qui s'établira encore plus tard, parce que venant immédiatement du Latin, les femmes ne l'entendront & ne le recevront pas si aisément que *Chauveté* qui vient du François *Chauve*.

4. ¶. Il faloit dire l'*Ecornifierie*, Παρασιτικὴν.

on ne trouve point étrange que leurs Titres nous disposent à rire par avance sans nous imposer. Ainsi quand on a vû le Titre du Livre *Malcibibus* imprimé à *Oenozithopolis* (1) sous les auspices de *Dionysius Bacchus*, on n'est pas surpris de voir étaler ensuite les beaux droits & les plaisans privileges des Ivrognes.

On doit dire la même chose des Ouvrages que nous appellons Maccaroniques & de ceux qui sont dans le stile burlesque & bouffon. Si Monsieur Frey eût donné à son Livre le Titre de *Description du tumulte arrivé entre les Vignerons du village de Ruel & les Archers de Paris*, nous l'aurions pris pour une piéce sérieuse sans le voir, mais quand nous lisons *Recitus veritabilis super terribili esmeuta Paysanorum de Ruellio*, &c. nous connoissons la piece & son caractére sans en voir davantage (2).

Mais on n'a point sujet de regarder si favorablement ceux qui en matiére de Religion

1. ¶. Ville de vin & de biere, deux boissons qui enivrent.

2. Mr. Naudé dans le Mascurat, pag. [illegible]. témoigne que c'est une des meilleures pieces Maccaroniques qui soit en notre Langue. Elle vaut celle du Provençal de la Sable ou d'Arena, celles des Italiens Theoph. Folengi, du Boolque de Ruzante, &c. ¶. Ce [illegible], n'en déplaise à Naudé mauvais connoisseur, n'a point entendu du tout le genie de la Poësie Maccaronique. Le François n'y doit pas entrer tout cru, comme on le voit dans les mots *recitus* pour *recit*, *esmeuta* pour *emeute*, il faut savoir l'allier plus finement avec le Latin. Remi Belleau par exemple qui a si bien reussi dans son *Dictamen metrificum*, auroit point *recitus veritabilis* dit *recitamen veritabile*, & pour

ligion prennent des Titres impertinens pour des Ouvrages que l'on ne sauroit traiter trop sérieusement & avec trop de respect, sur tout quand ils emploient de basses & de sottes allusions, qui donnent lieu aux Libertins de faire de méchantes railleries. C'est ainsi que Jean le Massieux Prêtre de Mante, ayant fait une explication Morale sur ces Antiennes solennelles de l'Avent qui commencent par *O* & que l'Eglise chante à Vêpres devant & après le Cantique *Magnificat* aux jours qui précédent la Fête de Noël, publia cet Ouvrage sous le Titre impertinent de *la douce Moëlle & la Sausse friande des Os savoureux de l'Avent*. Celui du Pere d'Alva apellé, *le nœud indissoluble de la Conception du ventre & de celle de la tête*, ne fait guéres plus d'honneur à la Sainte Vierge; non plus que celui du Pere de la Haye à l'Evangile, sous le Titre de *Triomphe de la Vérité sur un Char tiré par les quatre Evangelistes, escorté par l'Armée des Saints Peres* (3), quoique

menta, car c'est du moins comme cela qu'il faloit écrire, il se seroit servi de *bagarra* qui n'a pas l'air si François. Ce qu'ajoute Baillet touchant le Beolque de Ruzzante n'est nullement correct, puisque le Beolque & le Ruzzante ne sont qu'un seul & même Auteur, qui n'ayant d'ailleurs composé qu'en rustique Padouan, ne peut être mis dans un juste paralléle avec un Ecrivain Macaronique, l'une des maniéres étant bien différente de l'autre.

3. ¶. Le titre de Jean Massieux & non pas *le Massieux* est dans la Biblioth. de du Verdier, *& dans la Caille* pag. 165.

Celui de Pierre d'Alva dans celle de Dom Nicolas Antoine.

Celui du P. Hay, & non pas *de la Haye* dans celle d'Alegambe.

que les rieurs n'ayent pas grande raiſon de vouloir railler ce dernier.

Nous avons mis parmi les qualités néceſſaires à un bon Titre la clarté & la netteté de l'expreſſion ſans équivoque & ſans ambiguité, parce que le Préjugé nous porte ordinairement à croire que l'obſcurité d'un Titre eſt la marque & l'effet de l'embarras d'un eſprit. Je n'entens pas le Titre d'un Livre, donc ce Titre ne vaut rien; parce qu'il eſt cenſé n'être pas bon dès que les plus ſimples & les plus groſſiers ne l'entendent pas. Et je ne ſuis point tenté d'acheter & de lire un Livre ſous ce Titre, comme je ne le ſuis pas d'acheter une marchandiſe dont l'étiquette & la montre me ſont inconnuës.

Ainſi tant que j'ignorerai ce que veut dire l'*Océan Macro-micro-coſmique* que le Sieur Philippe Jacques Sachs a publié depuis près de vingt ans, je ne me ſentirai peut-être pas preſſé de le voir, & ſi je conſultois un Grammairien pour m'expliquer ce Titre, il auroit raiſon de me renvoyer à un Géographe, & celui-la à un Phyſicien, ſans que les uns & les autres s'aviſaſſent de m'adreſſer à un Médecin; pour me dire que ce Titre ſignifie le rapport qu'il y a entre le mouvement des eaux & celui du ſang.

Ainſi je ne puis deviner ce que Leo Allatius a voulu dire par le Titre d'*Abeilles Urbaines*, qu'il a donné à un de ſes Livres, à moins que je ne ſache qu'il y a dans le mot d'*Abeilles* une alluſion aux mouches des Barberins; que dans celui

d'*Ur-*

d'*Urbaines* qui ne marque autre chose que la ville de Rome, il y a un jeu sur le nom d'un Pape de la famille des Barberins; & qu'ainsi dans l'esprit de cet Auteur ces *Abeilles Urbaines* ne sont autres que les Hommes Illustres qui se trouvérent à Rome depuis l'an 1630. jusqu'en 1632. inclusivement, sous le Pontificat d'Urbain VIII. & qui y publiérent quelque production de leur esprit. II. PARTIE CH. XIII.

Et j'avouë que j'ai été autrefois trompé par l'obscurité & par l'ambiguité du Titre d'un Livre de Monsieur l'Evêque de Lodéve. Sachant que ce Prélat s'appelloit Jean *Plantevit* ou *Plantavit* de la Pause, j'avois quelque sujet de m'imaginer que son Livre intitulé *Planta Vitis* étoit quelque Arbre généalogique de sa Maison, à cause de cette allusion à son nom. Cependant ce n'est autre chose qu'un Recueil de Synonymes d'Hébreu Chaldéen, & d'Hébreu de Rabin.

L'Auteur du Parnasse Réformé paroît n'avoir pas moins été choqué de l'obscurité & de l'affectation ridicule d'un Titre rétrograde qu'un Augustin a donné à un Livre fait contre le Traité de l'Equilibre des liqueurs & de la pesanteur de la masse de l'Air. Ce Titre est *la Verité du vuide contre le vuide de la Vérité.* „ On ne doit pas souffrir, ajoûte „ ce Censeur, la mauvaise affectation „ de ces sortes de Gens, qui font con„ sister toute l'excellence d'un Livre „ dans le Titre, & qui croyent beau„ coup mériter des Lettres quand ils

PART. I. XIII.

„ ont trompé le Public par cette supercherie (1).

Enfin je ne pourrois m'imaginer, sans être prévenu, que *les Promenades de Richelieu* ne sont autres qu'un Livre des Vertus Chrétiennes auquel il a plû au Sieur de saint Sorlin de donner ce beau Titre; que *les trois filles de Job* ne sont autres que les Vertus Théologales du Pere de Saint Jure; que le *Théandre* ne signifie autre chose que le Traité de la Semaine-Sainte du Pere Cl. Perry; que l'*Amour innocent* ou *l'illustre Cavalier* ne veut dire autre chose que l'explication des grandeurs de la Sainte Vierge par le Sieur de Someire; que *le son de la Trompette* de Thomas Anglus, avec le *Clairon Portugais* du Pere Macedo, que les *Tablettes suffragiales* du même Anglus, la *reddition des comptes de sa Ferme*, son *enchantement de Mommouth*, sa *Balance*, son *Eventail pour chasser les mouches* ne sont autre chose que des Traités Théologiques de la Grace, du Purgatoire, & sur l'affaire de Monsieur de Chalcédoine.

Mais ce seroit une chose infinie de faire une recherche de tous les Titres de Livres qui ont une obscurité affectée. Il me reste avant que de finir cette espéce de Préjugé, de dire encore un mot des Titres imités que l'exemple des autres & la mode ont fait naître, & de ceux qui ne se sont fait Auteurs que par imitation. Quel-

1. G. Gueret pag. 103. 104. du Parnasse Reformé de la 1. édit. & pag. 90. de la 2. L'Auteur du livre intitulé, *La vérité du vuide contre &c.* est le P. Charles

Quelqu'habile que puisse être un Ecrivain qui suit un autre, il a toutes les peines imaginables de se faire mettre sur les rangs des Auteurs du premier ordre. Son Ouvrage, dût-il aller au-delà de son Original, ne passe toujours que pour une copie. C'est pourquoi ceux de ce genre qui ont été plus curieux d'acquerir de la réputation que les autres, & particuliérement les Plagiaires ont eu grand soin de supprimer autant qu'il leur a été possible toutes les traces de leurs Originaux qui auroient pû les trahir, jugeant qu'il n'y avoit pas de moyens plus sûrs & plus courts pour arriver à leur gloire en profitant de leurs dépouilles. II. PART. CH. XII.

Ainsi on a considéré dans la République des Lettres comme des personnes grossiéres & de peu d'addresse, ceux d'entre les Ecrivains qui ont imité ou copié jusqu'aux Titres des Auteurs.

L'Honête Homme de Faret ayant été assés bien reçû dans le monde, quoiqu'il n'eût rien de trop extraordinaire, & qu'il fût d'ailleurs une imitation ou une espéce de recueil de ce qui avoit été dit avant lui sur son sujet, & sur tout par le Comte Balthasar de Chastillon; Cet *Honête-Homme*, dis-je, fut si fécond qu'il produisit mille autres *honnêtetés* dans la République des Lettres, & qu'il donna l'origine à quantité d'*honnêtes* Titres.

De-

Iés Bourgoin Augustin.
Item Sorel Bibl. Franç. des Livres de Philosophie, pag. 39.

PART. I. XIII. De-là est venuë l'*Honête-Femme* du P. du Bosc, copie qui quoique médiocre, ne dégénéroit point encore trop de l'original, en comparaison de l'*Honête-Garçon* de Grenaille qui n'a rien qui ne soit au-dessous du genre médiocre, non plus que son *Honête-Fille*, & son *Honête-Mariage*. Il faut dire la même chose de l'*Honête-Veuve* de M. J. (1) & de l'*Honête Maitresse* d'un Anonyme qui sont les fruits d'un caprice semblable (2). On peut aussi rapporter à cette émulation les deux Livres de Monsieur Chorier dont l'un a pour Titre *les Sentimens de l'Honête-Homme*, & l'autre la *Philosophie de l'Honête-Homme*.

Il faut avouer néanmoins que les Critiques se donnent un peu trop de licence dans l'opinion qu'ils ont que la plûpart des Livres qui portent quelque chose de semblable dans leur Titre sont imités les uns des autres, & viennent d'une même source. Comme si ceux qui ont écrit sur les *Femmes*, sur les *Courtisans*, sur les *Magistrats*, sur les *Ministres*, sur les *Cardinaux*, &c. n'avoient pû rien dire de nouveau après les premiers, qui en avoient traité (3).

On a vû dans notre siécle un certain tems auquel un Livre ne pouvoit avoir un air de nouveauté, un débit plusque l'ordinaire,

1. ¶. Baillet qui donne ici l'*Honnête Veuve* à un *M. J.* pouvoit observer que Gueret dans l'endroit cité la donne à Grenaille.

2. Gueret, de la Guerre des Auteurs, pag. 210. 211.

naire, ou quelque singularité particuliére qui frappât l'imagination, sans être contrefait aussi-tôt. Les Auteurs & les Libraires s'étoient mis dans la fantaisie que s'ils imitoient ces Titres & ces Méthodes qui étoient en vogue, ils donneroient le même cours à leurs Livres. Et ces Esclaves croyoient mériter beaucoup du Public, quand ils avoient fait une méchante copie de quelque excellent Original (4). II. PART. CH. XII

„ Combien la *Rome ridicule* de Saint „ Amant a-t-elle produit de villes *ridicules* „ qu'on ne sauroit souffrir ? Combien sa „ *Solitude* en a-t-elle fait d'autres qu'on ne „ lit pas ? Que de misérables *Métamorpho-* „ *ses* ont succedé à celle *des Yeux de Philis* „ *en Astres* ? Que de *Temples* ont été bâ- „ tis sur le *Temple de la Mort* ? Et n'est- „ ce pas de la *Pompe funébre de Voiture* „ que viennent ces ennuyeuses *Pompes fu-* „ *nébres de Scarron* & de la *Calprenéde* ?

Combien avons-nous vû d'*Ecoles*, combien de *Cabinets*, combien de *Conférences*, & d'*Entretiens*, combien de *Récréations*, combien de *Sécrets* en Titres de Livres venus les uns des autres?

Le *Mercure François* n'a-t-il point mis au monde près d'une trentaine d'autres *Mercures* faits à sa ressemblance? Le *Florus* des Romains n'en a-t-il point produit beaucoup d'autres dans l'Europe? Et

De la connoissance des bons Livres, Traité 1. de Sorel, chap. 1. pag. 4.

3. Sorel ibid. pag. 6. & suiv., de l'Edit. d'Hollande.

4. Gueret, Guerre des Auteurs, pag. 222.

Et n'eſt-ce pas l'*Hipparque* de Platon touchant l'amour du gain & du trafic, qui a fourni le Titre à l'*Hipparque* du prétendu René de la Vallée, c'eſt-à-dire, du Pere Théophile Raynaud pour ſon Livre du Religieux Marchand (1), au ſujet d'une Bulle de Rome qui défend aux Réguliers d'exercer aucun trafic &c.?

L'Echelle de Saint Jean Climaque a fait faire ſans doute beaucoup d'autres *Echelles* à ſon imitation; mais quelle différence & quelle diſproportion ne trouve-t-on pas entre tant de foibles copies & cet excellent Modelle? On a vû plus d'une *Imitation de la Vierge*, formée ſur l'*Imitation de Jeſus-Chriſt*, mais avec quelque difference (2).

Les Hérétiques qui ont eu de tout tems recours à la ruſe & à l'impoſture, pour s'inſinuer dans l'Egliſe, ne ſe ſont pas contenté de ſuppoſer leurs Ouvrages aux anciens Auteurs Orthodoxes, mais ils ont même tâché d'imiter leurs maniéres d'écrire, juſqu'aux Titres de leurs Ouvrages.

On leur a vû ſouvent dreſſer leurs Profeſſions de Foi & diverſes Inſtructions ſous des inſcriptions trompeuſes, & ſemblables à celles des Catholiques.

Dans le ſiécle paſſé Guillaume d'Einſeingrein avoit fait le *Catalogue des Témoins de la Vérité*, c'eſt-à-dire, des Auteurs Eccléſiaſtiques Orthodoxes, qui pouvoient don-

1. ¶ Ce livre du Pere *Théophile Raynaud* parut en 1642. dedié au Pape Urbain VIII. & approuvé de deux Docteurs.

donner témoignage contre les Nouvelles Héréſies. Le deſſein en étoit très-louable & très-utile pour les Catholiques. Un Luthérien qui en étoit aſſés perſuadé entreprit de le traverſer, & fit pour cet effet un gros Livre ſous le même Titre de *Catalogue des Témoins de la Vérité*, où il raporte preſque les mêmes Auteurs qu'Eiſeingrein, mais avec des aplications Luthériennes contre l'Egliſe Catholique, afin que les Fidéles le confondiſſent plus aiſément avec celui d'Eiſeingrein, il n'y fit point paroître ſon nom, ne voulant pas qu'on ſût que c'étoit Mathias Eſclavon ou Flaccius Illyricus Chef des Luthériens rigides, & le premier des Centuriateurs (3).

Il s'eſt trouvé au contraire des Ecrivains dans l'Egliſe Catholique qui ont crû ne pouvoir empêcher plus efficacement les effets de l'Héréſie, qu'en contrefaiſant leurs Ouvrages, c'eſt-à-dire, en ſe ſervant des mêmes Titres & quelquefois auſſi de la même méthode, quoique dans des deſſeins tout opposés, & il ſe peut faire que Monſieur Abelly, & Buſembaum ayent ſongé à nous faire tomber des mains *la Moëlle Théologique* de Scultet Calviniſte Alleman de Sileſie en nous donnant les leurs.

Les Savans conviennent que les *Philippiques* de Démoſthene ont mis en tête à Ciceron de donner le même Titre à ſes Oraiſons ou Invectives contre Marc Antoine;

2. Alphonſ. de Andrada, Franciſc. Arias & nonnulli alii *ſcripſere de Imitatione B. Mariæ Virginis.*

3. Anton. Poſſevin. Apparat. ſacr. Tom. 1. & alii paſſim.

PART. I. XIII. ne; & que les *Philippiques* de Théopompe ont fait naître la même envie à Trogue-Pompée pour le Titre de son Histoire. Il est visible que c'est un effet de pure imagination dans l'un & dans l'autre. Mais s'il est permis de juger lequel des deux semble avoir mieux rencontré, on se persuadera aisément que Trogue-Pompée a eu beaucoup plus de raison dans cette imitation que Ciceron (2), parce qu'effectivement la plûpart des Livres de son Histoire traitoient de l'Empire des Macédoniens, que l'on apelloit assés ordinairement le *régne Philippique* à cause de Philippes le Grand Pere d'Alexandre (3) à qui cet Empire devoit les commencemens de sa grandeur, & que son sujet revenoit assés à celui de l'Histoire de Théopompe. Mais n'est-ce point par

2. Voss. de Historic. Latin. Lib. 1. cap. 99. in Trogo Pompeio.

3. ¶. Baillet a traduit un peu trop literalement l'endroit où Vossius dit que *Trogus à libro* VII. *usque ad* XLI. *tractat de regno Macedonico, cujus dignitas principium suum debet Philippo Magno, patri Alexandri*. Le *Philippo Magno, patri Alexandri*, ne peut faire d'équivoque en Latin, mais *Philippe le Grand Pére d'Alexandre* en fait une très-grande en François, à cause de *Grand pére* qui signifiant *aïeul* donne lieu de croire que Baillet a pris Philippe non pas pour le pére, mais pour le grand-pére d'Alexandre.

1. ¶. Cet Ecrivain, prétendu plus récent, n'est autre que *Jean Baptiste Morin* qui dès l'an 1654. c'est-à-dire 16. ans avant que le livre de Kortholt parût publia le sien sous le titre *de tribus impostoribus* contre Gassendi, Bernier & Neuré. Morin d'ailleurs étant mort le 6. Novembre 1656. ne peut être regardé comme un Ecrivain plus récent que Chrétien Kortholt mort le 31. Mars 1694. Ménage qui page 268. du Tome I. de son Anti-Baillet chap. 72. a relevé cet ana-

par un tour de fantaisie un peu bizarre que Ciceron a affecté d'imiter le Titre de Démosthéne, quoique le sujet & les personnes n'en fussent nullement semblables?

N'est-ce point aussi à une grande bizarrerie d'esprit qu'il faut attribuer l'imagination qu'a euë un Ecrivain de la Basse Allemagne, de vouloir réveiller en nous le souvenir du détestable Livre *des trois Imposteurs*, en donnant ce Titre à un Livre qu'il fit imprimer à Kiel l'an 1680. ayant choisi pour ses trois Imposteurs Edoüard Herbert, Thomas Hobbes, & Benoît de l'Espinosa? Et peut-on s'empêcher de prendre pour un Visionaire un autre Ecrivain plus récent (1) qui a pris le même Titre *des trois Imposteurs*, pour écrire contre trois Auteurs Catholiques de la premiére réputation? On

anachronisme pouvoit reprendre encore Baillet d'avoir parlé des *trois Auteurs Catholiques* contre lesquels Morin écrivit, comme de trois hommes d'un mérite égal. Gassendi, je l'avouë, étoit un homme *de la premiére réputation*, mais l'expression me paroit un peu trop forte pour Bernier, & quant à Neuré, je soutiens, quoique ce fût un homme d'esprit, qu'elle ne lui convient nullement. Je ne pense pas qu'on voie autre chose de lui que trois Lettres Latines à la fin de celles de son ami Gassendi, & une très-rare de 61. pages in-4. qui a pour titre: *Querela ad Gassendum de parum Christianis Provincialium suorum ritibus, minimumque sanis eorumdem moribus, ex occasione ludicrorum quæ Aquis Sextiis in solemnitate Corporis Christi ridicule celebrantur.* La Lettre est datée d'Aix le 20. Février. L'Auteur n'y a pas mis son nom, mais elle est indubitablement de Neuré. Bien loin d'avoir été un homme *de la premiére réputation*, il ne craignoit rien tant que d'être connu. Aussi l'a-t-il été fort peu. Je renvoie ceux qui en voudront savoir la raison, au 2. tome du *Chevræana* pag. 220.

I. PART. CH. XIII.

On ne peut pas dire que cette févérité & cette délicateffe qui nous porte à condamner toutes ces imitations ridicules dans les Titres, & qui nous les fait confidérer comme des baffeffes & des attachemens ferviles, foit particuliére à notre fiécle. Il y a long-tems que l'on a cenfuré ces Imitateurs & ces Efclaves, qui après avoir emprunté le Titre de leurs Livres, d'un autre Auteur qui les a devancés, fe donnent la gêne & la torture pour chercher de quoi le remplir, & qui voulant nous faire un myftére de leur Titre comme fi c'étoit une chofe facrée & inviolable, aiment mieux chercher à droit & à gauche des chofes étrangéres qui ne lui conviennent pas plûtôt que de changer & de réformer le Titre pour le rendre conforme à la matiére qu'ils traitent. On fait combien Trebellius Pollion fe rendit ridicule au fiécle de Dioclétien pour avoir affecté de donner à fon Livre le Titre *Des trois Tyrans* de l'Empire Romain du tems de Gallien, à caufe des trente Tyrans qui avoient paru à Athénes après la prife de cette Ville par Lyfandre. Pollion ayant choifi d'abord fon Titre, contre les régles de l'Art, qui veulent que le Titre ne foit compofé qu'après que l'Ouvrage eft achevé, & qu'il en foit comme l'abregé & l'effence, étoit engagé pour s'ac-

1. Salmaf. Prolég. in Hift. Auguft. Item Voff. de Hiftor. Latin. Lib. 2. cap. 6. pag. 189.

2. ¶. Les *Ragionamenti* de l'Arétin font divifés en deux parties, chacune defquelles contient trois Dialogues.

s'acquitter de sa promesse de trouver trente Tyrans sous Gallien. Il n'en pût ramasser que vingt-neuf, & il fut obligé pour trouver son compte d'aller chercher *Valens* qui s'étoit révolté du tems de Decius. C'étoit faire, ce qu'on apelle dans l'Architecture, plier le Niveau sur le bâtiment, plûtôt que de régler le bâtiment sur le niveau. On ne manqua point de le relever sur cette liberté, & de lui faire connoître qu'il étoit aisé, suivant cet expédient, de passer le nombre des Tyrans qu'il s'étoit prescrit. Il trouva encore plus de Censeurs pour l'indiscrétion qu'il avoit euë de mettre deux Femmes au nombre de ses trente Tyrans, savoir Zenobie & Victoire. Pollion eut plus d'égard à ce dernier reproche qu'à celui de devant, & dans une seconde édition il retrancha les deux Femmes de son Catalogue, & pour faire le nombre de ses trente Tyrans, il mit à leur place Tite & Censorin qui prirent la Pourpre l'un sous Maximin, & l'autre sous Claude II. Ainsi il trouva trente Tyrans à quelque prix que ce fût, quoiqu'il n'y en eût que vingt-sept qui fussent de son dessein & qui eussent rapport à son Titre (1).

II. PART CH. XIII

Gaspar Barthius tout honnête homme qu'il étoit, traduisit en Latin & fit distribuer par le monde le *Pornodidascale* (2) de l'A-

gues. Celui qu'a traduit Barthius, & qu'il a intitule *Pornodidascalus* parce que la vie des Courtisans y est décrite, est le troisiéme Dialogue de la première partie. La plus ancienne Traduction qu'on en ait vuë, est d'un Espagnol nommé Ferdinand Xuarès qui ayant vou-

l'Aretin. Ce Titre lui parut beau, & pour fraper l'imagination des autres, il voulut l'imiter, non seulement dans sa Traduction de la Diane de Gil-Polo, qui est la suite de celle de Montemajor, en lui donnant le Titre d'*Erotodidascale*; mais encore dans celle qu'il fit de la Celestine Espagnole, qu'il appella *Pornobosco-didascale*.

Un autre Allemand nous a diverti depuis quelques années par un jeu de fantaisie qui a paru encore plus capricieux. Cet Auteur a sû sans doute qu'un de nos Jurisconsultes avoit fait un Livre de Politique mêlé d'Histoire & de Droit, sous le Titre de *Franco-Gallia*, & il a crû que ce Titre siéroit bien à une espece de petit Dictionnaire de mots François qu'on prétend venir de l'Allemand.

C'est ainsi que par une imitation frivole on multiplie de jour en jour les Titres équivoques des Livres, & que par ce moyen on rend presque inutiles les Catalogues, les Bibliothéques & les autres Recueils de Livres qui ne consistent que dans l'énonciation des Titres, & qui seroient d'un usage merveilleux, si l'on ne mettoit aux Livres que des Titres qui fussent justes, simples, univoques, sincéres; & qui renfermassent tout le sujet & l'esprit d'un Livre.

CHA-

voulu rendre honnête l'original l'a gâté. C'est néanmoins d'après cette Version Espagnole qu'un François anonyme fit la sienne, imprimée au commencement du siecle dernier sous le titre impertinent des *Amours* de

CHAPITRE XIV.

Préjugés des circonstances & des accidens qui arrivent aux Livres.

1. *Du prix & de la rareté des Livres.*
2. *De leur débit, des éditions fréquentes & des Libraires.*
3. *Des récompenses & des disgraces des Livres.*

§. I.

Prix des Livres.

LE PRE'JUGE' que l'on a du prix & de la rareté des Livres n'a point plus que les autres le caractére de l'infaillibilité; & nous sommes accoutumés à ne plus confondre les plus excellens avec les plus chers & les plus rares.

Si les personnes judicieuses & intelligentes témoignent quelquefois autant d'avidité que les autres pour les Livres qui sont de difficile acquisition, cette avidité est souvent moins une marque de leur estime que d'une curiosité dereglée, dont ils ne sont pas plus exemts que les autres.

Avant l'usage de l'Imprimerie dans l'Europe, c'étoit souvent un Préjugé de bonté pour un Livre que de coûter cher, parce que les Copistes prenoient ordinairement plus

de Laïs & de Lamie. Et c'est enfin à cette même Version Espagnole que Barthius homme sans gout s'est attaché, n'ayant, au lieu de l'Arétin, traduit que Xuarès corrupteur de l'Arétin.

.1. plus de soin de ceux qu'ils savoient être
IV. estimés, & qu'outre les accompagnemens qu'ils y mettoient pour en rehausser le prix, ils ne manquoient point de faire & de vendre la réputation des Auteurs par-dessus leurs peines.

Il semble même que les plus habiles connoisseurs de l'Antiquité ayent voulu nous faire connoître l'estime particuliére qu'ils faisoient des meilleurs Livres par le prix de l'argent qu'ils en ont donné. C'est ainsi que Platon qui n'étoit ni qualifié de naissance, ni fort bien fondé en finances, ne laissa point de payer trois Traités de Philolaüs Philosophe Pythagoricien la som-
liv. me de plus de quatre mille livres de notre mo-

1. Vossius de Philosoph. Sectis cap. 12. Lib. 2. §. 21 pag. 66.

Joan. Lomejer. de Bibliothecis, cap. 5. pag. 83.

Christian. Liberius de scrib. & legend. Libris, pag. 119. 120.

Et Diog. Laërtius, in Platone, n. 8. & in Philolao n. 85 —— A. Gell. Noct. Att. Lib. 3. cap. 3.

2. Aul. Gell. Noct. Attic. Lib. 3. cap. 17. Lomejer. de Bibl. pag. 85. ¶. Aulu-Gelle dit qu'Aristote n'eut pour cette somme qu'une très petite partie des Oeuvres de *Speusippe*, mais Diogéne Laërce dit en général τὰ βιβλία.

Liberius ut supra pag. 119.

3. Id. Ibid. Liberius, &c. pag. 120.

N B. Il est dit que Ptolomée Philadelphe paya aux Athéniens quinze talens d'argent pour les Tragédies d'Eschyle, de Sophocle & d'Euripide. Galien & le Giraldi après lui, racontent la chose un peu autrement. Ils ne parlent que de Sophocle & d'Euripide. Ils disent que les Athéniens ayant refusé à Ptolomée les Exemplaires corrects de ces Poëtes qu'il avoit demandés, pour mettre en sa Bibliothéque, il défendit qu'on leur laissât emporter du bled d'Alexandrie: mais que la necessité de vivre obligea les Athéniens de lui faire ce présent, pour pouvoir acheter du bled, &

monnoie (1). Ariſtote donna trois talens II. PART. Attiques, c'eſt-à-dire, près de ſept mille CH. XIV francs de quelques Ecrits de Speuſippe ne- 6940. liv veu de Platon, qui ne faiſoient qu'un vo- 14. ſ. lume aſſés petit (2). Demetrius Phalereus fit acheter à Ptolomée Philadelphe les O- Prix des riginaux des Tragédies de Sophocle, d'Eu- Livres. ripide & d'Eſchyle, dont il paya quinze ta- 34705 liv lens d'argent aux Athéniens, c'eſt-à-dire, 10. ſ. plus de trente-quatre mille livres ſelon notre maniére de compter (3). Pline ſe faiſoit fort de vendre quand il lui plairoit ſes recueils à Laërtius Licinius quarante mille écus (4).

Et

& que ce Prince par reconnoiſſance, ne ſe contenta pas de leur accorder la liberté d'acheter le bled, mais qu'il le leur envoya gratuitement. ¶. Baillet dans ſes *corrections* ſur les quatre premiers volumes, en voulant retoucher cet endroit, l'a empiré. Auſſi n'étoit ce pas des modernes, c'étoit immédiatement Galien Comm. 2. in Epidem. 3. qu'il devoit conſulter. Il auroit vu qu'il n'y eſt parlé ni de *Demetrius Phalereus*, ni de *Ptolomée Philadelphe*, mais ſimplement de Ptolomée Evergéte, qui donna en gage quinze talens aux Athéniens pour la ſureté des exemplaires qu'il leur demandoit des Tragédies d'Eſchyle, de Sophocle, & d'Euripide deſquelles il ſouhaittoit, diſoit-il, avoir des copies : ce qu'ayant obtenu, il garda les anciens exemplaires, renvoyant les copies très-bien écrites qu'il en avoit fait faire, & laiſſant les quinze talens aux Athéniens en reconnoiſſance du plaiſir qu'ils lui avoient fait. J'ignore pour moi ſur quoi Gyraldus peut s'être fondé pour ſupprimer le nom d'Eſchyle, pour ſubſtituer Philadelphe à Evergéte, & pour mêler dans ſa narration la prétenduë diſette de blé des Athéniens, rien de tout cela ne ſe trouvant dans l'unique ancien Auteur qui a rapporté le fait dont il s'agit, je veux dire dans Galien.

4. ¶. Au rapport de Pline ſon neveu, Lettre 5. du liv. 3. en ces termes: *Referebat ipſe*, il parle de ſon

oncle

Et pour defcendre jufqu'au tems que commença l'Imprimerie, on fait que le Beccatelli, dit. Bologna, de *Palerme* fut obligé de vendre une terre qu'il avoit, pour pouvoir acheter un Tite-Live écrit de la main de Poge Florentin qui employa ce prix de fon Livre à acheter une autre terre près de Florence vers l'an 1455. (1). Le Cardinal de Pavie fe trouva encore obligé depuis ce tems-là de payer quatre-vingts écus d'or d'un *Plutarque*, & vingt-cinq des Epîtres de Seneque (2).

Depuis que l'Impreffion a multiplié & rendu les Livres fi communs, la cherté n'a point laiffé de continuer pour les Manuscrits comme auparavant, mais on peut dire que s'il a fallu juger de l'excellence de ces Manufcrits par la grandeur de leur prix, ce Préjugé femble regarder moins les Auteurs des Livres que les Copiftes de ces Manufcrits dont on recherche particuliérement l'e-

oncle, *potuiffe fe, quum procuraret in Hifpania, vendere hos commentarios Lartio Licinio quadringentis millibus nummûm.* Plufieurs éditions pour *Lartio* ont *Largio*, nulle n'a *Laërtio*, car *Laërtius* n'a jamais été un nom Romain. *Quadringentis millibus nummûm*, font plûtôt, comme le reconnoit Mr. de Saci 40000. livres de notre monnoie que 40000. écus.

1. Gallois, Traité des Bibliothéques pag. 154. ¶. Baillet cite ici Gallois, Traité *&c.* Il falloit dire *le Gallois* ou plûtôt au lieu d'un Moderne peu exact: il falloit comme Naudé page 88. de fon Addition à l'Hiftoire de Louïs XI. citer la Lettre même du Palermitain où il prie Alfonfe Roi de Naples de vouloir bien lui dire qui avoit le mieux fait, ou de Poge qui avoit vendu le Tite-Live écrit de fa main pour acheter une métairie; ou de lui qui fe difpofoit à vendre la fienne, afin d'acheter ce même Tite Live expofé en vente à Florence pour le prix de fix vingts écus d'or

Prix des Livres.

l'exactitude & l'intelligence, aussi bien que le tems auquel ils ont vécu, qui sont des circonstances indépendantes, & tout-à-fait distinguées des bonnes & des mauvaises qualités des Auteurs.

A l'égard des Livres imprimés, on peut dire que le sujet le plus ordinaire de leur cherté & de leur rareté est leur suppression, parce que rien ne donne tant d'envie d'avoir un Livre que la difficulté de le trouver, & que c'est bien souvent par cette difficulté que des Livres qui ne valent rien acquiérent une grande réputation (3). On s'imagine que cette suppression ne se fait point sans des raisons importantes, & l'on prétend juger de l'importance du Livre par celles de ces raisons, principalement lorsqu'elles sont inconnuës, & qu'on les prend pour des mystéres d'Etat ou de Religion.

On n'épargne rien pour entrer dans la participation de ces mystéres, & on tâche de

2. ¶. Les citations de Baillet dans la table qu'il en a donnée à la fin du premier volume de l'édit. in-12. étant fort brouillées, je pense que c'est au chiffre précédent (1) qu'il falloit citer *Liberius* page 120. & ici (2) *Le Gallois*, Auteurs de néant l'un & l'autre, que Baillet néanmoins allégue avec une entiére sécurité. S'il avoit consulté les Lettres du Cardinal de Pavie, il auroit trouvé que dans la 107. celui-ci, sur ce que Donato Acciaïoli lui mandoit qu'on vouloit avoir d'une traduction Latine des Vies de *Plutarque* en trois volumes, 80. écus d'or au dernier mot, & 16 ou 15. tout au moins des Epitres de *Sénéque*, lui marque pour réponse, qu'il examine si les livres sont bien conditionnés, & qu'il tâche de les avoir à meilleur marché.

3. Nouv. de la Rép. des Lettres du mois de Juin 1684. pag. 420.

ART. XIV.

de racheter à quelque prix que ce soit la liberté de l'esprit de l'homme, & celle des Lettres que l'on croit intereſſées dans la ſuppreſſion & la condamnation d'un Livre, qui trouve ſouvent de la protection & quelquefois de l'avantage au milieu de ſa diſgrace. Cinq cens francs & cinq cens écus même ont paru peu de choſe pour un exemplaire à ceux qui ont témoigné tant de paſſion pour conſerver les débris de l'édition de la Vulgate de Sixte V. que Clement VIII. avoit tâché de ſupprimer. Et ceux qui dans Paris ont bien voulu payer vingt-cinq piſtoles pour un Livre *in-quarto* de Volkelius de *la Véritable Religion* (1), après qu'on eut condamné au feu une édition entiére à Amſterdam par l'autorité du Magiſtrat, ont fait voir juſqu'à quel excès la mauvaiſe curioſité & la fauſſe compaſſion d'un Livre diſgracié peuvent nous porter.

§. II.

LE DE'BIT des Livres eſt encore moins une marque infaillible de leur excellence que leur prix & leur rareté. Il eſt ſouvent un pur effet du caprice & de l'inclination du Vulgaire, à qui il appartient particu-

1. Chriſtoph. Sand. Biblioth. Antitrinatior. pag. 96. ¶. Voici ſes termes : *Relatum mihi eſt à fide dignis viris, in Galliis, pro uno exemplari horum librorum ob penuriam eorum perſolutos fuiſſe 25. nummos Hungaricos aureos.*

Et Nouvelles de la Rep. des Lettres du mois de Juin 1684.

ticuliérement de mettre les méchans Livres en vogue, & d'établir la mode dans la Librairie (2). II. PART. CH. XI.

Il semble même que le grand Débit fasse quelque tort aux plus excellens Livres, hormis à ceux qui sont d'un usage continuel & indispensable à tout le monde, en ce qu'il les rend moins rares & moins précieux. Mais ce tort ne consiste que dans le mépris, où l'on voit insensiblement tomber ce qui devient trop commun. Car d'ailleurs les bonnes choses ne sauroient être trop communes, tant que l'on en sait estimer le prix, & en faire un bon usage. Débit d. Livres.

Il est donc inutile de chercher dans le Débit des Livres, des régles & des mesures pour le jugement que nous en devons faire. Car si d'une part nous voyons de bons Livres qui se sont heureusement multipliés dans le monde, comme la Version de Louvain qui a été imprimée plus de deux cens fois dans l'espace d'un siécle (3), comme le Divin Livre de l'Imitation de Jesus-Christ qui a passé par plus d'impressions qu'il n'y a de mois qu'il a été composé, comme celui des Confessions de Saint Augustin & tous ceux qu'on appelle d'usages Ecclésiastiques & Civils, sans par-

1684. p. 398.
Joan. Filesac. Selector. Lib. 2. cap. 12. pag. 378.
2. *Vulgus deteriori & infirmiori favet.* Ex Tito Livio Lib. 42. n. 63.
3. Arnauld, Défense de la Trad. du N. Test. contre Mallet, pag. 111. Tom. 4.

PART. II. XIV. Débit des Livres.

parler des Auteurs Classiques dont on se sert pour les études : de l'autre on apperçoit un grand nombre d'assés mauvais Livres dont la multiplication est fort incommode au Public.

La Serre pouvoit se vanter d'avoir mis une centaine de volumes au jour & d'en avoir vû beaucoup de differentes éditions, d'avoir reçû des applaudissemens pour ses harangues, d'avoir sû plaire à la multitude, d'avoir fait des piéces de Théâtre ausquelles tout le Peuple couroit avec une avidité & une presse toute extraordinaire, & d'avoir sû charmer même le Cardinal de *Richelieu* & presque toute la Cour de Louïs XIII. sans néanmoins être jamais arrivé à la gloire de bien écrire (1). Ses Ouvrages ont presque toujours été l'objet de la risée & de l'horreur des personnes de bon-goût quoiqu'ils ayent toujours trouvé

Satyre 2.

Des Marchands pour les vendre & des Sots pour les lire.

Escobar avoit déja été imprimé trenteneuf fois dès l'an 1656. & les Lettres de Montalte furent cause qu'on l'imprima une quarantiéme comme un méchant Livre, & pour examiner si on ne lui imposoit point dans ses Lettres (2). Busembaum avoit déja été imprimé quarante-cinq fois dès l'an 1670.

Mais sans aller chercher des exemples hors

1. Gueret, Parnasse réformé page 33. &c. jusqu'à 42. de la 2. Edit. & devant.

Debit de Livres

hors de cette Ville, & loin du tems où nous vivons, nos yeux peuvent nous rendre un témoignage aſſuré de ce qui ſe paſſe actuellement dans la Librairie à la honte des Lettres de notre ſiécle, où l'on voit des Livres de la médiocre & de la derniére trempe inſulter, pour le dire ainſi, à ceux qui ſont les plus excellens; & ſe répandre dans le monde juſqu'au regorgement: tandis que ceux-ci ſe trouvent reſſerrés chés le Marchand, ou dans quelques Bibliothéques, & quelques Cabinets choiſis d'un petit nombre de perſonnes intelligentes.

Ce déſordre nous oblige de diſtinguer avec le Vulgaire deux ſortes de bontés dans les Livres. La premiere regarde uniquement les Savans & les eſprits de bon goût, qui font la plus petite mais la plus précieuſe portion de la République des Lettres; & c'eſt cette bonté qui rend les Livres *durs à la vente*. La ſeconde regarde les Peuples, en qui l'exemple, la perſuaſion, & la préoccupation font ordinairement le débit des Livres.

Les Libraires qui ſont accoutumés à ſacrifier toutes choſes à leurs propres interêts, ne veulent plus entendre parler de cette premiére ſorte de bonté, à moins qu'elle ne ſe trouve jointe à la ſeconde. Et c'eſt ce qui fait la difficulté de trouver à Paris des Imprimeurs pour tout ce qui ſent l'érudition un peu rare, ſur tout lorſque les Ouvrages ne ſont point écrits en notre Langue. On

2. Ecrits des Curés de Paris, & autres Piéces, &c.

II. PART. CH. XIV. Debit des Livres.

On ne peut point nier d'ailleurs que les Libraires ne contribuent quelquefois au crédit & à la fortune des Livres qu'ils impriment & qu'ils débitent, parce que l'opinion que l'on a de leur expérience & de leur réputation sert souvent de Préjugé dans l'idée qu'on se forme de la bonté des Livres.

C'est ce qui fait dire à l'Auteur du Mascurat (1) que tout ce qui sortoit des Presses & des Boutiques de la veuve Guillemot, de Robert Sara, de Cardin Besogne, de la veuve d'Antoine Coulon, &c. avoit mauvaise odeur dans le monde à cause du peu de capacité & de la trop grande facilité de ces gens-là: & qu'au contraire on avoit bonne opinion de ce qui venoit des Imprimeries des Sieurs Cramoisy, Vitré, Martin, Rocolet, Petit, de la veuve du Sieur Du Puis, parce qu'ils avoient la réputation de ne se point charger de mauvaises Copies. Et quoiqu'on ne puisse point convenir que tout ce qui a été imprimé par ces Libraires soit universellement bon: il est vrai néanmoins que le Préjugé est si fort, que les plus judicieux & les plus éclairés ne laissent pas encore aujourd'hui de s'arrêter à ces circonstances, principalement lorsqu'on est persuadé de la fidélité, de l'exactitude, & de l'intelligence des Imprimeurs.

La

1. Mascurat ou Jugement des Ecrits contre Mazarin, pag. 203. 204.
2. Préf. des Mémoires & Act. du Clergé, &c.
3. Relat. historiq. de l'Acad. Franç. pag. 18, 19, de l'Edit. in-12. 1672.

La recherche & le choix que l'on fait des éditions des Manuces, des Estiennes, des Frobens, des Elzeviers, de Plantin & de Vitré, est un témoignage public de la vogue & de la réputation que les bons Imprimeurs donnent aux Livres. II. PART. CH. XIV Débit de Livres.

C'est le motif qui a porté Messieurs du Clergé à préférer Vitré à tout ce qu'il y avoit d'habiles Imprimeurs dans Paris par une distinction qui lui étoit tout-à-fait glorieuse (2). C'est le même motif qui a fait choisir Camusat par Messieurs de l'Académie Françoise pour être leur Imprimeur, parce qu'il étoit homme de bon sens, fort entendu dans sa Profession, qu'il n'imprimoit guéres de mauvais Ouvrages, & que selon M. Pelisson c'étoit presque une marque infaillible de bonté pour un Livre d'être de son impression (3).

On a vu depuis trente ou quarante ans un petit Relieur sous les Tours de Notre-Dame s'ériger en Libraire & en Imprimeur, & donner de la réputation aux Livres après en avoir reçû lui-même de leurs Auteurs, & on recherchera toujours les Livres marqués *aux trois Vertus* avec autant de passion que ceux qui sont à l'*Ancre*, à l'*Olivier* & au *Compas* (4).

L'opinion que l'on a euë de la pieté particuliére des Imprimeurs de Cologne & de leur attachement inviolable à la Foi Ca-

4. ¶. Cela veut dire que les livres imprimés chés Charles Savreux seront autant recherchés que ceux qu'Alde Manuce, Robert Estienne, & Christophle Plantin ont imprimés.

ART. XIV.

it des es,

Catholique, a formé parmi nous un Préjugé favorable à tous les Livres imprimés en cette Ville depuis la naissance des nouvelles Hérésies. Les Protestans s'en sont apperçûs, & ils se sont imaginés qu'un des meilleurs moyens de nous ôter l'aversion que nous témoignons avoir de leurs Livres de Religion, étoit d'ôter les noms de Genéve, d'Amsterdam, &c. & d'y substituer celui de Cologne à leur place.

§. III.

om- le des res.

SI LES Récompenses & les gratifications dont on a honoré les Ecrits & les travaux des gens de Lettres s'étoient toujours distribuées avec jugement & avec équité, nous pourrions plus sûrement régler nos Préjugés sur leur mesure, & augmenter ou diminuer les degrés de notre estime sur la grandeur ou la petitesse de ces Récompenses.

Mais il n'est pas aisé de trouver un grand nombre d'exemples de cette liberalité judicieuse hors du Regne d'Auguste & de Louïs le Grand.

La plus grande partie de ces sortes de Récom-

1. ¶. M. Dacier n'estime le *Stater* d'or que sept livres de notre monnoie.

2. ——— ——— *idem Rex ille, Poëma*
Qui tam ridiculum tam care prodigus emit,
Edicto vetuit ne quis se, præter Apellem,
Pingeret, aut alius Lysippo duceret æra
Fortis Alexandri vultum simulantia. Quod si
Judicium subtile videndis artibus illud
Ad libros & ad hæc Musarum dona vocares,

Bæ

compenses paroissent avoir été les effets d'une inclination aveugle & d'une bienveillance interessée. Chœrilus fit un Poëme de la victoire des Grecs sur Xerxès, & Archelaüs Roi de Macédoine lui donna un *Stater* d'or (1), c'est-à-dire, la valeur de près de deux de nos Louïs d'or pour chaque Vers. Cependant si on en croit Horace & M. le Févre de Saumur après lui (2), c'étoient des Vers assés mal faits. II. PART. CH. XI. Récompense de Livres.

Gratus Alexandro Regi Magno fuit ille
Chœrilus, incultis qui versibus & male natis
Rettulit acceptos, regale numisma, Philippos.

Horat. Epist. I. 2. Lib. II.

Je sai bien que l'on accuse Horace d'avoir confondu deux Poëtes de ce nom, dont le premier étoit si bon Poëte qu'on lui donna le second rang d'après Homére, & qui reçût d'Archelaüs la Récompense que l'on vient de marquer pour son Poëme de la victoire des Grecs: & le second qui vivoit un siécle après sous Alexandre le Grand, étoit un très-mauvais Poëte qu'Alexandre n'honora jamais de son estime ni de sa bien-

Bœotum in crasso jurares aëre natum.
At neque dedecorant tua de se judicia, atque
Munera, quæ multa dantis cum laude tulerunt
Dilecti tibi Virgilius, Variusque Poëta.
Horat. Epistol. I. 237. & seqq. Lib. II.
Vid. & Hesychius Milesius, & Suidas.
Tanneguy le Fevre, des Poëtes Grecs pag. 80. 81. ¶. dans l'abregé de la Vie de Cherile: c'est-là que parlant du *Stater* d'or il l'estime une pistole.

PART. II. XIV. Récompense des Livres.

bienveillance. Mais il suffit qu'Horace (1) ait crû que ç'a été le méchant Poëte Chérile, & son mauvais Ouvrage qui a été récompensé si libéralement, pour faire voir le peu de fondement que l'on doit faire sur ces sortes de reconnoissances.

(2) Cette erreur l'a jetté dans une autre en lui faisant croire qu'Alexandre, qui avoit le goût si fin pour la Peinture & les autres Arts, n'étoit qu'un stupide & un Béotien dans les jugemens des Livres & des Vers. Mais il ajoûte qu'il n'en étoit pas de même d'Auguste, que les faveurs & les gratifications extraordinaires dont il avoit comblé Virgile & Varius, ne feroient jamais de deshonneur au jugement favorable que ce Prince faisoit de ces deux Poëtes. En quoi Auguste étoit généreusement suivi de Mécénas qui lui avoit communiqué une par-

1. Voss. de Hist. Græc. Lib. 4. pag. 48. Idem de Poëtis Græcis.
Lil. Gregor. Gyrald. Dialog. de Poët. Græc.
G. Matth. Konigii Biblioth. Vet. & Nov. pag. 188.

2. ¶. Baillet se seroit mieux expliqué s'il avoit dit: *Cette erreur l'a jetté dans une autre, en lui faisant croire qu'Aléxandre qui lui paroissoit avoir eu le gout si fin pour la Peinture* &c.

3. Andr. Dacier, Remarques sur l'Ode 12. du 4. Livre d'Horace, pag. 299.

4. ¶. Sozoméne dans la Préface de son Histoire a remarqué le prémier que les vers d'*Oppien* à cause de la liberalité que l'Empereur lui avoit faite, avoient eté depuis appellés des *Vers dorés*. Il est vrai qu'il dit que c'étoit de Sévere l'Empereur & non pas d'Aléxandre fils de Sévére qu'Oppien avoit reçu cette liberalité.

5. Jul. Cæsar Scaliger de Arte Poëtic. in criticâ Poëtar.

Ant.

partie de ce bon goût pour les Lettres, de forte qu'au sentiment de M. Dacier, Virgile avoit reçû pour lui seul tant de la libéralité d'Auguste que de celle de ses amis près de deux cens cinquante mille écus pour ses Vers (3). II. PAR. CH. XI. Récompense des Livres.

On peut mettre au rang des Récompenses judicieuses celle que l'Empereur Caracalla donna à Oppien pour son Poëme de la Pêche qu'il trouva si fort à son gré, qu'il lui fit payer un *Stater* d'or pour chaque Vers (4), comme Archelaüs avoit fait à Chœrilus, ce qui fut cause qu'on appella dans la suite les Vers d'Oppien *des Vers dorés* (5).

Charles V. Roi de France donna une Charge de Maître des Requêtes pour une Traduction de la Cité de Dieu (6). (*a*) En quoi ce sage Prince avoit plus d'égard à

Ant. Godeau Hist. de l'Eglise, fin du 3. siécle, pag. 711. Tom. I.

6. Journal de Sav. du 15. Mars 1666. ¶. *Ce Traducteur de la Cité de Dieu* s'appelloit Raoul de Presle. Sa Traduction, comme l'a curieusement remarqué du Verdier, a été imprimée à Abbeville par Jean du Pré, & Pierre Gérard en 1486. la seconde à Paris l'an 1532. par Galliot du Pré.

☞ (*a*) Budée, dans ses Commentaires de la Langue Grecque, dit qu'il fut fait Maître des Requêtes à cause de la connoissance qu'il avoit de la Langue Grecque. Voici l'endroit: *Permultis annis, antequam id munus à Rege sperare cœpi* (il parle de la Charge de Maître des Requêtes) *utriusque ipse linguæ commendatione accitus tum in Aulam; cum animus meus alienissimus esset ab hoc instituto; apud Principem tamen, tum corporis, tum animi dotibus, Regiæque Majestatis honestamentis & decoribus, & naturâ, & divinitus ita donatum, ut ampliora optare sine piaculari insolentiâ nullus, meâ sententiâ, possit.* (*Certe quidem ingenio & facundiâ orna-*

 tum,

ART. XIV. à l'utilité publique, & à la bonne volonté du Traducteur qu'au merite particulier de sa Traduction; ayant témoigné encore en d'autres occasions le désir qu'il avoit de faire fleurir les Sciences dans son Royaume, d'exciter une louable émulation parmi les bons esprits, & de reconnoître par ses libéralités les études & les travaux de ceux qui auroient tâché de rendre quelque service à l'Eglise ou aux Lettres.

om- ... e des ... tes.

La République de Venise semble avoir voulu passer en magnificence Archelaüs & Caracalla dans la gratification qu'elle fit à Sannazar pour une Epigramme qu'il composa à l'honneur de cette Ville. Car elle lui donna un grand nombre d'écus d'or pour chaque Vers. Mais cette liberalité nous

tum, iis qui non norunt, incredibili) mire valuit Literarum Græcarum studii admiratio: quibus ipsis hoc meum ornamentum magis quam Latinis Literis acceptum retuli. (Anti-Baillet Tom. 2. pag. 49.) Voyés ci-après page 565. à la fin de la Citation N.B. *Il semble*, &c.

1. Delectus Epigramm. Lib. 7. pag. 363.

☞ (a) Lancelot dans son *Delectus Epigrammatum*, a repris cette Epigramme de Sannazar, à cause qu'elle est fabuleuse. Ce que je souhaiterois qu'il n'eût pas fait, ces sortes d'Epigrammes étant au contraire très-belles & très-agréables. Et son opinion a été très-bien refutée par le P. Vavasseur dans son Livre de l'Epigramme, chap. 9. *Neque intra res*, &c.

J'ajoute à la remarque du Pere Vavasseur que les plus belles Epigrammes sont fabuleuses: témoin l'Epigramme de Niobé, de vivante faite pierre par les Dieux, & de pierre faite vivante par Praxitele: témoin l'Epigramme de Venus armée: témoin l'Epigramme d'Amaltée, *Perspicuo in vitro pulvis qui dividit horas.* & plusieurs autres semblables, dont l'enumération seroit ennuyeuse. (ANTIB. Tom. 2. p. 50.)

¶. Le P. Vavasseur & Ménage ont eu raison d'appeller

nous donne une plus grande idée de la générosité & de la reconnoissance de cette République, que de l'excellence du Poëte, puisque son Epigramme est défectueuse, étant du nombre des fabuleuses, & qu'on ne l'a payé que pour son encens (1). (*a*).

Récompense des Livres

Quelques-uns disent qu'Amiot eut l'Abbaye de Bellosane après la mort de Vatable pour une Traduction assés mauvaise qu'il fit du Roman d'Heliodore, & qu'il ne racommoda qu'après son Voyage au Concile de Trente (2).

Philippe Apien Allemand eut deux mille cinq cens Pistoles du Duc Albert pour une simple description de la Baviere (3); mais c'est encore peu de chose en compa-rai-

ler mauvais connoisseurs ceux qui n'approuvent pas l'Epigramme de *Sannazar* parce qu'elle est fabuleuse. Baillet à tout hazard s'en est fié au Collecteur du *Delectus Epigrammatum*, qui n'est pas Dom Lancelot, comme l'a cru Ménage, mais le célébre Pierre Nicole. L'Epigramme de *Sannazar*, soit par le sens, soit par la versification est assurément très-belle. Ce qu'on dit du présent dont l'honora la République de Venise, semble n'être fondé que sur la tradition. Je n'en trouve nulle preuve authentique dans la Vie du Poëte, quoiqu'écrite assés au long par Jean Baptiste Crispo de Gallipoli. Tout le témoignage qu'il en rend est conçu en ces termes: *Mi afferma il Signore Aldo Manucci* (c'est Alde le jeune fils de Paul) *che la Republica di Venetia diede cento scudi al Sannazaro per ciascun verso dell' Epigramma:* Viderat Hadriacis *&c.*

2. Is. Bullart. Acad. des Arts & Sciences, &c. ¶. Bayle, Dict. Crit article d'*Amyot*.

3. Ger. Voss. de Scient. Mathem. p. 258. ¶. Voici les paroles de Vossius: *Is*, il entend le Duc de Baviére Albert V., *pro opera hac remuneratus eum bis mille & quingentis aureis.* Il me semble que par *aureis*, qui suppose *nummis*, on entend simplement *écus d'or*.

ART. XIV. raiſon de ce que Cambden a reçu pour ſon bel Ouvrage de la deſcription d'Angleterte (1).

om- ie des ces. Guillaume Xylander pour la Traduction de l'Arithmetique de Diophante, reçut cinquante *thaleres* (2) du Duc de Wirtemberg (3). Jerôme Wolfius n'a preſque point fait d'Ouvrages dont il n'ait été très-liberalement recompenſé par les Princes & les Ré-

1. ¶. Auſſi n'y a-t-il pas de comparaiſon entre ces deux Ouvrages, celui de *Cambden* méritant plus de piſtoles que l'autre de teſtons.

2. ¶. Une libéralité de 150. livres de notre monnoie ne méritoit pas d'être alleguée.

3. Melchior Adam. de Vit. Philoſoph. German. page 290. in Vita Xylandri.

4. Id. Ibid. p. 307. Vit. Philoſ. German. in Hieronymi Wolfii Vita.

5. ¶. Papirius Maſſo in elogio *Choppini*. Ménage, Remarques ſur la Vie de P. Ayrault, & chap. 31. de l'Anti-Baillet.

6. Maſſon dit, *mille aureos*.

(*b*) Il eſt vrai que Desportes avoit dix mille écus de rente, comme nous l'aprenons du Satyrique Regnier, ſon neveu.

Or, Rapin, quant à moi, je n'ai point tant d'eſprit.
Je vai le grand chemin que mon oncle m'aprit:
Laiſſant là ces Docteurs que les Muſes inſtruiſent
En des arts tous nouveaux, & s'ils ſont, comme ils diſent,
De ſes fautes un Livre auſſi gros que le ſien,
Telles je les croirai, quand ils auront du bien,
Et que leur belle Muſe, à mordre ſi cuiſante,
Leur don'ra, comme à lui, dix mil écus de rente.

Mais ces dix mille écus de rente ne conſiſtoient pas en une Abbayie. Desportes avoit trois Abbayies, celle de Tiron, celle de Bonport, & celle de Joſaphat. Et avec ces trois Abbayies, il avoit une Prébende de la ſainte Chapelle de Paris, (ANTI B. TOM. II. p. 385.)

Républiques d'Allemagne, & souvent même plus d'une fois (4).

Récompense de Livres.

Rene Choppin eut des Lettres de Noblesse (5) pour son Livre du Domaine, & mille pistoles (6) pour la premiere partie des Coûtumes d'Anjou. (*b*) Philippe des Portes Abbé de Thiron gagna trente mille livres de rente à faire des Vers, dont il n'auroit pas pû tirer trente écus s'il avoit vécu de nos jours (7). L'Au-

Une Ab de 1000 écus.

N B. Il semble que j'aye voulu insinuer par une Note marginale que les trente mille livres de rente, que Desportes gagna à faire des Vers, consistoient en Abayes, il est bon néanmoins de savoir que les gratifications diverses qu'on lui fit à la Cour y contribuérent quelque chose. Car sans parler des sommes qu'il reçut de l'Amiral de Joyeuse en differentes fois, en l'une desquelles il eut dix mille écus; les Rois de France Charles IX. Henri III. & Henri IV. le comblerent de divers présens, & Claude Garnier assure dans sa Muse infortunée qu'il savoit de lui-même que Henri III. lui fit donner comptant dix mille écus qui faisoient alors une somme plus considérable qu'aujourd'hui : aussi-bien que les quatre mille livres d'or que le Roi Charles V. faisoit payer à Raoul de Presles jusqu'à ce qu'il eut achevé la Traduction Françoise de la Cité de Dieu, avant que de lui donner une Charge de Maître des Requêtes. *Voyés ci-dessus, page 561. la Note* (*a*) Budée, *&c.*

7. Balzac, Remarques sur les Sonnets de Job & d'Uranie chap. 8. ¶. Balzac dans l'endroit cité ne dit rien de positif sur la fortune que Desportes avoit faite par ses vers. C'est dans ses Dissertations Chrétiennes & morales page 400. du Tome 2. de ses Oeuvres *in-folio* qu'il a dit : *La peine que prit Desportes à faire des vers lui acquit un loisir de dix mille écus de rente.* En quoi il a embelli cette expression de Régnier dans sa neuviéme Satyre, où il parle des envieux de son oncle Desportes :

——— *Et s'ils sont comme ils disent*, &c.

Mairet dans sa Lettre au Duc d'Ossone a dit que Desportes avoit lui seul recueilli les récompenses de tous les

L'Auteur du Parnasse reformé pour nous faire connoître qu'il n'y a rien de plus trompeur que le Préjugé que quelques-uns tirent de ces sortes de récompenses, fait parler la Serre en ces termes. „ Il est étrange, dit-
„ il, qu'on me fasse des réproches après
„ ma mort sur des livres dont on ne m'a
„ rien dit pendant ma vie; & je ne com-
„ prens pas, comme on ose en parler mal,
„ après le bon argent que j'en ai reçu. Y
„ a-t-il d'autres marques de la bonté d'un
„ Ouvrage que le profit qu'en tire l'Au-
„ teur, pourvu qu'il soit payé de son Pa-
„ tron & de son Libraire aussi avantageu-
„ sement que je l'ai toujours été, n'est-ce
„ pas une héréfie de douter de son mérite?
„ Et y a-t-il de meilleures pensées, & qui
„ pesent plus que celles que l'on récom-
„ pense au poids de l'or.

„ Il lui fait dire ensuite qu'il n'a point
„ tra-

les Poëtes ses dévanciers, ses contemporains, & ses successeurs. Ce que Menage a repéte en Italien page 381. de ses *Menagiana* de la 1. edition.

Gueret, de la guerre des Auteurs, pag. 116.

1. Parnaße reformé, pag. 41. 42. ou pag. 35.

2. Balzac Entret. page 68. Edit. de Holl. ¶. Balzac a dit cela, non pas dans ses Entretiens, mais dans l'endroit ci-dessus allegué de ses Dissertations Chrétiennes & morales.

3. Gill. Ménage, tom 2. de ses Observat. sur *la* Langue Franç. page 26. ¶. Baillet renvoie ici son Lecteur au Tome 2. des Observations de Ménage sur la Langue Françoise page 26. mais Menage chap. 21. de son Anti-Bailet a eu raison de s'inscrire en faux contre cette citation. C'est Balzac qui chap. 8. de ses Remarques sur les Sonnets de Job & d'Uranie, a dit *Mr. l'Amiral de Joyeuse donna dix mille écus à un homme que j'ai connu pour lui avoir dédié un Discours de*

[illegible]

„ travaillé pour l'immortalité de ſon nom
„ à la verité, mais qu'il a mieux aimé que
„ ſes Ouvrages le fiſſent vivre, que de fai-
„ re vivre ſes Ouvrages, & qu'il a cru
„ qu'un homme ſage devoit preferer les
„ Piſtoles de ſon ſiécle, aux vains hon-
„ neurs de la Poſterité (1).

L'Amiral de Joyeuſe donna une Abaye pour un ſeul Sonnet, au raport de Monſieur de Balzac (2), & Monſieur Ménage ajoute que le même Amiral ne fit point de difficulté de donner dix mille écus pour une piéce impertinente qui lui avoit plu (3).

Jacques Philippe Tomaſini fut recompenſé d'un Evêché en Italie pour avoir donné ſes éloges, qui ſont aſſés peu de choſe; & ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt qu'il avoit volé ces éloges à Rhodius pour les publier ſous ſon nom, comme nous ſerons obligés de le dire au Recueil des Plagiaires (4). Mais

ce ſtyle-là, où il n'avoit pas oublié le zénit de la vertu, le ſolſtice de l'honneur, & l'apogée de la gloire, non plus que le Roi des merveilles, & la merveille des Rois, outre toutes les paſſions & toutes les puiſſances de ſon ame.

Conferés ces deux faits prétendus de l'Amiral de Joyeuſe, avec ce que nous avons dit de Deſportes, Abbé de Thiron en la page 565. ¶. Cette note de Baillet n'eſt bonne qu'à ſupprimer de même que celle qui eſt en marge de la page 565. où il ſuppoſe que le revenu dont jouïſſoit Deſportes conſiſtoit en une ſeule Abbayie qui lui rendoit par an 10000. écus. Il a voulu inutilément racommoder cela par le N B. *Il ſemble*, &c. de cette même page 565.

4. Colomiés, Recueil de particularités, num. 109. ¶. Jean Albert, nommé alors en Latin, *Faber*, aujourd'hui *Fabricius* dans ſa Centurie des Plagiaires n. 31. parle de ce *Tomaſini* un peu plus au long que Colomiés.

PART. VIX.
:om-
fe des
res.

Mais il femble qu'il ne fe foit encore trouvé perfonne qui fe foit plu davantage à répandre fes liberalités fur toutes fortes d'Ecrivains, & particuliérement fur les faifeurs de Vers que le Cardinal de Richelieu, dont la conduite a confirmé le Public dans la penfée où il eft que les meilleurs Ecrivains ne font pas toujours les plus favorifés ni les mieux recompenfés.

Ce n'eft point bleffer le refpect dû à la mémoire de ce grand homme, de dire qu'il fuivoit plûtôt fes inclinations dans la diftribution de fes graces, qu'il n'avoit égard au mérite de ceux qu'il vouloit gratifier.

(1) Il donna au Sieur Colletet outre la penfion ordinaire qu'il lui faifoit comme aux autres Poëtes, fix cens francs pour fix Vers. Colletet fe trouva fi bien payé, qu'il eût fouhaité lui vendre tous fes Vers au même prix comme il le témoigne lui-même par ce diftique:

Armand, qui pour fix Vers m'as donné fix cens livres,

Que

1. Guill. Colletet dans fon Art Poëtique 1. Traité, pag. 25.

2. Peliffon, Relat. hiftorique de l'Académie Franç. page 115. 116.

3. ¶. Le Cardinal Mazarin n'a jamais rien débourfé pour cette *Préface* des Poëfies de Maynard, laquelle d'ailleurs n'eft pas de Chapelain, mais de Gomberville. Cette double erreur eft de Naudé page 237. de fon Mafcurat. Baillet qui l'a *copiée* d'après lui, l'a depuis reconnuë ingénument. Voyés la Note fuivante NB. *J'ai rapporté* &c.

4. NB. J'ai raporté fur la foi de Monfieur Naudé que Monfieur Chapelain reçut mille francs du Cardinal Mazarin pour la Préface des Poëfiès de Maynard. J'avois fujet de croire que Naudé étoit témoin oculaire du fait, ayant été Bibliothécaire

Que ne puis-je à ce prix te vendre tous mes livres.

II. PART. CH. XIV

Récompense de Livres.

Ce Cardinal donna encore une autre fois cinquante Pistoles de sa propre main au même Colletet pour deux Vers seulement de son *Monologue des Thuilleries*, ajoutant obligeamment que *le Roi n'étoit pas assés riche pour payer tout le reste* de cette piéce, comme le raporte M. Pelisson (2).

Quoique le Cardinal Mazarin semble avoir fait paroître plus de reserve & moins d'ostentation que celui de Richelieu : il n'a point laissé de donner des marques d'une liberalité qu'on auroit pu prendre pour une véritable profusion. Car une seule Ode de M. Chapelain ne fut-elle pas reconnuë de lui d'une pension de cinq cens écus? Et la seule Préface des Poësies du President Maynard (3) ne lui valut-elle pas mille francs? (4).

Combien de pensions ne donnoit-il pas & dedans & dehors le Royaume à des Ecri-

caire & domestique du Cardinal, cependant la Préface qui est aujourd'hui à la tête des Poësies de Maynard est de Monsieur de Gomberville, & nous n'avons pas d'autre Préface de Chapelain que celle qu'il a faite pour l'Adone du Cavalier Marin.

J'aurois pu ajouter au même Préjugé les mille écus que le Cardinal de Richelieu donna à Claude Achillini Poëte Italien, pour un seul Sonnet: (*Nicius Erythr. & Colletet du Sonnet*) les huit mille écus ou *Nummes* que Terence eut pour la seule Comédie de l'Eunuque; (*Vita Ter.*) & divers autres traits que l'Histoire nous a conservés touchant la récompense des Livres, & sur tout des Poësies: quoique de tous les Ecrivains, on n'en voye pas qui ayent été plus exposés à la misere, à l'indigence & à la mendicité, que les Poëtes.

PART. I. XIV. Com- nfe des vice.

crivains de toute espéce, & souvent de médiocre mérite (1).

Il avoit néanmoins cet avantage au-dessus du Cardinal de Richelieu qu'il ne laissoit point dans l'oubli ou le mépris les plus savans, pour élever les méchans Poëtes & les flateurs, quoiqu'il eût moins de connoissance des Lettres, & moins d'élevation d'esprit que lui (2).

Il semble qu'il n'y ait pas moins de prudence, ni moins de sagesse à donner des récompenses aux mauvais Ecrivains, pour leur faire tomber la plume des mains & les faire taire. C'est une charité double que l'on feroit à ces méchans Auteurs, & un service considérable que l'on rendroit au Public.

C'est pourquoi M. de Balzac avoit raison de louer ce Dictateur Romain qui donna de l'argent à un mauvais Poëte qui lui avoit presenté des Vers, à condition qu'il n'en feroit plus à l'avenir (3). L'on estimera toujours un trait de la sagesse & de la genérosité de la Reine de Suede, qui récompensa un froid & pitoyable Harangueur pour avoir fini.

Mais si les Récompenses des Livres & la bonne fortune des Auteurs ne doit pas nous en donner un Préjugé plus avantageux, il seroit bien moins raisonnable de croire que leurs miseres & leurs disgraces dûssent donner la moindre atteinte à leur réputation. Il

1. ¶. Tels que Jean Bapt. Morin & autres.
2. Mascurat de Naudé, pag. 237. 238. & suiv.
3. Balzac Lett. 4. du 27. Livre de l'Edition in-fol.

Il n'eſt rien de plus ordinaire que de voir le mérite negligé & ſouvent maltraité, tandis que les Eſprits préſomptueux & les méchans Ecrivains ſont dans la faveur. Je n'entreprendrai pas d'en raporter des exemples, de peur de m'engager à faire un gros Volume à commencer depuis Homere que l'on doit conſidérer comme le pere & le chef des miſérables & infortunés Ecrivains, juſqu'au Taſſe qui n'en ſera pas le dernier.

Récompenſe d Livres.

J'aime mieux renvoyer le Lecteur aux Recueils quoiqu'imparfaits que Pierius, Tollius, Spizelius ont faits des miſeres & des malheurs arrivés aux Gens de Lettres, que de m'étendre ſur une matiere ſi odieuſe aux perſonnes qui veulent faire fortune, & ſi capable de dégoûter de l'étude les Eſprits intereſſés qui recherchent dans les Sciences, autre choſe que ce que l'on y doit chercher.

Enfin ſi nous voulions examiner tous les Préjugés qui préviennent ou qui alterent la liberté que notre eſprit devroit avoir pour bien juger des Livres, la recherche en feroit peut-être trop ennuyeuſe & presqu'infinie. Car on peut dire qu'ils ſe multiplient en nous à proportion que la foibleſſe de notre eſprit eſt grande, & que la force de nos paſſions eſt violente. L'ignorance dans laquelle nous ſommes nés, jointe au peu d'amour que nous avons pour la verité contribuë encore beaucoup à les augmenter. C'eſt

fol. ¶. Ce n'eſt pas Balzac qu'il faloit citer, c'eſt l'endroit d'où il a tiré cet éxemple, ſavoir l'Oraiſon de Cicéron pour le Poëte Archias.

'ART. XIV. om- ſe des ces.

C'eſt ce qui doit ſans doute diminuer beaucoup l'autorité des jugemens dont j'entreprens de donner un Recueil. Et quoique je donne le nom de *Savans* aux Critiques qui les ont portés, je les conſidere néanmoins pour la plûpart comme des hommes plus ou moins environnés de tenebres, de foibleſſes, & de paſſions, dont les jugemens ſont par conſéquent ſujets à l'erreur, & dont les ſentences ſur diverſes productions de l'eſprit de leurs ſemblables peuvent rarement paſſer pour des Arrêts irrévocables. Mais j'eſpere au moins que ce Recueil pourra contribuer à faire voir comme dans un miroir ou dans un tableau une image aſſés naturelle de l'eſprit de l'homme dépeint avec une bonne partie de ſes défauts, autant en la perſonne de ceux qui y jugent les autres, qu'en celles de ceux qui y ſont jugés ; & qu'il pourra faire prendre plus de précautions à ceux qui le liront pour ne point ſe laiſſer determiner dans leurs jugemens par le ſeul vrai-ſemblable, & pour ne point ſe laiſſer aller aux apparences, ſans y aporter le diſcernement neceſſaire pour diſtinguer l'incertitude & la fauſſeté d'avec l'aſſurance & la verité.

TABLE DES CHAPITRES

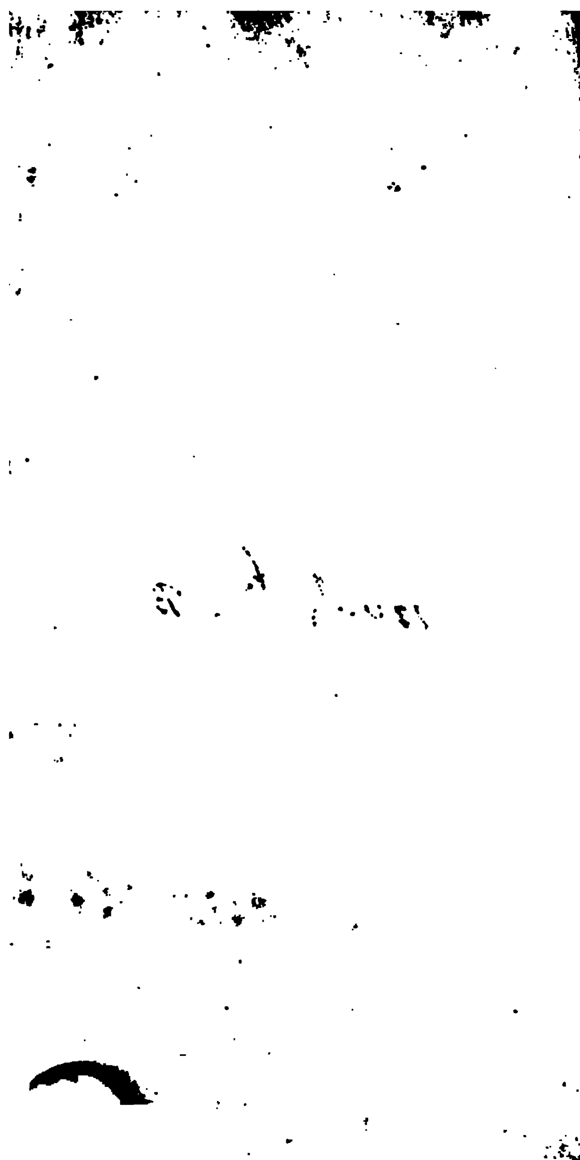
Des Jugemens ſur les Livres en général.

PREMIERE PARTIE.

SECONDE PARTIE.







Eb y Gonkl



